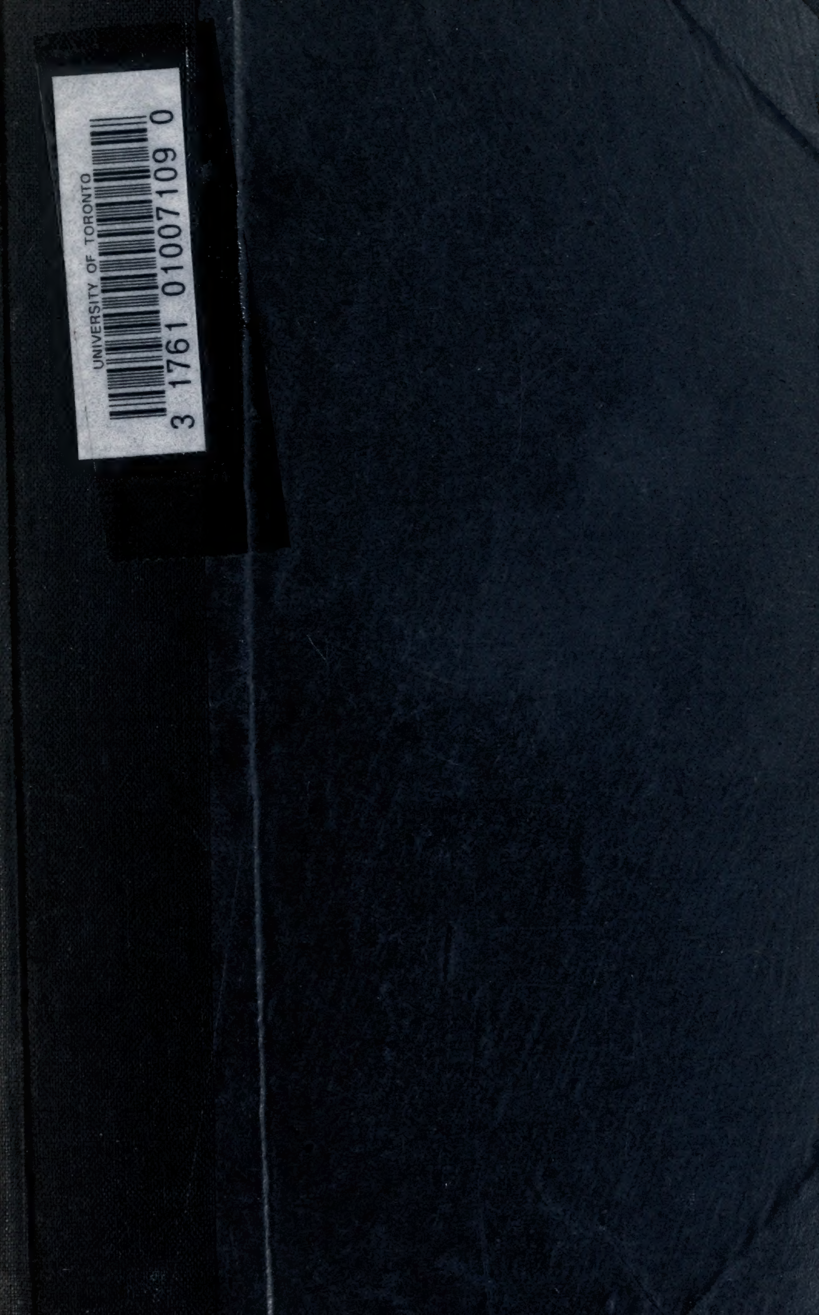

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01007109 0



COURS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

d

ARSÈNE DARMESTETER

COURS
DE
GRAMMAIRE HISTORIQUE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE : PHONÉTIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS DE

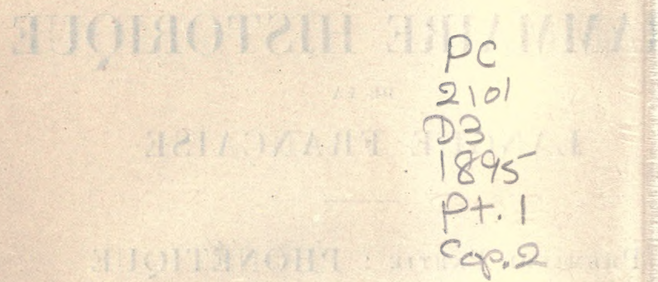
M. ERNEST MURET

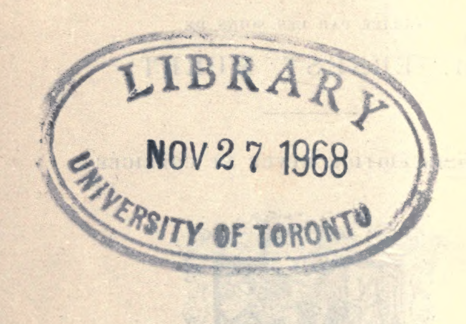
DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1895





PRÉFACE

La Grammaire historique de la langue française, *dont la première partie paraît aujourd'hui, par les soins de M. Ernest Muret, est sortie d'un cours professé par mon frère à l'école normale des filles de Sèvres, de* 1881 *à la date de sa mort, novembre* 1888.

J'ai fait l'histoire de ce cours dans la biographie de mon frère, mise en tête des Reliques scientifiques [1] :
je demande la permission de la reproduire.

« *A la fin de* 1881, *M. Gréard confia à mon frère une mission d'un caractère délicat. C'était le moment où M. Gréard, admirablement servi par l'éminente directrice qu'il avait choisie, M*me *Jules Favre, organisait l'Ecole normale supérieure des filles de Sèvres, une des plus belles créations de notre enseignement depuis* 1870. *Du succès de cette école, destinée à former des professeurs pour les collèges de jeunes filles, dépendait le sort de la loi qui avait créé* ex-nihilo *l'enseignement secondaire des filles de France. Cette loi, considérée avec défiance et*

1. Arsène Darmesteter, Reliques scientifiques recueillies par son frère, *Paris, 1890, vol. I, p.* xxiii.

anxiété de bien des côtés, pouvait, suivant le succès de la première épreuve, soit ruiner pour longtemps la cause de l'instruction des femmes, soit la faire triompher définitivement. Arsène fut chargé d'organiser l'enseignement de la langue française.

« Sans s'arrêter aux avis timides de quelques-uns qui pensaient que l'à-peu-près suffit aux femmes, il initia cet auditoire si neuf aux méthodes et aux résultats de la science, non en abaissant la science à un niveau inférieur, mais en élevant ses élèves jusqu'à elle. Le succès dépassa toute attente. Cet enseignement, qui devait effrayer et dépayser un auditoire si peu préparé, — le latin n'étant pas dans le programme, même facultatif — prit bientôt pour les élèves un intérêt passionnant. On suivait les autres cours par devoir et comme une chose toute naturelle, celui-là par plaisir, intelligence et passion. Pour ces intelligences neuves, plus ouvertes aux goûts désintéressés que l'étudiant candidat de la Sorbonne, c'était une révélation continue; elles sentaient un enivrement à ce voyage de découvertes à travers une langue qu'elles croyaient connaître et s'étonnaient de rapprendre; à travers les formes familières qui, en remontant dans le passé, en revenaient avec une physionomie nouvelle; à travers toute cette vie latente du langage, qui, une fois reconnue, lui donne un accent nouveau et une inflexion où vibre la pensée des siècles passés. C'était l'esprit historique qui se révélait à elles pour la première fois, et beaucoup d'entre elles en ont gardé l'éblouissement. Aussi ce cours était-il le cours favori

de mon frère : nulle part il ne se sentait mieux compris, ce qui est le but suprême et la suprême récompense du maître. Il les associait à son travail, leur demandant des tâches qu'il n'aurait jamais songé à demander à ses élèves de la Sorbonne. « Nous avions une telle admiration pour lui — m'écrivait une de ses élèves — nous étions si fières de lui et de son œuvre, que le plus petit travail de copiste et de manœuvre était chéri comme un honneur. Nous n'étions à l'école que de petites élèves bien ignorantes, mais je suis bien sûre que nul n'a senti plus que nous le vide qu'il laissait ».

La véritable vulgarisation ne peut être faite que par des maîtres de la science, et ces leçons, successivement retouchées par mon frère au cours de ces sept années d'enseignement et élargies en vue du public de la Faculté des Lettres, auquel il destinait ce livre, retrouveront dans le public des étudiants le succès qu'elles ont eu jadis parmi les élèves de Sèvres.

L'ouvrage complet doit comprendre quatre livres :

1° Phonétique, *ou étude historique des sons.*

2° Morphologie *ou histoire des formes grammaticales* (*déclinaison et conjugaison*).

3° Formation des mots (*dérivation et composition*).

4° Syntaxe historique [1].

1. *On ajoute ici l'indication des principales œuvres d'A. Darmesteter, dont l'étude accompagnera utilement celle de la* Grammaire Historique, *qui sur beaucoup de points en est le résumé.*

Pour la phonétique et la morphologie : les divers mémoires réimprimés dans les Reliques scientifiques (*2 vol. in-8°, Paris, 1890, Léopold Cerf.*)

Pour la formation des mots : Traité de la formation des mots composés dans la langue française, *Paris, Vieweg, 1 vol. in-8°, 1874;*

Un ancien élève de mon frère, M. Ernest Muret, a bien voulu, sur la demande de Madame Arsène Darmesteter et sur la mienne, accepter la tâche délicate de réviser le manuscrit et de remplir les lacunes que l'auteur avait laissées, sur quelques points réservés, et que la mort ne lui a pas laissé le temps de combler lui-même. Je le prie de recevoir nos remerciements et lui laisse à présent le soin d'exposer la façon dont il a entendu sa tâche.

James DARMESTETER.

une nouvelle édition, revue et augmentée, laissée en préparation par l'auteur, a paru en 1894 *par les soins de M. Gaston Paris.*

De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent, *1 vol. in-8°, Vieweg, 1877.*

Pour la langue du XVIe *siècle, en particulier* : le seizième siècle en France, tableau de la littérature et de la langue (*en collaboration avec M. A. Hatzfeld*) ; *1 vol. in-12, Delagrave, 1878.*

Pour la philosophie du langage : la Vie des mots, *1 vol. in-12°, 1886, Delagrave.*

Pour toutes les questions relatives à la langue : le Dictionnaire général de la langue française, *en collaboration avec M. A. Hatzfeld et avec le concours de M. A. Thomas (en cours de publication à la librairie Delagrave).*

AVERTISSEMENT

Chargé par la famille au regretté Arsène Darmesteter de réviser en manuscrit la première partie du *Cours de grammaire historique de la langue française* et d'en surveiller l'impression, je n'ai pas un seul instant oublié que je publiais l'ouvrage posthume d'un des maîtres de la philologie française et je me suis appliqué de tout mon pouvoir à respecter sa pensée, à accomplir ses intentions. La plupart de mes corrections ont été des corrections de détail, qu'A. Darmesteter aurait sans doute faites à ma place, s'il avait assez vécu pour mettre la dernière main à ce volume. On ne pensera pas que je me sois écarté de la ligne de conduite que je viens de tracer, en refaisant quelques paragraphes (notamment les §§ 73 et 78), pour les mettre en harmonie avec les conclusions de travaux parus depuis 1888. Mais, en dépit de la réserve que je m'étais imposée, les modifications apportées au texte original de la grammaire ont été nombreuses et le sont devenues de plus en plus, à mesure que l'exposé historique se rapprochait des temps modernes. Ainsi, les paragraphes qui résument les chapitres IV et V ont

dû être complétés. Au chapitre V, le § 98 a reçu quelques développements. Pour le chapitre VI et dernier, je n'avais pas à ma disposition les notes mêmes du professeur, mais une rédaction d'élève relue par A. Darmesteter et paginée de sa main. En comparant la partie correspondante du *Seizième siècle en France*, par A. Darmesteter et Ad. Hatzfeld, il sautait aux yeux que ce résumé sommaire était fort incomplet. Je n'ai donc pas hésité à le remanier et à y ajouter plusieurs paragraphes (§§ 111, 114, 117, etc.), de sorte que, pour les dernières pages du volume, je n'ai pas été seulement l'éditeur, mais aussi le collaborateur et le continuateur d'A. Darmesteter. C'est encore moi qui ai réglé la disposition typographique, en tenant compte de quelques indications éparses dans le manuscrit.

Le lecteur observera, concernant les exemples latins, que les féminins de la 1re déclinaison, en *a*, sont toujours cités sous la forme du nominatif, tandis que les féminins de la 3e déclinaison et tous les masculins ont été mis à l'accusatif. La raison de cet usage se trouvera dans la seconde partie de la *Grammaire historique*, au chapitre qui traite de l'histoire de la déclinaison latine en Gaule. Provisoirement, la lecture du § 64, 1° de la *Phonétique* pourra tenir lieu de plus amples explications.

L'astérisque désigne uniformément tous les mots latins qui manquent aux dictionnaires de l'usage classique et ecclésiastique. Il a paru superflu de

distinguer ceux qu'on a pu signaler dans des textes bas latins de ceux qui ont été induits du français et des autres langues romanes. Toutes les fois que des mots français remontent à un type latin différent du type classique, le fait a été indiqué, sinon expressément, du moins par la juxtaposition de la forme classique et de la forme vulgaire.

Les caractères romain, gras ou italique servent, dans chaque cas donné, à distinguer des prononciations et des écritures de date ou de provenance différentes. En règle générale, le caractère gras est affecté aux formes les plus anciennes et l'italique aux plus récentes. C'est ainsi que dans le chapitre IV, *Prononciation du latin vulgaire des Gaules du Ve au Xe siècle*, le gras est employé pour les mots latins et l'italique pour les mots français. Nombre d'exemples de ce chapitre font voir les prononciations successives du même mot depuis les plus anciens textes français jusqu'à nos jours, de façon à ce que l'esprit puisse sans peine relier la forme du xe ou du xie siècle à celle du xixe. Parfois même, on a indiqué des prononciations antérieures à la première apparition du français et restituées par voie d'induction : elles précèdent toujours, entre parenthèses et en italique, les formes les plus anciennement attestées. Des formes du moyen français et de la langue moderne ont été imprimées également entre parenthèses et en italique, lorsqu'elles ont paru susceptibles d'éveiller quelque doute dans l'esprit du lecteur inexpérimenté relati-

vement à la prononciation des temps antérieurs. Diverses associations d'idées et (à partir du xve et du xvie siècle) la pédanterie des érudits, trop obéis par l'Académie, ont altéré l'orthographe et la prononciation traditionnelles de beaucoup de mots français : en pareil cas, les formes en usage aujourd'hui sont imprimées entre parenthèses et en caractère romain, à titre de simples renseignements, ou comme traductions des formes de l'ancienne langue.

Comme le moyen âge ne connaissait pas nos signes diacritiques, l'usage des accents a été restreint, pour les exemples antérieurs au xvie siècle, ainsi que pour les notations phonétiques, aux cas où il importe de distinguer l'**è** et l'**ò** ouverts de l'**é** et de l'**ó** fermés, ou bien l'**e** ouvert ou fermé de l'**e** féminin ou muet.

Les textes publiés à l'appendice ont été autrefois copiés pour A. Darmesteter par M. Bédier, aujourd'hui maître de conférences à l'École Normale supérieure. Je les ai soigneusement collationnés sur les manuscrits : M. G. Paris et M. Lœseth ont bien voulu en relire les épreuves avec moi. Qu'ils reçoivent mes meilleurs remerciements, ainsi que M. Sudre, professeur aux collèges Stanislas et Sévigné, qui a eu la grande obligeance de revoir tout ce volume en épreuves !

Ernest MURET.

AVERTISSEMENT

DE LA

DEUXIÈME ÉDITION

En préparant la deuxième édition de la *Phonétique* de A. Darmesteter, je suis resté fidèle aux principes exposés dans l'avertissement précédent. Toutes les inexactitudes qui m'ont été signalées ou que j'ai pu découvrir ont été corrigées, dans la mesure où le permettaient les conditions matérielles de cette réimpression. Mais je ne me suis pas cru autorisé à substituer à la pensée de A. Darmesteter la mienne propre ou celle d'autrui, lorsque ces opinions divergeantes ne s'imposent pas *avec évidence* à ma conviction et à celle de juges plus compétents. Ces scrupules paraîtront, sans doute, aussi bien justifiés par le caractère élémentaire de cet ouvrage que par le respect dû à la mémoire de son auteur.

La deuxième et la troisième partie de la *Grammaire Historique* ont paru en 1894 et 1895, par les soins de mon ami, M. Léopold Sudre, de sorte que j'ai pu introduire dans la *Phonétique* quelques renvois à la suite de l'ouvrage. On avertit dès à présent le lectcur que la numérotation des paragraphes se continue d'un volume à l'autre.

E. M.

INTRODUCTION

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE EXTERNE DU FRANÇAIS

1. Le latin. — 2. Latin populaire et latin classique. — 3. Limites géographiques du latin. — 4. La *lingua romana*. — 5. Le bas latin. — 6. Le groupe gallo-roman. — 7. Limites du gallo-roman. — 8. Limites plus précises. — 9. Dialectes et patois. — 10. Dialectes et patois de la langue d'oc. — 11. La langue d'oïl et ses dialectes. — 12. Le parler de l'Ile-de-France ou français.

1. Le latin. — Le **français**, comme le portugais, l'espagnol, le provençal, l'italien, le ladin et le roumain, est sorti, par une longue suite de transformations, de la langue des Romains, le **latin**.

Le latin appartient à la famille des langues dites indo-européennes ou aryennes, langues issues d'un idiome plus ancien, aujourd'hui perdu, et que parlait un peuple sans histoire, que l'on est convenu d'appeler le peuple *aryen*, à une époque et dans une région inconnues. Ce peuple, auquel sans raison valable on a donné pour berceau ou pour habitation le plateau central de l'Asie, envoya en Europe et dans le sud du continent

asiatique des tribus qui emportaient avec elles un héritage commun de langue, de croyances et de civilisation, et qui devinrent, chacune de son côté, autant de peuples nouveaux.

Une de ces tribus se dirigea vers la Méditerranée ; les savants l'ont appelée *gréco-italique*, parce qu'une partie alla donner naissance aux divers peuples de langue grecque, et l'autre aux divers peuples de langue italique.

Parmi ces populations de l'Italie, parlant des dialectes plus ou moins voisins (ombrien, samnite, osque, etc.), l'une, qui habitait le Latium, eut une fortune extraordinaire. Ce petit peuple de bergers sauvages et pillards devint à la longue une puissante nation qui s'étendit autour de Rome, grandit aux dépens des peuples italiques, les absorba, conquit toute l'Italie, et après l'Italie fit du monde connu son domaine. La langue de ce peuple suivit ses destinées politiques et fit à son tour la conquête d'une grande partie de l'empire. Cette langue de Rome s'appelle le **latin**, du nom du petit territoire, le *Latium*, qui fut le berceau de la nation romaine. C'est ce latin qui deviendra un jour chacune des langues romanes.

2. Latin populaire et latin classique. — Aux premiers temps de la république romaine le latin se présente sous un aspect différent de celui qu'il aura trois ou quatre siècles plus tard : c'est le latin archaïque, conservé dans quelques rares inscriptions sur lesquelles discutent les latinistes [1]. Pendant ces siècles de barbarie guerrière où toute littérature est inconnue, le latin, que ne retient aucune action conservatrice, se transforme rapidement. La conquête de la Grèce lui ouvre une ère nouvelle : sous l'influence des lettres grecques, il se forme à Rome une école d'écrivains et de poètes. Naevius, Pacuvius, Livius Andronicus, cherchent à polir cette langue rude et grossière et à régulariser sa grammaire et sa

1. Voici le texte de la plus ancienne inscription connue jusqu'à ce jour; elle est gravée sur une agrafe et paraît remonter aux temps des rois : *Manios med fhefhaked Numasioi*, c'est-à-dire *Manius me fecit Numasio*, Manius m'a fait pour Numasius.

prononciation. Un peu après, Ennius, écrivain de génie, fixe les principaux caractères du latin classique : il est pour le latin ce que Dante a été pour l'italien, Luther pour l'allemand, ce que Ronsard eut l'ambition d'être pour le français moderne, et on peut à juste titre le considérer comme le père de la langue littéraire de Rome. Les grands écrivains qui remplirent le Ier siècle avant le Christ n'eurent qu'à continuer l'œuvre d'Ennius, et firent de cette langue écrite l'admirable instrument des chefs-d'œuvre que l'on sait. Il est à regretter cependant que cette langue écrite, née sous l'influence de la Grèce, ait subi à un tel point la séduction et le charme de la littérature grecque qu'elle ne put jamais s'en émanciper. Loin de là, au mépris de son propre génie, elle chercha à modeler son lexique, ses constructions, sa versification sur le lexique, la syntaxe, la versification grecque. Ainsi la forme de *toute* la poésie latine classique, au lieu d'être une forme nationale, ne fut jamais qu'une forme d'emprunt[1].

Cette langue écrite que nous admirons dans les classiques, dans quel rapport était-elle avec la langue parlée ? On peut s'en faire une idée en comparant (quoique la comparaison pèche par beaucoup de points) le français littéraire avec le français parlé. Le français littéraire est une œuvre artistique, formée par l'action persévérante d'une suite ininterrompue de grands écrivains; la langue de tous les jours s'en distingue par certaines différences de prononciation, de lexique et surtout de syntaxe. D'ailleurs les différences vont en s'accentuant avec les diverses classes de la société, suivant que l'on descend de l'aristocratie élégante et de la bourgeoisie éclairée au peuple, dont le parler plus franc, plus libre et plus naturel, ne s'astreint à aucune des règles apprises à l'école ou dans la fréquentation des gens du monde.

Il en a été de même de la langue parlée à Rome : l'aristocratie, les classes dirigeantes devaient affecter un

1. Il y eut bien un courant contraire à l'influence grecque (*Caton*), mais trop faible pour exercer une action sensible.

langage aussi voisin que possible de la langue littéraire; celui de la bourgeoisie avait une allure plus libre. Cependant l'enseignement de l'école et, à un âge plus avancé, l'éducation littéraire, l'action d'un milieu social où la langue écrite s'imposait comme langue officielle, étant la langue des tribunaux et de l'administration civile, religieuse et militaire, maintenaient sans altérations trop profondes le parler populaire. La plèbe elle-même, qui pouvait se soustraire plus facilement aux influences conservatrices, en subissait l'action dans une certaine mesure; car, en entendant autour d'elle parler une langue grammaticale à règles fixes, elle était retenue malgré elle sur le courant qui devait bientôt emporter le latin.

Voilà pourquoi la langue parlée varie peu, en somme pendant la durée de la République et de l'Empire. Mais au ve siècle, quand la langue classique, épuisée après les chefs-d'œuvre des Cicéron, des Tite Live et des Tacite, des Lucrèce, des Virgile et des Horace, se fut condamnée à la stérilité, et qu'avec l'immense édifice impérial eut sombré la langue officielle, celle que parlait le peuple, désormais affranchie et indépendante, se développa sans contrainte suivant son génie propre [1]. Une quantité de traits, de constructions, et aussi de formes et de mots, que la langue littéraire, trop dédaigneuse ou trop conservatrice, avait refusé d'accepter, triomphèrent d'une façon irrésistible; et, comme dans les choses du langage le nombre fait loi et qu'à la fin de l'Empire la plèbe formait l'immense majorité de la nation, ce sont les façons de parler propres à la foule qui dominèrent exclusivemeut. C'est en ce sens qu'il faut dire que les langues romanes sortent du latin populaire; elles en sont la continuation dans la suite du temps; c'est à proprement parler du latin populaire à l'étage moderne.

1. Deux causes spéciales précipitent ce mouvement : l'avènement du christianisme et les invasions des barbares. D'un côté, le clergé, pour attirer la foule et l'attacher à la foi nouvelle, parle son langage, qu'il élève jusqu'à lui; et d'autre part, les barbares, en détruisant Rome, détruisent sa langue officielle.

3. LIMITES GÉOGRAPHIQUES DU LATIN. — Le latin fut porté, par la conquête, du Latium en Italie (265 avant le Christ), en Sardaigne (227), en Cisalpine et en Istrie (178), en Espagne (133), puis en Gaule (50), puis sur les bords du Danube et jusqu'en Dacie (106 après le Christ). Rome, avec une habileté supérieure, sut transporter sa langue dans les pays conquis, qui oublièrent leurs propres idiomes et devinrent latins. Toutefois, les limites de la langue furent loin d'atteindre celles de l'Empire.

Au temps de sa plus grande expansion[1], l'Empire comprenait l'Italie, l'Espagne, la Gaule jusqu'au Rhin, la Grande Bretagne jusqu'au mur de Septime Sévère, le sud de la Germanie jusqu'au confluent de la Save et du Danube; sur la rive gauche du Danube, la Dacie jusqu'au Dniester; sur la rive droite, la Mésie, la Thrace, la Macédoine et la Grèce; en Asie, la province d'Asie, la Syrie, la Mésopotamie, l'Arménie; en Afrique, l'Egypte et tout le littoral jusqu'à l'Atlantique (Tripolitaine, Tunisie, Algérie, Maroc).

Les limites du latin ne furent pas si vastes; d'abord, il ne put supplanter le **grec**, qui se maintint en Grèce, où il se parle encore, plus ou moins transformé (**grec moderne**), et qui prévalut en Asie jusqu'au moment où le **syriaque** d'un côté, l'**arabe** de l'autre, le firent disparaître.

En Afrique, l'Egypte échappa également au latin et se partagea entre le **grec**, langue des hautes classes et de l'administration, et l'**égyptien** ou **copte**, langue des paysans ou fellahs. Le grec disparut de l'Egypte à la fin de l'Empire, le copte s'éteignit au XVIIe siècle, laissant la place entière à l'arabe, qui, dès le VIIe siècle, s'était, avec l'Islam, emparé de la région.

Dans les provinces situées plus à l'ouest, le latin rencontra le **carthaginois** ou **punique**, dialecte phénicien, proche parent de l'hébreu, et le **numide**; il détruisit le carthaginois, qui se parlait encore comme patois au temps de saint Augustin, mais laissa intact le numide, que l'on

1. Voir G. Paris, dans *Romania*, I, 12 et suiv.

continue à parler de nos jours sous le nom de **berbère**. Au VII[e] siècle, il fut détruit par l'**arabe**. Sans la conquête arabe, on parlerait aujourd'hui sur le littoral africain une langue, sœur de l'espagnol et du provençal.

En Italie, le latin pouvait se considérer comme indigène ; il se parlait dans toute la péninsule et dans les îles : Corse, Sardaigne et Sicile[1]. En Espagne, il fit disparaître la langue indigène des Ibères, dont un débris seulement survécut dans le **basque** ou **euskara**.

En Gaule, le latin se substitua aux dialectes **celtiques**, de l'Atlantique aux Alpes et de la Méditerranée aux Bouches du Rhin : mais les invasions allaient modifier cet état de choses.

En Grande Bretagne, le latin n'eut pas le temps de pénétrer profondément dans les masses populaires ; toutefois, il a laissé nombre de mots, dans le **gallois** et l'**anglo-saxon**.

En Germanie, dans la Rhétie, le Norique, la Pannonie, il disparut devant les idiomes des barbares germains et slaves. Il ne se maintint que dans la Suisse orientale (les Grisons) et dans le Tyrol occidental, où il est connu sous le nom de **ladin**, **romanche** ou **réto-roman**.

En Illyrie, les idiomes indigènes, tout en subissant l'influence du latin, doivent s'être maintenus, s'il est vrai que l'**albanais** moderne nous les ait conservés.

Des langues **slaves** s'étendirent sur une bonne partie de la péninsule des Balkans.

La Dacie, conquise et romanisée par Trajan, en 106, fut abandonnée, en 274, par Aurélien, qui en transporta les habitants dans la Mésie et la Macédoine. Ce n'est que neuf siècles plus tard que les descendants de ces Latins, pâtres à demi-nomades, reprirent peu à peu le chemin du nord, refranchirent le Danube et repeuplèrent ce vaste désert de la Dacie, qui, pendant huit siècles, avait été le champ de bataille des barbares, où s'étaient mêlés et ex-

1. L'élément grec, que la colonisation hellénique avait fortement établi dans la Sicile et le sud de la Péninsule (Grande-Grèce), disparut sans doute au commencement du moyen âge. Les dialectes grecs qu'on rencontre encore aujourd'hui çà et là dans l'Italie méridionale et en Corse sont d'établissement relativement moderne.

terminés successivement, du IVe au XIIe siècle, les Goths, les Huns et les Gépides, les Lombards, les Avares et les Bulgares, les Madgyares, les Cumans et les Petchénègues. Ils firent refleurir dans ces régions désolées la langue de Rome, et elle s'y parle encore : c'est le **roumain**, à présent divisé en deux dialectes principaux, le **daco-roumain** en Dacie et le **macédo-roumain** en Macédoine.

Ainsi, le latin régna complètement en Italie, en Sicile, en Corse, en Sardaigne ; en Espagne, moins les régions basques, et dans les Baléares ; en Gaule et dans les îles anglo-normandes ; dans la Suisse occidentale et méridionale et dans une faible partie de la Suisse orientale, et çà et là sur le littoral nord et sud de la Méditerranée et dans le bassin du Danube. Il est même à peu près sûr qu'il se parla sur tous les bords de la Méditerranée, du nord de l'Adriatique à la Macédoine, sans solution de continuité[1].

C'est cette langue romaine ou romane, *lingua romana*, comme disait le peuple, qui, parlée dans les provinces de l'*imperium romanum* ou de la *Romania*, devint ici l'**italien** ; là l'**hispano-roman**, qui aboutit à l'**espagnol** et au **portugais** ; vers l'est, le **ladin**, le **roumain** ; au nord, le **gallo-roman**, d'où sortirent le **provençal**, le **catalan** et le **français**.

4. LA *LINGUA ROMANA*. — La langue parlée sur ce vaste territoire était-elle partout uniforme ? Dans l'état actuel de la science, il est difficile de répondre à cette question. Toutes les vraisemblances cependant sont en faveur d'une unité à peu près complète. C'était certainement la même grammaire et la même syntaxe, et c'était sans doute le même lexique, qui régnaient de la mer Noire à l'Atlantique et des bords du Rhin à l'Atlas. Sans doute aussi la prononciation offrait des différences selon les lieux. Cette langue était parlée par des peuples

1. Les patois latins du Tyrol, du Trentin, de l'Istrie présentent déjà des traits linguistiques dont on trouve le plein développement dans les dialectes roumains. Les établissements germains et slaves ont brisé cette ligne continue.

de race différente, qui, en oubliant leur langue primitive, avaient pourtant conservé malgré eux leur système de prononciation. Ce n'est que graduellement et sous l'action de causes multiples, l'influence des milieux, les invasions, le développement indépendant, etc., que les variétés linguistiques se dessinèrent. On pourrait déjà placer au VII[e] siècle, tout au moins au VIII[e], les modifications plus rapides et plus caractéristiques qui donneront à chaque pays sa langue propre. Certains mots seront usités dans telle région plus que dans telle autre, en pleine vie ici, là totalement inconnus ou oubliés ; la prononciation prendra avec le temps et les lieux des directions plus décisives, la syntaxe adoptera des constructions légèrement différentes. On ne peut encore émettre sur ces points que des présomptions générales. Mais si, en négligeant ces différences spécifiques, on considère les traits que, sous leurs plus anciennes formes, elles ont en commun ; si l'on se rappelle qu'elles ont, à peu de chose près, le même lexique, la même déclinaison, la même conjugaison, les mêmes procédés de composition et de dérivation, la même syntaxe : alors les langues romanes nous apparaissent comme les aspects divers d'une seule et même langue, comme les diverses floraisons d'une même plantation dans des terroirs différents.

Chacune des langues romanes a conservé par devers elle comme sa propriété, et à l'insu l'une de l'autre, le nom de **roman**, c'est-à-dire de *romain*, que le peuple de Rome donnait à sa langue. Encore aujourd'hui ce nom est porté par le *roumain* (romanum), par le ladin ou *romanche* (d'un adv.* *romanice*)[1] ; le provençal s'appelle langue *romane* et les Provençaux se croient même les seuls en droit de donner ce nom à leur langue.

Au moyen âge, l'italien, l'espagnol, le portugais et le français se sont souvent désignés par ce nom. Dans notre vieille langue, traduire du latin en *roman* signifie traduire du latin en langue française. Le mot « roman » veut dire « composition littéraire en langue vulgaire ».

1. La Suisse de langue française est connue sous le nom de *Suisse romande*.

le Roman de la Rose est le « poème français de la Rose « et le Roman de Renard est « le poème français de Renard ». Les vieux romanciers dont parle Boileau sont les vieux poètes français. Ainsi ce mot *roman*, retenu de tous les côtés comme leur nom par les divers idiomes sortis du latin, est un témoin irrécusable de l'unité première de ces langues qui se fondaient dans la *lingua romana*.

On entend donc par langues romanes les diverses langues sorties du latin. Chacune d'elles est *une* langue romane, mais non pas *la* langue romane. On entend par *langue romane* ou *roman* le latin populaire tel qu'il se parlait dans l'Empire, du IIIe au VIIe ou au VIIIe siècle. Ce roman ou latin populaire reçoit des noms particuliers d'après les régions où il est parlé : on dit le **gallo-roman**, l'**hispano-roman**, l'**italo-roman**, c'est-à-dire le roman des Gaules, de l'Espagne, de l'Italie, pour désigner le latin populaire de cette époque parlé en Gaule, en Espagne, en Italie. Ce latin populaire est une *langue parlée* : il ne faut pas la confondre avec la langue écrite du temps, qui est le **bas latin**.

5. Le bas latin. — Le **bas latin** est le latin littéraire, écrit par des gens plus ou moins ignorants, qui laissent échapper des fautes venant de leur langue parlée, analogues aux barbarismes et aux solécismes de nos écoliers, quand ils se mettent à écrire en latin. A l'époque mérovingienne, le bas latin, presque entièrement calqué sur la langue parlée, excepté chez les Pères de l'Eglise, offre le tableau de la barbarie la plus complète, et par suite fournit à l'étude linguistique du roman une riche matière, puisque derrière ces formes barbares l'induction découvre la langue parlée dont il ne reste aucun monument[1]. A l'époque carolingienne, sous Charlemagne, il se produit une renaissance des lettres latines, et les

1. Voici quelques exemples de cette latinité barbare : *Qualiscunque a quemcunque epistolas de nomine nostro, manus nostras firmatas, ostensas fuerint... vacuas permaneant* (Rozière, *Formules*, CXXIX). Lisez : *qualescumque a quocumque epistolae de nomine nos-*

documents écrits par des clercs plus instruits se rapprochent plus du latin classique. Tout le moyen âge lettré écrit en bas latin. Ce bas latin, continuation au moyen âge du latin classique, présente, par rapport à celui-ci, des différences marquées ; son lexique est modifié, puisqu'il a à exprimer des idées inconnues à l'ancienne Rome ; il est l'expression, entre les mains d'une minorité intelligente, d'une civilisation nouvelle très complexe. Sa grammaire, et particulièrement sa syntaxe, subissent l'influence de la langue populaire ; il a néanmoins des traditions grammaticales régulières. Il disparut au XVI[e] siècle devant les efforts des humanistes, des cicéroniens, qui remirent en honneur la langue des grands classiques de Rome.

6. Le groupe gallo-roman. — Ecartons maintenant les autres langues romanes pour ne considérer que le groupe **gallo-roman**.

Le latin populaire des Gaules commença par faire disparaître le **celtique**. Cette disparition ne laisse pas de surprendre. Comment un grand peuple, d'une civilisation aussi avancée que les Gaulois, put-il oublier sa langue et sa nationalité pour se fondre dans l'unité romaine ? Nombre de lettrés, ne pouvant admettre un fait aussi étrange, ont considéré le français et le provençal comme sortis d'un mélange du gaulois avec le latin ; on y ajoute aussi le germanique apporté par les invasions, et c'est de ce mélange informe que viendrait notre langue. Cette vue est fausse : comme nous l'avons déjà dit, le français n'est

tro manibus nostris firmatae, ostensae fuerint... vacuae permaneant. Les féminins *epistolas*, *firmatas*, *ostensas*, *vacuas*, *manus nostras* sont ici à l'accusatif et non au nominatif ou à l'ablatif, parce que la langue populaire n'employait plus alors les substantifs féminins qu'à l'accusatif. — *Vindedi ad illo campello ferente modius tantus* (Rozière, *Formules*, CCLXXX). Lisez : *Vendidi ad illum* (ou mieux *illi*) *campellum ferentem modios tantos.* Le latin populaire disait en effet *vendedi, vendedit,* avec l'*e* pénultième bref et accentué, d'où le plus ancien français *vendié, vendiet* ; le datif *illi* était remplacé par la périphrase de *ad* et l'accusatif ; l'*m* finale avait disparu depuis longtemps dans la prononciation, et l'*u* et l'*o* atone s'étaient confondus : de là *illo, campello, ferente* et *modius tantus.*

autre chose que le latin populaire dans ses développements séculaires, et le celtique a disparu devant lui.

Après la conquête de César, la nationalité gauloise disparut. Nous disons *nationalité* à tort; l'idée d'une nation gauloise, unie d'intérêts et de langue, ne répond à aucune réalité. Il y avait autant de nationalités que de tribus ; presque toutes étaient en guerre les unes contre les autres. Le soulèvement de l'an 53 ne fut le fait que d'un tiers de la population, qui défendait moins une patrie que des intérêts aristocratiques. César trouva des alliés jusque dans les tribus les plus puissantes; Belges, Aquitains, Rémois, Lingons, Trévires, Bellovaques refusèrent d'envoyer des contingents à Alésia, et une bonne partie de la Gaule resta spectatrice indifférente de la lutte suprême. Vercingétorix est peut-être le seul qui, dans la résistance à l'envahisseur, ait eu le sentiment d'une patrie commune. Après l'épouvantable répression qui suivit la conquête, décima l'aristocratie et supprima toute résistance, Rome, avec son habileté ordinaire, maintint les rivalités locales, favorisa la démocratie des communes et des cités aux dépens des nobles ; et les cités gauloises, après la conquête, se trouvèrent plus libres, plus indépendantes sous une domination étrangère qui leur laissait leurs franchises municipales, ne changeait rien à leur gouvernement local et leur accordait, en outre, honneurs et dignités. Les Gaulois étaient assez intelligents et assez avancés en civilisation pour reconnaître la supériorité intellectuelle et morale de Rome et en faire leur profit. Ils se précipitèrent avec ardeur dans la *romanisation.*

La Gaule une fois soumise, des villes nouvelles furent fondées à côté des anciennes. Rome mesura et étendit habilement les privilèges et les droits de cité, jusqu'au jour où Caracalla déclara Romains tous les sujets de l'empire.

Rome, d'ailleurs, ne se contenta pas d'agir par la cession des droits politiques : Agrippa, le gendre d'Auguste, couvrit la Gaule de grandes voies qui relièrent la Manche à la Méditerranée, les Pyrénées au Rhin, les Alpes à l'Atlantique. Dès le règne d'Auguste, partout sur

le sol gaulois s'élevèrent des temples, des cirques, des théâtres, des thermes, jusque dans les coins les plus reculés, dans les vallées les plus éloignées. La Gaule est, après l'Italie, le pays le plus riche en monuments romains, en inscriptions latines, et la plupart datent du Ier siècle. L'Espagne, devenue romaine plus de cent ans auparavant, ne vient qu'après. Sous Auguste, 1.200 hommes suffisaient à garder la Gaule, tandis qu'il en fallait 15.000 en Angleterre, 45.000 en Germanie. La civilisation gauloise disparut donc comme par enchantement devant la civilisation romaine. Il faut renoncer aux brillantes fantaisies historiques des Amédée Thierry et des Henri Martin sur cette nationalité et cette patrie gauloise qu'ils identifiaient avec le druidisme.

Nous pouvons regretter ce complet oubli d'un peuple qui ne songe même pas un instant à faire ce qu'ont fait les indigènes de l'Amérique, écrasés par les Espagnols, mais conservant le souvenir de leur héroïsme dans des chants nationaux, — puisque c'est au conquérant même, à César, que nous devons de connaître l'histoire de la lutte suprême. Mais les regrets ne font rien contre les faits. Avec la civilisation disparut la langue, qui, du reste, était *très voisine du latin*. Quand on examine avec une critique sévère l'élément celtique dans le français, on n'y trouve que peu de mots d'origine gauloise, et encore ont-ils dû passer par le latin populaire; ils sont donc comme ces mots anglais ou allemands que nous voyons importer sous nos yeux et qui deviennent français. La prononciation gauloise a laissé, sans doute, des traces dans la prononciation gallo-romane ; mais la grammaire, qui est l'élément fondamental de toute langue, a été sans influence. Comme c'est la même grammaire qu'on trouve à l'origine en français, en italien, en espagnol, etc., et que cette grammaire remonte au latin populaire, si l'on soutient que le gallo-roman a subi l'influence du celtique, il faudra dire que le latin populaire a connu le celtique : conclusion qui se juge par son absurdité.

On trouve des témoignages attestant l'existence du gaulois jusqu'au IVe siècle; le latin conquit d'abord les

villes, puis graduellement les campagnes, laissant à la langue indigène de vastes îlots de territoire qui allaient en se réduisant jusqu'à disparition complète. Au moment des invasions barbares, le gaulois n'était plus entendu sur aucun point de la Gaule.

Le latin populaire avait trouvé à Marseille et aux environs le **grec** apporté par les Phocéens et qui y vécut jusqu'au Ier siècle. Avec la décadence politique de Marseille, le grec tomba et disparut comme langue vivante. Sur les 6 ou 7.000 inscriptions de la Gaule romaine, on n'en a qu'une soixantaine en grec.

Ainsi le latin populaire s'étendait de la Méditerranée aux bouches du Rhin, de Port-Vendres à Anvers, de l'Atlantique aux Alpes, quand les invasions vinrent, au Ve siècle, troubler sur quatre points un état de choses quatre fois séculaire.

1° Les Wisigoths en Aquitaine, les Burgondes en Bourgogne, les Francs Saliens au nord-est, les Francs Austrasiens à l'est, apportèrent leurs idiomes germaniques. Ces idiomes disparurent eux-mêmes au bout d'un certain temps; mais les frontières du nord et de l'est furent abandonnées par les Gallo-Romains, qui fuyaient devant les envahisseurs, et occupées par les Germains, qui s'y établirent et parlèrent un dialecte **bas-allemand** dans les Flandres et un dialecte **haut-allemand** dans l'Alsace-Lorraine.

2° D'un autre côté, les invasions anglo-saxonnes en Angleterre, au Ve siècle, chassèrent de la Grande Bretagne des populations bretonnes, qui s'établirent dans la basse Armorique, alors dépeuplée, et firent refleurir un dialecte celtique dans un coin du pays que le latin avait enlevé au gaulois[1].

3° Au sud-ouest, les invasions des Vascons, qui franchirent les Pyrénées au VIe siècle, importèrent sur un point du territoire de la Gaule l'ancienne langue des

1. Les langues celtiques se divisent en trois branches : 1° le *gaulois*, qui se parlait en Gaule et a complètement disparu depuis le IVe siècle : on n'en possède que quelques rares ins-

Ibères, que le latin avait détruite dans la Gaule et refoulée en Espagne dans les provinces basques et la Navarre.

4° Enfin, au VIIIe siècle, les invasions arabes avaient forcé les Hispano-Romans à se réfugier vers le nord, laissant sur la côte orientale de la péninsule de vastes régions désertes ; des Roussillonnais franchirent les Pyrénées, s'établirent dans la Catalogne et la province de Valence et dans les îles Baléares, où ils apportèrent un dialecte gallo-roman, le **catalan**. Par ce quadruple mouvement de contraction et d'expansion se formèrent pour le domaine gallo-roman de nouvelles limites qui, depuis, n'ont guère changé jusqu'à nos jours, sinon que le gallo-roman a légèrement gagné çà et là sur les idiomes voisins.

7. Limites du gallo-roman. — On ne peut donner avec précision les limites du gallo-roman que sur la ligne où il est en contact avec des idiomes non latins.

Nous partons du nord et suivons les contours du gallo-roman, en descendant vers l'est et le sud. La ligne part de Gravelines (dép. du Nord), pénètre en Belgique près d'Armentières, et se dirige en ligne presque droite jusqu'au sud d'Aix-la-Chapelle ; de là, descend brusquement à angle droit vers Longwy, dans la Meurthe-et-Moselle ; incline vers l'est dans l'Alsace-Lorraine ; traverse l'ancien département de la Moselle, dont un tiers à l'ouest et au sud-ouest est de langue française ; celui de la Meurthe, qui ne donne à l'allemand qu'une bande étroite au nord-est ; celui du Bas-Rhin, dont un point au sud-est parle français, et du Haut-Rhin, qui est de langue allemande sauf dans la région du sud-ouest ; pénètre en Suisse au delà de Laufon, donne au roman les cantons de Neuchâtel, Vaud et Genève, des fragments du canton de Berne et la moitié des cantons de Fribourg et du Valais ; longe

criptions ; 2° les idiomes *bretons*, conservés dans la Basse-Bretagne française et le pays de Galles, et jusqu'au siècle dernier encore en Cornouailles ; 3° le *gaélique*, comprenant l'irlandais, encore parlé par quelques centaines de mille de paysans en Irlande, le gaélique proprement dit, parlé dans certaines parties de l'Écosse, et le dialecte de l'île de Man.

ensuite au bas du Valais la limite italienne du Piémont qu'elle suit jusqu'au delà de Menton.

8. Limites plus précises. — *De Gravelines à la frontière belge* (*dép. du Nord*[1]). — La ligne part à l'est de Gravelines, la ville de langue romane la plus septentrionale de l'Europe, suit la limite du département du Nord jusqu'auprès de Saint-Omer, où elle la dépasse légèrement (dans le département du Pas-de-Calais), pour la reprendre vers Renescure jusqu'à Thiennes. De là, elle remonte au delà de Merville, Steenwerck, Nieppe, atteint la frontière, qu'elle longe en suivant le cours de la Lys, d'Armentières à Comines et Halluin, et pénètre en Belgique. La région du département du Nord située en dehors de ces limites est occupée par le *flamand*, dialecte bas-allemand voisin du hollandais. Elle comprend : 1° l'arrondissement de Dunkerque, moins un coin à l'est et moins, au centre, Bergues et les villages environnants ; 2° l'arrondissement de Hazebrouck, sauf une large bande au sud-est et au sud. C'est surtout dans les campagnes que se parle le flamand : le français est la langue des villes et fait, d'ailleurs, de jour en jour, des progrès marqués sur son rival, qui est appelé à disparaître.

En Belgique[2]. — La ligne pénètre dans la province de Flandre occidentale et laisse au français Mouscron, Luinghes, Hersant, Dottignies, Espierre ; puis elle suit la limite frontière commune de la Flandre orientale et du Hainaut, pour descendre sous Lessines et Enghien, d'où elle remonte et pénètre dans la province de Brabant. Dans le Brabant, elle passe à Saintes et à Tubize, puis à Braine-le-Château, Wauthier-Braine et Braine-l'Alleud, au dessus de Waterloo, la Hulpe, Wavres, Archennes, Bossut, Beauvechain, l'Ecluse, Jodoigne, et atteint au nord-ouest la province de Liège, dont elle laisse un coin au flamand, depuis Houtain-l'Évêque et au dessus. Dans le Limbourg, notre ligne passe sous Tongres, au dessus d'Otrange, Herstappe, Roclenge, Bapenge, Wonck

1. D'après M. de Coussemaker, *Annales du Comité flamand de France*, I, p. 377.
2. D'après la carte linguistique de Kiepert.

Ebers-Emael, Lanaye, puis redescend dans la province de Liège, en franchissant la Meuse sous Visé.

De Visé, elle tourne au sud-ouest, passe à gauche d'Aubel et d'Eupen, où elle pénètre dans la Prusse rhénane pour en englober un long fragment jusqu'à l'Amblève. La ville la plus importante est Malmedy, et les villages wallons de la frontière sont Sourbrodt, Faymonville, Oudenval, Ligneuville, Pont. La ligne touche Saint-Vith, longe l'Our, affluent de la Sauer, jusqu'à Oberbeslingen, passe entre Clerf (Prusse rhénane, langue allemande) et Wiltz (langue française, dans le grand-duché de Luxembourg), suit la Sauer jusqu'à Martelange, à la limite du Luxembourg belge et du grand-duché, descend à gauche d'Arlon, et atteint la frontière française au nord de Longwy (France).

Cette ligne forme avec la frontière sud de la Belgique une sorte d'angle droit, dont la frontière française serait l'hypoténuse et dont les deux côtés séparent les dialectes français du flamand au nord, du haut-allemand à l'est.

Ce territoire comprend un coin des deux Flandres et du Limbourg, presque tout le Hainaut, le Luxembourg et la province de Liège, et toute celle de Namur ; et au delà de la Belgique, un coin à l'ouest dans la Prusse rhénane, et un fragment au nord dans le grand-duché de Luxembourg. Le français parlé par le peuple dans cette vaste région appartient au dialecte *wallon* et présente des caractères différents suivant les provinces. On distingue le wallon de Mons, celui de Liège et celui de Namur.

Ajoutons que notre langue française (celle de Paris) est parlée, non seulement dans toutes les villes de la Belgique française, mais même dans celles de la Belgique flamande : Bruxelles, Gand, Anvers, Ostende, etc. Le français, qui est la langue officielle, faisait dans les territoires de langue flamande des progrès sensibles jusque dans ces derniers temps : à présent, le flamand, protégé par l'administration, est enseigné dans les écoles et redevient à demi-officiel.

De Longwy à Laufon. — A Longwy, la ligne tourne à

l'est, longe la limite frontière du Luxembourg, descend à droite de Fensch, atteint la Moselle au confluent de l'Orne avec cette rivière, au sud de Thionville (en allemand Diedenhofen); passe entre Vigy (langue française) et Metzerwiese (langue allemande) d'un côté, Vigy et Bolchen (l. al.) de l'autre; coupe la Nied un peu au dessus du point où la Nied française se jette dans la Nied allemande; longe irrégulièrement celle-ci, traverse la forêt de Remilly entre Remilly et Fauquemont (en allemand Falkenberg), coupe le Rottenbach, affluent de la Nied française, près de sa source; enclôt Morhange (Mörchingen), laissant à la langue française, dans l'ancien département de la Moselle, Metz et Briey avec leurs deux arrondissements, et la partie orientale de l'arrondissement de Thionville. A Morhange, la ligne pénètre dans l'ancien département de la Meurthe, va à l'est à Albesdorf, descend entre Dieuze (l. fr.) et Fenestrange, allant de l'étang de Muhn à l'étang de Stock, passe entre Lorquin (l. fr.) et Sarrebourg (l. al.), à la hauteur de Saint-Quirin, rencontre la Saar rouge, et la remonte en suivant le versant oriental des Vosges jusqu'au mont Donon, où elle pénètre en Alsace. La limite dans le département de la Meurthe laisse donc à l'allemand la plus grande partie de l'arrondissement de Phalsbourg et un petit fragment au nord de l'arrondissement de Château-Salins (Salzburg); elle laisse au français la plus grande partie de ce dernier arrondissement, aujourd'hui annexé tout entier à l'Allemagne, et ceux de Lunéville, de Nancy et de Toul.

Au mont Donon, la ligne pénètre dans le département du Bas-Rhin, à l'intersection de la Meurthe et des Vosges; elle traverse la forêt de Winsch, passe à Lützelhausen et pénètre à Liepvre dans le Haut-Rhin. Là, elle va rejoindre la nouvelle frontière politique, puis la quitte un instant pour passer entre la Pontroye et Schlierbach d'un côté, Kaysersberg de l'autre, redescend vers Turckheim (l. al.), rejoint au nord de Münster la nouvelle frontière politique et la suit presque régulièrement jusqu'à la Suisse, en passant à gauche de Massevaux, à droite de La Chapelle, à gauche de Dannemarie, Strueth,

Pfeffershausen, enfin remonte le versant de la Largue au village de Lutzel, près des sources de l'Ill. Là, elle pénètre en Suisse.

Ainsi, de l'ancien département du Haut-Rhin, une bande plus ou moins large à l'ouest est réclamée par la langue française, dans les arrondissements de Colmar et de Belfort.

De Laufon à la Méditerranée. — La ligne passe à Laufon dans le canton de Bâle, fait un crochet à l'est dans le canton de Soleure, descend à l'ouest à travers le canton de Berne jusqu'au lac de Bienne, longe le lac de Morat, traverse le canton de Fribourg et le mont de la Berra, puis la partie sud du canton de Berne. Elle pénètre dans le Valais par le Wildstrubel, passe au dessus de Sierre, rencontre le confluent du Rhône et de la Viège, remonte celle-ci jusqu'au col du Valais et rejoint la frontière politique de l'Italie jusqu'à la Savoie, suit cette frontière le long du Piémont et longe l'italien et l'Italie jusqu'à la Méditerranée, à Menton. Ainsi appartiennent à la langue française : en Suisse, les cantons de Neuchâtel, Vaud, Genève et en partie ceux de Berne, de Fribourg et du Valais ; en France, la Savoie et les Alpes-Maritimes.

La Corse parle un dialecte italien.

La Méditerranée borde le gallo-roman jusqu'aux Pyrénées. Là, il rencontre le **catalan**, dialecte que les uns rattachent au provençal, que les autres considèrent comme une langue à part. La frontière du catalan suit les contours du département des Pyrénées-Orientales, en laissant Saint-Paul de Fenouillet et les environs ; elle pénètre par un coin dans l'Ariège, à Quérigut ; puis franchit les Pyrénées pour enlever à l'espagnol les sept provinces qui formaient l'ancien gouvernement de la Catalogne, et l'ancien royaume de Valence (Girone, Barcelone, Tarragone, Lerida, Castillon de la Plana, Valence, Alicante), ainsi que les Baléares. La ligne qui marque la plus grande extension du gallo-roman suit le versant nord des Pyrénées jusqu'à Lescun, où elle rencontre le **basque**, importé en Gaule par les Vascons d'Espagne au VIIe siècle,

La région actuelle du basque est légèrement en deçà de la rivière Vert, du gave d'Oloron et de l'Adour, jusqu'au confluent de la Nive : le littoral de Saint-Pierre d'Irube à Bidart est roman, gascon ou français. C'est le dialecte *gascon* qui entoure le basque ; on parle français dans les villes. Le domaine du basque s'est graduellement restreint, comme on le voit par les noms basques de villes qui ne connaissent plus que le français : Biarritz, Bayonne, Bidache, Arancou, Issor, etc.[1].

La ligne longe ensuite l'Océan et atteint la Bretagne ; la pointe de cette province est occupée par le **bas-breton**, l'idiome sorti de la langue qu'ont apportée au VIe siècle les émigrants bretons du sud-ouest et de l'ouest de l'Angleterre. La limite est une ligne onduleuse qui part des bouches de la Vilaine, dans le Morbihan; monte à droite d'Elven, Plaudren, Saint-Jean-Brévelay, Moréac, Naizin, Noyal-Pontivy ; et, pénétrant dans les Côtes-du-Nord, laisse à sa gauche Mûr, Saint-Mayeux, Coray, Saint-Fiacre, jusqu'à Saint-Gilles; puis se dirige vers l'est, en passant à Plouagat, Plélo, Plourhan, et rejoint la Manche, non loin et à droite de Plouha. Dans la région qui se trouve à l'ouest de cette ligne, le français se parle dans les villes ; dans les campagnes, il est rare de rencontrer des villages où les jeunes gens ignorent totalement le français.

Ainsi la moitié du Morbihan et des Côtes-du-Nord, la totalité du Finistère sont de langue bretonne. Ajoutons-y les îles de ces trois départements, en particulier Belle-Ile, et, dans la Loire-Inférieure, la presqu'île de Batz où se trouve une colonie bretonne.

La ligne remonte ensuite vers la Manche, enclôt les îles anglo-normandes de Jersey, Guernesey, Aurigny et Sercq, et rejoint par Gravelines la frontière flamande.

1. Les localités basques qui sont à la frontière du territoire que nous venons de délimiter sont : Saint-Engrace, Haux, Tardets, Esquiule, Arrast, Aroue, Etcharry, Domezain, Arberats, Camou-Mixe, Ilharve, Bardos, Ayherre, Briscous, Urcuit, Lahonce, Saint-Pierre d'Irube, Arbonne, Bidart.

Tel est le vaste domaine du gallo-roman. Sur cet immense territoire se parlait, à l'origine, une même langue, qui, avec le temps et suivant les lieux, se diversifia en une variété infinie de parlers locaux, du sud au nord, de l'est à l'ouest. Chaque région donna au latin sa couleur propre, son aspect particulier, sans qu'il se formât des unités linguistiques et géographiques délimitées et fermées; car les divers caractères d'un parler local dépassèrent, en général[1], les limites de la région en rayonnant inégalement en divers sens, de manière à pénétrer plus ou moins profondément et de façon variable dans les diverses régions voisines. Les changements, — et ceci est un point capital à noter, — se produisirent sans solution de continuité; et, si l'on trace une ligne droite allant d'un point quelconque de la France à un autre point quelconque de la France, on verra le parler local du premier aboutir à l'autre par d'insensibles modifications. Deux parlers voisins se comprennent; séparés par un intermédiaire, ils se comprennent plus difficilement; séparés par plusieurs autres, ils deviennent inintelligibles l'un à l'autre.

Grâce à cette continuité dans les transformations linguistiques, les différents parlers d'une province présenteront entre eux des ressemblances générales et des différences spécifiques. Voilà pourquoi l'on a pu leur donner le nom de la province où ils sont parlés (par exemple, le gascon, le languedocien, le champenois); mais il faut bien entendre que ces termes géographiques désignent, non pas une unité linguistique, mais l'ensemble des parlers usités dans la province, considérés dans ce qu'ils ont de commun. C'est ainsi que le latin populaire, semé par la conquête romaine sur le sol de la Gaule, la couvrit d'une immense flore linguistique, qui prit en se développant en tous sens, à l'infini, des aspects infiniment variés.

9. Dialectes et patois. — Mais en même temps que

1. Sauf dans le cas de limites naturelles à franchir, la mer, les montagnes, etc.

le latin populaire, abandonné à lui-même et livré aux mystérieuses actions qui dirigent l'évolution spontanée du langage, s'épanouissait dans cette foule de parlers locaux, d'autres actions, politiques et sociales, intervenaient, dont l'effet fut de rétablir une certaine unité dans cette division sans fin.

Dans chaque région un de ces parlers locaux, propre à une ville ou à une aristocratie, s'éleva au dessus des parlers voisins, gagna en dignité et rejeta les autres dans l'ombre. Les parlers locaux restés dans l'ombre sont des *patois*; ceux qui sont élevés à la dignité littéraire sont des *dialectes*.

Ainsi il se forma dans divers centres des langues écrites qui, rayonnant à l'entour, s'imposèrent comme langues nobles aux populations des régions voisines et créèrent une province linguistique, un dialecte, dans lequel les patois locaux furent de plus en plus effacés ou étouffés. Ces dialectes s'étendaient par initiation littéraire et non plus par tradition orale; leur développement était un fait de civilisation et non de vie organique et naturelle de l'idiome.

Dans cette nouvelle évolution linguistique, les dialectes différaient d'autant plus les uns des autres qu'ils étaient séparés par des patois plus nombreux, par des étendues géographiques plus considérables. Ils prenaient donc, en face les uns des autres, une physionomie plus caractéristique et devenaient des langues indépendantes.

Ainsi se forma en France une série d'idiomes régionaux différents que l'on désigne, en général, par le nom des provinces où ils ont fleuri, aussi bien que les différents patois qui continuaient à vivre obscurément dans la même province. Par exemple, le normand signifie aussi bien le dialecte dans lequel ont écrit des écrivains normands du moyen âge que l'ensemble des patois qui vivaient ou vivent dans la Normandie.

Or, si l'on considère l'ensemble des dialectes et des patois qui ont fleuri sur le sol de la France, on reconnaît d'abord deux grandes masses, celle des dialectes et

patois de la **langue d'oc** et celle des dialectes et patois de la **langue d'oïl** [1].

10. DIALECTES ET PATOIS DE LA LANGUE D'OC. — Parmi les dialectes appartenant à la **langue d'oc**, on en distingue deux que le moyen âge considérait comme des langues indépendantes : le **gascon** et le **catalan**. Le **gascon** se parle dans les Basses-Pyrénées (à l'exception de la région occupée par le basque), dans les Hautes-Pyrénées, les Landes, le sud de la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde. Il a pour limites trois cours d'eau : la Gironde, la Garonne et son affluent l'Arize (dans l'Ariège). Cependant Libourne et Castillon, sur la rive droite de la Dordogne, parlent gascon. Nous avons vu précédemment les limites du **catalan**. En dehors de ces deux régions s'étendent les dialectes et patois **provençaux** sur vingt-six départements, qu'ils couvrent complètement ou en partie : ce sont le **languedocien**, le **limousin**, le **provençal** proprement dit, le **dauphinois**, le **savoyard**, les dialectes de la Suisse **romande**, pour nommer les plus généraux.

Au Xe siècle déjà, on trouve une littérature *provençale* : on possède de cette époque un fragment assez considérable d'une imitation en vers de la *Consolation de la Philosophie* de Boèce. Au XIIe siècle paraît une brillante littérature, en grande partie lyrique, dont les auteurs se nomment *troubadours* [2], et qui disparut au milieu du XIIIe siècle, noyée dans le sang, à la suite de la croisade albi-

1. C'était l'usage au moyen âge de désigner les langues d'après le terme qu'elles possédaient pour dire oui : langue d'*oïl*, langue d'*oc*, langue de *si*, etc. Dante, par périphrase poétique, appelle l'Italie.

Il bel paese la dove il *si* suona,

le beau pays où résonne le *si*.

2. *Troubadour*, c'est-à-dire *trouveur*, du verbe *trobar*, trouver : l'ancien provençal déclinait :

	SING.	PLUR.
Sujet	*trobaire*.	*trobador*.
Régime	*trobador*.	*trobadors*.

geoise. Saint Louis essaya en vain de réparer le mal et de pacifier le pays : les troubadours, quittant un pays appauvri et les cours seigneuriales fermées, allèrent chanter en Aragon ou en Italie. L'institution des Jeux Floraux de Toulouse (1323) ne réussit pas à arrêter la décadence de la littérature méridionale. A partir de la fin du moyen âge, on ne trouve plus guère, en fait de documents écrits, que des chartes, des diplômes, des actes locaux[1]. Les dialectes méridionaux, du rang de langues littéraires ou écrites, descendent au rang de langues uniquement parlées, de *patois*. De nos jours, une renaissance littéraire s'est produite : des poètes d'un rare talent, Jasmin, le premier en date, puis un peu plus tard, Aubanel, Roumanille et le plus grand de tous, Mistral, ont composé des poèmes remarquables dans leur idiome maternel. Le mouvement des *félibres* (c'est le nom que se donnent ces poètes[2]) a pour résultat

L'ancien français avait un nom correspondant sorti du verbe *trouver* :

Sing.	Sujet : *trovere.*	Plur.	*troveor.*
	Régime : *troveor.*		*troveors.*

Dans les deux langues, c'est la forme de l'accusatif qui est devenue le nom général du poète : *troubadour*, *trouveur*. — Les érudits de la fin du XVIIIe siècle et du commencement du XIXe ont remis en faveur le nominatif *trouvère*, ce qui est fâcheux, car ce nominatif cache le rapport qui l'unit à *trouveur* et à *trouver* ; il est à souhaiter que *trouveur* reprenne la place de *trouvère*.

Pour le moyen âge le poète est donc le *trouveur*, l'inventeur ; pour les Grecs, c'était aussi le *poietes*, celui qui fait, qui crée. Pour les Latins ce fut d'abord le *vates*, le devin, l'enchanteur ; les Romains remplacèrent ce mot expressif par le mot grec latinisé *poeta*, emprunt malheureux. Le moyen français a abandonné *trouveur* pour dire *acteur*, confusion entre les deux mots latins *actor* (acteur) et *auctor* (auteur). A la Renaissance, les écrivains ont été reprendre aux Latins le mot *poeta*, que les Latins eux-mêmes avaient pris aux Grecs.

1. Les cas de poètes locaux, tels qu'Auger Gaillard, le charron de Rabastens (né vers 1530, mort après 1592), sont isolés et prouvent par leur rareté l'absence de toute tradition.

2. Mot d'origine incertaine. Les poètes provençaux qui se l'appliquèrent pour la première fois, le 21 mai 1854, le tirèrent d'une poésie

actuel de faire reparaître à la vie littéraire chaque patois local. Mistral a eu la pensée de faire du patois provençal le patois littéraire de tout le pays. De là, la largeur avec laquelle il accueille dans sa langue les mots patois des divers dialectes, s'ils sont de bonne frappe; mais, si son lexique est formé d'emprunts faits à toutes les sources, la grammaire et la phonétique sont celles de son dialecte.

La limite qui sépare les dialectes de la langue d'oc des dialectes de la langue d'oïl est scientifiquement impossible à déterminer, pour une raison facile à comprendre, les patois locaux de l'une des deux langues passant à ceux de l'autre par des nuances insensibles. Toutefois, si l'on s'attache à un petit nombre de traits linguistiques notables, parmi ceux qui distinguent les patois du nord de ceux du midi, on pourra déterminer une ligne approximative. Deux savants français, M. Bringuier et M. de Tourtoulon, essayèrent, il y a une dizaine d'années, avec de grandes difficultés, de déterminer cette limite. Ils reconnurent une ligne qui, partant de la pointe de Grave, laisse à la langue d'oïl la partie septentrionale du Médoc, traverse la Gironde, la suit jusqu'à Villeneuve, passe par Vérac, remonte vers Libourne, puis vers Puynormand, en divisant plusieurs communes, passe à l'est de Coutras, Angoulême, Civray, Chollet, court au sud de Montmorillon, de la Trémouille, d'Argenton, de la Châtre, coupe ainsi la Guyenne et le Limousin. C'est là que la mort de M. Bringuier a arrêté la recherche des explorateurs. Sans pouvoir suivre plus loin cette limite avec la même exactitude[1], on la voit se prolonger par l'Auvergne et le Lyonnais, couper le sud de la Bourgogne et de la Franche-Comté, pénétrer en Suisse et donner au provençal les cantons de Vaud,

populaire religieuse où il paraît signifier *docteur de la loi*, et qui a été recueillie par M. Mistral, à Maillane en Provence, de la bouche d'une vieille paysanne. Voyez *Romania*, XXIII, p. 463.

1. Relative, car on peut contester la valeur de quelques-uns des *critères* qu'ils ont adoptés.

Neuchâtel, Genève, et la partie romane de ceux de Fribourg et du Valais[1].

11. La langue d'oïl et ses dialectes. — Franchissons cette frontière et étudions le développement que le latin populaire a reçu dans la France du nord.

Dès le VII[e] siècle, cet idiome vulgaire s'est distingué assez nettement du latin classique, ou du faux latin classique, — le bas latin, — pour qu'on le reconnaisse déjà comme une langue nouvelle.

En 659, saint Mummolin est appelé à la succession de saint Eloi, au siège épiscopal de Noyon, parce qu'*il possédait non seulement la langue germanique* (que parlaient les conquérants), *mais encore la langue romane* (parlée par le peuple[2]).

Au siècle suivant, Girard, abbé de Sauve-Majeure, vante son maître, S. Adalhart, abbé de Corbie, pour sa connaissance du roman, du latin et de l'allemand : « S'il parlait *roman*, on eût cru qu'il ne possédait que cette langue; s'il parlait *allemand*, son langage était encore plus brillant; mais s'il parlait *latin*, c'était la perfection[3]. » On possède de ce siècle des glossaires latins-romans ou romans-germaniques, où des mots latins et allemands sont traduits par des mots bas-latins ou romans

1. Un éminent linguiste, M. Ascoli, a déterminé les caractères d'un dialecte mixte, intermédiaire entre le français et le provençal qu'il appelle *franco-provençal*. Ce dialecte s'étend sur les départements de l'Isère, du Rhône, de l'Ain et du Jura, sur la Suisse *romande*, la Savoie et quelques hautes vallées du versant italien des Alpes pennines et grées.

2. « Quia praevalebat non tantum in *teutonica*, sed etiam in *romana lingua*. » (*Acta Sanctorum Belgii selecta*, IV, 403.) — Sigebert de Gembloux rapporte le même fait avec quelques variantes. A la mort de saint Eloi, dit-il dans sa chronique, Mummolin fut appelé à lui succéder, en 665, parce que c'était un très saint homme et qu'*il possédait la langue romane aussi bien que la langue allemande*. « Propterea quod... *romanam* non minus quam *teutonicam* callebat linguam. » (Jacob Meyer, *Annales Flandriae*, I, 5.)

3. « Qui si *vulgari*, id est, *romana* lingua loqueretur, omnium aliarum putaretur inscius... Si vero *teutonica*, enitebat perfectius; si *latina*, in nulla omnino absolutius. » (*Acta Sanctorum ordinis S. Benedicti*, saeculo IV, p. 335.)

dans lesquels on est porté à reconnaître des calques de mots français[1].

Au IXe siècle, les conciles de Tours[2] et de Reims (en 813) ordonnent aux évêques de traduire les homélies du dimanche, soit en langue romane, soit en langue germanique, pour être plus facilement compris de tous.

1. Ce sont les glossaires de Reichenau et de Cassel, dont des fragments ont été publiés avec des commentaires linguistiques par Diez ; traduction française par Bauer, fascicule V de la *Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes*. Cf. également Fœrster et Koschwitz, *Altfranzœsisches Uebungsbuch*, I, col. 1-44.

Le glossaire de Reichenau (ainsi appelé parce qu'il provient de l'abbaye de Reichenau ; aujourd'hui à la bibliothèque de Karlsruhe, ms. 115) est, dans sa première et plus grande partie, un commentaire des mots jugés les plus difficiles de la Vulgate. Il se termine par un lexique alphabétique. Dans les exemples qui suivent, les termes imprimés en italique sont les mots de la Vulgate ; les autres sont les termes du latin populaire, ou roman, par lesquels l'auteur du glossaire les explique.

Aversa (Genesis, IX, 23), distornata (c'est le français *destornée, détournée*).

Pulcra (ibid. XII, 11), bella (fr. *belle*).

Levam (ibid. XIV, 15), sinistram (v. fr. *senestre*).

Pronus (XVII, 3), qui a dent'. iacet (v. fr. *qui adenz gist*).

Mares (ibid. XVII, 23), masculi (v. fr. *masle*).

Semel (ibid. XVIII, 25), una vice (fr. *une fois*).

Arena (ibid. XXII, 17), sabulo (fr. *sablon*).

Femur (ibid. XXIV, 2), coxa (fr. *cuisse*).

Vescentes (ibid. XXIV, 54), manducantes (v. fr. *mangeanz*).

Rufa (ibid. XXV, 30), sora (v. fr. *sore*, fém. de *sor*, écrit aujourd'hui *saur*).

Orta (ibid. XXVI, 1), nata (fr. *née*).

Minatur (ibid. XXVII, 42), manatiat (v. fr. *menacet*), etc.

Le glossaire de Cassel (bibliothèque royale de Cassel, cod. theol. 24 ; fin du VIIIe siècle ou commencement du IXe) est latin-allemand. Voici quelques mots latins (ou plus exactement romans) : *mantun* (menton), *uncla* (ongle), *figido* (de *ficatum* ; foie), *pirpici* (lisez *birbici* ; brebis), *camisa* (chemise), *ferrat* (verrat ; ici aussi *f* pour *v*), *aucas* (oies), etc. — Il existe quelques autres glossaires anciens moins étendus, du même genre, et qui appartiennent au VIIIe, au IXe ou au Xe siècle. Cf. Fœrster et Koschwitz, ibid.

2. Labbe, *Concilia*, VII, 1263 : « Et ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in *rusticam romanam linguam* aut theotiscam. » C'est le 17e canon de ce concile. Le concile de Mayence (en 857) renouvelle l'ordonnance. Voir également les Capitulaires de Charlemagne (*Capitula regum Francorum*, éd. Boretius, I, p. 174, dans les *Monumenta Germaniae Historica*).

Sans doute que, dès cette époque, on avait pris l'habitude d'écrire en langue vulgaire ; mais les textes, écrits sur des tablettes cirées ou sur des bouts de parchemin, étaient trop fragiles pour échapper aux causes multiples et trop faciles de destruction. Trente ans plus tard (le 14 février 842), étaient prononcés les fameux *Serments de Strasbourg*, dont le texte, grâce à son importance historique, a été reproduit par un historien contemporain, le célèbre Nithard, et a pu ainsi venir jusqu'à nous. Nous conservons ce vénérable document, avec les Histoires de Nithard, dans une copie manuscrite de la fin du xe siècle ou du commencement du xie. La langue d'oïl paraît déjà là constituée dans ses traits généraux, malgré la physionomie latine que ce texte présente à première vue.

Au même siècle appartient encore une *séquence* ou *prose* en l'honneur d'une sainte, vierge et martyre, la *Cantilène de sainte Eulalie*, composée de vingt-neuf vers, probablement écrits dans les environs de Valenciennes.

Au xe siècle, les documents se multiplient. C'est d'abord un fragment d'homélie en l'honneur du prophète Jonas, brouillon informe de sermon, écrit, partie en latin, partie en français, partie en notes tironiennes[1], dans la région du nord-est et conservé par miracle jusqu'à nos jours, ce bout de parchemin ayant servi de reliure à un autre manuscrit[2]. Ce sont ensuite deux poèmes étendus, qui célèbrent, l'un la Passion de Jésus, d'après les Evangiles, l'autre la vie et la mort de saint Léger, d'après une vie latine de ce saint martyr ; ces poèmes sont conservés dans un manuscrit de la bibliothèque de Clermont-Ferrand et sont écrits dans une langue mi-française, mi-provençale[3].

Au xie siècle paraissent des œuvres littéraires de pre-

1. Sorte de sténographie employée aux premiers siècles du moyen âge et qui vient des Romains. On en attribuait l'invention à Tiron, affranchi et secrétaire de Cicéron.

2. Ce manuscrit se trouve (comme celui de la *Séquence de sainte Eulalie*) à la bibliothèque de Valenciennes. De là le nom de *Fragment de Valenciennes*, sous lequel on le désigne souvent.

3. Le poème de saint Léger paraît être une traduction dialectale d'un texte antérieurement écrit en dialecte bourguignon. Les quatre

mier ordre. D'abord la *Chanson de saint Alexis*, puis un peu plus tard, la *Chanson de Roland*, deux poèmes qui ouvrent dignement la littérature française ; à la fin du siècle le *Pélerinage de Charlemagne à Jérusalem*, poème héroï-comique, d'un caractère curieux, où la familiarité, le rire, la parodie s'allient sans effort au haut style et à l'allure épique.

Le XIIe siècle est l'âge d'or de l'ancienne littérature française : dans le XIIIe et le XIVe siècle, elle se montre moins originale, mais d'une fécondité et d'une richesse incomparables.

Cette littérature n'est pas propre à telle ou telle région ; elle s'étend sur tout le domaine de la langue d'oïl, et présente des particularités linguistiques qui varient de province à province. Chaque dialecte a sa littérature. La langue d'oïl, en effet, se subdivise en dialectes dont les limites sont indécises, parce que ces dialectes ne sont point des unités géographiques ; ils sont formés d'une somme de caractères linguistiques qui s'étendent inégalement en divers sens, chacun d'eux pénétrant par tel ou tel trait dans un ou dans plusieurs des dialectes voisins (cf. p. 20). On ne peut entendre strictement par ce mot de dialecte que la forme générale à laquelle est arrivé le latin populaire dans telle ou telle région, et l'on peut ainsi reconnaître autant de dialectes que de localités.

Jusqu'au XIVe siècle, ces dialectes sont à peu près indépendants. Roger Bacon, voyageant en France vers 1260, constate que le français se diversifie en quatre dialectes, le **français**, le **picard**, le **normand** et le **bourguignon** [1]. Un troubadour du XIIIe siècle, Peire Cardinal, déclare ne

textes dont il vient d'être question ont été publiés en fac-similés héliographiques par la Société des anciens textes français (*Album des plus anciens textes français*).

1. « Nam et idiomata variantur ejusdem linguae apud diversos, sicut patet de lingua gallicana quia apud Gallicos et Normannos et Picardos et Burgundos multiplici variatur idiomate. Et quod proprie dicitur in idiomate Picardorum, horrescit apud Burgundos, imo apud Gallicos viciniores. » (Opus Majus, III, 44.)

parler ni le normand, ni le poitevin[1]. Un personnage du roman provençal de *Flamenca* savait parler « *bourguignon et français*, allemand et breton[2] ». Un traducteur des Psaumes, du XIV[e] siècle, qui écrivait en Lorraine, annonce son œuvre par ces mots : « Voici le psautier traduit du latin en roman, en *langue lorraine*[3]. »

Mais cette indépendance reçoit de bonne heure une atteinte. Au sein de l'anarchie politique du XI[e] siècle s'élève, avec la dynastie capétienne, un pouvoir central qui à la longue se substituera aux pouvoirs féodaux. La royauté, sortie du duché de l'Ile-de-France, a son siège à Paris. La cour royale fait monter en dignité le dialecte qu'elle parle, et l'impose graduellement à l'aristocratie et aux écrivains. Dès le XII[e] siècle la prééminence est assurée au français de l'Ile-de-France, et l'éclat de la royauté sous Philippe Auguste et sous saint Louis en assure définitivement la suprématie.

Vers 1170, le clerc Garnier, de Pont-Sainte-Maxence (dans l'Oise), se vante d'avoir écrit son beau poème sur la vie et la mort de Thomas Becket « *en bon roman* » ;

Mis languages est buens, car en France sui nez[4].

Un grand seigneur artésien, Conon de Béthune, poète contemporain de Philippe Auguste, se plaint d'avoir excité les moqueries du jeune roi, de la reine mère, Alix de Champagne, et de la cour, pour avoir récité une de ses chansons devant ces illustres assistants avec un accent local et en l'émaillant de mots artésiens :

La roïne n'a pas fait que cortoise (*acte de courtoisie*),
Qui me reprist, ele et ses fius (*son fils*), li rois.
Encor ne soit me (*ma*) parole franchoise,
Si le (*la*) puet on bien entendre en franchois.
Ne et il ne (*et ceux-là ne*) sont bien apris ne cortois,
S'il m'ont repris, se j'ai dis mos d'Artois ;
Car je ne fui pas noris (*élevé*) à Pontoise.

1. Raynouard, *Choix des Poésies originales des Troubadours*, V., 304.
2. Edition P. Meyer, v. 1916-17.
3. *Psautier de Metz*, édit. Bonnardot, I, p. 1.
4. Mon langage est bon, car je suis né dans l'Ile-de-France.

Adenet, l'auteur de *Berthe aux grands pieds*, raconte qu'au temps de Pépin :

Avoit une coustume ens el tiois pais (*dans le pays allemand*[1])
Que tout li grant seignor, li conte et li marchis,
Avoient entour aus (*eux*) gent françoise tous dis (*toujours*)
Pour aprendre françois lor filles et lor fils.
Li rois et la roïne et Berte o (*avec*) le cler vis (*visage*)
Sorent près d'aussi bien le *françois de Paris*
Com se il fussent né au bourc à Saint Denis[2].

Le trouvère lyonnais Aimon de Varennes, qui écrivait en 1188 à Châtillon-sur-Azergue (Rhône), adopta le français pour son *Roman de Florimont :*

.....As François voil de tant servir,
Que ma langue lor est sauvage;
Que je ai dit en lor langage
Al mieus que ju ai seü dire.
Se ma langue la lor empire,
Por ce ne m'en dient anui :
Mies aim ma langue que l'autrui.
Romans ne estoire ne plait
As François, se il ne l'ont fait.

Un traducteur de Boèce, né à Meung, au XIIIe siècle, s'excuse d'écrire dans un langage qui n'a pas la suprême correction du langage parisien; car, dit-il, « je ne suis pas de Paris..., mais me rapporte au parler

Que m'aprist ma mère
A Meun quand je l'alaitoie[3]. »

Au XIVe siècle, Chaucer, dans ses contes de Cantorbery, met en scène une religieuse qui « parlait français comme on parlait à Stratford-sur-Bowe; car le *français de Paris* lui était inintelligible[4] ».

1. *Tiois*, forme française répondant à l'italien *tedesco* et représentant une forme primitive de l'allemand moderne *deutsch*.
2. *Berte*, v. 147-154 (édition Scheler).
3. Léopold Delisle, *Inventaire des manuscrits français de la Bibliothèque Nationale*, II, p. 327.
4. Prologue, v. 114 :

And Frensh she spak ful faire and fetysly
After the scole of Stratford atte Bowe
For Frensch of Parys was to hire unknowe.

Si l'on continue jusqu'en plein XIVe siècle d'écrire dans les dialectes que l'âge précédent note déjà défavorablement, ces dialectes cependant commencent à déchoir et cèdent décidément la place au français, devenu langue officielle du gouvernement, langue littéraire du pays de France, langue de la conversation dans les hautes classes. Ce n'est guère que dans les campagnes que continuent à vivre, à se développer et à se transformer en pleine liberté les parlers locaux. Avec les siècles, ils se diversifient et prennent chacun une physionomie caractéristique[1], à moins qu'ils ne soient écrasés, — comme les patois de l'Ile-de-France et des alentours, — par l'influence absorbante du français de Paris. Il n'y a plus guère aujourd'hui, en pays de langue d'oïl, que la Belgique où le *wallon* (parler local de Mons, de Liège et de Namur), cultivé, comme le sont chez nous les dialectes méridionaux, par des amateurs de province, essaie de remonter à la dignité de langue littéraire.

12. LE PARLER DE L'ILE-DE-FRANCE OU FRANÇAIS. — Voilà comment le parler de Paris, par des progrès lents et ininterrompus, conquit vers la fin du moyen âge, l'un après l'autre, les divers domaines de la langue d'oïl. L'histoire détaillée de ces conquêtes est encore à faire ; mais l'on en sait assez pour suivre dans les grands traits cette extension. Il est vrai que le français, en se substituant aux dialectes, reçoit d'eux sur place quelques atteintes. Les provinces, en adoptant la langue officielle, ne peuvent pas n'y pas mêler des tournures, des con-

1. Ceci d'après l'opinion généralement admise. En fait, la question est plus complexe. Ce qui s'est passé pour le français à l'égard des dialectes provinciaux a dû se reproduire pour chacun des dialectes, devenus littéraires, à l'égard des parlers populaires qui florissaient dans chaque localité de la région. Autrement dit, les patois locaux doivent être *antérieurs* aux dialectes littéraires développés dans chaque province, de l'un d'eux (le plus important par la situation politique de la ville où il se parlait) et aux dépens des autres. Une fois les dialectes disparus, les patois seront restés seuls, sans avoir jamais cessé d'exister depuis les origines latines jusqu'à nos jours, dans l'infinie variété de leur développement.

structions, des expressions de leurs patois locaux qui s'en vont, et surtout cette prononciation déterminée par la phonétique propre aux dialectes, et qu'on appelle — improprement — l'*accent*. Ainsi s'est formé ce français provincial, que chaque province a pour ainsi dire marqué de son empreinte ; malgré l'éducation littéraire, les provincialismes se sont maintenus jusqu'à nos jours et émaillent souvent la conversation des gens des villes, s'ils ne paraissent pas dans l'œuvre des écrivains. Et le provincial, pour peu qu'il soit éloigné de Paris, se laisse reconnaître entre mille autres à son accent.

A la fin du XII[e] siècle, et surtout au XIII[e] siècle, après la guerre albigeoise, le français avait déjà franchi les frontières de la langue d'oïl et pénétré dans les villes du Midi, à la suite de l'administration royale. Nous avons vu précédemment (p. 30) un Lyonnais, en 1188, abandonner son dialecte pour écrire en français. La langue suivit au XIV[e] et au XV[e] siècle les progrès de la royauté. Dès le commencement du XVI[e], les villes du Midi, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Lyon, Grenoble, etc., fournissent à la littérature des œuvres françaises. D'un autre côté, à la fin du moyen âge, le français triomphe du bas latin, qui était resté la langue officielle de la justice et de l'enseignement. L'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue en 1539 par François I[er], établit que *tous arrêts et procédures et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage françois maternel et non autrement*, et le XVI[e] siècle voit paraître des traités d'enseignement philosophique ou scientifique, en langue vulgaire. Le français est en voie de devenir la langue de la France[1].

Et pourtant, après le triomphe de la Monarchie absolue, après trois siècles d'une administration générale et locale qui ne connaît que le langage de Paris, après l'éclosion d'une admirable littérature qui élève notre

1. Fortune commune à toutes les langues des grandes nations : ainsi du latin, d'abord dialecte du Latium ; de l'italien, dialecte de Florence ; de l'anglais, dialecte du Middlesex, etc.

langue dans l'esprit des peuples à une hauteur incomparable, le français n'a pas encore achevé la conquête du territoire. Aujourd'hui, dans les villes du Midi, le provençal, et dans la plupart des campagnes de langue d'*oui* les patois locaux sont encore parlés à côté du français : dans les campagnes du Midi les paysans ne connaissent guère que leur patois; la région basque et la Basse-Bretagne sont à peine entamées. Mais, avec le service militaire et l'enseignement primaire obligatoire, on voit le temps où le français de l'Ile-de-France aura achevé la conquête de la France.

Il s'est étendu en revanche au delà de nos frontières. Dès le xve siècle, on l'écrivait dans la Suisse romande, où il a si bien pris racine qu'il a supplanté les dialectes provençaux (ou *franco-provençaux*) dans le canton de Genève, et les a fort entamés dans les cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg et Valais.

Au xie siècle, le **bas normand** fut porté par Guillaume le Bâtard et ses barons en Angleterre, et y demeura jusqu'au xive siècle la langue officielle et la langue littéraire de la royauté et de l'aristocratie; puis il se fondit insensiblement avec l'anglo-saxon, qu'il a si fortement pénétré que près de la moitié du lexique anglais est formée de mots français [1].

Au xvie siècle, des marins dieppois transportent le français dans l'Amérique du Nord, où 50.000 hommes le parlent encore dans la Louisiane, 100.000 dans la Nouvelle-Ecosse, 1.800.000 au Canada. Dans cette dernière province, l'élément français a acquis rapidement une importance considérable, et notre langue y est devenue langue officielle à côté de l'anglais. Aux Antilles, le français, fondu avec l'idiome africain des nègres, a donné naissance à un idiome nouveau, le créole. En Afrique, l'île Maurice est demeurée française de langue. Enfin la conquête de l'Algérie rend aujourd'hui au français les côtes de la Méditerranée, que les invasions arabes, il y a douze siècles, avaient enlevées à la *Romania*.

1. Ajoutons d'autres pénétrations postérieures : l'influence de la langue du droit, et au xviie siècle, celle de la littérature et de la culture françaises.

L'émigration protestante a également transporté le français en Hollande et dans diverses localités d'Allemagne, où les églises réformées perpétuent la tradition de la langue du XVIIe siècle. Enfin il n'est pas un pays d'Europe où notre langue ne soit devenue pour l'aristocratie et la haute bourgeoisie une deuxième langue maternelle. Le français avait été imposé par Louis XIV comme langue de la diplomatie à toutes les cours d'Europe; il a gardé jusqu'à nos jours ce privilège, qu'il doit autant à ses qualités de souveraine clarté qu'à un droit historique.

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE INTERNE DU FRANÇAIS

13. Périodes de l'histoire du français. — Nous venons de voir par quelle fortune le français de l'Ile-de-France a fini par devenir la langue d'un grand pays. Dans cette extension graduelle, qui est l'œuvre du temps, ce dialecte a passé par divers changements, a subi des influences variées qu'il faut rapidement indiquer, influences et modifications qui sont d'ailleurs en grande partie communes aux autres dialectes de la langue d'oïl et aux autres langues romanes. Mais nous n'avons à les considérer ici qu'en ce qui regarde le dialecte de l'Ile-de-France.

On peut partager cette histoire du français en quatre périodes, avec le IXe, le XIVe et la fin du XVIe siècle pour points de démarcation. Non point que ces divisions indiquent des solutions de continuité dans le développement de la langue. Mais elles mettent plus vivement en lumière les directions suivies dans l'évolution linguistique. Ces quatre périodes peuvent se désigner sous les noms de périodes du **gallo-roman**, de l'**ancien français**, du **moyen français**, du **français moderne**.

I. LE GALLO-ROMAN

14. Le gallo-roman. — Sous ce nom, nous entendons le latin parlé par les populations de la Gaule, depuis l'époque de la chute de l'Empire (au ve siècle) jusqu'au ixe siècle, époque où paraît le premier document français que l'on possède, les *Serments de Strasbourg*. Pour cette période primitive, on n'a point de textes, par cette raison que la langue n'est qu'un vaste ensemble de parlers populaires, que personne ne songe à écrire.

Les invasions ont détruit toute civilisation, et une nuit profonde semble envelopper l'Occident. Seule, l'Eglise conserve la tradition des lettres latines ; quelques prêtres de talent créent une nouvelle littérature ; dans les couvents, les moines copient studieusement et conservent pour les âges futurs les manuscrits de la Rome païenne ; des clercs se livrent à l'étude bien élémentaire de la théologie, ou écrivent quelques chroniques historiques. Mais en dehors de ce nombre bien restreint d'hommes instruits qui maintiennent dans leurs mains le flambeau vacillant de la science, le pays est livré à une barbarie toujours croissante. L'immense majorité des habitants de la Gaule, abandonnée de toute administration protectrice, en proie au caprice et à l'arbitraire des conquérants, incapable de culture, laisse sa langue aller à l'abandon ; et la force révolutionnaire qui précipite les idiomes agit sans contrainte. Aussi cette période est celle où le latin se déforme le plus rapidement et le plus complètement. En l'espace de quatre siècles, les sons latins ont si bien changé qu'on se trouve en présence d'un système nouveau : *lacryma* (prononcez *lacrüma*) s'est changé en *lairme* (*larme*), *vetulum* en *vieil*. Les mots sont devenus pour une bonne part méconnaissables. Le latin populaire est désormais le français.

Dans cette transformation des sons, qu'est-il advenu du lexique, des formes grammaticales, de la syntaxe ?

Vocabulaire. — L'étude approfondie des sources du

lexique français et une comparaison méthodique, instituée entre les lexiques des diverses langues romanes, permettent de rétablir avec assez de précision le lexique de cette langue populaire, tel qu'il existait à une époque dont on n'a aucun monument direct. Ce lexique possédait en commun avec le lexique du latin classique un nombre assez étendu de mots, tels que *père*, *mère*, *frère*, *sœur*, *fils*, *fille*, *oncle*, etc Ces mots, qui ont existé de tout temps en notre langue, remontent par une tradition ininterrompue au latin populaire, et se retrouvent sous leur forme primitive dans le latin classique [1]. Mais un grand nombre de mots de la langue classique avaient disparu sans retour, soit qu'ils désignassent des objets appartenant à des mœurs et des habitudes oubliées, soit que, n'ayant qu'une existence littéraire, ils exprimassent des idées philosophiques, scientifiques, artistiques, qui avaient sombré dans le naufrage de la civilisation [2].

En revanche, le latin populaire possédait nombre de mots qu'on ne retrouve pas dans la latinité classique. La plupart étaient cependant latins, mais appartenaient à l'usage familier ou vulgaire ; d'autres étaient des termes classiques, détournés par métaphore de leur usage propre et transformés par l'imagination populaire. Pour quelques-uns d'entre eux, nous avons des témoignages formels de grammairiens anciens notant comme vulgaires certains termes qui sont précisément devenus les termes communs de la nouvelle langue [3]. D'autres mots romans

1. Voir dans l'*Appendice* I de la *Vie des mots*, par A. Darmesteter, une liste étendue de mots qui, presque tous, remontent au latin de l'époque classique, et ont conservé plus ou moins complètement le sens primitif.

2. « La riche synonymie du latin classique fut notamment très restreinte : de plusieurs mots plus ou moins synonymes, on n'en conserva qu'un ; on négligea les nuances d'expression que la littérature avait développées. » G. Paris, *Extraits de la Chanson de Roland et de la Vie de saint Louis*, 2ᵉ édit., p. 51.

3. Par exemple, on trouve employées

à la place du latin classique :	les formes populaires :
arbusta	*arboreta* (A. Gell. 17, 2), v. fr. *arbroie*.
pugna	*battalia* (Adam. Martyr), fr. *bataille*.

en très grand nombre sont sortis, par composition et surtout par dérivation, de mots simples qui se sont maintenus à côté d'eux ou qu'ils ont fait disparaître. Ajoutons encore une foule de néologismes apportés par la conquête et désignant des faits et des idées propres aux institutions nouvelles. En effet, la langue des conquérants germains, qui au IXe siècle n'était plus parlée en Gaule [1], n'avait pas disparu sans laisser des traces d'elle-même dans l'idiome des vaincus. Le français d'alors en avait été pénétré, saturé ; cependant, dès l'époque capétienne, une bonne partie de cet élément étranger fut graduellement éliminée ; l'élément roman triompha, quoique la langue ait conservé au moyen âge un nombre notable de mots germaniques, et qu'elle en possède encore aujourd'hui quelques centaines.

Ce lexique, miroir fidèle des mœurs et de la civilisation du temps, devait exprimer peu d'idées savantes (nous verrons qu'un des grands traits de la formation savante est de rendre précisément à la langue les termes abstraits qui lui font défaut) ; mais il devait abonder en termes désignant des choses matérielles, notant la foule de faits nouveaux apportés par la révolution politique et sociale, et les idées générales que comporte la vie usuelle. Il dut être expressif, imagé, pittoresque.

vincula	*boia* (Festus), v. fr. *buie*.
mutare	*cambire* (Apulée), *cambiare* (Lex Salica), d'où *changer*.
felis	*cattus* (Palladius, etc.), *chat*.
culina	*coquina* (Arnobe, etc.), *cuisine*.
immittere	*lanceare* (Tertullien), *lancer*.
mandere	*masticare* (Apulée, etc.), *mâcher*.
columbus	*pipio* (Lampridius), *pigeon*.
propinquare	*propiare* (Paulin de Nole), *approcher*.
sanguinolentus	*sanguilentus* (Scribonius Largus), *sanglant*.
hirsutum	*villutum* (Gloss. Mai VI, 501), *velu*.
gena (joue)	*gabata* (écuelle) fr. *joue*.
humerus	*spatula* (spatule) fr. *espadle*, *espalle*, *espaule*.

1. Les *Serments de Strasbourg* en sont la preuve. Louis le Germanique doit parler français pour être compris des barons de Charles. Ceux-ci avaient donc oublié leur langue maternelle et étaient devenus romans.

habile à rendre les sentiments les plus variés d'un peuple fin et délié.

Formes grammaticales. — C'est dans cette période que les formes grammaticales subissent les transformations les plus profondes. Mais ces transformations, qui se retrouvent presque toutes dans les autres langues romanes, avaient été préparées de longue main et remontaient, au moins dans leur principe, à la langue impériale.

La déclinaison se désorganise et donne naissance à un système nouveau, qui repose sur d'autres principes, et que les âges suivants complèteront pour l'abandonner ensuite sans retour.

Les pronoms, en partie conservés, en partie transformés, se réduisent en nombre, en même temps qu'ils se précisent dans leurs formes et leurs fonctions.

C'est surtout la conjugaison qui est le chef-d'œuvre de la création des langues nouvelles. Un système nouveau sort des débris de la conjugaison latine disloquée. Le passif disparaît en partie, le déponent complètement, le réfléchi est créé de toutes pièces; un mode nouveau, le conditionnel, sort d'une périphrase de l'infinitif avec l'imparfait-optatif latin; un système de temps passés, composés d'un auxiliaire et du participe passé, s'ajoute aux temps simples, présents et passés, du latin classique. Le latin populaire (ici la transformation remonte sûrement à la Rome impériale) arrive, par une analyse plus délicate de la pensée, à un système savant et ingénieux, souple et raffiné, qui se substitue à la belle ordonnance synthétique de la conjugaison classique.

Syntaxe. — Les altérations syntactiques sont moins profondes. L'emploi des prépositions, plus large, plus étendu, et celui de la proposition subordonnée personnelle, qui, de bonne heure, semble avoir remplacé dans beaucoup de cas la proposition infinitive, voilà les traits les plus notables de la syntaxe nouvelle. Nous ne parlons pas de la perte de ces constructions savantes que l'on admire chez les grands écrivains de Rome. La syntaxe

de la langue écrite est la partie du langage qui subit le plus facilement la marque de l'écrivain, mais le plus souvent la syntaxe de la langue parlée et familière ignore ces savantes combinaisons [1]. C'est la syntaxe populaire de Rome qu'on retrouve essentiellement dans celle du gallo-roman, telle que la science peut la reconstituer.

En somme, une prononciation profondément altérée, qui donne à l'idiome l'apparence d'une langue nouvelle; un lexique qui ne conserve du lexique classique qu'une part restreinte et abandonne le reste, en y ajoutant de son propre fonds par des créations originales ou par des emprunts à la langue des conquérants; une grammaire aussi pleinement modifiée, mais transformée d'une façon originale; une syntaxe assez stable : tels sont les caractères de la langue qui va devenir le français.

En face du gallo-roman se place le bas latin, ce latin classique dégénéré, dans lequel écrit le petit nombre d'hommes qui ont conservé la tradition littéraire et intellectuelle. Le bas latin, avec une construction qui subit l'empreinte du gallo-roman, possède un lexique plus étendu, puisqu'à côté des mots du gallo-roman qu'il conserve le plus souvent, en les habillant d'une forme latine, il garde la plus grande partie, encore enrichie par lui, du lexique abstrait et savant du latin classique, que le peuple avait abandonné.

Le gallo-roman est parlé par 8 ou 10.000.000 d'hommes; le bas latin est écrit ou même parlé par quelques milliers.

II. L'ANCIEN FRANÇAIS

(DU IX[e] AU XIV[e] SIÈCLE.)

15. L'ANCIEN FRANÇAIS. — Les caractères généraux que nous avons reconnus dans le gallo-roman, on a pu

1. C'est là le sens du passage bien souvent cité de Suétone, sur les habitudes de langage de l'empereur Auguste : « necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque praepositiones verbis addere, neque conjunctiones saepius iterare dubitavit, quae detractae afferunt aliquid obscuritatis etsi gratiam augent (*Octave Auguste*, LXXXVI). »

les déterminer en partie par l'examen de la langue des siècles suivants, le XIe et le XIIe. En remontant de l'état qu'elle présente alors au point de départ qu'indique le latin, on arrive à reconstituer l'étape intermédiaire par laquelle a dû passer le gallo-roman. C'est dire que l'ancien français ne fera qu'accentuer les traits que nous avons précédemment tracés.

Syntaxe. — La langue d'oïl est une langue à déclinaison, avec un cas sujet et un cas régime. Les rapports des noms avec les verbes sont donc déterminés, non comme aujourd'hui, par la place fixe qu'ils occupent dans la phrase, mais par leur flexion. Ce caractère essentiel donne à la construction une grande liberté d'allures, et le mot dominant peut se placer sans effort en tête de la proposition. La syntaxe de l'ancien français, encore à demi latine, présente donc une richesse et une aisance de tours qui lui permettent de suivre facilement le mouvement de la pensée et de rendre *l'impression* immédiate. Encore simple et réduite dans les textes du Xe siècle, plus savante dans les textes du XIe, quoique incapable de rendre tous les rapports des phrases incidentes avec les principales [1], elle se fortifie graduellement et se dégage de plus en

1. Traduisons les *Serments de Strasbourg* en latin : si, tout en modifiant librement le *lexique*, nous conservons intacte la *construction*, nous reconnaîtrons immédiatement la construction latine : « Pro Dei amore et pro christiani populi et nostra communi salute, abhinc isto die, prout Deus sapientiam et potentiam mihi donat, *sic* servabo ego istum meum fratrem et in adjumento, et in unaquaque re, sicut homo suum fratrem per jus servare debet. Et cum Lotherio nullum conventum habebo qui (ad) meam voluntatem isti meo fratri Karlo in damno sit.

« Si Ludovicus sacramentum quod suo fratri juravit conservat, et si Karolus meus dominus de sua parte suum frangit, si ego deducere non illum inde possum, nec ego, nec ullus quem ego deducere inde possum, in nullo adjumento contra Ludovicum illi ero. »

Dans la construction primitive du français, dit M. G. Paris, « le complément précédait le nom, l'adjectif qualificatif précédait le substantif qualifié (comparez les adverbes en *ment*), le régime direct ou indirect précédait le verbe, le verbe précédait le sujet, à moins que le sujet ne fût un pronom personnel exprimé. » (*Extraits de la Chanson de Roland*, 2e éd., p. 50).

plus de la construction latine, en prenant plus d'originalité, dans la langue du XIIe et du XIIIe siècle. Elle manque toutefois d'ampleur et ne sait pas encore manier la *période* [1], sauf dans les œuvres traduites du latin, qui, il est vrai, sont plus latines que françaises.

Formes grammaticales. — Le système de déclinaison, qui n'atteint, du reste, que les noms masculins, va en s'affermissant et se développant du IXe au XIe siècle : à la fin de ce siècle, il est arrivé à un complet épanouissement; la *règle de l's* est devenue générale et s'applique non seulement à tous les masculins déclinables, mais même aux féminins (singuliers). D'un autre côté, les délicates lois d'euphonie qui modifient la consonne finale du nom sous l'influence de l'*s* de flexion, donnent aux mots une variété élégante de prononciation : *coq* devient au singulier *li cos, le coq*, au pluriel *li coq, les cos.*

La conjugaison est d'une singulière richesse de formes, richesse qui n'est pas de l'exubérance et du désordre, car l'emploi de ces formes est en général soumis à des lois précises. Sous l'influence de l'accent tonique, la voyelle du radical, suivant les personnes, se présente sous une forme ou sous une autre, disparaît ou reparaît, dans un balancement régulier et harmonieux.

Assurément, pour les étrangers, ce système si savant et si compliqué devait offrir de grandes difficultés. Pour nous qui, remontant au latin, nous rendons compte par le simple jeu des lois phonétiques de cette diversité de formes, nous ne pouvons qu'en admirer la variété infinie et la beauté régulière. Le verbe *laver* (*lavare*) fera au présent de l'indicatif : *je lef, tu leves, il leve, nous lavons, vous lavez, il levent*, et au présent du subjonctif : *que je lef, que tu les, qu'il let, que nous lavons, que vous lavez, qu'il levent.* Le verbe *lever* (*levare*,) fera : *je lief, tu lieves, il lieve, nous levons, vous levez, il lievent; que je lief, que tu lies, qu'il liet, que nous levons, que vous levez, qu'il lievent.* Et toutes ces formes différentes sortent régulière-

1. La *Chanson de Roland* connaît à peine les propositions conjonctives amenées par *quand, lorsque, puisque,* spécialement au passé,

ment des formes latines ; elles ne sont autre chose que ces formes mêmes modifiées différemment par les lois de la phonétique, suivant la place de l'accent et la nature du son qui suit le radical.

Vocabulaire. — Le vocabulaire est d'une singulière abondance. Aux éléments primitifs que nous avons rappelés précédemment se sont ajoutés des dérivés nouveaux, sortis de radicaux qui ont formé de larges familles. Chaque dialecte apporte, d'ailleurs, à la langue commune des termes qui lui sont propres, mots d'origine germanique le plus souvent, établis dans telle ou telle région avec les envahisseurs qui les ont apportés. A cela ajoutons des mots de formation savante qui, repris au latin, pénètrent de nouveau dans la langue commune. Cette réunion d'éléments divers contribue à former un ensemble considérable[1].

Quant à leur valeur, les mots la gardent entière : les métaphores ne sont point encore usées par un emploi trop fréquent ; l'étymologie y est encore sentie ; les mots sonnent juste et plein, comme des monnaies de bon aloi ; la langue est franche, nette, simple et saine.

Prononciation. — La prononciation est douce et mélodieuse. Vers le IXe siècle se réduisent les derniers groupes de consonnes durs et pénibles (*ft*, etc.), sortis de la rencontre de consonnes que séparaient auparavant des voyelles atones qui sont tombées. Plus de groupes, sauf ceux dont la seconde consonne est *l* ou *r*, ou dont la première est *s* ; abondance de voyelles et de diphtongues. Il est vrai que dans cette période la chute des médiales amène la formation de nouveaux hiatus ; mais ces hiatus, formés de voyelles égales en intensité, ne sont pas durs. Les voyelles nasales, qui commencent à se former, ne sont pas encore en assez grand nombre pour alourdir

1° Le *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, que publie en ce moment M. F. Godefroy, formera *dix* volumes in-quarto d'environ huit cent pages chacun. Huit volumes et demi ne contiennent que les mots qui ne sont plus en usage dans les temps modernes.

l'aspect général de la prononciation. La vocalisation de l'*l* en *u* produit de nouvelles séries de diphtongues chantantes ; l'*e* féminin, toujours senti, forme à la fin du mot une sorte d'accompagnement sonore qui se prolonge en s'éteignant. La prononciation du XIIe siècle devait avoir le charme de la prononciation italienne d'aujourd'hui, avec plus d'éclat, les voyelles et les diphtongues étant plus variées. L'oreille était plus délicate en même temps et plus raffinée, et percevait couramment des différences, dont nous avons peine aujourd'hui à nous rendre compte. Les rimes ou les assonances des poètes exigeaient l'identité absolue des sons vocaliques, tandis qu'aujourd'hui on se contente d'approximations. Le moyen âge n'aurait pas fait rimer *flamme* et *âme*, *mènent* et *viennent*.

Tous ces traits réunis donnent à notre vieille langue un caractère de perfection linguistique qu'elle ne connaîtra plus. Elle est imagée, pittoresque, limpide en son lexique, savante dans sa grammaire, ample et large dans sa syntaxe, d'une liberté d'allures aisée et gracieuse. Sans doute, elle manque de vigueur et semble incapable de porter le poids des grandes pensées ; ce n'est point la langue de la politique, ni de la science, ni des hautes spéculations religieuses et philosophiques. Mais cette faiblesse est la faute des écrivains. Les penseurs du moyen âge ont, en effet, dédaigné la langue vulgaire : ils l'ont laissée aux poètes, aux amuseurs de la foule, et ont continué la tradition des écrivains de l'époque mérovingienne et carolingienne, en écrivant dans la seule langue qui fût l'expression de la pensée savante, le bas latin. Plus tard, au XVIe siècle, quand le bas latin aura disparu et que le français sera devenu la langue de la philosophie, de la politique et des hautes abstractions, il conquerra ses dernières qualités, mais aux dépens d'autres qu'il ne retrouvera plus.

Aussi cette langue du moyen âge, comme sa littérature, excita un enthousiasme universel qui se poursuivit jusqu'au XIVe siècle. Des étrangers la préféraient à leur propre langue : c'est en français que Rusticien de Pise écrit les voyages de Marco Polo et com-

pile des romans de la Table Ronde; que Brunetto Latini, le maître de Dante, écrit son encyclopédie, le *Trésor de Sapience;* qu'est rédigée la *Chronique* anonyme *de Morée* et la *Chronique vénitienne* de Martino da Canale. Brunetto Latini dit, dans une phrase demeurée célèbre, que le français est « la parleure la plus delitable et la plus commune à toutes gens ». Un autre Italien, ce Martino da Canale qu'on vient de nommer, proclame lui aussi « que langue françoise cort parmi le monde et est plus delitable à lire et à ouïr que nulle autre ». Le Catalan Ramon Muntaner nous apprend enfin que la plus noble chevalerie était celle de Morée et qu'on y parlait français aussi bien qu'à Paris.

III. LE MOYEN FRANÇAIS

(DU XIVe SIÈCLE A LA FIN DU XVIe)

16. LE MOYEN FRANÇAIS. — Vers la fin du XIIIe siècle, on voit paraître les signes d'une révolution qui va remplir le XIVe, le XVe et la première moitié du XVIe siècle. L'**ancien français** a pris fin ; le **moyen français** commence.

Syntaxe et formes grammaticales. — Cette période est, avant tout, marquée par la disparition de la déclinaison que le substantif, l'adjectif, le pronom pouvaient recevoir dans la phrase. De là un trouble profond dans la syntaxe. Après de longs tâtonnements, l'inversion, que la déclinaison seule rend possible, disparaît; et l'ordre logique, qui détermine les fonctions du sujet et du régime par la place inflexible donnée aux mots, s'annonce et s'établit. La construction devient ainsi plus analytique et prépare la phrase moderne[1].

La grammaire est profondément atteinte. La disparition

1. Voir à l'*Appendice*, comme spécimen de ces transformations, les versions successives que nous donnons d'un même texte rédigé au XIIIe siècle et remanié au XIVe, puis au XVe siècle.

de la déclinaison, le triomphe du cas régime sur le cas sujet simplifient pour le nom, l'adjectif et le pronom le système savant et compliqué de l'usage antérieur. Il en est de même de la conjugaison. On se débarrasse de ces formes complexes, où le radical varie suivant qu'il est accentué ou non; où la flexion change, sans raison apparente, aux mêmes temps, d'une conjugaison à l'autre; où le participe et le parfait paraissent se rattacher difficilement, tant les formes en sont divergentes, au radical du verbe : une analogie simplificatrice cherche à faire passer toutes ces diversités sous un même niveau. Dans la période qui nous occupe, la langue n'a pas encore pris une direction décisive. Assurément, l'usage populaire est plus net et moins hésitant que l'usage littéraire : la réduction de formes grammaticales qui se produit insensiblement ne présente pas dans l'usage réel toutes les incertitudes dont témoignent les textes ; la langue suit son train. Mais chez les écrivains qui conservent des traditions littéraires, les formes anciennes, consacrées par des œuvres connues et classiques, maintenues par l'enseignement de l'école, s'emploient au hasard, à côté des formes modernes, de sorte que la langue littéraire offre le spectacle de l'anarchie et du chaos.

Prononciation. — La prononciation s'altère à son tour. Elle commence à perdre de cette mélodie qui caractérisait la langue du moyen âge. Les diphtongues s'éteignent de plus en plus et se réduisent en voyelles. Des nuances, autrefois bien distinctes, entre des voyelles voisines s'effacent et disparaissent. L'*e* féminin commence, dans des cas déterminés, à devenir muet. En général, c'est le vocalisme qui est atteint. Le consonantisme souffre peu de changements.

Vers la fin de cette période, l'introduction de mots savants, grecs et surtout latins, fait entrer dans la langue restreinte des lettrés des groupes de sons encore inconnus de l'usage général; et ainsi commence à s'établir une distinction, qui va bientôt s'étendre, entre la prononciation littéraire et la prononciation vulgaire.

Vocabulaire. — Le lexique est, de même, en voie de transformation. Du XIVe à la fin du XVIe siècle, nombre de termes tombent en désuétude : verbes, substantifs, adjectifs, les uns exprimant des faits et des idées qui appartiennent en propre au moyen âge et qui sont appelés à disparaître avec lui ; les autres rendant des idées générales ou des faits durables, dont l'expression seule a changé. Cette différence dans le lexique est un des traits les plus frappants par lesquels la langue nouvelle tend à se distinguer de l'ancienne. Les pertes sont réparées de diverses manières, soit par création de dérivés nouveaux tirés de mots anciens ; soit par extension dans la signification d'autres mots qui, tout en conservant leur sens propre et primitif, prennent le sens et la place de mots disparus ; soit enfin par emprunts aux langues voisines ou par emprunts au latin classique ou au bas latin, c'est-à-dire par formation savante. C'est cette dernière source qui est la plus féconde.

La **formation savante**, qui emprunte ses mots au latin des livres, remonte aux origines mêmes de la langue. Quand ils commencèrent à écrire en français, il arriva plus d'une fois aux clercs de prendre des mots au latin pour exprimer les idées que le français ne savait pas encore rendre. Ces emprunts se rencontrent surtout dans les textes religieux et didactiques ; mais, en somme, ils sont rares pendant le moyen âge. Avec le XIVe siècle commence à poindre la Renaissance classique, qui se caractérise dans la langue, entre autres traits, par l'introduction abondante des mots latins. Ces emprunts se multiplient au XVe siècle, au point de former bientôt comme une seconde langue entée sur le français. Vers la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle, il est tel versificateur, comme André de la Vigne, chez qui les mots français sont écrasés sous la masse des mots latins. Cette abondance est l'indice d'une grande pauvreté. On veut donner à la langue une richesse d'emprunt, parce qu'on ne sait pas se servir de ses véritables ressources. A la même époque, l'école des *rhétoriqueurs* est dans son plein, et la muse de l'écrivain est la pédante, solennelle et ennuyeuse *dame Rhétorique.*

La prose des conteurs a de la grâce, une grâce traînante qui s'embarrasse dans les replis d'une période encore mal construite, imitant de trop près la période latine. La prose des historiens affecte une allure plus sévère, abuse de l'épithète solennelle, et a quelque chose de guindé, de disgracieux et de prétentieux. La poésie est nulle, et jamais la langue poétique, aussi bien que la pensée, ne tombe si bas qu'à l'époque où fleurissent les Meschinot et les Cretin, et qui voit l'enfance de Clément Marot. Avec Marot, la langue poétique se relève et atteint la grâce et l'aisance de la prose des conteurs du xve siècle ; mais elle n'a ni l'éclat ni la force.

17. Le français au xvie siècle. — Au xvie siècle, la langue présente les caractères suivants :

Prononciation. — Les diphtongues continuent à s'affaiblir, de nouvelles nasales se forment. Certains groupes de consonnes, rejetés par l'ancienne langue, reparaissent dans des mots empruntés au latin, au grec, à l'espagnol, à l'italien. Les consonnes finales deviennent muettes et l'*e* féminin disparaît.

Il commence, d'ailleurs, à se former un double courant dans la prononciation, plus rapide et effacée quand elle est familière, plus exacte et plus pleine quand elle est oratoire. L'usage du Parlement de Paris et de la Cour tendent de plus en plus à faire loi.

Dans la *grammaire*, la langue continue à se débarrasser des formes archaïques, quoiqu'elle en traîne encore un certain nombre, que le xviie siècle seulement se décidera à abandonner.

Pour la *syntaxe*, la construction de la phrase (spécialement dans la prose) nous présente une période longue, traînante, embarrassée de particules, de conjonctions, de pronoms relatifs, de participes présents. Cette phrase périodique vient généralement de la longue phrase naïve et traînante du moyen-âge ; mais il s'y ajoute, chez les écrivains qui ont reçu une éducation latine, une imitation

plus ou moins consciente et plus ou moins habile de la période latine. En général, c'est cette période embarrassée qui règnera jusqu'au milieu du XVIIe siècle, sauf chez quelques écrivains comme Montaigne, où la rapidité de la pensée, la mobilité d'un esprit puissant, alerte et en même temps poétique, fait triompher la phrase coupée, « le parler haché. »

Pour le *lexique*, les pertes continuent, quoique la langue reste encore d'une singulière richesse ; ces pertes sont pour une certaine part causées par l'introduction à larges flots de mots étrangers, espagnols et surtout italiens, que mettent à la mode les guerres avec Charles-Quint et le mariage de Henri II avec une Médicis. Henri Estienne proteste vivement dans deux ouvrages célèbres [1] contre cet envahissement de l'élément étranger. Ce ne sont pas seulement des termes d'art, des termes de mode et de cour, mais des termes de guerre, des mots généraux que l'Italie vient importer chez nous, chassant quantité de mots français de bonne marque qui exprimaient aussi bien, sinon mieux, les mêmes idées. Il faut reconnaître que, si cette invasion fut considérable, et si l'on voyait des gens à la mode ne parler guère qu'un jargon franco-italien, la langue rejeta une bonne partie de ces éléments exotiques. Toutefois, un certain nombre de termes, substantifs, adjectifs et verbes, sont restés jusqu'à ce jour et ont été assimilés par la langue.

Quant à la formation savante, combattue fortement dès 1529 par Geoffroy Tory, grammairien et imprimeur, par Etienne Dolet, par Rabelais [2], elle continua d'être enrayée par Ronsard et son école. Ronsard, qui jusqu'à nos jours a traîné comme un boulet l'inique accusation portée contre lui par Boileau, de parler grec et latin en français, s'est au contraire montré le défenseur décidé de la pure langue française [1]. Il a protesté avec indignation contre les emprunts faits de son temps au latin, à l'italien, à

1. *La Précellence du langage françois* et les *Deux dialogues du nouveau langage françois italianisé.*

2. Il ridiculise les latinistes à outrance dans l'Ecolier limousin

cales furent déterminées avec plus de précision, l'emploi de l'adjectif comme adverbe ou comme substantif fut évité. La phrase en un mot devint plus châtiée. Cepen-
l'espagnol. Il voulait, il s'efforçait de créer *une langue poétique*, riche, expressive, imagée, composée d'éléments indigènes, alimentée de termes et de métaphores empruntés avec choix aux dialectes provinciaux, à la langue technique des arts et métiers, à la langue de la chasse, de la pêche, de la guerre, etc.; accrue de néologismes formés, par composition ou dérivation, d'éléments purement français.

IV. LE FRANÇAIS MODERNE

(DEPUIS LA FIN DU XVIe SIÈCLE).

18. Le français moderne. — Du grand effort tenté par Ronsard et ses premiers disciples sortit une langue poétique plus capable de mouvement, et d'une allure plus haute. Quand on compare la langue de 1540 à celle de 1570 ou 1580, on peut mesurer le progrès accompli. Quarante ans d'un travail continu avaient enrichi la phrase poétique de mouvements, d'expressions, de tours inconnus. C'est cette langue singulièrement enrichie que trouve Malherbe, qui profite des qualités qu'elle venait d'acquérir, sans reconnaître, sans s'avouer à qui elles étaient dues. Il ne vit que les faiblesses de l'œuvre de la Pléiade. De là, la réaction à laquelle il a attaché son nom. Il rejeta l'idée de Ronsard, de la nécessité d'une langue poétique à part; il n'admit que le langage de Paris, la langue courante de la capitale. Point de termes provinciaux, point de termes techniques; le lexique poétique, comme celui de la prose, doit être compris de tous La construction reçut plus de précision et de rigueur. Les pléonasmes, les ellipses, les anacoluthes (changements de construction) furent interdits. Les fonctions grammati-

1. Voir A. Darmesteter, *De la formation actuelle des mots nouveaux en français*, p. 9.

dant l'œuvre de Malherbe ne portait que sur la langue poétique. Sa prose a une partie des défauts qu'il reproche aux poètes de son temps. D'ailleurs l'imitation latine est chez lui trop sensible, et il emploie nombre de mots purement latins, ou de mots français auxquels il donne une signification latine.

Au XVIIe siècle, Balzac fait pour la prose ce que, vingt ou trente ans avant lui, Malherbe avait fait pour la poésie. C'est lui qui vraiment *dégasconna* la cour, c'est-à-dire expulsa l'élément méridional qu'avait apporté dans la langue l'entourage du Béarnais. Balzac rend au français sa pureté et s'efforce en même temps de donner à la phrase un tour plus correct et aussi plus artistique. La longue période traînante du XVIe siècle prend plus d'ampleur et d'harmonie ; elle est capable de devenir, entre les mains des Pascal et des Bossuet, cette période merveilleuse qui fond dans une originalité supérieure la puissance synthétique de la période latine avec la grâce et la clarté de la phrase française.

Au XVIIe siècle, la langue présente deux périodes tranchées : l'une qui va de 1600 à 1650 environ, l'autre qui prend la dernière moitié du siècle.

La première période garde encore plusieurs traits notables de l'âge précédent. Elle conserve dans la construction une liberté d'allure et de tournure qui sera bientôt réputée incorrecte ; dans le lexique, un certain nombre de termes qui disparaîtront bientôt ; dans l'emploi des mots, une certaine franchise ou même une certaine rudesse qui a sa grâce. Telle est la langue de Hardy, de Cyrano, de Mairet, de Rotrou, de Corneille. Mais le mouvement général qui s'empare de tous les esprits et les porte à châtier et à épurer le langage s'accentue de plus en plus et atteint son point extrême sous Louis XIV. La société vient en aide au talent des écrivains ; on sent partout le besoin d'arriver à la perfection de la forme. Dans les salons, on discute la justesse des mots, leur valeur, leur degré d'élégance : quelques-uns de ces salons deviennent historiques, tel l'hôtel de Rambouillet.

Les grammairiens paraissent enfin, à leur tête Vaugelas, homme d'un goût délicat, qui, sans grande science grammaticale, par l'autorité d'un jugement sain, impose tout naturellement les décisions qu'il fonde sur trente années d'observations. Le besoin est si fort d'une autorité et d'une sorte de cour de justice jugeant en dernier ressort, que l'Académie française sort de tous côtés à la fois ; elle existait dans l'air pendant plusieurs années avant d'être créée officiellement par le décret de Richelieu.

A la suite de ce vaste mouvement, la grammaire prend une rigueur toute nouvelle. Le néologisme des mots est proscrit ; le lexique semble fermé, arrêté définitivement. La phrase a une noblesse d'allures, une majesté toute naturelle ; une tendance générale des esprits à l'analyse psychologique, un goût prononcé pour les abstractions, rendent cette langue capable d'exprimer nettement et fortement les idées générales les plus abstraites et les nuances les plus fines de l'analyse, et de soutenir sans effort le poids des conceptions les plus profondes. La pensée la plus puissante ou la plus subtile trouve en elle un instrument d'expression d'une délicatesse sans égale. Elle est devenue le vêtement le plus souple qui puisse dessiner les formes de l'idée sans la voiler.

Mais cette langue, dont on ne saurait assez admirer la beauté, laisse déjà entrevoir les défauts de ses qualités supérieures, défauts que le XVIIIe siècle mettra en relief. C'est une tendance à la *sècheresse* qui la rendra peu à peu moins propre à l'expression pittoresque de la poésie. A peu près seul La Fontaine fait exception, avec sa langue qui elle-même est une exception. Cette langue toute d'images, qui fait revivre à nos yeux toute la nature dans la variété de ses aspects, La Fontaine a été la demander, non pas à ses contemporains, mais aux auteurs du XVIe siècle.

Le XVIIIe siècle, révolutionnaire à tous égards, continue, quant au lexique et à la grammaire, la tradition du XVIIe. Voltaire est un admirateur respectueux de la langue classique. C'est à peine si, dans son œuvre immense, il

a hasardé un seul néologisme. Le *Dictionnaire néologique* de l'abbé Desfontaines n'attaque que quelques figures précieuses et contournées chez Fontenelle, Lamotte, etc. Mais un changement profond se fait dans la contexture de la phrase. La période ample et majestueuse, la période qui sert à l'exposition dogmatique des vérités, disparaît pour faire place à la phrase coupée, alerte, légère comme un trait, acérée comme une arme de combat. Cette phrase coupée s'annonce déjà chez La Bruyère, sauf dans le dernier chapitre des *Caractères* où, avec le ton dogmatique, reparaît la phrase périodique de Descartes, de Pascal, de Bossuet.

Chez Massillon, qui finit le XVII[e] siècle et commence le XVIII[e], la phrase semble concilier la longue période et le style coupé; car, chez lui, les propositions courtes s'enchaînent dans l'unité d'une grande phrase à l'allure périodique. Au XVIII[e] siècle, Buffon conserve encore les qualités de la langue du XVII[e]. Sa phrase, en général, est oratoire et périodique; mais la tendance à l'abstraction, qui se marque par la recherche des termes généraux de préférence aux termes propres, donne à certaines parties de son œuvre un caractère de vague et de déclamation. Chez la plupart des écrivains de l'époque, poètes et prosateurs, la phrase est nette, précise, spirituelle, pleine de traits, mais sans grand relief ni pittoresque. Avec Jean-Jacques Rousseau, elle prend des qualités nouvelles qui annoncent le XIX[e] siècle. Par Bernardin de Saint-Pierre, Jean-Jacques a formé Chateaubriand.

Cependant la formation savante poursuit ses progrès. Au XVII[e] siècle, entre les mains des grands écrivains, le latin classique agit sur la construction et la signification des mots. Au XVIII[e] siècle, l'immense développement des sciences introduit dans les nomenclatures spéciales quantités de mots latins et un nombre plus considérable encore de mots grecs. Vers la fin du XVIII[e] siècle, l'anglais commence une invasion qui se poursuit de nos jours. L'italien, pénétrant une seconde fois, nous donne sa terminologie musicale.

Quant à la grammaire proprement dite, malgré les

changements successifs de la prononciation, elle a été fixée par les chefs-d'œuvre du XVIIe siècle et elle s'impose encore à la langue du XIXe.

La fin du XVIIIe siècle est signalée par la plus terrible révolution qui ait jamais bouleversé un peuple. Cette révolution cependant n'agit pas immédiatement sur la langue. Durant cette période de troubles, que suivent les années aussi troublées des guerres du Premier Empire, les esprits sont trop portés à l'action pour faire de l'art. Jusqu'à la Restauration, on ne peut guère citer que deux noms : Chateaubriand et Mme de Staël. Chateaubriand seul exerce une action sur la langue, en lui communiquant le relief, le pittoresque, l'allure poétique dont Bernardin de Saint-Pierre et Jean-Jacques avaient donné les modèles à leur successeur.

Durant le calme de l'époque de la Restauration, les esprits s'adonnent à l'art, à la littérature ; et la révolution porte alors ses fruits. Une foule immense d'idées et de sentiments ont pénétré les intelligences. Le cadre de la langue classique, trop étroit, se brise entre les mains de l'école romantique. Avec Victor Hugo et ses disciples, la phrase des vers et de la prose acquiert une puissance de coloris inconnue jusqu'alors, mais elle perd en précision et en netteté ce qu'elle gagne en force poétique.

Aujourd'hui que l'Académie semble avoir perdu toute autorité, sauf pour les questions d'orthographe ; que le néologisme n'est retenu par aucun frein ; que l'on revient à la doctrine de Ronsard, composant son lexique non seulement de termes parisiens, mais aussi de termes provinciaux ou tout à fait techniques ; et que l'on dépasse même le programme de la Pléiade, en introduisant à outrance quantité de mots latins, — les richesses surabondantes de la langue deviennent un indice de pauvreté. L'abus de l'abstraction pour exprimer des idées concrètes, vient ajouter au mal.

Ce n'est pas seulement le lexique, c'est la construction grammaticale qui fait violence au génie et aux traditions séculaires de la langue. Comme par un retour au passé,

le français de nos jours a la puissance, l'exubérance, mais aussi souvent le vague et l'incohérence de celui du XVIe siècle. Il semble donc que nous soyons à une période de crise et comme à un tournant de l'histoire de la langue. Le XXe siècle apportera-t-il de l'ordre dans ce nouveau chaos ? Régularisera-t-il ces nouvelles richesses tant soit peu désordonnées ? Nous n'osons l'espérer, parce que nous ne voyons pas paraître un principe d'ordre et d'autorité autour duquel puissent se rallier les écrivains. Au contraire, avec le triomphe complet de la démocratie, n'est-il pas à craindre que cette langue ne prenne une expression nouvelle qui fera vieillir notre langue classique, et avec elle les grands écrivains dont nous sommes si justement fiers, ces écrivains qui sont les meilleurs instituteurs de notre éducation intellectuelle et qui, devenus à leur tour trop difficiles à lire, iraient rejoindre dans l'oubli du passé Montaigne, Rabelais, Villon et les grands trouvères des XIe et XIIe siècles ?

LIVRE PREMIER

ÉTUDE DES SONS, OU PHONÉTIQUE

(HISTOIRE DE LA PRONONCIATION)

19. Histoire de la prononciation. — Nous avons vu que le latin populaire, par une série de changements incessants dans la prononciation, est devenu, sur le territoire de l'Ile-de-France, le français. En quoi consistent ces changements ? Telle est la question à étudier.

Cette histoire n'embrasse que les mots de **formation populaire**, c'est-à-dire ceux qui ont vécu sans interruption, de l'époque latine à nos jours, dans la tradition orale de la langue. Elle exclut tous les mots de **formation savante**, c'est-à-dire ceux qui, à quelque moment donné, avaient disparu de l'usage oral, avaient été oubliés par le peuple, et qui, plus tard, sous l'action des clercs, des écrivains, étaient rentrés dans la langue écrite, et de là dans l'usage parlé.

Une histoire complète de la prononciation devrait étudier également les mots de formation savante ou d'origine étrangère, qui, une fois adoptés par l'usage, deviennent français et se soumettent dans la période ultérieure de leur existence aux lois générales de la prononciation. Mais une pareille étude dépasse les limites de ce cours élémentaire.

CHAPITRE I

THÉORIE GÉNÉRALE DES SONS. — THÉORIE DES VOYELLES FRANÇAISES

20. Le son. — 21. Les voyelles. — 22. Les voyelles françaises. Voyelles pures ou orales. — 23. Gamme vocalique du français. — 24. Durée des voyelles. — 25. Notation des voyelles pures. — 26. Voyelles nasales. — 27. Diphtongues pures et nasales. — 28. Résumé.

20. Le son. — Les mots, au point de vue physique, sont composés de **sons vocaux** que l'analyse décompose en **voyelles** et en **consonnes**.

Mais, avant de définir les voyelles et les consonnes, il faut définir le **son**.

Le **son** est la sensation éprouvée, quand le cerveau reçoit par le tympan de l'oreille l'impression des vibrations de l'air. Dans tout son, on distingue quatre éléments : la **hauteur**, l'**intensité**, la **durée** et le **timbre**.

La **hauteur** est déterminée par le nombre des vibrations; l'**intensité**, par leur amplitude; la **durée**, par le temps pendant lequel agit la cause productrice des vibrations. La nature du **timbre**, inconnue jusque dans ces dernières années, a été découverte par l'illustre physicien Helmholtz : le **timbre** est la résultante du son fondamental combiné avec les sons **harmoniques** qui l'accompagnent.

On sait qu'aucun son n'est produit sans être accompagné de sons secondaires, dits **harmoniques**, qui se fondent avec lui et modifient sa nature. Or, le nombre des harmoniques varie avec la forme et la matière de l'instrument qui vibre. Ce qui fait le timbre d'un piano, par rapport à un autre piano ou par rapport à un violon ou une flûte, c'est précisément le nombre différent des harmoniques qui accompagnent la production de chaque note.

Pour éclaircir ce qui précède par un exemple : soit, sur un piano, la note **sol** d'une octave quelconque. Si je la frappe avec une certaine force, il y aura production du **son**. Si je la frappe avec une force deux fois plus grande, l'**intensité** de la note sera doublée, parce que l'amplitude des vibrations aura été doublée. Si je frappe le sol de l'octave supérieure avec la même intensité que le sol de la première, il y aura différence de **hauteur** : la note sera plus **aiguë**, plus **haute**, parce que les vibrations seront plus nombreuses. Si j'étouffe immédiatement la note, il y aura différence de **durée**. Enfin, si, dans les mêmes conditions d'intensité, de hauteur et de durée, je frappe la même note sur deux pianos différents, les harmoniques produites par la nature différente du bois ou du métal, et par la forme différente de la boîte dans les deux instruments, seront différentes elles-mêmes et donneront à cette note deux **timbres** différents.

Appliquons ces observations aux sons produits par l'appareil vocal.

21. Les voyelles. — La voyelle est le son produit par un courant d'air chassé des poumons, qui traverse le larynx en **faisant vibrer les cordes vocales**[1], et, sortant sans obstacle de la bouche ouverte, **peut se prolonger aussi longtemps que les poumons chassent l'air**.

L'air chassé par les poumons produit un **son**, dit **fondamental**, en même temps qu'une série d'**harmoniques** dont le nombre varie avec les formes diverses que peut affecter le canal buccal. Il suit de là cette autre définition des voyelles : **les voyelles sont les timbres différents du son fondamental sorti de la bouche**. Une preuve *a posteriori* de cette définition, c'est que les différentes voyelles peuvent

1. Les *cordes vocales* sont deux ligaments qui sont attachés de chaque côté aux parois du larynx et qui s'étendent horizontalement à travers ce conduit. Elles peuvent se rapprocher l'une de l'autre, de manière à fermer l'espace vide qui les sépare, appelé *glotte*. Quand la glotte est fermée, l'air, pour passer, écarte et ouvre les cordes vocales par une série de petites secousses qui les font vibrer.

être toutes chantées sur une même note avec la même force et la même durée. Identiques d'intensité, de hauteur et de durée, elles ne peuvent différer que par le timbre. Il suit encore de là que, les variations de la forme de la bouche étant infinies, les variations du timbre doivent être infinies et que le nombre des voyelles est illimité.

Dans les langues indo-européennes, les voyelles ont été groupées autour de cinq points dominants, **a**, **e**, **i**, **o**, **u**; mais, entre ces points, il y a place pour un nombre infini de sons intermédiaires, séparés les uns des autres par des nuances plus ou moins perceptibles. De là la variété infinie de voyelles que présentent les diverses langues ou les divers dialectes d'une langue. Venons au français.

22. Les voyelles françaises. — Voyelles pures ou orales. — Constatons d'abord que, si les voyelles de la langue commune sont constituées par des différences de timbre, elles peuvent également présenter des différences de hauteur, d'intensité et de durée. Nous reparlerons plus loin de la hauteur et de l'intensité ; nous n'avons ici à considérer que la durée.

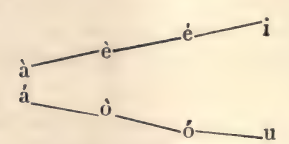
Le français possède des voyelles longues, des voyelles de durée moyenne et des voyelles brèves. La notion de la durée est, il est vrai, souvent obscurcie par les changements que la place des mots dans la phrase apporte à la **quantité**. Ainsi l'**ou** de **douze** est long dans **ils sont douze** ; il est moyen dans **j'ai vu douze hommes**. L'**ou** est également moyen dans **c'est un homme doux** ; il est bref dans **c'est une douce chose**. Mais nous ne considèrerons ici la quantité que dans les mots prononcés isolément ou à la fin de la phrase. La distinction entre la durée moyenne et la durée longue ou la durée brève est parfois trop fugitive pour qu'on puisse la faire d'une façon sûre et qui s'impose à toutes les oreilles, et nous ne distinguerons dans la suite que les durées longue et brève.

L'imperfection de notre alphabet et de notre système orthographique force à attribuer des valeurs différentes

à un même signe et à exprimer une même valeur par des signes différents. Dans l'analyse qui va suivre, nous nous attachons uniquement au son.

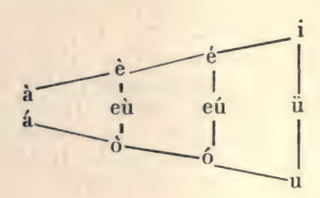
23. Gamme vocalique du français. — On distingue d'abord un **à** ouvert qui conduit insensiblement à un **è** ouvert : cet **è** ouvert passe lui-même à un **é** fermé, lequel aboutit à son tour à un **i**[1].

D'un autre côté, il existe un **á** fermé qui mène à un **ò** ouvert, lequel, passant par l'**ó** fermé, conduit finalement à l'**u**[2].



Entre l'**è** ouvert et l'**ò** ouvert se place le son intermédiaire **eù** ouvert ; entre l'**é** fermé et l'**ó** fermé se place le son intermédiaire **eú** fermé. Entre l'**i** et l'**u** se place le son intermédiaire **ü**.

Le tableau précédent doit, par conséquent, être complété comme il suit :



1. Il est bien compris par ce qui précède que les expressions de *ouvert* et *fermé* représentent des différences de *timbre*, et par suite de *voyelles*. L'*à* ouvert est une autre voyelle que l'*á* fermé ; l'*è* ouvert et l'*ò* ouvert sont d'autres voyelles que l'*é* fermé et l'*ó* fermé. L'*eù* ouvert diffère de l'*eú* fermé, tout comme l'*i* diffère de l'*u* ou de l'*ü*. Nous représentons le son ouvert par le signe ` et le son fermé par le signe ´ placés sur la voyelle.

2. La lettre *u* représente dans la plupart des langues indo-européennes le son simple que l'on note en français par les deux lettres

24. Durée des voyelles. — Comme on l'a vu, ces onze voyelles du français peuvent être longues ou brèves. Ex. :

a ouvert (ȧ)	long (ā̇)	**la vague,** prononc.		**vā̇g'**
	bref (ă̇)	**acteur**	—	**ă̇cteur**
a fermé (á)	long (ā́)	**pâtre**	—	**pā́tr'**
	bref (ắ)	**pas** (négation)	—	**pắ**

La prononciation distingue au moins trois sortes d'**e**, un **ė** ouvert (**perte**), un **e** demi-ouvert (**maison**) et un **é** fermé (**bonté**). Mais la distinction de ces trois **e** est trop délicate pour qu'on puisse toujours la faire sûrement, et il vaut mieux s'en tenir à l'usage général, qui reconnaît seulement un **è ouvert et un é** fermé.

e ouvert (ė)	long (ė̄)	**tête,** prononc.		**tė̄t'**
		aime, peine	—	**ė̄m', pė̄n'**
	bref (ė̆)	**secte, laisse**	—	**sė̆ct', lė̆s**
e fermé (é)	long (ḗ) est inconnu au français			
	bref (ĕ́)	**bonté**	—	**bontĕ́**
i	long (ī)	**dire, lyre**	—	**dīr, līr**
	bref (ĭ)	**dite**	—	**dĭt'**
o ouvert (ȯ)	long (ȱ)	**mort**	—	**mȱr**
	bref (ȯ̆)	**objet**	—	**ȯ̆bjet**
o fermé (ó)	long (ṓ)	**hôte, pauvre**		**hṓt', pṓvr**
	bref (ŏ́)	**nos livres**	—	**nŏ́ livres**
u	long (ū)	**douze**	—	**dūz'**
	bref (ŭ)	**douce**	—	**dŭs'**
ü	long (ǖ)	**dur**	—	**dǖr**
	bref (ü̆)	**duc**	—	**dü̆c**
eu ouvert (eu̇)	long (eū̇)	**neuve**	—	**neū̇v**
	bref (eŭ̇)	**neuf**	—	**neŭ̇f**
	très bref (**e** muet)	**me, te, se, le, de**		

ou. Par exception, dans quelques langues, comme le français, *u* représente un autre son, semblable à celui de l'*ü* allemand. Dans ce chapitre et les suivants, le son français *ou* (dans *nous, roux*) est noté par la lettre *u*, et le son français *u* (dans *tu, salut*) est noté par le signe *ü*. Cette notation par *u* et *ü* est la seule exacte, au point de vue de la phonétique et de la tradition historique.

eu fermé (eú) long (eû) **creuse**, prononc. **creû**
bref (eŭ) **creux** — **creŭ**

Le français possède donc au moins onze voyelles, que les différences de quantité peuvent diversifier et étendre jusqu'à vingt-trois.

25. Notation des voyelles pures. — La notation de ces sons dans l'écriture est loin d'être rigoureuse et précise : on le voit déjà par quelques-uns des exemples cités. En fait,

a ouvert (bref ou long) peut être noté par **a**, **à**, **em**, **en** : **ma**, **à**, **femme**, **solennel**.
a fermé (bref ou long) par **a**, **â** : **pas**, **crâne**.
e ouvert (bref ou long), par **e**, **è**, **ai**, **ei** : **perte**, **mer**, **succès**, **collège**, **pair**, **peine**.
e fermé (bref ou long), par **e**, **é**, **ai**, **ei**, **ey**, **ay**, **œ** : **passer**, **bonté**, **chantai**, **peiner**, **dey**, **Fontenay**, **Œdipe**.
i (bref ou long), par **i**, **î**, **y** : **dire**, **lisse**, **île**, **îlot**, **lyre**.
o ouvert (bref ou long), par **o**, **ô**, **eau**, **au**, **u** : **mort**, **hôpital**, **tableautin**, **taureau**, **pensum**.
o fermé (bref ou long), par **o**, **ô**, **eau**, **au** : **pot**, **côte**, **beaux**, **chevaux**.
u (bref ou long), par **ou**, **aoû** : **doux**, **août**.
ü (bref ou long), par **u**, **eu** : **duc**, **j'eus**.
eu ouvert (bref ou long), par **eu**, **œ**, **œu**, **ue**, **e** : **neuf**, **œil**, **bœuf**, **cueillir**, **le**, **se**.
eu fermé (bref ou long), par **eu**, **œu** : **peut**, **œufs**.

Les voyelles que nous venons d'analyser sont dites voyelles **pures** ou **orales**[1] par opposition à d'autres voyelles dites **nasales**.

26. Voyelles nasales. — Les voyelles nasales, voyelles propres au français, sont dues à la division dans le larynx du courant d'air qui produit les sons. Une partie passe

1. C'est-à-dire prononcées seulement par la bouche : du lat. *os, oris*, bouche.

dans la bouche et produit la voyelle pure, en même temps que l'autre passe par derrière le voile du palais dans les fosses nasales, où elle vibre avec une résonnance particulière. La combinaison de ces deux résonnances **simultanées** constitue les voyelles nasales du français.

Ces voyelles sont identiques à elles-mêmes du commencement à la fin de l'émission, comme les voyelles pures, parce que les deux courants d'air agissent ensemble.

Les voyelles nasales **actuelles** du français sont au nombre de quatre :

1° La nasale de l'**à** ouvert, c'est-à-dire le son **an**, que nous noterons phonétiquement par **ã**. Lorsque la résonnance nasale disparaît, la voyelle **à** ouvert reparaît : **paysan, paysanne = pays-ã, pays-àn'**. L'orthographe note ce son par **an, am, em, en, aen** (**Caen**), quelquefois par **aon** (**paon**).

2° La nasale de l'**è** ouvert (**ẽ**). C'est la nasale que l'on entend à la fin des mots **moyen, bien, mien**. Quand la résonnance nasale disparaît, la voyelle **è** ouvert reparaît : **mien, mienne = myẽ, myèn'**. Cette voyelle nasale est notée par **en** (**mien, pensum**), par **in** et **im** (**injuste, impur**), par **ain** (**pain**), **aim** (**faim**), **ein** (**rein**) et **eim** (**Reims**).

3° La troisième voyelle nasale est celle que produit l'**ò** ouvert : soit **on**, noté phonétiquement **õ**. Comparez le masculin **bon**, c'est-à-dire **bõ**, au féminin **bonne**, c'est-à-dire **bò-n'**. Cette nasale est marquée dans l'orthographe par **on, om**, et quelquefois par **un, um** : **punch, umble**.

4° La dernière voyelle nasale est celle que produit la voyelle **eù** ouvert. Elle donne le son **eũ**, que l'orthographe écrit **un** (**commun**), **eun** (**jeun**). Le français actuel n'a pas les nasales des voyelles fermées ; il n'a pas non plus les nasales de l'**u**, de l'**ü** et de l'**i**. Ainsi, dans le triangle vocalique, toute la seconde partie échappe à la nasalisation, de même que le son **á** fermé.

Les voyelles nasales du français sont longues, quand elles sont suivies d'une consonne qui se prononce sans voyelle suivante ; elles sont moyennes dans le cas contraire.

Nasales longues : **enfance** (**an-fãs'**), **feinte** (**fẽt'**), **monde** (**mõd'**), **junte** (**jeũt'**).

Nasales moyennes : **enfant** (ã-fã), **pain** (pẽ), **bon** (bõ), **commun** (co-mẽũ).

27. Diphtongues pures et nasales. — I. **Diphtongues pures.** — On appelle **diphtongue** l'émission rapide de deux voyelles combinées d'**intensité différente.** Tantôt c'est la première qui est plus intense, tantôt la seconde. Les deux voyelles sont prononcées dans une seule émission de voix, en articulant le plus vite possible celle qui est le moins intense. Soit les deux voyelles **a**, **o**, prononcées avec la même intensité ; si vite qu'on les prononce, on aura deux voyelles séparées **a**, **o**. Si l'on prononce **ao** en appuyant soit sur l'**a**, soit sur l'**o**, on aura une diphtongue. L'ancien français possédait un nombre considérable de diphtongues : les unes **descendantes**, c'est-à-dire faisant porter l'intensité sur la première des deux voyelles (**áo**) ; les autres **ascendantes**, c'est-à-dire faisant porter l'intensité sur la seconde (**aó**).

Les diphtongues descendantes se changèrent toutes en voyelles pures ; ou, quand la première voyelle était **i**, **ü** ou **u**, en diphtongues ascendantes. Par suite, toutes les diphtongues qui restaient furent ascendantes, c'est-à-dire formées d'une première voyelle prononcée très vite et très faiblement et d'une seconde voyelle prononcée fortement. Puis, la prononciation devenant encore plus rapide, la première voyelle (**i**, **ü**, **u**) se changea en consonne ; de sorte qu'**aujourd'hui il n'existe plus de diphtongues**. Les prétendues diphtongues des grammairiens (**ia**, **ie**, **io**, **ieu**, **iou**, **ua**, **ue**, **ui**, **uo**, **oua**, **oui**) se réduisent à des combinaisons de consonnes nouvelles (le **i** consonne, le **ü** consonne et le **u** consonne) et de voyelles.

II. **Diphtongues nasales.** — Ce que nous disons des diphtongues pures doit se dire des diphtongues nasales. Ces groupes de sons n'ont que l'apparence de diphtongues nasales. Le second élément est bien une voyelle nasale, **ã**, **ẽ**, **õ** ; mais le premier est une consonne (issue d'une voyelle), **i** consonne, **ü** consonne, **u** consonne Exemples : **viande**, **bien**, **loin**, **coin**, **suin**, **nation**.

28. Résumé. — Pour résumer, le français a onze

voyelles, qui, pour la plupart, sont longues, moyennes ou brèves, quatre voyelles nasales, longues ou moyennes; il n'a plus de diphtongues.

Or, le latin avait cinq voyelles, **a**, **e**, **i**, **o**, **u**, brèves et longues, trois diphtongues **ae**, **oe**, **au**. Le système français, si différent du système latin, en sort cependant. Par quelle série de transformations? C'est ce que nous dira l'histoire des voyelles latines.

CHAPITRE II

THÉORIE DES CONSONNES FRANÇAISES

29. Des consonnes en général. — Une **consonne** est un son produit par un courant d'air chassé des poumons, qui, **tantôt faisant vibrer, tantôt ne faisant pas vibrer les cordes vocales**, traverse la bouche, après avoir été soit complètement arrêté, soit partiellement étranglé par l'obstacle que forment les lèvres, ou bien la langue s'appliquant contre les lèvres, les dents ou le palais.

Quand il y a vibration des cordes vocales, on a des consonnes douces, **b**, **g**, **d**, **v**, **z** : on les appelle **consonnes sonores**, parce qu'elles sont caractérisées par la **sonorité** des cordes vocales.

Quand il n'y a pas vibration des cordes vocales, on a des consonnes fortes, appelées **sourdes** (**p**, **k**, **t**, **f**, **ç**), par opposition aux sonores.

Quand le son est complètement arrêté, comme dans **p**, **b**, **t**, **d**, **k**, **g**, on a des consonnes **muettes** ou **explosives** : elles sont dites **muettes**, parce qu'on ne peut les prononcer sans le secours d'une voyelle; **explosives**, parce que

la brusque fermeture de la bouche détermine une sorte d'explosion de l'air.

Quand le son est partiellement étranglé et peut être continué, comme dans **f**, **v**, **ç**, **z**, **ch**, **j**, on a des consonnes dites **continues**, **fricatives**, ou **spirantes** ; **continues**, parce que le son peut se prolonger quelque temps ; **fricatives**, parce qu'il est dû à une friction ou un frottement de l'air ; **spirantes**, parce qu'il rappelle le souffle de la respiration. Nous emploierons dans les pages qui suivent, d'un côté les termes de **sourdes** et de **sonores**, de l'autre les termes d'**explosives** et de **continues**.

30. Classification générale des consonnes. — Les consonnes sont dues à l'action d'un obstacle dans la bouche : autant d'obstacles différents, autant de groupes différents de consonnes.

Si la lèvre inférieure vient s'appliquer contre la lèvre supérieure, ou la frôler, on a des **labiales** (du latin **labium**, lèvre) ou plus proprement des **labio-labiales**.

Si la lèvre inférieure vient s'appliquer à l'extrémité des dents supérieures, on a des **labio-dentales**.

Si l'extrémité de la langue touche l'extrémité, le milieu, ou la racine des dents supérieures, on a autant de groupes de **dentales**.

Si la langue touche les dents supérieures, on a, suivant les mouvements de la langue, diverses sortes de **linguales**.

Si la langue vient s'appliquer contre le palais, selon que le contact a lieu près de la racine des dents, au milieu du palais, ou au palais mou (près du voile), on obtient autant de groupes différents de **palatales** (lat. **palatum**, palais).

Enfin les résonnances nasales, qui, en se combinant avec les voyelles pures, les changent en voyelles nasales, combinées avec les consonnes, les transforment en consonnes **nasales**.

31. Différence des voyelles et des consonnes. — Ces explications, si générales qu'elles soient, nous montrent le caractère propre des consonnes en regard des voyelles.

La voyelle est toujours **sonore** : la consonne est tantôt **sonore**, tantôt **sourde**.

La voyelle est produite par le passage **libre** de l'air : la consonne exige un **obstacle**, est un son arrêté ou étranglé.

Il suit de ce double caractère qu'il n'y a pas de distinction absolue et radicale entre les consonnes et les voyelles.

Dans les consonnes continues sonores, produites par l'étranglement de l'air, si le passage devient plus large, la consonne se rapproche de la voyelle ; et inversement, dans certaines voyelles, si le canal buccal se resserre, la voyelle peut aboutir à la consonne. En fait, certaines consonnes sonores, **l**, **m**, **n**, **r**, se changent dans plusieurs langues en voyelles ; et certaines voyelles, **i**, **ü**, **u**, peuvent devenir des consonnes.

Nous le répétons, la distinction n'est pas absolue. En tout cas, voyelles et consonnes ont cela de commun, que le nombre en est illimité.

Il va sans dire qu'on ne trouve pas de langue ayant la série de toutes les voyelles et de toutes les consonnes possibles. Chaque langue a fait son choix. Nous avons vu quelles sont les voyelles actuelles du français ; voyons maintenant quelles sont ses consonnes.

Nous commençons par les consonnes que produisent les organes les plus extérieurs [1].

32. Consonnes françaises. — Labio-labiales. — La lèvre inférieure s'applique contre la lèvre supérieure.

Fermeture complète : sans vibration des cordes vocales, **p** ; avec vibration **b**.

Quand le **b** est accompagné d'une résonnance nasale, il devient **m**. Le **m** est donc phonétiquement un **b**.

Fermeture incomplète : avec vibration des cordes vocales, on a, suivant la position plus ou moins avancée des

1. Pour plus de précision, nous désignons les groupes des diverses consonnes par des noms composés de deux ou trois termes, le premier terme désignant l'organe qui vient s'appliquer sur l'autre, ou sur les autres.

lèvres, deux consonnes habituellement sonores, mais qui deviennent sourdes lorsqu'elles s'unissent intimement avec une consonne précédente sourde : à savoir l'**u** consonne et l'**ü** consonne.

L'**u** consonne est ce qu'on entend d'abord dans **oui**. Ce serait une erreur de décomposer ce mot en la voyelle **u** et la voyelle **i** : le premier élément n'est pas une voyelle, mais une consonne, identique au **w** anglais, la même consonne que l'on trouve en français, déguisée par l'orthographe, dans le groupe **oi**[1].

L'**ü** consonne est ce qu'on entend d'abord dans **puis**, **lui**, etc. Ce serait encore une erreur d'y voir la combinaison de la voyelle **ü** et de l'**i**. L'**ü** est ici, en réalité, une consonne, qui est à la voyelle **ü** ce que l'**u** consonne (**w**) est à la voyelle **u**. Comme nous représentons phonétiquement la voyelle **u** par la lettre **u**, la consonne correspondante par la lettre **w**, et la voyelle **ü** par la lettre **ü**, la consonne correspondant à l'**ü** pourra être représentée phonétiquement par le signe **ẅ**. Ainsi le mot **lui** sera noté phonétiquement **lẅi**, comme le mot **loi** sera écrit **lwa**.

Le **w** et le **ẅ** sont, comme nous l'avons dit, habituellement sonores et ne deviennent sourds qu'après une consonne sourde. Ainsi, dans **moi**, **loi**, **doigt**, notés phonétiquement **mwa**, **lwa**, **dwa**, **w** représente une consonne sonore. Dans **poids**, **toi**, **foi**, notés phonétiquement **pwa**, **twa**, **fwa**, le même signe représente une consonne sourde. Dans **buis** (**bẅi**), **ẅ** est sonore, et sourd dans **puits** (**pẅi**)[2].

33. Labio-dentales. — Ici la lèvre inférieure s'applique contre l'extrémité des dents supérieures.

Fermeture complète : point de consonne française, et peut-être aucune consonne n'est-elle possible ?

Fermeture incomplète : sans vibration, **f** ; avec vibration, **v**.

1. *Moi, toi, soi*, etc., se prononcent en effet *mwa, twa, swa*, etc.
2. Dans la prononciation de *w* et de *ẅ*, la partie postérieure de la langue se rapproche du palais mou, ce qui fait que ces consonnes sont à la fois *labio labiales* et *vélaires* (voir p. 69, n. 3).

34. Linguo-dentales. — L'extrémité et une petite partie de la face supérieure de la langue touchent l'extrémité des dents supérieures.

1° **Fermeture complète** : sans vibration, **t** ; avec vibration, **d**. Le **d**, accompagné de résonnance nasale, devient **n** (on peut noter phonétiquement cette consonne par **d̄** [1]).

2° **Fermeture incomplète** : sans vibration, **s forte**, notée dans notre orthographe par **s**, **ss**, **ç**, **c**, **ti** ; avec vibration, **s douce**, notée par **s**, **z** [2].

Une autre linguo-dentale, continue et sonore, est produite par le contact de la langue contre les dents supérieures, l'air sortant de chaque côté entre la langue et les dents latérales : c'est l'**l**.

Enfin, une dernière linguo-dentale est l'**r** roulé ou alvéolaire qui est prononcé dans certaines provinces, et est encore employé sur la scène par les acteurs et les chanteurs, qui le trouvent plus harmonieux et plus sonore. Cette consonne est produite par le roulement de la langue, dont la pointe vient s'appuyer contre les alvéoles des dents.

L'**r** roulé, qui est l'**r** des Italiens, des Anglais du Nord, des Scandinaves, a été remplacé à Paris par l'**r** palatal.

35. Linguo-palatales. — Ici la langue vient toucher par sa partie postérieure, supérieure ou antérieure, diverses parties du palais, depuis le palais mou, près du voile du palais [3], jusqu'à la partie du palais dur, voisine des alvéoles dentaires. Les positions de la langue sont très variées et donnent naissance à toutes sortes de con-

1. Ainsi, ce que nous écrivons *mon ami* et prononçons *mõ-nami*, se transcrirait phonétiquement *b̄õ d̄à b̄i*. Les gens fortement enrhumés du cerveau ne peuvent produire la résonnance nasale et prononcent en effet *bo dà bi*.

2. Ici la position de la langue est légèrement modifiée. La face supérieure de l'extrémité se relève contre les dents supérieures et les alvéoles dentaires, et la pointe s'appuie contre les dents inférieures.

3. De là le nom de *vélaires* (en latin, *velum*, voile), donné aux consonnes formées par l'application de la langue contre la région du palais, voisine du voile.

sonnes, dont quelques-unes sont si voisines entre elles que l'usage les distingue difficilement.

1° **Fermeture complète.** La partie supérieure de la langue touche le haut du palais, un peu en avant du côté des dents :

sans vibration des cordes vocales.... **k** devant **e**, **i**.
avec vibration des cordes vocales.... **g** devant **e**, **i** (dans **gai, gui**).

Un peu plus en arrière, vers le palais mou :

sans vibration des cordes vocales.......... **k** devant **a**.
avec vibration des cordes vocales.......... **g** devant **a**.

Plus en arrière encore, près du palais mou, ou du voile du palais (ici, c'est la partie postérieure de la langue qui fait le contact) :

sans vibration : **k** devant **o**, **u**, **ü**, devant une consonne, ou à la fin d'une syllabe (**corps**, **coup**, **cure**, **croire**, **coq**).

avec vibration : **g** devant **o**, **u**, **ü**, devant une consonne, ou à la fin d'une syllabe (**gorge**, **goût**, **gutte**, **grand**, **bague = bag**).

Ainsi l'orthographe confond des consonnes différentes, que l'étude physiologique des sons a seule permis de reconnaître, et dont l'histoire des langues romanes a démontré l'existence, puisque les palatales latines n'ont pas changé de valeur ou sont devenues **ch**, **j**, ou **ç**, **z**, suivant qu'elles étaient suivies de **o**, **u**, **ü**, etc., ou d'un **a**, ou de **e**, **i**[1].

2° **Fermeture incomplète.** Lorsque la langue, en touchant le palais, laisse un passage à l'air, nous avons d'abord, si le contact se fait par la pointe et une partie de la face supérieure de la langue, contre le palais dur, au dessous des alvéoles, sans vibration des cordes vocales, la chuintante forte représentée dans l'écriture par le groupe **ch** (dans **chemin**, **château**). Quand les cordes

1. En revanche, l'orthographe multiplie à plaisir les notations graphiques de ces sons, auxquels elle les applique au hasard, représentant sans distinction et indifféremment ces palatales par *c*, *k*, *q*, *cq*, *qu*, *cqu*, *ck*, *ch* ; — *g*, *gu*, *gh*.

vocales entrent en vibration, nous prononçons la chuintante douce représentée dans l'écriture par **j**, ou par **g** devant **e**, **i**.

Lorsque le contact a lieu avec la partie supérieure de la langue, plus en arrière contre le palais dur, nous obtenons une autre consonne, habituellement sonore, quelquefois sourde [1], qui joue et a joué un rôle considérable dans l'histoire de notre prononciation; c'est l'**i** consonne ou **yod** *palatal*, consonne analogue au **j** allemand, à l'**i** et à l'**y** consonnes de l'anglais. Cette consonne n'est pas reconnue par l'orthographe française, qui la note habituellement par la lettre **i**, parce qu'on y voit à tort une voyelle. Ex. : **piano**, **bien**, **Dieu**, **pied**, **fier**. Au commencement des mots, ou après une voyelle dans l'intérieur des mots, elle est notée par **y** : **yacht**, **yole**, **yeux**; **payer** (c'est-à-dire **pè-yé**), **moyen** (c'est-à-dire **moi-yen** = **mwà-yẽ**). Souvent même on a oublié de la noter, comme dans : **ouvrier**, **février**, **hier**, **lier** (= **ouvri-yer**, **févri-yer**, **hi-yer'**, **li-yer**). Nous la noterons par **y**.

Une autre linguo-palatale, formée par le contact de la partie postérieure de la langue avec l'arrière du palais dur, puis le palais mou, est l'**r** parisienne qui a remplacé l'**r** alvéolaire.

36. Linguo-dento-palatales. — Ici la langue touche à la fois les dents et le palais.

La fermeture est incomplète et les cordes vibrent : on a deux consonnes différentes, l'**l mouillée** et l'**n mouillée**.

1° L'**l** mouillée, que nous noterons par **ł**, est produite par la combinaison de l'**l** et du **yod** palatal. Pour prononcer l'**l**, la langue touche les alvéoles dentaires; pour prononcer le **yod** palatal, elle se courbe de façon à toucher incomplètement, par le sommet de la courbure, le haut du palais dur. Si l'on combine ces deux sons, de façon que la langue touche en même temps les dents et le haut du palais, on aura l'**ł**.

1. Après une autre consonne sourde, comme dans *pierre*, *tiers* elle se rapproche alors du *ch* allemand dans *mich*, *dich*.

Ce son est représenté dans l'orthographe par **lh** en portugais et en provençal, par **ll** en espagnol, par **gl** ou **gli** en italien. En français, il est représenté de quatre manières différentes : par **ill** devant une voyelle (**bata-ill-on**) ; par **il** à la fin d'un mot (**trava-il**) ; par **ll** après un **i**, devant une voyelle (**fi-ll-e**) [1], et par **l** seule (**péril**) après un **i**, à la fin des mots.

L'**ł** est en voie de disparition. Ce son complexe devient trop difficile à prononcer, parce qu'il exige de la langue des positions simultanées quelque peu contraires. Les éléments composants tendent à se disjoindre : au lieu de prononcer une **l** et un **yod** combinés, les uns prononcent d'abord une **l** et puis un **yod** et disent par exemple **batal-yon** ; les autres, et c'est le plus grand nombre, suppriment l'**l** et ne prononcent plus que le **yod** (**bata-yon**). Cette dernière prononciation est d'un usage général à Paris et dans le Nord de la France, et elle fera bientôt loi. La véritable **ł** se prononce encore au sud de la Loire et dans la Suisse romande.

2° L'**n** mouillée, ou **ñ**, est la combinaison de l'**n** et du **yod** palatal. Elle est représentée dans l'écriture par le groupe **gn** en français et en italien, par le groupe **nh** en provençal et en portugais, par **ñ** en espagnol. Cette consonne n'a pas subi les vicissitudes de l'**ł** et est toujours vivante [2].

37. De l'h aspirée. — Nous n'avons point parlé de l'**h** **aspirée**. Ce n'est pas en réalité une consonne. C'est un souffle produit par le frottement plus ou moins fort de l'air, sortant librement de la gorge, quand les cordes vocales sont éloignées et, laissant la glotte ouverte, ne vibrent pas.

Cette **h** aspirée se fait entendre encore dans le parler

1. Quelquefois même après une autre voyelle : *Sully* = *Suilly*. Aujourd'hui, l'orthographe réagissant, on prononce généralement *Sul-ly*, par oubli de la tradition.

2. Cependant beaucoup de personnes, disjoignant les éléments constitutifs, prononcent d'abord *n*, puis *y*, et par exemple ne font pas de différence entre *ré-gn-er* et *Ré-ni-er*.

de quelques provinces, ou dans la prononciation soutenue et oratoire. A Paris, dans la prononciation familière, elle n'est qu'un signe de non-liaison et de non-élision : **les haricots**, prononcez **lé-arikó** [1].

38. Tableau des consonnes. — Tel est le système des consonnes françaises, dans l'état actuel de la langue. Nous pouvons le résumer dans le tableau suivant :

	EXPLOSIVES		CONTINUES		LIQUIDES et NASALES	
	Sourdes	Sonores	Sourdes	Sonores		
Labio-labiales	p	b	w ẅ	w ẅ		(b̃m,)
Labio-dentales.			f	v		
Linguo-dentales	t	d	s forte	s douce	l, r	(d̃n,)
Linguo-palatales......	k { e, i / a / o, u	g { e, i / a / o, u	ch y	j y r		
Linguo-dento-palatales.					ł	ñ
Laryngo-laryngales ...			h aspir.			

1. La prononciation de la conversation familière, rapide et négligée, avec ses suppressions d'*e* muet et les groupes nouveaux de

De ce système, l'alphabet français donne une idée bien incomplète. En effet, dans l'ordre des labiales, les consonnes **w**, **ẅ** ne sont pas représentées par des lettres ; — dans l'ordre des dentales, **s** forte est notée par **s**, **ss**, **ç**, **c**, **ti** ; **s** douce par **s**, **z** ; — dans l'ordre des palatales, le **yod** n'a le plus souvent pas de représentation, ou est noté irrégulièrement par **y** ou **i** ; **j** est noté **j** ou **g** (devant **e**, **i**) ; la palatale muette sourde a pour signes de notation **c**, **k**, **q**, **qu**, **ck**, **cq**, **cqu**, **ch**. L'**l** mouillée a quatre représentations différentes, **ill**, **il**, **ll**, **l** ; l'**n** mouillée est bizarrement notée par **gn**.

Inversement, telles lettres ont des valeurs doubles. **C** représente le son **k** et le son **s** ; **t** devant **i** est tantôt l'explosive **t**, tantôt la sifflante **s** ; **m** et **n** sont, soit des signes de consonnes nasales (**ma**, **ni**), soit des signes de voyelles nasales (**ton** = **tõ** ; **lampe** = **lãpe**) : dans **non**, la seconde **n** n'a pas la même valeur que la première. Enfin, il existe un signe simple **x**, qui représente, soit **ks**, soit **gz**, soit **s**. On ne saurait pousser plus loin l'incohérence.

Si nous comparons ce système à celui des consonnes latines, nous constatons qu'ils possèdent en commun **b**, **p**, **m**, **f**, **d**, **t**, **s** forte, **n**, **l**, **r** linguale, **k**, **g**, **i** (yod).

Au **v** latin correspond l'**u** consonne du français (le **w**).

Il manque à notre langue l'**h** aspirée du latin, qu'elle a perdue.

Elle a de plus que le latin le **v**, l'**ü** consonne, l'**s** sonore, l'**l̃**, l'**ñ**, le **ch**, le **j** et l'**r** gutturale.

Cependant le système français est sorti insensiblement du système latin. Il y a à faire l'histoire de ce développement ; nous allons l'aborder.

consonnes qui en résultent, offrirait à l'examen d'autres variétés de sons ; mais l'étude de ces sons, trop subtile et minutieuse, dépasserait la portée de ce cours élémentaire.

CHAPITRE III

LES SONS DU LATIN POPULAIRE

39. Accent de hauteur et accent d'intensité en latin. — 40. Règles de l'accent latin. — 41. L'accent second. — 42. Les voyelles latines. — 43. Situation des voyelles dans les syllabes. — 44. Les consonnes latines.

39. Accent de hauteur et accent d'intensité en latin. — Nous avons tout d'abord à déterminer l'état de la prononciation du latin au moment de la formation des langues romanes. Nous examinons tour à tour les voyelles et les consonnes. Mais, avant d'aborder cette étude, il faut savoir ce qu'on entend par l'accent tonique.

On a vu plus haut (§ 20) que le son est constitué par quatre éléments : la hauteur, l'intensité, la durée, le timbre; que les différences de timbre forment les diverses voyelles, et que celles-ci, prises en elles-mêmes, ne peuvent plus offrir que des différences de durée, de hauteur et d'intensité. Les différences de durée constituent la longueur ou la brièveté des voyelles; les différences de hauteur et d'intensité déterminent deux **accents** : l'accent de **hauteur** et l'accent d'**intensité**.

L'**accent de hauteur** est sensible en français moderne. Soit les quatre phrases suivantes : « Pierre a fait **cela**. — Pierre a fait **cela** ? — Oui, Pierre a fait **cela**. — Eh bien ! puisqu'il a fait **cela**, il sera puni. » Dans ces phrases la syllabe **la** du mot **cela** est prononcée alternativement avec des hauteurs différentes. Tour à tour on **baisse** et on **élève** la voix, suivant le rôle de **cela** dans la phrase[1]. L'accent de hauteur joue donc, comme on le voit, un rôle dans la syntaxe moderne : c'est un accent **syntactique**.

1. Dans l'exposition simple, l'*a* de *cela* ne porte pas d'accent. Dans la phrase interrogative (*Pierre a fait cela ?*) et dans la propo-

Soit maintenant ce vers de Racine :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

Toutes les syllabes de ce vers peuvent être prononcées sur une même note, avec une même hauteur ; mais on appuiera plus fortement sur les mots **jour**, **pur**, **fond**, **cœur** ; ces mots sont frappés d'un **accent d'intensité**.

Le latin et le grec possédaient un accent de hauteur et un accent d'intensité. L'histoire de l'accent d'intensité est peu connue, et il ne semble pas qu'il ait joué un rôle considérable dans ces langues. Au contraire, l'accent de hauteur y avait une place très importante dans le mot ; c'est lui qui donnait aux deux langues le caractère chantant qui leur était propre et faisait de chaque phrase une mélodie. C'était, d'ailleurs, à proprement parler, le véritable **accent.**

Les Grecs appelaient leur accent **prosodia** (de **pros** auprès, et **ōdē** chant ; c'est-à-dire, chant qui accompagne le mot) ; les grammairiens latins traduisirent littéralement ce mot de **prosodia** par **accentus** (de **ad** auprès, et **cantus** chant). L'**accent tonique** était **aigu** ou **grave**, ou **successivement aigu et grave**, c'est-à-dire qu'il indiquait des différences d'acuité ou de hauteur dans le son ; il était donc essentiellement un accent **mélodique.**

Vers le IIe ou le IIIe siècle, une révolution s'opéra dans la prononciation populaire. Cet accent mélodique qui caractérisait les mots grecs et latins changea insensiblement de nature (à la suite de quelles actions, on l'ignore) ; il demeura toujours sur la même voyelle, mais devint un accent d'intensité, et l'ancien accent d'intensité se fondit avec lui. De là, l'accent du grec moderne et celui des langues romanes, accent d'appui et de production plus forte du son vocalique[1].

sition incidente (*puisqu'il a fait cela*), l'*a* prend l'accent, parce que, dans les deux cas, la phrase est inachevée et doit être complétée par la réponse ou par la proposition absolue.

1. Il est fâcheux que le mot *accent* ait reçu de l'usage diverses acceptions qui troublent la notion qui devrait s'attacher à ce mot.

Nous n'avons pas à nous occuper ici du grec ; quant au latin, on est arrivé à déterminer les règles les plus compliquées qui fixaient la place de l'accent.

40. Règles de l'accent latin. — De ces règles, il n'est utile de connaître que celles qui intéressent les destinées ultérieures du latin.

Sauf un petit nombre de mots qui ne recevaient pas d'accent, parce qu'ils s'appuyaient, soit sur le mot précédent (les **enclitiques**), soit sur le mot suivant (les **proclitiques**)[1], tous les mots latins étaient frappés d'un accent d'intensité, ou temps fort.

1° Dans les monosyllabes, la voyelle était frappée de l'accent : **tU**, **nOs**.

2° Dans les dissyllabes, c'était la première voyelle, qu'elle fût brève ou longue : **fUga**, **rOsa**, **vErum**, **hErba**, **fOrma**, **pAtrem**, **mAtrem**.

3° Dans les polysyllabes, l'accent frappait l'avant-dernière voyelle ou pénultième, si la syllabe qui la conte-

Il signifie d'abord les modifications de hauteur ; en ce sens, on dit *accent tonique*, expression très juste, puisque le mot *tonique* (du grec *tonikos*), désigne précisément les différences de la gamme.

Pour l'accent d'intensité, c'est abusivement qu'on lui a donné le nom d'*accent tonique*, qui fait contre-sens ; il faudrait un autre nom, tel que *temps fort*, ou *coup*. Quelques-uns emploient le mot latin *ictus*, qui signifie *coup*. Il nous arrivera souvent d'employer l'expression *temps fort*, ou le mot *ictus*.

Les Grecs avaient inventé, pour désigner leurs différents accents de hauteur, de petits signes : ´ ` ~ marquaient des sons aigus (*oxyton*), des sons graves (*baryton*), ou des sons à la fois graves et aigus (*perispomenon* ; traduit en latin par *circumflexus*). Ces signes, représentant des différences mélodiques, reçurent le nom d'*accents*. En France, les grammairiens du XVIe et du XVIIe siècle empruntèrent ces signes musicaux et les affectèrent à des emplois nouveaux, en leur laissant malheureusement leur nom. Ils mirent l'accent grave sur l'*e* ouvert, l'accent aigu sur l'*e* fermé, l'accent circonflexe sur certaines voyelles longues ; quelquefois ils employèrent ces signes pour distinguer des homonymes (*a*, *à* ; *du*, *dû* ; *la*, *là*), et il arriva ainsi que des signes et des mots, qui indiquaient des différences de chant, représentèrent des différences de timbre, de durée et de sens : c'est le comble de la confusion.

1. Exemples tirés du français et de même caractère : *je* est *enclitique* dans *que vois-je ?* et *proclitique* dans *je vois* (qu'on prononce même *j'vois*).

nait était longue. La syllabe était longue, quand la voyelle était longue, comme dans **virtŪtem**, **aedificĀre**; ou quand, la voyelle étant brève, elle était suivie de deux consonnes : **tempĔstas**, **legĔntem**.

4° Si l'avant-dernière voyelle, ou pénultième, était brève, l'accent frappait l'antépénultième : **dOmĭnus**, **credIbĭlis**, **Arbŏrem**, **fEmĭna**.

Les mots accentués sur la pénultième sont dits **paroxytons**; les mots accentués sur l'antépénultième sont dits **proparoxytons**[1]. Telles étaient les règles qui déterminaient la place de l'accent tonique latin, accent de hauteur à l'origine, devenu à l'époque romane accent d'intensité, ou, pour parler plus correctement, temps fort.

41. L'accent second. — Dans le latin populaire des Gaules (nous ne l'affirmons pas pour celui de l'Italie ou de l'Espagne), à côté de l'accent tonique que nous venons de déterminer, il existait un second accent, moins fort, qui frappait de deux en deux (s'il y avait lieu) les autres syllabes, en remontant à partir de l'accent tonique. Ainsi **bonitAtem** se prononçait en appuyant sur **bo** et plus fortement sur **ta**; **ni** et **tem** étaient faiblement prononcés. De même, on prononçait **ædi-ficA-re**, **niti-ditA-tem**, **cala-mitA-tibus**, etc., et la prononciation était soumise à un rythme **binaire**.

L'accent principal est dit **accent premier**; l'autre est l'**accent second**.

Les voyelles qui ne portaient pas l'**accent premier** sont dites **atones** ou **inaccentuées**; mais, parmi celles-ci, les unes n'étaient que relativement atones, par rapport à l'accent premier; les autres étaient absolument atones, ne recevant ni accent premier, ni accent second.

42. Les voyelles latines. — Le latin classique possédait cinq voyelles, longues ou brèves : **ā** ă, **ē** ĕ,

1. Termes de grammaire grecque. Les polysyllabes grecs pouvaient avoir l'accent aigu ou tonique sur l'antépénultième (*proparoxytons*), sur la pénultième (*paroxytons*) et (ce qu'ignore le latin) sur la dernière (*oxytons*).

ī ĭ, ō ŏ, ū ŭ; il avait, en outre, reçu du grec une voyelle appelée **u** grec, notée par la lettre **y**, et qui se prononçait comme notre **u**, c'est-à-dire **ü**. Il y avait enfin (au premier siècle de l'ère chrétienne) trois diphtongues : **ae, oe, au**.

Durant la période impériale, le vocalisme latin se trouble et s'altère ; les distinctions de **quantité** font place à des distinctions de **timbre**, et les **dix** voyelles du latin classique se réduisent à **sept** voyelles d'un caractère nouveau.

ā ă	du latin classique	deviennent **à** ouvert.
ĕ	—	devient **è** ouvert.
ē ĭ	—	deviennent **é** fermé.
ī	—	reste **i**.
ŏ	—	devient **ò** ouvert.
ō ŭ	—	deviennent **ó** fermé.
ū	—	reste **u**.

De plus, l'**u** grec (**y**), avec ce son **ü** intermédiaire entre l'**u** et l'**i**, ne peut se maintenir dans l'usage vulgaire, et celui-ci lui attribue la valeur, soit de l'**u**, soit de l'**i**. Et, suivant qu'il est long ou bref, il aboutit :

ȳ	à	**ū, ī**, et par suite à **u, i**.
y̆	à	**ŭ, ĭ**, et par suite à **ó, é**.

Enfin, la diphtongue **ae** devient **è** ouvert, et la diphtongue **oe** devient **é** fermé. Il ne reste que la diphtongue **au**, qui, dans certains mots, s'était réduite à **ó**, mais s'était maintenue dans la plupart.

Ainsi la variété des voyelles et des diphtongues latines s'était ramenée aux sons vocaliques **à, è, é, i, ò, ó, u**, et à la diphtongue **au**.

Le latin populaire de la Gaule fit éprouver à l'**u** (correspondant à l'**ū** long du latin classique) une nouvelle modification : il le changea en **ü**, rétablissant ainsi le son de cet **y** que le latin avait emprunté du grec et qu'il

s'était hâté de transformer en **u** ou en **i**. Ce son **ü** altéré de **u**, sans doute sous une influence gauloise, régna dans tout le territoire des populations celtiques (Gaule cisalpine et transalpine). De là, ce son **ü** qui, en français, en provençal, en piémontais, etc., se fait entendre là où, dans les mêmes mots, l'italien, l'espagnol, le portugais, le roumain, prononcent **u**. Ex. : **virtūtem** ; it. **virtù** ; esp. **virtud** ; fr. **vertu** (**vertü**).

43. Situation des voyelles dans les syllabes. — Les voyelles accentuées ont eu un sort différent suivant leur situation dans la syllabe. Elles pouvaient être **libres** ou **entravées**.

Elles étaient **libres**, quand elles n'étaient suivies d'aucune consonne, ou n'en avaient qu'une seule après elles ; ainsi l'**u** dans **tu**, l'**o** dans **nos**.

Elles étaient **entravées**, quand elles étaient suivies de deux consonnes ; ainsi l'**ĭ** dans **mĭlle**, l'**ŏ** dans **dŏrmit**.

Si la seconde consonne était **r**, il n'y avait pas d'entrave, à moins que la première ne fût aussi une **r** : ainsi **patrem** se prononçait, non pas **pat-rem**, mais **pa-trem**, et l'**a** était libre ; mais **fĕrrum** se prononçait **fer-rum**, et l'**ĕ** était entravé.

44. Les consonnes latines. — Le latin classique possédait 16 consonnes :

B P ; **D T** ; **G C** (**K Q**) ; **I**, **V F** ; **S** ; **Z** ; **L**, **M**, **N**, **R** ; **H**.

Ajoutons les groupes d'origine grecque **PH**, **TH**, **CH**.

Les consonnes **b**, **p** ; **d**, **t** ; **f** ; **l**, **m**, répondent aux nôtres.

Le **c** et le **g** répondent à notre **c** dans **corps** et à notre **g** dans **gloire**.

Le **v** avait la valeur de **w** (= **u** consonne).

L'**s** était toujours forte ; le **z** valait **ds** (avec **s** douce) ; l'**i** était notre **yod** palatal, ou **y** (dans **yeux**). Il **y** avait deux **n**, l'une identique à la nôtre (**d** nasal), l'autre gutturale, formée au fond du palais, et qui se faisait entendre devant un **c** ou un **g** : **ancora**, **angor**. L'**r** était l'**r** roulée.

Durant l'empire, l'**h** aspirée disparaît et, à l'époque romane, n'existe plus dans la prononciation vulgaire ; par

suite, **ch** se réduit à **c**, **th** à **t**. Quant à **ph**, il se réduit de même à **p**, sauf dans quelques mots où il avait pris un son spécial, qui aboutit à l'époque romane à **f**.

L'**ŋ** gutturale se fond en outre avec l'**n** dentale. Tel est le point de départ du nouveau consonnantisme.

CHAPITRE IV

PRONONCIATION DU LATIN VULGAIRE DES GAULES

DU Ve AU Xe SIÈCLE

45. Caractères généraux. — C'est l'époque la plus féconde en transformations. Les sons, voyelles et consonnes, s'altèrent avec une telle rapidité qu'au bout de quatre ou cinq siècles les mots ont totalement changé d'aspect et qu'on se trouve en présence d'une langue

nouvelle. C'est dans cette période que se constituent les traits les plus importants de la prononciation française. Les changements que subit alors le latin donnent la clef de la plupart des changements ultérieurs.

Les atones disparaissent ou s'assourdissent; les voyelles accentuées, sous l'action du temps fort, s'allongent, si elles sont brèves, et se diphtonguent ou se transforment. Les groupes de consonnes se simplifient; les consonnes simples s'affaiblissent entre deux voyelles. Un besoin pressant d'euphonie supprime tout ce que le système des consonnes latines peut avoir de dur, et fait disparaître les heurts nouveaux de sons que peut amener la disparition de certaines voyelles.

Nous commençons cette étude par les voyelles, et dans les voyelles par les finales, pour remonter de là aux voyelles accentuées et aux protoniques.

Section I. — *Histoire des voyelles.*

I. Atones finales.

46. Chute de l'atone pénultième entre consonnes. — Dans les **proparoxytons** (mots accentués sur l'antépénultième), comme **tabŭla**, **domĭnum**, l'atone pénultième a commencé à tomber dès les premiers siècles de l'Empire, quand elle était placée entre deux consonnes :

mobĭlem	devint	*moblem*
tabŭla	—	*tabla*
stabŭlum	—	*istablum*
miracŭlum	—	*miraclum*
bacŭlum	—	*baclum*

Des grammairiens latins blâment les prononciations vulgaires **tabla**, **stablum**, **tribla** (pour **tribŭla**), **speclum** (pour **specŭlum**), **masclus** (pour **mascŭlus**), **articlus** (pour

articŭlus), **anglus** (pour **angŭlus**), **calda** (pour **calĭda**), **virdis** (pour **virĭdis**), etc. On trouve dans les inscriptions, les manuscrits, et çà et là dans les textes classiques, un grand nombre d'exemples de cet abandon de la pénultième atone, placée entre deux consonnes[1].

Dans aucun autre pays roman, cet abandon ne fut si général et si complet que dans la Gaule septentrionale. Il en résulta cette importante conséquence : que tôt ou tard **tous les mots du gallo-roman du Nord, non monosyllabiques, eurent l'accent sur la pénultième**, puisque les uns étaient déjà paroxytons en latin (**rosa, murum, labōrem, arista, cantāre**), et que les autres, de proparoxytons qu'ils étaient, devenaient paroxytons (**tabŭla tabla, virĭdem vérdem, miracŭlum miraclum, concredĕre concredre**)[2].

47. Chute des atones finales, sauf **A**. — Quelques siècles plus tard, vers le viie ou le viiie siècle, une nouvelle réduction se produisit.

Toutes les finales atones tombèrent, sauf l'A, qui se maintint sous forme d'E féminin. Si le mot se terminait par un groupe de consonnes de prononciation trop difficile, l'E féminin s'ajouta comme voyelle d'appui.

Ainsi	**grandem**	devint	*grant*
	grandes	—	(*grand-s*) *granz*
	venit	—	*vien-t*
	bonos	—	*bon-s*
	manum	—	*main*
	manus	—	*main-s*
Mais	**rosa**	devint	*rose*
	rosas	—	*roses*
	cantat	—	*chantet*, *chante*
	cantant	—	*chantent*
	patrem	—	*pedre*, *pere*

1. Si la pénultième est en contact, soit avec la voyelle accentuée (*lăĭcus*), soit avec l'atone finale (*roseus*), il y a *hiatus* (§ 60).

2. Les exceptions à cette règle sont trop peu nombreuses et trop peu importantes, en ce qui concerne le français propre, pour qu'il y ait lieu de s'y arrêter dans un ouvrage élémentaire.

cŏŏpĕrit, còperit	devint	*cuevret* (auj. *couvre*)
tenĕrum	—	*tendre*
somnum	—	*somme*
intro	—	[*j'*]*entre*
dicunt	—	v. fr. *dient*

Cette chute ou cet affaiblissement de la finale paraît s'être achevé au IXe siècle, comme on le voit par le texte des Serments de Strasbourg. On y trouve d'un côté les mots *amur*, *christian*, *commun*, *salvament*, *ist*, *di*, *avant*, *quant*, *savir*, *podir*, *cist*, *om*, *dreit*, *salvar*, *dift*, *nul*, *part*, *plaid*, etc., tous mots où l'atone finale est tombée; — de l'autre, les mots *aiudha*, *cadhuna*, *cosa*, *nulla*, *conservat*, *contra*, dans lesquels l'**a** latin final est conservé sous la forme de l'**a**; — en troisième lieu, enfin, *poblo*, *nostro*, *fradre*, *fradra*, *altre*, *sendra*, *Karle*, *Karlus*, *Karlo*, où les lettres finales **o**, **u**, **a**, **e** sont employées indifféremment pour noter cet **e** féminin qui soutient un groupe de consonnes précédentes.

De cette chute résulte une nouvelle conséquence d'une importance capitale : **La syllabe accentuée du mot latin** (qu'il fût paroxyton ou proparoxyton) **devint la dernière syllabe sonore du mot français**[1]. Tous les mots de formation populaire se terminèrent donc par un temps fort ou par une syllabe en **e** féminin précédée du temps fort. Ex. : *douloureux*, *douloureuse*.

Ce caractère fut si notable qu'il s'imposa désormais à tous les mots de formation ultérieure, populaire ou savante, ou empruntés à d'autres langues. Tous, ils

1. Exceptions apparentes :

(*a*) Mots paroxytons où la voyelle accentuée est en hiatus avec une atone finale, qui, au lieu de tomber, se combine avec elle en diphtongue : *Dĕ-um : Dèu* ou *Dièu* en une syllabe; *Hebræ-um : ebrèu* ou *ebrièu* en deux syllabes.

(*b*) Mots paroxytons où une consonne, séparant la voyelle accentuée de l'atone finale, est tombée dès les premiers temps, de manière que ce cas se ramène au cas précédent : *vado*, lat. pop. *vao*, d'où *vò* qui se trouve dans le vieux français *vois* (je vais) : *graecum : grieu*; *jugum : jòu*; *lŭpum : lòu*; *paucum : pòu*, etc. — Sur *locum*, *focum*, *jocum*, lat. pop. *lo-u*, *jo-u*, *fo-u*, voir plus loin, p. 89, n. 1.

doivent avoir l'accent sur la dernière syllabe. Notre langue reçut là une empreinte ineffaçable.

Les autres langues romanes n'ont pas fait tomber aussi régulièrement la syllabe atone, finale ou pénultième; mais partout c'est la même syllabe que frappe le temps fort.

Latin	**par-ĭ-cŭlum,**	**f-ē-mĭna,**	**a-rbŏrem,**	**ŏ-cŭlum**
Italien	*par-e-cchio,*	*f-e-mmina,*	*a-lbero,*	*o-cchio*
Espagnol	*par-e-jo,*	*h-e-mbra,*	*a-rbol,*	*o-jo*
Français	*par-e-il,*	*f-e-mme,*	*a-rbre,*	*œ-il*

Ce n'est que dans les mots de formation savante que peut se produire un désaccord entre l'accentuation latine et l'accentuation nouvelle.

48. L'ATONE CONTRE-FINALE. — La syllabe frappée de l'accent second est dite **contre-tonique**, et l'atone qui la suit **contre-finale**, parce qu'elles correspondent l'une à la tonique et l'autre à la finale.

Les lois qui régissent le sort de la finale régissent de la même façon celui de la contre-finale : c'est-à-dire que les atones contre-finales tombèrent régulièrement, sauf **a**, bref ou long, qui devint **e** féminin; quand la contre-finale soutenait un groupe de consonnes de prononciation difficile, l'**e** féminin servit de voyelle d'appui

Exemples de la chute des atones contre-finales **e**, **i**, **o**, **u** :

ĕ	**cerĕ-visia**	*cer-voise*
ē	***vervē-carium**	*ber-gier, berger*
ĭ	**bonĭ-tatem**	*bon-tet, bonté*
ī	**dormī-torium**	*dor-toir*
ŏ	**collŏ-care**	*col-chier, couchier, coucher*
ō	**Victō-riacum**	*Vit-ry*
ŭ	***miscŭ-lare**	*mes-ler, mêler*
ū	**adjū-tare**	*ai-dier, aider*

Mais **a** reste sous la forme **e** dans :

***sina-patum**	*sene-vé*
Ala-mannia	*Ale-magne*
***tropa-torem**	*trove-or* (*trouveur*)
canta-torem	*chante-or* (*chanteur*)
sacra-mentum	*saire-ment*, *serement* (plus tard *serment*)

Les voyelles autres que **a** restent à l'appui d'un groupe de consonnes dans :

pere-grinum	*pele-rin* [1]
quadri-furcum	*carrefour*
petrŏ-selinum	*perre-sil* (*persil*).
latrō-cinium	*larrecin* (*larcin*).

L'accent second et l'accent premier eurent donc la même action, chacun de son côté, sur l'atone qui les suivait [2].

L'affaiblissement de la finale et de la contre-finale nous fait assister à la naissance d'une voyelle nouvelle, l'**e** féminin, qui va jouer un rôle si important dans l'histoire de la prononciation. Cette voyelle se prononçait comme nous la prononçons encore dans les monosyllabes *me*, *te*, *se*, *je*, *te*, *que*, ou après un groupe de consonnes réclamant une voyelle d'appui : *quatr-e personnes.*

La chute de la finale ou de la contre-finale entraîne une réduction et une contraction nouvelle des mots; par suite, il se forme de nouveaux groupes de consonnes que la langue va s'empresser de réduire.

II. Voyelles accentuées.

49. VOYELLES ACCENTUÉES. — Les voyelles accentuées

1. A cause du groupe *l-gr*.
2. Voir A. Darmesteter, *La protonique, non initiale, non en position*, dans les *Reliques scientifiques*, II, p 95 et suiv.

eurent un sort différent, suivant qu'elles étaient **libres** ou **entravées**[1].

Les voyelles libres, sous l'action du temps fort, s'allongèrent (si elles étaient brèves d'origine) et devinrent, sauf deux, des diphtongues, qui aboutirent parfois à des voyelles nouvelles. Les voyelles entravées, au contraire, furent conservées par l'entrave et, en général, se maintinrent.

Le plus souvent l'entrave existait déjà en latin classique. Quelquefois elle est plus récente, étant amenée par la chute de l'atone pénultième dans les proparoxytons (**tabŭla : tab-la**; **sapĭdum : sap-dum**). En ce cas, l'entrave empêche l'altération de la voyelle, si elle n'est pas commencée, mais ne peut lui faire obstacle si elle est déjà produite. Ainsi : **mĕrulum**, **mèr-lum**, *merle*, mais **tĕpidum**, **tièpedum**, **tièp-dum**, *tiède*.

50. Voyelles accentuées, entravées. — Dans la période qui nous occupe, elles se maintiennent sans changement, telles qu'elles existaient en latin.

à :	**arbŏrem**	*arbre*
	partem	*part*
	masculum	*masle*, *mâle*
	cantāvit, cantAt	*chantat*, *chanta*.
	habet, at	*at*, *a*
è :	**hĕrba**	*èrbe* (herbe)
	tĕrra	*tèrre*
	pĕrtica	*pèrche*
	pĕrdita	*pèrte*
é :	**dēbita, déb-ta**	*déte* (dette)
	mĭssa	*mésse*
	epĭscopum	*evésque*
	mīlle	*mil*
	quīntum	*quint*[2]

1. Voir plus haut, § 43.

2. L'*é* fermé devient *i* sous l'influence d'un *i* long final atone: *illi il* (sing. et pluriel ; cf. § 197) *fēci : fis* ; *fecīsti, fesist.*

ȯ :	**pŏrta**	*pòrte*
	mŏrtem	*mòrt*
ȯ́ :	**ōrdinem**	*órne*
	fōrma	*fórme*
	tŭrrem	*tór* (*tour*)
	diŭrnum	*jórn* (*jour*)[1]
ū :	**fūstem**	*fust, fût*
	nūllum	*nul*
	***de-ūsque**	*jusque*

51. Voyelles accentuées, libres. — 1° L'ī et l'ū du latin classique, **i** et **ū** du gallo-roman, n'ont pas changé.

fīlia	*fille*
dīcere	*dire*
ridĕre (pour **rīdēre**)	*rire*
virtūtem	*vertut, vertu*
tū	*tu*
pūrum	*pur*

2° L'ė et l'ȯ (**ĕ, ae, ŏ** du latin classique) sont les premières voyelles qui s'altèrent; dès avant le viie siècle, elles étaient devenues **iė** et **uȯ**[2].

mĕl	*miel*
bĕne	*bien*
vĕnit	*vient*
quaerit	*quiert*
nŏvum	*nuof* (*neuf*)
nŏvem	*nuof* (*neuf*)
bŏvem	*buof* (*bœuf*)
sŏror	*suor* (*sœur*)
ȯvum (pour **ōvum**)	*uof* (*œuf*)

1. Quelques mots changent exceptionnellement leur *ŭ* ou *ō* en *ò* : *muttum : mòt; ulmum : òrme.*

2. Exceptions : *rŏsa, ròsa : rose; scŏla, scòla : escole*, et quelques autres faits non encore expliqués.

Suivi d'une nasale, **ò** reste **ò**, pour devenir **un** peu plus tard **ó**, puis **õ** : **bŏnum**, *bon*; **hŏmo**, *om* [1].

3° Entre le VII[e] et le IX[e] siècle, l'**é** et l'**ó** (**ē** ou **œ** et **ĭ**, **ō** et **ŭ**) se modifient à leur tour et deviennent diphtongues : **é** devient **éi** et **ó** devient **óu**. Plus tard, **éi** aboutit à **òi** (§ 93), et **óu** à la voyelle **eu**, en passant par **ó** (§ 94).

mē. **tē**, **sē**	*mei*, *tei*, *sei; moi*, *toi*, *soi*.
stéla (pour **stella**)	*esteile*, *estoile*, *étoile*.
crēdĕre	*creidre*, *creire*, *croire*.
poena	*peine*
fĭdem	*feit*, *foi*
pĭlum	*peil*, *poil*
pĭsum	*peis*, *pois*
frég-dum (pour **frīgĭdum**)	*freit*, *froid*
flōrem	*flóur*, *fleur*
gŭla	*góule*, *gueule*
Suffixe **-ōsum**	*-óus* (par ex. *corroçous*, dans le fragment de Valenciennes, X[e] siècle)
Suffixe **-ōrem**	*-óur* (par ex. *bellezour*, dans la Cantilène de S[te] Eulalie, X[e] siècle)

4° Vers la même époque, peut-être un peu plus tard, **à** libre devient **e**.

spătha	*spede* (Eulalie), *espee*
praesentāta	*presentede* (ib.), *presentee*
măre	*mer*
pătrem	*pedre*, *pere*
sătis	(*as*)*sez*
fāba	*feve*
altāre	*altel*, *autel*

1. Remarquez les mots *fŏcum*, *jŏcum*, *lŏcum*, aujourd'hui *feu*, *jeu*, *lieu* : au X[e] siècle (Eulalie) *fou*. Voici comment on peut expliquer ces formes. Le *c* est tombé de très bonne heure ; et, par la diphtongaison de l'*ò*, on a eu : *fuou*, *juou*, *luou*. Ces triphtongues se sont réduites, d'un côté en *fu*, *ju*, *lu* (formes usitées également au moyen âge), et de l'autre, par la chute ou le changement de la première voyelle, en *fou* (ici les deux labiales *f* et *u* se suivaient), *jiou*, *liou*, d'où, au XI[e] siècle, *feu*, *jieu* (plus tard, *jeu*, voir § 95) et *lieu*.

C'est alors que la terminaison de l'infinitif en **-āre** est devenue *-er*, que celles des participes en **-ātum**, **-āta**, **-ātos**, **-ātās**, sont devenues *-et*, *-ede*, *-ez*, *-edes* (plus tard *-é*, *-ée*, *-és*, *-ées*).

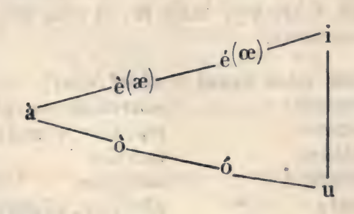
Quelle était la prononciation de cet **e** au IXe et au Xe siècle, et même dans les siècles suivants ? C'est difficile à dire. Il paraît avoir été ouvert, mais il se distingue de l'ė ouvert sorti de **ĕ**, **ae** entravés. On ne trouve jamais au moyen âge un mot comme **ostel** (de l'adjectif **hospitalem**) rimant avec un mot comme **chastėl** (de **castĕllum**). Et cependant, sous l'action de la palatale, **a** libre aboutit à la diphtongue **iė** (§ 54), comme **ė** libre. Les formes classiques **Dĕum**, **Hebraeum**, **ĕrat**, **ĕrit**, qui sont en latin populaire **Dėu**, **Ebrėu**, **ėrat**, **ėrit**, peuvent ou non diphtonguer leur **e**; et cet **e** non diphtongué, qui est évidemment un **ė** ouvert, assone ou rime avec l'**e** issu de l'**a** : **chantez** et **Dėu**, **ėrt** forment des assonances parfaites. Les deux diphtongues **iė** peuvent également assoner de la façon la plus correcte et la plus régulière.

52. Diphtongue **AU**. — Dans quelques mots latins, **au** était devenu **ọ** fermé : ainsi, les noms propres **Claudius**, **Plautius**, devenus **Clōdius**, **Plōtius**, déjà sous la République. Ainsi encore le mot **cauda** : **cọda**, devenu avant le Xe siècle *cọude*, plus tard *cọe*, puis *keue* ou *queue*. Mais, dans la plupart des mots, **au** s'était maintenu ; c'est vers le VIIe ou le VIIIe siècle que le gallo-roman du Nord l'a changé en **ǫ** ouvert[1].

aurum	*ǫr*
taurum	v. fr. *tǫr*
laurum	v. fr. *lǫr*
pauperem, **pauperum**	*pǫvre* (auj. *pauvre*)

1. *Au*, pour devenir *ǫ*, a dû passer par un son intermédiaire *ao*. C'est ainsi qu'on a pu songer à dériver les adverbes *ọre ọres* (aujourd'hui *or*) d'un type latin *ad hōram* (à l'heure maintenant) en passant par *adora*, *aora*, ou bien de *ha(c) hora*, tandis que *hōra* est devenu *ọre ọure eure* (heure).

53. Consonnes troublantes. — Ces modifications des voyelles libres accentuées sont, comme on le voit, d'une remarquable régularité. Reportons-nous au triangle vocalique du § 23 et, d'après ce modèle, disposons les voyelles latines :



Nous voyons d'abord **ė** et **ȯ** aboutir à des diphtongues **iė**, **uȯ**, qui sont constituées en préposant à la voyelle primitive les deux voyelles terminales de la série (**i** et **u**), **ė** devenant **iė**, **ȯ** devenant **uȯ** ; puis **é** et **ó** aboutir également à deux diphtongues, formées de ces voyelles et des voyelles **i** et **u** postposées, **é** devenant **éi**, **ó** devenant **óu**. Dans la seconde période nous verrons **éi** passer à **ȯi** et inversement **óu** partager les destinées de la diphtongue **ėu** (§ 94).

Mais cette régularité du vocalisme gallo-roman a été troublée, dès cette première période, par le voisinage de certaines consonnes, la palatale, la nasale et la liquide **l**. La palatale et la nasale agissent dès les premiers temps de la période, la liquide **l** commence à agir vers la fin.

54. Action troublante de la palatale. — La palatale peut se présenter sous la forme :

d'un **c** (**q**) : **facĕre fac-re**, **ĕqua ėqva** ;

d'un **g** : **lĕgĕre lėg-re** ;

d'un **yod**, venu soit d'un **i** consonne, soit d'un **ĭ** ou d'un **ĕ** atones en hiatus : suffixe **-arium**, **corium**, **historia**, **palĕa**, **vinea** (voir § 60) ;

d'un **x** : **laxare** = **lacsare**.

Dans tous ces cas, la palatale prend la valeur d'un **yod**

ou **i** consonne, qui se fond avec la voyelle accentuée pour former avec elle une nouvelle diphtongue.

1° Action de la palatale sur A. — L'**a** peut être, ou précédé, ou suivi, ou précédé et suivi de la palatale.

(*a*) L'**a libre**, précédé d'une palatale, est devenu, non pas **e** (cf. § 51, 4°), mais **iè**, et cela dès l'origine de ses transformations.

capum (pour **caput**)	*chief* (*chef*)
mercatum	*marchiet* (*marché*);
collocare	*colchier*, *couchier*
cochleare	*cuillier*
manducare	*mangier*
calcĕare	*chalcier*, *chaucier* (*chausser*)
plĭcare	*pleiier* (auj. *plier*)
nĕgare	*neiier* (auj. *nier*)
christianum	*chrestiien* (Eulalie)
pretiare	*preisier* (auj. *priser*)
consĭlĭare	*conseillier*
***balneare**	*baignier*
***araneata**	*araigniee*
laxare	*laissier*
cogitare	*cuidier*
adjutare	*aidier*
***impejorare**	*empirier*

(*b*) Suivi de la palatale, libre ou entravé, **a** devient **ai** : **facĕre**, *faire* ; **tacet**, *taist* ; **placet**, *plaist* ; **factum**, *fait* ; **macrum**, *maigre* ; **acrem**, **acrum**, *aigre* ; **aquila**, *aigle* ; **varium**, *vair* ; **area**, *aire*.

(*c*) Précédé et suivi de la palatale, il devrait donner la triphtongue **iai** ou **ièi** ; mais celle-ci se réduit immédiatement par la chute de la voyelle médiale, et les deux **i** se fondent en un seul : **jacet**, (*jieist*) *gist* ; **jactat**, (*jieite*) *gite* ; **cacat**, (*chieiet*) *chie*. Le suffixe de noms de lieux **-iacum** aboutit à *-iei*, *-i* (orthographié *y*) : **Latiniacum**, (*Latniey*) *Lagny* ; **Victoriacum**, (*Victriey*) *Vitry*.

(*d*) On n'a pas encore expliqué d'une façon certaine pourquoi, dans les polysyllabes, le suffixe **-arium**, **-aria**,

précédé ou non d'une palatale, est devenu *-ièr*, *ière*, au lieu de **-air**, **-aire** (d'après *b*) ou **-ir**, **-ire** (d'après *c*).

Ex. : **primarium, primaria**, *premier*, *première* ; **viridiarium**, *verger*.

2° Sur È et Ò. — Suivis de la palatale, libres ou entravés, ils aboutissent, par la diphtongaison de la voyelle (traitée comme libre) et l'altération de la palatale en **yod**, aux triphtongues **ièi** et **uòi**, lesquelles, par la chute de la voyelle médiale, se réduisent immédiatement, l'une à la diphtongue **ii**, puis à la voyelle simple **i**, l'autre à la diphtongue **ŭi**.

lĕgĕre (*lieire*) *lire*
lĕctum (*lieit*) *lit*
dĕcem (*dieis*) *dis*
ĕqua (*ieive*) v. fr. *ive*

pŏdium (*puoy*) *pui* (puy)
mŏdium (*muoy*) *mui* (muid)
ŏcto (*uoit*) *uit* (huit)
nŏctem (*nuoit*) *nuit*

3° Sur AU. — La palatale le transforme en **òi**.

audio *òi*
nausea *nòise*

4° Sur É. — Précédé d'une palatale, il aboutit à **i** (et non à **éi**), sans doute par l'intermédiaire d'une triphtongue **iéi**.

***pag-ēnsem, pagésem!** *paiis* (pays)
mercēdem *merci*
racēmum *raisin*
placēre *plaisir*

Suivi de la palatale, il aboutit comme **é** libre à **éi**, mais sans doute plus tôt.

tēctum *téit*, *toit*
dirēctum, d-réctum *dréit*, *droit*

5° Sur I. — Suivi de la palatale, il reste **i** : **dīcere**, *dire*, **amica**, *amie* ; peut-être y a-t-il eu un court moment où l'on prononçait *diyre*, *amiye* ?

6° Sur Ó et Ü. — Ils devaient donner, le premier **óui**, et par suite **ói**, le second **üi** ; c'est ce qui s'est produit.

vōcem	*vóis* (voix)
crŭcem	*cróis* (croix)
frūctum	*fruit*[1]

55. Action troublante de la nasale. — La nasale, **m** ou **n**, commence à agir dès la première période sur l'**ò**, pour en empêcher la diphtongaison en **uo** (§ 51, 2°) et le changer en **ó** fermé. Elle agit aussi sur l'**a** libre, qui, au lieu de devenir **e**, suivant la règle générale, aboutit à **ae**, **ai**.

manet	*maent* (Eulalie), *maint*
famem	*faim*
examen	*essaim*
manum	*main*
romanum	*romain*
romana	*romaine*

La nasale n'agit pas, quand l'**a** est précédé de la palatale.

christianum	*chrestiien* (Eulalie)
paganum	*paiien*, *pagiien* (ib.)
canem	*chien*

56. Action troublante de la liquide L. — Dès les premiers temps, la langue hésite à changer l'**a** libre devant **l** en **e**. D'une part, on dit :

mortalem	*mortel*
talem	*tel*

1. L'*u*, suivi en latin immédiatement d'un *i*, aboutit à *ü* ou à *üi*: *cui*, v. fr. *cui*; *fui*, *fuisti*, *fuit*, etc.: v. fr. *fu*, *fus*, *fut*, ou *fui*, *fuis*, *fuit*, etc.

et de l'autre :

malum	*mal*
calet	*chalt, chaut*
valet	*valt, vaut*

La Cantilène présente les deux formes opposées *mals*, c'est-à-dire **malos**, et *regiels*, c'est-à-dire **regales**.

De cette hésitation est sorti le double suffixe *al* et *el* : *accident-el*, *phénomén-al*.

III. Atones contre-toniques, initiales ou monosyllabiques.

57. Atones contre-toniques, initiales ou monosyllabiques. — Ces atones se maintiennent ; elles échappent à la chute qui atteint les finales et les contre-finales. Tantôt elles gardent leur valeur originaire ; tantôt, et c'est le plus souvent, elles s'affaiblissent, les voyelles supérieures (**a**, **ė**, **é**, **i**) en **e** féminin, les voyelles inférieures (**ȯ**, **ó**, **u**) en **ó** fermé (plus tard **u**, noté **ou**).

a conservé :	**matutinum**	*matin*
	amarum	*amer*
	partire (pour **partiri**)	*partir*
	jam	*ja* (*déjà*)
	ad	*ad*, *à*
	illac, (**il**)**lac**	*là*
	illa, (**il**)**la**	*la*
	mea, **ma**	*ma*
	tua, **ta**	*ta*
	sua, **sa**	*sa*
e fém. = **a** :	**caballum**	*cheval*
	canalem	*chenal*
	caminum	*chemin*
	granarium	*grenier*
	capistrum	*chevestre*

Ĕ (**ĕ**) et **é** (**ē**, **ĭ**) entravés gardent leur valeur.

vĕrbena	*vèrveine*
fĕstucum (pour **fĕstuca**)	*fèstu* (auj. *fétu*)
pĭscari, **péscare**	*péschier*, *pécher*
lĭtteratum	*létret*, *lettré*

Libres, ils s'affaiblissent en **e** féminin.

fĕnestra	*fenestre, fenêtre*
sĕdēre	*sedeir, seoir*
vĕnīre	*venir*
pĕriculum	*peril* (auj. *péril*)
dēbēre	*devoir*
dėmorare (pour **dēmorari**)	*demeurer*
fēcistis	v. fr. *fesistes*
vĭdēre	*vedeir, veoir* (*voir*)

Quelquefois cet **e** féminin passe à **a**; mais peut-être est-ce à une époque postérieure[1] ?

pĕr	*par*
***fĕrosticum**	*farosche, farouche*
pigritia	*perece, paresse*

I (= **ī**) se maintient, atone comme accentué.

mīrari, mirare	*mirer*
mīlliarium	*millier*

Toutefois il devient **e** devant une labiale ou un **i** suivant.

prīmarium	*premier*
di-mėdium (pour **dīmĭdium**)	*demi*
fīnire	*fenir* (auj. *finir*)
dīvinum	*devin*
vīcinum	*ve-isin, voisin*
miribilia (pour **mīrabilia**)	*merveille*

Ò et **Ó** entravés gardent leur valeur.

mŏrtalem	*mòrtel*
hŏspitalem	*òstel* (*hôtel*)
tórnare	*tórner, tourner*
***fōrmaticum**	*fórmage*

1. *Mercatum* est déjà *marcatum* (*marchiet, marché*) dans des textes mérovingiens.

Libres, ils aboutissent, peut-être dès la première période, à **ȯ** fermé.

mŏvere	*móveir*, *mouvoir*
cŏrona	*córone*, *couronne*
dŏlorem	*dólor*, *douleur*
cōlare	*cóler*, *couler*
sōlacium	*sólaz*, *soulas*

Ŭ (= **ū**) reste **ū**, ou bien quelquefois est traité comme **ȯ** fermé.

***fūsteta**	*fusteide*, *futaie*
***ad-lūminare**	*allumer*
frūmentum	*fróment*

AU devient en général **ȯ** fermé; mais il s'était réduit anciennement à **a**, quand il précédait un **u** accentué.

audire	*oïr*, *ouïr*
laudare	*lóer louer*
augūrium, agurium	*aür* ou *eür* (heur)
augŭstum, agóstum	*aóst*, *aoust*, *août*

58. Action de la palatale sur ces atones. — Telles sont les lois les plus générales qui régissent les atones conservées [1]. Nous avons maintenant à considérer l'action perturbatrice de la palatale. Elle n'agit ici qu'après la voyelle, en formant avec elle une diphtongue, dont le second élément est un **yod** ou **i** consonne [2].

tractatum	*traitiet*, *traité*
laxare	*laissier*
sĕniorem	*seigneur*
vectura	*veiture*, *voiture*
cinctura	*ceinture*

1. A entrer dans le détail, il y aurait nombre d'observations à faire : nous ne pouvons donner ici que les faits les plus généraux.
2. La palatale, quand c'est un *c*, disparaît parfois sans se changer en *yod* (§ 77); en ce cas, il n'y a pas de diphtongue : *fluctuare*, *fluttare*, flotter ; *directiare*, drecier, dresser (§ 78).

cocina (pour **cŏquina**)	*cuisine*
pōtionem	*poison*
ŭxorem	v. fr. *oissor*
fūsionem	*foison*
mūcere	*moisir*[1]

La nasale n'exerce pas encore d'action visible sur les atones.

IV. Loi du balancement des toniques et des atones.

59. Balancement des toniques et des atones. — Les voyelles subissent des modifications suivant qu'elles sont accentuées ou non. Or, il arrive souvent qu'un même radical, dans deux formes voisines, nous présente la même voyelle, tantôt frappée du temps fort, tantôt atone. Ce balancement entre la forme accentuée et la forme atone est fréquent dans la conjugaison et dans la dérivation françaises.

Plus on remonte haut dans l'histoire de la langue, mieux on observe ce jeu régulier des alternances phonétiques, dont notre conjugaison actuelle conserve encore quelques traces.

Conjugaison de l'ancien français :

a	**amat**	(*il*) *aime*
	amantem	*amant*
è	**vĕnis**	(*tu*) *viens*
	vĕnĭtis	(*vos*) *veneiz*, *venoiz*
é (**ē**)	**dēbes**	(*tu*) *deis*, *dois*
	dēbētis	(*vos*) *deveiz*, *devoiz*
é (**ĭ**)	**mĭnas**	(*tu*) *meines*
	mĭnatis	(*vos*) *menez*

1. Les combinaisons de *è*, *é*, *ò*, *ó*, *u* atones avec le *yod* palatal, ne sont pas aussi régulières que celles des mêmes voyelles accentuées. Nous ne pouvons ici que constater les faits sans chercher à les expliquer.

ọ	**prŏbas**	*(tu) pruoves (preuves)*
	prŏbatis	*(vos) próvez, prouvez*
ọ́	**plōras**	*(tu) plóures, pleures*
	plōratis	*(vos) plórez, plourez*

Dérivation :

a	**mare**	*mer*
	marinum	*marin*
ẹ	**pĕtra**	*pierre*
	pĕtronem	*perron*
ẹ́ (ē)	**sērum**	*seir, soir*
	***sérata**	*seree* (soirée)
ẹ́ (ĭ)	**mĭnus**	*meins, moins*
	mĭnutum	*menu*
ọ	**nŏvum**	*nuof (neuf)*
	nŏvella	*nóvelle, nouvelle*
ọ́	**dolōrem**	*dólóur, douleur*
	dolōrosum	*dólórous, douloureux*

Soit le suffixe **-arium**, qui devient *-ier* (§ 54, 1°, *d*); ajoutons-y le suffixe accentué **-ia**, français *-ie*; l'**a** devient atone et se change en **e** féminin :

caball-arium	*cheval-ier*
***caballar-ia**	*cheval-er-ie*

La plupart des faits de dérivation nous montrent l'application de ces lois. Les mots de formation primitive s'y soumettent régulièrement : les mots de formation postérieure peuvent y échapper.

Le latin **tēla** a donné *teile*, plus tard *toile*, et le mot français *toile* a donné à son tour *toilette*. Si *toilette* appartenait à la formation primitive, il serait **telette**. *Chaleureux*, *valeureux*, sont modernes : formés anciennement, ils seraient **chalóros**, **chaloureux**, **valóros**, **valoureux**. *Pièce* a formé récemment *rapiécer*, tandis que **dépecer** remonte aux premiers temps de la langue.

V. De l'hiatus.

60. De l'hiatus. — On appelle **hiatus** la rencontre de deux voyelles consécutives à l'intérieur d'un mot. Le latin possédait un grand nombre d'hiatus :

ea,	**ee,**	**ei,**	**eo,**	**eu**
ia,	**ie,**	**ii,**	**io,**	**iu**
ua,	**ue,**	**ui,**	**uo,**	**uu**

Le gallo-roman du Nord ne peut soutenir ces rencontres de voyelles et les transforme de diverses manières.

Déjà le latin populaire avait, vers la fin de l'Empire, simplifié ces hiatus, en changeant régulièrement l'**ĕ** en **ĭ** dans les groupes **ĕa, ĕe, ĕi, ĕo, ĕu**. Ainsi :

vinĕa	était devenu	*vinĭa*
palĕa	—	*palĭa*
***balnĕāre**	—	*balnĭare*
linĕum	—	*linĭum*

Le gallo-roman connaissait donc surtout des hiatus formés de la rencontre d'un **ĭ** ou d'un **ŭ** avec une voyelle : il transforma l'**ĭ** en **yod** palatal, qui modifia, en se combinant avec elle, la consonne ou la voyelle précédente, et l'**ŭ** en la consonne **v** ou **w**, qui put à son tour agir sur les sons qu'elle suivait.

1° Parfois l'**i** et l'**u** se changèrent en consonnes, en modifiant ou en faisant tomber la consonne précédente.

lineum	*linge*
laneum	*lange*
dilŭvium	*deluge*
servientem	*sergent*
pibionem (pour **pipionem**)	*pigeon*
***sabium**	*sage*
sapiat	*sache*
apia (pluriel d'**apium**)	*ache*

januarium	*janvier*
aquarium	*aivier, évier*
annualem	v. fr. *anvel*
ĕqua	v fr. *ive*

2° Si la consonne qui précède l'**i** est **l** ou **n**, le **yod** se combine avec elle pour former **l** mouillée ou **n** mouillée.

filia	*fille*
palea	*paille*
muralia (adjectif pluriel neutre)	*muraille*
mirabĭlia, miribilia (adj. pl. n.)	*merveille*
vinea	*vigne*
linea	*ligne*
Campania	*Champagne*
Avenionem	*Avignon*

Quelquefois le **yod** n'agit pas sur l'**l** ou l'**n**; mais cela n'arrive que dans des mots de formation savante, quoique très anciens :

pallium	*palie, paile*
monachum, monicum, moni-um	*monie, moine*
canonicum, canoni-um	*chanonie, chanoine*
apostolicum, apostoli-um	*apostolie, apostoile*

Dans les graphies **palie, monie, chanonie, apostolie**, qui se rencontrent au xɪᵉ siècle, l'**i** n'est pas voyelle, mais consonne; il a passé bientôt par dessus la consonne précédente, pour faire diphtongue avec la voyelle accentuée.

3° Si la consonne précédant l'**i** est **c, t, d**, l'**i** se combine avec **c** et **t**, pour former, soit **ç** (**ss**), soit **is**, avec **d** pour former **j**.

palatium	*palais*
rationem	*raison*
cantionem	*chançon, chanson*
lectionem	*leçon*
factionem	*façon*
solacium	*sólaz, soulas*

glacia (pour **glaciem**)	*glace*
faciamus	*faciens* (auj. *fassions*)
***de-usque**	*jusque*
diurnum	*jórn*, *jour*
hordea (plur. de **hordeum**)	*orge*

4° Le **yod** peut encore passer par dessus la consonne pour former avec la voyelle une diphtongue.

nausea	*noise*
cerėsia (pour **cerasium**)	*cerise*
basiat	*baise*
cŏrium	*cuir*
area	*aire*
varium	*vair*
paria (adj. pl. neutre)	*paire*

5° Enfin l'hiatus se résout par la chute ou le changement de la première voyelle.

mea, tua, sua; ma, ta, sa	*ma*, *ta*, *sa*
mortuum, mortum	*mort*
battuere, battere	*batre* (battre)
quattuor, quattor	*quatre*
leonem	*lion*
creare	v. fr. *crier*

Section II. — *Histoire des consonnes.*

61. Consonnes latines. — On a vu que les consonnes latines sont **b**, **p**; **d**, **t**; **g**, **c** (ou **k**, ou **q**); **v**, **f**; **z**, **s**, **i**, **h**; **l**, **m**, **n**, **r**, et les groupes **ch**, **ph**, **th**. Elles peuvent se présenter dans le mot, comme **simples** (p*ater*), **doubles** (*cu*rr*it*), ou **en groupe** (st*atua*, scr*ibere*, *monst*r*are*); et, suivant leur situation, comme **initiales** (p*ater*, fl*amma*), **médiales** (*pa*t*er*, *i*nf*ernum*, *a*str*um*), ou **finales** *pate*r, *ama*nt). Les changements qu'elles éprouvent dépendent de leur condition et de leur situation.

I. Consonnes simples.

62. CONSONNES SIMPLES INITIALES. — Les consonnes initiales demeurent intactes dans cette première période; et, de fait, elles se sont maintenues jusqu'à nos jours sans changement, sauf la palatale qui doit être étudiée à part.

bonum	*bon*
patrem	*pedre, pere*
dentem	*dent*
tenere	*tenir*
volare	*voler*
ferrum	*fer*
sanum	*sain*
lavare	*laver*
morire (pour **mori**)	*morir, mourir*
nŭcem	*nois* (noix)
rosa	*rose*

Nous parlerons plus loin de **c** (**k**, **q**), **g**, **i**, **h** et des combinaisons **ch**, **ph**, **th**. Quant au **z**, ce n'était pas un son latin, c'était un son emprunté, qui ne se rencontrait que dans quelques mots grecs. Il est devenu **j** : ***zelosum**, *jalóus*, *jalós*, *jaloux*; **zīzyphum**, *jujube*.

A côté de ces lois générales, on peut constater quelques anomalies.

(*a*) Dans **vervex**, **vervecem**, le *v* intérieur étant devenu *b*, comme dans **curvare**, *courber*; **corvum**, *corb-een*, la consonne initiale a été assimilée à la consonne intérieure :

***vervicem** (pour **vervēcem**)	*berbis*, *brebis*

Dans **Vesuntionem**, aujourd'hui *Besançon*, le même changement de **v** en **b** est dû peut-être à un fait de prononciation gauloise.

Sous l'influence de causes diverses, le **v** est changé en **f** dans :

vĭcem	*feiz, fois*
vapĭdum	*fade*

(*b*) Dans quelques cas, une influence germanique a amené le changement du **v** en **gu** Des mots allemands, importés par les invasions franque ou bourguignonne, avaient régulièrement changé leur **w** initial en **gu**.

werra	**guerra**	*guerre*
warjan	**guarire**	*guarir*, *guerir*
wardan	**guardare**	*guarder*, *garder*

Cette prononciation, d'origine germanique, s'est substituée au **v** initial de quelques mots latins, sous l'influence de mots germaniques voisins par la forme ou par le sens, ou par l'effet d'autres causes inconnues.

vespa	**wespa**	*guespe*, *guépe*
vagina	**wagina**	*guaïne*, *gaîne*
vadum	**wadum**	*guet*, *gué*
vastare	**wastare**	*guaster*, *gâter*
Vasconia	**Wasconia**	*Guascogne*, *Gascogne*

Le groupe **gu** devait se prononcer **gẅ** plutôt que **gw**.

(*c*) Dans deux ou trois mots, **m** initiale est devenue **n** (pour éviter deux labiales consécutives).

mappa	*nape* (nappe)
mespilum	*nesfle*, *nèfle*

63. Consonnes simples médiales. — La plupart des médiales, spécialement les explosives et les continues, se sont affaiblies dans la période que nous étudions, quelques-unes pour disparaître dans la période suivante.

Ainsi du v[e] au x[e] siècle, s'établit l'état de choses suivant :

Labiales :	**p**	est devenu **b**, puis	*v*
	b	est devenu	*v*
	v	reste	*v*
Dentales :	**t**	est devenu	*d*
	d	reste	*d*

De la même façon, **s forte** est devenue *s douce*. Ainsi, les Serments de Strasbourg ont *savir* (c'est-à-dire *saveir*), de ***sapere** (sapěre); *podir* (c'est-à-dire *podeir*),

de ***potére** (posse); *fradre* de **fratrem**[1], *aiudha* et *cadhuna* de ***adjuta**, subst. verbal d'**adjūtare** et ***cata-una**.

Par conséquent, le x[e] siècle prononce *saveir*, *receveir* (***recipÉre**, au lieu de **recIpĕre**), *prover* (**probare**), *aveir* (**habēre**), *laver* (**lavare**), *lever* (**levare**), *muder* (**mutare**), *creidre* (**crēdĕre**), *rose* (**rosa**)[2].

Notons quelques anomalies. Dans plusieurs noms ou participes, sous l'action de causes diverses, soit phonétiques soit analogiques, la labiale médiale disparaît.

tabonem (pour **tabanum**)	*taon*
pavonem	*paon*
pavorem	*peor*, *peur*
ovicula	*oeille* (*ouaille*)
***ad-percep-utum**	*aperceü*, *aperçu*
***hab-utum**	*eü*, *eu*

Le **z** médial ne se trouve que dans la terminaison verbale **-izare**. Dans la langue savante, elle est devenue *-iser* avec **s** douce. Dans la langue commune, elle sert à former nos verbes en *-oyer* (plus anciennement *-eier*, *-oier*), tels que *poudroyer*, *verdoyer*, *ondoyer*, etc. *Baptiser* se disait dans l'ancienne langue *batoier* (**baptizare**).

Cet affaiblissement des médiales est un des traits les plus caractéristiques du nouveau consonnantisme. On le retrouve presque aussi fortement marqué en provençal, un peu moins en espagnol et en portugais, moins encore en italien et en roumain. Néanmoins, c'est un fait général, dont les commencements remontent au latin populaire de l'Empire.

64. CONSONNES SIMPLES FINALES. — 1° Les finales latines étaient **c, d, l, m, n, r, s, t**. Les finales **c, d, l** ne se trouvent que dans quelques mots; les autres sont très fréquentes. Elles se maintiennent toutes jusqu'au x[e] siècle, sauf **c** (§ 76), **m** et quelquefois **n**. Aux époques ultérieures, quelques-unes disparaissent.

1. L'*r* ne fait pas groupe (§ 68, 1°).
2. Pour l'*f* il n'y a d'autre exemple certain en français que le mot **scrofellas* : *escroeles*, *écrouelles*, où la médiale est tombée.

M est tombée dès les premiers temps de l'Empire romain, à la fin de tous les mots, sauf quelques monosyllabes. Le latin populaire disait **rosa**, **muru**, **omine**, **fructu**, **die**, en face du latin littéraire **rosam**, **murum**, **hominem**, **fructum**, **diem**. Mais les monosyllabes **rem**, **meum**, **tuum**, **suum**, qui avaient sans doute déjà commencé à altérer la prononciation de l'**m**, avant que dans les autres mots l'**m** finale tombât, présentent une prononciation spéciale, peut-être un commencement de nasalisation, qui dans la seconde période produira les voyelles nasales **ẽ** et **õ**.

N est tombée, comme **m**, dans **nomen** et tous les mots en **-men** ; le latin populaire de la Gaule disait **nome**, **exame**, **levame**, etc. Seul le mot **non** garde son **n** : il reste *non*, quand il est accentué, et devient *nen*, quand il est atone.

2° La chute des consonnes finales, et spécialement celle de **m**, eut pour effet de rendre finales des voyelles atones qui étaient médiales en latin; et comme, vers le VIIe siècle, ces atones (sauf **a**) tombèrent elles-mêmes le **muru**, puis *mur*, **l** de **talem**, devenu **tale**, puis *tel*.

Ces nouvelles finales pouvaient être **d**, **v**, **l**, **m**, **n**, **r**, **s**. **D** et **v** devinrent **t** et **f** ; **l**, **r**, **s** se maintinrent; **m** et **n** se maintinrent également, mais, peut-être dès avant le Xe siècle, commencèrent à nasaliser les voyelles précédentes. Ainsi l'on eut les prononciations successives :

fidem, féde	*feit* (*foi*)
virtutem, vertute, vertude	*vertut* (*vertu*
amatu(m), amadu ou amado	*amet* (*amé*)
clavem, clave	*clef*

II. Consonnes doubles et groupes de consonnes.

65. GROUPES DE CONSONNES GALLO-ROMANS. — Le latin possédait un grand nombre de consonnes doubles et de

groupes de consonnes. Le gallo-roman, par la chute des atones finales, pénultièmes et contre-finales, en ajouta beaucoup d'autres, pour les réduire tous aussitôt, anciens et nouveaux, et faire triompher l'euphonie. Les consonnes doubles se réduisirent à des consonnes simples, et les groupes de deux ou de plusieurs consonnes disparurent, sauf ceux dont la première ou la dernière était **n**, **l**, **r** ou **s**, c'est-à-dire une consonne de prononciation facile et coulante.

66. Consonnes doubles. — Les consonnes doubles, qui sont toujours **médiales**, perdent le premier élément : **pp** se réduit à **p** ; **bb** à **b** ; **tt** à **t** ; **dd** à **d** ; etc. Les époques postérieures feront le plus souvent reparaître, par préoccupation d'étymologie, la consonne tombée ; mais la prononciation propre aux temps modernes, restera le plus souvent intacte. Ex. : **abbatem**, **abbate**, **abate**, *abet*, *abé* (abbé) ; **abatas**, c'est-à-dire **abbatuas** (que tu *abattes*), dans le glossaire de Reichenau, du VIIIe siècle.

Seul, peut-être, le groupe **rr** demeura non altéré : **terra**, *terre*, germ. **werra**, *guerre*.

67. Groupes initiaux de consonnes. — 1° Ces groupes sont généralement formés d'une explosive ou d'une continue et d'une **l** ou d'une **r** : **bl**, **pl**, **fl**, **cl** ; **br**, **pr**, **fr**, **cr**, **tr**, etc. Ils se sont maintenus sans changement, parce que la liquide, **l** ou **r**, n'est point sujette à l'altération et que la première consonne, en qualité d'initiale, ne change pas. Il n'y a d'exception que pour le verbe **trĕmere**, qui devient *criembre* (plus tard *craindre*).

2° Il faut considérer à part les groupes initiaux que forme l'**s**, suivie d'une des consonnes **c**, **p**, **t**, **m** : **scribere**, **sperare**, **stare**, **smaragdum**. Le latin populaire ne put tolérer ces groupes et les réduisit en les faisant précéder d'un **ĭ** (devenu plus tard **é**) euphonique, de sorte que le groupe **initial** devint **médial** :

Latin populaire : **ĭscribere**, **isperare**, **istare**, **ismaragdum**
Gallo-roman : **éscribere**, **ésperare**, **éstare**, **ésmaragdum**

Toutefois cette addition de l'**é** ne se produisait qu'autant que le mot précédent était terminé par une consonne. S'il finissait par une voyelle, le groupe se reposait sur cette voyelle et ne changeait pas. Voilà pourquoi la séquence de Sainte-Eulalie écrit *une spede*, c'est-à-dire **una spatha** (*une épée*).

Il en est encore de même au siècle suivant; mais au XIIe siècle, l'**e** euphonique est devenu d'usage général, que le mot précédent se termine par une consonne ou par une voyelle.

68. Groupes médiaux. — Ces groupes sont latins ou romans. Quand ils sont de formation romane, il leur arrive parfois d'être produits à une époque qui a déjà vu l'altération de l'une des consonnes. Ainsi **cŭbĭtum** devient **cóbédum** avant de perdre son atone pénultième : de là, **cób-dum**. Le groupe n'est donc pas ici **bt**, mais **bd** : **cóbdum** donnera *códe*, *coude*.

1° Dans les groupes de **deux** consonnes, la seconde se maintient sans changement, comme les initiales de mots, parce qu'elle est en fait **initiale** de syllabe[1] ; la première tombe, à moins que ce ne soit **l**, **r**, **m**, **n** ou **s**.

Groupes latins :

servire	*servir* (Eulalie)
mercēdem	*mercit* (ib.), *merci*
auscultare	*escolter* (ib.), *écouter*
culpas	*colpes* (ib.)
testa	*teste*, *tête*
***lampa**	*lampe*
infantem	*enfant*
sŭbtus	*soz*, *sous*
***ad-captare**	*acheter*
capsa	*châsse*

1. Anomalies : *verbena* : *verveine*, et non *verbeine* ; *verba* : *verve*, et non *verbe* ; *presbўtĕrum*, *presbéterum* : (*presveidre*, *proveidre*) *prouvoire* ; inversement, *curvare* : *corber*, *courber*. Cf. le traitement du *v* et du *b* initial (§ 62).

Groupes romans[1] :

bonitatem, bon-tatem	*bontet, bonté*
semitarium, sem-tarium	*sentier*
***carricare, carregare, car-gare**	*chargier, charger*
capitalem, cap-talem	*chetel* (cheptel)

Si la seconde consonne est **r**, et que la première soit une explosive ou une continue (§43), celle-ci est traitée comme une consonne simple médiale. Voilà pourquoi **matrem** devient **madre**, *medre*, *mere* : le **d**, après s'être affaibli, ne disparaîtra qu'au XI[e] siècle. Si c'est **l** qui vient après une explosive ou une continue, il y a hésitation : la première consonne est tantôt maintenue, tantôt affaiblie. **Pŏpulum** est *peuple* en français ; les Serments ont la forme *poblo*. **Cōpula** donne *cóple*, *couple* ; **dŭplare, dóplare** donne *dóbler*, *doubler*.

Le groupe latin **mn** se réduit à **m** ou, sous certaines conditions, particulièrement dans des mots savants, à **n** : **somnum**, *somme* ; **scamnum**, v. fr. *eschame* ; **damnare**, *daner* (damner) ; **columna**, *colone* (colonne). **B** devient **v**, puis **u**, dans **parabola, parabla, paraula**, *parole*, **fabrica, faurga**, *forge*.

2° Quand le groupe est formé de **trois** consonnes ou plus, la première ou la dernière est toujours une des liquides **l**, **r**, **m** ou **n**, ou bien **s**. Ces groupes complexes sont traités d'après les mêmes principes que ceux de deux consonnes. Ainsi **presbyter, presb-ter** donne *prestre* ; **hospitalem** devient *ostel*.

Généralement, le sort de la consonne du milieu est déterminé par l'euphonie du groupe : **pŭlverem, pólv-re, pol-re**, *pol-d-re*, *poudre* ; le groupe **lvr** était trop difficile à prononcer. De même : **torquĕre** (pour **torquēre**), **torvĕre, torv-re**, *tor-d-re*.

3° Il faut considérer à part les groupes que forment les liquides **l, r, m, n** entre elles ou avec **s**.

1. Le groupe *ns* a très anciennement disparu du latin parlé et s'est réduit à *s* : *mensem, mesem* : meis, mois ; *Constantias, Costantias* : Costances, Coutances.

Groupe L-R :

molĕre, mol-re	*mol-d-re, moudre*
valēre, val-re habet	*val-d-ra, vaudra*
fallĕre, fal-re habet	*fal-d-ra, faudra*

Ce groupe dégage donc un **d** qui s'intercale entre **l** et **r**.

Groupe N-R :

tenerum, ten-rum	*ten-d-re*
generum, gen-rum	*gen-d-re*
Veneris, Ven-res diem	*ven-d-resdi, vendredi* [1]

Les futurs de *tenir* et de *venir* sont *ten-ra*, *ven-ra*, *ten-d-ra*, *ven-d-ra* (auj. *tiendra*, *viendra*).

jŭngĕre, jóyn-re (§ 80)	*join-d-re*
tĭngere, téyn-re (§ 80)	*tei-n-dre*
vĭncere, veyn-re (§ 77)	*vein-t-re* (Eulalie)

Les dentales **d** ou **t** viennent ici s'intercaler entre l'**n** douce ou forte (dans **vincere**) et l'**r**.

Groupes M-R et M-L :

camera	*cham-b-re*
memorare	*remem-b-rer*
cŭmulum	*com-b-le*
cumulare	*com-b-ler*
tremulare	*trem-b-ler*
sĭmulare	*sem-b-ler*

Ainsi les groupes **mr** et **ml** dégagent un **b**, qui s'intercale entre les deux liquides.

Groupe M-N :

lamina	*lame* et *lambris*
femina	*fame* (femme)

1. Cf. *Port-Vendres* (Portum Veneris).

***dominicella**	*dameiselle, demoiselle*
hominem	*ome* (homme)
***ad-luminare**	*allumer*

On voit que le groupe roman **mn** se réduit à **m** simple, et quelquefois à **mbr**.

Groupe S-R :

***essere** (pour **esse**)	*es-t-re*
mīsĕrunt	*mis-d-rent*
fecerat	*fis-d-ret* (Saint-Léger)

Suivant donc que l'**s** est forte ou douce, l'intercalation euphonique se fait au moyen de **t** ou de **d**.

69. Groupes finals. — Les groupes finals ou devenus finals suivent les règles des groupes médiaux, avec ce trait particulier, que la dernière consonne devient sourde ou forte, si elle était primitivement sonore ou douce [1].

lardum	*lart* (lard)
grandem	*grant* (grand)
longum	*lonc* (long)
sanguem	*sanc* (sang)
frigidum	*freit* (froid)
quantum	*quant* (Serments)

L'orthographe postérieure, dans ses préoccupations étymologiques, a rendu souvent à la sourde finale la valeur sonore qu'elle avait en latin; mais la prononciation est demeurée fidèle à la tradition primitive de la langue : *un froit-hiver, un grant-homme, un lonk-espoir.*

III. Palatales.

70. Palatales. — Sous ce titre nous réunissons les consonnes **c** (**k**, **q**) et **g**; le **t** suivi d'un **e** ou d'un **i** en

1. Le groupe final *sts* aboutit à *ts*, noté par *z* : *hostis, osts* : **oz**; *Christus, Christs* : **Criz**.

hiatus ; le **yod** ou **i** consonne ; enfin **h**, avec les combinaisons **ch**, **ph**, **th**.

Le **c** et le **g** latins se prononçaient toujours durs, quelle que fût la voyelle suivante. **Cicero** était prononcé **Kikero** ; dans **gelo** et **gigno**, **g** avait sensiblement la même valeur que dans les mots français *guère* et *gui*. Mais ces consonnes se sont altérées de diverses manières durant la période que nous étudions.

71. **C** INITIAL DEVANT **L, R, O, Ü**. — Au commencement des mots ou après une consonne, **c** conserve jusqu'à nos jours la prononciation latine devant **l**, **r**, **o**, **ü**.

clarum	*cler* (clair)
crēdere	*creidre*, *croire*
corpus	*cors* (corps)
cŭneum	*coin*
cūra	*cure*
percŭrsum	*parcours*
***inclausum**	*enclos*

72. **C** INITIAL DEVANT **E** OU **I**. — Dans cette condition, **c** commença vers la fin de l'empire à prendre un son sifflant, autrement dit à s'assibiler, et finit par aboutir à la sifflante composée **ts**. On conserva la notation **c**, sauf à la fin des mots, où **ts** est écrit **z** jusqu'au XIIIe siècle.

caelum	*ciel* (Eulalie)
cēra (pron. **kéra**)	*cire* (pron. *tsire*, *tsiel*)
circulum (pron. **kirkulum**)	*cercle* (pron. *tsercle*)
cinque (pour **quinque**)	*cinq* (pron. *tsinq*)
mercēdem (pron. **merkedem**)	*merci* (pron *mertsi*)
dŭlcem (pron. **dulkem**)	*dolz*, *douz* (doux)

73. **C** DEVANT **E** OU **I** EN HIATUS. — **Cy** issu de **ce** ou **ci** suivis d'une voyelle, devint également **ts**, non seulement après les consonnes, mais également après les voyelles

lancea	*lance* (pron. *lantse*)
glacia (pour **glaciem**)	*glace* (pron. *glatse*)
facia (pour **faciem**)	*face* (pron. *fatse*, etc.)

pellicia (vestis)	*pelice* (*pelisse*)
brachia, bracia (§ 82)	*brace* (*brasse*)
placeat	*place* (auj. *plaise*)
faciat	*face* (*fasse*)
brachium, bracium (§ 82)	*braz* (pron. *brats* ; auj. *bras*)
solacium	*solaz* (*soulas*)
aci-arium	*ac-ier* (pron. *ats-ier*)

74. **C** INITIAL DEVANT **A**. — Le groupe initial **ca** se changea en **tch**(**a**, **e**, **ie**), sans doute en passant par **cya** et **tya**. La nouvelle prononciation fut notée par **ch**.

caput, capum	*chief* (Eulalie), *chef*
carum	*chier*, *cher*
campum	*champ*
caballum	*cheval*
circare	*cerchier* (plus tard *chercher*)
pĭscare	*peschier*, *pécher*

Ce changement, qui a probablement commencé au VIIIe siècle [1], était accompli au Xe. Ainsi, à cette époque, la palatale initiale simple, ou la palatale initiale formant le dernier élément d'un groupe, avait subi trois destinées différentes. Elle était restée **k** devant **r**, **l**, **o**, **ü** ; elle était devenue sifflante (**ts**) devant **e**, **i**, et chuintante (**ch**) devant **a**.

75. **C** MÉDIAL SIMPLE. — **C** médial s'affaiblit, comme toutes les autres explosives.

1° Devant **o** et **ü**, il s'adoucit en **ig** ou en **g**, suivant la nature de la voyelle qui le précède. Plus tard, le **g** simple cessera d'être prononcé.

acutum	*aigu*
***acucula** (de **acus**)	*aiguille*

1. Il a lieu également devant *e* et *i*, mais seulement dans des mots nouveaux, introduits après le VIIe siècle par dérivation (*sac*, *sach-et* ; *duc*, *duch-esse*) ou empruntés, à l'allemand (*échine*, de *skina* ; *eschirer*, *déchirer*, de *skerran*).

securum	(*segur*) *seür*, *sûr*
Sauconna, Saconna	(*Sagone*) *Saône*

Aigre (**acrem, acrum**), *maigre* (**macrum**), *aigle* (**aquila**) sont traités comme **acutum**.

2° Suivi d'**a**, le **c** médial devient **yod** après **a**, **e**, **i**. Après les autres voyelles, il se change en **g** et plus tard cessera d'être prononcé.

baca	*baie*
pacare	*pai-ier*, *payer*
nĕcare	*nei-ier*, *noyer*
prĕcat	(*prieie*) *prie*
carruca	(*charrugue*) *charrue*
lactuca	(*laitugue*) *laitue*

3° Devant **e** ou **i**, **c** se change en **is**, l'**i** faisant diphtongue avec la voyelle précédente.

dĕcem	(*dieis*) *dis* (dix)
dĕcĭma	*disme*, *dîme*
racemum	*raisin*
placēre	*plaisir*
pacem	*pais* (paix)
vōcem	*vois* (voix)
nŭcem	*nois* (noix)

76. **C** FINAL SIMPLE. — **C** final simple, latin ou roman, devient **yod** et fait diphtongue avec la voyelle précédente. Si celle-ci est **i**, elle se fond naturellement avec lui.

fac	*fai*
sic	*si*
amicum	*ami*

77. **C** DOUBLE OU EN GROUPE. — 1° **C** double devient **ch** devant **a** et **ts** devant **e** ou **i**; il se réduit à **k** simple devant les autres voyelles : **sicca**, *sèche*; **vacca**, *vache*; ***baccinum**, *bacin* (*bassin*); **siccum**, *séc*; **succussa**, *secousse*.

2° Lorsque le **c** est la dernière consonne d'un groupe,

il est traité comme initial, et, suivant les cas, reste **c** ou devient **ts** ou **tch** (§ 68, 1°). S'il n'est pas la dernière consonne du groupe, il devient **yod** et se combine avec la voyelle précédente pour former un diphtongue, à moins qu'il ne précède la syllabe accentuée : en ce dernier cas il tombe généralement sans laisser de trace.

C = i :	**nŏctem**	(*nuòit*) *nuit*
	factum	*fait*
	facere, fac-re	*faire*
	ducere, duc-re	*duire*
	axem	*ais*
	laxare	*laissier*
	cŏxit	*còist* (Eulalie)
nc = in :	**sanctum**	*saint*
	junctum	*joint*
	vĭncere	*veintre* (Eulalie)
C tombe :	**fluctuare**	*floter* (flotter)
	ructare	*roter*
	exemplum	*essemple*
	Alexandria	*Alessandre*

3° Les groupes médiaux **cl**, **tl**, **pl** [1] produisent un **yod**, qui vient mouiller l'l, au lieu de former une diphtongue avec la voyelle précédente.

ŏculum, òclum	*ue-il, œil*
vĕtulum, vèclum	*vie-il*
sĭtula, sécla	*se-ill-e*
scŏpulum, scòclum	*escue-il, écueil*

78. **TI** EN HIATUS. — Le groupe **ty**, dont il n'y a d'exemples en gallo-roman qu'à l'intérieur des mots, est traité comme **c** devant **e** ou **i** suivis d'une consonne. Précédé d'une voyelle, il aboutit à **is** [2].

1. Le groupe *tl* s'est changé en latin en *cl*. De même *pl* dans le seul mot *scopulum*.

2. *Sti* suivi d'une voyelle aboutit à *is* avec *s* forte :

angustia	*angoisse*
**frustiare*	*fruissier, froissier, froisser*

palatium	*palais*
rationem	*raison*
Sarmatia	*Sermaise*
prĕtium	(*prieis*) *pris*
Suffixe **-ationem**	*-aison*

Après une consonne, **ty** devient **ts**, noté originairement par **c**.

cantionem	*chançon* (*chanson*)
lintĕŏlum, **lentyòlum**	*linçuel*, *linceul*

Le groupe **cti** entre voyelles est aussi représenté par **c** (prononcé **ts**).

factionem	*façon*
lectionem	*leçon*

79. **Q**. — Le **q** était employé en latin, en combinaison avec l'**u**, devant une voyelle. Les Romains écrivaient **qu** + voyelle au lieu de **cu** + voyelle. Par conséquent, le groupe **qu** rentre dans la catégorie du **c** devant **l**, **r**, **o**, **ŭ**.

L'**u** a cessé d'être prononcé à des époques variées, dans certains mots dès la période latine :

quinque, qinque, cinque	*cinq*
coquere, cocere, coc-re	*cuire*
querquedula, cercedula	*sercele*, *sarcelle*
coquina, cocina	*cuisine*

Mais dans la plupart des cas l'**u** n'est tombé que durant l'époque dont nous nous occupons. Jusqu'au XIIIe siècle, on l'a prononçé devant **a**.

80. **G**. — Le **g** initial s'est maintenu, comme le **c**, devant **l** **r**, **o**, **ŭ**.

grandem	*grant*
gloria	*glorie*, *gloire*
gomphum	*gont*, *gond*
gŭla	*gueule*

Devant **a** et **e**, il devient **dj**, noté par **j**, ou par **g** devant **e**, **i**.

gaudia	*joie*
gelum	*giel*, *gel*
gentem	*gent*

Médial, il est tombé, dès les premiers temps, en dégageant devant **a** un **yod**.

regina	*reïne*, *reine*
viginti	*vint* (vingt)
trégénta (pour **trīginta**)	*trente*
ligamen	*li-ien*
nĕgat	(*nieie*) *nie*
augurium, **agurium**	*aür*, *eür* (*heur*)

Il est également tombé devant **r**.

nĭgrum	*neir*, *noir*
pigritia	*perece*, *paresse*
peregrinum	*pelerin*

G, dernière consonne d'un groupe, est traité comme **g** initial.

zingiber	*gingembre* [1]
vendicare, **vendegare**, **vend-gare**	*vengier*, *venger*

Autrement, le **g** se change en un **yod** qui se combine de diverses façons avec les voyelles ou les consonnes voisines.

frigidum, **frég-dum**	*freit*, *froit* (froid)
dĭgitum, **dég-tum**	*deit*, *doit* (doigt)
jŭngere, **jóyn-re**	*joindre*

1. Mot savant (cf. *cingitis*, vous *ceignez*). *Gingiva*, devenu par dissimilation *gencíva*; a donné *gencive*.

Notons le changement de **gi** ou **ge**, suivis d'une voyelle, en **is** (avec **s** douce).

***fragea** ou ***fragia** (de **fragum**)	*fraise*
phrygium, **frẹgium**	*freis*, *frois* dans *orfrois*

81. **I** ou **YOD** palatal. — C'est à grand tort que nous prononçons et écrivons comme une chuintante douce, un **j**, le **yod** palatal ou **i** consonne du latin. Ce que nous lisons, par exemple, **jam**, les Romains l'écrivaient et le prononçaient **iam**. On prononçait de même, conformément à l'écriture, **Iulius**, **iecur**, **iocus**, etc.

Initial, le **yod** palatal ou **i** consonne est devenu en France **dj** : **iam**, *ja*; **Iacobus**, *Jaques* (pron. *dja*, *djaques* .

Médial, il est tombé devant **e** ou **i**, de même que le **g** : **maiestatem**, v. fr. *maesté*; *majesté* est une forme savante. Devant les autres consonnes, il se maintient comme **i** : **maiorem**, *maióur*, *maiór*, *maieur*; ***troia**, *truie*.

Sur l'**yod** palatal issu d'**e** ou d'**i** en hiatus, voyez le § 60.

82. **H** aspirée. — L'**h** était aspirée dans le latin primitif. Dès la fin de la République, l'aspiration tendait à disparaître de l'usage populaire, et peu à peu cette lettre n'eut plus qu'une valeur orthographique. L'italien, continuant la tradition latine, ignore l'**h** aspirée et connaît à peine la lettre **h**. Chez nous, l'aspiration et la lettre qui la représente reparurent sous l'influence du langage des Francs et des Bourguignons. Nombre de mots germaniques conservèrent, en devenant français, l'aspiration qu'ils avaient dans leur langue originelle; et même quelques mots latins, tels que **altus**, fr. *haut*, reçurent également cette aspiration.

La disparition de l'**h** latine réduisit en latin **ch** et **th** à **c** et **t** : **chorda**, **brachium**, **cathedra**, etc., devinrent **corda**, **bracium**, **catedra**.

De même, **ph** se réduisit à **p** (**colaphum**, **colapum**, *colp*, *coup*), sauf dans quelques mots introduits en latin à une époque où **ph** altérait le son double qui lui était propre en une sorte d'**f** : **sulphur**, *solfre*, *soufre*.

IV. Modifications e phoniques des consonnes.

83. Modifications euphoniques des consonnes. — En dehors des lois générales que nous venons d'étudier, il reste à signaler un certain nombre de changements particuliers, qui ne sont pas propres à la première période de la langue, mais continuent à se produire dans les périodes ultérieures et jusqu'à nos jours. Ils atteignent spécialement les liquides **l**, **r**, **m**, **n**, et sont amenés le plus souvent par une action d'assimilation ou par un besoin contraire de dissimilation.

Quand un même mot présente originairement deux **r**, deux **l**, deux labiales, il peut y avoir dissimilation, soit en latin populaire, soit en français.

mappa	*nappe*	
peregrinum, **pelegrinum**	*pelerin*	
***acr-arborem**	*érable*	
***lusciniolum**	*lossignol*	rossignol
***libellum** (de **lībra**)	*livel*, *liveau*	niveau
***orphaninum**	*orfenin*	orphelin

C'est ainsi qu'aujourd'hui la langue populaire dit *colidor* pour *corridor* et *porichinelle* pour *polichinelle*.

Ailleurs une consonne tombe :

vervactum, **veractum**	*guerait*, *guéret*	
vivenda	*viande*	
quinque, **cinque**	*cinq*	
querquedula, **cercedula**	*cercele*, *sarcelle*	
flammula	*flamble*	flambe
tempora	*tempre*, *temple*	tempe

Ou une analogie inconsciente modèle un son sur un son voisin, un mot sur un mot voisin. Depuis le XVIe siècle :

chamberlenc est devenu	*chambellan*
cercher	*chercher* (fin du XVIe siècle)
essanger (exsaniare)	*échanger* (blanchisserie)

Ailleurs encore, il y a métathèse, particulièrement pour l'r et l'l. A des époques différentes, on voit **torculum, torclum** devenir *treuil* :

formage	*fromage*
berbis	*brebis*
tourbler	*troubler*
temprer	*tremper*
beuvrage	*breuvage*
buleter	*beluter, bluter*

Ainsi *grenouille*, *Grenelle* deviennent aujourd'hui, dans le langage populaire, *guernouille*, *Guernelle*.

SECTION III. — *Résumé historique. État de la prononciation au Xe siècle.*

84. RÉSUMÉ HISTORIQUE. — I. *Voyelles.* — Les pénultièmes brèves atones sont tombées les premières, dès l'Empire, de manière à ne laisser dans le gallo-roman du nord que des paroxytons. Quelques siècles plus tard, les atones finales tombèrent également ou se réduisirent à un son nouveau, l'**e** féminin, de manière que tous les mots furent accentués sur la dernière syllabe, ou bien terminés par un **e** féminin, précédé immédiatement de l'accent. Les contre-finales tombèrent en même temps, de façon à amener la formation de nouveaux groupes de consonnes

Les atones contre-toniques et initiales se maintinrent, ou s'affaiblirent en **e** féminin ou en **ó** fermé.

Quant aux voyelles accentuées libres, de bonne heure **è** et **ò** devinrent **iè** et **uò**; plus tard **é** et **ó** devinrent à leur tour **éi** et **óu**; **a** devint **e**. Toutefois, dès avant le xe siècle, les nasales **m**, **n** agissaient sur quelques-unes de ces voyelles.

Les voyelles entravées se maintinrent sans changement. Les hiatus disparurent.

La palatale agit sur les voyelles libres et entravées, en

y ajoutant un élément nouveau, l'**yod**, qui forma avec elles des diphtongues ou des triphtongues. Les triphtongues se réduisirent, par la chute de la voyelle médiale, soit à des diphtongues (**uòi** = **ui**), soit à des voyelles (**ièi** = **i**).

II. *Consonnes.* — Les consonnes initiales des mots se maintiennent, les consonnes médiales s'affaiblissent, les groupes de consonnes latins ou romans disparaissent, la dernière étant traitée comme initiale, la première tombant, si elle n'est **l**, **r**, **m**, **n**, **s**. Les nasales et les liquides commencent à agir sur les voyelles ; la palatale se change en **yod**, ou en sifflante, ou en chuintante.

III. De ces changements, qui bouleversent la phonétique latine, résulte une série de sons nouveaux, voyelles et consonnes, dont il est utile de dresser le tableau et de rechercher les origines.

Le latin populaire avait *sept* voyelles, **à**, **ė**, **é**, **i** **ò**, **ó** et **u**, et une diphtongue, **au**; le français du x[e] siècle a *neuf* voyelles, **à**, **ė**, **é**, **e**, **i**, **ò**, **ó**, **ü** et **e** féminin ; *dix* diphtongues **ài**, **éi**, **òi**, **ói**, **üi** ; **ėu**, **òu**, **óu** ; **iė**, **uò**, et deux triphtongues **iėu**, **uòu**.

Le latin populaire avait *quinze* consonnes simples, dont *six* muettes, **b**, **p**, **d**, **t**, **g**, **c** ; *cinq* continues, **f**, **v** (= **w**), **s** forte, **i** consonne, **h** aspirée ; *quatre* liquides, **l**, **r**, **m**, **n**. Il avait *une* consonne double, le **z**[1] ; de plus, le **ph** qui valait soit **p** soit **f**. Le français du x[e] siècle a *vingt-deux* consonnes : **b**, **p**, **d**, **t**, **g** (dur), **c** (dur), **v**, **f**, **ẅ**, **s** dure, **s** douce, **tch**, **ts** (ou **z**), **dj**, **y** (**i** consonne), **h**, **l**, **r**, **m**, **n**, **ł**, **ñ**.

Voyons maintenant les origines de chacun de ces sons.

85. Voyelles. — Les voyelles étaient accentuées ou atones ; il en était de même de plusieurs diphtongues.

A. L'**a** est ouvert : **à**.

Accentué, il vient de **a** tonique entravé (§ 50), notamment de l'**a** de **habet** et des futurs et de l'**a** des parfaits de la première conjugaison. Il provient également de l'a libre devant **l** dans certains mots (§ 56).

1. L'*x* n'est qu'un signe orthographique pour noter la succession des consonnes *c* et *s*.

Atone, il vient de l'**a** protonique, libre ou entravé, particulièrement de l'**a** de certains monosyllabes atones (§ 57).

È. Accentué ou atone, il vient de **ė** (**ĕ**, **æ**), entravé (§ 50 et 57) ou devenu entravé (§ 49).

É. Accentué ou atone, il vient de **é** (**ē**, **ĭ**, **œ**) entravé (§ 50 et 57); de **ė** ou **é** dans des mots savants, tels que *tenebros*, *penitence*, ou étrangers, tels que *Gerart*.

E. Un troisième **e**, qui paraît être ouvert, sort de l'**a** accentué libre, ou de l'**ė** (**ĕ**, **æ**) de **Dėu**, **ėrat**, **Hebrėu**, etc. (§ 51, 4°). Il sort aussi de l'**a** atone, dans *les* (**illas**), *mes*, *tes*, *ses* (**meas**, **tuas**, **suas**), **de** l'**ó** atone dans *les*, *mes*, *tes*, *ses* (**illos**, **meos**, **tuos**, **suos**).

I. Accentué, **i** vient de **ī** libre ou entravé (§ 51, 1° et 50); de **ė** fondu avec une palatale (§ 54, 2°); de **a** précédé et suivi d'une palatale (§ 54, 1°, *c*); de **é** (**ē**, **ĭ**) précédé d'une palatale (§ 54, 4°); de **ĭ** modifié par un **ī** long atone postérieur (p. 87, n. 2).
Atone, il vient de **ī** atone (§ 57).

Ó. Accentué, il vient de **ó** entravé (§ 50), de **ó** et **ȯ** libres devant une nasale (§ 51, 2° et 55).
Atone, il vient de **ȯ**, **au**, **ó** libres, de **ó** entravé (§ 57).

Ȯ. Accentué, il vient de **ȯ** (**ŏ**) entravé (§ 50) et quelquefois libre (p. 88, n. 2); de **au** latin (§ 52), ou de **au** sorti de **a** + **b** devant une consonne (§ 68, 1°); enfin quelquefois de **ó** entravé (p. 88, n. 1).
Atone, il vient de **ȯ** entravé (§ 57).

Ü. Accentué ou atone, il vient de **ū** latin, libre ou entravé (§ 50, 51, 1° et 57).

E féminin. Prononcée après la tonique, cette voyelle nouvelle vient de **a** final, ou de toute autre voyelle après un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui (§ 47).
Protonique (§ 57), elle vient de **a**, **ė**, **é**, même **o**, particulièrement dans des monosyllabes atones : *me*, *te*, *se*, *je*, *que*, etc.

86. Diphtongues et triphtongues. — **Ai** vient de **a**, tonique ou atone, suivi (médiatement ou immédiatement) d'une palatale (§ 54, 1°, *b*, et 58); de **a** tonique libre suivi d'une nasale (§ 55). Il se prononce à peu près comme dans l'interjection *haïe !*

Éi, accentué, vient de **ė** (**ē**, **ĭ**, **œ**) libre et accentué (§ 51, 3°); de **ė**, libre ou entravé, suivi de la palatale (§ 54, 4°). Atone, il vient de **ė** et de **ė** suivis de la palatale (§ 58).

Òi vient de **au** suivi d'une palatale (§ 54, 3°).

Ói, accentué ou atone, vient de **ó** (**ō**, **ŭ**) quelquefois de **ū**, suivis de la palatale (§ 54, 6° et 58).

Üi, accentué, vient de **ū** ou de **ò** (**ŏ**), quelquefois de **ó** (= **ō**, **ŭ**), suivis de la palatale (§ 54, 6° et 2°).

Èu se trouve dans les mots *Dèu*, *ebrèu*, etc. (p. 84, n. 1, *a*, et § 51, 4°); cf. **iėu**.
Plus tard, une nouvelle diphtongue **ėu** sortira de **òu**.

Óu provient de **ó** (**ō**, **ŭ**) libre, qu'il soit ou non suivi immédiatement de **u** (§ 51, 3°, et p. 84, n. 1, *b*).

Òu provient de **ò** libre suivi de **u**, spécialement dans le groupe **-òcu** (p. 89, n. 1); ou bien encore de **au** suivi de **u** (p. 84, n. 1, *b*).

Iė, prononcé en appuyant sur l'**i**, vient de **ė** (**ĕ**, **ae**) libre, accentué (§ 51, 2°), ou de **a** libre accentué, précédé de la palatale (§ 54, 1°, *a*, et 51, 4°), et se trouve dans le suffixe **-arium des polysyllabes.**

Uò (avec l'accent sur l'**u**) vient de **ò** (**ŏ**) libre accentué (§ 51, 2°).

Ièu vient de **ė** (**ĕ**, **æ**), suivi immédiatement de **u** (p. 84, n. 1); cf. **ėu**. Cette diphtongue peut sortir plus tard de **uòu** (p. 89, n. 1).

Uòu sort de **ò** dans le groupe **ŏcu** (p. 89, n. 1); cf. **òu**.

87. Consonnes. — **B** vient de **b**, initial de mots ou de syllabes (§ 62 et 68, 1°), ou de **b** double médial (§ 66). Il est intercalé entre **m** et **l**, **m** et **r** (§ 68, 3°).

P vient de **p**, initial de mots ou de syllabes (§ 62 et 68, 1°), de **p** double médial (§ 66).

D vient de **d**, initial de mots ou de syllabes (§ 62 et 68, 1°), de **d** simple ou double, médial (§ 63 et 66), de **t** simple médial (§ 63). Il est intercalé entre **l**, **ł**, **n**, **ñ**, ou **s**, et **r** (§ 68, 3°).

T vient de **t**, initial de mots ou de syllabes (§ 62 et 68, 1°); de **t** double médial (§ 66); de **t** ou **d**, final ou devenu final (§ 64 et 69). Il s'intercale entre **s** et **r** (§ 68, 3°).

G. Le **g** dur, qui se trouve seulement devant **o**, **ü**, **l**, **r**, provient de **g** initial de mots ou de syllabes, prononcé devant ces sons (§ 80), de **c** médial simple (ou **q**), devant **o**, **ü** (§ 75, 1°). Le **gu** + voyelle est d'origine germanique (§ 62, *b*).

C. Le **c** dur, qui n'existe en français que devant **o**, **ü**, **l**, **r**, vient de **c** initial de mots ou de syllabes, prononcé devant les mêmes sons (§ 71), ou de **g** médial, faisant partie d'un groupe devenu final (§ 69). C'est l'élément toujours persistant du groupe initial **qu** prononcé devant n'importe quelle voyelle (§ 79).

V vient de **v** initial de mots ou de syllabes (§ 62 et 68, 1°), de **p**, **b**, **v** simples, médiaux (§ 63), d'**u** en hiatus (§ 60, 1°).

Ẅ, noté par **u**, n'existe qu'après **q** (devant **a**) et **g** (§ 79 et 61, *b*).

F vient de **f** initial de mots ou de syllabes (§ 62 et 68, 1°), de **p**, **b** ou **v** médial devenu final (§ 64, 2°).

S douce, notée par **s**, rarement par **z**, vient de **s** simple médiale (§ 63), de **ti**, **gi** en hiatus (§ 78 et 80), de **c** devant **e** ou **i** (§ 75, 3°).

A la fin des mots, elle ne peut subsister que devant une voyelle. Devant une consonne ou avant une pause du discours, elle se change en **s** forte; cf. § 64, 2° et 69.

S forte est écrite **s** avant ou après une consonne, au commencement ou à la fin des mots; entre deux voyelles, elle est notée par **ss**. Elle vient de **s** initiale ou finale de

mots ou de syllabes (§ 62 et 64); de **s** double (§ 66) ou en groupe (§ 68); de **x** (§ 77, 2°); de **sti** + voyelle (p. 115, n. 2). Elle répond comme finale (§ 64, 2°) à l'**s** douce médiale.

I consonne (**yod**). Cette consonne est notée par **i** elle se trouve dans les diphtongues **ai, ei, ǫi, ói, üi**. Elle est le produit de la diphtongaison naturelle de **é** en **éi**, de **a** en **ai** devant les nasales. Ou bien elle se développe de la palatale qui suit la voyelle (§ 54, 58, 75).

H. Sur cette consonne qui n'existe guère qu'au commencement des mots, voir § 82.

Tch, noté par **ch**, vient de **c** initial de mots ou de syllabes, devant **a** (§ 74 et 77, 1°), d'**i** en hiatus après **p** (§ 60, 1°).

Ts, noté par **c** ou **z**, vient de **c**, initial de mots ou de syllabes, devant **e**, **i** (§ 72 et 77, 1°), de **cy** (§ 73), de **ty** après une consonne (§ 78), de **t**, **d** combinés avec **s**, par suite de la chute d'une voyelle (§ 47). Après **n**, quand elle est la seconde consonne d'un groupe médial ou final, après **l** mouillée et **n** mouillée, l'**s** de flexion se change en **z**, et le mouillement disparaît.

Dj, noté par **j** devant **a**, **o**, **u**, et par **g** devant **e**, **i**, vient d'**i** consonne, initial de mots (§ 81); de **g** initial de mots ou de syllabes devant **a**, **e**, **i**[1] (§ 80); d'**i** en hiatus, après diverses consonnes (§ 60, 1°) et dans le suffixe **-aticum**, **-adium**, *-age*.

L vient de **l** initiale de mots ou de syllabes, de **l** finale de syllabes, de **l** simple médiale, ou de **l** double.

R vient de **r** initiale ou finale de mots ou de syllabes, ou de **r** simple médiale.

L mouillée, vient de **l**, précédée ou suivie d'une palatale, avec laquelle elle se fond (§ 60, 2°).

M vient de **m** initiale de mots ou de syllabes; de **m** médiale, simple ou double, demeurée intérieure ou devenue finale; de **m** ou **n** contiguës à une consonne labiale; enfin du groupe **mn** (§ 68, 1° et 3°).

1. Parfois le *g* vient d'un *c* antérieur (§ 68).

N vient de **n**, initiale ou finale de mots ou de syllabes; de **n** simple médiale ou de **n** double; de **m** finale (§ 64, 1°) ou devenue contiguë à une dentale.

N mouillée, notée par **gn** ou **ign**, et à la fin des mots par **ng** ou **ing**, vient de **n** fondue avec une palatale voisine (§ 60, 2°).

CHAPITRE V

HISTOIRE DE LA PRONONCIATION FRANÇAISE

DU XIe A LA FIN DU XVe SIÈCLE.

88. Caractères généraux. — Les voyelles subissent des modifications sous l'action de certaines consonnes voisines. Parmi les diphtongues, quelques-unes disparaissent, en se transformant en voyelles. De nouvelles diphtongues naissent par suite de la vocalisation de consonnes. De nouveaux hiatus sont produits par la chute de consonnes médiales. Des voyelles nouvelles, les voyelles nasales, qui commençaient à naître dans la première période, reçoivent un développement considérable. Voilà dans ses grands traits le caractère de la prononciation française dans cette seconde période. Nous suivons les sons français, voyelles pures et nasales, diphtongues et consonnes, tels que nous venons de les reconnaître au xe siècle.

Section I. — *Histoire des voyelles.*

I. Voyelles orales et nasales

89. Voyelles orales. — Les voyelles pures **a**, **ė**, **i**, **ȯ**, **ü**, **e** féminin se conservent sans modification durant presque toute cette période.

L'**é** fermé entravé, sorti de l'**é** (**ē**, **ĭ**, **œ**) entravé latin, devient **ė** ouvert dans le courant du XII[e] siècle : **mésse**, **mét** (mĭttit), **séc**, **séche**, **evésque** deviennent *mèsse*, *mèt*, *sèc*, *sèche*, *evèsque*. En revanche, l'**e** sorti de l'**a** libre, celui de **mer** (mare), celui de **tel** (talem), paraît prendre alors la place laissée libre par l'ancien **e** fermé, et devenir fermé, qu'il soit ou non suivi d'une consonne qui se prononce. L'**ė** se ferme également dans la diphtongue **ie**, issue de l'**a** libre suivant une palatale ou de l'**ė** libre.

L'histoire de l'**o** fermé sera traitée plus commodément en même temps que celle de la diphtongue **óu** (§ 94).

Les voyelles subissent des altérations devant certaines consonnes, comme **s**, **r** et **l** (§ 102, 103 et 107).

90. Voyelles nasales. — Au XI[e] siècle, deux voyelles nasales sont formées : **ã**, **ẽ**; une troisième est en voie de formation : **õ**.

La voyelle nasale n'absorbe pas encore, comme elle le fera plus tard, tout le son de l'**m** ou de l'**n** qui la suit. La consonne conserve toujours sa valeur pleine et entière, en rendant nasale la voyelle précédente : par exemple, **chanter** ne se prononce pas *chã-té*, comme aujourd'hui, mais *chãn'-tér'*. La prononciation est donc intermédiaire entre la prononciation primitive **càn'-tare** et la moderne *chã-té*.

91. A et E nasalisés. — **A** nasal se forme de **a** entravé suivi de **m** ou **n** : **annum**, **an'n**, *ãn'* ; **campum**, **cham'p**, *chãm'p*.

E nasal vient de **ė** ou **é**, suivis de **m** ou **n** devant une consonne : il se prononçait comme nous prononçons aujourd'hui **in**, **ain**, **ein**. Mais vers la fin du XI[e] siècle,

il commençait à se fondre avec **ã** et à en prendre le son : **fĭndit, féndet** devenait successivement *fèn't*, *fẽn't*, puis *fãn't*. Le changement était opéré au XIIe siècle, si bien qu'il n'existait plus alors de son nasal **ẽ**, sauf dans la diphtongue **ien** (= **iẽ**).

La transformation fut assez radicale pour que parfois l'orthographe la suivît. Dans le courant du XIIIe et du XIVe siècle, on prit l'habitude d'écrire **an**, au lieu de **en** étymologique, dans certains mots : *dedans*, *leans*, *ceans* (intus); *langue* (lingua); *sangle* pour *çangle*, **cengle** (cingula); et cette orthographe s'est maintenue jusqu'à nos jours.

L'**ẽ** nasal se produit encore dans le monosyllabe atone **ĭn, én**, même quand la préposition est suivie d'une voyelle et que l'**é** fermé est libre. La consonne se fait entendre jusqu'à nos jours devant une voyelle suivante : **ĭn-òdio**, *ennui*, c'est-à-dire *ãnui*, plus anciennement **ẽnui**.

92. **O** NASALISÉ. — Au XIe siècle, la syllabe **on** assone dans la Chanson de Roland avec **ó** pur, mais plus souvent encore avec elle-même, ce qui indique un commencement de nasalisation. Au XIIe siècle, le son nouveau **õ** est entièrement formé. Il provient :

1) de l'**ò** et de l'**ó** entravés devant **m** ou **n** :

rŭmpit	*rõn't*
cŏmitem	*cõn'te*
lŏngum	*lõn'c*
bŏnitatem	*bõn'té*

2) de l'**ò** et de l'**ó** libres, devant **m** ou **n** devenu final :

bŏnum	*bõn'*
nōn	*nõn'*
nōmen, nóme	*nõm'*

La nasale agissait-elle quand elle était médiale? **Roma** a été prononcé *Rõ-me*; **poma** a été prononcé *põ-me*; mais, à ce qu'il semble, seulement dans le moyen français.

Il faut remarquer que l'**m** et l'**n** agissent directement sur l'**a** et l'**e** entravés, et non sur l'**a** ou l'**e** libres[1], tandis qu'ils agissent également sur l'**o** libre et l'**o** entravé pour les changer en **õ**. On remarquera en même temps que l'**ė** entravé se change en **é** pour aboutir à **ẽ**, et que l'**ȯ**, non seulement n'est pas régulièrement diphtongué, mais encore devient **ó** : *bón* assone avec *dolór*, ou *sóne* (Roland *sune*) avec *bóche*, *bouche*.

Ces faits sont d'autant plus bizarres et contradictoires qu'aujourd'hui **õ** est la nasale de l'**ȯ**, et non celle de l'**ó**, **ẽ** celle de l'**ė**, et non celle de l'**é**.

II. Diphtongues et triphtongues.

93. Diphtongues **AI**, **EI**, **OI**, **ÜI**. — **Ai** tend, dès la fin du xi[e] siècle, à passer à **ė** ouvert. De descendante, la diphtongue devient sans doute ascendante : ce qu'autrefois l'on prononçait **Ai** se prononce **aI**, puis **aE**, et finalement **ė**. Au xii[e] siècle, le changement est achevé : *faite* assonne avec **pėrte**. La langue néanmoins garde l'usage de l'orthographe ancienne **ai**. Il n'y a qu'un petit nombre de mots dans lesquels la diphtongue ait fait place à une voyelle : *frêle* pour **fraisle**, *grêle* pour **graisle**.

Éi. Dans le fragment de Valenciennes, **neiiez** (necatos) se trouve écrit *noieds*. On en a conclu avec raison que, dans le français du Nord, la diphtongue **éi** s'est changée en **ȯi**, d'abord en syllabe atone. Puis **éi** est devenu **ȯi** dans les syllabes accentuées, mais deux siècles plus tard seulement. Du Nord, la prononciation nouvelle atteignit l'Est (Bourgogne, Champagne), puis le Centre (Ile de France, Orléanais, etc.). Là **éi** fut changé en **ȯi** dans tous les mots, excepté devant **n** et **ł** mouillées. **Mei**, **tei**, **sei** devinrent *moi*, *toi*, *soi*; **rei**, **lei** devinrent *roi*, *loi*; mais **sein** (sinum) resta **sein**, **plein** (plenum) resta **plein**, **fein** (foenum) resta **fein**. On continua de dire **aveine** (avena),

1. L'*è* libre devient régulièrement *iè* devant *m*, *n* : *bene* : *bien*; l'*a* devient *ai* : *panem* : *pain*.

meins (minus)[1], et de même **pareil** (*pariculum), **conseil** (consilium), **oeille** (ovicula)[2], etc. Le son ancien s'est mieux conservé devant l'**l** mouillée que devant la nasale. Comme on le verra (§ 96), celle-ci modifia la terminaison **ein**.

Òi et **ói**. Il existait originairement deux diphtongues **oi**, l'une (**òi**) venue de **au + y** (**nausea**, *nòise*), l'autre (**ói**) venue de **ó + y** (**vōcem**, *vóis*). A ces deux diphtongues **oi** s'en ajoute une troisième (**òi**), sortie à la fin du XIIe siècle, comme nous venons de le voir, de **éi**. Au XIIIe siècle, les trois diphtongues se fondent dans la prononciation **òi**, qui, à la fin du moyen âge, s'est changée en **oė**, puis en **wė**.

Üi, qui se prononçait, dans la première période de la langue, en appuyant sur l'**ü** et en donnant à l'**i** la valeur d'un **yod**, tend à renverser le rapport des deux éléments. A la fin de la seconde période, l'**i** est devenu voyelle, l'**u** est devenu consonne ; on prononce **ẅi**. Jadis *lui* assonait en **ü** ; il assone désormais en **i**.

94. Diphtongues **EU**, **OU**, **UO** ; triphtongue **IEU**. — **Èu** doit avoir abouti, vers le XIIIe ou le XIVe siècle, au son que nous lui donnons actuellement ; mais ce son nouveau est aussi l'aboutissement de **óu**, de **òu** et de **uo**.

Óu est la diphtongue de **ó** libre accentué : *bellezour* (Eulalie) est un comparatif en **-ōrem**. De bonne heure, l'ancien **ó**, libre ou entravé, n'est plus noté que par la lettre **o** (comme l'**ò** ouvert) dans la plupart des textes continentaux, et par la lettre **u** (comme l'**ü = ū**) dans les textes normands et anglo-normands. Du XIe au XIIIe siècle, l'**ó** libre assone avec l'**ó** entravé et l'**ó** devant la nasale et semble avoir perdu sa valeur de diphtongue. Puis une distinction nouvelle se produit : **ó** accentué, libre, passe

1. On n'a pas encore fourni d'explication certaine des formes *avoine*, *foin*, *moins*, qui apparaissent à la fin du XVe siècle et ont fini par triompher dans le français propre.

2. Dans *pareil*, *conseil*, etc., l'*i* sert à la fois à noter l'*l* mouillée et la diphtongue *ei*. On prononçait, non *paré-ł*, mais *parei-ł*.

à la voyelle **eu**; entravé, à la voyelle **u** (ou)[1]. Cette voyelle est notée par la combinaison de l'**o** et de l'**u**, et non point, comme dans d'autres langues romanes, par l'**u** latin, qui était devenu chez nous **ü**. Exemples : **dolórem**, *dolór*, *douleur*; **tŭrrem**, *tór*, *tour*.

Òu, dans *pòu* (**paucum**), *fòu*, *liòu*, *jiòu* (**focum**, **locum**, **jocum**), devient, vers le même temps, **éu**, qui se réduit à la voyelle **eu** comme les diphtongues précédentes. Cf. p. 89, note 1.

Uo (c'est-à-dire **üo**) vient de **ò** accentué, libre, et se change au XI[e] siècle en **ue**, au XII[e] ou au XIII[e] en **oe**, pour aboutir au XIV[e] à la voyelle **eu**[2].

Ainsi **nŏvem**, **nòve** est devenu successivement : **nüof**, **nüef**, **noef**, *neuf*. Le moyen âge, du XII[e] au XIV[e] siècle, hésite perpétuellement entre les deux notations **ue** et **oe**. L'usage moderne a conservé des traces des anciennes notations, à côté de l'orthographe **eu**, qui est devenue courante. **Ue** se trouve encore dans **cueillir**, où la nécessité d'indiquer par l'écriture le son guttural du **c** a maintenu l'**u** avant l'**e**. **Oe** s'est conservé dans **œ-il** et, d'une façon bizarre, dans **œuf**, **sœur**, **bœuf**, qui combinent ainsi les deux groupes **œ** et **eu**.

Au XIV[e] siècle, le groupe **eu** représente donc un **uo** primitif (**ò** = **ŏ** libre accentué); un **óu** primitif (**ó** = **ō**, **ŭ** libres accentués); un **òu** primitif (= **au** et **ò** suivis de **u**).

La triphtongue **iéu** se réduit de la même façon à la diphtongue **ieu** (**i** + **eu** voyelle). La triphtongue **uòu** a disparu.

95. Diphtongue **IE**. — **Ié**, qui était à l'origine une diphtongue descendante (**Ié**), devient graduellement, dans la deuxième période, une diphtongue ascendante (**iÉ**), dont le premier élément est **i** consonne ou **yod**.

Cette diphtongue se maintient jusqu'au XIV[e] siècle.

1. Atone, *ó* libre ou entravé se partage, sans qu'on puisse en formuler de règle certaine, entre *u* et *ò*.

2. Dans *avuec*, *illuec*, l'*u* est tombé : *avec*, *illec*.

Du XIV[e] au XVI[e], elle subit une réduction dans deux cas spéciaux.

1. Tous les mots (substantifs, adjectifs, verbes ou mots invariables) en **chié** et en **gié** ramènent les groupes **chié** et **gié** à *ché* et *gé* : **vachier**, **bergier**, **legier** deviennent *vacher*, *berger*, *leger*; **giel**, **degiel**, **jieu** deviennent *gel*, *degel*, *jeu*. C'est une réduction d'ordre phonétique, qui n'a laissé intactes que quelques formes de noms propres, comme **Bergier** (à côté de *Berger*), **Flèchier**, etc.

2. Par suite, les verbes **mangier**, **marchier**, **laschier** et autres semblables devenaient régulièrement *manger*, *marcher*, *lâcher*. Dans les autres verbes, dans les participes et substantifs participiaux de la 1[re] conjugaison dont l'**a** latin avait été diphtongué en **ié**, sous l'influence d'une palatale antérieure (§ 54, 1°, *a*), l'analogie de la conjugaison régulière (**cantare**, *chanter*) fit partout disparaître la diphtongue au profit de **e**. Des formes verbales comme **aidiez**, **aidié**, **aidier**, **laissier**, **veillier**, **chacier** **preiier**, **chalcier**, **croisier** devinrent *aidez*, *aidé*, *aider*, *laisser*, *chasser*, etc. Des substantifs comme **croisiée**, **chalciée** devinrent *croisée*, *chaussée*, etc.

Par conséquent, les seuls mots qui échappèrent à cette réduction furent les substantifs et adjectifs dans lesquels la diphtongue **ié** n'était pas précédée de **ch** ou de **g**. Ex. : **fier** (**fĕrum**), à côté de *cher* (**carum**) ; **fiel** (**fĕl**), à côté de *gel* (**gĕlum**) ; **premier**, **chevalier**, et quantité d'autres substantifs en **-ier** de **-arium**; **moitié**, **amitié**, **inimitié**, **pitié**, de **medietatem**, ***amicitatem**, **pietatem**.

Cette transformation générale mit deux siècles à s'accomplir; elle était achevée à la fin du XVI[e] siècle, quoiqu'on en trouve encore quelques traces dans des textes provinciaux du commencement du XVII[e]. Les détails de cette transformation sont encore mal connus.

96. DIPHTONGUES NASALES. — Ce sont **ain**, **ein**, **ien**. Au XI[e] siècle, **ain** et **ein** se prononçaient **ãin'**, **ẽin'**[1]; puis,

1. Ces diphtongues, analogues aux diphtongues nasales du portugais, étaient formées d'une voyelle nasales *ã* ou *ẽ*, et de la voyelle orale *i*, prononcées d'une seule émission de voix avant la consonne nasale.

quand **ai** et **ei** furent confondus en **ė**, les diphtongues nasales correspondantes se réduisirent à **ẽn'** : **pain, aime, plein** furent prononcés *pẽn'*, *ẽm'*, *plẽn'*.

La diphtongue **ien** est de formation relativement récente : elle date du XIIe ou du XIIIe siècle. Née après le changement de **ẽ** en **ã**, cette diphtongue conserve jusqu'à nos jours le son **ẽn** qui lui est propre : **rien, mien, chien, moiien** (moyen), **crestiien**, etc.

Sur les combinaisons de **ñ** avec **a, o, e,** voir § 104.

III. Hiatus.

97. Nouveaux hiatus. — Le commencement du XIe siècle voit paraître une quantité considérable d'hiatus. La plupart des muettes médiales qui s'étaient affaiblies dans la période antérieure tombent définitivement et laissent en présence les voyelles précédentes et suivantes.

mutare	**muder**	*muer*
salutare	**saluder**	*saluer*
videre	**vedeir**	*veeir*, *veoir* (*voir*)
sedere	**sedeir**	*seeir*, *seoir*
audire	**odir**	*oïr*, *ouïr*
securum	(**segur**)	*seür* (*sûr*)
carruca	(**charrugue**)	*charrue*

98. Réduction des hiatus. — Ces hiatus s'ajoutent à ceux que l'âge précédent avait conservés : la langue met trois à quatre siècles à les réduire, et encore incomplètement. Un grand nombre d'hiatus ont été maintenus ou rétablis pour des raisons d'euphonie ou d'analogie. L'usage poétique en compte beaucoup plus que l'usage commun ou familier. Ainsi le suffixe **-ion** est prononcé habituellement d'une seule émission de voix, mais il a deux syllabes en vers.

En règle générale, **i, o, u, ü** en hiatus avec la voyelle accentuée sont devenus **y** (yod), **w** et **ẅ**. Dès la fin du

moyen âge, les terminaisons **i-ons**, **i-ez** de l'imparfait et du conditionnel étaient devenues monosyllabiques. On prononçait, comme aujourd'hui, *dyable*, *vyande* au lieu de **di-able**, **vi-ande**, *écwelle* au lieu d'**écü-elle** (scutella), *wi* (*oui*) au lieu d'**ou-i**, **o-il** (hoc illi; cf. § 260, 4°). On prononçait semblablement *mwele* au lieu de **mo-elle** (plus anciennement **meolle**, **medulla**), *pwele* au lieu de **po-ele** (patella).

Quand la voyelle en hiatus était **e** féminin ou a, ou encore **o** devant une voyelle labiale, elle a cessé d'être prononcée (**a-oust**, *août*; **veoir**, *voir*; **seür**, *sûr*[1]; **roond**, *rond*); ou bien elle s'est fondue avec la voyelle suivante pour former une diphtongue ou une voyelle nouvelle (**chaeine**, **chaîne**, *chaîne*; **reïne**, *reine*; **haïne**, *haine*).

La date de la réduction des hiatus paraît varier de province à province. A la fin du XIVe siècle, elle semble être accomplie dans le français propre; mais elle paraît ne s'être achevée que plus tard dans les dialectes du Nord.

La réduction de l'hiatus s'est également produite quelquefois par l'intercalation d'une consonne.

graïr (de **gradir**, ***gradire** pour **gradi**)	*gra-v-ir*
pareïs (de **paredis**, **paradisum**)	*pare-v-is*, *parvis*
poeir, **pooir**, **pou-oir** (de **podeir**, ***potere**)	*pou-v-oir*
plioir	*pli-v-oir*

Section II. — *Histoire des consonnes.*

I. Chute des consonnes médiales et finales.

99. Consonnes médiales. — A la fin du XIe ou au commencement du XIIe siècle, les consonnes médiales disparaissent pour la plupart : à savoir les dentales (**d** primitif et **d** substitut de **t**), et la palatale **g**, substitut de **c**.

1. Dans *heur, bonheur, malheur,* plus anciennement *eür* (augurium), *e-ü* est devenu *eu.* La prononciation gasconne *bonhur, malhur* est plus régulière que la nôtre.

mutare	**muder**	*muer*
patrem	**pedre**	*pere*
fratrem	**fredre**	*frere*
securum	(**segur**)	*seür*, *sûr*
carruca	(**charrugue**)	*charrue*

100. Consonnes finales. — Les dentales finales, si elles n'ont jamais été en contact avec d'autres consonnes [1], ont un destin semblable à celui des dentales médiales.

virtutem	**vertut**	*vertu*
fidem	**foit**	*foi*
cantat	**chantet**	*chante*

Toutes les autres consonnes finales, précédées d'une consonne ou d'une voyelle, tendent à disparaître, quand elles sont suivies de mots commençant par une consonne. La même cause agit au pluriel des substantifs et des adjectifs, qui perdent devant l'**s** de flexion la consonne finale du radical, quand c'est une labiale ou une platale : le **coc**, les *cos* ; le **drap**, les *dras*. Au xive siècle, la consonne du singulier est habituellement écrite au pluriel (les **cocs**, les **draps**) ; mais elle ne se prononce pas. Cette différence entre le singulier et le pluriel explique la forme que présentent un certain nombre de substantifs dans la période moderne. On prononçait la **cléf**, les *clés* ; le **baillif**, les *baillis* : on tira du pluriel les singuliers *clé*, *bailli* [2].

II. Consonnes chuintantes et sifflantes.

101. **CH**, **J** et **TS** ou **Z**. — Au xiiie siècle, la prononciation **tch** se réduit à la prononciation actuelle **ch**. De même **ç** devient **s**, de **ts** qu'il était à l'origine. Le **z** final se réduit également au son d'**s** simple, quoique l'écriture le conserve le plus habituellement. Ainsi, **bontéz**, pro-

1. Voyez § 66 et 68. Ex. : *tantum*, tant ; *cattum*, chat ; *habuit*, ot.
2. Voyez, dans la deuxième partie de cet ouvrage, le § 167.

noncé jusqu'au XIII[e] siècle **bontéts**, devient *bontés*; mais on continue à écrire **bontez**. Nous conservons encore aujourd'hui le **z** à la 2[e] personne du pluriel des verbes.

Le **j** ou **g** perd également le son dental par lequel il commençait : **ja** se prononce dès le XIII[e] siècle comme nous le prononçons aujourd'hui dans *dé-jà*.

102. **S.** — **S**, devant une consonne, à l'intérieur des mots, s'éteint et disparaît dans la prononciation, quoiqu'elle soit longtemps conservée par l'orthographe.

Ce changement semble avoir commencé dès le XI[e] siècle, devant les consonnes douces ou sonores, et s'être continué au XII[e] et au XIII[e] devant les consonnes sourdes. Alors, la révolution est achevée, l'**s** s'est éteinte dans *tous* les mots de la langue populaire. La langue savante se soumettra parfois à l'action de la langue parlée, le plus souvent s'y opposera, et maintiendra ou fera pénétrer dans l'usage général des mots présentant le groupe **s** + consonne. Mais cette prononciation ne sera qu'artificielle. Nous voyons au XVI[e] siècle l'espagnol, et surtout l'italien, aider à la propagation de ce groupe qui avait été détruit dans la langue populaire.

L'**s**, en tombant, altère parfois la voyelle précédente. Si celle-ci est accentuée, elle s'allonge en modifiant son timbre : **pasque** (prononcez **pås̊k'**) devient *pâque*, **teste** (pron. **tẽst'**) devient *tête*. Ainsi sont nés l'**ô** de *côte*, *hôte*, qui étaient à l'origine **cỏste**, **hỏste**; et l'**ê** de *tête*, *fête*, plus anciennement **tẽste**, **fẽste**. Les voyelles atones ne changent pas [1], à moins qu'elles ne subissent l'influence de mots où elles soient accentuées : ainsi, d'après *hôte*, on prononce *hôtel*, tandis qu'on distingue *côte* et **coteau**.

III. Influence de *R* et des nasales sur les voyelles précédentes.

103. **R.** — Cette consonne, à la fin de la période qui nous occupe, exerce une action sur un **a** ou un **e** précédent, que la voyelle soit accentuée ou atone et que l'**r** soit ou

1. Ex. : *escrire*, écrire ; *esté*, été ; *costel*, coteau ; *posterne*, poterne.

non suivie d'une consonne. L'ancien français écrit **lerme** (de **lairme**, lacrima), **merquer**, **perruche**, **perche** ; **asparge**, **char**, **esparvier**. Le moyen français dit indifféremment *lerme* et *larme*, *merché* et *marché*, *merquer* et *marquer*, *cercher* et *çarcher*, *haubert* et *haubart*, *ferme* et *farme*, *perche* et *parche*, etc. Cette confusion se maintint jusqu'en plein XVIIe siècle. A cette époque s'établit l'état de choses actuel, généralement conforme à l'étymologie.

104. NASALISATION DES VOYELLES PAR **N** MOUILLÉE. — On a vu précédemment la transformation des voyelles **a**, **e**, **o** en nasales, sous l'influence d'une **n** suivante, médiale, finale ou en groupe. Les modifications des voyelles, sous l'influence de l'**ñ**, sont semblables à celle que produit l'**n** simple. La voyelle pure devient nasale : par exemple, l'a dans **Hispania**, *Espagne* ; prononcez *Espãñe*. Mais l'**ñ** pouvait dégager un **yod** palatal qui faisait corps avec la voyelle. **Hispania** devenait ainsi *Espaigne* (Roland), qu'il faut prononcer *Espãiñe*.

La nasale mouillée pouvait se trouver à la fin des mots, mais jamais devant une consonne. On disait : **je plaign** (ou **plaing**) : *plãñ* ou *plãiñ* ; mais **il plaint** : *plãint*. A la fin du moyen âge, **ñ** finale est devenue **n** simple : **lõiñ**, **besõiñ**, notés **loing**, **besoing**, sont devenus *loin*, *besoin* [1]. Voilà pourquoi nous disons *bain*, malgré **baigner**.

IV. Vocalisation de *L*.

105. CHANGEMENT DE **L** EN **U**. — Le trait le plus notable de l'histoire de la prononciation française du XIe au XVe siècle est la vocalisation de l'**l**, c'est-à-dire son changement en **u** devant une consonnne, à l'intérieur des mots, ou à la fin d'un mot étroitement uni par le sens au mot suivant.

Il y a beaucoup de rapport entre le son **l** et le son **u**, comme il y en a également entre **l** et **i**. Dans la pronon-

1. De même que la diphtongue orale *oi* passe à *è* puis à *wè* (§ 93), la diphtongue nasale *oin* (*õiñ*) passe à *wẽ* (*lwẽ* , *beswẽ.*).

ciation ordinaire de l'**l**, la langue vibre horizontalement; mais elle peut aussi s'arquer ou se creuser. Dans le premier cas, elle s'en vient toucher la voûte du palais par le sommet de la courbure et produit, en même temps que **l**, un **yod**, qui se combine avec cette consonne pour former une **ł** mouillée (§ 36). Dans le second cas, la langue, en se creusant, donne à la bouche la forme nécessaire pour produire la voyelle **u**. De là, un son intermédiaire, moitié **l**, moitié **u**, qu'on peut entendre encore aujourd'hui dans les langues slaves[1].

La vocalisation de l'**l** en **u** s'est produite dans quelques mots en italien, espagnol, provençal : elle a eu lieu régulièrement en français. Comme le changement atteint dans une partie des cas la voyelle précédente, il faut distinguer les divers groupes que forment les voyelles ou les diphtongues avec l'**l** : **al**, **ėl**, **él**, **iel**, **il**, **ȯl**, **ól**, **eul**.

L'altération se produit de même avec **l** mouillée, et l'on ne peut pas séparer celle-ci de l'**l** pure.

106. **AL.** — A la fin du XIIe siècle, **al** se change en **au** : **talpe**, *taupe*; **albe**, *aube*; **altre**, *autre*; **malsade**, *maussade*; **malgré**, *maugré* et *maugreer*; **cheval-leger**, *chevau-leger*; **al roi**, *au roi*[2]. La liquide persiste, quand elle n'est pas suivie d'une consonne : **al homme**, **al enfant** (à l'homme, à l'enfant).

Voilà pourquoi aujourd'hui les noms en **al** font leur pluriel en *aux* (**cheval**, *chevaux*), et pourquoi l'on conjugue *je vaux*, *tu vaux*, *il vaut*; **nous valons**, **vous valez**, etc.

Observations. — 1. La langue moderne écrit *chevaux*, *vaux*, avec **x** au lieu de **s**. Pourquoi cette **x** ?

Le moyen âge employait l'**x** comme signe abréviatif du groupe **us**. Ce qn'on prononçait **Deus** s'écrivait **Dex**; ce qu'on prononçait **nous**, **vous** pouvait s'écrire **nox**, **vox**. Il

1. Les langues slaves présentent tous les sons intermédiaires par lesquels peut passer l'*l* simple pour aboutir à *u*.

2. Entre *al* et *au* a existé une prononciation intermédiaire, dans laquelle *l* est à mi-chemin entre la liquide pure et la voyelle, et qu'on trouve parfois notée approximativement par *ul* : *aulbe*, *paulme*, etc.

était tout naturel qu'on écrivît également *chevax*, *vax*, en prononçant *chevaus*, *vaus*. Vers la fin du moyen âge, quand l'usage des abréviations tendit à disparaître, on oublia la valeur du signe **x**, et on le confondit avec la lettre **x**, qu'on prit dès lors pour un substitut de l'**s**. Comme on faisait entendre la voyelle **u** dans la diphtongue **au**, on fit reparaître cette voyelle et on écrivit *chevaux* ou *vaux*.

Quelques-uns même, ne comprenant pas que l'**l** du singulier était déjà représentée au pluriel par l'**u**, allèrent jusqu'à écrire *chevaulx* ou *vaulx*. A partir du XVII[e] siècle, on supprima généralement cette **l** du groupe *aus*, sauf dans les deux mots *aulx* (pluriel de **ail**) et *faulx* (**falcem**). Les noms en **al** firent désormais leur pluriel en *aux*.

C'est à cette succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par **x** presque toute **s** qui suit **u**, non seulement dans des mots où l'**u** représente une ancienne **l** (*chaux*, *faux*, *doux*), mais dans bien des cas où l'**u** ne vient pas de la liquide (**glorieux**, **neveux**, **je peux**). Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple **rétablît** partout l'**s** finale à la place de cette **x** barbare.

2. Dans quelques mots, **al** est devenu **au**, même au singulier : *étau*, *chenau*, *noyau*, *hoyau*, etc. On trouvera l'explication de ce fait au livre II de cet ouvrage, dans le chapitre consacré **aux nombres** (**§ 169**).

3. Quelle était la prononciation du groupe **au** ? Il est certain que l'**u** y avait non point la valeur de l'**ü** français, mais celle de l'**u** latin : **au** sonnait **Aou** et formait une diphtongue descendante. Le français avait réduit au VIII[e] siècle la diphtongue latine **au** à **ȯ** : quatre siècles plus tard, par un autre procès, il faisait reparaître ce qu'il avait détruit. Le XVI[e] siècle verra disparaître la nouvelle diphtongue réduite à **ó** fermé.

107. **ÈL** ET **ÉL**. — La transformation de **l** en **u** dans le groupe **èl** aurait été trop difficile, si l'**è** ne s'était rapproché de la labiale, en devenant **èa**. Et, de fait, les textes français du commencement du XII[e] siècle écrivent **ea** pour **è**, dans le groupe **èl** + consonne. Ce groupe nouveau **Èal** + con-

sonne passa bien vite à **éAl** et **eAl** (avec **e** féminin) et suivit les destinées du groupe **al**. Ainsi, pour prendre un exemple type, l'adj. **bèls** devint successivement, du XII[e] au XIII[e] siècle, **bÈals**, **bèAls**, **beAls**, *beAus*. Les siècles suivants, jusqu'au XV[e], font entendre la triphtongue **eAu**, qui commence par un **e** féminin, se continue par un **a** accentué et finit par un **u**. Les dialectes changeaient volontiers l'**e** féminin en **i**, de sorte que la triphtongue devenait **iau**. Nous verrons au chapitre suivant le sort de cette triphtongue dans la langue moderne.

Ainsi l'ancien et le moyen français déclinaient : le **mantèl**, les *manteaus*; le **chapèl**, les *chapeaus*; un **bèl** enfant, de **beaus** enfants. Dans le substantif, une réaction du pluriel sur le singulier fit partout disparaître la forme en **el** : de là *manteau*, *chapeau*, etc. [1]. Des formes telles que **martel en tête**, **listel**, **cartel** sont des italianismes. Les adjectifs se terminèrent également en *eau* (*beau*, *nouveau*, *jumeau*), excepté devant une voyelle : **un bel** enfant, **bel** et bon.

Le rapport de *eau* à **el** tend aujourd'hui à s'effacer. Bien que la langue possède de nombreux dérivés qui datent de l'époque où **el** n'était pas encore changé en *eau* (**chapel** : **chapelet**; **mantel** : **mantelet**; **nouvel** : **nouvelle**) et qui devraient conserver toujours présent le souvenir de la filiation, on a commencé à créer des dérivés tels que *tableautin*, de *tableau*; *pinceauter*, de *pinceau* (au lieu de **tablellin**, **pinceler**).

ÉL, accentué, n'existe que dans le pronom pluriel **éls** (illos) et dans le substantif **chevéls** (capillos), qui sont devenus *eus* et *cheveus* (eux, cheveux). L'**l** s'est changée en **u**; la diphtongue **éu**, produite par la vocalisation, a dû se fondre avec l'ancien **ó** (§ 94) et en suivre la destinée. A la fin du moyen âge, ce qu'on avait jadis prononcé **él** avait certainement le son moderne de notre voyelle **eu**. Atone, **él** ne se réduit pas à **eu**, mais à **u** (ou) : ***filicaria,**

1. Voir au livre II le § 169 déjà cité.

felgiere, *fougiere*, *fougere*; **del** (article contracté atone), **dou**, plus tard **du**[1].

IEL se change en la triphtongue **iéu** : **ciel**, *cieus*. De bonne heure, on a prononcé **yeu**, avec **eu** voyelle, comme aujourd'hui (§ 95 et 98).

108. Autres voyelles ou diphtongues précédant **L**.

IL. — La langue semble avoir hésité. L'ancien français disait **soutil**, *soutius*; **vil**, *vius*; **vilté**, *viuté*; mais ces formes ne se sont pas maintenues. Ou bien la consonne a reparu, comme dans *subtils*, *vils*; ou bien elle est tombée sans laisser de trace : **filcelle**, *ficelle*.

ȮL et **ÓL** devinrent **ȯu** et **óu**, qui se réduisirent bien vite à la voyelle simple **u** (ou) : **dóls**, *dóus*, *doux*; **cȯls**, *cous*; **fȯls**, *fous*; **mȯls**, *mous*.

UL. Ici, l paraît s'être fondue avec l'**u** sans laisser de traces : **pulpitre** devient *pupitre*, **pulcelle** devient *pucelle*.

UEL ou **EUL**. Dans ce groupe, l devait, en se vocalisant, se fondre avec la voyelle **eu** : **aieul**, *aieus*; **linceul**, *linceus*.

109. L mouillée. — L'ł mouillée présente des faits analogues :

Ał (ail) : **travails**, *travaus*.

Èł (eil) : **meils** (melius), *mieux*.

Éł (eil) : **conseil**, *conseus*. Sous l'influence du singulier, la langue moderne est revenue à la forme **conseils**.

Ił (il). Ici ł est tombée : **fils** se prononce *fis*. Les dialectes ont dit *fius*, *fieus*.

Uł (ouil). Ici ł en se vocalisant s'est fondue avec la voyelle **u** : **genouils**, *genoux*; **verrouils**, *verroux*. Les singuliers *genou* et *verrou* sont tirés du pluriel.

1. Nous n'avons pas parlé de la vocalisation de l'*l* dans le groupe *el* répondant à *al* latin (*mortel*, *pel*). C'est une question encore obscure.

Ainsi, le XIIIe et le XIVe siècle ont vu se développer toute une nouvelle série de diphtongues ou triphtongues : **au**, **eu**, **eau**, **ieu**. Mais la diphtongue **au** et la triphtongue **eau** ont seules duré jusqu'au XVIe siècle.

SECTION III. — *Résumé.*

110. ÉTAT DE LA PRONONCIATION A LA FIN DU XVe SIÈCLE. Les voyelles pures sont : **ȧ**, **á**, **ė**, **é**, **i**, **ȯ**, **ó**, **u** (ou), **ü**, **eu**, **e** féminin. L'**á** et l'**ó** sont issus d'**ȧ** et d'**ȯ** par suite de la chute d'une consonne suivante, notamment **s** (§ 102). On se rappellera que l'**u** continue un plus ancien **ó** entravé ou atone (§ 94), et que la voyelle **eu**[1] représente les anciennes diphtongues **éu**, **ȯu**, **óu**, **uo** (§ 94) et **éu** (§ 107 et 108).

Il n'y a qu'une seule diphtongue pure : **au** et une seule triphtongue pure : **eau**.

Les voyelles nasales sont : **ã**, **ẽ** (**ain**, **ein**, **oin**, **ien**), **õ**. Il n'y a plus de diphtongues nasales.

Les consonnes sont les mêmes qu'aujourd'hui : **b**, **p**, **v**, **f**, — **d**, **t**, **s** douce (ou **z**), **s** forte, — **g**, **c** (**k**, **q**), — **j**, **ch**, — **y**, **w**, **ẅ**[2]. — **h**, — **l**, **r**, **m**, **n**, **ł**, **ñ**. En ce qui les concerne, il n'y a pas de différence essentielle entre la prononciation de cette époque et la nôtre, sauf que **r** n'est pas encore gutturale, que **ñ** peut se trouver à la fin des mots (§ 104), et que **ł** n'est pas encore en voie de disparaître.

1. La prononciation distinguait déjà une voyelle *eù* ouverte et une voyelle *eú* fermée. Mais les faits sur lesquels cette distinction est fondée n'ayant pas encore été étudiés, nous considérons provisoirement ces deux sons de même origine comme une unité.

2. Les groupes formés par ces consonnes avec diverses voyelles suivantes sont qualifiés improprement de diphtongues par les grammairiens (cf. § 27).

CHAPITRE VI

HISTOIRE DE LA PRONONCIATION FRANÇAISE

DU XVI[e] SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

111. *E* fermé. — 112. *O* ouvert et *eu*. — 113. Histoire de l'*e* féminin. — 114. *Ü*. — 115. *Oi*. — 116. *Üi*. — 117. *Au* et *eau*. — 118. Nouvelles voyelles nasales. — 119. Changement de voyelles nasales en voyelles pures. — 120. *R* et *l* mouillée. — 121. Consonnes finales. — 122. Conclusion.

SECTION I. — *Histoire des voyelles.*

I. Sons purs ou oraux.

111. E FERMÉ. — Du XVI[e] au XVIII[e] siècle, **é** fermé accentué[1] devient **è** ouvert toutes les fois qu'il est suivi d'une consonne persistante. Auparavant on disait : **échéc, chéf, féve, éle, pére, mére, frére, amér, amére, clér, fiér,** etc. Peu à peu l'on se mit à prononcer comme nous le faisons aujourd'hui : *échèc, chèf, fève, èle* (aile), *père, amèr, clèr* (clair), *fièr*, etc. L'**é** est resté fermé quand il n'était suivi d'aucune consonne ou que la consonne suivante (notamment **r** final) a cessé d'être prononcée (§ 121). C'est pourquoi les participes et les infinitifs de la 1[re] conjugaison et les polysyllabes en **-er** et en **-ier** ont toujours l'**é** fermé, tandis que les féminins en *-ère* et en *-ière* ont l'**è** ouvert :

bergé (berger)	*bergère*
messagé (messager)	*messagère*
printanié (printanier)	*printanière*
ouvrié (ouvrier)	*ouvrière*[2]

1. *E* fermé accentué continue *a* latin, libre, accentué (§ 51, 4° et 89); *ié* continue le même *a* latin, précédé d'une consonne palatale (§ 54, 1°, *a*), ou *è* gallo-roman, libre, accentué (§ 51, 2°).

2. L'*yod* ou *i* consonne, précédant *e* ouvert ou fermé (ancienne

112. **O** OUVERT ET **EU**. — Au XVIe siècle, et déjà plus anciennement (p. 142, n. 1), les voyelles **ò** (§ 85 et 110) et **eu** précédant immédiatement la consonne finale étaient, à ce qu'il semble, tour à tour ouvertes ou fermées, suivant que cette consonne se prononçait ou non (§ 121). Cette différence apparaît encore dans un ou deux mots de la langue d'aujourd'hui :

le **bœuf** gras, pron. **beú**	un *bœuf*, pron. *bèùf*
des **œufs**, pron. **eú**	un *œuf*, pron. *èùf*

On a dit quelquefois au théâtre : vous êtes un **sòt'**; mais on prononce d'habitude *só*, avec l'**o** fermé et sans **t**. Actuellement, les voyelles dont nous traitons sont toujours ouvertes devant les consonnes finales qui ont persisté depuis le XVIe siècle; elles sont fermées, toutes les fois qu'elles terminent le mot. On prononce **cœùr**, **sœùr**, **tòrt**, **essòr**, **dòt**, mais *peú* (peux), *jeú*, *lieú*, *heureú* (heureux), *dó* (dos), *paltó* (paletot), *fló* (flot), etc.

On constate, au moins à partir du XVIe siècle, le changement d'**ò** en **ó** devant une consonne sifflante, dans des mots comme *fósse*, *róse*, *chóse*, *arróse*, qu'on a même prononcés *rouse*, *chouse*, *arrouse*. La voyelle **eu**, dont le timbre originaire est incertain, a également un son fermé devant un **z** : *heureúse*, *Meúse*, *Creúse*, etc.

113. HISTOIRE DE L'**E** FÉMININ. — Dès le XIVe siècle, l'**e** féminin commençait à n'être plus prononcé après les diphtongues et les voyelles, atones ou accentuées.

vraiement	*vraiment*
uniement	*uniment*
journée	*journé(e)*
folie	*foli(e)*
eaue (aqua)	*eau*

diphtongue *ie*), s'est changé en *i* voyelle, après un groupe de consonnes prononcées dans la même syllabe :

ou-vrier	*ou-vri-er*
ta-blier	*ta-bli-er*

Le mot *hier*, autrefois monosyllabe, se prononce également en deux émissions de voix : *hi-er*

Quand l'**e** féminin précédait la voyelle accentuée, l'orthographe s'est généralement conformée à la nouvelle prononciation. Quand il formait la dernière syllabe du mot, on a continué à l'écrire, excepté dans le substantif *eau* (jadis triphtongue) et à la terminaison de l'imparfait et du conditionnel, auparavant *-oie*, bientôt *-ois*.

En même temps, l'**e** féminin s'affaiblissait entre deux consonnes intérieures, le plus anciennement sans doute dans le voisinage d'une liquide ou d'une nasale.

acheter	*ach'ter*
savetier	*sav'tier*
charretier	*chartier* (La Fontaine)
larrecin	*larcin*
serement	*serment*

Après la consonne initiale, l'**e** féminin a persisté jusqu'à nos jours, à moins qu'il ne fût suivi d'une des consonnes **l** ou **r**.

belouse	*blouse*
beluter	*bluter*
berouette	*brouette*

Au XVIe siècle, l'**e** féminin était encore prononcé à la fin des mots après une consonne. Mais, depuis le XVIIe siècle, on ne le fait plus entendre dans la conversation qu'après les groupes de consonnes qui exigent une voyelle d'appui : par exemple, dans *quatre*, *table*, *peuple*, *souple*; ou, à l'intérieur des mots, dans *appartement*, *exactement*, *lestement*, etc.

A cet égard, les habitudes locales ou individuelles varient d'ailleurs sensiblement. Dans le langage oratoire ou poétique, l'**e** féminin ou, comme on dit, l'**e muet** est mieux conservé que dans la prononciation courante. En vers, il compte pour une syllabe et constitue la rime féminine. Aucun fait ne contribue plus à donner à notre poésie moderne un caractère factice et artificiel et à rendre nos vers faux à toute oreille non avertie.

Dans nombre de cas, sans qu'on puisse formuler de

règles précises, l'**e** féminin s'est changé à partir du XVI[e] siècle en **ė** ou plus souvent en **é**. C'est ainsi que **desir, peril, sejour, lepreux, benin, gemir, querir, guerir,** sont devenus *péril*, *séjour*, *lépreux*, *bénin*, *gémir*, *quérir*, *guérir*.

114. **Ü**. — Dans le voisinage de certaines consonnes, particulièrement **l** et les labiales, **e** féminin s'est parfois changé en **ü**. De même la voyelle **eu**.

gemeau	*jumeau*
bevons	*buvons*
letrin	*lutrin*
meure	*mûre*
feur	au *fur* et à me ıre
preudome	*prudhomme*

115. **OI**. — L'ancienne diphtongue **oi** se prononçait **wė** au XV[e] et au XVI[e] siècle. Dans nombre de mots, les substantifs **croie** (crēta), **monnoie**, les adjectifs **foible, roide,** les verbes **connoître** et **paroître**, dans plusieurs noms de peuples comme **François, Anglois, Polonois, Japonois,** enfin à l'imparfait et au conditionnel de tous les verbes, le **w** a cessé d'être prononcé, et il n'est resté que la voyelle **ė**. Cette prononciation commence au milieu du XVI[e] siècle. Au XVII[e], l'avocat Bérain imagina de la noter par **ai**; mais cette manière d'écrire, préconisée par Voltaire et reconnue officiellement à l'époque de la Révolution, n'a décidément supplanté la vieille notation par **oi** qu'au XIX[e] siècle.

Cependant le plus grand nombre des mots qui avaient eu jadis la diphtongue **oi** restaient fidèles à la prononciation **wė**. Il faut y joindre quelques mots dans lesquels le groupe phonétique **wė** a pour origine immédiate un **ė** précédé d'une voyelle en hiatus, comme **poële, moëlle, fouet**, etc. Dès le XVI[e] siècle, la prononciation des faubourgs parisiens tendait à changer en **a** l'**ė** précédé de **w**. A l'époque de la Révolution, cette prononciation populaire gagna peu à peu la bourgeoisie parisienne

et, par suite du triomphe de la démocratie, se répandit dans toute la France. Les patois et le français provincial connaissent encore la prononciation **wė**; mais, dans la langue commune, l'ancienne diphtongue **oi**, toujours persistante dans l'orthographe, a désormais la valeur phonétique **wa**. On dit également *mwale*, *pwale*; on dirait généralement *fwa*, si l'orthographe n'avait pas conservé le souvenir vivant de l'ancienne prononciation **fwė** (fouet).

116. **ÜI**. — A la fin du moyen âge, on prononçait **ẅi**. Le **ẅ** a cessé d'être prononcé après une consonne labiale dans *vider* pour **vuider** et dans *trémie* pour **tremuie**.

117. **AU** ET **EAU**. — La diphtongue **au** et la triphtongue **eau** étaient prononcées au XVIe siècle **ao** et **eao**. Vers la fin du siècle, la diphtongue **ao** devient **o** fermé. Au XVIIe siècle, l'**e** féminin du groupe **eao-eo** cessa d'être prononcé, et l'usage moderne fut établi.

II. Sons nasaux.

118. NOUVELLES VOYELLES NASALES. — Jusqu'au XVIe siècle, le français ne possédait que trois voyelles nasales, **ã**, **ẽ**, **õ**, produites par la nasalisation de l'**a**, de l'**e**, de l'**o**, des anciennes diphtongues **ai**, **ei**, **oi**, **ie**. A la fin du XVIe siècle, **i** et **ü** sont à leur tour nasalisés devant **n** et **m** suivies d'une consonne ou terminant un mot. Dans le courant du XVIIe siècle, les sons **ĩ** et **ü̃**, dont il est impossible d'indiquer exactement la prononciation, sont devenus **ẽ** et **eũ** (cf. § 26).

119. CHANGEMENT DE VOYELLES NASALES EN VOYELLES PURES. — Jusqu'au XVIIe siècle, les voyelles **a**, **e**, **o**, précédant **n** ou **m** étaient nasalisées : on prononçait **fãme**, **chiẽne**, **põme**, **courõne**. Mais à partir de cette époque, on s'est mis à prononcer devant **n** ou **m** les voyelles orales correspondant aux anciennes nasales.

ãnée	*a(n)née*
constãment	*consta(m)ment*
fãme	*fame* (femme)
dõner	*do(n)ner*
hõneur	*ho(n)neur*

On conserve l'ancienne prononciation dans l'Ouest et le Midi. Nous avons gardé l'usage d'écrire deux fois la nasale, bien que cette orthographe n'ait plus aucun fondement dans la prononciation actuelle.

SECTION II. — *Histoire des consonnes.*

120. **R** ET **L** MOUILLÉE. — Au XVIIe siècle, **r** double est réduite à **r** simple. Au XVIIIe, **r** palatale ou *grasseyée* se substitue à l'ancienne **r** alvéolaire (§ 34), usitée encore aujourd'hui dans le chant et la déclamation et conservée également dans certaines provinces.

La prononciation actuelle de l'ancienne **l** mouillée (§ 36, 1°) est signalée dès la fin du XVIIe siècle comme vulgaire; elle n'a triomphé que récemment de l'opposition des puristes.

121. CONSONNES FINALES. — Les consonnes finales qu'on prononçait au XIIe et au XIIIe siècle (§ 100) étaient encore distinctes au XVIe, toutes les fois qu'elles n'étaient pas *immédiatement* suivies d'un mot commençant par une consonne. On les prononçait, non seulement avant les voyelles, en changeant **s** (forte) ou **f** en **z** (**s** douce) ou **v**, mais encore avant toute pause du discours. C'est la règle observée aujourd'hui pour le pronom-adjectif *tous* et les noms de nombre *cinq*, *six*, *sept*, *huit*, *neuf*, *dix* :

tou(s) deux	*touz*-ensemble	venez *tou-s*
les *neu*(f) preux	*neuv*-heures	*hui-t*, *neu-f*, *di-x*

Le XVIe siècle prononçait : *tou deu-s*, *lé neu preu-s*, *neuv eure-s*; *Clémã Marò-t*, *Charle Quĩ-t*, etc. L'**r** se

faisait toujours entendre, même avant une consonne. Au XVIIe siècle, on commença à prononcer presque tous les mots isolés ou précédant une ponctuation comme on les prononçait avant les consonnes initiales. La plupart des consonnes finales ne se maintinrent plus que devant les voyelles, dans les cas bien connus de *liaison*. **R** finale eut une destinée semblable : même cette consonne cessa momentanément de se faire entendre dans bien des cas où nous la prononçons aujourd'hui, par exemple dans les infinitifs en *-ir* et en *-oir* de la 2e et de la 3e conjugaison.

De nos jours, la tradition des *liaisons* n'est plus guère observée dans toute sa rigueur qu'en vers. La langue familière et populaire favorise décidément l'hiatus et s'abstient de plus en plus de prononcer devant les voyelles les consonnes qui sont devenues muettes à la pause. En revanche, sous l'influence de la lecture et de l'orthographe ou de quelque analogie, on a parfois rétabli des consonnes finales qui avaient cessé d'être prononcées. Nous en avons un exemple dans le nom des *Etats-Unis*, qu'on prononçait au siècle dernier les *Eta-Unis*. La fréquence de tel ou tel mot dans l'usage commun ou celui des savants, avant des voyelles ou des consonnes ou à la pause, la date de cet usage, diverses associations d'idées ont, dans le cours des temps, fait prédominer tantôt la terminaison en voyelle tantôt la terminaison en consonne, de sorte qu'il est impossible de formuler des règles valables pour tous les cas, ou du moins ne laissant place qu'à un très petit nombre d'exceptions.

CONCLUSION

122. Conclusion. — Nous venons de retracer à grands traits les profondes transformations subies par la langue, des origines latines jusqu'à nos jours. Ce qu'on observe dans ces actions accomplies avec une étonnante régularité, c'est une tendance à la contraction, à la prononcia-

tion de plus en plus rapide des mots. Les voyelles atones disparaissent, en donnant naissance à des groupes de consonnes peu harmonieux, dont la langue se débarrasse aussitôt. Les consonnes médiales disparaissent également, mettant en présence des groupes de voyelles qui sont réduits à leur tour à des voyelles simples. Les consonnes finales s'éteignent; les diphtongues s'évanouissent. L'e féminin cesse d'être prononcé au milieu ou à la fin des mots. La langue tendrait au monosyllabisme, si elle ne réparait au moyen de la composition et de la dérivation les effets de la contraction des mots. Un exemple rendra visible au lecteur cette double évolution du latin parlé en Gaule depuis la conquête romaine jusqu'aujourd'hui. Soit la phrase : *Voici le soleil qui disparaît derrière ces nuages.* Nous la prononçons : *Vwacil sòlèy ki disparè dèryèr cé nüaj.* Décomposée en ses éléments étymologiques, elle renferme les mots ou les suffixes latins : *Vide. ecce. hic. illum. sol-iculum. qui. dis-par-escit. de. retro. ecce. istos. nub-aticos.* En latin classique on pourrait dire plus brièvement : *Vide solem post has nubes abeuntem.*

APPENDICE

Le texte suivant, copié successivement à la fin du XIIIe, au XIVe et au XVe siècle, reflète dans les altérations qu'il a subies une partie des changements du langage. Qu'on se garde cependant de croire que chacune des trois leçons conservées dans les manuscrits 23117, 411 et 413 du fonds français de la Bibliothèque Nationale représente exactement la langue de l'époque où elle a été écrite! On y observe un mélange incohérent de formes plus modernes, provenant du dernier scribe, et de formes plus anciennes, copiées d'un manuscrit antérieur. Ce n'est que par une comparaison minutieuse des trois versions qu'on pourra se rendre compte des innovations propres à chacune d'elles.

Conformément à l'usage, les lettres ou les mots qu'il a fallu supprimer ont été mis entre parenthèses; les lettres ou les mots ajoutés ont été mis entre crochets. On n'a eu d'ailleurs qu'un petit nombre de corrections à faire, les manuscrits étant suffisamment corrects. L'orthographe sans règles fixes du moyen âge a été respectée; mais on a introduit la ponctuation moderne, la distinction de l'i et du **j**, de l'**u** et du **v**, l'usage du tréma et de l'apostrophe. Le tréma n'a été mis que dans les cas où l'hiatus est encore entendu aujourd'hui. Les accents grave et aigu servent à distinguer l'**e** ouvert ou fermé, accentué, de l'**e** féminin, atone, à la fin des mots ou devant **s** ou **z** finals.

La citation latine des pages 156 et 157 est le verset 6 du Psaume XVIII.

E. M.

Bibl. Nat. fr. 23117, folio 3, recto.

(Fin du XIIIe siècle).

Veritéz est que Nostre Sires Jesucriz fu néz an la cité de Belleam, que l'estoille qui est demontremant de sa neissance s'aparut aus .III. rois paiens devers souleil levant. Astronomien estoient bon li .III. roi, et par cele estoile qui la fu nee, laquele il ne souloient pas veoir, connurent il que ce estoit roial estoile qui aparue s'estoit ancontre neissance de roi. Si pristrent conseil antr'eus qu'il [l']iroient veoir, et si n'iroient mie vuide main, ainz i porteroit chaucuns d'aus s'offrande. Dist li uns : « Ge porteré or. » Dit li autres : « Et ge ancens. » Dit li tiers : « Et ge mirre. » Et quant il se furent mis a la voie, tuit apareillié de cel roi querre, si pristrent garde a l'estoile et virent que l'estoile s'an aloit devant eus, et ne finna jusqu'ens an Jerusalem. Li roi ne vostrent pas passer par mi la cité Herode qu'il n'eussent a li parlé, por la hautesce de lui et por la seingnorie d'aus meismes. Il vindrent a Herode et parlerent a lui, et si li demanderent ou li rois estoit des Juis, qui néz estoit : et bones anseingnes an avoi[en]t eues. Qant Herodes oï qu'il i avoit .I. roi des Juis autre de lui, mout an fu an

---

Bibl. Nat. fr. 411, folio 3, recto, col. 1.

(XIVe siècle).

[V]eritéz est que Nostre Seignour Jhesucriz fu néz en la cité de Bethleem de madame sainte Marie, que l'estoille qui est demoustremenz de sa nessance aparut as .III. rois paiens par devers souleil levant. Astronomien estoient bon li troi roi, et par cele estoile qui la fu nee, qu'il ne souloient mie veoir, cognurent il que ce estoit roial estoile et aparue estoit ancontre nessance de roy. Si printrent conseil entre aus que il [l']iroient veoir, et si l'aoureroient, et si n'iroient mie vuide mein, ainz

Bibl. Nat. fr. 413, folio 3, recto, col. I

(xv[e] siècle).

Verité est que Nostre Seigneur Jhesucrist fu néz en la cité de Bethleem, que l'estoille qui est demonstrement de sa naissance s'apparut aus trois roys paiens devers souleil levant. Astronomiens estoient bons li trois roys, et par celle estoille qui la fu nee, laquelle ilz ne souloient pas veoir, congnurent ilz que ce estoit royal estoille qui apparue s'estoit encontre naissance de roy. Si pristrent conseil entr'eulz qu'ilz l'iroient veoir et ne le suiveroient mie vuide main, ains y porteroit chascun d'eulz s'offrande. Dist li uns : « Je porteré or. » Dist li autres : « Et je encens. » Dist li tiers : « Et je mirre. » Et quant ilz se furent mis a la voie, tuit appareillié de cel roy querre, si pristrent garde a l'estoille et virent que l'estoille s'en aloit devant eulz, et si ne fina jusques en Jherusalem. Li roy ne vouloient pas passer parmi la cité Herode qu'ilz n'eussent a lui parlé, pour la haultesse de lui et pour la seigneurie d'eulz meismes. Ilz vindrent a Herode et parlerent a lui, et si lui demanderent ou li roys estoit des Juifs, qui néz estoit : et bonnes enseignes en avoi[en]t eues. Quant Herodes oÿ qu'il y avoit un roy des Juifs

---

porteroient chascun d'elz s'offrende. Dist li uns : « G'i porteré or. » Dist li autres : « Et je ancens. » Et dist li tiers : « Et je mirre. » Et quant il se furent mis a la voie, tuit appareillié de cel roi querre, si printrent garde de l'estoile et virent que l'estoile s'en aloit devant eulz, et ne fina jusqu'en Jherusalem. Ne ne vodrent passer par mi la cité Herode qu'il n'eussent a lui parlé. Pour la hautesce de lui et pour la seingnorie d'els meismes, vindrent a Herode et parlerent a lui et demanderent la ou li rois estoit des Juis, qui néz estoit : et bonnes ensegnes en avoient eues. [Q]uant Herodez oï qu'il i avoit *ne* (lisez *un*) roi des Juis autre que lui, molt an fu en malle

XIIIe s. maleise; car il cremoit perdre le reaume de Jerusalem, et il et touz ses lingnages après lui. Dont manda il touz ses bons clers, qui les escriptures avoient leues; si lor demanda se ce pooit estre voirs que tiex rois nestroit; et il respondirent que voirs estoit, que il nestroit an Belleam, et tesmoingnage an avoient des enciens prophetes. « Seingneurs, dit Herodes aus rois, aléz an Belleam, si le queréz et si l'aouréz; et quant vos l'avroiz trové, si revenéz par moi, et je l'irai donc aorer. » Ce ne dist pas Herodes por ce q'il le voussist aourer; ainz le voloit occirre, se trover le peust. Les rois s'an alerent et troverent l'estoile et la virent devant eus; si la suivirent jusques la ou ele s'aresta, et ele s'aresta sus la meson ou cil estoit que il queroient. Il antrerent an la meson et troverent Nostre Seingneur; si l'aourerent, et chaucuns li offri s'offrande, li uns or, li autres ancens et li tiers mirre. La sejornerent et dormirent une nuit. Li anges Nostre Seingneur lor aparut an songe a touz trois, qui lor dist et conmanda qu'il ne s'an alassent mie par Herode, mes par autres voies s'an ralassent an lor païs.

Seingneurs, li miracles est granz, et glorieus li demonstremanz de la neissance Nostre Seingneur, que li Esvangiles raconte. Bien poéz antendre par la parole de l'Evangile qu'il est hui jor de feire offrande plus qu'an

---

XIVe s. aise, et il et toute sa gent; car il cremoit perdre le roiaume de Jherusalem, et tuit ses lignages après lui. Donc manda il touz ses bons clers, qui les [es]criptures avoient leues; si lor demanda si ce pooit estre voirs que tex rois nestroit; et il respondirent que voirs estoit, que il nestroit en Bethleem, et tesmongnage en avoient des anciens prophetes. « Seingneurs, dist Herodes aus rois, aléz en Bethleem, si le queréz et si l'aouréz, et si revenés par moi: ge l'irai donc aourer. » Ce ne dist pas Herodes pour ce qu'il le vousist aorer; einz le voloit occire, si trouver le peust. Li roi s'en alerent et troverent et si virent l'estoile (*texte corrompu*), desque la ou ele arestut; et ele arestut seur la maison, ou cil estoit que il que-

autre de lui, moult en fu em malaise; car il cremoit perdre le royaume de Jherusalem, et il et tous ses lignages après lui. Dont manda il tous ses bons clers, qui les escriptures avoient leues; si leur demanda se ce pouoit estre voirs que tel roy naistroit; et ilz respondirent que voirs estoit, que il naïstroit en Bethleem, et tesmoignage en avoient des anciens prophetes. « Seigneurs, dit Herodes aus roys, aléz en Bethleem, si le queréz et si le aouréz, et quant vous l'avréz trouvé, si revenéz par moy, et je l'iray doncques aourer. » Ce ne dist pas Herodes pour ce qu'i[l] le voulsist aourer; ains le vouloit occirre, se trouver le peust. Les roys s'en alerent et trouverent l'estoille et la virent devant eulz; si la suivirent jusques la ou elle s'arresta, et elle s'arresta sur la maison ou cil estoit que ilz queroient. Ilz entrerent en la maison et trouverent Nostre Seigneur; si l'aourerent, et chascun li offri s'offrande, li uns or, li autre encens et li tiers mirre. La sejournerent et dormirent une nuit. Li anges Nostre Seigneur leur apparut en songe a tous trois, qui leur dist et commanda qu'ilz ne s'en alaissent mie par Herode, mais par autre voie s'en ralassent en leur païs. xvᵉ s.

Seigneurs, li miracles est grans, et glorieux li demonstremens de la naissance Nostre Seigneur, que li Euvangilles racompte. Bien pouéz entendre par la parole de l'Euvangille qu'il est huy jour de faire offrande plus

---

roient. Il antrerent en la meison et troverent Nostre Seingneur; si l'aourerent, et si li offririrent chascuns s'offrande, li uns or et li autres ancens et li tiers mirre. La sejornerent et dormirent une nuit, et li anges Nostre Seigneur leur apparut an songes a touz trois; si leur dist et comanda que il ne s'an ralassent mie par Herode, mais por autre voie s'en alassent en leur païs. xivᵉ s.

[S]eingnours, li miracles est granz, et glorious li demoustremenz de la nessance Nostre Seigneur, que li Evengiles nous raconte; et bien poéz entendre por la parole de l'Evengile qu'il est un jour de fere offrende a Dieu

XIIIe s. un autre jor. Bien le doivent feire li crestien, quant li paien le firent an aus, qui essemple nos donnent, qui de loing vindrent Deu requerre et offrande li firent. La premiere offrande, ce fu ors; et ce afiert bien a doner a roi, et ce fu demonstremanz qu'il estoit verais rois et vaillanz sus touz autres rois, si conme ors est plus vaillanz d'autres metaus. Encens li offrirent il : coutume estoit enciennemant que u sacrefice offroit on ancens et ardoit, dont la fumee aloit vers le ciel; et par cele offrande monstroient il qu'il estoit verais Dex, ce creoient il. Mirre offrirent : de mirre feisoit on enciennemant oingnemant, dont l'en oingnoit les cors des morz, que venins ne les maumeist; ce senefioit que il creoient certeinnemant que il estoit hons mortiex et mort recevroit. Il offrirent or et encens et mirre : il creoient qu'il estoit hauz rois et Dex et hons mortiex. Ore offréz donc esperitelmant ce qu'il offrirent corporelmant. Li ors resplandit an la clarté du souleil et reluit : ce senefie la bone creance qui reluist et re[s]plandit u cuer du bon crestien devant Deu. *Qui posuit suum in sole tabernaculum, et....* etc. Li ors resplandit en l'air : la creance anluminne le courage. Offrons donc a Deu ce que nos creons. Nos creons que li Peres et li Fiuz et li Seinz Esperiz soit uns Dex qui toudis fu et est, et nos creons que li Fiuz Deu, avec le Pere et le Saint Esperit. fist le

---

XIVe s. plus que en un autre jor. Bien le doivent fere li cristien, quant li paien le firent en els, qui exemple nous donnerent, qui de loing vindrent Dieu requerre et offrendes li firent. La primiere offrande, ce fu ors : ce affiert bien a doner a roy; ce fu demoustremenz que bien creoient que il estoit vrais rois et vaillanz seur touz autres rois, si comme ors est plus vaillanz de touz autres metaux. Encens li offrirent : costume estoit anciennement que es sacrifices offroit en encens et ardoit, dont la fumee aloit vers le ciel; par celle offrende moustroient il que il creoient que il estoit voirs Diex. Mirre offrirent : de mirre fasoit en un ongnemeut encienement, dont en

qu'en un autre jour. Bien le doivent fere li crestiens, quant li paiens le firent en eulz, qui exemple nous donnent, qui de loing vindrent Dieu requerre et offrande li firent. La premiere offrande, ce fut or; et ce affiert bien a donner a roy, et ce fu demonstrement qu'il estoit vray roy et vaillans sur tous autres roys, si comme or est plus vaillant d'autres mettaux. Encens li offrirent ilz : coustume estoit enciennement que ou sacrefice offroit on encens et ardoit, dont la fumee aloit vers le ciel; et par cele offrande monstroient ilz qu'il estoyt vrays Dieu, ce creoient ilz. Mirre offrirent : de mirre faisoit on anciennement oignement, dont l'on oingnoit les corps des mors, que venin ne les maumeist; ce segnefioit que ilz creoient certainnement que il estoit homs mortiex et mort recevroit. Ilz offrirent or et encens et mirre : ilz creoient qu'il estoit hault roys et Dieu et homs mortel. Ore offréz dont espiritelment ce qu'ilz offrirent corporelment. Li or resplendit en la clarté du soleil et reluist : ce segnefie la bonne creance qui reluist et resplendist ou cuer du bon crestien devant Dieu. *Qui posuit suum in sole tabernaculum*, etc. Li or resplendist en l'air : la creance enlumine le courage. Offrons donc à Dieu ce que nous creons. Nous creons que li Peres et li Filz et li Saint Esperit soit un Dieu qui toudis fut et est, et nous creons que li Fils Dieu, avecques le Pere et le Saint xve s.

---

ongnoit les cors des morz, que veninz ne les maumeist; ce sengnefioit que il creoient que il estoit hom mortex et mort recevroit. Il offrirent [or et] encens et mirre : il creoient que il estoit hauz rois et Dex et mortex hom. [O]r offréz donc esperitelment ce qu'il offrirent corporelment. Li ors resplendist en la clarté du souleil et reluist : ce sengnefie la bonne creance qui reluist et resplendist el cuer du crestien devant Dieu. *En posuit in sole tabernaculum suum, et ipse tanquam sponsus procedens de thalamo suo....* [L]i ors resplendist en l'air : la creance enlumine le courage. Offrons donc a Damedieu ce que nos creons. Nous creons que li Peres et li Fiulz et li Sainz Esperiz xiv^e s.

XIIIe s. ciel et la terre et toutes choses de noiant. Nos creons que li beneoiz Fiuz Deu prist char et sanc an la beneoite Virge Marie et que il au tens Pilate souffri paission et mort, por home racheter des peinnes d'anfer, et qu'il fu mis u sepulcre et que au tiers jor resuscita de mort a vie et u ciel monta et siet a la destre son Pere et vandra au jor du jugemant et randra a chaucun ce qu'il avra deservi. Nos creons que li Peres est aouréz et glorefiéz avec le Fil et avec le Saint Esperit. Nos creons sainte Yglise, saint bauptesme, la resurrection du cors au jor du jugemant et la vie parmenable veraiemant. Qi ceste creance a an Deu, bon or offre a Deu. Li encens senefie bones euvres et bone proiere; car, si conme li ancens est mis u feu de l'ancenssier, por monter la fumee lassus amont, au ciel, a Deu, ansemant monte u ciel, a Deu, la priere du bon crestien, quant ele est feite por l'amor de Deu. Ainsint poons nos dire que li ors senefie le cuer, et la fumee l'amor de Deu, et li ancens la sainte proiere Li mirres, qui est espice amere, qui par s'amertume deffant le cors qui de lui est oinz des vers, qu'il ne le puissent maumestre, senefie l'amertume du cors et la mesaise, le jeuner, le veillier por Deu, aler am pelerinnage, visiter les povres malades, donner ausmosnes,

---

XIVe s. soit uns Dex qui tous jou[r]s fu et est et sera. Nous creons que li Fiulz Dieu, avec le Pere et avec le Saint Esperit, fist le ciel et la terre et toutes choses de noiant. Nous creons que li beneoiz Fiulz Dieu print char et sanc en la beneoite Virge Marie et que il au tens Pilate souffri mort et passion, pour [r]achater homes des peines d'enfer, et que il fu mis el sepulcre et que au tierz jour releva de mort a vie; et si monta es cielz et siet a la destre son Pere et vendra au jor del jugement et randra a chascun ce que il avra desservi. Nous creons que li Peres est aouréz et glorifiéz (avec le Pere et) avec li Fiulz et avec li Sainz Esperiz. Nous creons sainte Eglise; nous creons saint baptisme, la resurrection du cors au jour de jugement et la vie parmenable vraiement. Qui

Esperit, fist le ciel et la terre et toutes choses de noient. xvᵉ s
Nous creons que li benoit Filz Dieu prist char et sanc en la benoite Vierge Marie et que il au temps Pillate soulfri passion et mort, pour home racheter des paines d'enfer, et que il fu mis ou sepulcre et que au tiers jour(s) resuscita de mort a vie et ou ciel monta et siet a la destre son Pere et vendra au jour du jugement et rendra a chascun ce qu'il avra deservi. Nous creons que li Peres est aouréz et glorefiéz avec le Fil et avecques le Saint Esperit. Nous creons sainte Eglise, saint baptesme, la resurrection du cors au jour du jugement et la vie parmenable vraiement. Qui ceste creance a en Dieu, bon or offre a Dieu. Li encens senefie bonnes offres et bones œuvres et bonne priere; car, si come li encens est mis ou feu de l'encencier, pour monter la fumee amont lassus, au ciel, a Dieu, ensement monte ou ciel, a Dieu, la priere du bon crestien, quant elle est faite pour l'amour de Dieu. Ainsi pouons nous dire que li or segnefie le cuer, et la fumee l'amour de Dieu, et li encens la sainte proiere. Li mirre, qui est espice amere, qui par s'amertume deff*ault* (*lisez* deff*ent*) le corps qui de lui est oins des vers, qu'ilz ne le puissent maumettre, segnefie l'amertume du corps et la mesaise de jeuner, le veillier pour Dieu, aler en pelerinage, visiter les povres malades, donner aumosnes,

---

ceste creance a en Dieu, bon or offre a Dieu. Li encens xivᵉ s.
sengnefie bonnes oevres et bonnes prieres; car, si comme li encens es[t] mis el feu del encensier, pour monter la fumee la sus amont, au ciel Dieu, ensement monte sus la priere du bon crestien, quant ele est fete por amor Dieu. Einsi poons nous dire que li ors senefie le cuer et la fume (pour) l'amor de Dieu, li ancens la sainte priere. La mirre, qui est espice amere, qui par s'amertume deffant le cors qui de lui est oinz des verms, qu'il nel puissent maumetre, sengnefie(nt) l'amertume du cors et la mesaise, le geuner et le veillier pour Dieu, aler en pelerinage, visiter les povres maledes et ceulx qui sont en chartre, donner aumoines, vestir nus, hebergier les

XIIIe s. revestir nuz, herbergier les povres et les pelerins qui sont sanz ostel. Iceles choses sont ameres a la mauveise char; car, tout ansemant conme li mirres deffant le cors des vers, qu'il nu puissent (mau)maumestre, ensemant nos deffandent tiex choses des vices et de l'amonnestemant au deable, que il ne nos puisse maufeire ne grever.

Seingneurs, vos estes hui reperié a sainte Yglise. Offréz a Damedeu autretel conme li roi firent, non mie tant soulemant hui, mes touz les jorz de vostre vie, esperitelmant, or et encens et mirre, si conme je vos ai monstré devant: or par bonne creance, mirre par bonne creance et bones euvres, encens par bones oroisons. Ce sont les offrandes que Deus requiert especiaumant toujors a son bon crestien. Se li crestiens fet ces offrandes, il conquiert et desert la gloire parmenable. Et Damedex Nostre Sires, qui por nos deingna nestre et estre aouréz des .III. rois paiens et onoréz, il nos doint la grace du Seint Esperit a noz courages, que nos puissons haïr iceles choses que il het et amer ce qu'il ainme et feire ce qu'il conmande et an lui croire et lui amer et proier et servir an terre, si que nos puissons deservir et avoir sa gloire. Amen.

XIVe s. povres et les pelerins qui sont sanz hostel. Iceles choses sont ameires a la mauvaise char; mes, ansement comme la mirre deffent le cors des vers, qu'il neu puissent maumetre, ensement nos deffendent iceles choses de vice et de pechié et de l'amonestement au deable, que il ne nos puisse maufere.

[S]eingneurs, vous estez hui repairiés a sainte Eglise. Offrés Damedieu autretel con li troi roi firent, non mie seulement hui, mes touz les jours de vostre vie, esperitelment, or et ancens et mirre, si com ge vos moustrerai : or par bonne creance, mirre par bonne ovre, encens par bonne oroison. Ce sont les offrendes que Diex requiert a touz jours a son bon crestien. Se il

revestir nuz, herbergier les povres et les pelerins qui sont sans hostel. Ycelles choses sont ameres a la mauvaise char; car, tout ensement comme li mirres deff*ent* le corps des vers, qu'ilz n'y puissent maulz mettre, ensement nous deffendent telz choses des vices et de l'amonnestement au dyable, que il ne nous puisse mauffaire ne grever. xve s.

Seigneurs, vous estes hui repairié a sainte Eglise. Offréz a Damedieu autretel comme li roy firent, non mie tant seulement huy, mais tous les jours de vostre vie, esperituelment, or et encens et mirre, si comme je vous ay monstré devant : or par bonne creance, mirre par bonne creance et bonnes œuvres, encens par bonnes oroisons. Ce sont les offrandes que Dieu requiert especiaument tous jours a son bon crestien. Se li crestien fait ces offrandes, il conquiert et desert la joie parmenable. Et Damediex Nostre Sires, qui par nous gent daigna naistre et estre aouréz des trois roys paiens et honnouréz, il nous doint la grace du Saint Esperit a nos courages, que nous puissions haïr ycelles choses que il het et amer ce qu'il aime et faire ce qu'il commande et en lui croire et lui amer et prier et servir en terre, si que nous puissions deservir et avoir sa gloire. Amen.

---

crestienz fet ses offrendes, il conquiert et dessert la gloire parmenable. Et Damedex Nostre Sires, qui pour nos dangna nestre en terre et estre aorés et honnoréz des .III. paiens rois, il nous dont la grace du Saint Esperit en nos corages, que nous puisons haïr ce que il het et amer ce qu'il aime et fere ce qu'il comende et an lui croire et lui proier et servir en terre, que nous avoir puisons sa gloire. xive s.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE

PREMIÈRE PARTIE

HISTOIRE EXTERNE DU FRANÇAIS

DEUXIÈME PARTIE

HISTOIRE INTERNE DU FRANÇAIS

II. L'ANCIEN FRANÇAIS

III. LE MOYEN FRANÇAIS

IV. LE FRANÇAIS MODERNE

LIVRE PREMIER

ÉTUDE DES SONS OU PHONÉTIQUE

CHAPITRE I

THÉORIE GÉNÉRALE DES SONS. — THÉORIE DES VOYELLES FRANÇAISES

CHAPITRE II

THEORIE DES CONSONNES FRANÇAISES

CHAPITRE III

LES SONS DU LATIN POPULAIRE

CHAPITRE IV

PRONONCIATION DU LATIN VULGAIRE DES GAULES

DU Ve AU Xe SIÈCLE

SECTION 1. — *Histoire des voyelles.*

I. Atones finales.

II. Voyelles accentuées.

IV. Modifications euphoniques des consonnes.

Section III. — *Résumé historique. Etat de la prononciation au Xe siècle.*

CHAPITRE V

HISTOIRE DE LA PRONONCIATION FRANÇAISE

DU XIe A LA FIN DU XVe SIÈCLE

Section I. — *Histoire des voyelles.*

I. Voyelles orales et nasales.

II. Diphtongues et triphtongues.

III. Hiatus.

SECTION II. — *Histoire des consonnes.*

I. Chute des consonnes médiales et finales.

II. Consonnes chuintantes et sifflantes.

III. Influence de *R* et des nasales sur les voyelles précédentes.

IV. Vocalisation de *L*.

SECTION III. — *Résumé.*

CHAPITRE VI

HISTOIRE DE LA PRONONCIATION FRANÇAISE

DU XVIe SIÈCLE JUSQU'A NOS JOURS

Section I. — *Histoire des voyelles.*

I. Sons purs ou oraux.

II. Sons nasaux.

Section II. — *Histoire des consonnes.*

CONCLUSION

COURS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ARSÈNE DARMESTETER

COURS
DE
GRAMMAIRE HISTORIQUE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

DEUXIÈME PARTIE : MORPHOLOGIE

PUBLIÉE PAR LES SOINS DE

M. LÉOPOLD SUDRE



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1894

AVERTISSEMENT

Pour la publication de cette seconde partie du *Cours de grammaire historique*, je me suis scrupuleusement conformé à la disposition typographique adoptée par M. Muret pour la *Phonétique*. La série des paragraphes contenue dans ce volume fait suite à celle du précédent auquel je renvoie le lecteur chaque fois qu'un fait morphologique a son explication dans l'histoire des sons. Sauf pour le chapitre du Verbe, je n'ai eu à ma disposition qu'une rédaction d'élève dont la plus grande partie avait été revisée par M. A. Darmesteter. Comme M. Muret, j'ai dû introduire çà et là quelques modifications nécessaires, même dans les passages revus par notre maître, notamment dans les paragraphes 148, 164 et 170. Les paragraphes 188, 189, 190 (degrés de comparaison) et 205, 206, 207, 208 (pronoms démonstratifs) ont été complétement refondus, le manuscrit présentant pour ces parties des lacunes et des erreurs que l'auteur aurait certainement comblées ou corrigées. J'ai cru indispensable d'ajouter le paragraphe 198 sur le Pronom impersonnel.

Quant au chapitre du Verbe, il avait été autographié par M. Darmesteter lui-même, à l'usage des élèves du Cours de l'Ecole de Sèvres, et, par suite, j'avais en main la reproduction directe de l'enseignement du maître. J'ai fait seulement quelques retouches, soit pour élargir l'exposition, trop serrée, soit pour faire entrer les résultats de travaux récents : c'est surtout sur les paragraphes 219, 222, 244, 249 et 253 qu'ont porté ces remaniements. Le tableau des formes du verbe *être*, laissé en blanc dans l'exemplaire autographié, est tout entier de moi.

Dans cette tâche, souvent délicate, j'ai eu mainte fois recours aux conseils de M. Gaston Paris et de M. Jeanroy. Qu'ils reçoivent mes remerciements sincères, ainsi que M. Ferd. Brunot et M. Laurent, professeur au collège Stanislas, qui ont bien voulu m'assister dans la correction des épreuves.

L. SUDRE.

LIVRE DEUXIÈME

ÉTUDE DES FORMES GRAMMATICALES

OU MORPHOLOGIE

(THÉORIE GÉNÉRALE DES PARTIES DU DISCOURS)

123. Les parties du discours. — Les mots dont l'ensemble constitue le lexique sont partagés en classes dites **parties du discours** ou **de l'oraison** [1].

La plupart des grammairiens modernes en connaissent dix : le *substantif*, l'*article*, l'*adjectif*, le *pronom*, le *verbe*, le *participe*, l'*adverbe*, la *préposition*, la *conjonction* et l'*interjection*. Quelques auteurs les réduisent à neuf ou à huit, en ramenant l'article à l'adjectif et le participe au verbe.

La théorie des parties du discours nous vient des grammairiens du XVIe et du XVIIe siècles, qui en reçurent les principes des grammairiens du moyen âge, héritiers des Latins lesquels s'étaient eux-mêmes inspirés des Grecs. Dans le cours des temps, avec le progrès de la science grammaticale, les distinctions, vagues à l'origine, se précisèrent et gagnèrent en rigueur. Il va sans dire qu'elles durent tenir compte du génie propre des diverses langues : ainsi les grammairiens latins ne connaissent point l'article.

1. *Oraison* est le mot latin *orationem*, *discours* en est la traduction ; ces deux expressions sont ici employées dans un sens détourné.

La division moderne n'est conforme à la réalité des choses que d'une façon générale. Dans le détail, il convient d'y apporter des correctifs.

Le langage nous sert à échanger nos pensées avec les autres hommes; il doit donc désigner les choses en elles-mêmes, c'est-à-dire *objectivement*, et dans leurs rapports avec nous qui parlons, c'est-à-dire *subjectivement.*

I. *Nom substantif et adjectif.* — L'aspect *objectif* nous donne une première classe, celle des mots par lesquels nous désignons les choses en elles-mêmes : ce sont les **noms**. Par les noms, nous indiquons les choses que nous voyons, les apparences que nous saisissons. Tantôt nous les désignons directement, dans leur nature et leur substance, et nous employons le **nom substantif** : *une fleur*. Tantôt nous les désignons indirectement, dans leurs qualités, et nous employons le **nom adjectif** : *une fleur rouge*.

La distinction entre le substantif et l'adjectif n'est pas absolue. Les substantifs dont nous connaissons la signification étymologique se ramènent au fond à des adjectifs, parce que l'on ne peut dénommer une chose que par l'une de ses qualités : ainsi *une* **noire**, c'est-à-dire *une* **note noire**; *une* **capitale**, c'est-à-dire *une* **ville capitale**. Inversement, le substantif redevient adjectif quand, faisant abstraction du reste, on s'en sert pour désigner une seule qualité : *une* **rose**, *un ruban* **rose**.

Il faut donc distinguer une première partie du discours, le **nom**, qui se subdivise en **substantif** et en **adjectif**.

II. *Pronom.* — Outre que nous désignons les choses et leurs qualités en elles-mêmes, nous les désignons encore *subjectivement* par rapport à nous qui parlons. Les mots employés à cet usage sont les **pronoms**. Tous les pronoms, quels qu'ils soient, ont pour fonction de situer les choses dans l'espace ou le temps, ou de les déterminer par rapport à celui qui en parle au moyen d'un caractère spécial. Tous, ils semblent sous-entendre

un geste, et, si l'expression n'était paradoxale, on pourrait les appeler des gestes parlés.

Les grammairiens anciens, frappés d'une fonction accessoire qu'ont quelquefois ces sortes de mots, à savoir de remplacer les noms, leur ont donné le nom de **pronomen**, c'est-à-dire **pro nomine**, « à la place du nom. » Cette désignation, transmise par les écoles du moyen âge, s'est conservée jusqu'à nos jours. Mais, pour avoir en sa faveur l'autorité de l'âge, cette désignation n'en est pas moins inexacte. On peut bien dire que dans la phrase : **Jean court**, **il joue**, le mot **il** remplace **Jean**; mais dans la phrase : **Je travaille et toi, Pierre, tu joues**, ni **je** ni **tu** n'ont pour unique fonction de remplacer le nom de celui qui parle et le nom de Pierre. Ces pronoms expriment quelque chose de plus : ils indiquent que Jean parle et qu'il s'adresse à Pierre. De même, en parlant de Jean et de Pierre, si je dis : **Celui-ci travaille**, **celui-là joue**, les mots **celui-ci** et **celui-là** ne désignent pas seulement **Jean** et **Pierre**; ils indiquent, en outre, leur situation par rapport à moi qui parle. Enfin, dans cette phrase : **Voici mon livre, voilà le tien, mon** et **tien** ne remplacent ou ne désignent pas seulement **livre**, mais ils indiquent essentiellement une idée caractéristique de possession.

Le pronom a pour fonction d'exprimer des rapports déterminés qui existent entre la personne qui parle et ce qui fait l'objet de son discours. Le vrai nom du pronom serait le **démonstratif**; mais ce terme a reçu de l'usage un emploi trop spécial pour pouvoir être modifié, et nous conservons l'expression usuelle, si inexacte qu'elle soit, en sachant bien à quoi nous en tenir sur sa véritable valeur.

Les pronoms, comme les noms, se subdivisent en **substantifs** et **adjectifs**. Les **pronoms substantifs** désignent les personnes ou les choses, et les **pronoms adjectifs** les déterminent avec ces caractères particuliers dont nous venons de parler. Les premiers ont spécialement reçu de nos grammairiens le nom de **pronoms**, et les seconds le nom **d'adjectifs déterminatifs**.

III. *Verbe.* — Le monde qui nous entoure et qui fait l'objet de nos discours n'est pas seulement une collection de faits et d'idées ; la vie y circule et l'anime ; les phénomènes qui nous frappent apparaissent pour disparaître en présentant des aspects infiniment variés. Nos langues ont des mots pour affirmer quels modes spéciaux d'activité offrent à notre esprit les personnes ou les choses dont nous parlons; ces mots, ce sont les **verbes**.

Ces modes de l'activité sont conçus par nous dans leurs rapports avec nous-mêmes comme avec les autres, et nous voyons cette activité se produire dans le temps. Pour marquer ces distinctions, nos verbes possèdent certaines flexions particulières de **modes**, de **temps** et de **personnes**.

Le verbe, exprimant l'action ou la vie en elle-même et par rapport à celui qui parle, réunit les deux points de vue que le nom et le pronom expriment séparément, chacun de son côté.

Cette triple division que nous venons de reconnaître, **nom, pronom, verbe,** embrasse les divisions plus nombreuses adoptées par nos grammairiens, de substantifs, adjectifs qualificatifs et déterminatifs, pronoms et verbes. Nous laissons de côté l'article, qui rentre dans le pronom adjectif, et le participe, qui n'est qu'un temps du verbe. Tel est l'ensemble des mots **variables** ou **sujets à flexion**.

IV. *Mots invariables.* — La grammaire reconnaît encore les **mots invariables**, qui se divisent en deux séries : d'un côté, les **adverbes**, **prépositions** et **conjonctions**, et d'un autre, les **interjections**.

1° Il n'y a pas de distinction absolue entre l'adverbe, la préposition et la conjonction; ils servent tous trois à exprimer les rapports abstraits qui unissent les termes de la phrase représentés par les noms, les pronoms et les verbes. Ces rapports sont généraux et constants; les mots qui les expriment n'ont donc pas à varier.

2° Il faut faire une cinquième classe, une sorte

d'appendice pour l'**interjection**. L'**interjection** n'est pas un mot et n'appartient pas, en réalité, aux parties du discours ; c'est un cri exprimant d'une façon vague un sentiment plus ou moins vif.

Telle est la théorie générale des parties du discours dans nos langues modernes ; les questions de détail qu'elles soulèvent seront étudiées à leur place.

CHAPITRE I

DU NOM SUBSTANTIF ET ADJECTIF

Section I. — *Des diverses espèces de noms.*

124. Des diverses espèces de noms.
I. Noms propres. — 125. Du nom propre. — 126. Noms de personnes. — 127. Noms de choses personnifiées. — 128. Noms de nations. — 129. Noms géographiques.
II. Noms communs. — 130. Des noms communs, abstraits et concrets ; leur extension et leur compréhension. — 131. Sources des noms communs.
III. Noms de matière. — 132. Des noms de matière.
IV. Noms de quantité indéterminée. — 133. Noms collectifs. — 134. Adverbes qui sont de vrais collectifs.
V. Noms de quantité déterminée. — 135. Des noms de nombre. 136. Noms de nombre ou noms cardinaux. — 137. Noms d'ordre ou noms ordinaux. — 138. Anciens noms de nombre en *ain*, *aine*. — 139. Remarque générale sur les noms de nombre.
VI. Noms indéfinis. — 140. Des noms indéfinis. — 141. Substantifs indéfinis. — 142. Adjectifs indéfinis. — 143. Qualificatifs qui deviennent indéfinis.

Nous considèrerons d'abord les diverses espèces de mots qui constituent les noms substantifs. Nous étudierons ensuite les modifications auxquelles ils sont soumis.

124. Des diverses espèces de noms. — Les noms, suivant les idées qu'ils expriment, se divisent en six séries :

1° *Noms propres;*
2° *Noms communs ;*
3° *Noms de matière;*
4° *Noms collectifs* ou *de quantité indéterminée ;*
5° *Noms de nombre* ou *de quantité déterminée ;*
6° *Noms indéfinis.*

Les substantifs des quatre premières séries ont pour correspondants les adjectifs dits *qualificatifs* ; la cinquième série possède des substantifs et des adjectifs *numéraux*, et la sixième des substantifs et des adjectifs *indéfinis*.

I. Noms propres.

125. Du nom propre. — Le **nom propre** sert à désigner l'individu considéré en lui-même ; il lui est propre, c'est-à-dire personnel.

Il s'applique : 1° aux personnes : **Pierre, Jeanne**; 2° aux choses personnifiées : **la Fortune, l'Amour**; 3° aux nations : **la France, l'Angleterre** ; aux provinces : **Champagne, Bourgogne**; aux localités : **Paris, Sèvres** ; 4° aux accidents géographiques : **Pyrénées, Seine**, etc.

Les noms propres s'écrivent par une majuscule.

126. Noms de personnes. — Les **noms de personnes**, dans la France du moyen âge, consistaient d'abord uniquement en **petits noms** [1], comme chez les anciens Hébreux, les Grecs, les Slaves, etc. Originairement propre à l'individu, le petit nom s'est étendu à tous les membres de la famille. **Pierre Simon** en vieux français signifiait *Pierre* (*fils de*) *Simon*, *Simon* étant au génitif.

Vers le milieu du XIIe siècle, commencent à paraître les **noms de famille**. Ce sont :

1. *Petits noms* par opposition aux *noms de famille*, expression claire par elle-même, mais au fond inexacte. Le petit nom est le vrai nom et l'était surtout au moyen âge, alors que les noms de famille n'existaient pas. Le nom de famille est une sorte de nom commun.

1° Des petits noms (prénoms) consacrés par l'usage de plusieurs générations. Ces noms sont :

Soit des noms latins ou des noms d'origine grecque ou hébraïque latinisés et transmis par l'Eglise :

LATINS : Antoine (Antonin, Toinon, etc.[1]), Benoît (Benoîton, etc.), Clément (Clémenceau, etc.), Noël, Lenoël, Pascal (Pascalin), Paul (Paulin, Paulet, etc.), Pierre (Pierrot, Perrot, Perrotin, Perrottet, Perrin, Pierret, Perret, etc.).

GRECS : Ambroise, André (Andrieux, Androuet), Baptiste (Baptistin), Denis (Deniset, Denisot, Denisard, Nisard, etc.), Jérôme, Nicolas (Colas, Colin, Colinet, Collard, Collardeau, etc.).

HÉBREUX : Adam (Adenet), Barthélemy (Bartholomé, Barthomieux, etc.), Daniel, Jacques ou Jacob (Jacquet, Jacot, Jacquemin, Jacquart, etc.), Jean (Jeannet, Jeannot, Jeannin, etc.), Joseph (Josepet, Sepet, Jospin, etc.), Lazare (Eléazar, Elzéar), Matthieu ou Macé, Simon ou Siméon (Simonet, Simoneau, Simonin).

Soit des noms d'origine germanique importés par les invasions barbares :

Archambaut, Arnoult, Aubry (Aubriot), Audry, Audefroi, Audiffret, Audigier, Augier, Aycard, Aymart, Aubert (Aubertin, Aubertot, Albert), Baudouin, Baudry (Baudrillard), Bernard (Bernardin, Bernardot), Bertaud, Bertrand, Ferry ou Frédéric, Gaudefroy, Gaudry, Geoffroy (Jouffroy), Guichart, Guillaume (Guillemin, Guilleminot), Guiraut, Henri, Hubert, Lambert (Lambin), Léger, Louis, Manfred, Raynaud (Raynouard), Renauld (Renaudin, Renaudot, Naudet, Naudin), Renard, Regnier, Renier, Robert (Robertot), Sicard, Therriet, Therriot, Thierry, etc.

2° Des noms communs :

Noms de titres : Bailli, Baron, Chevalier, Comte,

1. Nous mettons entre parenthèses les dérivés des noms simples.

Lamiral, Leduc, Lemaitre, Lemoine, Leprêtre, Lévêque, Maréchal, Marquis.

Noms de métiers : Barbier, Berger, Boucher, Boulanger, Bouvier, Charpentier, Couvreur, Lefaucheux, Fèvre (Lefèvre, Lefébure), Fléchier, Sueur (= cordonnier), Lesueur, Tisserand, Tuilier, Vacher (Vacherot), Leverrier.

3° Des épithètes ou sobriquets :

Beaufils, Lebègue, Blanc, Leblanc (Blanchet, Blanchard), Boileau, Bonfils, Bonhomme, Bonjean, Bossu, Brun, Lebrun (Brunet, Bruneau), Chassebœuf, Cornu, Grand, Legrand (Grandet, Grandin), Legris, Grison, Grossetête, Noir, Lenoir (Noirot), Panchaud, Panloup, Dupanloup, Petit, Lepetit, Rouge, Lerouge (Rouget, Rougeot), Roux, Leroux (Rousseau, Roussin), Taillebois.

4° Des noms d'animaux :

Laigle, Lebœuf, Lebouc, Brochet, Lechat, Chevrillard, Chevriot, Létourneau, Lelièvre, Merle, Loiseau, Poisson, Rossignol.

5° Un grand nombre de noms désignant des objets de la vie journalière, rustique, des parties de l'habitation, etc.

Dubois, Bois, Boissier, Delaborde, Desbordes, Laborde, Dubreuil, Delabrousse, Brousse, Delabruyère, Bruyère, Duclos, Delacourt, Lacourt, Delessart, Desessarts, Essart, Delafont, Lafont, Lafontaine, Fougère, Dufour, Delagrange, Desgranges, Lagrange, Delahaie, Deshaies, Lahaie, Desmarais, Marais, Maresc, Delamare, Desmares, Lamare, Delamarche, Lamarche, Dumay, Dumesnil, Delamotte, Lamotte, Dumoulin, Moulin, Moulinier, Molinier, Duparc, Delaplace, Laplace, Duplessis, Poirier, De la Pommeraye, Pommier, Dupont, Duponcel, Delaporte, Desportes, Laporte, Prunier, Dupuis, Dupuy, Delarive, Larive, Larivière, Rivière, Delaroche, Desroches, Laroche, Duru, Duruy, Duval, Delavallée, Delaville, Laville.

6° **Un grand nombre de noms de lieux avec ou sans la particule DE.**

Cette particule n'était pas à l'origine un signe de noblesse : ainsi **Jean d'Arras**, **Olivier de Magny**. Plus tard, la préposition ayant pris une signification nobiliaire, le nom de lieu devint nom propre de personne : **Bouillon**, **Mailly**, **Vitry**, **Wailly**, etc.

7° **Des noms de nationalité :**

Allemand, Lallemant, Langlois, Berrichon, Bourguignon, Breton, Bretonneau, Hennuyer (= du Hainaut), Limousin, Lorrain, Normand, Picard, Poitevin, Poulain (= Polonais).

Les noms de famille passèrent du chef aux enfants sans changer de genre : **Jean Legrand**, **Jeanne Legrand**; c'est que le nom fut, non plus, comme à l'origine, propre à un individu, mais commun à tous les membres d'une même famille. Ainsi les noms de famille se rapprochent des noms communs en ce qu'ils n'ont plus qu'un seul genre; les petits noms, au contraire, les noms propres par excellence, désignant exclusivement les personnes, continuent à changer de genre.

127. Noms de choses personnifiées. — Les choses personnifiées sont représentées comme des êtres mâles ou femelles, non pas suivant l'idée que s'en fait l'esprit, mais uniquement d'après le genre qu'a le nom commun qui sert à les désigner. **La Renommée**, **la Fortune** sont figurées comme des femmes, parce que *renommée*, *fortune* sont des substantifs féminins; **le sort**, **le génie**, **le mal** sont figurés comme des hommes, parce que *sort*, *génie*, *mal* sont des substantifs masculins; **l'Amour** est un dieu dans la langue moderne, une déesse dans l'ancienne langue, parce qu'*amour* était autrefois féminin et qu'il est aujourd'hui masculin.

Remarque. — A la classe des noms *propres de personnes* ou *d'êtres personnifiés* s'ajoutent les noms communs désignant les objets *uniques de leur espèce* : **le**

soleil, la lune, la nature. L'ancienne langue les traitait comme des noms propres. (V. la syntaxe.)

128. Noms de nations. — Les **noms de nations** désignent les pays : **Angleterre**, **France**; les villes : **Londres**, **Paris**; les habitants : **les Anglais, les Français**.

Les noms des habitants ou *ethniques* deviennent facilement adjectifs : **le peuple français, la langue anglaise, la vie parisienne**.

Un emploi spécial de l'adjectif le transforme en substantif masculin désignant la langue du pays : **l'anglais, le français, l'arabe, le chinois**.

129. Noms géographiques. — Les **noms géographiques** dénomment les accidents du sol : montagnes, promontoires, vallées, cours d'eau, îles, etc.

Tantôt, et le plus souvent, le nom propre est précédé d'un nom commun qui le spécifie et lui est uni par apposition : **le mont Caucase, le cap Matapan**, ou à l'aide de la préposition **de**, sans article : **le val d'Andorre**; avec article : **la rivière du Loing**.

Tantôt le nom propre est employé seul avec ou sans article : **la Seine, la Loire, la Lozère, la Corse, les Vosges**; — **Belle-Isle, Noirmoutiers**.

Les noms de lieux français se sont formés soit pendant la période française, d'éléments français : **Belleville**, **Châteauneuf**, **Montrouge**, **Noirmoutiers**; soit pendant la période franque, d'éléments romans ou germaniques, ou d'éléments romans et germaniques : **Romainville**, **Fauquembergue**, **Haricourt**; soit pendant la période gallo-romaine : tels sont les noms si fréquents en **-ac, -ai, -ay, -ey, -é, -y**, qui sont sortis de noms terminés en **-iacum** : **Aurillac, Cambrai, Epernay, Cussey, Sévigné, Choisy** [1]. Ils peuvent enfin remonter à la période gauloise, et c'est sans doute le cas le plus fréquent, ou remonter même à une époque antérieure aux invasions des Gaulois en Gaule et appartenir aux populations

1. Voir *Formation des mots*.

indigènes que les Gaulois ont trouvées sur le sol qu'ils conquéraient. C'est peut-être à ces origines lointaines qu'il faut rapporter une foule de noms géographiques qu'on n'a pu encore expliquer par aucune racine française, latine, germanique ou celtique.

II. Noms communs.

130. Des noms communs abstraits et concrets; leur extension et leur compréhension. — Le **nom commun**, ou plus exactement le **substantif commun**, est un substantif qui s'applique à toutes les choses de même espèce : **arbre**, **fleur**, **livre** désignent non pas tel arbre, telle fleur, tel livre, mais l'un quelconque de tous les arbres, de toutes les fleurs, de tous les livres qui existent. Tous les individus de l'espèce arbre, de l'espèce fleur, de l'espèce livre peuvent être désignés par ces mots.

Les noms communs supposent donc la classification en **genres** et en **espèces** de toutes les choses que la langue connaît et exprime par des substantifs. Le plus habituellement, le substantif commence par être appliqué à un objet déterminé, en vertu d'une qualité particulière qui a frappé l'esprit; puis, de généralisation en généralisation, il s'étend à tous les objets semblables ou analogues, de manière à les embrasser dans une collection qui devient une **espèce**. C'est par une marche analogue que se constituent, comme nous l'avons vu précédemment, les noms de famille, qui, à l'origine, véritables noms propres ou noms de l'individu, s'étendent à cet ensemble d'individus constituant l'espèce appelée **la famille**.

Les substantifs communs sont **concrets** ou **abstraits** selon qu'ils expriment les objets matériels qui frappent nos sens : **mur**, **table**, **pied**, **main**, ou les idées qui existent dans notre pensée : **bonté**, **sagesse**, **vertu**.

Les noms communs, concrets ou abstraits, ont plus ou moins d'**extension** (ou d'**étendue**) suivant qu'ils s'appliquent à un plus grand ou à un plus petit nombre

de choses, c'est-à-dire suivant que les espèces qu'ils désignent sont plus ou moins considérables. Ils ont plus ou moins de **compréhension** suivant que les objets désignés ont plus ou moins d'attributs caractéristiques. Ainsi :

végétal	a plus d'extension que		*plante*
plante	—	—	*arbre*
arbre	—	—	*chêne*
chêne	—	—	*yeuse*

Par contre

yeuse	a plus de compréhension que		*chêne*
chêne	—	—	*arbre*
arbre	—	—	*plante*
plante	—	—	*végétal*

L'extension et la compréhension du substantif commun sont donc en rapport inverse l'une de l'autre.

131. Sources des noms communs. — Les substantifs communs viennent, pour une part restreinte, de substantifs correspondants du latin populaire dont ils sont la transformation phonétique : **homme**, **femme**, **fils**, **fille**, **feuille**, **mer**, **table**, etc.

Un grand nombre est venu par voie de dérivation de ces mots primitifs, soit dès l'époque romane, soit dans le cours de la langue : **pass-age**, **épouvant-ail**, **sol-eil**, **cord-eau**, **herb-ette**.

D'autres sont formés de ces mêmes mots par voie de composition : **chou-fleur**, **pla(t)-fond**, **porte-plume**.

D'autres, en très grand nombre, sont dus, directement ou indirectement, à la formation savante latine ou grecque qui leur a quelquefois laissé leur forme primitive et le plus souvent les a francisés : **dévotion**, **sujet**, **ultimatum**, — **apathie**, **aristocratie**, **squelette**.

Un petit nombre vient des langues étrangères, la plupart francisés, quelques-uns gardant plus ou moins

fidèlement leur forme antique : **alambic, douane, havresac, mandarin, pédant, sérail, truchement** [1], etc.

III. Noms de matière.

132. Des noms de matière. — Les **noms de matière** désignent des choses formées d'une même matière ou de parties semblables dont chacune porte le même nom que le tout : **bois, eau, pierre, vin.** Ces mots expriment autant ce qu'il y a de vin, d'eau, de pierre ou de bois dans le monde qu'une portion quelconque, si petite qu'elle soit, de ces matières.

Les objets dénommés ainsi ne sont pas composés d'une collection d'individus ayant chacun son unité ; les noms de matière sont donc des noms de choses qui ne se comptent pas. Voilà pourquoi ils ne s'emploient qu'au singulier. Mais par abstraction on peut quelquefois les supposer comme comprenant des quantités numérables. En ce cas, ils deviennent noms communs et s'emploient au pluriel : **les blés ont réussi cette année**; **les eaux**, c'est-à-dire l'ensemble des différents amas d'eau.

IV. Noms de quantité indéterminée.

133. Noms collectifs. — Les **noms de quantité indéterminée** ou **noms collectifs** expriment des assemblages, des collections de personnes ou de choses : **foule, multitude, troupe.**

On les divise en **collectifs généraux** et **collectifs partitifs** suivant qu'ils désignent la totalité ou une partie de la collection : **le troupeau des humains, un troupeau d'ignorants.**

L'étude de ces mots relève de la syntaxe.

134. Adverbes qui sont de vrais collectifs. — A la classe des collectifs partitifs appartient un certain

1. Voir *Formation des mots.*

nombre de mots que les grammairiens rangent parmi les adverbes, et qui ne sont autres que des substantifs ou des adjectifs employés absolument. Ce sont :

Beaucoup, proprement *beau coup* (*coup* au sens de quantité) ;

Trop, forme masculine de *troupe*, employée absolument dans l'ancienne langue pour désigner une grande quantité ou un excès de quantité ;

Pas, **point**, **mie**, particules négatives qui désignaient à l'origine des quantités infiniment petites : **il n'a pas**, **point**, **mie d'amis**, c'est-à-dire il n'a pas la valeur d'un *pas*, d'un *point*, d'une *miette* d'amis. La valeur partitive de ces mots, encore aujourd'hui, est rendue visible par la présence de la préposition **de** qui précède le régime.

Il en est de même des particules sorties d'anciens adjectifs neutres, français ou latins, et qui se font suivre de la préposition partitive **de** : *il a* **plus, moins, peu, tant, autant d'***argent*. — **Que** *d'argent il a !*

L'analogie a amené à la suite d'autres mots qui sont de véritables adverbes : **assez**, **bien**, **guère** (synonyme de **beaucoup** dans les phrases négatives) et qui se construisent comme les neutres précédents.

V. Noms de quantité déterminée.

135. Des noms de nombre. — Les **noms de nombre** expriment, les uns le *nombre* : ce sont les **noms cardinaux** ; les autres l'*ordre* : ce sont les **noms ordinaux**.

Le mot **ordinal** s'explique de lui-même ; il est emprunté du latin **ordinalis**, dérivé de **ordinem** (*ordre*). Le mot **cardinal** veut dire *fondamental*, du latin **cardinalis**, dérivé de **cardinem** (*gond de porte*, et au figuré *fondement*) [1].

Les noms désignant le nombre ont donc été dénommés d'après ce caractère particulier qu'ils servent à former les noms d'ordre. Les noms d'ordre, en effet,

1. C'est en ce sens de *fondamental* qu'on dit encore *vertus cardinales, points cardinaux.*

sauf le premier, sont tirés des noms de nombre correspondants à l'aide d'un même suffixe **-ième**.

136. Noms de nombre ou noms cardinaux. — Ils viennent des noms latins correspondants, plus ou moins modifiés par des actions analogiques ou phonétiques.

1° De 1 à 16 :

De 1 à 16 inclusivement, les noms de nombre français sont les noms de nombre latins transformés régulièrement par la phonétique :

Lat. class.	Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
1. **ụ̄num**	**ụ̄nu**	*un, ung*	*un*
ụ̄nam	**ụna**	*une*	*une*
2. **dụ̆os**	**dọ́os**	*dóus, dos*	*deux*
dụ̆as	**dọ́as**	*does*	
3. **trẹ̄s**	**trẹ́s**	*treis, trois*	*trois*
4. **quạttŭŏr**	**quạttor**	*quatre*	*quatre*
5. **quị̄nque**	**cịnque**	*cinc*	*cinq*
6. **sẹ̆x**	**sẹ̀x**	*sis*	*six*
7. **sẹ̆ptem**	**sẹ̀pte**	*set*	*sept*
8. **ọ̆cto**	**ọ̀cto**	*uit*	*huit*
9. **nọ̆vem**	**nọ̀ve**	*nuof, nuef*	*neuf*
10. **dẹ̆cem**	**dẹ̀ce**	*dis*	*dix*
11. **ụ̄ndĕcim**	**ụndece**	*onze*	*onze*
12. **duọ̄dĕcim**	**dọ́dece**	*doze*	*douze*
13. **trẹ̄dĕcim**	**trẹ́dece**	*treze*	*treize*
14. **quattuọ̆rdĕcim**	**quattọ̀rdece**	*quatorze*	*quatorze*
15. **quị̄ndĕcim**	**quịndece**	*quinze*	*quinze*
16. **sẹ̆xdĕcim**	**sẹ̀xdece**	*seize*	*seize*

Observations. — **Un.** — Le latin déclinait **unus** au singulier et au pluriel : **uni Suevi, unae litterae.** Le vieux français emploie de même **un** au pluriel : **uns esperons, unes estoiles, unes letres**[1]. Le français moderne ne l'em-

1. Il faut noter qu'en latin le pluriel de *unus* a le sens de *seul* : *uni Suevi*, les Suèves seuls, ou s'emploie devant un substantif qui, soit comme *castra* (le camp), ne connaît que le pluriel, soit,

ploie plus au pluriel qu'avec la valeur d'adjectif indéfini : **les uns**[1].

Le moyen français écrit **ung** au masculin. Ce **g** n'est qu'un signe introduit dans l'orthographe pour éviter la confusion entre **un** écrit dans les manuscrits **vn** et le chiffre VII.

Sur l'absence d'élision qu'on rencontre parfois devant **un**, voir plus loin à **huit**.

Deux. — Le féminin **does** appartient au plus ancien français et a disparu dans le courant du XIIe siècle. Le masculin qui, dès le siècle précédent déjà, servait aussi pour le féminin, a dès le XIIIe siècle exprimé régulièrement les deux genres. **Dóus**, **dos** est devenu vers le XIVe siècle **deus**, puis **deux**.

L'ancien français avait créé avec la forme de l'accusatif **dóus**, **dos**, un nominatif pluriel **doi** qui a disparu à la fin du moyen âge avec la déclinaison.

Trois. — L'ancien français avait également créé une forme de nominatif **trei**, **troi** qui a disparu comme **doi**.

Cinq. — Le latin populaire a changé **quinque** en **cinque** pour éviter la rencontre des deux syllabes consécutives **qu**; de là le français **cinc**, et, avec une orthographe étymologique, **cinq**.

Six et **dix**. — A la fin du moyen âge, l'orthographe régulière **sis** a été remplacée par l'orthographe étymologique **six** pour remplacer l'**x** du latin, et cette graphie a entraîné, par fausse analogie, le changement de **dis** en **dix**.

Sept. — Le **p** dans **sept** est dû également à une recherche étymologique; l'ancienne prononciation **sėt'** s'est maintenue jusqu'à nos jours à travers la nouvelle orthographe.

comme *litterae*, a un sens au pluriel (épître) différent de celui qu'il a au singulier (caractère d'écriture). De même, en ancien français, *uns* a le sens de *paire* dans *uns esperons* (cf. *uns sollers*, *unes chauces*), désigne un ensemble d'objets de même espèce dans *unes estoiles* (cf. *uns vers*, *unes paroles*), ou, comme en latin, est placé devant un mot ayant une signification différente au pluriel dans *unes letres* (cf. *unes fourches*, *uns ciseaus*).

1. Voir plus loin, p. 27.

Huit (et **un**), **Onze**. — L'ancien français écrivait **uit** et quelquefois **huit** avec une **h** muette [1]. L'**h** est restée muette jusqu'à ce jour dans **dix-huit**, **vingt-huit**, etc., prononcés **di-z-huit**, **ving-t-huit**. Mais comme tous les noms de nombre commencent par une consonne, sauf **un**, **huit** et **onze**, l'absence de liaison s'est étendue par analogie à ces trois mots. On disait **le deux**, **le trois**, etc., on dit de même **le un**, **le huit**, **le onze**. C'est ainsi que **un** dans quelques cas, **huit** et **onze** en règle générale ne connurent plus la liaison. Cette modification s'étendit naturellement aux dérivés **unième**, **huitième**, **onzième**, **huitain**, **onzain**. Ce changement commence à se produire au XIVe siècle [2] et ne triomphe qu'à la fin du XVIIIe siècle. Corneille dit encore **l'onzième**. Le Dictionnaire de l'Académie, en 1718, reconnaît que le **onze du mois** et **l'onze du mois** se disent également, et, en 1762, il donne pour exemples **l'onzième page** et **la onzième page**.

2° De 17 à 19 :

Le latin classique disait **septẹmdĕcim**, **octọdĕcim**, **novẹmdĕcim**. Si ces composés avaient été conservés par le latin populaire, ils auraient donné en français *setenze*, *uitoze*, *novenze*. Le latin populaire les a remplacés par des formes analytiques qu'ont adoptées l'ancien français et le français moderne :

Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
decem et septem	*dix et sept*	*dix-sept*
decem et octo	*dix et huit*	*dix-huit*
decem et novem	*dix et neuf*	*dix-neuf*

1. Comme le *g* dans *ung* (v. p. 16), l'*h* dans *huit* est un procédé graphique. Elle servit à indiquer que la lettre suivante était un *u*, non un *v*, et à empêcher qu'on ne lût *vit*. Cf. *uile* (de *ŏlea*), *uis* (de *ọ̆stium*) écrits *huile*, *huis* pour les distinguer de *vile*, *vis*.

2. Richars li Restorés *la onsime* mena.
(*Li Bastars de Buillon*, éd. Scheler, v. 3002.)

3° De 20 à 100 :

	Lat. class.	Lat. pop.	V. fr.	Fr. mod.
20	**Vigị̆nti**	**veinti**	*vint*	*vingt*
30	**Trigị̆nta**	**treénta**	*trente*	*trente*
40	**Quadragị̆nta**	**quadraénta**	*quarante*	*quarante*
50	**Quinquagị̆nta**	**cinquaẹ́nta**	*cinquante*	*cinquante*
60	**Sexagị̆nta**	**sexaėnta**	*seissante*	*soixante*
70	**Septuagị̆nta**	**septaẹ́nta**	*setante*	*septante*
			seissante et dis	*soixante-dix*
80	**Octuagị̆nta**	**octaẹ́nta**	*huitante*	*octante*
			quatre vins	*quatre-vingts*
90	**Nonagị̆nta**	**nonantẹa**	*nonante*	*nonante*
			quatre vins et dis	*quatre-vingt-dix*
100	**Cẹ̆ntum**	**cẹ̀ntu**	*cent*	*cent*

Observations. — L'orthographe du français moderne **vingt** avec un **g**, **soixante** avec un **x**, **septante** avec un **p**, **octante** pour **huitante** d'après **octo**, est une recherche étymologique due aux lettrés de la Renaissance.

Septante est encore employé dans l'expression **la Version des Septante**, version grecque de la Bible hébraïque faite par *soixante-douze* docteurs juifs sous les Lagides.

La langue commune dit **soixante-dix, quatre-vingts, quatre-vingt-dix**; dans certaines provinces, au nord et à l'est, on dit **septante**, **octante** (rare), **nonante**. D'où vient cette double série de dénominations? La dernière est conforme aux dénominations des autres dizaines et repose sur le système décimal latin. Il suffit d'un examen superficiel pour reconnaître dans **soixante-dix**, **quatre-vingts**, **quatre-vingt-dix**, les traces du système *vigésimal* qui était en usage chez les Gaulois. Quand les Gaulois désapprirent leur langue pour apprendre celle des vainqueurs, ils ne purent abandonner entièrement leur système de numération qu'ils transportèrent dans la langue nouvelle. Les deux systèmes restèrent en présence pendant le moyen âge où l'on dit concurremment **trente et deux** et **vingt et douze**, **quarante et trois**

et **deux vingts et trois**, **cent cinquante et huit** et **sept vingts et dix-huit**[1]. Les anciens manuscrits sont en général paginés d'après le système vigésimal : pour noter la page 138, on écrivait C.XX.XVIII. L'usage moderne fit triompher le système romain. Toutefois ce triomphe n'est pas absolu, puisque **septante**, **huitante**, **nonante** ont été supplantés par **soixante-dix**, **quatre-vingts**, **quatre-vingt-dix**. L'on disait couramment au XVIIe siècle **six vingts** pour *cent vingt*, et **quinze-vingts**, pour *trois cents*, est resté dans l'expression **les Quinze-Vingts**.

4° De 100 à 1000 :

Ici le français a abandonné l'usage latin qui employait les composés **ducenti**, **trecenti**, etc., et il a recours à des combinaisons nouvelles, de formation analogue, il est vrai : **deux cents**, **trois cents**, etc.

Le singulier latin **mille** devient le français *mil* ; le pluriel latin **millia** devient le français *mille*. L'ancienne langue disait : **un mil**, **mil hommes**, mais **deux mille**. Toutefois, de bonne heure, une confusion s'est produite. Dès le XIe siècle, on voit **mil** employé pour le pluriel aussi bien que **mille**, et dès le XIIe siècle **mille** employé pour le singulier. Les deux formes se confondent. Cependant **mille** domine et finit par triompher. A partir du XVIIe siècle, **mil** a disparu, sauf dans un emploi spécial, consacré par un usage dix fois sécu-

1. *Deux vins* chevaliers ot o sei. (*Bel Inconnu*, éd. Hippeau, v. 5374.)

En ocist Deus des maistres de la terre *treis vinz et dis*. (*Livres des Rois*, éd. Leroux de Lincy, p. 23.)

Quatre vins laisse de chevaliers de pris. (*Garin le Loherain*, éd. P. Paris, I, p. 170.)

De toz les *six vingts* chevaliers. (Villehardouin, § 213.)

Set vint mil armes ont promis. (Wace, *Brut*, éd. Leroux de Lincy, II, p. 136, v. 11412.)

Huit vint en ot a sa baniere. (*Bel Inconnu*, v. 5464.)

Nuef vinz et set en i ot ars. (Philippe Mousket, éd. de Reiffenberg, v. 30529.)

Neuf vinz en sont a soi issu. (*Bel Inconnu*, v. 5385.)

Onze vint i poissiez choisir. (*Garin le Loherain*, II, p. 143.)

laire, la numération des années du premier millésime : **l'an mil huit cent quatre vingt treize** [1].

De **mille** a été tiré le substantif **millier**.

5° De 1.001 à 1.000.000 :

Pour les nombres supérieurs à 1.000 et inférieurs à 1.000.000, la langue se sert de multiples précédant **mille** et de nombres additifs le suivant : **trois mille quarante six**, c'est-à-dire *trois fois mille, plus quarante, plus six* ; **deux cent vingt-cinq mille huit cent cinquante-quatre**, c'est-à-dire *deux cent vingt-cinq fois mille, plus huit cents, plus cinquante, plus quatre*.

Pour exprimer *un million*, l'ancienne langue se servait de périphrases comme **mil milie**, **milante mil**, **dis fois cent mile**. Le mot **million** a été emprunté au XV[e] siècle de l'italien **milione** : c'est **mille** avec le suffixe **-ione**.

6° 1.000.000.000, etc.

Le XVI[e] et le XVII[e] siècles disaient quelquefois **milliasse** pour *milliard*, le XVIII[e] et le XIX[e] ont changé le suffixe et ont dit **milliard**.

7° **Billion**, **trillion**, etc., sont des noms de formation savante, créés sur le modèle de **million** et formés par abréviation pour **bi-million, tri-million**, etc. Ils désignent,

Il ne me fu demourei de remenant que *douze vins* livres de tournois. (Joinville, § 136.)

Quatorze vins en ont copez les chies. (*Jourdain de Blaivies*, éd. Hofmann, v. 125.)

Quinze vins nes *et quatre* furent. (*Brut*, I, 30, 615.)

Some de ceu *dis set vins* livres et seissante huit (*Romania*, I, p. 346, v. 27.)

1. Cel jorn i out *cent mil* lairmes ploredes. (*Vie de saint Alexis*, éd. G. Paris, 119c.)

De *dis mil* homes j'oi en ma compaignie.

N'en remaint pas, mon escient, *un mille*. (*Ogier le Danois*, éd. Scheler, v. 5453.)

Plus de *mille mercis* en di. (*Théâtre franç. au m. âge*, p. 229.)

De *trente mil* que fumes, nous somes que *dis mil*. (Aiol, éd. Normand et Raynaud, v. 9394.)

Encore dans Marot : *cent mil* grands philosophes, éd. Jannet, I, p. 113 ; — *cent mille* esprits ; *ibid.*, p. 59.

en effet, au XVI[e] et au XVII[e] siècle, *des millions de millions*. Depuis le XVIII[e] siècle, ils indiquent des *milliers de millions*.

Observations générales. — Dans les nombres formés par addition, les divers éléments composants étaient, à l'origine, réunis par la conjonction **et**. **Vingt-six** était en vieux français **vingt et six**; **cent trente-sept** était **cent trente et sept**. Villehardouin commence son Histoire de la Quatrième Croisade par ces mots : « Sachiez que l'an **mil et cent et quatre-vingt et dix-sept** ans après l'Incarnation. » Cette conjonction ne s'écrivait pas quand on mettait les nombres en chiffres, et, dans des textes en vers du moyen âge, il est souvent nécessaire de la rétablir à la lecture pour conserver au vers sa mesure.

L'usage de lire les nombres tels qu'on les écrivait et un besoin de rapidité amenèrent graduellement la suppression de **et**. Au XVI[e] et au XVII[e] siècle, **et** s'emploie encore pour relier les unités aux dizaines ou les dizaines aux unités : *Six vints* **et** *dix huit charretées*. (Rabelais, *Pantagruel*, II, 33.) *Folz a vingt* **et** *cinq quarraz*, *dont les vingt* **et** *quatre font le tout*. (Des Periers, *Nouv. Récréations*, II, 17.) *Ignorante à vingt* **et** *trois carats*. (La Fontaine, *Fables*, VII, 15.) Corneille dit habituellement *les vingt* **et** *quatre heures*. Richelet, dans son Dictionnaire (1680), constate le nouvel usage que le Dictionnaire de l'Académie, en 1694, n'admet encore qu'incomplètement.

Aujourd'hui la conjonction **et** ne se met plus que devant **un** et **onze** : *vingt* **et un**, *trente* **et un**, *quarante* **et un**, *cinquante* **et un**, *soixante* **et un**, *soixante* **et onze**; mais l'on dit *quatre-vingt-un*, *quatre-vingt-onze*, *cent un*. De même *les mille* **et un** *jours*, *les mille* **et une** *nuits*. Ce sont les derniers restes de l'ancienne construction.

137. — Noms d'ordre ou noms ordinaux.

1. Le latin populaire disait **primus**, **prima**; l'ancien français en a fait **prin**, conservé dans *printemps*, et **prime**. Plus tard, la forme féminine **prime** s'employa aussi au masculin; elle se retrouve dans *prime-abord*, *prime-saut*.

Le latin **primus** avait donné un dérivé **primarius**, **primaria**, qui est devenu **premier, première. Premier**, à son tour, a donné un dérivé *premerain*, *premeraine*, qui ne s'est pas maintenu.

Premier est le seul nom ordinal qui ne sorte pas du nombre ordinal correspondant. **Un** ne donne **unième** que dans les composés **vingt et unième**, etc.

2. Le latin disait **secundus** et **alter**, le latin populaire abandonna **secundus** et garda **alter**. Celui-ci devint le vieux français *altre*, *autre* qui se maintint jusqu'au XVIe siècle avec le sens de **second**[1]. Au XIIe siècle cependant la formation savante avait repris au latin classique **second**, en même temps que la formation populaire tirait de **deux** un nouvel adjectif ordinal à l'aide d'un nouveau suffixe. Ce suffixe que nous allons retrouver dans tous les noms d'ordre, est au XIIe siècle **isme** ou **ime** et quelquefois **iesme**, au XIIIe **iesme**, plus tard **ième**; il représente, ce semble, une terminaison latine **-ęsimus**[2]. Ce suffixe appliqué à **dous dos**, donna **dousisme**, **dousime**, **dosisme**, **dosime**, puis, **dous dos** devenant **deus**, **deux**, donna **deusiesme**, **deuxiesme**, **deuxième**.

3. Le latin **tertius**, **tertia** a donné *tiers*, *tierce*, encore employé comme adjectif et substantif : *parler du tiers et du quart*, *le tiers d'un nombre*, *le tiers état*, *une fièvre tierce*, *une tierce*. Vers le XIIe siècle et le XIIIe, la langue créa avec le cardinal **treis**, **trois**, l'ordinal *treisisme*, *troisisme*, *troisième*.

4. Le latin **quartus**, **quarta**, est resté en français *quart*, *quarte*, jusqu'au XVIIe siècle : *un quart voleur survient* (La Fontaine, *Fables*, I, 13), et même jusqu'à nos jours dans les expressions consacrées : *parler du tiers et du quart*, *le quart d'un nombre*, *une fièvre quarte*, *une quarte*. Au XIIe siècle et au XIIIe, **quatre** donne naissance à *quatrisme*, *quatrime*, d'où *quatriesme*, *quatrième*.

5. Le latin **quintus quinta** a donné le vieux français

1. *L'un...*, *l'autre...*, *le tiers...*, Saint-Gelais, éd. Blanchemain, II, 104.
2. La formation de ce suffixe est encore obscure. Pourquoi *esimu* n'a-t-il pas donné *esme*, *ême*?

quint, *quinte*, encore usité dans le substantif féminin *une quinte*. Le gallo-roman avait tiré de **quinque** *cinque*, sur le modèle de **septimus** et de **decimus**, l'ordinal **cinquimus**, v. fr. *cincme* qui disparut au XIIe siècle devant le dérivé nouveau tiré de *cinq : cinquisme*, *cinquime*, *cinquiesme*, *cinquième*.

6. Le latin populaire **sextus**, **sexta**, avait donné le vieux français *siste* qui disparut, dès les premiers temps, devant un dérivé nouveau *sisme*, du latin vulgaire **sẹxĭmus**, lequel disparut à son tour, vers le XIIe siècle, devant le dérivé *sisisme*, *sisime*, *sisiesme*, *sixième*. **Sextus**, en passant par l'italien *sexto*, a donné le nom propre *Sixte* : *Sixte Quint*, et par l'espagnol *siesta*, le substantif féminin *sieste* (repos de la sixième heure).

7. **Septimus** a donné le vieux français *sedme*, qui disparaît au XIIe siècle devant le dérivé nouveau *setisme*, *setiesme*, *septiesme*, *septième*.

8. **Octavus** avait disparu de l'usage populaire de la Gaule du Nord devant un dérivé **octimus** qui donna le français primitif *uidme*, lequel disparut au XIIe siècle devant *uitisme*, *uitiesme*, d'où *huitiesme*, *huitième*. **Octavus** a été repris par la formation savante dans *une octave*.

9. Le latin **nonus**, **nona** disparut de même devant le gallo-roman **novimus**, **novima**, français primitif *nofme*, qui disparaît à son tour aux XIIe-XIIIe siècles devant *novisme*, *noviesme*, d'où *neuvième*.

10. Le latin **decimus**, **decima**, donna le vieux français *disme* maintenu dans le substantif féminin *la dîme*; aux XIIe-XIIIe siècles, paraît *disisme*, *disiesme*, d'où *dixième*.

A partir du XIIe siècle, tous les nombres ordinaux sont formés ou reformés des nombres cardinaux correspondants à l'aide du suffixe **isme**, **ime**, **iesme**, **ième**. Ainsi se forment d'abord **onzime, dozime, trezime, quatorzime, quintisme, sezime, disetisme, diseuitme, disenuevime, vintisme**, et plus tard **onzième**, etc., **vingtième**, etc., **centième**, **millième**, **millionième**, etc. De même les ordinaux tirés de nombres cardinaux composés sont formés par l'addition du suffixe au dernier nombre cardinal composant : **vingt-quatre** donne non *vingtième et qua-*

trième, mais **vingt et quatrième** ; en effet, la **vingt-quatrième** partie d'une chose n'en est pas la *vingtième* et la *quatrième*.

138. Noms de nombre en ain, aine. — L'ancienne langue possédait un suffixe **ain**, **aine**, qui servait à former soit des noms ordinaux : *la terzaine partie*, *une fièvre quartaine* (cet emploi a vieilli) ; soit des nombres cardinaux désignant des réunions d'objets : *une huitaine*, *une neuvaine*, *une dizaine*, *une douzaine* ; *nn terzain*, *un quatrain*, *un sixtain*, *un huitain*, *un douzain*. L'usage moderne a donné à ces noms une signification spéciale; au masculin, ils désignent des strophes d'un nombre déterminé de vers; au féminin, dans la langue commune, une quantité approximative : **une douzaine de personnes** ; en arithmétique, les unités d'un certain ordre.

139. Remarque générale sur les noms de nombre. — Les noms de nombres et les noms d'ordre sont soit adjectifs : **cinq personnes**, **la cinquième partie** ; soit substantifs : **le cinq**, **le cinquième**. Les noms cardinaux sont encore substantifs quand ils sont employés absolument : **cinq fois cinq font vingt-cinq** ; ou par apposition : **le nombre cinq**. Ils ne sont pas susceptibles de prendre la marque du pluriel. (V. la syntaxe.)

VI. Noms indéfinis.

140. Des noms indéfinis. — Les **noms indéfinis** désignent ou déterminent les personnes et les choses d'une manière générale et indéfinie.

Les uns sont essentiellement *substantifs*, les autres essentiellement *adjectifs*. Ceux-ci peuvent d'ailleurs, s'employer substantivement.

Quelques-uns ont été tirés de pronoms démonstratifs ou relatifs et en ont subi l'influence.

141. Substantifs indéfinis. — Les **substantifs indéfinis** sont **on**, **personne**, **chose**, **rien**.

On (avec l'article **l'on**) est, d'après l'ancienne décli-

naison française, le cas sujet d'un substantif dont le cas régime est *homme*. Le latin vulgaire employait le singulier **homo** comme substantif, là où le latin classique le plus habituellement emploie le pluriel : **homo dicit**, au sens du latin classique *homines dicunt*. On voit déjà paraître cet emploi de **on** dans les Serments de Strasbourg : *Si cum* **om** *son fradra salvar dift* (ainsi comme on son frère sauver doit). Mais, dans cette phrase, **on** peut encore se séparer du verbe et recevoir l'accent ; plus tard, il devient *atone proclitique*, et ne peut plus être séparé du verbe que par d'autres atones : **On dit, on me le dit**, mais **on dit vrai, on ne me dit pas tout**, et non *on vrai dit*, *on me ne pas tout dit*.

Personne et **chose**, substantifs féminins, peuvent s'employer absolument dans un sens indéterminé ; ils deviennent alors masculins. **Personne** s'emploie dans les phrases négatives : **Personne n'est venu** ; et elliptiquement : **Est-il venu quelqu'un ? Personne** (c'est-à-dire : *Personne n'est venu*). **Chose** s'emploie dans les expressions **autre chose, quelque chose : quelque chose de bon, autre chose de neuf**.

Rien, du latin **rem**, chose, était en ancien français un substantif féminin : **la riens que j'aime**. C'est aujourd'hui un substantif indéfini masculin : **Ce n'est rien, je n'ai rien de bon**.

142. Adjectifs indéfinis. — Les **adjectifs indéfinis** sont **aucun, autre, chacun** et **chaque, maint, même, nul, plusieurs, quant, quel, quelque, tel, un**.

Ces adjectifs peuvent s'employer comme substantifs, les uns absolument : **tous prétendent** (c'est-à-dire *tous les hommes prétendent*) ; **plusieurs affirment** (c'est-à-dire *plusieurs hommes affirment*) ; les autres, accompagnés d'un déterminatif : **l'un dit, quelqu'un dit**, et non *un dit*.

Aucun, de l'ancien français **alque** (lat. *aliquem*) et de **un**, a signifié d'abord *quelqu'un*. Il a encore ce sens dans : **aucuns prétendent, d'aucuns disent**. L'habitude d'employer **aucun** dans les phrases négatives en a fait un terme négatif, comme *personne*, *rien*, etc. : **Aucun n'en veut**. L'emploi négatif est visible dans les phrases

elliptiques comme : **Y a-t-il des absents?** — **Aucun** (c'est-à-dire *Il n'y a aucun absent*). **Aucun** est donc devenu synonyme de **nul**. (Voir la Syntaxe.)

Autre, anciennement **altre** (latin *alter*). Le vieux français déclinait **altre**, **autre**, en lui donnant un cas oblique **altrui**, **autrui**, qui ne s'employait et ne s'emploie encore que comme régime : **nuire à autrui**, **le bien d'autrui**. **Autrui** ne peut donc jamais être sujet à l'inverse de **on** qui ne peut jamais être régime.

Autre se combine avec l'article : **l'autre**, **un autre**. Il s'oppose à **un** : **l'un l'autre**, **l'un et l'autre**, **l'un ou l'autre**.

Chacun, anciennement **chascun**, du latin *quisque unum* devenu *cascunum* sous l'influence d'un autre composé *cat(a)-unum*, était adjectif et substantif : **chascun homme**, **un chascun**, **tout un chascun**. Ces deux dernières constructions se retrouvent encore au XVIIe siècle et subsistent dans quelques provinces.

Chaque, anciennement **chesque**, du latin *quisque*, peu usité dans l'ancienne langue, se développe surtout au XVIe siècle et tend à se substituer à *chacun*. Il l'a remplacé comme adjectif et commence même à le remplacer comme substantif : le peuple dit : **ces livres coûtent cinq francs chaque**, et non *chacun*.

Maint, mot d'origine celtique, tend à vieillir : la perte en serait regrettable. Il était adjectif et substantif : *maintes gens prétendent*, *maints prétendent*. Il n'est plus qu'adjectif.

Même est sorti du latin populaire **metipsimum**, mot composé de la particule pronominale **met** et d'un superlatif populaire du pronom **ipse** « lui-même ». Il signifie donc, par un pléonasme tout naturel, *tout à fait lui-même*. Ce mot a passé par les formes *medesme* (XIe s.), *meesme* (XIIe s.) et *mesme* (XVe s.) avant d'aboutir à la forme actuelle. Il s'emploie comme adjectif : *le même homme*, *l'homme même*, et comme substantif avec un déterminatif : *le même*.

Nul, du latin **nullus** « pas un », avait en ancien français un cas oblique **nului** qui a disparu. Bien qu'ayant

un sens négatif par lui-même, *nul* ne peut se passer de la négation. (Voir la Syntaxe). Il est adjectif : *nul homme ne croit*, ou substantif : *nul ne croit.*

Plusieurs, du latin populaire **plusiores**[1], est adjectif : *plusieurs personnes prétendent*, ou substantif : *plusieurs prétendent.*

Quant, ancien adjectif dérivé du latin **quantus**, n'est plus usité que dans l'expression, elle-même vieillie, *quantes et quantes fois.* Il avait un corrélatif **tant** qui lui-même de bonne heure a disparu en tant qu'adjectif et n'existe plus que comme adverbe.

Quel, du latin **qualis**, désigne d'une façon générale la manière d'être. Il a conservé sa signification primitive dans *quel qu'il soit.* Il forme la locution *tel quel*, le relatif *lequel*, l'interrogatif *quel, lequel.*

Quelque est formé de *quel* et de *que.* Cet adjectif peut devenir substantif en se combinant avec *un* : *quelqu'un.* Il se combine encore avec l'ancien adverbe *onques* et forme l'adjectif indéterminé *quelconque.*

Tel vient du latin **talis**, corrélatif de **qualis** qui a donné **quel.** Outre la manière d'être, *tel* exprime plus particulièrement l'identité : *tel que vous le voyez.* Précédé de *un*, il est employé comme substantif indéterminé : *un tel.*

Un est le nom cardinal dont le sens primitif s'est affaibli et qui est devenu adjectif indéfini : *un homme, une femme.* Il s'emploie substantivement précédé de l'article : *l'un*, et, dans ce cas, s'oppose souvent à *autre.* (Voir plus haut.) Il se combine avec *chaque* dans *chacun*, avec *quelque* dans *quelqu'un*, avec *alque* dans *aucun.*

143. Qualificatifs qui deviennent indéfinis. — Certains qualificatifs placés devant les substantifs prennent la valeur d'indéfinis : *Des personnes diffé-*

1. *Plusiores* a été précédé de la forme *pluriores* qui est devenue *plusiores* sous l'influence de *plus. Plusiores* avait donné en ancien français *pluissors, pluisseurs* que les lettrés du XVI[e] siècle ont transformé en *plusieurs.*

rentes, différentes personnes; des choses certaines, certaines choses.

SECTION II. — *Des formes grammaticales du nom substantif.*

144. Observations générales sur les cas, les genres et les nombres en latin.

I. DES CAS. — 145. Réduction de la déclinaison latine en latin populaire. — 146. Formation de la déclinaison en ancien français. Substantifs masculins. — 147. Déclinaison des substantifs féminins. — 148. Substantifs indéclinables. — 149. Disparition de la déclinaison française. — 150. Débris de l'ancienne déclinaison.

II. DES GENRES. — 151. Disparition du neutre latin à l'époque romane. — 152. Neutres latins devenus masculins en français. — 153. Neutres latins devenus féminins en français. — 154. Variations de genre de substantifs féminins sortis de neutres latins. — 155. Des raisons qui ont déterminé le choix du genre dans les mots français. — 156. Altérations dans le genre des noms communs. — 157. Influence d'une double forme étymologique. — 158. Action troublante de la terminaison. — 159. Influence analogique des suffixes. — 160. Influence de mots analogues ou de termes voisins. — 161. Actions syntactiques. — 162. Retour au genre latin. — 163. Changement de genre inexplicable dans quelques substantifs. — 164. Formation du féminin dans les noms de personnes. — 165. Formation du féminin dans les noms d'animaux.

III. DES NOMBRES. — 166. Origine du pluriel français. — 167. Altérations de forme causées en ancien français par l'*s* de flexion. — 168. Formation du pluriel d'après le singulier. — 169. Formation du singulier d'après le pluriel. — 170. Restes de l'ancien usage. — 171. Des pluriels en *x*. — 172. Pluriel des noms étrangers. — 173. Pluriel des noms composés. — 174. Pluriel des mots invariables pris substantivement.

147. OBSERVATIONS GÉNÉRALES SUR LES CAS, LES GENRES ET LES NOMBRES EN LATIN. — Les diverses espèces de noms que nous venons de considérer sont ou étaient soumises à des modifications de **cas**, de **genre** et de **nombre**.

Les noms latins, suivant leurs terminaisons, étaient divisés, les substantifs en cinq classes dites **déclinaisons**, et les adjectifs en deux. Dans chacune, ils étaient,

suivant le genre et le nombre, différemment affectés en leurs cas.

1° *Des cas.* — Les **cas** étaient des flexions finales qui modifiaient le nom d'après les rapports de syntaxe qui l'unissaient aux autres termes de la proposition.

Le latin, à l'époque classique, avait six cas variant en général avec les déclinaisons :

Le **nominatif** indiquait que le nom était le sujet du verbe : **Paul-US venit**, Paul vient.

Le **vocatif** exprimait l'interpellation : **Paul-E, veni,** Paul, viens!

Le **génitif** exprimait en général la possession : **liber Paul-I,** (le) livre de Paul.

Le **datif** exprimait l'attribution : **do librum Paul-O**, (je) donne (un) livre à Paul.

L'**accusatif** marquait le régime direct des verbes et le régime indirect de certaines prépositions : **video Paul-UM**, (je) vois Paul — **eo ad Paul-UM**, (je) vais à Paul.

L'**ablatif** exprimait le point de départ de l'action et marquait le régime indirect de certaines prépositions : **amatur a Paul-O**, il est aimé par Paul.

2° *Des genres.* — Il y avait trois genres en latin : le **masculin**, le **féminin** et le **neutre**.

Les substantifs avaient l'un ou l'autre de ces trois genres, la plupart du temps d'après leur forme; c'étaient des raisons purement grammaticales qui les faisaient ainsi masculins, féminins ou neutres. Quelquefois, quand ils désignaient des êtres animés, personnes ou animaux, le genre masculin ou féminin répondait à une idée de sexe.

Quant aux adjectifs, quand ils étaient employés avec des substantifs, ils en prenaient le genre. S'ils étaient employés absolument, ils étaient masculins ou féminins quand ils se rapportaient à des personnes, à des êtres animés; mais s'ils désignaient une idée générale, comme *le vrai*, *le bien*, *l'utile*, ils prenaient le genre neutre. Autrement dit, en latin, le neutre *logique* était exprimé par le neutre *grammatical*.

Dans les substantifs, le genre était parfois indiqué par la terminaison, spécialement le neutre qui gardait la même flexion au nominatif, au vocatif et à l'accusatif du singulier et du pluriel.

Parfois le genre était indiqué seulement par la flexion spéciale que le substantif imposait à l'adjectif qui le déterminait.

3° *Des nombres.* — Les nombres étaient le **singulier** et le **pluriel**.

Les substantifs et les adjectifs avaient, suivant les déclinaisons, à leurs différents cas, des flexions spéciales pour les deux nombres.

Voici les paradigmes des cinq déclinaisons des substantifs. (Nous donnerons dans la section III les paradigmes des deux classes d'adjectifs.)

1re Déclinaison :

SUBSTANTIFS FÉMININS ET MASCULINS

Sg.	nom.	ros ă (la rose)	Pl.	ros **ae**
	voc.	ros ă		ros **ae**
	gén.	ros **ae**		ros **arum**
	dat.	ros **ae**		ros **is**
	acc.	ros **am**		ros **as**
	abl.	ros ā		ros **is**

2e Déclinaison :

Parisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg.	nom.	mur **us** (le mur)	Pl.	mur **i**
	voc.	mur **e**		mur **i**
	gén.	mur **i**		mur **orum**
	dat.	mur **o**		mur **is**
	acc.	mur **um**		mur **os**
	abl.	mur **o**		mur **is**

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg.	nom.	templ **um** (le temple)	Pl.	templ **a**
	voc.	templ **um**		templ **a**
	gén.	templ **i**		templ **orum**
	dat.	templ **o**		templ **is**
	acc.	templ **um**		templ **a**
	abl.	templ **o**		templ **is**

Imparisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS

Sg.	nom.	puer (l'enfant)	Pl.	puer **i**, etc. (comme mur **i**)
	voc.	puer		
	gén.	puer **i**		
	dat.	puer **o**		
	acc.	puer **um**		
	abl.	puer **o**		

3e DÉCLINAISON :

Parisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg.	nom.	pan **is** (le pain)	Pl.	pan **es**
	voc.	pan **is**		pan **es**
	gén.	pan **is**		pan **ium**
	dat.	pan **i**		pan **ibus**
	acc.	pan **em**		pan **es** ou pan **is**
	abl.	pan **e**		pan **ibus**

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg.	nom.	mar **e** (la mer)	Pl.	mar **ia**
	voc.	mar **e**		mar **ia**
	gén.	mar **is**		mar **ium**
	dat.	mar **i**		mar **ibus**
	acc.	mar **e**		mar **ia**
	abl.	mar		mar **ibus**

Imparisyllabiques.

SUBSTANTIFS MASCULINS OU FÉMININS

Sg.	nom.	leo (le lion)	Pl. leon **es**
	voc.	leo	(comme pan **es**)
	gén.	leon **is**	
	dat.	leon **i**	
	acc.	leon **em**	
	abl.	leon **e**	

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg.	nom.	fulgur (l'éclair)	Pl. fulgur **a**
	voc.	fulgur	fulgur **a**
	gén.	fulgur **is**	fulgur **um**
	dat.	fulgur **i**	fulgur **ibus**
	acc.	fulgur	fulgur **a**
	abl.	fulgur **e**	fulgur **ibus**

4e DÉCLINAISON :

SUBSTANTIFS MASCULINS ET FÉMININS

Sg.	nom.	man **us** (la main)	Pl. man **us**
	voc.	man **us**	man **us**
	gén.	man **ūs**	man **uum**
	dat.	man **ui**	man **ibus**
	acc.	man **um**	man **us**
	abl.	man **u**	man **ibus**

SUBSTANTIFS NEUTRES

Sg.	nom.	corn **u** (la corne)	Pl. corn **ua**
	voc.	corn **u**	corn **ua**
	gén.	corn **us**	corn **uum**
	dat.	corn **ui**	corn **ibus**
	acc.	corn **u**	corn **ua**
	abl	corn **u**	corn **ibus**

5e Déclinaison :

SUBSTANTIFS FÉMININS

Sg.	nom.	di **es** (le jour)	Pl.	di **es**
	voc.	di **es**		di **es**
	gén.	di **ei**		di **erum**
	dat.	di **ei**		di **ebus**
	acc.	di **em**		di **es**
	abl.	di **e**		di **ebus**

Dans ce tableau, il faut distinguer à la deuxième et à la troisième déclinaison les **parisyllabiques** des **imparisyllabiques**, c'est-à-dire les substantifs qui ont le même nombre de syllabes aux six cas du singulier (**murus**, **templum**, **panis**, **mare**) des substantifs qui au singulier ont une syllabe de moins au nominatif et au vocatif (**puer**, **leo**, **fulgur**). Cette différence dans le nombre des syllabes peut entraîner des différences d'accentuation, et, par suite, dans le passage du latin au français des différences de traitement phonétique.

En outre, si l'on examine de près ces paradigmes, on voit combien le système des déclinaisons latines était défectueux. Régulièrement, au pluriel, le datif et l'ablatif se confondaient (1re et 2e : **is** — **is**; 3e et 4e : **ibus** — **ibus**; 5e **ebus** — **ebus**). Parfois même, au singulier, dans la 3e déclinaison, ces deux cas avaient une terminaison identique : (**mari**, **mari**.) Ailleurs, c'était le génitif et le datif singulier qui se confondaient : (1re **ae** — **ae**; 5e **ei** — **ei**). Le vocatif et le nominatif étaient semblables partout, sauf au singulier de la 2e déclinaison (**murus**, **mure**). Enfin dans les noms neutres rien ne permettait de distinguer tant au singulier qu'au pluriel le nominatif, le vocatif et l'accusatif (**templum**, **templa** — **fulgur**, **fulgura** — **mare**, **maria** — **cornu**, **cornua**). En revanche, dans plusieurs déclinaisons, en particulier à la troisième, les types variaient à l'infini à cause de l'infinie variété des radicaux qu'elles comprenaient.

Ce système indiquait déjà une dégradation d'un système antérieur plus complet. Au IIIe siècle avant notre

ère, la langue littéraire était venue l'arrêter dans sa marche vers la simplification et le fixer pour des siècles. La révolution ne fut que retardée, et quand cette langue littéraire eut sombré dans le naufrage de l'empire, l'œuvre de destruction s'acheva. Les six cas se réduisirent à deux, puis, vers la fin du moyen âge, à un seul. Le neutre disparut : seuls les nombres se maintinrent.

La simplification aurait pu être plus complète encore, et l'on conçoit aisément un état de la langue qui ne connaîtrait plus ni genre ni nombre.

Déjà, dans la langue *parlée* d'aujourd'hui, il arrive plus d'une fois que le genre et le nombre ne sont visibles que par les déterminants qui accompagnent le nom ou le verbe. Ces distinctions grammaticales ne sont plus exprimées par des flexions propres. Ainsi l'**s** du pluriel ne se fait plus entendre dans la prononciation, sauf dans le cas de liaison, et c'est l'article seul qui indique si l'on a affaire à un singulier ou à un pluriel : *le père*, *les pères*.

De même, c'est le sens seul qui distingue *il chante* de *ils chantent*. La phrase : *quelle jolie petite fille qui joue dans le jardin* se confond exactement avec la phrase : *quelles jolies petites filles qui jouent dans le jardin*. L'exclamation *enfant hardi*, peut être aussi bien encore un féminin singulier : *enfant hardie*, ou un masculin ou un féminin pluriel : *enfants hardis* ou *hardies*.

I. Des cas.

145. Réduction de la déclinaison latine en latin populaire. — Les six cas du latin classique s'étaient fondus dans le latin populaire en un cas unique, l'accusatif, sauf dans la seconde déclinaison où le nominatif avait subsisté.

Le génitif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *de* et de l'accusatif : *liber Pauli* devient *liber de Paulu(m)*, *le livre de Paul*.

Le datif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *ad* et de l'accusatif : *Do Paulo* devint *do ad Paulu(m)*, *je donne à Paul*.

L'ablatif est remplacé par une périphrase formée de la préposition *de* ou de toute autre préposition avec l'accusatif : *venire e campo* devient *venire de illu(m) campu(m)*, *venir del champ*, *venir du champ*.

C'est donc l'accusatif qui devient le cas régime des prépositions, comme il l'était des verbes transitifs[1].

Le nominatif, et le vocatif, qui lui est devenu identique, furent, à leur tour, absorbés par l'accusatif, sauf dans la seconde déclinaison.

En effet, dans cet écroulement général du système de la déclinaison latine, un fragment resta debout, assez entier pour pouvoir servir en gallo-roman à la construction d'un nouvel édifice ; car la déclinaison française est une œuvre originale, tout incomplète qu'elle est, et non pas la continuation affaiblie du système latin.

146. Formation de la déclinaison en ancien français. Substantifs masculins. — Ce fragment était la 2e déclinaison des substantifs *masculins* en **us** et en **er**. Le nominatif faisant fonction de sujet et de vocatif, l'accusatif faisant fonction de régime au verbe ou à la préposition s'étaient maintenus en une déclinaison à deux cas.

1. Substantifs en **us**.

	Sing.	Plur.
Nom.	**mụrus**	**mụri**
Acc.	**mụrum**	**mụros**

Cette déclinaison se continuant devient l'ancien français :

	Sing.	Plur.
Nom.	*murs*	*mur*
Acc.	*mur*	*murs*

1. Le latin populaire construisit avec l'accusatif les prépositions qui, dans le latin classique, se construisaient avec l'ablatif. On en a de nombreux exemples dans les textes bas-latins des premiers temps.

Ainsi deux formes, l'une sans **s** et l'autre avec s, servirent inversement à constituer les deux cas du singulier et du pluriel.

2. Substantifs en **er**.

	Sing.	Plur.
Nom.	**liber**	**libri**
Acc.	**librum**	**libros**

Cette déclinaison devient en ancien français (XI[e]-XII[e] siècles) :

Nom.	*livre*	*livre*
Acc.	*livre*	*livres*

Ainsi une forme sans **s** pour le nominatif-accusatif singulier, et pour le nominatif pluriel ; une forme avec **s** pour l'accusatif pluriel.

C'est de cette double déclinaison que partit le gallo-roman. Il l'imposa à tous les substantifs masculins, d'où qu'ils vinssent, qu'ils fussent latins, de la troisième, de la quatrième et de la cinquième déclinaison, tels que *pain* de **panem**, *fruit* de **fructum**, *di* de **diem** ; qu'ils fussent de formation romane, tels que *cri* de *crier*, *apel* de *apeler* ; qu'ils fussent d'origine étrangère, tels que *brant*, *esperon* ; qu'ils fussent même des infinitifs pris substantivement. Tous les substantifs masculins, quand ils se terminaient autrement que par un **e** muet, suivirent le paradigme de **murs** ; s'ils se terminaient par un **e** muet, ils suivaient le paradigme de **livre** : *père*, de **patrem**, *frère*, de **fratrem**.

Dans la déclinaison du type **murs**, la langue partit des formes de l'accusatif singulier et pluriel, telles que les donnait l'étymologie et créa les cas du sujet en changeant simplement l'accusatif singulier en nominatif pluriel et l'accusatif pluriel en nominatif singulier. Les nominatifs pluriels de la 3[e], de la 4[e] et de la 5[e] déclinaison latine se terminaient en **s** : **pan-es**, **fruct-us**, **di-es**. Cette **s** disparut donc dès les origines, et les nomi-

natifs français correspondants furent au pluriel *pain*, *fruit*, *di*, comme étaient les accusatifs singuliers *pain* (de **pa̩nem**), *fruit* (de **fru̩ctum**), *di* (de **di̩em**). Un grand nombre de substantifs imparisyllabiques, en particulier dans la 3e déclinaison, avaient une syllabe de moins au nominatif singulier qu'aux cas obliques : **le̩o leo̩nem**, **ca̩rbo carbo̩nem, se̩rpens serpe̩ntem**. Phonétiquement les nominatifs singuliers en français auraient dû être *lié*, *charp*, *serps*. Mais la langue partant de l'accusatif pluriel dit *leons*, *charbons*, *serpenz* (= *serpents*).

Dans la déclinaison du type **livre**, les nominatifs pluriels de la 3e déclinaison, comme **patres**, devinrent de même, au mépris de l'étymologie, *pedre*, *pere*, sur le modèle de l'accusatif singulier *pedre*, *pere* (= **pa̩trem**). Quant au nominatif singulier, il suivait le paradigme de **liber**, *livre*, et n'avait pas d'**s**.

Telle était en français la déclinaison primitive des substantifs masculins. Elle se réduisait à deux types : 1° **murs, mur — mur, murs**; 2° **livre, livre — livre, livres.**

Dans le second tiers du XIIe siècle, la langue efface la distinction qui sépare le type **livre** du type **mur-s**, et elle dit au nominatif singulier **livre-s**, **pere-s**, comme elle dit **mur-s**. La déclinaison des substantifs masculins est dès lors unique. Le type **murs** embrasse désormais tous les substantifs masculins, de quelque origine qu'ils soient, à quelque déclinaison latine qu'ils aient appartenu, pourvu qu'ils soient masculins.

Cependant une importante exception eut lieu dès les origines pour un nombre restreint de substantifs imparisyllabiques désignant uniquement des personnes, et qui s'employaient surtout au vocatif, lequel cas, nous l'avons vu, se confondait avec le nominatif. Cet emploi du vocatif, et particulièrement du vocatif singulier, maintint le nominatif singulier, que les autres substantifs avaient perdu. Quant aux autres cas, ils suivent la règle générale, c'est-à-dire que l'accusatif singulier servit pour le nominatif pluriel et, par l'addition d'une **s**, forma l'accusatif pluriel. Tels sont :

nom. sg. **cǫ̆mes**, *cuens*, *cons*, à côté de l'acc. **cọmitem**, *comte*, d'où le pluriel *comte* — *comtes*.

nom. sg. **hǫ̆mo**, *on*, à côté de l'acc. **họminem**, *ome* (*homme*), d'où le pluriel *ome* — *omes* (hommes).

nom. sg. **prẹsbyter**, *prestre*, à côté de l'acc. **presbyterum**, *presveire*, *proveire*, *prouvaire*, d'où le pluriel *prouvaire* — *prouvaires*.

nom. sg. **lạtro**, *ledre*, *lerre*, à côté de l'acc. **latrọnem**, *ladron*, *larron*, d'où le pluriel *larron* — *larrons*.

nom. sg. **bạro**, *ber*, à côté de l'acc. **barọnem**, *baron*, d'où le pluriel *baron* — *barons*.

nom. sg. **sẹnior**, *sire*, à côté de l'acc. **seniọrem**, *seigneur*, d'où le pluriel *seigneur* — *seigneurs*.

nom. sg. **imperạtor**, *emperedre*, *emperere*, à côté de l'acc. **imperatọrem**, *emperedor*, *empereor*, *empereeur*, *empereur*, d'où le pluriel *emperedor*, *emperor* — *emperedors*, *empereors*, *empereeurs*, *empereurs*.

De même tous les noms d'agents :

Sg. nom.	acc.	Pl. nom.	acc.
buvère	*buveor*	*buveor*	*buveors*
faisière	*faiseor*	*faiseor*	*faiseors*
mentère	*menteor*	*menteor*	*menteors*
trouvère	*trouveor*	*trouveor*	*trouveors*
vantère	*vanteor*	*vanteor*	*vanteors*, etc.

A ces substantifs, il faut ajouter un substantif féminin nom sg. **sọror**, *sucr*, *sœur*, à côté de l'acc. **sorọrem**, *sereur*, d'où le pluriel *sereur*— *sereurs*.

Parmi ces substantifs, ceux qui n'avaïent pas d's étymologiquement au nominatif singulier en reçurent une dès le dernier tiers du XIIe siècle; on dit désormais (*h*)*on-s*, *prestre-s*, *lerre-s*, *ber-s*, *sire-s*, *emperere-s*, comme on avait dit *livre-s*, *pere-s* d'après le type **mur-s**. Toutefois ici l's parut moins nécessaire que pour les substantifs du type **livre**, car le nominatif singulier était suffisamment distinct des autres cas par la forme spéciale qu'il revêtait.

Telle est l'exception dans l'ancienne langue à la règle de la déclinaison des substantifs masculins. Sans cet emploi spécial du vocatif qui caractérisait ces imparisyllabiques et qui est visible encore aujourd'hui, nous allons le voir, dans plusieurs de ces mots, le type **murs** se serait étendu à tous les noms masculins, d'origine latine ou romane, à quelque déclinaison qu'ils appartinssent.

147. Déclinaison des substantifs féminins. — La déclinaison des substantifs féminins était plus simple que celle des substantifs masculins. Qu'ils vinssent de la 1re déclinaison, *rose* de **rọsa**; ou de la 3e, *medre*, *mère* de **mạtrem**, *mort* de **mọrtem**; ou de la 4e, *main* de **mạnum**; ou enfin de la 5e, *feit*, *fei*, *foi* de **fịdem**, ils n'ont varié qu'en nombre, parce qu'ils n'existaient que sous la forme de l'accusatif. Le latin populaire dit déjà, au nominatif singulier, **rosam**, la rose, **matrem**, la mère, et au nominatif pluriel **rọsas**, les roses, **matres**, les mères [1]. De là la déclinaison qui s'est maintenue jusqu'à nous :

Sg. nom.	*rose*, *mère*	Pl.	*roses*, *mères*
acc.	*rose*, *mère*		*roses*, *mères*.

Toutefois, au xiie siècle, les substantifs féminins qui ne se terminent point par un **e** muet prirent une **s** au nominatif singulier. Ainsi le substantif *bontet* se déclinait au singulier *bonte***z**, *bontet*; au pluriel, il ne connaissait que la forme de l'accusatif *bontez*. De même *amor* se déclinait au singulier *amor***s**, *amor*, mais avait une forme unique pour le nominatif et l'accusatif pluriel *amors*.

1. Nous avons signalé tout à l'heure l'exception *sœür*. Il faut citer à côté de ce mot une série de noms de femmes qui forment aussi exception et présentent également une double forme pour le nominatif et l'accusatif : *nonne—nonain*, *Aude—Audain*, *Eve—Evain*, *Yde—Ydain*; les régimes *nonain*, *Audain*, etc. remontent à des accusatifs germaniques en *-ân*. Comme pour *suer*, *seror*, la forme du nominatif a seule subsisté.

148. Substantifs indéclinables. — Ne connaissent point la déclinaison en ancien français et ne varient ni en cas ni en nombre :

1. Les substantifs latins, masculins, féminins ou neutres dont le radical était terminé soit par une **s** : **curS-us** *cours*, **urS-us** *ours*; soit par un **c** qui devant l'**e** de l'accusatif devenait phonétiquement **is** (§ 75, 3°) : **paC-em** *pais* (paix), **voC-em** *vois* (voix), **nuC-em** *nois* (noix); soit enfin par les groupes **cy** et **ty** qui, placés en hiatus devant la terminaison **um**, aboutissaient aussi l'un à **ts**, l'autre à **is** (d'abord **iz**) (§ 73 et 78) : **braCI-um** *braz* (bras), **solaCI-um** *solaz* (*soulas*), **palaTI-um** *palais*, **preTI-um** *prieis*, *pris* (prix).

2. Les substantifs latins neutres dont la terminaison était en **s** : **corpuS** *cors* (corps), **funduS** (gén. *funderis*) *fonds*, **latuS** *lez*, **tempuS** *tems*.

149. Disparition de la déclinaison française. — Telles sont les trois classes que comprend l'ancienne déclinaison française des substantifs. Au fond, le système ne s'appliquait qu'aux substantifs masculins. C'est dire combien il était imparfait. Mais, si incomplet qu'il fût, il sortait par une évolution originale du système latin.

Arrivé à son plein développement à partir de la seconde moitié du XIIe siècle, ce système commença à s'altérer à la fin du siècle suivant et disparut entièrement à la fin du XIVe. Des deux cas, nominatif et accusatif, la langue abandonna définitivement le nominatif, parce que les rapports qu'il exprimait se présentaient en bien moins grand nombre que ceux qu'exprimait l'accusatif.

Aujourd'hui, le substantif n'a plus qu'une forme, celle de l'accusatif, que la langue emploie indistinctement comme régime direct, régime prépositionnel ou comme sujet, et elle se sert de prépositions et d'un ordre de mots fixe pour exprimer les rapports nombreux auxquels suffisait la flexion latine.

150. Débris de l'ancienne déclinaison. — Cependant, dans cette disparition générale de la déclinaison, quelques substantifs ont gardé jusqu'à ce jour la forme du nominatif, les uns exclusivement, les autres en même temps que la forme de l'accusatif :

1. Substantifs qui n'ont gardé que la forme du nominatif :

fils (de *fịlius*), à côté de *fil* (pron. *fi*) conservé dans le parler des campagnes.
sœur (de *sọror*) ; *sereur* (de *sorọrem*) a disparu dès la fin du moyen âge.
prêtre (de *prẹsbyter*), à côté de *prouvaire* anciennement *proveire*, *provoire* (de *presbyterum*) aujourd'hui disparu de l'usage général.
pâtre (de *pạstor*) ; *pâteur* (de *pastọrem*) a disparu.
peintre (de **pịnctor* pour *pictor*) ; *peinteur* (de *pinctọrem*) a disparu.
vierge (de *vịrgo*) ; *virgne* (de *vịrginem*) a disparu.
chantre (de *cạntor*) ; *chanteur* (de *cantọrem*) a disparu. Notre mot *chanteur*, v. fr. *chanteeur*, *chanteor* est le latin **cantatọrem** et avait pour forme du sujet *chantère*, etc.

2. Substantifs qui ont gardé la forme du nominatif et celle de l'accusatif :

sire (de *sẹnior*) à côté de **seigneur** (de *seniọrem*).
gars (de ** wạrcio*) à côté de **garçon** (de *warciọnem*).
copain (de *compạnio*) à côté de **compagnon** (de *companiọnem*).

Signalons encore les formes de noms propres **Georges**, **Gilles**, **Jacques**, **Jules**, etc., où la présence de l'**s** finale dénonce un ancien nominatif.

Dans tous ces substantifs, c'est la forme du vocatif qui, en somme, s'est maintenue ; la valeur du vocatif est encore visible dans **sire**.

Ce ne sont donc que des substantifs désignant des personnes qui ont pu garder cette forme du nominatif. On a

voulu voir les traces de l'**s** du nominatif dans certains noms de choses comme *puits*, *rêts*, *legs*, *fonds*, *lis*, *appas*, etc. C'est une erreur.

Puits, v. fr. *puiz*, est le latin populaire **pụteu, pụtiu,** accusatif de **puteus**. Le **z** de *puiz* représente la combinaison de **ti**; le **t** dans *puits* est dû aux lettrés de la Renaissance qui ont voulu maladroitement faire reparaître le **t** du latin devant l'**s** qui avait remplacé le **z**.

Rêts présente une histoire analogue à celle de *puits*.

Legs est une orthographe vicieuse pour *les*, *lais*, substantif verbal de *laisser*, rapporté erronément à *léguer*.

Fonds est le neutre latin **fundus, funderis**, tandis que *fond* est le masculin **fundum**.

Lis et *appas* sont originairement des pluriels du singulier *lil*, *appât*, ce dernier encore usité. Pour *lis*, (anc. *liz*), cette forme avec l'**s** vient de l'expression *fleurs de lis* où le pluriel indique les trois fleurs de lis qui figuraient sur les armoiries royales.

En somme, le nominatif a partout fait place à l'accusatif, sauf dans quelques noms de personnes où l'emploi du vocatif a consacré le cas sujet au moyen âge et l'a sauvé dans certains d'entre eux jusqu'à nos jours.

Dans ces noms, un seul a conservé, avec la forme, l'emploi syntactique du cas sujet. C'est le nom indéfini *on*, *l'on*, sujet répondant au nominatif latin **họmo** et dont l'accusatif est *homme*. *On*, *l'on* n'existe que comme sujet du verbe.

II. Des genres.

151. Disparition du neutre latin a l'époque romane. — Le latin avait, nous l'avons vu (§ 144), trois genres, le masculin, le féminin et le neutre. Le masculin et le féminin restèrent; le neutre disparut à l'époque romane et fut remplacé par le masculin et le féminin.

152. Neutres latins devenus masculins en fran-

çais. — Le plus habituellement, le neutre latin est devenu masculin en français :

2e décl.	**caelum**	a. fr. *li ciels*	fr. mod. *le ciel*
	donum	*li dons*	*le don*
	granum	*li grains*	*le grain*
	folium	*li feuil*	*(chèvre)-feuil* (forme vieillie)
	vinum	*li vins*	*le vin*
3e décl.	**corpus**	*li cors*	*le cor(p)s*
	pectus	*li piz*	*le pis*
	tempus	*li tens*	*le tem(p)s*
	latus	*li lez*	(Plessis) *lès* (Tours)
4e décl.	**cornu**	*li corn*	*le cor*

(Sur l's finale de *cors*, *piz*, *tens*, *lez*, voir § 148.)

153. Neutres latins devenus féminins en français. — 1. Dans deux mots seulement, le neutre singulier est devenu un féminin singulier : **mare**, *la mer*, **jumentum**, *la jument*.

2. Le neutre pluriel est devenu, dans beaucoup de cas, un féminin singulier. La terminaison des substantifs neutres étant invariablement **-a** au nominatif, au vocatif et à l'accusatif, elle fut confondue avec la terminaison **-a** des féminins singuliers de la première déclinaison. Ainsi :

2e décl.	**labrum**	pl. **labra**	*la lèvre*
	festum	**festa**	*la fête*
	folium	**folia**	*la feuille*
	pirum	**pira**	*la poire*
	granum	**grana**	*la graine*
	gaudium	**gaudia**	*la joie*
	filum	**fila**	*la file*
3e décl.	**fulgur**	**fulgura**	*la foudre*
	insigne	**insignia**	*l(a)' enseigne*
	mirabile	**mirabilia**	*la merveille*
4e décl.	**cornu**	**cornua**	*la corne*

Ainsi qu'on a pu le remarquer par les mots *grain*, *graine*, *feuil*, *feuille*, *fil*, *file*, *cor*, *corne*, un même neutre latin a quelquefois donné naissance à deux *doublets* français, la langue ayant tiré, pour le même mot, du neutre singulier un masculin singulier et du pluriel neutre un féminin singulier, tous deux susceptibles de prendre le pluriel : *des grains*, *des graines*; *des fils*, *des files*.

Cette transformation d'un pluriel en singulier et d'un neutre en féminin ne s'est pas faite tout d'un coup.

Pour le sens, il faut remarquer que la valeur du pluriel s'est longtemps maintenue dans la signification collective qui d'abord appartint à ces féminins : ainsi *la feuille* a signifié « feuillage » avant de désigner chaque feuille en particulier. Le sens collectif en est encore visible dans *graine*, et dans les substantifs en *-aille* qui viennent de pluriels neutres latins en **-alia** : *broussaille*, *ferraille*, *limaille*.

Pour la forme, on trouve en vieux français quelques substantifs qui forment leur pluriel par l'addition non d'une **s**, mais d'un **e** : *char*, *charre* [1]; *doit*, *doie* [2]; *sestier*, *sestière* [3]. Ces pluriels représentent les pluriels neutres correspondants. Supposons que le neutre **granum**, fr. *grain*, ait eu son pluriel **grana** passant en français, non comme féminin singulier, mais avec sa valeur latine du pluriel, le français aurait eu un singulier *grain* et un pluriel *graine*. C'est ce qui est arrivé en italien [4] où un grand nombre de substantifs masculins forment leur pluriel en changeant l'**o** du singulier en **a** : *il labbro* (la lèvre), *le labbra* (les lèvres). Le français n'a pas développé cette formation du pluriel qu'aurait caractérisée l'addition d'un **e** à la forme du singulier.

1. Cinquante charre (Roland, v. 131).
2. Ot chascuns deus doie de lart. (Raoul de Houdenc, *Les Trouvères belges*, nouv. série, publiés par Scheler, p. 190.
3. Dous sestiere de blef (Lettre de Joinville, *Bibl. de l'École des chartes*, IV, 6, 369).
4. Et aussi en ladin et en roumain.

Les quelques pluriels de ce genre que possédait la vieille langue ont disparu, et la langue moderne n'en a conservé qu'un débris à peine reconnaissable, à savoir l'adjectif numéral *mille*, dont la forme *mil* représente le singulier latin **mille** et la forme *mille* le pluriel latin **millia**. L'ancienne langue, nous l'avons vu, distinguait le singulier *un mil* du pluriel *deux mille* (§§ 136, 4°).

154. VARIATIONS DE GENRE DE SUBSTANTIFS FÉMININS SORTIS DE NEUTRES LATINS. — En moyen français, un certain nombre de substantifs féminins sortis de pluriels neutres latins ont subi, sous la plume des écrivains, un changement de genre qui a été plus ou moins durable[1]. Ces écrivains, faisant de l'étymologie, mais d'une façon incomplète, ont voulu rendre à ces substantifs féminins le genre latin, et comme ils n'avaient plus le neutre à leur disposition, ils ont pris le masculin.

Espace, féminin en vieux français, du pluriel neutre **spatia**, redevient masculin d'après le singulier **spatium**. Le féminin s'est maintenu uniquement dans le langage des typographes : *une espace*, petite tige métallique qui sépare une lettre d'une autre.

Etude, féminin d'après le pluriel **studia**[2] redevient en partie masculin au XVIe siècle. Malherbe, au XVIIe, distingue le féminin et le masculin en donnant à chacun des deux genres un sens spécial : *étude*, s. f., lieu où l'on étudie, et *étude*, s. m., action d'étudier. Cette distinction a disparu avec le masculin.

Evangile, féminin jusqu'au XVIe siècle d'après le pluriel **evangelia**, redevient masculin d'après le singulier **evangelium**.

1. Il faut remarquer que l'ancien français faisait même du féminin les mots qu'il empruntait par formation savante aux neutres latins, comme s'il reconnaissait le rapport d'origine de ses féminins de la langue populaire avec les pluriels neutres qui lui avaient donné naissance. Ainsi *miracle*.

2. *Etude* s. f. est déjà une forme refaite sur le latin ; la forme vraiment populaire était *estuie*. *Estuie* est devenu *estuide*, puis *estude*.

Exemple, féminin jusqu'à la fin du XVIe siècle d'après le pluriel **exempla**, devient masculin d'après le singulier **exemplum**. Le féminin s'est maintenu jusqu'au commencement de ce siècle dans le sens de modèle d'écriture. Aujourd'hui, il est masculin dans tous les sens.

Foudre, féminin d'après le pluriel **fulgura**[1], a été fait au XVIe siècle masculin d'après le singulier **fulgur**. Les deux genres sont employés concurremment au propre et au figuré jusqu'en plein XVIIIe siècle. Seulement le masculin d'emprunt savant ne s'emploie guère que dans le style élevé. « Anastase mourut frappé *du foudre* » (Bossuet, *Histoire universelle*, I, 11). *Un foudre* qu'il (Jupiter) n'envoie qu'après en avoir délibéré avec quelques dieux, et qui intimide les méchants. (Diderot, *Opinion des anc. philosophes*). Le genre nouveau n'a pas pénétré assez profondément dans la langue pour détrôner le genre primitif et vraiment populaire. Aujourd'hui *foudre* est féminin au propre ; il est des deux genres au figuré, surtout quand il désigne un homme : *un foudre de guerre*, ou l'attribut de Jupiter : *l'aigle de Jupiter avec son foudre.*

Idole, féminin d'après le pluriel **idola**[2] ; quelquefois masculin au XVIe siècle et au XVIIe d'après le singulier **idoleum** : Jamais idole, quel qu'*il* fût (La Fontaine, *Fab.*, IV, 8).

Œuvre, féminin d'après le pluriel **opera**. Les lettrés du XVIe siècle ont essayé de le faire masculin, tentative qui n'a laissé de traces que dans quelques expressions : en termes de droit, *le nouvel œuvre* ; en termes d'alchimie, *le grand œuvre* ; en termes d'art, *l'œuvre d'un graveur, d'un musicien.*

Office, féminin d'abord d'après le pluriel **officia**, puis masculin d'après le singulier **officium**. Le moyen français

1. L'ancienne forme étymologique est *fuildre* (Roland, v. 1426) = *fulgura*, puis au XIIIe siècle l'*l* devenant *u* et le groupe *uiu* étant trop dur, on a eu *foudre*.

2. La forme populaire était *idle*, s. f. (Tutes ses idles, *Roland*, v. 2619); *idole* est déjà une refonte savante.

emploie indifféremment l'un ou l'autre genre. La langue moderne a affecté chaque genre à un emploi spécial.

Orge, féminin d'après le pluriel **hordea**, masculin en moyen français d'après le singulier **hordeum**. Le masculin s'est maintenu sans bonnes raisons dans les expressions *orge mondé*, *orge perlé*, *orge carré*.

Orgue, féminin en vieux français d'après le pluriel **organa**[1]. Au XVI[e] siècle, les lettrés lui imposent le masculin. Le mot étant surtout employé au pluriel parce qu'il désigne une collection de tuyaux, le genre nouveau, imposé par les grammairiens, n'a pas pu chasser le féminin au pluriel où l'usage l'avait fortement établi ; au singulier, il a réussi. Pour obéir aux vraies lois de la langue, il faudrait rejeter celles des grammairiens et revenir à l'usage du passé. Le féminin seul est légitime, le masculin est un intrus.

Délice. A cette liste, il faut ajouter le mot *délice* que les grammariens font masculin au singulier et féminin au pluriel. En fait, il y a ici deux mots différents. Le masculin singulier *délice* est le neutre latin **delicium** employé seulement au singulier et passé au français par formation savante. Le féminin pluriel *délices* est le féminin pluriel latin **deliciae** employé seulement au pluriel et qui a passé au français également par formation savante.

155. Des raisons qui ont déterminé le choix du genre dans les mots français. — Le neutre ayant disparu, la langue n'a plus que le masculin et le féminin. Cette distinction de genres ne répond à aucune idée logique. Dans les idiomes romans, les genres ne servent le plus habituellement que de cadres dans lesquels la langue distribue la masse de ses substantifs en se laissant guider plus ou moins obscurément par des analogies extérieures, terminaisons, suffixes, et quelquefois par des raisons contradictoires. Dans un petit

1. *Orgue* est déjà un mot de formation à demi savante, mais il est fort ancien.

nombre de cas, pour les noms de *personnes* et quelquefois d'*animaux*, le genre est déterminé par l'idée du sexe, et cela même au mépris de l'étymologie.

Pour nous en tenir au français, on peut établir les faits suivants :

Noms communs. Pour les noms communs de *personnes*, le genre est en général déterminé par le sexe en latin, et par suite en français.

Pour les noms communs d'*animaux* ou de *choses*, les mots de formation populaire gardent le genre étymologique : les masculins latins restent masculins : **canem**, *le chien*; **campum**, *le champ*; **murum**, *le mur*. Les féminins latins restent féminins : **rosam**, *la rose*; **mortem**, *la mort*; **tabulam**, *la table*.

Les mots nouveaux de formation française, dérivés ou composés, ont le genre qu'indique la dérivation ou la composition :

lavage (m)	*ancienneté* (f)
entracte (m)	*contre-épreuve* (f)

Les mots de formation savante ou d'origine étrangère ont le genre du mot original ou le genre qu'indique la terminaison considérée comme suffixe.

Noms propres. Pour les noms propres des personnes, le genre est déterminé par le sexe : *le Tasse*, *la Malibran*.

Pour les noms de choses personnifiées, il est donné par le genre grammatical des noms communs : *la Fortune*, *l'Amour*.

Pour les noms *géographiques*, il est impossible de donner des règles. Le genre est déterminé soit par la terminaison, soit par l'étymologie, sans que l'on puisse saisir les raisons qui font triompher, quand elles se contredisent, l'une ou l'autre de ces causes. Ordinairement le nom est féminin s'il se termine par un **e** muet : *la Prusse*, *l'Angleterre*, *la France*, *les Vosges*, *les Alpes*, *les Corbières*, *la Seine*, etc. Et toutefois *le Mexique*, *le Rhône*, *le Danube*. Inversement, au masculin, *l'Oural*,

le Japon, et toutefois *la Néva*, *la Reuss*, etc. *Le Péloponnèse*, féminin en grec, est masculin en français avec une terminaison féminine. *Versailles*, *Londres* sont masculins; *Jérusalem*, *Ilion* féminins. L'étymologie n'est d'aucun secours et le genre des noms géographiques paraît livré à l'arbitraire.

156. Altérations dans le genre des noms communs. — Avant de considérer les changements spéciaux que la langue fait subir aux substantifs masculins pour en tirer des féminins correspondants, nous devons examiner certaines causes de trouble qui sont venues altérer les règles générales données plus haut; ces causes peuvent se ramener aux suivantes :

Influence d'une double forme étymologique ;
Action troublante de la terminaison ;
Influence analogique des suffixes ;
Influence de mots analogues ou de termes voisins ;
Actions syntactiques ;
Retour au genre latin.

Certains substantifs forment une classe à part : ce sont ceux où le changement de genre est inexplicable.

157. Influence d'une double forme étymologique. — Avant d'examiner les altérations proprement dites, il faut citer un certain nombre de substantifs qui présentent ou ont présenté des changements de genre, parce qu'ils remontent à deux formes étymologiques différentes, l'une masculine et l'autre féminine, ou à un même nom, qui était à la fois masculin et féminin. Ainsi :

serpent, masculin et féminin en latin et en vieux français; encore féminin dans certains dialectes.
fin, des deux genres en vieux français comme en latin.
carême, des deux genres en vieux français, le féminin venant du féminin **quadragesimam**, le masculin du masculin **quadragesimum**.

fourmi, jusqu'au XVIe siècle *un fourmi*, du latin **formicum**, et *une fourmie*, du latin **formica**. La langue moderne, par une confusion barbare, a fondu les deux mots en prenant le masculin *fourmi* et en lui donnant le genre de *fourmie*.

dot, féminin d'après le latin **dotem**, et aussi masculin jusqu'au XVIIe siècle d'après le bas-latin **dotum**.

platine (métal), féminin ou masculin au XVIIIe siècle, féminin d'après l'espagnol *platina*, masculin d'après l'espagnol *platino*. Le masculin a triomphé.

Il faut distinguer particulièrement les **substantifs verbaux**, c'est-à-dire les substantifs tirés d'un verbe par dérivation impropre. Ils peuvent être masculins ou féminins, et quelquefois ont les deux genres :

aide, masculin et féminin jusqu'au XVIe siècle, féminin depuis.

aise, masculin et féminin jusqu'au XVIIe siècle : *à son bel aise* (La Fontaine, *Contes*, *Mazet*, v. 155). Le composé *malaise* a conservé le masculin.

doute, féminin en vieux français, masculin et féminin en moyen français jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Vaugelas ne reconnaît que le masculin.

rencontre et **reproche**, des deux genres en moyen français jusqu'en plein XVIIe siècle. Vaugelas admet encore le pluriel à *belles reproches*, de *sanglantes reproches*.

triomphe, de *triompher*, des deux genres au sens propre en moyen français; encore féminin comme terme de jeu de cartes.

échange, parfois du féminin au XVIe siècle et au XVIIe.

158. Action troublante de la terminaison. — Nous arrivons aux causes réelles des changements de genre.

Ils peuvent être déterminés par la nature de la terminaison.

1. Comme beaucoup de noms féminins sont terminés par un **e** muet répondant à un **a** latin final de la pre-

mière déclinaison féminine, et que les adjectifs forment leur féminin en ajoutant un **e** muet, on a été amené à voir des féminins dans les mots primitivement masculins qui se terminaient par un **e** muet. Ce fait s'est produit surtout quand ces mots commençaient par une voyelle ou par une **h** muette ; en effet, l'article s'élidant ne pouvait aider à la distinction du genre. Souvent le féminin ne s'est pas maintenu :

abîme, féminin et masculin au XVIe siècle.

âge, masculin et féminin aux XVIe et XVIIe siècles : *cette âge ferrée* (Malherbe, *Les larmes de St-Pierre*, v. 14).

amulette, masculin d'après l'Académie de 1762 à 1835 a été reconnu du féminin en 1878. D'Aubigné et Chateaubriand en ont fait un féminin.

anagramme, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), féminin depuis.

apostume, masculin et féminin au XVIe siècle, est encore aujourd'hui des deux genres : l'usage actuel en fait un mot féminin et l'Académie persiste à le déclarer masculin.

armistice, masculin aujourd'hui, est du féminin dans le Dictionnaire de l'Académie de 1762.

automne, habituellement féminin au XVIIe siècle, est encore d'un genre incertain.

ébène, des deux genres encore au XVIIIe siècle.

effluve, souvent aujourd'hui du féminin.

énigme, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), encore masculin dans Massillon, féminin depuis.

épacte, masculin (comme en grec) au XVIe siècle, féminin depuis.

épigramme, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), encore masculin dans Corneille.

épisode, féminin au XVIe siècle (neutre en grec), des deux genres au XVIIe, masculin depuis.

épitaphe, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), des deux genres au XVIIe, féminin depuis.

épithète, masculin au XVIe siècle (neutre en grec), des deux genres au XVIIe, féminin depuis.

équivoque, masculin au XVI[e] siècle (neutre en latin), des deux genres au XVII[e], féminin depuis.

érésipèle, quelquefois féminin au XVII[e] siècle.

euphorbe, masculin d'après l'Académie, féminin d'après les botanistes.

horoscope, des deux genres jusqu'au XVIII[e] siècle (neutre en grec), est aujourd'hui masculin.

hymne, masculin en latin, masculin et féminin au XVI[e] siècle, resté féminin comme terme d'église, masculin dans l'emploi général.

intervalle, du féminin en moyen français, d'un genre encore douteux au XVII[e] siècle, masculin depuis.

intrigue, masculin la plupart du temps au XVI[e] siècle d'après l'italien *intrigo*, des deux genres au XVII[e], féminin depuis.

ivoire, a été fait du féminin au XVII[e] siècle.

offre, masculin en vieux français; masculin et féminin aux XVI[e] et XVII[e] siècles, féminin depuis le XVIII[e].

opale, féminin malgré le masculin latin **opalus**.

opuscule, quelquefois du féminin aux XVII[e] et XVIII[e] siècles.

orage, quelquefois du féminin au XVII[e] siècle : *cette diablesse d'orage* (Sév. *Lettre à Mad. de Guitaut*, 24 juill. 1694).

organe, masculin d'après l'étymologie, souvent fait du féminin.

ordre, féminin jusqu'au XVI[e] siècle, malgré le masculin latin **ordinem**, masculin à partir du XVII[e] par retour au genre latin; mais au sens de sacrement de l'Eglise, il continua à être du féminin à cette époque : *les saintes ordres*.

orthographe, masculin quelquefois au XVI[e] siècle, féminin depuis.

ovale, féminin aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, masculin depuis.

ulcère, masculin et féminin au XVII[e] siècle.

ustensile, masculin et féminin au XVII[e] siècle.

Remarquons que le peuple fait aujourd'hui du féminin tous les substantifs commençant par une voyelle, qu'ils se terminent ou non par un **e** muet : *de la bonne ouvrage*, *de la belle argent*, *l'air est fraîche*, etc.

L'influence de la terminaison a été souvent assez forte pour changer le genre du substantif, même commençant par une consonne :

cimeterre, féminin dans Ronsard).
cigare, du masculin espagnol *cigarro*, féminin dans Chateaubriand, et encore aujourd'hui dans le Midi.
comète, d'abord féminin, masculin au XVIe siècle comme le latin **cometa**, d'un genre douteux au XVIIe siècle, féminin depuis.
crabe, quelquefois féminin aux XVIIe et XVIIIe siècles.
limite, masculin (comme le latin **limitem**) jusqu'au XVIIe siècle, encore dans Corneille (*Imitation*, III, 10), féminin depuis.
malachite, masculin en grec, féminin en français, de même que **chrysolite**, **pyrite** et analogues.
mânes, féminin au XVIe siècle et quelquefois au XVIIe malgré le masculin latin **manes**.
pagne, souvent du féminin, malgré le masculin espagnol *paño*.
pastille, féminin malgré le masculin latin **pastillus**.
pétoncle, féminin malgré le masculin latin **pectunculus**.
patenôtre, féminin malgré le masculin latin **pater noster**, dès le XIIIe siècle.
pieuvre, féminin malgré le masculin latin **polypus**.
renoncule, féminin malgré le masculin latin **ranunculus**.
rhume, des deux genres jusqu'au XVIe siècle.
rime, féminin malgré le masculin latin **rhythmus**.
risque, a été fait du féminin au XVIe siècle, et l'Académie, en 1762, conservait l'expression *à toute risque*.
salve, encore masculin au XVIe siècle d'après l'impératif latin **salve**, féminin depuis.
squelette, féminin quelquefois au XVIIe siècle.
steppe, masculin au commencement du XIXe siècle, aujourd'hui féminin, d'après le russe.

La terminaison exerce son action sur les noms composés que leur formation faisait du masculin :

affaire (= ce qui est à faire), masculin jusqu'au XVIe siècle, encore de ce genre au XVIIe dans quelques locutions spéciales comme *pour les exprès affaires du roi*, et de nos jours dans les patois du Midi.
alarme (= à l'arme), mot du XVe siècle, d'abord masculin, est d'un genre douteux aux XVIe et XVIIe siècles.
contre-approches, devenu féminin.
contre-latte, devenu féminin.
entraves, devenu féminin.
entrecôte, encore masculin suivant l'Académie, féminin dans le langage courant.
soucoupe, devenu féminin.
boute-roue, **chasse-rage**, **garde-robe** et autres composés de ce genre avec l'impératif, devenus féminins sous l'influence de la terminaison.
après-dînée, **après-soupée**, étymologiquement masculins, sont devenus féminins et ont entraîné par analogie *après-dîner*, *après-souper*, *après-midi*.

2. Inversement, la terminaison masculine peut rendre masculins des mots primitivement féminins.

Les noms de plantes en **a**, dont la terminaison est celle du féminin en latin, sont masculins en français : **acacia**, **camélia**, **hortensia**, **réséda**, etc.

De même **rémora**, **choléra**, **mica**, **ténia**, **tibia**, **opéra**, **phylloxera** (on dit le *phylloxera vastatrix*, avec l'adjectif latin au féminin).

De même **écho** (féminin en latin), **epitome** (féminin en latin), **raifort** (en vieux français **raïs fort**, racine forte).

De même **cristal**, **saphyr**, **van**, féminins en latin, masculins en français.

De même les noms d'arbre, qui étaient tous féminins en latin, sont tous devenus masculins en français (à l'exception de **vigne** et de **yeuse**), parce que la terminaison était masculine.

159. Influence analogique des suffixes. — Un

certain nombre de substantifs changent leur genre étymologique parce que leur terminaison rappelle un suffixe d'un autre genre.

Le latin **cartilago**, féminin, devient le français *cartilage*, masculin sous l'influence du suffixe masculin **-age**.

appendix, féminin, devient *appendice*, masculin, par l'influence du suffixe masculin **-ice**, dans *office*, *service*.

artem, féminin, devient *art* féminin en ancien français, masculin en moyen français d'après le suffixe masculin **-art**, **-ard**.

pleur, substantif masculin, est féminin dans Régnier, d'Urfé, Malherbe, Rotrou, sous l'influence du suffixe féminin **-eur**.

Ce dernier suffixe lui-même, masculin en latin, donne des féminins en français pour une raison analogue. Les noms abstraits latins en **-orem** étaient tous masculins : **calorem**, **dolorem**. En gallo-roman, ils sont devenus tous féminins : *la chaleur*, *la douleur*, et ce genre nouveau s'est imposé si impérieusement, que les mots dérivés plus tard par la langue ou empruntés du latin par formation savante ont été faits du féminin. Ainsi les adjectifs *rouge*, *noir*, *vert*, *aigre*, *maigre* donnent les substantifs féminins *la rougeur*, *la noirceur*, *la verdeur*, *l'aigreur*, *la maigreur*. Ainsi encore sont féminins les mots savants : *la vapeur*, *la rigueur* (des masculins latins **vaporem**, **rigorem**).

Les autres langues romanes tendent aussi plus ou moins complètement à faire ces noms du féminin.

La raison de ce changement est l'influence qu'a exercée sur le suffixe **-orem** un autre suffixe féminin de même signification abstraite et de forme très voisine, le suffixe **-ura**, *-ure*.

160. Influence de mots analogues ou de termes voisins. — A cette action analogique des suffixes, on peut rapporter l'influence qu'exercent des mots de formes analogues, ou des termes voisins usités dans certaines expressions plus ou moins consacrées.

minuit, féminin encore dans Corneille, devient masculin par analogie avec *midi*.

après-midi, masculin d'après l'étymologie, devient aussi féminin par analogie avec *après-dînée*, *après-soupée*.

sang devient féminin dans l'expression *par la sang Dieu* (d'où par corruption *par la sang bleu*, *palsambleu*) sous l'influence de *par la mort-Dieu*.

la Toussaint (qui est pour *la* (*fête de*) *tous les saints*) entraîne le féminin dans la *Mi-Carême*, *la mi-janvier*, *la mi-août*.

front, féminin en latin, devient masculin par analogie avec d'autres mots en *-ont* comme *pont*, *mont*.

épiderme, féminin en grec et en latin, devient masculin sur le modèle de *derme*, qui en grec est neutre.

été, féminin en latin, devient masculin dès les premiers temps, d'après *printemps*, *hiver* et, au XVI[e] siècle, **automne**, féminin en latin, devient masculin d'après *printemps*, *été*, *hiver*.

val, féminin en latin, encore féminin dans les noms propres (*Froideval*, *Laval*), devient masculin à cause de l'expression *par monts et par vaux*, ou par confusion avec les mots tels que *cheval*, *chevaux*.

épautre, du féminin latin **spelta**, devient masculin comme les autres noms de graminées, *le blé*, *le froment*, *le seigle*.

161. Actions syntactiques. — 1. Le genre est déterminé par l'**ellipse d'un substantif** qui s'y rapporte et qui est sous-entendu : *la Toussaint*, *la Saint-Jean* (sous-entendu *fête*).

Noël, féminin par ellipse de *fête* dans *la Noël*, masculin par ellipse de *jour* dans *Noël est arrivé*.

Pâques, substantif féminin répondant à un pluriel neutre latin : *la Pâque des Juifs*, *les Pâques chrétiennes*, *Pâques fleuries*, *Pâques closes*, et, par ellipse de *jour* : *Pâques prochain*, *Pâques est venu*, *Pâques est passé*, *Pâques est haut*, *est bas cette année*.

Merci, substantif féminin : *la merci*, *une merci*, *dire*

une « grand merci » (*grand*, adj. fém); de là, par erreur au XVIe siècle *dire un grand merci*, en faisant *merci* masculin.

A cette série se rattachent tous les substantifs originairement adjectifs qui ont un double genre, masculin ou féminin, suivant qu'ils se rapportent à un masculin ou à un féminin sous-entendu :

le critique	et	*la critique*
le fourbe		*la fourbe*
le parallèle		*la parallèle*
le pendule		*la pendule*
le physique		*la physique*
le quadrille		*la quadrille*
le vague, etc.		*la vague*, etc.

Les noms de couleurs deviennent masculins ou plutôt neutres quand ils sont formés de substantifs féminins désignant des objets colorés : *un beau couleur de feu*, et de même, *amarante*, *aurore*, *cerise*, *écarlate*, *feuille-morte*, *gorge de pigeon*, *jonquille*, *mauve*, *noisette*, *orange*, *paille*, *pourpre*, *puce*, *rose*, etc.

2. Le changement de genre est dû à un **changement de sens.**

Brebis, substantif féminin, du masculin latin **vervecem** (bélier).

Jument, substantif féminin, du neutre latin **jumentum** (bête de somme).

Personne : 1° *au pluriel*, au sens de *hommes*, est fait du masculin aux XVIe et XVIIe siècles : *Quatre personnes diversement* **vestus** (Rabelais, IV, 48); *Peu de personnes sont* **morts** (Ambroise Paré, XXIII, 18) ; *J'ai veu des personnes* **reprins** *d'avoir obéi* (Montaigne, éd. Leclerc, I, 60). Au XVIIe siècle, il faut que les qualificatifs et les pronoms qui se rapportent à *personnes* soient séparés par quelques termes du substantif; alors ils sont du masculin : *Deux personnes s'y arrêtent pour parler, et quelquefois il faut présumer qu'***ils** *marchent* (Corneille, *Examen du Cid*). *Des personnes qui... étaient* **parfumés eux**-*mêmes* (La Fontaine, *Psyché*, 2). *Les personnes d'esprit ont en* **eux** *les semences de toutes les*

vérités : **ils** *admirent tout* (La Bruyère, éd. Servois, I, p. 127). *Jamais je n'ai vu deux personnes être si* **contents l'un** *de l'autre* (Molière, *Don Juan*, I, 2). Au XVIIe siècle, les grammairiens ont discuté subtilement sur les cas où les correspondants de *personnes* devaient devenir masculins ou rester féminins.

Cet emploi de *personnes* comme masculin a disparu au XVIIIe siècle.

2° *au singulier*. Quand *personne* est employé dans les phrases négatives ou interrogatives, il devient un substantif indéterminé qui, dans la langue moderne, prend le genre masculin. Au XVIe siècle, on trouve encore le féminin : (*Sans*) *que personne y soit* **admise** (Ambroise Paré, XXIV, 52). Au XVIIIe siècle, l'usage moderne est établi : *Personne n'est* **parfait.**

Les grammairiens des XVIIe et XVIIIe siècles ont discuté la question de savoir si *personne* au sens indéterminé doit être du féminin quand il désigne évidemment une femme. Le Père Chifflet condamne dans sa Grammaire la tournure *je ne vois personne* **si belle** *que vous,* à tort, puisque l'on dit : *on n'est pas plus* **belle**, et que **on** est ici un substantif essentiellement masculin, tandis que *personne* est primitivement féminin.

On, l'on devient féminin quand il désigne une femme : *Il s'y passe* (à Paris) *tous les jours cent choses qu'on ignore dans les provinces, quelque* **spirituelle** *que l'on soit* (Molière, *Précieuses ridicules*, 10).

Enfant devient féminin quand il s'agit d'une fille : *Vous m'aimez*, **ma chère** *enfant* (Sévigné, à Mme de Grignan, 9 février 1671).

Ancêtre : le grammairien Maupas (1625) le fait des deux genres.

Couple, féminin d'après le latin **copulam**, était devenu masculin dès le moyen âge. Au XVIe siècle, par retour au genre latin, le mot est devenu aussi féminin, et les deux genres s'emploient indifféremment : *Une couple de beaux chevaux* (Marguerite de Navarre, *Nouvelles*, XXVI) *Un bon couple de bœufs* (Rabelais, *Gargantua*, I, 39).

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, les grammairiens déter-

minèrent plus ou moins rigoureusement l'emploi des deux genres : *couple* est masculin quand il désigne deux êtres appareillés : **un** *couple d'amis*, **un beau** *couple*, **un** *couple de pigeons*; il est féminin quand il désigne une réunion accidentelle de deux choses de même nature : **une** *couple d'œufs*.

Gent est féminin au singulier : *L'enseigne à qui* **sa** *gent s'allient* (*Roland*, v. 1641). — **La** *Gent trotte menu* (La Fontaine, *Fab.* III, 18). **Gens** était également féminin au pluriel : *Et maintes autres bonnes gens* (Villehardouin, 3). *De toutes gens louee* (Ch. d'Orléans, ball. 23). Mais quand l'adjectif suivait **gens**, il pouvait être aussi masculin : Marot nous donne le masculin et le féminin dans ce cas : *Par gens brutaux passés à l'étamine* (V, 353). *Les vieilles gens tu rens fortes et vives, les jeunes gens tu fais recréatives* (II, 268).

Ainsi *gens* pouvait être fait du masculin quand l'adjectif lui était postposé. Il prenait évidemment le sens de *hommes*, substantif masculin pluriel. Ainsi s'est formé l'usage moderne. Quand l'adjectif précède le substantif, il ne fait qu'un avec lui, il lui est lié si intimement qu'il forme une sorte de mot composé. Quand l'adjectif, au contraire, suit le substantif, même immédiatement, il en est séparé par une proposition sous-entendue : *un homme honnête* équivaut à *un homme* (*qui est*) *honnête*.

La tendance de la langue à considérer *gens* comme synonyme de *hommes*, et par suite à le faire masculin, a été assez forte pour imposer ce genre nouveau à tous les correspondants de *gens*, excepté dans le cas tout partilier où *gens* était précédé immédiatement d'un déterminant à forme féminine reconnaissable. Là, l'union de l'adjectif avec le substantif était trop intime pour que l'usage nouveau triomphât de l'usage ancien, et c'est ainsi que s'est constituée la règle moderne où les déterminants de *gens* sont masculins, qu'ils le suivent ou le précèdent, excepté quand il est immédiatement précédé d'un adjectif à double forme avec lequel il est intimement uni par le sens. En ce seul cas, l'adjectif et les autres déterminatifs qui précèdent se mettent au fémi-

nin : **Ces** *gens sont* **heureux. Tous** *gens* **aimables**. *De* **bonnes** *gens.* — Mais : **Tous** *les gens.* — **Heureux ces** *gens. Les* **vieilles** gens *sont* **malheureux.**

Rien, est féminin en vieux français jusqu'au XVIe siècle. quoique dès le XVe on voie déjà paraître le masculin au sens indéterminé. *Rien*, de **rem**, signifiait *chose* : *la riens que j'aime*; puis ayant pris un sens indéterminé, spécialement dans les phrases négatives, *rien* reçut le genre du neutre logique, à savoir le masculin : *Ci-gist* **un** *rien, là où tout triompha* (Marot, III, 262).

Chose devient de même masculin dans *quelque chose* et *autre chose.* Ce changement est moderne. Le XVIe siècle et le commencement du XVIIe laissent encore à *chose*, dans ces expressions, son genre propre : *Il faut donc trouver quelque chose plus* **générale** (Malherbe, éd. Lalanne, II, p. 475).

Je vous voulois tantôt proposer quelque chose,
Mais il n'est plus besoin que je vous **la** *propose,*
Car **elle** *est impossible* (Corneille, *Menteur*, III, 5).

Vaugelas, Thomas Corneille, l'Académie ont déclaré que ces expressions répondant à des neutres latins devaient devenir masculines.

Citons encore, comme exemples de changement de genre dû au sens :

Peste employé figurément. *C'est* **une méchante** *peste*, **une** *peste de valet*, d'où figurément : *Cet enfant est* **un petit** *peste.*

Aide, élève, garde, manœuvre, trompette, enseigne, cornette, paillasse, guide, féminins au sens propre, soit *abstrait* : action d'élever, de garder, de manœuvrer, etc.; ou *concret* : trompette, enseigne, etc. prennent l'un ou l'autre genre quand ils s'appliquent à des hommes, à des femmes : **un** *aide*, **une** *aide*; **un** *élève*, **une** *élève*; **un** *garde*, **une** *garde*; **un** *manœuvre*, **un** *trompette*, **un** *enseigne*, **un** *cornette*, **un** *paillasse*, **un** *guide.*

C'est ainsi que le vieux français **nourrisson**, action de nourrir, substantif féminin, est devenu le masculin *nourrisson*, enfant qu'on nourrit.

Enfin un nombre assez considérable de substantifs désignant des personnes ou des choses changent de genre en changeant de signification, comme **bulle, cartouche, claque, interligne, laque, lévite, manche, masque, mémoire, mode, monogramme, période, pique, pivoine**, etc.

162. Retour au genre latin. — Le retour au genre latin est un retour purement artificiel et l'œuvre d'écrivains préoccupés de l'étymologie.

C'est à la fin du moyen âge que l'on a essayé de rendre à certains substantifs le genre qu'avaient les substantifs latins dont on les dérivait à raison ou à tort.

Evêché, archevêché, duché, comté, vicomté et **archidiaconé**, tous noms féminins en ancien et moyen français jusqu'en plein XVIIe siècle, sont redevenus masculins parce qu'on les rapportait à des substantifs latins terminés par le suffixe masculin **-atus.** *Comté* est resté féminin uniquement dans *la Franche-Comté.*

Ongle, du latin **ungula**, est féminin conformément à l'étymologie jusqu'au XVIIe siècle. On le rapporte alors par erreur au substantif masculin **unguis** de même signification, et il devient masculin.

Quelques écrivains ont fait masculin le mot *insulte*, substantif verbal d'*insulter*, comme s'il dérivait du substantif masculin latin **insultus.**

D'autres ont fait du féminin les substantifs *porche* et *dialecte*, les rapportant aux formes latines qui sont féminines.

C'est surtout les noms en **-eur** qu'affecte ce changement. Nous avons vu plus haut que ces noms sont masculins en latin classique et qu'ils sont devenus féminins dans le latin populaire des Gaules. Aux XVe et XVIe siècles, on a essayé de rendre aux noms en **-eur** le genre du latin classique. Calvin dit : **un** *ardeur* **impétueux** (*Institution chrétienne.* Dédicace). Le XVe et le XVIe siècles font des deux genres *erreur*, *horreur*, *humeur*, *mœurs*, ainsi qu'*honneur* et *déshonneur*. Les tentatives entreprises sur les premiers de ces substantifs n'ont pas réussi, mais *honneur* et *déshonneur*, fémi-

nins en vieux français, sont devenus irrévocablement masculins.

Labeur n'appartient pas à cette série, car il ne vient pas du latin **labọrem**, qui a donné le vieux français *laor* (largeur), mais c'est un substantif verbal du verbe *labourer*, travailler, au même titre que le substantif *labour*, tiré de la même façon, mais postérieurement, de ce même verbe.

Amour était féminin en vieux français. A la fin du moyen âge, il devient masculin comme en latin. Les deux genres ont vécu l'un à côté de l'autre jusqu'à nos jours. Aujourd'hui *amour*, au pluriel, est des deux genres, sauf au sens mythologique. Au singulier, il est plus habituellement masculin et n'est guère employé au féminin qu'en poésie et dans le sens élevé.

Aigle, féminin en latin classique, devient masculin en latin populaire et en vieux français. Au XVIe siècle, il est des deux genres. Aujourd'hui, il peut encore être du féminin au sens propre, dans le style élevé ; au figuré, il est du masculin quand il désigne un esprit supérieur ; il est du féminin au sens d'enseigne romaine.

163. CHANGEMENT DE GENRE INEXPLICABLE DANS QUELQUES SUBSTANTIFS. — Il est un nombre plus ou moins considérable de noms dont le genre a changé sans qu'on puisse déterminer les raisons de ces changements.

Sont devenus masculins les féminins *amalgame*, *chanvre*, *cloaque*, *diocèse*, *doute*, *grimoire* (doublet populaire de *grammaire*), *losange*, *mélange*, *navire*, *risque*, *reproche*, *soupçon*, *sort*, *tige* (au XVIe siècle seulement), etc.

Sont devenus féminins les masculins *font* (radical de *fontaine*), *dent* (encore masculin en Lorraine).

164. DU FÉMININ DANS LES NOMS DE PERSONNES. — La formation du féminin est à considérer dans les *noms de personnes* et dans les *noms d'animaux*.

Dans les noms de personnes, il y a en général accord

entre le genre grammatical et celui qu'indique le sexe. Toutefois l'étymologie peut imposer à des noms d'hommes le genre féminin : *une estafette*, *une recrue*, *une sentinelle*, et à des noms de femmes le genre masculin : *un laideron*, *un souillon*, *un tendron*.

La langue cherche parfois, ainsi qu'on l'a vu plus haut (§ 161, 2), à établir l'accord entre la forme et le sens : *un enseigne*, *un guide*, *une enfant*.

Certains noms de personnes sont exclusivement masculins ou féminins parce qu'ils désignent des états ou professions exclusivement ou plus particulièrement propres à l'un ou à l'autre sexe. Ainsi dira-t-on : une *femme auteur* [1] ; *cette femme est un parfait écrivain*, *un peintre de talent*, *un bon professeur*. On comprend toutefois les hardiesses de quelques écrivains qui ont donné à certains de ces mots une forme de féminin : Voltaire a essayé *professeuse*, Jean-Jacques Rousseau *peintresse* [2] et *amatrice*, et Mirabeau *brigande*. — *Douairière*, *lavandière*, n'ont plus dans la langue actuelle [3] de masculins correspondants. De nos jours, on a tiré de *couturière* le masculin *couturier*.

Quand la langue adopte un féminin à côté du masculin, elle peut former ce féminin de diverses manières :

1. C'est ironiquement que Boileau a écrit :

Vais-je épouser ici quelque apprentie auteur ?
Sat. X, v. 464.

2. Certains grammairiens veulent qu'on dise *la peintre*. On dit de nos jours *les graveuses et les peintresses*, en parlant de celles qui, dans les écoles professionnelles, font la gravure sur bois et la peinture sur porcelaine. Ajoutons que les féminins *peintresse*, *amatrice* et *brigande* étaient employés dans la langue du XVI[e] siècle, beaucoup plus libre que la nôtre.

3. Les masculins *douairier*, *lavandier* et *vivandier* sont en effet archaïques : *douairier* dans *enfant douairier* est un terme de droit ancien ; le *lavandier* était l'officier chargé de faire blanchir le linge royal ; *vivandier*, dans le sens de munitionnaire de troupes, est remplacé généralement par le mot *cantinier*. Quant à *modiste*, il ne faut pas oublier que, lorsqu'il a été introduit dans la langue, au XVIII[e] siècle, il avait les deux genres, ayant le sens de marchand et de marchande de modes, et non le sens restreint de faiseuse de chapeaux.

1. Le substantif masculin devient féminin sans changement de forme, par la simple indication que donne le déterminant : *un élève, une élève ; un garde, une garde.*

2. Le féminin est exprimé par un mot différent ou par un même mot fortement modifié dans la terminaison :

homme, mari	*femme*
père	*mère*
papa	*maman*
parrain	*marraine*
parâtre	*marâtre*
fils, garçon	*fille*
frère	*sœur*
gendre	*bru*
oncle	*tante*
neveu	*nièce*
roi	*reine*
vieillard	*vieille*
compagnon	*compagne*
serviteur	*servante*
gouverneur	*gouvernante*

Vieille est le féminin de *vieil, vieux.*

Compagne est tiré du latin *compania* qui renferme le même radical que *companio* et *companionem* qui ont donné *copain* (v. fr. *compaing*) et *compagnon*, mais pourvu d'un suffixe féminin *-ia.*

Servante est le féminin de *servant* qui ne s'emploie plus que dans des expressions archaïques : *gentilshommes servants, les frères servants de l'ordre de Malte*, ou figurées : *un cavalier servant, un servant d'amour*, et encore dans le sens spécial de *servant d'artillerie.* Au sens correspondant de *servante*, il a été remplacé par un mot de formation savante, *serviteur*, emprunté au latin *servitor.*

Gouvernante est le féminin de *gouvernant* qui ne s'emploie plus que dans un sens spécial, au pluriel *des gouvernants*, et qui a été remplacé au singulier dans le sens correspondant de *gouvernante* par un dérivé de *gouverner, gouverneur.*

3. Le féminin peut se former, comme dans les adjectifs, par l'addition d'un **e** muet, ce qui amène parfois une altération de la consonne finale du masculin : *cousin, cousin*e*; marquis, marquis*e*; paysan, paysan*ne*; époux, épou*se ; *veuf, veu*ve*; fou, fo*lle.

4. Le plus souvent, le féminin se forme par l'addition du suffixe **-esse** (du latin **-ịssa**) : *borgne*, *borgnesse ; chanoine*, *-esse ; comte*, *-esse ; drôle*, *-esse ; druide*, *-esse ; duc*, *duchesse ; hôte*, *-esse* ; *ivrogne*, *-esse ; ladre*, *-esse ; maître*, *-esse*, *mulâtre*, *-esse ; moine*, *-esse ; nègre*, *-esse ; pair*, *-esse ; pape*, *-esse ; patron*, *-nesse* ; *pauvre*, *-esse* ; *poète*, *-esse* ; *prêtre*, *-esse ; prince*, *-esse ; prophète*, *-esse ; sauvage*, *-esse ; traître*, *-esse*, etc.

Traître en vieux français se déclinait : au nominatif singulier *traïtre*, à l'accusatif *traïtor.* Le nominatif *traïtre* est devenu *traître*, au féminin *traitresse.* L'accusatif *traïtor* est devenu successivement *traïteur*, *traiteur*, au féminin *traitreuse* qui ne s'est conservé que dans l'adverbe *traitreusement*.

Ajoutons encore *déesse*, *diaconesse*, *doctoresse*, formés d'après les types latins du masculin (**de-us, diacon-us, doctor**).

5. Les noms d'agent en **-eur** forment leur féminin en changeant **eur** en **euse** : *menteur*, *menteuse.*

En ancien français, ces noms formaient d'abord leur féminin en **-eriz** : *pecheor*, *pecheriz ; empereor*, *empereriz.* **Eor**, **eur** répondait au latin **-atọrem**, **eriz** au latin **-atrịcem**. D'assez bonne heure, **eriz** se changea en **eresse** sous l'influence du suffixe **-esse** dont nous venons de parler : *ment-eur*, *ment-eresse ; chant-eur*, *chant-eresse* ; *danseur*, *dans-eresse.* A partir du XIVe siècle enfin, une nouvelle confusion se produisit entre les masculins en **-eur** et les masculins des adjectifs en **-eux**, **-euse** (latin **-osus**, **-osa**), parce que la prononciation laissa peu à peu tomber dans les premiers l'**r** finale, et dans les seconds l'**x** (c'est-à-dire l'**s** finale). Dans les deux terminaisons, on prononça **eu**, et l'on rapporta dès lors le **eu** de **eur** à l'**eu** de **eux**, **euse** : *menteur* prononcé *menteu* fit au féminin *menteuse*, comme *heureux* prononcé *heureu* faisait au féminin *heureuse.* Plus tard, **r** reparut dans la prononciation, mais les féminins en **-euse** n'en subsistèrent pas moins.

La terminaison **-eresse**, ainsi supplantée par la terminaison **-euse**, s'est conservée seulement dans quelques

expressions de la langue, toujours quelque peu archaïque, du droit ou des métiers : *bailleresse*, *défenderesse*, *demanderesse*, *guinderesse*, etc., et dans quelques termes adoptés par la langue poétique : *chasseresse*, *devineresse*, *vengeresse*.

6. Les noms d'agents en **-teur**, **-trice**, diffèrent pour la plupart des précédents en ce qu'ils sont de formation savante et tirent directement leurs féminins des féminins latins correspondants. Ainsi le masculin **persecutorem** et le féminin **persecutricem** passent du latin au français sous les formes *persécuteur*, *persécutrice*. Il en est de même pour *conservateur*, *conservatrice ; directeur*, *directrice ; exécuteur*, *exécutrice ; protecteur*, *protectrice ; tentateur*, *tentatrice*.

Cantatrice. *Chanteur* a fait et fait encore **chanteuse** : *les premières*, *les secondes chanteuses à l'Opéra ; les chanteuses des rues*. Les prime donne, trouvant ce féminin trop simple, se sont appliqué un mot plus retentissant, venu de l'italien qui l'avait lui-même tiré du latin, **cantatrice**.

Ambassadrice. *Ambassadeur*, mot étranger emprunté à l'italien, et qui remplaça, à la fin du XIVe siècle, le vieux mot *ambasseor*, a eu, à partir du XVIIe siècle, un féminin *ambassadrice* formé sur le modèle des noms en **-teur, -trice**.

165. Du féminin dans les noms d'animaux. — Les noms d'animaux désignent soit l'**espèce**, abstraction faite des individus, soit les **individus**.

Quand ils désignent l'**espèce**, ils sont masculins ou féminins, généralement d'après l'étymologie : *le chat*, *le chien*, *le serpent*, *le rat ; la souris*, *la vipère*, *l'hyène*, etc.

Quand ils désignent l'**individu**, s'il s'agit d'animaux sauvages, on ajoute en général au nom de l'espèce les mots *mâle* ou *femelle* : *serpent mâle*, *serpent femelle ; souris mâle*, *souris femelle*.

S'il s'agit d'animaux domestiques ou de certains animaux sauvages, il peut y avoir un nom pour l'espèce, un nom pour le mâle et un nom pour la femelle :

Espèce	Mâle	Femelle
cheval	*étalon*	*jument*
bœuf	*taureau*	*vache*
cochon	*porc*	*truie*
mouton	*bélier*	*brebis*

Quelquefois un nom féminin désigne à la fois la femelle et l'espèce, et il y a un nom masculin pour désigner particulièrement le mâle :

Femelle et espèce	Mâle
chèvre	*bouc*
poule	*coq*
oie	*jars*
abeille	(*faux*) *bourdon*

Quelquefois, par contre, un nom masculin sert à désigner le mâle et l'espèce, et il y a un nom féminin pour désigner la femelle :

Mâle et espèce	Femelle
mulet	*mule*
chien	*chienne*
cerf	*biche*
singe	*guenon*
lièvre	*hase*
chameau	*chamelle*
sanglier	*laie*
tigre	*tigresse*

Considérés dans leur formation, le masculin et le féminin peuvent présenter deux radicaux différents : *coq*, *poule ; cerf*, *biche* ; ou un même radical différemment modifié : *mulet*, *mule ; lévrier*, *levrette ; loup*, *louve*. Le féminin est tiré directement du masculin dans *chat*, *chatte ; lion*, *lionne*, et le masculin du féminin dans *mule*, *mulet*, *dinde*, *dindon*. La langue se donne ainsi libre carrière et prend ses moyens d'expression où elle les trouve.

III. Du nombre.

166. Origine du pluriel français — Les nombres français viennent des nombres latins, c'est-à-dire que le singulier français sort directement du singulier latin et le pluriel français du pluriel latin. *Murs*, *mur*, et *mur*, *murs*, formes de l'ancienne déclinaison française, contiennent directement les formes latines correspondantes **murus**, **murum** et **muri**, **muros**. Il est donc *historiquement* inexact de dire que le pluriel moderne *mur-s* représente le singulier moderne plus **s**. Cela n'est exact qu'empiriquement, au regard de la langue actuelle qui a perdu le sentiment de l'étymologie.

167. Altérations de forme causées en ancien français par l's de flexion. — La présence de l'**s** de flexion a donné naissance, quand le radical se terminait par une consonne, à un groupe qui a subi dans le cours du temps des altérations diverses.

En vieux français, quand le substantif se terminait par une **labiale** ou une **palatale**, ces consonnes tombaient devant l'**s** (§ 100). Si la finale était une **dentale**, elle se combinait avec l'**s** pour devenir un **z** (§ 69 note). Si c'était une **l** ou une **l** mouillée, elle se changeait en **u** (§ 105, 106 et 107). Si enfin le mot se terminait par les groupes **rm**, **rn**, l'**m** et l'**n** tombaient (§ 100).

Dans l'examen de ces faits, nous laissons désormais de côté le nominatif, qui a disparu de la langue moderne, pour ne considérer que les accusatifs singulier et pluriel.

Ainsi, dans la vieille langue :

1° Quand la consonne finale était une **labiale**, elle tombait devant l'**s** du pluriel :

b *le gab* (plaisanterie), *les gas; le radoub*, *les radous.*
p *le colp* (coup), *les cols; le drap*, *les dras.*
l'apprentif, *les apprentis; le baillif*, *les baillis; le cerf*, *les cers; la clef*, *les clés; la nef*, *les nés; l'œuf*, *les œus.*

2° Quand la consonne finale était une **palatale**, cette palatale tombait devant l'**s** du pluriel : *le coq*, *les cos ; le grec*, *les grés ; le lac*, *les las* ; *le turc*, *les turs.*

3° Quand la consonne finale était une **dentale**, l'**s** se fondait avec la dentale en **z** : *la bontet*, *les bontez ; la dent*, *les denz ; l'enfant*, *les enfanz ; la gent*, *les genz ; tout*, *touz.* Au XIIIe siècle, le **z**, c'est-à-dire **ts**, se réduisit dans la prononciation, et plus tard aussi dans l'écriture, à **s** (§ 101), de façon que le cas des dentales se ramena exactement à celui des labiales et des palatales, et l'on eut à côté des singuliers *dent*, *enfant*, *gent*, *tout*, les pluriels *enfans*, *dens*, *gens*, *tous.*

4° Quand la consonne finale était une **l** ou une **l** mouillée, elle se changeait devant l'**s** du pluriel en **u** en formant une diphtongue avec la voyelle précédente. On sait (§ 107) que si cette voyelle était un **ė**, cet **ė** s'était, avant le changement de **l** en **u**, transformé d'abord en **èa**, puis en **éa**, enfin en **ea** : *bèls* était devenu successivement *bèals*, *béals*, *beals*, d'où *beaus.* Le moyen âge employait l'**x** comme signe abréviatif du groupe final **us**, et la valeur de cette **x** s'oubliant avec le temps, on la prit pour un substitut de l'**s** et on fit reparaître l'**u** : *les chevax* d'abord (pron. *les chevaus*), puis *les chevaux* (§ 106).

l : *le cheval*, *les chevaux ; le mal*, *les maux ; le mantèl*, *les manteaux ; le chapèl*, *les chapeaux ; le chevèl*, *les cheveux ; le col*, *les cous ; l'aïeul*, *les aïeux ; le ciel*, *les cieux.*

ł : *le travail*, *les travaux ; le conseil*, *les conseux ; le linceul*, *les linceux ; le genouil*, *les genoux.*

5° Quand les consonnes finales étaient **rm** ou **rn**, **m** et **n** tombaient devant l'**s** du pluriel : *le verm*, *les vers ; le forn* (*four*) *les fors ; le jorn* (*jour*), *les jors ; le torn* (*tour*), *les tors.*

Ainsi, dans la vieille langue, la présence de l'**s** flexionnelle pouvait modifier considérablement la forme du mot et amener même des altérations de voyelles quand celles-ci présentaient un son ouvert ou un son fermé. Dans *coq* l'**o** était ouvert, dans *cos* l'**o** était fermé ; dans *Grec* l'**e** était ouvert, dans *Grés* il était fermé.

A la fin du moyen âge, le besoin d'analogie fit sacrifier l'harmonie que présentait cette dualité de formes au désir de détacher plus nettement le substantif de sa flexion. Pour arriver à ce résultat, il fallut que le pluriel ne fût autre chose que le singulier plus **s**. La langue partit tantôt du singulier, et forma le pluriel par l'addition de l'**s** ; tantôt du pluriel, et elle forma le singulier par la suppression de l'**s**. Dans certains cas, l'usage du moyen âge avec ses doubles formes s'est conservé jusqu'à nos jours.

168. Formation du pluriel d'après le singulier. — C'est le cas le plus ordinaire, celui qui a fait loi dans la langue moderne : *un Grec*, *des Grecs ; un Turc*, *des Turcs ; un coq*, *des coqs ; une nef*, *des nefs*. Cependant la prononciation, sinon l'orthographe, a conservé des traces de l'ancien usage : *un bœuf*, *des bœufs* (prononcez *bœus*), *un œuf*, *des œufs* (prononcez *œus*), *faire échec*, *jouer aux échecs* (prononcez *échès*) [1].

169. Formation du singulier d'après le pluriel. — La langue forme le singulier par la suppression de l'**s**. Des pluriels *apprentis*, *baillis*, *clés*, *fors*, *jors*, *tors*, *vers* sortent les singuliers *apprenti*, *bailli*, *clé*, *for*, *jor*, *tor*, *ver*, qui remplacent les singuliers primitifs *apprentif*, *baillif*, *clef*, *forn*, *jorn*, *torn*, *verm*.

Des pluriels, *étaux*, *hoyaux*, *noyaux*, *genoux*, *cous*, *fous*, *cheveux*, *manteaux*, *chapeaux* sortent les singuliers *étau*, *hoyau*, *noyau*, *genou*, *cou*, *fou*, *cheveu*, *manteau*, *chapeau*, qui remplacent les singuliers primitifs *étal*, *hoiel*, *noiel*, *genoil*, *col*, *fol*, *chevel*, *mantel*, *chapel*. Le vieux français disait *un sold*, *des solz*, *sols*, *sous* : de là le nouveau singulier *sol*, *sou*.

C'est à cette action que se rattache la disparition générale des consonnes finales dans la prononciation lorsque l'orthographe les conserve. Nous écrivons au singulier *coup*, *drap*, *contrat*, *débit*, *effet*, *répit* sans pro-

1. Notons toutefois la tendance actuelle à prononcer *échek's* et non *échès*.

noncer le **p** ou le **t** parce que ces consonnes finales tombaient au pluriel.

170. Restes de l'ancien usage. — Comme il n'arrive presque jamais que les faits grammaticaux notables disparaissent sans laisser de traces, on ne sera pas surpris de trouver dans la langue moderne des débris de l'ancien usage.

1° Dans les mots terminés par une **dentale**, il faut citer *tout* et *gent*, pluriel *tous* et *gens*.

Tout était un mot d'un usage fort étendu quoique très spécial. Au pluriel, l'**s** finale est restée sensible dans beaucoup de cas, alors qu'ailleurs elle disparaissait de la prononciation : voilà pourquoi l'ancienne orthographe du singulier et du pluriel s'est maintenue.

Pour *gent*, le singulier est devenu à peu près hors d'usage; l'ancien pluriel *gens* s'est donc forcément maintenu.

Il convient de rappeler que de nos jours la *Revue des Deux-Mondes*, par un caprice d'archaïsme qui ne va pas sans un peu de pédantisme, a conservé l'ancien pluriel des noms en *-ant*, *-ent*, en faisant tomber le **t** devant l'**s** : *les parens*, *les enfans*, *les hommes prudens*.

2° C'est dans les mots terminés par **l** ou **l** mouillée que l'ancien usage s'est conservé le plus fidèlement.

Al. La plupart des noms en **-al** forment aujourd'hui leur pluriel en **aus**, **aux**, excepté *bal*, *cal*, *chacal*, *carnaval*, *nopal*, *pal*, *régal*, *serval*. Ces mots en effet sont de formation récente, ou, s'ils sont anciens, leur emploi est trop rare au pluriel pour qu'ils aient reçu la terminaison **aux**.

Citons ici *universel* et *matériel* dont le pluriel *universaux* et *matériaux* remonte à l'ancienne forme *universal*, *matérial*. Les pluriels *universaux*, *matériaux* ont pris des significations spéciales, qui en font des mots différents de *universel* et *matériel*.

El. *Ciel*, pluriel *cieux*. La langue moderne de l'art a refait un pluriel *ciels* avec signification spéciale.

Eul. *Aïeul*, pluriel *aïeux*. La langue moderne, depuis le XVIIIe siècle, subtilisant sur les significations propres et figurées de ce mot, a refait un pluriel *aïeuls* à côté de *aïeux*.

Ail. Quelques mots en **-ail**, *bail*, *corail*, *émail*, *soupirail*, *travail*, *vantail*, *vitrail*, forment leur pluriel en changeant leur **l** mouillée en **ux**. Les autres noms en **-ail** prennent une **s**. La langue a longtemps hésité sur ce point. On trouve jusqu'au XVIIe siècle, d'un côté des *soupirails*; de l'autre, des *épouvantaux*, des *éventaux*, des *plumaux*, des *poitraux*, des *portaux*. Ce n'est guère que dans la seconde moitié du XVIIe siècle que l'usage moderne s'est définitivement établi.

Pour *travail*, l'Académie signale deux emplois du pluriel *travails* : machine à ferrer les chevaux et rapport d'un administrateur à un supérieur. L'usage actuel contredit cette assertion.

Le mot *ail* fait au pluriel *ails* et *aulx*. Ce dernier conserve l'orthographe surabondante des XVe et XVIe siècles : on craignait une confusion avec l'article pluriel *aux*.

Bestiaux n'est pas le pluriel de *bétail*, mais d'un substantif archaïque, *bestial*, qui n'a plus d'emploi aujourd'hui que comme adjectif.

Eil. *Appareil* fait au pluriel *apparaux* dans un emploi spécial, mais en réalité *apparaux* est le pluriel d'une ancienne forme dialectale *apparail*.

Euil. Parmi les mots en **-euil**, il faut distinguer ceux où cette terminaison est étymologique comme *oeil* (anc. *ueil*) *seuil*, et des substantifs verbaux comme *accueil*, de ceux qui ont pris cette terminaison par analogie avec les mots précédents : *chevreuil* (anc. *chevruel*, *chevreul*), *linceul* (pron. *linceuil*), et aussi *cercueil* (anc. *sarqueu*). Les uns et les autres faisaient primitivement leur pluriel en **-eux** : *yeux*, *chevreux*, etc. C'est ce qui explique que les seconds aient pris au singulier une terminaison identique à celle des premiers. Les uns et les autres aussi, peu à peu, refirent leur pluriel sur le singulier :

œils de chat, *de perdrix*, *seuils*, *accueils*, *chevreuils*, *linceuls* (pron. *linceuils*), *cercueils*. Il n'est resté de l'ancien usage que le pluriel *yeux*[1].

171. Des pluriels en x. — C'est une des règles de la grammaire moderne de remplacer par **x** l'**s** du pluriel dans les mots terminés en **-au** : un *tuyau*, des *tuyaux* ; en **-eau** : un *manteau*, des *manteaux* ; en **-eu** : un *cheveu*, des *cheveux*, un *jeu*, des *jeux*, et dans sept noms terminés en **-ou** : *bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou*. Les autres noms en **-ou** prennent une **s** : *des cous*, *des clous*. Le mot *landau* fait au pluriel *landaus*.

Cette règle bizarre et sans valeur, que l'Académie ferait bien de supprimer, garde un souvenir incohérent de l'usage du moyen français qui remplaçait l'**s** par une **x** après une **l** ou une **l** mouillée vocalisée en **u**.

Les noms en **-au** (sauf *landau*, mot récent d'origine étrangère) et les mots en **-eau** viennent de formes primitives en **-al**, **-el**.

Le mot *cheveu* vient de *chevel* et l'**x** du pluriel *cheveux* a entraîné l'**x** dans les autres mots en **-eu**, quoiqu'ils ne viennent pas de noms en **-el** : *feux*, *jeux*, *vœux*, etc.

Parmi les noms en **-ou**, *genoux*, *poux* viennent de *genouil*, *pouil*; *choux* vient de *chol*; mais *bijoux*, *cailloux*, *hiboux*, *joujoux* ne viennent pas de noms en **-ouil** ou en **-ol**. Et cependant on écrit des *cous*, des *fous*, bien que la forme première soit *col*, *fol*.

Il serait plus simple, plus conforme à la tradition de la langue, de revenir à l'ancienne formation du pluriel et de supprimer partout l'**x**.

172. Pluriel des noms étrangers. — Faut-il former le pluriel des noms d'origine étrangère d'après l'usage français ou d'après l'usage que suit la langue étrangère? L'Académie suit l'usage français quand le mot a fini par se naturaliser. Dans le cas contraire, elle suit les

1. *Œil*, c'est-à-dire *eu-t*, anciennement *ueil*, devait faire au pluriel *ueus*, *ueux*. Cette triphtongue étant difficile à prononcer, l'**u** initial se changea en **i**; de là la forme *ieus*, écrite aujourd'hui *yeux*.

règles grammaticales de la langue étrangère, du moins quand il s'agit de langues assez connues, comme le latin, l'italien ou l'anglais. Nos grammairiens ne poussent pas la rigueur de la logique jusqu'à imposer le pluriel de la langue originelle quand il s'agit, par exemple, de l'allemand, de l'espagnol, du grec, de l'hébreu, et surtout de l'arabe qui a donné tant de mots au français. On ne se préoccupe pas dans ces cas des pluriels indigènes.

N'est-ce pas avouer au fond que les discussions des grammairiens ne sont dans cette affaire qu'une question de pédantisme ? On impose aux noms étrangers le pluriel des langues d'où ils sont tirés, quand on connaît ces langues. C'est là un principe artificiel et peu sûr. La vérité serait de suivre la tradition française qui francisait toujours les mots étrangers, qu'ils fussent ou non adoptés par l'usage. Ne faisons point parler aux Français italien, latin, anglais ; laissons-les parler franchement français, et imposons immédiatement aux mots venus du dehors la vraie marque française. S'il convient de s'incliner devant les décisions de l'Académie dans les cas où elle a décidé, n'hésitons pas, dans les cas très nombreux où elle garde le silence, à nous approprier ces mots étrangers, à les franciser.

173. Pluriel des noms composés. — (Voir à la Syntaxe.)

174. Mots invariables pris substantivement. — La langue moderne dit, en les laissant *invariables* : des *a*, des *b*, des *oui*, des *non*, des *car*, des *pourquoi*, trois *un* de suite font 111.

L'ancienne langue les faisait *variables*, et cela très logiquement ; puisqu'elle les considérait comme des substantifs, elle devait les soumettre aux règles des substantifs. Dans Joinville, saint Louis dit à propos de la peine que l'on a à rendre le bien d'autrui volé : *Li rendres escorchoit la gorge pour les* erres *qui y sont* (édition de Wailly, § 33).

La grammaire moderne, par une contradiction fla-

grante, a fait de ces mots des substantifs en leur préposant l'article, et en même temps les a conservés comme des mots invariables, puisqu'elle leur refuse la marque du pluriel.

Section III. — *Des formes grammaticales du nom adjectif.*

175. Des adjectifs en latin. Deux classes d'adjectifs.

I. Des cas. — 176. Des cas de l'adjectif masculin en ancien français. — 177. Des cas de l'adjectif féminin en ancien français. — 178. Des adjectifs indéclinables. — 179. L'ancienne déclinaison des adjectifs n'a point laissé de traces. — 180. Disparition de la seconde classe d'adjectifs — 181. Débris de cette classe dans la langue moderne.

II. Des genres. — 182. Influence de la forme du féminin sur celle du masculin. — 183. Adjectifs terminés au masculin en E muet. — 184. Action troublante pour la formation du féminin des faits orthographiques. — 185. Action troublante des lois phonétiques suivant que l'adjectif est terminé par une labiale, par une dentale, par une palatale, par une nasale, par une liquide, par une voyelle.

III. Des nombres. — 186. Règle générale pour la formation du pluriel. — 187. Particularités de certains adjectifs.

IV. Degrés de comparaison. — 188. Des degrés de comparaison en latin. — 189. Le comparatif en français. — 190. Le superlatif en français.

INTRODUCTION

175. Déclinaison des adjectifs en latin. Deux classes d'adjectifs. — Les adjectifs latins se divisaient en deux classes.

La première contenait les adjectifs qui suivaient au masculin et au neutre la flexion des substantifs masculins et neutres de la seconde déclinaison (**murus, liber, templum**), et au féminin la flexion des substantifs féminins de la première déclinaison (**rosa**). Ils se déclinaient donc au nominatif et à l'accusatif comme il suit :

		Masc.	Fém.	Neutre
Sing.	Nom.	bon**us**	bon**a**	bon**um**
	Acc.	bon**um**	bon**am**	bon**um**

Plur.	Nom.	boni	bonae	bona
	Acc.	bonos	bonas	bona
Sing.	Nom.	niger	nigra	nigrum
	Acc.	nigrum	nigram	nigrum
Plur.	Nom.	nigri	nigrae	nigra
	Acc.	nigros	nigras	nigra

La seconde classe contenait les adjectifs qui suivaient la flexion des substantifs de la troisième déclinaison. Ils se déclinaient suivant ces trois types :

			Masc.	Fém.	Neutre
1	Sing.	Nom.	prudens	prudens	prudens
		Acc.	prudentem	prudentem	prudens
	Plur.	Nom.	prudentes	prudentes	prudentia
		Acc.	prudentes	prudentes	prudentia
2	Sing.	Nom.	fortis	fortis	forte
		Acc.	fortem	fortem	forte
	Plur.	Nom.	fortes	fortes	fortia
		Acc.	fortes	fortes	fortia
3	Sing.	Nom.	acer	acris	acre
		Acc.	acrem	acrem	acre
	Plur.	Nom.	acres	acres	acria
		Acc.	acres	acres	acria

De même que dans les substantifs, le neutre disparut dans les adjectifs. On trouve en ancien français quelques traces du neutre de l'adjectif. Certaines formes qui, au masculin, ont l'**s** de flexion au nominatif singulier se trouvent régulièrement privées de cette **s** dans des emplois où l'adjectif représente un neutre *logique* et répond à un neutre *grammatical* latin : *Il est escrit* (*Roland*, v. 1443 et 3742). *Mout en fu liez, mout li est bel* (Marie de France, *Lai de Bisclavret*, v. 166).

Disparurent également parmi les cas le vocatif, le génitif, le datif et l'ablatif, de façon à ne laisser au masculin que le nominatif et l'accusatif, et au féminin que l'accusatif, tout comme dans les substantifs.

A la fin du moyen âge, le nominatif disparaît même dans les masculins, et la forme de l'accusatif triomphe seule partout.

I. — Des cas.

176. DES CAS DE L'ADJECTIF MASCULIN EN ANCIEN FRANÇAIS. — La déclinaison de l'adjectif en ancien français a eu la même histoire que celle du substantif.

1. Pour les masculins, dans la première classe, le masculin **bonus** a donné en ancien français :

Sing.	Nom.	**bonus**	*bons*	Plur.	**boni**	*bon*
	Acc.	**bonum**	*bon*		**bonos**	*bons*

De même que le paradigme de **murs** s'était imposé à tous les substantifs terminés autrement que par un **e** muet, de même le paradigme de **bons** fut appliqué à tous les adjectifs terminés autrement que par un **e** muet : on dit sg. *neirs* (noir), *neir*, pl. *neir*, *neirs*.

Sur le type **livre**, on déclina tous les adjectifs qui se terminaient par un **e** muet. Un grand nombre de ces adjectifs correspondent à des adjectifs latins qui, dans la langue populaire, quelques-uns déjà dans la langue classique, étaient passés de la seconde classe dans la première. Ainsi à l'accusatif singulier on ne disait plus **pauperem**, mais **pauperum** ; **acrem**, mais **acrum**, etc. De là la déclinaison en ancien français :

Sing.	Nom.	*povre*	Plur.	*povre*
		povre		*povres*

Mais, comme pour **livre**, à la fin du XIIe siècle, *povre* prit l'**s** de flexion. Ainsi encore *altre-s*, *nostre-s*, *vostre-s*.

2. Dans la seconde classe, la langue partit de l'accusatif singulier et pluriel et en tira, par application de la règle de l'**s**, les nominatifs correspondants :

fortem, **fortes**, *fort*, *forz* donnèrent au nom. sing. *forz*, pl. *fort* ;

prudentem, **prudentes**, *prudent*, *prudenz* donnèrent au nom. sing, *prudenz*, pl. *prudent* ;

acrem, **acres**, *aigre*, *aigres* donnèrent au nom. sing. et pl. *aigres*, et plus tard *aigres*, *aigre*.

177. Des cas de l'adjectif féminin en ancien français. — 1. Dans la première classe, **bonam**, **bonas**, deviennent *bone*, *bones* comme **rosam**, **rosas**, avaient donné *rose*, *roses*.

2. Dans la deuxième classe, **fortem**, **fortes** donnèrent *fort*, *forz* ; **amabilem**, **amabiles**, *amable*, *amables*.

Au XIIe siècle, les féminins non terminés par un **e** muet prirent au nominatif singulier l'**s**, comme les substantifs féminins correspondants (§ 147) : *s'amors fu si forz*.

178. Des adjectifs indéclinables. — Les adjectifs indéclinables ne se rencontrent qu'au masculin. Ce sont des adjectifs dont le radical se termine par une sifflante.

1re classe. Adjectifs en **-osus**, anc. fr. *-os*, fr. mod. *-eux* : *vertuos*, *vertueux*, etc.

2e classe. Adjectifs en **-ensis**, anc. fr. *-eis*, *-ois*, fr. mod. *-ois* : *corteis*, *cortois*, *courtois*, etc.

Ces adjectifs masculins gardaient la même terminaison au nominatif et à l'accusatif du singulier et du pluriel.

179. L'ancienne déclinaison des adjectifs n'a point laissé de traces. — Il ne reste aucun débris de la déclinaison de l'adjectif masculin dans la langue moderne, si l'on excepte quelques comparatifs dont il sera parlé plus loin (§ 189).

Certains adjectifs tels que *preux*, *vieux* se terminent par un **x** (= **s**) auquel ils n'ont pas droit d'après l'étymologie. Cette sifflante n'est pas le souvenir d'un ancien nominatif ; elle est due à l'influence analogique des adjectifs en *-eux* (lat. **-osus**).

II. Des genres.

180. Disparition de la seconde classe d'adjectifs. — Si la division en deux classes des adjectifs latins s'était continuée en français, il se serait formé deux grandes séries d'adjectifs, les uns répondant à la première classe latine et ayant une forme différente au masculin et au féminin : **bonum**, *bon* ; **bonam**, *bone* ; les autres répondant à la seconde classe et n'ayant qu'une forme pour le masculin et le féminin, de sorte que **verdem** (lat. class. **viridem**) donnerait *vert* pour les deux genres.

Mais la deuxième classe disparut graduellement et plus ou moins complètement devant la première. Presque tous les adjectifs de la deuxième classe se modelèrent pour le masculin sur le type **bon**, et pour le féminin sur le type **bone**. C'est là le grand fait qui domine et qui explique l'histoire du genre dans l'adjectif français.

Nous avons vu (§ 176, 1) que, dès l'époque impériale, **pauper, pauperis** était devenu **pauperus, paupera, pauperum**. Cette tendance des adjectifs de la deuxième classe à s'identifier à ceux de la première ne fit que s'accentuer. A l'époque romane, le latin des Gaules changea **communis** en **communus** (*commun*, *commune*), **dolens** en **dolentus** (*dolent*, *dolente*), **follis** en **follus** (*fol*, *fole*), **mollis** en **mollus** (*mol*, *molle*).

En outre, ceux des adjectifs de cette deuxième classe qui étaient indéclinables au masculin, parce qu'ils se terminaient par une sifflante (§ 178), et qui, s'ils étaient restés dans cette classe, auraient été également indéclinables au féminin, passèrent à la première et eurent ainsi un féminin français en **e** :

dulC-is	*dolz*	fém. *dolce*	(fr. mod. *douce*)
curtenS-is	*corteis*	*corteise*	(— *courtoise*)
francenS-is	*franceis*	*françeis*	(— *française*)

181. Débris de cette classe dans la langue moderne. — La transformation toutefois ne fut pas complète en ancien français : un certain nombre d'adjectifs de la deuxième classe se maintiennent encore avec une terminaison unique pour le masculin et le féminin.

1. Des adjectifs latins en **-ạlem** étaient devenus en français des adjectifs uniformes en *-al* ou en *-el* : *la couronne royal*, *la vie mortel*. C'est ainsi qu'on a dit jusqu'au XVIIIe siècle *lettres royaux*, *ordonnances royaux*, et que nous disons encore aujourd'hui *fonts baptismaux*. *Font* était, en effet, un substantif féminin comme le prouvent les noms propres *Lafont*, *Bonnefont*, *Bellefont*, *Fonfrede*, *Chaudefont* (écrit aujourd'hui *Chaux-de-font*). L'uniformité de terminaison pour ces adjectifs se remarque aussi dans les adverbes encore usités au XVIe siècle, *loyaument*, *royaument*, *spéciaument*, anciennement *loyalment*, *royalment*, *spécialment*. Ces adverbes ont peu à peu été refaits sur la forme féminine qu'avaient prise les adjectifs : *loyalement*, *royalement*, *spécialement*.

2. Les adjectifs latins en **-ạntem**, **-ẹntem** avaient également donné en français des adjectifs uniformes en *-ant*, *-ent* : *une vertu constant*, *une femme prudent*. De là aussi les adverbes qui se sont, à la différence des précédents, maintenus jusque dans la langue moderne, *constamment*, *élégamment*, *éloquemment*, *prudemment*. Malgré les efforts des écrivains qui, à partir du XIVe siècle, ont cherché à refaire ces adverbes sur la forme du féminin de l'adjectif, la vieille forme a subsisté. Des formes comme *diligentement*, *éloquentement*, *patientement*, etc., n'ont pu triompher. *Présentement*, quoique datant du XIIIe siècle, et *véhémentement* ont été formés d'après les féminins *présente* et *véhémente*.

3. **Fort** dans l'expression *elle se fait fort* est un reste de l'ancien usage. La vieille langue disait *elles se font forz*, ce qui prouve qu'elle considérait ici *fort* comme un adjectif et non comme un adverbe. L'Académie, au XVIIe siècle, ne s'expliquant pas l'invariabilité apparente de l'adjectif, déclara que *fort* était adverbe et imposa l'or-

thographe *elles se font fort*, orthographe erronée que son autorité a conservée.

Fort est encore féminin dans les noms propres *Pierrefort*, *Rochefort* et *Villefort*.

4. **Grand** a conservé son uniformité dans *grand' chambre*, *grand'chose*, *grand'croix*, *grand'faim*, *grand' garde*, *grand'mère*, *grand'messe*, *grand'rue*. L'apostrophe qui suit *grand* dans ces expressions n'a sa raison d'être que dans l'erreur des grammairiens du XVIIe siècle qui croyaient à une chute de l'**e** final et voulurent la rendre apparente aux yeux.

Grand est encore féminin dans les noms propres *Grand-Couronne*, *Grand-Fontaine*, *Grandlande*, *Grandmaison*, *Grandrive*, *Gran(d)ville*.

5. **Vert** est féminin dans le nom propre *Vauvert*, c'est-à-dire *Valvert*; *val* en ancien français était du féminin, comme le prouvent ces autres noms propres, *Laval*, *Bonneval*, *Vaucluse* [1].

Tels sont les débris qu'a laissés dans la langue la deuxième classe des adjectifs de l'ancien français. La formation du féminin pour ces adjectifs d'après le masculin a commencé dès le XIe siècle ; très anciennement donc on voit apparaître les féminins analogiques *brieve*, *grande*, *forte*, *mortelle*, *telle*, *verte*. Mais la langue, en adoptant cette formation du féminin et en visant à l'unité pour tous les adjectifs, n'abandonne pas brusquement le système qu'elle tenait des Latins. Ce n'est qu'à la longue, après une série de pertes, ayant leur point de départ dans la période latine, de plus en plus sensibles dans la période romane et se multipliant au moyen âge, que l'ample système latin fait place à ce système nouveau qui finit par embrasser tous les adjectifs ; et toutefois, après quinze ou dix-huit siècles de simplification, la deuxième classe d'adjectifs s'est, çà et là, maintenue dans des expressions consacrées. Tant il est difficile aux langues de faire disparaître entièrement les systèmes grammaticaux dont elles se débarrassent !

1. On peut rapprocher de *grand* et de *fort* féminins dans certains noms propres, *real* (royal) dans *Villeréal*.

182. Influence de la forme du féminin sur celle du masculin. — A part les exceptions précédentes, c'est donc le type **bonum**, **bonam**, *bon*, *bonne*, qui a triomphé, et son triomphe a été si complet que désormais tous les adjectifs de formation nouvelle ou empruntés soit aux langues anciennes, soit aux langues étrangères, vont se modeler sur ce type. L'**a** atone de **bọnam** devenant **e** muet, l'on a *bone*, *bonne*, et comme d'une part l'**u** atone tombe dans **bọnum**, ce qui donne en français *bon* (§ 47) et que d'autre part le féminin se distingue du masculin par la présence d'un **e** final, on en est venu à cette croyance, erronée au regard de l'histoire, que le féminin **se formait du masculin par l'addition d'un e muet.**

Cette formation du féminin ne va pas sans une altération apparente, plus ou moins grande, de la consonne qui termine le masculin. Nous disons apparente, parce qu'en réalité, le plus souvent, c'est le féminin qui a conservé intacte la forme du radical; au contraire, le masculin, par la chute de la terminaison latine, s'est trouvé réduit au radical pur, et ainsi a été terminé par une consonne qui a subi les altérations phonétiques qui atteignent les consonnes finales en français. Ainsi le féminin latin **nọvam** garde son **v** intact dans le féminin français *neuve* ; au contraire, dans le masculin **nọvum**, la terminaison **-um** étant tombée, le **v** est devenu final et s'est changé en **f**. C'est donc une erreur de dire que le masculin *neuf* fait irrégulièrement son féminin en changeant l'**f** final du masculin en **v**. Il est plus exact de dire que c'est le masculin qui a altéré la consonne finale.

Ce point de vue ne doit jamais être oublié quand on étudie la théorie de la formation du féminin dans les adjectifs. Dans bien des cas, c'est le féminin qui est régulier et le masculin qui est irrégulier.

183. Adjectifs terminés au masculin en e muet. — Avant d'aborder l'exposition de cette théorie, il convient d'écarter un certain nombre d'adjectifs qui, pour diverses raisons, ont leur masculin aussi bien que leur féminin terminé en **e** muet :

1° Ceux qui, comme *aigre*, *faible*, *pauvre*, *tendre*, etc., et tous les adjectifs en **-able**, ont dû, au moyen de cet **e** final, soutenir un groupe de consonnes précédentes (§ 60).

2° Ceux dont la forme du masculin, déjà dans l'ancienne langue, a été refaite sur celle du féminin, quand les deux formes présentaient une différence trop marquée.

Ainsi le masculin latin **fịrmum** donna primitivement le masculin français *ferm*, *fer*, tandis que le féminin latin **fịrmam** donnait *ferme*; **lạrgum** donna *larc* et **lạrgam** *large* : d'assez bonne heure, *fer* et *larc* furent remplacés par *ferme* et *large*. De même les formes masculines *chauve*, *juste*, *louche*, *moite*, *pâle*, *roide*, *triste*, *vide* ont remplacé les anciennes formes *chauf*, *juz*, *lois*, *moit*, *pal*, *roit*, *trist* et *vit*.

3° Les nombreux adjectifs en **-ile**, de formation savante, empruntés du latin à diverses époques de la langue : *fertile*, *stérile*, *utile*, etc. En moyen français, on a hésité sur la terminaison à donner à ces adjectifs : on trouve les masculins *steril*, *util*, etc. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous disons *puéril*, *-ile ; vil*, *-ile*.

184. Action troublante pour la formation du féminin des faits orthographiques. — Arrivons maintenant à la théorie générale de la formation du féminin.

La règle générale consiste à **ajouter au masculin un e muet** : *gris*, *grise* ; *délicat*, *délicate* ; *poli*, *polie*.

Cette règle générale subit de nombreuses exceptions qui sont dues soit à des **faits orthographiques**, soit à des **faits phonétiques**.

La bizarrerie de l'orthographe actuelle oblige, en certains cas, à modifier la consonne finale devant l'**e** du féminin pour maintenir dans l'écriture l'intégrité du son que présente l'orthographe du masculin :

ammoniac	fait	*ammoniaque*
caduc	—	*caduque*
turc	—	*turque*

Sans ce changement d'orthographe, on aurait : *ammoniace*, *caduce*, *turce*.

Grec et *public*, dans le moyen français, formaient leur féminin soit en ajoutant **que** au masculin, soit en supprimant devant cette terminaison le **c** du masculin : *grecque*, *publicque ; greque*, *publique*. Les féminins actuels *grecque* et *publique* nous ramènent à ces deux modes de notation du féminin.

Ce sont des changements analogues que l'on constate dans *franc*, *franque* ; *long*, *longue*, où l'orthographe du féminin est due à l'ancienne prononciation du masculin qui faisait entendre le **c** et le **g**.

C'est également pour des raisons orthographiques que l'on écrit au féminin *exiguë*, *contiguë*, *aiguë*, avec un tréma sur l'**e** ; — que les mots terminés en **-el** (*bel*, *nouvel*, *réel*) doublent l'**l**, les deux **l** conservant à l'**e** le son ouvert ; — et que les mots terminés par **l** mouillée doublent l'**l** au féminin parce que l'**l** mouillée entre deux voyelles s'écrit avec **ll** : *gentil*, *gentille ; vermeil*, *vermeille*.

Les règles purement orthographiques de la formation du féminin, bien qu'elles atteignent un grand nombre d'adjectifs sous des formes variées, sont sans importance.

185. Action troublante des lois phonétiques suivant que l'adjectif est terminé par une labiale, par une dentale, par une palatale, par une nasale, par une liquide, par une voyelle. — Plus importantes sont les règles fondées sur l'application des lois phonétiques.

Nous classons les adjectifs d'après le son qui les termine au masculin.

A. L'adjectif est terminé par une **labiale**.

Le masculin se termine par une **f** dans *bref*, *neuf*, etc., en vertu de la loi phonétique qui change le **v** latin en **f** quand il devient final (§ 64, 2°). Le **v** étymologique se maintient intact au féminin : **nọvam** *neuve*, **vịvam** *vive ;* mais on a au masculin **nọvum** *neuf*, **vịvum** *vif*, comme **bọvem**, *bœuf*.

Dans *bref*, *brève*, *grief*, *grième*, on surmonte l'**e** du féminin d'un accent grave pour lui conserver, par simple artifice d'orthographe, le son de l'**è**. Le moyen français écrivait *brefve*, *griefve*, *neufve*, *vifve* pour rendre plus visible le rapport du masculin au féminin.

B. L'adjectif est terminé par une **dentale**.

1° La finale latine est un **d**.

Le vieux français changeait le **d** final en **t** quand il était précédé d'une autre consonne (64, 2°) ; il le laissait intact devant l'**e** du féminin.

Grandem	v. fr. *grant*	fém. *grande*
Frigidum, frigdum	v. fr. *froit*	fém. *froide*

Le **t** a disparu dans la prononciation, sauf devant un mot commençant par une voyelle : *un gran***t** *homme*, *un froi***t** *hiver*. L'orthographe moderne a fait reparaître le **d** étymologique pour établir un accord apparent, sinon réel, entre le masculin et le féminin. Dans *vert*, *verte*, (anciennement *verde*), le contraire a eu lieu : c'est le masculin qui a imposé sa forme au féminin.

2° La finale latine est un **t**.

Ce **t** est devenu muet au masculin en français moderne. Il se maintient au féminin : *délicate*, *mate*, *distraite*, *petite*, *bigote*, *dévote*, *brute*, *toute*, *prête*.

Il faut noter à part la plupart des adjectifs en **-et** : *muet*, etc., et les deux adjectifs *sot*, *vieillot*. Ils doublent aujourd'hui le **t** : *muette*, etc., *sotte*, *vieillotte* ; les adjectifs en **-et** le font pour conserver à l'**e** le son ouvert ; *sotte*, *vieillotte* le font par une orthographe sans fondement sérieux. *Discret*, *indiscret*, *secret*, *concret*. *complet*, *incomplet*, *inquiet*, *replet*, font seuls aujourd'hui leur féminin en **-ète**, en vertu d'une règle sans autorité, qui se fonde sur le désir de conserver l'orthographe latine (**discreta**, **indiscreta**, **secreta**, etc.). Jusqu'à la fin du siècle dernier, on écrivait aussi bien *muete* que *muette*, *discrette* que *discrète*. Il vaudrait mieux revenir à l'une ou à l'autre de ces formations et marquer le son ouvert de l'**e** par l'accent ou par le redoublement du **t** à volonté.

3° L'adjectif se termine par **s**, **x**.

L'**s** ou l'**x** final ne se prononce pas au masculin. A l'origine, cette consonne avait des valeurs diverses.

Elle représentait une **s** simple, qui, au féminin, étant entre deux voyelles, a dû être une **s** douce en français (§ 63) :

ras, *rase* (lat. **rasus, rasa**).
courtois, *courtoise* (lat. **cortesis**).
français, *française* (lat. **francesis**).
gris, *grise* (ancien haut allemand **greis**).
douloureux, *douloureuse* (latin **dolorosus, dolorosa**).
jaloux, *jalouse* (lat. **zelosus, zelosa**).

Elle représentait une **s** précédée d'une autre **s**, ce qui lui laissait la valeur de **s** forte (§ 66) :

bas, *basse* (lat. **bassus, bassa**).
las, *lasse* (lat. **lassus, lassa**).
épais, *épaisse* (v. fr. *espes* et *espois*, fém. *espesse* et *espoisse* ; lat. **spissus, spissa**).
gros, *grosse* (lat. pop. **grossus, grossa** ; ancien haut allemand **gross**).
roux, *rousse* (lat. **russus, russa**).
exprès, *expresse* (lat. **expressus, expressa**).
confès, *confesse* (lat. **confessus, confessa**).
faux, *fausse* (v. fr. *fals*, *false* ; lat. **falsus, falsa**).

Dans quelques adjectifs, la sifflante forte, notée aujourd'hui par **ss** ou par **ç** ou par **c**, est une réduction d'un son antérieur **ts**, égal à **zç** (§ 73) :

coulis, *coulisse* (v. fr. *colediz*, *coleïz*, *coledice*, *coleïce*, latin **colatįcius, colatįtia**).
métis, *métisse* (v. fr. *mestiz*, *mestice* ; lat. **mixtįcius, mixtįcia**).
tiers, *tierce* (v. fr. *tierz*, *tierce* ; lat. **tęrtius, tęrtia**).

Absous, *dissous*, participes de *absoudre*, *dissoudre*, font *absoute*, *dissoute*. Le féminin représente les nominatifs **absǫluta, dissǫluta** ; **absǫlta, dissǫlta**. Le masculin repré-

sente les nominatifs **absọlutus**, **dissọlutus**; **absọltus**, **dissọltus**. Il devrait être régulièrement, d'après l'accusatif latin, *absout*, *dissout*.

Préfix, *préfixe*, est un mot emprunté du latin par formation savante : **præfixus**, **præfixa**. L'**x** se prononce au masculin. Il est fâcheux qu'on n'ait pas suivi l'analogie du mot simple *fixe* (également de formation savante) qui représente le latin **fixus**, **fixa**.

C. L'adjectif est terminé par une **palatale** au masculin.

Cette palatale est quelquefois muette : *franc*, *long*, et si c'est un **g**, elle devient forte et se change en ancien français en **c** (§ 69) : **longum**, *lonc*; **largum**, *larc*.

Au féminin devant **a**, le **c** latin se change en **che** (§ 74).
— **g** latin — **ge** (§ 89).

Ainsi, **francum**, *franc*; **francam**, *franche*[1].
friscum, *fresc*, *fres*, *frais*; **friscam**, *fresche*, *fraische*, *fraîche*.
siccum, *sec*; **siccam**, *sèche*.
largum, *larc*, *large*; **largam**, *large*.
longum, *lonc*, *long*; **longam**, *longe*, *longue*.

D. L'adjectif est terminé par une **nasale**.

Dans les adjectifs de formation ancienne, le féminin se forme en doublant la lettre **n** parce que, des deux **n** consécutives, la première indique la prononciation nasale qu'avait autrefois la voyelle précédente :

bon, *bonne*	c'est-à-dire	*bõ*, *bõ-ne*.
paysan, *paysanne*	—	*paysã*, *paysã-ne*.
ancien, *ancienne*	—	*anciẽ*, *anciẽ-ne*.

Dans les temps modernes, la voyelle perdant sa nasalisation au féminin est devenue voyelle pure : *bonne*, *paysanne*, *ancienne* se prononcent *bòn'*, *paysàn'*, *anciè n'*; mais l'orthographe a conservé la première des deux **n** qui n'a plus sa raison d'être.

1. Le fém. *franque*, de formation moderne est tiré de *Franc*, nom du peuple : la *nation franque*, la *langue franque*.

Dans *persan*, *persane*, *anglican*, *anglicane*, de formation moderne, l'usage est d'accord avec la prononciation.

Même accord avec les adjectifs en **-ain**, **-ein**, **-in** : *fin*, *fine ; vain*, *vaine ; plein*, *pleine*, etc. La nasale du masculin est dans ces adjectifs de date relativement récente (§ 118).

Quand la finale est une **n** mouillée, *bénin*, *bénigne* (**benignus, benigna**), *malin*, *maligne* (**malignus, maligna**), l'**ñ** qui se maintient au féminin disparaît au masculin parce que la langue, depuis la fin du moyen âge, a perdu la prononciation de l'**n** mouillée finale des mots (§ 194).

Comparer	*je crains*	et	*craignant*
	besoin	—	*besoigneux*
	loin	—	*éloigné* [1]

E. L'adjectif est terminé par une **liquide**.

1° La finale latine est une **r** :

L'**r** se prononce le plus habituellement au masculin. Aussi les adjectifs terminés par **r** forment-ils pour la plupart régulièrement leur féminin : *claire*, *obscure*, *noire*, *majeure*, *mineure*, *antérieure*, *postérieure*, *ultérieure*, *inférieure*, *supérieure*, etc.

Certains noms d'agents, qui peuvent être employés comme adjectifs et qui sont de formation populaire, forment leur féminin en changeant **-eur** en **-euse**. D'autres, de formation savante en **-teur**, reproduisent le féminin latin **-tricem** (§ 164, 5°).

Il faut remarquer les adjectifs en **-er**, **-ier**. Ils faisaient entendre jadis l'**e** comme l'**è** ouvert et l'**r** comme consonne finale. La prononciation du masculin ne se distinguait donc de celle du féminin que parce que celui-ci faisait entendre encore un **e féminin** final.

Ces adjectifs, entre le XVIe et le XVIIIe siècle, n'ont plus fait entendre l'**r** et ont réduit l'**è** à un **é** : *étrangé*, *légé*,

1. Notons qu'au XVIe siècle, au féminin, *-igne* se réduisit à *-ine* : *maline*, *bénine*. Cf. *maline* dans La Fontaine et *signet* prononcé *sinet*.

premié ; au féminin, l'**e** reste ouvert et porte dans l'orthographe un accent : *étrang***è***re*, *lég***è***re*, *premi***è***re* (§§ 111 et 121).

Il n'y a que les trois adjectifs *amer*, *cher* et *fier* qui aient conservé l'ancienne prononciation.

2° La finale latine est une **l**.

Cette **l** est *simple* ou *mouillée*.

Si c'est une **l** simple, la formation normale se rencontre dans la plupart des adjectifs : *amicale*, *normale*, *civile*, *puérile*, *espagnole*, *seule*, *soûle*. — Mais les adjectifs *fol*, *mol*, *nul* doublent l'**l** par souvenir de l'orthographe latine (**follam**, **mollem**, **nullam**). Les adjectifs terminés par **-el** doublent l'**l** pour conserver à l'**e** le son ouvert, pure règle d'orthographe : *éternelle*, *réelle*, *belle*, *nouvelle*, *jumelle*.

Si c'est une **l** mouillée, cette **ł** est toujours notée par **ll** devant l'**e** muet du féminin : *gentille*, *vermeille*, *vieille*.

Ces règles n'ont rien à voir avec la phonétique ; mais il n'en est pas de même du changement de **-el** en **-eau**, dans *bel*, *nouvel* et l'archaïque *jumel* : *beau*, *nouveau*, *jumeau* ; de **-ol** en **-ou** dans *fol*, *mol*, *fou*, *mou*, et du changement de *vieil* en *vieux*. Cette transformation, analogue à celle que nous avons vue pour le substantif (§ 167, 4°), n'a pas eu lieu quand l'adjectif était suivi immédiatement d'un substantif masculin commençant par une voyelle et uni intimement par le sens à l'adjectif : *un bel enfant*, *un nouvel événement*, *c'est bel et bon*, *un fol amour*, *un mol édredon*, *un vieil avare*.

Jumel se plaçant après son substantif a disparu.

Jusqu'à nos jours, il y a eu quelque hésitation dans l'emploi de *fol*, *fou* et de *vieil*, *vieux*. En particulier, *vieux* s'étant terminé par une **x**, par analogie avec les substantifs en **-eux**, **-euse** il y a une tendance à l'employer même devant une voyelle : *un vieux avare*, *un vieux arbre*[1].

1. On en vient ainsi à un emploi inverse de celui de l'ancienne langue qui employait *fol* et *vieil* même quand le mot suivant commençait par une consonne, et cela encore en moyen français : *le fol jeune homme*, *le vieil chêne*.

F. L'adjectif est terminé par une **voyelle**.

Parmi les adjectifs terminés par une voyelle, il faut signaler *favori* et *coi*, féminin *favorite*, *coite*.

Favorite est l'italien **favorita**, qui a remplacé l'ancien *favorie*, féminin de *favori*, participe de l'ancien verbe *favorir*. Le masculin de ce participe s'est seul maintenu.

Coi a remplacé son ancien féminin *coie* par le féminin picard *coite*, sans qu'on puisse dire pourquoi.

Certains adjectifs ne connaissent pas de féminin : *châtain*, *dispos*, *fat*, *grognon*, *partisan*, *résous*.

Hébreu en parlant des choses n'a pas de féminin : *un livre hébreu*, mais *une traduction hébraïque*. Comme nom de personne, il fait au féminin *hébreue* : *une jeune Hébreue*.

Contumax emprunté directement au latin **contumax**, des deux genres, n'a qu'une forme pour le masculin et le féminin.

III. Des nombres.

186. Règle générale pour la formation du pluriel. — Les adjectifs forment leur pluriel de la même façon que les substantifs, et pour les mêmes raisons. On ajoute une **s** au masculin et au féminin singuliers pour avoir le masculin et le féminin pluriels.

187. Particularités du puriel de certains adjectifs. — 1° Quand le masculin singulier se termine par une **sifflante**, le masculin pluriel ne prend pas d'**s** : *des hommes gras, de faux témoignages*.

2° Les adjectifs en **-ant**, **-ent** doivent conserver leur **t** au masculin pluriel devant l'**s** de flexion : *constant*, *constants* ; *prudent*, *prudents*.

Il n'y a d'exception que pour *tout*, pluriel *tous*. (§ 170, 1°.)

3° Les adjectifs en **-eau** prennent **x** : *beau*, *nouveau*, *jumeau*. (§ 170, 2°.)

Les adjectifs en **-eu** prennent **s** : *des yeux bleus*. Toutefois *hébreu*, qui tient plus du substantif que de l'adjectif, fait au pluriel *hébreux* : *les livres hébreux*.

4° Les adjectifs en **-al** forment leur pluriel masculin en changeant **al** en **aux** : *amical*, *amicaux ; brutal*, *brutaux; légal*, *légaux ; oriental*, *orientaux*. (§ 170, 2°.)

Telle est la règle générale qui comprend cependant un nombre assez grand d'exceptions.

Un certain nombre d'adjectifs en **-al** ne sont guère d'usage au masculin : *église collégiale*, *ligne diagonale*, *eau pluviale*. Par suite, le pluriel en **-aux** est inconnu.

D'autres, en très petit nombre et peu usités, font leur pluriel en **-als** : *fatals*, *finals*.

D'autres enfin, assez nombreux, ne peuvent pas du tout s'employer au pluriel masculin : *astral*, *doctoral*, *idéal*, *naval*, *patronal*, *théâtral*, *transversal*, *virginal*, etc.

Cette formation des pluriels masculins d'adjectifs en **-al** représente une des difficultés de la grammaire française.

Comme la formation du pluriel en **-aux** est seule conforme aux tendances de la langue, on ne saurait assez l'encourager. Il est à désirer que l'usage se décide à faire régulièrement en **-aux** le pluriel de tous les adjectifs en **-al**.

5° L'adjectif inusité au singulier *pénitential* ou *pénitentiel* fait au pluriel masculin *pénitentiaux* : *psaumes pénitentiaux*, et au pluriel féminin *pénitentielles* : *œuvres pénitentielles*.

IV. Degrés de comparaison.

188. Des degrés de comparaison en latin. — Le latin possédait des flexions spéciales pour marquer les degrés de comparaison, c'est-à-dire le comparatif et le superlatif.

Le comparatif se formait en ajoutant au radical **-ior**, **-iorem** pour le masculin et le féminin, **-ius** pour le neutre ; **sanct-us**, *saint* ; **sanct-ior**, **sanct-iorem**, **sanct-ius**.

Le superlatif se formait en ajoutant au radical de l'adjectif la terminaison **-issimus**, **-issima**, **-issimum**, et cette terminaison exprimait aussi bien le superlatif relatif que le superlatif absolu : **sanct-issimus**, *très saint* ou *le plus saint*.

Un très petit nombre d'adjectifs en latin n'avaient point de comparatif et de superlatif, et y suppléaient analytiquement au moyen d'adverbes placés devant le positif : **magis** ou **plus strenuus**, *plus courageux* ; **maxime** ou **multum** ou **valde strenuus**, *très courageux* ou *le plus courageux*.

A la suite du latin populaire, le français, comme les autres langues romanes, a développé cette construction analytique au moyen d'adverbes. Il n'est resté qu'un très petit nombre de comparatifs, et il n'est point resté de superlatifs latins. On peut dire que le français ne connaît plus les degrés de comparaison exprimés par une forme spéciale d'adjectifs.

189. Le comparatif en français. — Des deux adverbes **magis** et **plus** qui en latin servaient exceptionnellement à exprimer le comparatif, le français a adopté **plus** : *plus grand*, *plus méchant*.

Toutefois un certain nombre de comparatifs latins avaient passé dans le vieux français, et quelques-uns subsistent encore dans la langue. Ainsi l'on trouve au moyen âge *halçor* (**altiọrem**, plus haut), *bellezour* (**bellatiọrem**, plus beau), *forçor* (**fortiọrem**, plus fort), *graindre* et *greignor* (**grąndior**, **grandiọrem**, plus grand), *nualz* (**nugalius**, pire) et *sordeis*, *sordois* (**sordidius**, pire). Nous avons conservé *meilleur*, *mieux*, *moindre*, *moins*, *pire*, *pis*. Il faut ajouter les substantifs *maire*, *sire* et *seigneur*, les adjectifs *majeur* (a. fr. *maïeur*) et *mineur* (a. fr. *meneur*), et le substantif indéfini *plusieurs* (§ 142) qui remontent à des comparatifs latins.

Des formes latines, la langue a conservé tantôt le cas sujet, tantôt le cas régime, ces comparatifs appartenant à la déclinaison imparisyllabique (§ 146). Ainsi *moindre*, *pire*, *maire* et *sire* sont d'anciens nominatifs ; *meilleur*,

mineur et *seigneur* sont des accusatifs ; *mieux* et *pis* correspondent à des neutres latins. L'ancien français possédait la déclinaison complète :

	Masc. et Fém.
mẹlior	*mieldre*
meliọrem	*meillor* (fr. mod. *meilleur*)
	Neutre
mẹlius	*miels* (fr. mod. *mieux*)

De même *moindre*, *meneur*, *moins* ; *pire*, *peieur*, *pis*. Nous n'avons donc comme restes de comparatifs latins que *meilleur* et *mieux*, *moindre* et *moins*, *pire* et *pis*. Et même de nos jours *moindre* tend à céder le pas à *plus petit*, *pire* et *pis* à *plus mauvais* et *plus mal*.

190. Le superlatif français. — Le superlatif absolu était marqué en vieux français par les adverbes *assez*, *beaucoup*, *durement*, *fort*, *grandement*, *mout*, *par*[1], et déjà le plus souvent par *très* (lat. **trans**) qui, du sens de « au delà » qu'il a dans *trépasser*, prit celui de « au delà de toute limite ». Dans la langue moderne, c'est encore *très* qui est le plus employé pour marquer le superlatif absolu à côté de *bien*, *extrêmement*, *fort*, etc.

Quant au superlatif relatif, que le latin traitait comme un superlatif absolu, les langues romanes en ont fait une sorte de comparatif, un comparatif déterminé. Déjà, en latin, on employait le comparatif au sens du superlatif quand il s'agissait de deux objets : **validior manuum**, *la plus forte des deux mains*. C'est cette conception du superlatif relatif qui a triomphé. Le français forma son superlatif relatif en préposant au comparatif l'article déterminé : *plus fort*, **le** *plus fort* ; *plus grand*, **le** *plus grand* ; *meilleur*, **le** *meilleur* ; *moindre*, **le** *moindre*. On verra à la syntaxe que, jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la

1. *Par* (lat. *per*) était en effet employé comme adverbe dans l'ancienne langue avec le sens de *beaucoup* ; comparez d'ailleurs le latin *permagnus* (tout-à-fait grand, très grand).

langue n'a même pas complètement distingué et séparé l'expression du superlatif relatif de l'expression du comparatif qui lui avait donné naissance.

La langue n'a conservé aucune trace du superlatif latin. La terminaison **-ịssimum** devait donner en français *-esme* (§ 50). On ne trouve en ancien français que deux formes qui dérivent phonétiquement de superlatifs latins, ce sont *pesme* (lat. **pęssimum**), qui correspond au comparatif *pire*, et *mesme*, *même* (§ 142). Quant aux formes *hautisme*, *grandisme*, *seintisme* que l'on rencontre çà et là, ce sont des formes savantes [1].

CHAPITRE II

DU PRONOM

191. Différentes espèces de pronoms. — Les pronoms sont des mots qui servent à désigner ou à déter-

1. Au xvie siècle, l'imitation italienne introduisit quelques adjectifs au sens du superlatif absolu en *-issime* répondant à l'ita-

miner par des caractères particuliers, par rapport à la personne qui parle, les personnes ou les choses dont il est question dans le discours.

Les pronoms français, comme ceux des autres langues romanes, viennent des pronoms latins correspondants, plus ou moins modifiés dans leurs formes ou dans leurs fonctions.

Ils se divisent, suivant leur objet, en quatre classes :

1° Pronoms *personnels* ;
2° — *possessifs* ;
3° — *démonstratifs* ;
4° — *relatifs* ou *conjonctifs* ou *interrogatifs*.

Ils sont *substantifs* s'ils sont employés absolument et représentent la personne ou la chose dont il s'agit ; *adjectifs*, s'ils ne font que la déterminer.

Substantifs ou adjectifs, ils sont soit *accentués*, soit *atones* (proclitiques ou enclitiques). Le plus ordinairement, dans la langue moderne, les pronoms substantifs sont accentués, les pronoms adjectifs sont atones.

I. Pronoms personnels.

192. Des pronoms personnels. Deux séries. — Les pronoms personnels se divisent en deux séries. La première contient les pronoms de la première et de la seconde personne et le pronom *réfléchi* de la troisième : ce sont là les véritables pronoms *personnels*. La seconde série renferme seulement le pronom dit de la troisième personne, qui est un ancien démonstratif transformé graduellement en pronom personnel.

Les pronoms de la première série, de même que les noms, possédaient en latin une déclinaison complète.

lien *-issimo* : *généralissime*, *grandissime*, *sérénissime*. Par plaisanterie, on a créé sur ce modèle *rarissime*, *richissime*, etc. Notons aussi à la même époque la tentative infructueuse de Pelletier pour faire revivre les comparatifs latins en *-ior* et les superlatifs en *-isme* : *doctieur*, *hardieur* ; *doctime*, *hardime* (voir Darmesteter et Hatzfeld, *le Seizième siècle en France*, p. 229).

1re pers. Sing.	Nom.	**ego**	Plur.	**nos**
	Gén.	**mei**		**nostri**
	Dat.	**mihi**		**nobis**
	Acc.	**me**		**nos**
	Abl.	**me**		**nobis**
2e pers. Sing.	Nom.	**tu**	Plur.	**vos**
	Gén.	**tui**		**vestri**
	Dat.	**tibi**		**vobis**
	Acc.	**te**		**vos**
	Abl.	**te**		**vobis**

3e pers. réfléchi. Sing. et Plur.	Gén.	**sui**
	Dat.	**sibi**
	Acc.	**se**
	Abl.	**se**

Le roman laissa tomber les génitifs **mei**, **tui**, **nostri**, **vestri**, les datifs **mihi**, **tibi**, **sibi**, **nobis**, **vobis**, et les ablatifs qui présentaient une forme identique tantôt à l'accusatif correspondant (**me**, **te**, **se**), tantôt au datif correspondant (**nobis**, **vobis**). Ces pronoms n'eurent donc au moyen âge qu'un cas sujet et un cas régime, ce dernier servant pour le régime direct ou indirect.

Le pronom de la deuxième série, dont on verra plus loin le tableau de la déclinaison en latin, posséda, outre le cas sujet et le cas régime direct, un cas régime indirect (*lui*, *leur*).

193. Maintien de la déclinaison pronominale. — La déclinaison du moyen âge s'est maintenue jusqu'à nos jours pour ces pronoms. Tandis que les substantifs et les adjectifs, perdant leur nominatif, n'ont plus qu'une forme pour exprimer le sujet et le régime, les pronoms personnels ont conservé leur forme du sujet à côté de celle du régime. Quelle est la cause de ce traitement différent ?

En latin, les personnes du discours étaient suffisamment indiquées par les flexions verbales, et il n'était pas nécessaire d'employer les pronoms personnels pour les désigner. **Laboro** signifiait *je travaille*; **ludis**, *tu*

joues. Si l'on exprimait les pronoms personnels, ils servaient à insister sur l'idée du sujet : **ego laboro, tu ludis** signifiaient *Moi, je travaille; toi, tu joues*, ou *c'est moi qui travaille, c'est toi qui joues*. Les pronoms sujets avaient donc en latin une valeur *emphatique*.

Ils la conservèrent quelque temps en vieux français. Mais, à partir de la fin du XIIe siècle, quand les flexions verbales se désorganisèrent et s'effacèrent, elles devinrent insuffisantes pour marquer les personnes grammaticales. Par suite, la langue, pour rendre aux formes verbales leur netteté de signification, fut obligée de faire un emploi de plus en plus marqué des pronoms personnels sujets.

Mais cet emploi eut pour résultat d'en affaiblir la force, et les pronoms, d'accentués qu'ils étaient à l'origine, devinrent peu à peu atones. C'est au XIIe siècle que l'on voit paraître, pour la première fois, les pronoms personnels sujets dans cet emploi nouveau. Il faut quatre siècles à la langue pour l'établir définitivement. A la fin du XVIe siècle, la révolution est achevée : les trois personnes verbales sont décidément indiquées par les pronoms personnels sujets atones que cette nouvelle formation grammaticale empêche de disparaître.

Si les formes verbales avaient pu rester marquées par la flexion, les pronoms sujets auraient, à la fin du XIVe siècle, suivi le sort des cas sujets des noms, c'est-à-dire auraient disparu.

La langue perdit ainsi l'emploi emphatique de ces pronoms sujets. Cet emploi était trop bien indiqué et répondait trop pleinement à une nécessité de la langue pour que celle-ci ne cherchât pas à remplacer de quelque façon ce qu'elle venait de laisser disparaître. Les pronoms possédaient des cas régimes qui se présentaient sous deux formes, l'une atone, l'autre accentuée (*me*, *moi* — *te*, *toi* — *le*, *lui*, etc.). Ce fut la forme accentuée de l'accusatif qui prit la place du sujet emphatique. Dès le XIIe siècle, on voit paraître les formes *moi qui lis*, *toi qui dis*, etc. [1].

1. Voir la syntaxe.

Ainsi, d'une part, l'affaiblissement de la flexion verbale amena la transformation du pronom sujet emphatique, accentué, en pronom sujet atone, chargé de marquer seulement la personne grammaticale, et cette transformation le sauva de l'oubli[1]. D'autre part, la forme accentuée de l'accusatif vint prendre la place du pronom sujet emphatique, tout comme dans les noms l'accusatif reçut la fonction du nominatif.

194. PRONOMS PERSONNELS PROPRES. PRONOM DE LA PREMIÈRE PERSONNE. — 1° *Sujet singulier.* Le pronom de la première personne, en latin classique **ègo**, est devenu, par suite de la chute du **g** médial, **eo** pour aboutir au français primitif *ièo*[2]. Dans le groupe *ièo*, l'**i** voyelle devient consonne et aboutit à **j** : *jèo*, *jeo*, forme qui, dès le XIe siècle, se réduit à *jo* ou *jou*. Au XIIe siècle, ce pronom devenant atone s'affaiblit en *je* et devant une voyelle en *j'*, formes qui se sont maintenues jusqu'à nos jours.

Néanmoins *je* put, jusqu'en plein XVIe siècle, conserver aussi l'accent tonique et être séparé du verbe par des mots mis en apposition, par des adjectifs, des adverbes ou par des propositions incidentes : *Je qui avois...* (Marot, II, 51). *Je de ma part* (Id. 106). *Je tout malade et privé de soulas* (III, 127). *Je, dist Picrochole, le prendray a mercy* (Rab., I, 33). *Je pareillement quoy que sois hors d'effroy, ne suis toutes fois hors d'esmoy* (Rab., III, prol.). On trouve encore dans Scarron (Virg. trav., I, v. 1) : *Je qui chantai jadis Typhon.* De cette liberté, il est resté trace dans l'expression consacrée *Je soussigné.* Sauf cet archaïsme, *je* n'est plus qu'un pronom atone qui ne fait qu'un avec le verbe suivant[3]

1. Ils sont en général demeurés accentués dans les phrases interrogatives : *Penses-tu ? Aime-t-il ? Irons-nous ? Voulez-vous ? Que disent-ils ?* (Sur *aimé-je*, voir § 219, 2).

2. Les Serments écrivent *eo*, mais il est démontré qu'il faut prononcer *ièo*.

3. Il ne peut en être séparé que par d'autres mots atones : *Je* NE *sais, Je* NE TE LE *donne pas.*

et sert à marquer la première personne grammaticale au singulier.

2° *Régime singulier*. Le pronom latin était **mē** : atone, il est devenu *me*; accentué, *mei*, *moi*. Au moyen âge, l'emploi de *me* et de *moi* était surtout déterminé par la valeur que l'on attachait au pronom : *moi* avait une signification emphatique que ne possédait pas *me* : *Il moi frappe* disait plus que *Il me frappe*. La langue moderne a réduit l'emploi de *moi* en face de *me* à des règles précises qui seront étudiées à la syntaxe.

3° *Pluriel*. Le latin vulgaire avait conservé le nominatif **nōs** et l'accusatif atone et accentué **nos**. Le vieux français connut une forme accentuée *nós* (écrite ordinairement *nus* dans les plus anciens textes) pour le nominatif. Mais, vers la fin du XIIe siècle, ce nominatif *nós* devint atone et subit dès lors la transformation phonétique de l'**ō** atone, c'est-à-dire se changea de **ó** en **ou** (§ 57) : *nos* devint *nous*, comme *voer* de **vōtạre** devint *vouer*. A l'accusatif, la forme **nos** aboutit régulièrement dès la fin du moyen âge à *nous*. La forme accentuée **nọs** aurait dû aboutir à *nóus*, *nós*, *neus* (§ 50, 3° et 94). Mais comme sur trois formes il y en avait deux, les plus fréquentes, en **ou**, la forme *neus* n'eut pas le temps de se produire et fut supplantée par les autres. De là vient que *nous* servit comme pronom atone au sujet (*nous aimons*) et au régime direct ou indirect (*il nous écoute*, *il nous parle*), et comme pronom accentué au régime direct et propositionnel (*il nous aime*, *nous ; il vient à nous*), au régime postposé de l'impératif (*écoute-nous*), et enfin au sujet emphatique (*nous qui disons ; nous*, *nous voulons*).

195. Pronom de la deuxième personne. — 1° *Sujet singulier*. Le latin **tū** devient le pronom accentué *tu* qui au XIIe siècle tend à devenir atone, mais s'emploie encore comme pronom accentué jusqu'au XVIe siècle : *Tu*, *dist frere Jean*, *te damne comme un vieil diable* (Rabelais, IV, 8). *O tu qui n'as lettres à ce duysantes* (Marot, III, 111). Ce n'est qu'à partir de cette époque qu'il est défi-

nitivement un pronom atone inséparable du verbe qui le suit (*tu* parles)[1] et servant simplement à marquer la seconde personne grammaticale du singulier[2].

2° *Régime singulier*. Le latin, **tē**, atone, devient le français *te*; accentué, le français *tei*, *toi*. L'histoire de *te*, *toi* est, trait pour trait, identique à celle de *me*, *moi*.

3° *Pluriel*. Du latin **vos** sont sortis d'abord *vos*, puis *vous* dont l'histoire est, trait pour trait, identique à celle de *nos*, *nous*.

196. PRONOM RÉFLÉCHI DE LA TROISIÈME PERSONNE. Comme **me** a donné *me* et *mei*, *moi*, comme **te** a donné *te* et *tei*, *toi*, de même **se** a donné *se* et *sei*, *soi* dont l'histoire est, trait pour trait, identique à celle des pronoms de la première et de la seconde personne.

197. PRONOM DÉMONSTRATIF PERSONNEL DE LA TROISIÈME PERSONNE. PRONOM SUBSTANTIF. — Le latin n'avait pas de pronom personnel particulier pour la troisième personne. Quand il avait à exprimer soit un sujet de cette personne, soit un régime renvoyant à un mot qui n'était pas le sujet, il employait l'un ou l'autre de ses démonstratifs **is**, **hic**, **iste**, **ille**, **ipse**, **idem**. Le français, au contraire, dès son origine, a possédé une forme spéciale pour le pronom de la troisième personne, c'est *il* venant de **ille** que le roman avait adopté à l'exclusion des autres démonstratifs.

Ce changement de fonction qui, d'un pronom démonstratif, a fait un pronom personnel n'a pas été si complet que la langue n'ait gardé des traces de la valeur primitive dans l'article *le*, *la*, *les*, qui nous représente l'emploi adjectif du démonstratif, et dans le possessif *leur* qui signifie proprement « de ceux-là, de celles-là ».

1. Il ne peut en être séparé, comme *je*, que par des particules atones : *Tu* NE *fais rien* ; *tu* NE LE LUI *diras pas*.

2. Dès le XIII[e] siècle, la langue populaire réduit *tu* à *t'* devant une voyelle : *Je ne sai que t'as en pensé* (*Romania*, XXII, p. 56); *t'ies de tel bien garnie* (*Ibid.*).

1° *Masculin singulier.* Le latin classique déclinait **ille** comme il suit :

Nom. **ille**
Gén. **illīus**
Dat. **illi**
Acc. **illum**
Abl. **illo**

Chacune de ces formes pouvait être accentuée ou atone.

Elles se réduisirent d'abord dans l'usage populaire de la Gaule septentrionale par la perte du génitif et de l'ablatif. Puis celles qui subsistèrent subirent l'action analogique du pronom relatif ou interrogatif **qui**, dont la déclinaison dans le latin vulgaire était :

Suj. **qui**
Rég. ind. **cui**
Rég. dir. accentué **cui**
Rég. dir. atone **quem**

Ce pronom employé comme interrogatif imposa ses terminaisons au démonstratif qui lui servait habituellement de réponse ; le besoin de montrer les rapports des deux termes amena cette refonte de **ille**. De là les formes

Suj. **illi**
Rég. ind. accentué **illui**[1]
Rég. dir. accentué **illui**
Rég. dir. atone **illum**

Le nominatif **ịllī** devient *il*[2]. Le régime indirect **illụi**, par la chute de la syllabe atone **il**, qui était tombée

1. Le datif latin **illi** resta comme atone.

2. C'est une loi phonétique française que, lorsque la voyelle accentuée est un *i* bref, elle devient *e*. Ainsi le pluriel *ĭllos* donne le vieux français *els*. Mais quand le mot se termine par un *i* long, comme dans *illi*, la voyelle accentuée reste en français *i* (§ 50 note).

dans le latin populaire, devient *lui*. De même le régime direct accentué devint *lui*. Le régime direct atone (**il**)**lụm**, **lu** devient *lo* et plus tard *le*. On disait au moyen âge *je lui frappe* au sens de « c'est celui-là que je frappe » et *je le frappe*. Tel est l'usage de la vieille langue.

Or le sujet *il* devint graduellement atone et se réduisit à n'être plus que la marque de la troisième personne du verbe. Quand le pronom sujet dut être employé emphatiquement, ce fut le régime direct accentué *lui* qui prit sa place : *Lui, il prétend*; *lui prétend.*

Au régime indirect, à côté de *lui* forme accentuée, on employait une forme atone *li* : *Il lui parle ; il li parle.* A la fin du moyen âge, le pronom atone *li* disparaît de l'usage général, et *lui* le remplaça et devint atone : *il lui dit.*

Au régime indirect ou prépositionnel, *lui* s'est maintenu comme forme accentuée : *Je le vois, lui*, et non plus, comme au moyen âge, *je lui vois* ; *le* est demeuré la forme atone : *Je le vois.* Ainsi s'est établi l'usage moderne.

2° *Masculin pluriel.* Les formes du latin classique étaient

Nom.	**illi**
Gén.	**illorum**
Dat.	**illis**
Acc.	**illos**
Abl.	**illis**

Le latin populaire des Gaules ne conserva que **illi**, **illorum**, **illos**.

Ĭllī devient l'ancien français *il.* Le sujet pluriel se confondait ainsi avec le sujet singulier. Au XIVe siècle, quand la déclinaison du substantif disparaît et qu'on s'habitue à marquer le pluriel des noms par **s**, le pluriel *il* devient *ils* en face du singulier *il.*

Le génitif **illọrum** laissa tomber sa syllabe initiale

atone **il** et devint **loru**, d'ou *lor* et plus tard *leur*. Ce génitif qui a conservé sa valeur dans l'emploi possessif *leur maison* (= la maison d'eux) a pris comme pronom personnel une valeur de datif : *Il leur parle*. Il répond ainsi au datif singulier *lui*. Il était à l'origine accentué, et voilà pourquoi *lor* s'est changé en *leur*. Mais, plus tard, il est devenu atone, comme *lui*, dans *il leur parle*.

L'accusatif **ịllos** accentué donna d'abord *els*, plus tard *eus*, *eux* par suite de la vocalisation de l'l (§ 107); atone, il devient (**il**)**los**, qui donne *les*. *Eux* s'est employé comme régime direct emphatique ou prépositionnel : *Je les vois*, *eux*; *c'est à eux que je parle*; puis, quand le nominatif *il* est devenu atone, il a pris sa place comme sujet accentué : *Eux*, *ils prétendent*; *eux prétendent*.

3° *Féminin*. Le latin classique déclinait

Sg.	Nom.	**illă**	Pl.	**illae**
	Gén.	**illius**		**illarum**
	Dat.	**illi**		**illis**
	Acc.	**illam**		**illas**
	Abl.	**illā**		**illis**

Dans le latin vulgaire, l'ablatif disparut; l'accusatif, outre sa fonction propre, prit celle du nominatif. La déclinaison se réduisit donc aux formes suivantes :

Sg. Nom. et acc.	**illam**	Pl.	**illas**
Gén.	**illius**		**illarum**
Dat.	**illi**		**illis**

Au singulier **ịllam** accentué donne *elle* (anciennement *ele*) employé comme sujet accentué, puis aussi comme sujet atone : *Elle vient* ; *elle vient*, *elle* ; comme régime direct accentué ou régime prépositionnel : *Je la vois*, *elle* ; *je parle à elle*. Atone, **illam** devient (**il**)**la**(**m**), la forme atone du régime direct dans *je la vois*. — Le génitif **illius** disparut dans la Gaule septentrionale, et le datif **illi** fit place à la forme accentuée **illae, illẹi**, tout

en subsistant (ainsi qu'au masculin) comme forme atone. On eut donc en vieux français *lei* comme forme accentuée, et *li* comme forme atone du régime indirect. *Lei* et *li* disparurent à la fin du moyen âge. Ils furent tous deux remplacés, à partir du XIVe siècle, par la forme atone du masculin *lui*, qui devient des deux genres : *Je lui parle, à elle.*

Au pluriel, **ịllạs** accentué devient *elles* et sert comme sujet accentué, puis plus tard aussi comme régime accentué et comme régime prépositionnel : *Elles viennent; elles viennent, elles; je les vois, elles; je vais à elles.* Atone, il devient (**il**)**las**, **las**, *les* qui sert comme régime direct : *Je les vois.* Quant au régime indirect, il est représenté par le masculin *leur* (de **illorum** qui, comme *lui* au singulier, est devenu des deux genres : *Je leur parle, à elles.*

En résumé, le sujet accentué singulier et pluriel, masculin et féminin, à la fin du moyen français, devient atone, et n'est plus qu'un signe de la flexion verbale (*il*, *ils*; *elle*, *elles*). Pour l'emploi emphatique du sujet et celui du régime direct ou prépositionnel, on se sert de la forme de l'accusatif accentué (*lui*, *elle*; *eux*, *elles*). Le régime direct atone est, conformément à l'étymologie, *le*, *les*; *la*, *les*. Pour le régime indirect, *lui*, datif masculin singulier accentué en vieux français, devient atone et remplace son correspondant féminin *lei* qui disparaît à la fin du moyen âge. Enfin les datifs masculins *lui*, *leur* deviennent des deux genres après la disparition des formes spéciales du féminin.

Remarquons partout la chute de la syllabe **il** lorsqu'elle ne porte pas l'accent, soit que le mot tout entier soit atone : **illum** *le*, **illam** *la*, **illos** *les*, **illas** *les*; soit que l'accent frappe la seconde partie du mot : **illụi** *lui*, **illọrum** *leur*. Comme ces faits se retrouvent dans les autres langues romanes, il faut en conclure qu'ils remontent au latin populaire.

198. Du pronom impersonnel il. — Le pronom *il* employé devant les verbes impersonnels : *il pleut*, *il fait*

froid, ou devant les verbes personnels pour annoncer un sujet : *il viendra un homme*, est un neutre logique et non un neutre grammatical. Il ne correspond nullement au neutre de **ille**, **illud**, qui aurait donné en français *el*. Presque inconnu de l'ancienne langue qui ne l'employait guère qu'avec les formes de *avoir* et de *être*, il ne commence à être véritablement en usage qu'à partir du milieu du XII[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque où l'on prit l'habitude d'exprimer les pronoms personnels devant le verbe. Du jour où l'on dit *il vient*, *il débarque*, il dut paraître dur de dire *Pleut*, *i a gens*. Au XVI[e] siècle encore, le pronom impersonnel est fréquemment omis, et les expressions *tant y a*, *tant s'en faut* nous ramènent à l'ancien usage.

199. Pronom adjectif ou article. — Le **pronom adjectif** est ce qu'on appelle l'**article défini**. Le latin n'avait pas d'article, tandis que le grec, aussi haut qu'on peut remonter dans son histoire, en avait tiré un de l'un de ses démonstratifs. Ce n'est qu'à l'époque romane que le latin se mit à son tour à suivre la marche qu'avait suivie le grec. Ce fut par un affaiblissement graduel de la signification du démonstratif **ille** qu'il se créa un article défini. Déjà au VI[e] siècle les formes atones de **ille** se trouvent employées comme articles. De là l'article de l'ancien français :

Masculin Sg.	Nom. **illi**, *li*	Pl.	**illi**, *li*
	Acc. **illum**, *lo*, *les*		**illos**, *les*
Fém. Sg.	Nom. Acc. **illam**, *la*	Pl.	**illas**, *les*

Le nominatif disparaissant à la fin du moyen âge, il ne reste plus que les formes de l'accusatif *lo* (plus tard *le*), *les* et *la*, *les*.

Observations. 1. Pour la forme, l'article est l'atone du démonstratif. Ainsi, il est curieux de constater que du latin **illi** la première syllabe est devenue le pronom *il*, et la seconde l'article *li*.

2. Pour le sens, l'article sert à annoncer que le substantif qu'il accompagne est pris dans un sens déterminé, c'est-à-dire qu'il est lui-même un déterminatif. Ce sens du démonstratif est encore visible dans la langue moderne. Dans la deuxième strophe de la *Vie de saint Alexis*, on lit :

> **Al tens Noe et al tens Abraham**
> **Et al David...**

Al David signifie « à celui de David ». Or, aujourd'hui, nous avons encore des noms propres de lieux comme *Villeneuve*-**la**-*Guyard*, c'est-à-dire « Villeneuve, celle de Guyard »; *la* a ici la pleine signification du démonstratif **illam**.

3. Au singulier, l'article peut s'élider, c'est-à-dire perdre sa voyelle devant un mot commençant par une voyelle ou une **h** muette. Dès les premiers temps de la langue, l'élision se fait au féminin : *l'amor* pour *la amor*, et au masculin à l'accusatif : *l'ome* pour *lo ome*. Au XIe siècle, elle commença à se faire pour le sujet masculin singulier : on dit d'abord indifféremment *li arcevesques* et *l'arcevesques*, puis régulièrement *l'arcevesques*. L'élision de *li* sujet singulier entraîna celle de *li* sujet pluriel.

4. L'article s'est contracté avec les prépositions qui le précédaient *de*, *à*, *en*, c'est-à-dire a perdu sa voyelle en s'unissant au monosyllabe précédent. La contraction n'a lieu que pour le masculin singulier *le* et pour le masculin et le féminin pluriel *les*. Le féminin singulier *la* n'a jamais comporté de contraction.

De. Dès l'origine, *de le* devient *del* qui, au XIIe siècle, par suite de la vocalisation de *el* atone, devient *deu* et *dou* plus tard *du* (§ 107).

De les devient *dels* qui, dès le Xe siècle, se réduit à *des*. S'il avait conservé son **l** jusqu'au XIIe siècle, comme l'avait fait le singulier *del*, on aurait eu successivement *dous* et *dus*.

A. *A le* devient *al* qui, à la fin du XIIe siècle, donne *au* (§ 106).

A les devient *als*, qui, comme *dels*, se réduit, dès le xe siècle, à *as*, seule forme qui existe du xe au XIIIe siècle. Au XIIIe siècle, l'influence de la terminaison très fréquente *-als*, *-aux* (dans *chevals*, *chevaux*) entraîne le changement de *as* en *aux* qui correspond dès lors au singulier *au*. Pareille chose ne pouvait se produire pour *du* et *des*, parce que c'étaient des terminaisons sans analogues.

En. *En les* devient au xe siècle *enl* (*enl fou* « dans le feu », *Cantilène de sainte Eulalie*, v. 19), au XIe *el*, au XIIIe *eu* et *ou*.

En les devenu d'abord *enls* passe aussitôt, dès le xe siècle, aux formes simples *els*, *es*, comme *dels* à la forme *des*.

Au XVIe siècle, *ou* et *es* sortent de l'usage. *Ès* n'a subsisté que dans quelques expressions consacrées : *ès arts*, *ès lettres*, *ès sciences*. Dans l'usage général, *ou* et *ès* se remplacent dans certains cas par *au*, *aux*, et voilà pourquoi *au* et *aux* prennent la signification de *dans le*, *dans les* : *en mon nom* et *au sien*, c'est-à-dire *en le sien* ; *mettre aux fers*, c'est-à-dire *mettre ès fers*, c'est-à-dire *en les fers*. Dans d'autres cas, ils sont remplacés par *dans le* ou *dans les*.

Il faut remarquer que, comme *ou* n'existait pas devant un féminin singulier (*en la circonstance*), ou un masculin commençant par une voyelle (*en l'état*, *en l'honneur*), cet emploi de *en* suivi de l'article féminin ou de l'article masculin élidé s'est maintenu jusqu'à nos jours.

II. Pronoms possessifs.

200. Du pronom possessif. — Le possessif français comparé au possessif latin présente deux particularités importantes : la refonte de la 2e et de la 3e personne sur le modèle de la 1re, et la création d'un possessif de pluralité à la 3e personne.

Le possessif français est soit atone, soit accentué.

Il se divise en **possessif de l'unité**, qui renvoie à un possesseur singulier : *Un père aime* **ses** *enfants*, et en **possessif de la pluralité**, qui renvoie à un possesseur pluriel : *Les pères aiment* **leurs** *enfants*.

201. Possessif de l'unité. — Les formes latines étaient les suivantes :

Masc. Sg.	Nom. **meus, tuus, suus**	Pl.	**mei, tui, sui**
	Acc. **meum, tuum, suum**		**meos, tuos, suos**
Fém. Sg.	Nom. **mea, tua, sua**	Pl.	**meae, tuae, suae**
	Acc. **meam, tuam, suam**		**meas, tuas, suas**

I. Formes atones.

1° *Masculin*. Des formes latines est sortie en vieux français la déclinaison suivante :

Sg.	Nom. *mes, tos, sos*	Pl.	*mi, toi, soi*
	Acc. *mon, ton, son*		*mes, tes, ses*

Les formes *tos*, *sos* du nominatif singulier et *toi*, *soi* du nominatif pluriel de la seconde et de la troisième personne ne tardèrent pas à se modifier sur le modèle de celles de la première personne, et l'on eut les nominatifs *mes*, *tes*, *ses* — *mi*, *ti*, *si*.

Les accusatifs *mon*, *ton*, *son* — *mes*, *tes*, *ses* subsistèrent sans changement jusqu'à nos jours, tandis que les nominatifs *mes*, *tes*, *ses* — *mi*, *ti*, *si* ont disparu avec toutes les autres formes de nominatifs à la fin du XIV[e] siècle. Ils n'ont point laissé d'autre trace dans la langue moderne que la forme *mes* dans le mot *messire*, nominatif dont l'accusatif est *monseigneur*.

2° *Féminin*. Il n'y a à considérer que les formes de l'accusatif **meam, tuam, suam — meas, tuas, suas**, qui, dans le latin populaire, étaient devenues **mam, ma** ; **tam, ta** ; **sam, sa** ; **mas, tas, sas**, d'où le français, ancien et moderne, *ma*, *ta*, *sa* — *mes*, *tes*, *ses*.

Ainsi *mes*, *tes*, *ses* sont les formes générales où ont abouti, chacun de son côté, le masculin **meos, tuos, suos**

(par le latin populaire **mos, tos, sos**) et le féminin **meas, tuas, suas** (par le latin populaire **mas, tas, sas**). Comparez le masculin *les* de (**il**)**los** au féminin *les* de (**il**)**las.**

L'article *la* élidait et élide toujours son **a** devant un mot féminin qui commence par une voyelle : *l'âme.* Il en a été de même en vieux français du possessif féminin : *m'ame*, *t'ame*, *s'ame* pour *ma âme*, etc. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, on commence à remplacer la forme élidée par *mon* : *mon âme*, *ton âme*, *son âme.* Cet emploi de *mon*, *ton*, *son* devient de règle au XIVe siècle. Quelle est l'origine de cette substitution bizarre? On l'ignore. L'ancien français a laissé une trace dans *m'amie*, corrompu depuis le XVIIe siècle en *ma mie*, et dans *m'amour* qui a donné par plaisanterie un pluriel barbare dans *faire des mamours.*

II. Formes accentuées.

1° *Masculin.* L'ancien français possédait un nombre varié de formes répondant à l'emploi accentué du possessif latin. Voici le tableau des formes en usage au XIe siècle :

1re pers. Sg.	Nom.	*miens*	Pl. *mien*
	Acc.	*mien*	*miens*
2e pers. Sg.	Nom.	*tuens*	*tuen*
	Acc.	*tuen*	*tuens*
3e pers. Sg.	Nom.	*suens*	*suen*
	Acc.	*suen*	*suens*

Dès le XIe siècle, on le voit, la langue a une tendance à ramener la diversité à l'unité. Pour chaque personne, c'est la forme de l'accusatif singulier qui a servi de type. Sur *mien*, *tuen*, *suen*, sortis régulièrement de **mę̆um, tų̆um, sų̆um**, on a refait les nominatifs singuliers et de même les nominatifs et les accusatifs pluriels[1]. La

1. On trouve dans les Serments *meos* et dans le Saint-Léger *suos* qui correspondent aux sujets latins *meus* et *suus.*

langue est allée plus loin dans la voie de la simplification : *tuen*, *suen* se changèrent en *tien*, *sien* sur le modèle de *mien*. C'est ainsi que, depuis la disparition de la déclinaison, c'est-à-dire des cas sujets, nous avons comme pronoms possessifs masculins accentués *mien*, *tien*, *sien* — *miens*, *tiens*, *siens*.

2° *Féminin*. L'ancienne langue a possédé aussi pour le féminin une grande variété de formes, correspondant phonétiquement aux formes latines **mẹ̆am** (lat. pop. **mịam**) **tụ̆am, sụ̆am** :

Sg.	*meie*	Pl.	*meies*
	teue		*teues*
	seue		*seues*

Meie, *meies* devinrent *moie*, *moies*, comme *mei*, *tei*, *sei* sont devenus *moi*, *toi*, *soi* (§ 93). Puis *teue*, *seue*, *teues*, *seues* firent place à *toie*, *soie*, *toies*, *soies* créés d'après *moie*, *moies*. Enfin, à partir du XIV[e] siècle, *moie*, *toie*, *soie* — *moies*, *toies*, *soies* disparurent devant les nouvelles formes, qui sont celles de la langue moderne, *mienne*, *tienne*, *sienne* — *miennes*, *tiennes*, *siennes*, et qui furent provoquées par le masculin singulier *mien*.

202. Possessif de la pluralité. — Le latin classique avait comme possessifs de pluralité **noster, vester, suus**. Le latin populaire changea **vester** en **voster**. De plus, en Gaule et en Italie, il supprima **suus**. Le latin, en effet, disait avec le possessif de l'unité : *Pater amat* **suos** *liberos* (le père aime *ses* enfants), et avec le possessif de la pluralité, en employant la même forme de pronom : *Patres amant* **suos** *liberos* (les pères aiment *ses* enfants). L'espagnol et le portugais ont conservé cette uniformité. L'italien et le français, qui distinguent la pluralité de l'unité à la première et à la deuxième personne, ont fait cette distinction à la troisième et ont tiré du latin **(il)lọ̄ru(m)** un nouveau possessif *loro*, *leur*.

Première et deuxième personnes.

I. Formes atones.

1° *Masculin.*

Sg. Nom.	**nọ̄ster**, *nostres*	Pl.	**nọ̄stri**, *no*
Acc.	**nọ̄strum**, *nostre*		**nọ̄stros**, *noz*, *nos*

Mêmes formes pour **voster**, *vostre*.

Le singulier *nostres*, *nostre* ne présente pas de difficultés. Au pluriel, l'accusatif **nostros** étant atone s'est réduit à *nostrs*, *nosts*, *noz*, *nos*, et, d'après l'accusatif, a été refait le nominatif pluriel *no*. La langue moderne n'a conservé que les formes de l'accusatif, *nostre*, *nos*; *vostre*, *vos*.

L'**s** est tombée devant le **t** : *notre*, *votre*; et comme l'**o** n'était pas accentué, il est devenu bref : *nŏtre*, *vŏtre*.

2° *Féminin*. Le singulier **nostram**, **vostram** est devenu *nostre*, *vostre*, *notre*, *votre*, avec **o** bref.

Le pluriel **nostras**, **vostras** en qualité d'atone a donné de même par une série de réductions analogues à celles du masculin : *noz*, *voz* — *nos*, *vos*.

II. Formes accentuées.

En laissant de côté le nominatif, nous voyons que les accusatifs **nostrum**, **vostrum**; **nostram**, **vostram**; **nostros**, **vostros**; **nostras**, **vostras** aboutissent régulièrement à *nostre*, *vostre*, *nostres*, *vostres*, d'où, avec la chute de l'**s** et l'allongement de l'**o** accentué, *nôtre*, *vôtre*, *nôtres*, *vôtres*.

Troisième personne.

Le pronom **suus**, disparaissant comme possesif de la pluralité, a été remplacé par le génitif **illọrum**, masculin, qui signifiait *de ceux-là*, *d'eux* et s'est employé aussi comme féminin et a signifié *de celles-là*, *d'elles*. Conformément à son étymologie, il ne variait pas : *leur amis*. Au XIVe siècle, la signification démonstrative n'étant plus sentie, *leur* a été considéré comme un adjectif et a

varié en nombre : *leur ami*, *leurs amis*. L'analogie n'a pas été jusqu'à le faire varier en genre : *leurs choses* et non *leures choses*.

Ainsi le possessif de l'unité et celui de la pluralité étaient atones ou accentués. En qualité d'atones, ils avaient toujours la valeur d'adjectifs et ils sont restés adjectifs :

Masc.	*mon*, *ton*, *son*	—	*mes*, *tes*, *ses*
Fém.	*ma*, *ta*, *sa*	—	*mes*, *tes*, *ses*
Masc. et fém.	*notre*, *votre*, *leur*	—	*nos*, *vos*, *leurs*

C'est ce que les grammairiens modernes appellent *les adjectifs possesssifs*.

En qualité de pronoms accentués, ils sont devenus :

mien, *tien*, *sien*	—	*nôtre*, *vôtre*, *leur*
miens, *tiens*, *siens*	—	*nôtres*, *vôtres*, *leurs*
mienne, *tienne*, *sienne*	—	*nôtre*, *vôtre*, *leur*
miennes, *tiennes*, *siennes*	—	*nôtres*, *vôtres*, *leurs*

Ils étaient soit adjectifs, soit substantifs. Ils ne sont plus aujourd'hui que substantifs, sauf dans quelques expressions consacrées qui ont quelque chose d'archaïque : *un mien ami*, *je suis tout vôtre*. En dehors de ces archaïsmes, ils se construisent avec l'article : *le mien*, *le tien*, etc., *le nôtre*, *le vôtre*, etc.

C'est ce que les grammairiens modernes appellent *les pronoms possessifs*.

III. Pronoms démonstratifs.

203. Du pronom démonstratif. — Nous savons que cette dénomination de pronom **démonstratif** est impropre (§ 123, II). Tous les pronoms sont en effet des démonstratifs. Ceux que nous allons étudier ont particulièrement la propriété de situer les personnes ou les choses dont on parle dans l'espace ou dans le temps. Si l'on désignait les pronoms personnels et les pronoms pos-

sessifs par les noms de *démonstratifs personnels* et de *démonstratifs possessifs*, il faudrait donner à cette troisième sorte de pronoms le nom de *démonstratifs locaux* ou *temporels*.

204. Débris des démonstratifs latins. — Le latin possédait les démonstratifs suivants : **hic**, **ille**, **iste**, **is**, **idem**, **ipse** ; ces deux derniers avaient une signification particulière, le premier signifiant *le même*, le second *lui-même*, *même*.

Is et **idem** ont disparu sans laisser aucune trace en français.

Ipse a vécu quelque temps dans l'ancienne langue sous la forme *eps*, *es* [1], qui céda vite la place à *medesme*, plus tard *meesme*, aujourd'hui *même*, qui, nous l'avons déjà vu (§ 142), remonte au latin **metipsimum** où **ipse** se trouve compris.

Hic s'est maintenu dans son neutre **hoc**, ancien français *o* que l'on retrouve dans les composés *oui*, anciennement *oïl* (de *o* = **hoc** et de *il*), et *avec*, anciennement *avuec*, *avoc* (de *av* = **apud** et **hoc**) (§ 260, 1° *e*).

Iste apparaît dans les Serments de Strasbourg sous la forme *ist* (*D'ist di*, à partir de ce jour), et se maintient sous cette forme et aussi sous celle de *es* jusqu'à la fin du XIIe siècle [2].

Ille a été conservé comme pronom personnel de la troisième personne (§ 197) et comme article (§ 199). Il s'est maintenu encore dans son génitif pluriel **illọrum**, *leur* (§§ 197, 2° et 202) et comme forme régime du pronom personnel pluriel et comme pronom possessif.

205. Création en roman de nouveaux démonstratifs. — Le roman a créé une nouvelle série de pronoms

1. Paschas furent in eps cel di.
(Saint-Léger, éd. G. Paris, str. 14.)

La locution *enes le pas* (aussitôt, promptement) est d'un emploi constant au moyen âge.

2. On trouve encore dans Benoît de Ste-More, vers 1160, *la garison d'iste cité* (*Roman de Troie*, éd. Joly, v. 12835).

démonstratifs en combinant **iste**, **ille** et **hoc** avec l'adverbe **ecce**. On a donc eu **ecceiste**, **ecceille** et **eccehoc**. **Ecce** comme mot isolé est devenu l'ancien adverbe français *eis*, *es*[1]. En composition avec les démonstratifs, il est devenu -*iç*. On a eu *icist*, *icil*, *iço*. L'**i** initial de ces démonstratifs composés n'a pas été toutefois d'un emploi constant dans la vieille langue. Dans les plus anciens textes on constate déjà son absence, et l'on peut dire que les formes abrégées *cist*, *cil*, *ço* l'ont emporté de beaucoup sur les formes complètes *icist*, *icil*, *iço*. On trouve encore au XVIIe siècle des traces de cet **i** dans les formes *icelui*, *icelle*, *iceux*, *icelles* qui ne sont plus employées aujourd'hui que par la langue toujours archaïque du droit.

206. ECCEHOC (ÇO). — **Eccehoc** est devenu *iço* et *ço*. *Ço*, à son tour, est devenu *ce* en passant par la forme *çou* (cf. *jo*, *jou*, *je*).

Il ne faut point confondre *ce* venant de **eccehoc** et pronom neutre avec *ce* dont nous allons déterminer l'origine dans le paragraphe suivant, forme affaiblie de *icest*, *cest* et pronom masculin. *Ce livre* vient de *cest livre* et représente le latin **ecceistum** *librum* ; *ce que je dis* représente le latin **eccehoc** *quod dico*.

Pour insister sur l'idée démonstrative, on commença à partir du XIVe siècle à faire suivre *ce* des adverbes *ici* et *là* : *ceci*, *cela*. Dans la prononciation populaire, *cela* s'est réduit, depuis le XVIIe siècle, à *ça* : *Ça ira*. Il ne faut pas confondre *ça*, contraction de *cela*, avec l'adverbe *çà*, que l'on écrit précisément avec un accent grave pour l'en distinguer et qui vient de l'adverbe composé latin **eccehac** : *Or çà, dites-moi*.

207. ECCEISTE (CIST). — Voici quelle était la déclinaison de ce pronom dans l'ancienne langue :

1. Cet adverbe était d'un emploi constant, surtout dans la locution *es vos* où le pronom *vos* est explétif : *es les vos adobés* (les voilà adoublés).

Masculin

			Accentué	Atone
Sg.	sujet	**ecceiste**	(*i*)*cist*	
	rég. ind.	**ecceistui**	(*i*)*cestui*	(*i*)*cesti*
	rég. dir.	**ecceistum**	(*i*)*cest*	
Pl.	sujet	**ecceisti**	(*i*)*cist*	
	rég.	**ecceistos**	(*i*)*cez*	

Féminin

			Accentué	Atone
Sg.	sujet	**ecceistam**	(*i*)*ceste*	
	rég. ind.	**ecceistei**	(*i*)*cestei*	(*i*)*cesti*
	rég. dir.	**ecceistam**	(*i*)*ceste*	
Pl.	sujet	**ecceistas**	(*i*)*cestes*	(*i*)*cez*
	rég.	**ecceistas**	(*i*)*cestes*	(*i*)*cez*

Observations. 1. Au XIVe siècle, les sujets du masculin *cist* et *cist* disparaissent ainsi que le datif féminin accentué *cestei*. Au XVe siècle tombe également le datif masculin et féminin atone *cesti*. On n'a donc plus que les formes *cestui*, *cest*, *cez* pour le masculin et *ceste*, *cestes*, *cez* pour le féminin. *Cestui* employé indifféremment comme sujet et régime direct ou indirect subsiste jusqu'au commencement du XVIIe siècle; Vaugelas le bannit définitivement de la langue, et, s'il figure encore dans La Fontaine, La Bruyère et même dans Voltaire, c'est à titre d'archaïsme[1]. Quant au féminin pluriel *cestes*, il ne survit pas au XVIe siècle.

2. Dans *cest*, *cestui*, *ceste*, *cestes*, l'**s** est tombée devant le **t** dans la prononciation dès le moyen âge, dans l'orthographe au XVIe siècle. Quand le **t** était suivi d'une voyelle, on le doublait : *ceste*, *cestui*, *ceste* devinrent *cette*, *cettui*, *cette*.

3. Nous disons *ce père*, mais *cet astre*, *cet homme*. Cet affaiblissement de *cest* en *ce* devant un mot commençant

1. *Cestui* ou plutôt sa forme atone *cesti* s'est toutefois maintenu dans la langue populaire : *sti-là*.

par une consonne ou une **h** aspirée remonte au XIIe siècle. Le **t** ayant cessé d'être prononcé a été omis dans l'orthographe probablement sous l'influence du neutre *ce* : on disait *ce signifie* (cela signifie), on dit de même *ce pere*, *ce maître* au lieu de *ce(s)t pere*, *ce(s)t maître*.

208. ECCEILLE (CIL). — La déclinaison *d'icil* en ancien français est identique à celle du pronom personnel *il*, sauf que *icil* possède un double régime indirect accentué et atone, mais par contre n'a pas un régime direct atone répondant au masculin *lo*, *le*, au féminin *la*, *les*, ni un régime indirect pluriel, masculin ou féminin, répondant à *lor*.

Masculin

			Accentué	Atone
Sg.	suj.	**ecceilli**	*(i)cil*	
	rég. ind.	**ecceillui**	*(i)celui*	*(i)celi*
	rég. dir.	**ecceillui**	*(i)celui*, *icel*	
Pl.	suj.	**ecceilli**	*(i)cil*	
	rég.	**ecceillos**	*(i)cels*	

Féminin

			Accentué	Atone
Sg.	suj.	**ecceillam**	*(i)cele*	
	rég. ind.	**ecceillei**	*(i)celei*	*(i)celi*
	rég. dir.	**ecceillam**	*(i)cele*	
Pl.	suj.	**ecceillas**	*(i)celles*	
	rég.	**ecceillas**	*(i)celles*	

Observations. 1. *Cil* perd au XIVe siècle son datif féminin accentué *celei*, et au XVe son datif masculin et féminin atone *celi*. Le nominatif pluriel *cil* disparaît aussi au XIVe siècle; mais le nominatif singulier *cil* subsiste jusqu'au commencement du XVIIe siècle, et La Bruyère en regrette la perte comme du plus joli mot de la langue française. Dans le moyen français et au XVIe siècle, il sert aussi bien de régime que de sujet, et même, au XVIe siècle, il est plus employé que *cel* qui ne tarde pas à disparaître. Ainsi, ce n'est qu'au XVIIe

siècle qu'a été constituée la famille de **ecceille**, telle que nous la possédons : *celui*, *ceux* pour le masculin, *celle*, *celles* pour le féminin.

2. L'**l** de *cels*, étant placée devant une consonne, s'est changée au XIIe siècle en **u**; on a eu *ceus*, puis *ceux* (§ 107).

3. *Cil* et *cist* étaient dans l'ancienne langue employés à la fois comme pronoms et comme adjectifs : **Cil** *obliet les choses celestiennes et cist* **celes** *choses ke sunt sor tere* (*Sermons de saint Bernard*, éd. Foerster, 55, 19). *La ou* **cist** *furent* (*Rol.*, v. 111). **Cist** *paien* (*id.*, v. 1166). Mais de fort bonne heure la langue a une tendance à ne pas employer substantivement certaines formes de *cist*. Au XVIe siècle, la réduction de *cest*, *ce*, *ces* au rôle de formes atones, c'est-à-dire d'adjectifs, est un fait accompli. *Cestui* et *cette* seuls continuent à être employés comme pronoms : *Cettuy-ci nous souhaitoit du mal* (Montaigne, I, 50) ; *cettes-ci* (id., 19). Toutes les formes de *cil*, au contraire, continuent à être employées comme adjectifs aussi bien que comme pronoms : *cil livre*, *celui temps* (Rabelais, II, 1); *celle fin* (Montaigne, III, 13). La séparation entre les deux familles n'est définitive qu'à partir du XVIIe siècle : *cettui* disparaît, et *cette*, comme l'étaient devenus déjà *cet*, *ce*, *ces*, est désormais adjectif. La famille de *cil*, au contraire, réduite à *celui*, *ceux*, *celle*, *celles*, est réservée au rôle de pronoms.

4. Nous disons *celui-ci*, *celui-là* ; *celle-ci*, *celle-là*, etc. Dans l'ancienne langue, les rôles de *cist* et de *cil* étaient nettement distincts. *Cist* distinguait les objets rapprochés, *cil* les objets éloignés : *Cestui cruciet avarice*, *celui enflammet luxure* (*Quatre livres des Rois*, p. 451). La signification étymologique de chacune de ces deux familles s'affaiblissant avec le temps, la langue dut avoir recours à un nouveau procédé pour situer les objets : on adjoignit à *cist* l'adverbe *ici* et à *cil* l'adverbe *là*. On dit donc *ce livre ici*, *cestui livre ici*; *celle maison-là*, puis *cette-ci*, *cestui-ci*; *celle-là*, *celui-là*. Mais une nouvelle confusion ne tarda pas à se produire : on en vint

à dire *cette-là*, *cestui-là* et *celle-ci*, *celui-ci*. Dans Montaigne, à côté de cas où les démonstratifs ont gardé leur signification primitive, comme : **Celuy là** *feroit bien*, et **cettuy ci** *vertueusement* (II, 12), il en est d'autres où cette signification a disparu : *J'ai mes autres parties viles, mais en* **cette là** *je pense estre singulier* (I, 9). *Cette* s'étant réduit au rôle d'adjectif et *cestui* ayant disparu, il ne reste plus comme pronoms, pour marquer la proximité ou l'éloignement que la famille de *cil* : *celui-ci*, *celui-là*, *ceux-ci*, *ceux-là*, *celle-ci*, *celle-là*, *celles-ci*, *celles-là*. Pour la famille de *cist*, composée uniquement d'adjectifs, elle marque la proximité ou l'éloignement au moyen de *ci* ou de *là* postposés au substantif : *ce livre-ci*[1], *cette femme-là*.

IV. Pronoms relatifs et interrogatifs.

209. Pronom relatif. — La déclinaison du pronom relatif du latin classique s'était réduite dans le latin populaire des Gaules aux trois cas suivants, invariables en genre et en nombre :

suj. accentué	**qui**
rég. ind. accentué	**cui**
rég. dir. accentué	**cui**
rég. dir. atone	**quem**

Le sujet **qui** devient le français *qui*. De fort bonne heure, il s'emploie aussi comme atone et s'affaiblit en *que* : *Fous est* **que** *dit quanque il pense* (Fou est qui dit tout ce qu'il pense) (*Roman de Renart*, éd. Martin, I, p. 287). *Chil* **que** *dedens estoient* (Froissart, IV, 163, 32). Cette forme affaiblie se retrouve encore çà et là au XVIe siècle.

Le régime indirect et le régime direct accentués **cui** restent en ancien français *cui*. On disait *cui Dieu absolve*

1. La langue populaire semble avoir conscience de l'origine de cette façon de parler quand elle dit *ce livre ici* pour *ce livre-ci*.

(que Dieu absolve), *cui cousin* et *cui fille* (le cousin de qui, la fille de qui). Ce n'est qu'à partir du xv[e] siècle que *cui* est définitivement remplacé par *qui* et se confond désormais avec le sujet *qui*. C'est ce *qui* régime que nous employons après les prépositions : *à qui*, *pour qui*, ou comme complément direct des verbes : *Prenez qui vous voudrez*. Dans ce dernier cas, il n'a point d'antécédent et est pronom substantif.

Le régime direct atone **quem** est devenu le français *que* employé toujours comme antécédent et par conséquent comme pronom adjectif.

210. Pronom interrogatif. — Les formes du pronom interrogatif en ancien français sont les mêmes que celles du pronom relatif, c'est-à-dire *qui* pour le sujet, *cui* et *que* pour le régime. Comme pour le relatif, *cui* s'est changé en *qui*; d'autre part, *que* régime a disparu, si bien que nous ne possédons plus qu'une forme unique *qui* pour le sujet, le régime direct et le régime indirect : *Qui est venu? Qui demandez-vous? A qui désirez-vous parler?*

211. Pronom neutre Quoi, que. — Le latin possédait pour le relatif un neutre **quod** et pour l'interrogatif un neutre **quid**. **Quod** n'a pas passé en français; **quid** a donné le neutre accentué *queid*, *quei*, *quoi* et le neutre atone *que*, qui servent à la fois pour le relatif et pour l'interrogatif.

212. Pronom quel et lequel. — Le latin **qualis** signifiant spécialement « de quelle espèce, de quelle nature » est devenu le français *quel*. Il a gardé sa signification primitive comme indéfini : *de quelle nature qu'il soit*; mais comme interrogatif il est devenu synonyme de *qui* dès les premiers temps de la langue : *quels d'els tuz*? (Lequel d'entre eux tous?) En cette qualité, il s'est fait précéder de l'article *le*. Mais encore au xvi[e] siècle, *quel* s'employait à côté de *lequel*, qu'il fût ou non accompagné d'un substantif : *Quelle des deux aurais-je?* (Rotrou, *Venceslas*, II, 2, 207). De nos jours, *quel* est adjectif, *lequel* est pronom.

L'emploi de *lequel* comme interrogatif a entraîné, à partir du XIIIe siècle, son emploi comme relatif. C'est surtout au XVe siècle et au XVIe qu'il se propagea au détriment des autres pronoms relatifs. Malherbe et Vaugelas essayèrent d'en proscrire l'usage. Il a triomphé de ces dédains; mais son emploi est aujourd'hui plus restreint qu'il ne le fut en moyen français.

CHAPITRE III

DU VERBE

Section I. — *La conjugaison en général.*

I. Des voix. — 213. Des voix en latin. — 214. Des voix en français.
II. Modes et temps. — 215. Création en roman du conditionnel. — 216. Disparition de certains temps du latin. — 217. Formation nouvelle des temps passés. — 218. Formation nouvelle du futur et du conditionnel.
III. Des personnes. — 219. Première personne du singulier. — 220. Deuxième personne du singulier. — 221. Troisième personne du singulier. — 222. Première personne du pluriel. — 223. Deuxième personne du pluriel. — 224. Troisième personne du pluriel. — 225. Du participe présent et du gérondif.
IV. De la forme du radical. — 226. Du rôle de l'accent aux trois présents. — 227. Du rôle de l'accent au futur et au conditionnel.

Le **verbe** est la partie du discours que le roman a le plus profondément modifiée. Il a cependant conservé assez des formes latines pour que la descendance du système moderne apparaisse et s'impose avec une évidence absolue.

Nous étudierons dans une première section la conjugaison en général; dans une seconde section, nous étudierons les diverses sortes de conjugaisons.

Nous avons à considérer d'abord les **voix**, les **modes et temps** et les **personnes**.

I. Des voix.

213. Des voix en latin. — Le latin avait deux voix, l'*actif* et le *passif*. Il avait en outre une classe intermédiaire de verbes à terminaison passive et à valeur active, les verbes dits *déponents*.

213 *a*. Les déponents latins qui étaient en usage dans la langue vulgaire disparurent tous sans laisser de traces, sauf dans deux participes, et devinrent verbes actifs. Ainsi **admirari** devint **admirare**, v. fr. *amirer*; **sequi** devint **sequere**, *suivre*; **mori** devint **morire**, *mourir*; **nasci** devint **nascere**, *naître*. Les participes *mort*, *né* sont à peu près les seuls représentants de participes déponents latins (**mortuus, natus**).

213 *b*. Les verbes passifs présentaient un double système de conjugaison. A l'indicatif, le présent, l'imparfait et le futur; à l'impératif, le présent; au subjonctif, le présent et l'imparfait; à l'infinitif, le présent, et enfin les participes passés et futurs étaient formés par des modifications spéciales du radical. Tous les autres temps étaient formés d'une combinaison du participe passé avec les temps du verbe **esse** (*être*).

Première formation.

	Présent	Imparfait	Passé	Futur
Ind.	**cantor**	**cantabar**	—	**cantabor**
Impér.	**cantare**	—	—	—
Subj.	**canter**	**cantarer**	—	—
Inf. et Part.	**cantari**	—	**cantatus**	**cantandus**

Seconde formation.

	Parfait	
Ind.	**cantatus**	**sum** / **fui**
Impér.	**cantatus**	**esto**

	Parfait	
Subj.	**cantatus**	**sim** / **fuerim**
Inf. et Part.	**cantatum**	**esse** / **fuisse**

	Plus-que-parfait		Futur antérieur	
Ind.	**cantatus**	**eram** / **fueram**	**cantatus**	**ero** / **fuero**
Impér.	—		—	
Subj.	**cantatus**	**essem** / **fuissem**	—	

214. Des voix en français. — Or, en latin vulgaire, toute la première formation disparut, et la langue dut se créer un nouveau passif en se servant seulement de la composition du participe passé avec le verbe *être* : *je suis chanté*, *j'étais chanté*, etc.

Nous verrons dans la syntaxe les conséquences de cette formation nouvelle qui, singulièrement imparfaite, rend bien souvent les langues romanes incapables d'exprimer l'idée passive. En réalité, il n'existe pas de *passif* : nous n'avons qu'une voix, l'*actif*, qu'il nous faut considérer maintenant.

II. Modes et temps.

215. Création en roman du conditionnel. — Le roman a conservé les modes du latin : *indicatif*, *impératif*, *subjonctif*, *infinitif*, *participe*. Il a ajouté un mode nouveau, le *conditionnel*.

216. Disparition de certains temps du latin. — En français, parmi les **temps**, se sont maintenus : à l'indicatif, le *présent* (**canto**, *je chante*), l'*imparfait* (**cantabam**, *je chantais*), le *parfait*, ce dernier perdant le sens de passé indéfini et de passé antérieur qu'il possédait conjointement avec celui de passé défini (**cantavi**, *je chantai*); à l'impératif, le *présent*, temps unique (**canta**,

chante); au subjonctif, le *présent* (**cantem**, *que je chante*), le *plus-que-parfait*, avec valeur d'imparfait (**cantassem**, *que je chantasse*); à l'infinitif, le *présent* (**cantare**, *chanter*). Se sont conservés en outre le *participe présent actif* (**cantantem**, *chantant*), le *gérondif* (**cantando**, *en chantant*), le *participe parfait passif* (**cantatus**, *chanté*).

Disparaissent sans substitut les *futurs présent* et *passé* de l'*infinitif* (**cantaturum esse** et **fuisse**), le *participe futur* (**cantaturus**), le *supin* (**cantatum**).

Sont remplacés par d'autres formes : l'*imparfait* du *subjonctif* (**cantarem**), dont l'emploi est rempli par le plus-que-parfait du même mode ; le *futur indicatif* (**cantabo**), que remplace une périphrase de l'infinitif avec l'auxiliaire *avoir* (**cantare-habeo**, *je chanter-ai*) ; une série de temps *passés*, les *plus-que-parfait* et *futur passé* de l'indicatif, les *parfait* et *plus-que-parfait* du subjonctif, le *parfait* de l'infinitif, dont les places sont prises par des périphrases formées du participe passé avec des temps simples de l'auxiliaire *avoir*, et quelquefois de l'auxiliaire *être*.

Ces combinaisons ajoutent même des temps nouveaux : le *passé indéfini* (*j'ai chanté*) et le *passé antérieur* (*j'eus chanté*).

Enfin, deux temps nouveaux sont créés à l'aide de cette périphrase de l'auxiliaire avec l'infinitif d'une part et le participe de l'autre : le *conditionnel présent* ou futur dans le passé (*je chanter-ais*), et le *conditionnel passé* ou futur passé dans le passé (*j'aur-ais chanté*), deux temps du mode indicatif qui sont aussi les temps d'un mode nouveau, le conditionnel.

Voilà des pertes importantes et, pour les compenser, des créations plus considérables encore. Ces créations, comme on le voit, sont de deux ordres : 1° le roman a formé des temps passés en combinant le *participe passé* avec l'auxiliaire ; 2° il a formé un futur et un conditionnel en combinant l'*infinitif* avec l'auxiliaire. Ce sont ces deux combinaisons qu'il nous reste à examiner.

217. Formation nouvelle des temps passés. — Le roman, en combinant le participe passé avec l'auxi-

liaire *avoir* et, dans certains verbes intransitifs, avec l'auxiliaire *être*, a créé un nouveau système de temps *composés* qui correspondent exactement aux temps *simples*.

Déjà le latin employait volontiers le verbe **habere** avec le participe parfait : **habeo scriptam epistulam**, *j'ai (là) écrite une lettre*. Le roman développa cette construction, l'étendit même aux verbes intransitifs, si bien que la conjugaison active présente dans les langues romanes une double série de temps, ici *simples*, là *composés* :

Simples	Composés
je chante (**canto**)	*j'ai chanté* (t. nouv.)
je chantais (**cantabam**)	*j'avais chanté* (**cantaveram**)
je chantai (**cantavi**)	*j'eus chanté* (t. nouv.)
je chanterai (**cantabo**)	*j'aurai chanté* (**cantavero**)
je chanterais (t. nouv.)	*j'aurais chanté* (t. n.)
que je chante (**cantem**)	*que j'aie chanté* (**cantaverim**)
que je chantasse (**cantassem**)	*que j'eusse chanté* (**cantavissem**)
chante (**canta**)	*aie chanté* (t. nouv.)
chanter (**cantare**)	*avoir chanté* (**cantavisse**)
chantant (**cantantem, cantando**)	*ayant chanté* (t. n.)

Ainsi la conjugaison française, grâce à cette série considérable de temps composés, arriva à exprimer beaucoup de nuances importantes dont l'expression était impossible dans la langue mère.

218. Formation nouvelle du futur et du conditionnel. — Le futur latin avait des terminaisons différentes suivant les conjugaisons [I, **canta-bo**; II, **debebo**; III, **leg-am**; IV, **audi-am**]. C'était là une première complication. En outre, les futurs de la IIIe et de la IVe

conjugaison se confondaient à la première personne avec les subjonctifs présents de ces mêmes conjugaisons. Enfin, l'affaiblissement de certains sons dans la prononciation amena de nouvelles confusions. Ainsi la 3e personne du futur **cantabit** se prononça **cantavit**, comme la personne correspondante du parfait. Aussi la langue populaire fut-elle obligée de recourir à des périphrases qui firent disparaître le futur latin et devinrent l'origine d'un nouveau futur.

En roumain, on employa *vouloir* avec l'infinitif : *Je veux faire* (= je ferai[1]). Dans les pays ladins, on employa *venir*, *aller* : *Je viens faire*, *je vais faire* (= je ferai). Dans le reste du monde roman, c'est *avoir* construit avec l'infinitif qui fut adopté : *J'ai faire*, *j'ai à faire* (= je ferai). Nous n'avons à examiner que cette dernière tournure. Elle implique deux idées : celle d'*obligation* et celle de *futur*. La langue abandonna graduellement la première de ces deux idées, et la périphrase n'exprima plus que l'idée unique du futur, devenant ainsi l'exact synonyme du futur ancien.

Dans certains dialectes de la Sardaigne, la forme correspondante à *avoir* reste isolée et peut précéder l'infinitif. Quoique la fusion de l'auxiliaire avec l'infinitif, partout ailleurs, soit complète, l'ancien espagnol et, encore de nos jours, le portugais, se permettent dans certains cas l'intercalation d'un pronom entre l'infinitif et la terminaison. Le plus ancien provençal a quelques exemples de séparation des deux éléments. Quant au français, dès les *Serments de Strasbourg* (842), l'auxiliaire ne fait qu'un avec l'infinitif : *Si salvarai eo* (si sauverai-je) ; *avrai* (aurai) ; *prindrai* (prendrai).

Une preuve de cette origine du futur, c'est l'accord complet qui existe entre la conjugaison du verbe *avoir* et les flexions du futur. L'italien dit : *ho* (j'ai) et *canterò*

1. Dans les provinces de l'Est et du Sud de la France, l'usage populaire remplace volontiers le futur roman par la combinaison de *vouloir* avec l'infinitif : Le médecin déclare que le malade *veut mourir* demain, c'est-à-dire *mourra* demain.

(je chanterai). L'espagnol dit : *he* (j'ai) et *cantar-é* (je chanterai). Le provençal et le français disent *ai* et *chanter-ai*, *cantar-ai*. Certains dialectes italiens disent *aggio* (j'ai) et *canter-aggio* (je chanterai).

Le *conditionnel* est formé avec l'infinitif et l'imparfait du verbe *avoir*. Soit la phrase : *Je crois qu'il partira demain*. Elle veut dire étymologiquement : *Je crois qu'il a à partir demain*. Soit maintenant la phrase : *Je croyais qu'il partirait hier*. Elle signifie évidemment : *Je croyais qu'il avait à partir hier*. *Partirait* indique une action future par rapport à une autre, mais toutes deux passées. *Partirait* est donc un futur dans le passé. Le futur *simple* est exprimé par la combinaison du présent de *avoir* avec l'infinitif; le futur dans le *passé*, par la même combinaison de l'imparfait de *avoir* avec l'infinitif, l'infinitif exprimant ainsi l'idée du futur, l'imparfait exprimant le passé.

A côté de ce sens, le temps que nous considérons exprime encore l'idée d'une condition, l'idée *conditionnelle*. Dans *il partirait s'il le pouvait*, *partirait* indique un futur dépendant d'une condition. Cette idée nouvelle ne répond plus à celle de l'imparfait *avait*, que nous venons d'analyser. C'est qu'en effet ici l'imparfait a une autre valeur que celle qu'exprime habituellement ce temps. Le latin ne possédait pas de mode *conditionnel*. Il exprimait l'idée conditionnelle soit par le subjonctif, soit par l'indicatif. C'est un conditionnel que nous avons en réalité ici dans la forme *avait*. *Il partirait* signifie au fond, non pas *il avait à partir*, mais bien *il aurait à partir*[1].

Ainsi se sont formés ces deux temps, à l'origine composés, aujourd'hui devenus simples, le futur et le conditionnel, qui, dans la série des temps composés, ont reçu aussi des temps correspondants : *futur passé* (j'aurai chanté), *conditionnel passé* (j'aurais chanté).

Remarquons que, dans la combinaison de l'infinitif et du présent ou imparfait de l'auxiliaire *avoir*, la syl-

1. Voir la syntaxe.

labe **-av-**(latin **-hab-**) a disparu quand elle n'était pas accentuée : *partirons*, *partirez* sont pour *partir*av*ons*, *partir*av*ez*; *partirais* est pour *partir*av*ais*, etc.[1]. Cette chute n'est pas due à une action phonétique quelconque, mais à un besoin de simplification : *partiravons*, *partiravez* étaient des formes trop lourdes, trop traînantes [2].

III. Des personnes.

Les trois personnes du singulier et du pluriel sont conservées dans le passage du latin au français. La flexion ou terminaison est plus ou moins profondément modifiée sous l'action des lois phonétiques ou analogiques. Le radical à son tour, dans certains cas déterminés, sous l'action de l'accent tonique, présente des altérations variées.

219. Première personne du singulier. — 1. Sauf dans la Ie conjugaison et dans *ai* (de *avoir*), la 1re personne du présent et du parfait défini (et aussi la deuxième de l'impératif) se termine aujourd'hui par une **s** : *je dors*, *je pars*, *je rends*; *je dormis*, *je partis*; *vois*, *prends*, *bois*. Cette **s** n'existait pas primitivement, sauf dans les verbes dont la 1re personne se terminait par **-sco, -cio** : *conois* (connaître), *creis* (croître), *pais*, *faz*, plus tard *fais*[3].

D'où vient cette **s**? On a prétendu et l'on prétend parfois encore qu'elle est due à l'action analogique de la 2e personne. Mais comment cette 2e personne aurait-elle imposé son **s** à la 1re personne, alors que, dès le XVIe siècle, cette **s** ne se prononçait plus devant une

1. Contraction surtout curieuse au futur et au conditionnel du verbe *avoir* : *Aurons*, *aurez*, pour *aur*av*ons*, *aur*av*ez*, c'est-à-dire *haber-habemus*, *haber-habetis*. *Aurais* est pour *aur*av*ais*, c'est-à-dire *haber-habebam*, etc.

2. L'examen détaillé des formes verbales qu'amène cette composition du futur et du conditionnel sera repris § 227.

3. Et en outre dans *vois*, **vado**; *ruis*, **rogo**; *truis*, **tropo**; *doins*, **dono**; *puis*, **poteo**. — L'*s* ou le *z* terminait aussi à la Ire conjugaison la 1re pers. de l'ind. dans les verbes qui en latin l'avaient en **-so, -tio, -cio** : *os*, *pris*, *comenz*, *balanz*.

consonne suivante ? D'ailleurs, pourquoi n'y aurait-il pas d's à la première personne du présent de l'indicatif dans la Ire conjugaison? Pourquoi ne dirait-on pas *je chantes* d'après *tu chantes*?

L'étude historique des faits nous montre que cette **s** est due à un développement analogique qui a son point de départ dans les verbes où cette **s** appartient au radical. On la voit paraître dès le XIIe siècle d'abord dans *je suis* modelé sur *je puis*, grandir peu à peu et devenir d'un usage presque général au XVIe siècle. Encore à cette époque (et même au XVIIe siècle), les poètes emploient à la rime les formes anciennes et correctes : *je voi*, *je doi*, *je croi*, *je vien*, *je tien* ; *je parti*, *je fini*, *je reçu ; vien*, *crain*, *tien*, *aperçoi*, etc., tandis que dans l'intérieur du vers ils emploient les formes nouvelles et analogiques avec **s**, plus conformes à la prononciation populaire. Le vers suivant de Racine : « Je *croi* tout, je vous *crois* invincible » (*Alexandre*, IV, 2), où *croi* est sans **s** devant une consonne et prend une **s** devant une voyelle, nous montre une prononciation populaire s'imposant à la tradition littéraire. A la fin du même siècle, l'usage est devenu général ; les formes archaïques ne se rencontrent plus que chez quelques poètes où elles sont amenées çà et là pour les exigences de la rime. Ce sont de véritables archaïsmes, employés par licence poétique.

2. Pas plus que l's dans les verbes que nous venons d'étudier, l'**e** muet final de la 1re personne du singulier du présent de l'indicatif et du présent du subjonctif de la Ire conjugaison n'est primitif. L'ancienne langue disait *je chant*, **canto** ; *que je chant*, **cantem**, et non *je chante*, *que je chante*. L'**e** n'existait que comme voyelle d'appui : *j'entre*, *je tremble*, etc. (§ 231).

Quoi qu'il en soit, quand la première personne se termine par un **e** muet, cet **e** muet prend l'accent et se change en **e** fermé dans la construction interrogative ou exclamative qui reporte le sujet après le verbe : *chanté-je*, *puissé-je*. Il y a là une déformation véritablement barbare de la terminaison verbale. La vieille

langue disait correctement : *entre-jo*, *puisse-jo*, ou bien avec la forme *gié* du pronom personnel : *entre-gié*, *puisse-gié*, comme la langue moderne dit encore *chantes-tu*, *puisses-tu*. Le pronom personnel s'étant réduit à la forme atone *je*, on a dit *chạnte-je*, *puịsse-je*, avec l'accent sur le radical du verbe proparoxyton. La syllabe accentuée était ainsi suivie de deux atones consécutives, fait de prononciation que le français ne peut tolérer. Il se produisit par suite un déplacement d'accent, et la finale du verbe changea son **e** atone en **e** fermé accentué : *chanté-je*, *puissé-je*. Au XVIIe siècle, l'**e** final de *je* devint muet, et de nos jours l'**e** fermé final du verbe devint **e** ouvert. De là les formes actuelles : *chanté-je*, *puissé-je*, prononcées *chantèj'*, *puissèj'*. Au XVIIe siècle, l'analogie essaya d'étendre cette forme barbare, par un barbarisme plus étrange encore, aux verbes des autres conjugaisons. On dit : *entendé-je*, *rompé-je*, *sorté-je*, au lieu de *entends-je*, *romps-je*, *sors-je*, etc. Cet usage, condamné par Vaugelas, disparut rapidement.

Du reste, l'emploi de cette construction, où le pronom *je* est rejeté après le verbe, se restreignit encore avec les verbes qui n'étaient pas de la Ire conjugaison et se perdit pour certains d'entre eux qui l'avaient connu. Il ne se rencontre plus guère que dans un petit nombre de cas : *suis-je*, *dis-je*, *fais-je*, *dois-je*, et l'on tend de plus en plus à le rejeter quand il s'agit des verbes des autres conjugaisons : *veux-je*, *prétends-je*, *sens-je*, *dors-je*, et même avec ceux de la première : *chanté-je*, etc. La langue remplace cette construction par une périphrase lourde et désagréable : *est-ce que je...*

220. Deuxième personne du singulier. — La 2e personne est terminée à tous les temps et dans toutes les conjugaisons par une **s**, figurée dans certains cas par **x** : *tu peux*, *tu veux*. Cette sifflante est si bien la caractéristique de la 2e personne, qu'elle s'est imposée au parfait défini où, de par l'étymologie, elle ne doit pas paraître, la terminaison latine dont dérive la forme française étant **sti** : **cantasti**, *chantas* pour *chantast;* **finisti**, *finis*

pour *finist*. Le **t** final est tombé pour ne laisser subsister que l'**s** caractéristique, sans doute parce que dans tous les autres temps la 2e personne se terminait par une **s** simple.

Au présent de l'indicatif et du subjonctif, dans la Ire conjugaison, l'**s** est devenue muette dès le XVIe siècle. Voilà pourquoi l'on voit chez les poètes de cette époque et plus tard la dernière syllabe atone élidée dans les vers. Elle est même supprimée par certains grammairiens.

221. Troisième personne du singulier. — A la 3e personne, dans les verbes où elle est terminée par une voyelle, il s'intercale un **t**, dit *euphonique*, entre le verbe et le sujet postposé, soit le pronom *il*, *elle*, soit le substantif indéfini *on* : *aime-t-il*, *a-t-il*, *puisse-t-elle*, *a-t-on*, *dira-t-on*. On a cru longtemps que ce **t** venait de la forme primitive de la 3e personne dans les verbes de la Ire conjugaison. En effet le latin **cantat** est représenté au XIe siècle par le français *chantet*. *Chante-t-on* serait donc **cantat homo**. Mais cette explication est erronée, car le **t** euphonique ne paraît guère qu'à partir du XVIe siècle, et le **t** de *chantet* était tombé à la fin du XIe siècle. En fait, il y a simplement une action analogique venue des verbes des trois dernières conjugaisons pour la 3e pers. du singulier du présent : *il dit — dit-il; il reçoit — reçoit-il; il finit — finit-il;* de la 3e pers. sing. de l'imparfait indicatif et des 3es pers. plur. de toutes les conjugaisons : *chantait-il*, *chantent-ils*, *chantaient-ils*, *chantèrent-ils*, *chanteront-ils*, *chantassent-ils* etc. Ainsi, presque partout dans les propositions interrogatives ou exclamatives, le verbe se termine par un **t** qui se lie avec le sujet postposé, *ils*, *il*, *elles*, *elle*. De là à étendre ce **t** aux personnes qui ne le possédaient pas, il n'y avait pas loin : ce pas fut franchi dans la seconde moitié du moyen français : *aime-t-il*, *aima-t-on*, *aimera-t-elle*. Lorsque cette construction fut définitivement établie, elle chassa, pour le pronom *on*, l'emploi euphonique de *l'on*. *Dit-on*, *dira l'on* deviennent au XVIIe siècle *dit-on*, *dira-t-on*. L'usage étend même ce **t** à la

proposition verbale *voilà* : *voilà-t-il*, *ne voilà-t-il pas*. De cette tournure est sortie une particule interrogative ou exclamative, *ti*, qui, adoptée depuis le XVIIe siècle par la langue populaire, gagne tous les jours du terrain et finira peut-être par triompher en dépit de l'Académie et des traditions littéraires.

222. Première personne du pluriel. — Dans tous les verbes et dans tous les temps, sauf au parfait défini, cette personne se termine par **-ons**. En ancien français, on avait les trois formes : *-omes*, *-oms* (*ons*), *-om* (*on*). La forme primitive était *-oms*.

Cette terminaison *-oms* ne s'explique par aucune des formes correspondantes du verbe latin : Ire conj. **-āmus** serait devenu *-ains*; IIe et IIIe **-ēmus** et **-ĭmus** auraient donné *-eins*; IVe **-īmus** aurait abouti à *-ins*.

En effet, la flexion *-oms* dérive de la 1re pers. pl. du présent du verbe **esse**, **sumus**, qui devient régulièrement *soms*. *Soms* a donné d'une part *somes*, probablement sous l'influence d'une autre forme de la 1re pers. pl. de *être*, *esmes*, qui a vécu longtemps au moyen âge, du gallo-roman **esmus**, forme analogique créée d'après la 2e pers. pl. **estis**. *Soms* est d'autre part devenu *som* (*son*) : cette chute de l'**s** finale est due sans doute à une tentative passagère en vue de modeler la 1re pers. pl. sur la 1re sg. et de réserver l'**s** comme signe caractéristique de la 2e pers. sg. et pl. La langue, ayant senti le besoin d'indiquer par une terminaison unique la 1re pers. pl. a été choisir celle du présent du verbe *être*. L'ancien français dit *nous chantomes* ou *nous chantons*, *nous chantiomes* ou *nous chantions*; *nous chanteromes* ou *nous chanterons*, de même qu'il disait *nous somes* ou *nous sons*. A la fin du moyen âge, il se fit un départ entre les deux formes *-omes* et *-ons* : *-omes* resta exclusivement attaché au présent de l'indicatif du verbe *être* : *nous sommes*; pour tous les autres verbes, la flexion *-ons* fut adoptée à tous les temps, même à ceux du verbe *être* autres que le présent de l'indicatif : *nous chantons*, *nous chantions*, *nous étions*, *nous serons*, etc.

223. Deuxième personne du pluriel. — Sauf au parfait (**-istis**), la 2e pers. pl. en latin variait aux divers temps entre les terminaisons **-ātis**, **-ētis**, **-ītis**, qui devaient devenir en français *-ez* et *-eiz*[1]. Les textes primitifs nous montrent ces deux terminaisons : dans les dialectes du Nord et de l'Est, au xiiie siècle, *eiz* devient *-oiz*. Mais dans les dialectes français, *-ez* s'étend par analogie à toutes les 2es personnes de tous les verbes et de tous les temps : *dev-ez*, *devi-ez*, *devr-ez*, *devri-ez*, *dussi-ez ; vendr-ez*, etc.

224. Troisième personne du pluriel. — Le latin a les terminaisons **-ant** (**cant-ant, cantab-ant, debeb-ant**, etc.) ; **-ent** (**deb-ent, cant-ent, cantass-ent**, etc.), **-unt** (**leg-unt, cantar-unt, sunt**, etc.), qui sont toujours atones, sauf dans quelques formes monosyllabiques comme **stant, sunt**. Le français a ramené partout[2] ces terminaisons à une forme unique atone *-ent* : *chant-ent*, *doiv-ent*, *lis-ent*, *chantass-ent*, *chantèr-ent*, etc.

Comme cette terminaison consistait en un **e** féminin atone suivi d'un groupe de deux consonnes, ce qui formait une syllabe d'une prononciation très difficile, dès le moyen âge, l'**n** disparut, et *-ent* fut prononcé *-et*. Puis, au xvie siècle, le **t** disparut à son tour dans la prononciation devant une consonne, et un peu plus tard l'**e** devint muet. Ainsi s'est formée la prononciation moderne qui, le plus souvent, réduit à rien cette finale *-ent*, sauf dans le cas de liaison.

Les dialectes, rencontrant les mêmes difficultés que la langue commune, tournèrent l'obstacle, non pas en altérant le groupe *-nt*, mais en déplaçant simplement l'accent : **cạntant**, *chạntent*, devint **cantạnt**, *chantạnt*. Dès le xe siècle, on trouve *ocesisạnt* pour *ocesịsent*, 3e pers. pl. subj. imparfait, devenu plus tard *oceïssent*, *occissent*.

1. Il ne peut être tenu compte ici de la terminaison de la 3e conjugaison latine **-itis**, qui, n'étant pas accentuée, disparaît : **fac(i)-tis**, *faites* ; **dic(i)tis**, *dites*.

2. Excepté dans **habent**, *ont* ; **sunt**, *sont* ; **faciunt, facunt**, *font* ; **vadunt, vaunt**, *vont*.

Cette syllabe *-ant*, accentuée, se confondit plus tard avec la finale de la 1re pers. pl. De là la conjugaison des campagnes : *nous chantọns*, *ils chantọnt*.

225. Du participe présent et du gérondif. — A cet examen général des flexions verbales il convient d'ajouter une observation sur le participe présent et sur le gérondif.

La Ire conjugaison latine terminait ces deux temps de l'infinitif en **-antem** et en **-ando** : **cant-antem**, **cant-ando**. Les autres conjugaisons disaient **-entem**, **-endo** : **deb-entem**, **deb-endo**, ou bien **-ientem**, **-iendo** : **audi-entem**, **aud-ịendo**. Les autres langues romanes ramenèrent **-ientem**, **-iendo** à **-entem**, **-endo** et eurent ainsi deux terminaisons, *-ante*, *-ando* et *-ente*, *-endo*. Le français, vers le viie ou le viiie siècle, obéissant à cette tendance déjà signalée de ramener les flexions verbales à un seul type, remplaça **-ente** par **-ante** et **-endo** par **-ando**. De là cette terminaison unique *-ant* propre à tous les participes actifs, et le gérondif *lisant*, *en lisant*, qui se retrouve dans toutes les conjugaisons.

IV. De la forme du radical.

Sous l'action de l'accent tonique, le radical peut être modifié : 1° aux trois personnes du singulier et à la 3e du pluriel du présent, indicatif et subjonctif, et à la 2e singulier impératif[1] ; 2° au futur et conditionnel.

Le radical peut encore être modifié au parfait défini, au participe passé, et dans quelques personnes de quelques temps sous des influences spéciales. Ces dernières modifications relèvent de la conjugaison morte et seront étudiées dans la seconde section. Nous ne nous occuperons ici que des modifications apportées par l'accent aux 1. 2. 3. sg. et 3. pl. des trois présents et au futur et conditionnel.

1. Pour abréger, nous dirons désormais : 1. 2. 3. sg. et 1. 2. 3. pl.

226. Du rôle de l'accent aux trois présents. — L'accent tonique frappe le radical aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. aux trois présents de tous les verbes (sauf dans la conjugaison en *-ir* inchoative). Au contraire, les 1. 2. pl. reçoivent l'accent sur la désinence dans presque toutes les formes verbales :

Indicatif	Impératif	Subjonctif
cạnto		**cạntem**
cạntas	**cạnta**	**cạntes**
cạntat		**cạntet**
cạntant		**cạntent**

mais :

cantạmus	(**cantạmus**)	**cantẹmus**
cantạtis	(**cantạtis**)	**cantẹtis**

On sait que lorsque la voyelle du radical, accentuée, est entravée, c'est-à-dire suivie de deux consonnes, elle doit se maintenir en général (§ 50). Lorsqu'elle est libre, au contraire, elle doit en général devenir une voyelle ou une diphtongue nouvelle.

1. — a. Accentué, **a** libre devient **e** (§ 51, 4°) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
lạvo	*lef*			**lạvem**	*lef*
lạvas	*leves*	**lạva**	*leve*	**lạves**	*lefs*, *les*
lạvat	*levet*			**lạvet**	*levet*
lạvant	*levent*			**lạvent**	*levent*

mais :

lavāmus	*lavons*	**lavāmus**	*lavons*	**lavēmus**	*lavons*
lavātis	*lavez*	**lavātis**	*lavez*	**lavētis**	*lavez*

Cette conjugaison a laissé un souvenir dans **apparẹ̄re**, *apparoir* ; **appāret**, *il appert*.

2. — a. Suivi d'une nasale, **a** libre accentué devient **ai** (§ 55) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
ạmo	*aim*			ạmem	*aim*
ạmas	*aimes*	ạma	*aime*	ạmes	*aims*
ạmat	*aimet*			ạmet	*aimet*
ạmant	*aiment*			ạment	*aiment*

mais :

amạ̄mus	*amons*	amạ̄mus	*amons*	amẹ̄mus	*amons*
amạ̄tis	*amez*	amạ̄tis	*amez*	amẹ̄tis	*amez*

La langue moderne a transporté dans toute la conjugaison tantôt la forme accentuée, tantôt la forme atone. Ainsi nous disons *nous aimons*, *vous aimez*, *aimons*, *aimez*, etc. La forme atone ne s'est maintenue que dans l'archaïque *amé* et dans *amant*. Par contre, nous disons *il clame*, au lieu de *il claime* (**clạmat**), par analogie avec *nous clamons* (**clamạmus**).

3. — **ė**. Accentué, **e** ouvert devient **ie** (§ 51, 2°) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
vẹnio	*viens*			vẹniam	*vienne*
vẹnis	*viens*	vẹni	*viens*	vẹnias	*viennes*
vẹnit	*vient*			vẹniat	*vienne*
vẹniunt	*viennent*			vẹniant	*viennent*

mais :

venịmus	*venons*	venịmus	*venons*	veniạmus	*venions*
venịtis	*venez*	venịtis	*venez*	veniạtis	*veniez*

De même les formes **tenẹre**, *tenir*, **tẹnet**, *il tient* ; — **quaẹrere**, *quérir*, **quaẹrit**, *il quiert* ; — **levạre**, *lever*, **lẹvat**, *il lieve*, conservé par exemple dans *relief*.

4. — **é**. Accentué, **e** fermé [latin **ē** et **ĭ**] devient **ei**, plus tard **oi** (§ 51, 3°) :

Indicatif			Indicatif		
debeo,	*dẹio	*doi*	recipio,	*recẹpo	*reçoif*
	dẹbes	*dois*		recẹpis	*reçois*
	dẹbet	*doit*		recẹpit	*reçoit*
	dẹbent	*doivent*		recẹpunt	*reçoivent*

mais :

debẹ̄mus *devons* — **recepịmus** *recevons*
debẹ̄tis *devez* — **recepịtis** *recevez*

5. — **ọ̀**. Accentué **o** ouvert devient **uo**, **ue**, **oe**, **eu** (§ 51, 2°) :

***tropạre**, *trouver*	***trọpat**, *trueve*, *treuve*
probạre, *prouver*	**prọbat**, *prueve*, *preuve*
***morịre**, *mourir*	***mọrit**, *meurt*
***potẹre**, *pouvoir*	***pọtet**, *peut*
***volẹre**, *vouloir*	***vọlet**, *veut*
dolẹre, *douloir*	**dọlet**, *deut* (usité jusqu'au xvi[e] siècle)

6. — **ọ́**. Accentué, **o** fermé devient **eu** (§ 51, 3°) :

colạre, *couler*	**cọlat**, *queule*
plorạre, *plourer*	**plọrat**, *pleure*

7. — **è** ouvert, suivi d'une palatale (§ 54, 2°), donne la conjugaison suivante :

precare : *je prie*, *tu pries*, *il priet*, *ils prient*;
mais *nous preyons* (*proyons*) ; *vous preyez* (*proyez*).

De même pour **ò** ouvert devant une palatale (§ 54, 2°), nous avons :

appodiare : *j'appuie*, *tu appuies*, *il appuiet*, *ils appuient ;*
mais *nous appoyons*, *vous appoyez*.

8. — Un dernier cas se présente, différent des précédents, c'est celui où les personnes dont la pénultième porte l'accent ont plus de deux syllabes ; la pénultième est alors nécessairement longue, ce qui la maintient à ces personnes ; mais devenant atone quand la terminaison est accentuée, elle disparaît suivant la théorie des voyelles atones (§ 48) :

Indicatif		Impératif		Subjonctif	
aiụ̆to	*aiu*			**aiụ̆tem**	*aiu*
aiụ̆tas	*aiues*	**aiūta**	*aiue*	**aiụ̆tes**	*aiues*
aiụ̆tat	*aiuet*			**aiụ̆tet**	*aiuet*
aiụ̆tant	*aiuent*			**aiụ̆tent**	*aiuent*

mais :

aiūtạ̄mus	*aidons*	**aiūtẹ̄mus**	*aidons*
aiūtạ̄tis	*aidiez*	**aiūtẹ̄tis**	*aidiez*

De même pour notre verbe *parler* (**parabolare, *paraulare**) :

Indicatif	Impératif	Subjonctif
je parole		*que je parol*
tu paroles	*parole*	*que tu parols*
il parolet		*que il parolt*
nous parlons	*parlons*	*que nous parlons*
vous parlez	*parlez*	*que vous parlez*
ils parolent		*que ils parolent*

De même le verbe *raisonner* (**rationare**) :

je raison		*que je raisonne*
tu raisonnes	*raisonne*	*que tu raisonnes*
il raisonnet		*qu'il raisonnet*
nous raisnons	*raisnons*	*que nous raisnons.*
vous raisniez	*raisniez*	*que vous raisniez*
ils raisonnent		*qn'ils raisonnent.*

Tel est le système que présentait l'ancienne conjugaison sous l'influence de l'accent.

Dès la fin du moyen âge, la langue chercha à simplifier ces formes, et elle se mit à unifier sa conjugaison. Tantôt ce fut la forme *accentuée* qui s'imposa, par exemple dans *aimer*, *pleurer*, *raisonner* ; tantôt ce fut la forme *atone*, par exemple dans *couler*, *laver*, *parler*. Il est difficile de déterminer les raisons qui ont fait triompher l'une plutôt que l'autre. Aujourd'hui, il ne reste plus de traces de ces formes doubles, dans la conjugai-

son vivante du moins. Les derniers exemples sont donnés au XVIIe siècle par Molière : *on treuve* (*Misanth.*, I, 1), et par La Fontaine : *je treuve* (*Fables*, II, 20). Mais la conjugaison morte en a conservé de nombreux spécimens.

227. Du rôle de l'accent au futur et au conditionnel. — Nous savons que ces deux temps sont formés de la combinaison de l'infinitif avec le présent ou l'imparfait de **habere** : **cantare-habeo, cantarabio, cantaraio** ; — **cantare-habebam, cantarabeba, cantaraveva**, **cantareva, cantarea**. Or, dans les formes **cantarạio, cantarẹa**, l'accent porte sur **a** dans **ạio**, sur **e** dans **ẹa**. Par suite, l'**a** de **are**, qui était accentué dans l'infinitif isolé **cantạre**, devient atone contrefinale dans les compositions nouvelles **cantarạio, cantarẹa**. Par suite, en vertu des lois connues (§ 48), cet **a** devient dans ces formes un **e** muet : *je chant*e*rai*, *je chant*e*rais*.

En vertu des mêmes lois, les voyelles autres que **a**, quand elles ne sont pas protégées par des groupes, doivent tomber en cette même position :

debērạio	*devrai*	à côté de	**debẹ̄re**	*devoir*
tenērạio	*tendr-ai, tiendrai*		**tenẹ̄re**	*tenir*
valērạio	*valdr-ai, vaudrai*		**valẹ̄re**	*valoir*
***cadērạio**	*chedr-ai, cherrai*		**cadẹ̄re**	*cheoir*
vidērạio	*vedr-ai, verr-ai*		**vidẹ̄re**	*veoir, voir*
sedērạio	*sedr-ai, serr-ai*		**sedẹ̄re**	*seoir*
***recipērạio**	*recevr-ai*		**recipẹ̄re**	*recevoir*
venīrạio	*vendr-ai, viendr-ai*		**venị̄re**	*venir*
morīrạio	*morr-ai, mourr-ai*		**morị̄re**	*mourir*
audīrạio	*odr-ai, orr-ai*		**audị̄re**	*oir, ouïr*, etc.

Ainsi s'expliquent ces formations du futur qui, au premier abord, paraissent si bizarres. Elles présentent une application régulière des lois phonétiques. La langue moderne a simplifié, comme elle l'a pu, la plupart de ces formes, normales au point de vue de l'étymologie, en les soumettant à l'action unificatrice de l'analogie. Nous verrons dans la section suivante dans

quelle mesure la langue est restée fidèle aux anciens usages.

Section II. — *Les diverses conjugaisons.*

228. Bouleversement du système des conjugaisons latines dans le passage du latin au français. — 229. Conjugaisons vivantes. — 230. Conjugaison morte.

I. Première conjugaison vivante. — 231. Mode indicatif. — 232. Mode impératif. — 233. Mode subjonctif. — 234. Mode infinitif. — 235. Temps composés. — 236. Des verbes terminés anciennement en *-ier*. — 237. De l'unification des verbes en *-er* qui modifiaient anciennement leur radical. — 238. Des verbes en *-er* dont l'*é* fermé de l'infinitif est précédé d'un *e* muet et d'un *é* fermé. — 239. Verbes en *-yer*. — 240. Verbes en *-er* précédé d'une voyelle. — 241. Verbes en *-ger*, *-cer*. — 242. Verbes irréguliers : *envoyer*, *aller*.

II. Deuxième conjugaison vivante (verbes inchoatifs). — 243. De la particule inchoative *-iss*. — 244. Mode indicatif. — 245. Mode impératif. — 246. Mode subjonctif. — 247. Mode infinitif. — 248. Verbes irréguliers : *bénir*, *fleurir*, *haïr*, *vêtir*.

III. Conjugaison morte. — 249. De la conjugaison morte. — 250. Parfait de l'indicatif et participe passé. — 251. Infinitif, futur et conditionnel. — 252. Participe présent. — 253. Les trois présents. — 254. Particularités de certains verbes.

INTRODUCTION

228. Bouleversement du système des conjugaisons latines dans le passage du latin au français. — Le latin possédait quatre conjugaisons qui se terminaient au présent de l'infinitif en :

Ire -āre	IIIe -ĕre
IIe -ēre	IVe -īre

Ce système a été totalement bouleversé dans le passage du latin au français. Seule, la Ire conjugaison est demeurée indépendante ; les autres se sont confondues plus ou moins complètement et se sont altérées de façon à créer tout un nouveau système.

Il n'y a pas d'exemple de verbes de la Ire conjugaison qui aient passé dans les autres. Tous les verbes latins

en **-are** qui ont vécu dans la langue populaire sont devenus des verbes en *-er*.

Il y a au contraire quelques verbes en **-ēre**, **-ĕre**, **-īre** qui, dans la période latine elle-même ou dans la période française, ont pris la flexion **-āre**. Ainsi **pavīre**, dès l'origine, devient *paver*; l'ancien français *toussir* (lat. **tussire**) a été remplacé au XVI[e] siècle par *tousser*; *puer* était anciennement *puir* (lat. **putēre**) qui a subsisté à côté de *puer* jusqu'au XVIII[e] siècle. La langue moderne, dans l'usage populaire, crée de même le verbe *mouver*, d'après le participe *mouvant*, de *mouvoir*.

Les conjugaisons autres que la I[re] n'ont point la même fixité.

Les verbes en **-ēre** donnent régulièrement des infinitifs en *-oir* : **debḝre**, *devoir*; **habḝre**, *avoir*. Mais ils donnent en outre des infinitifs en *-ir* : **tenēre**, *tenir*; **mucēre**, *moisir*; et des infinitifs en *-re* : **ridēre**, *rire*; **respondēre**, *répondre*. Quelques verbes même ont deux formes : **manēre** donne à la fois *manoir* et *maindre*; **placere** donne *plaisir* et *plaire*; **movēre** donne *mouvoir* et *mouvre*.

Les verbes en **-ĕre** donnent régulièrement des infinitifs en *-re* : **lęgĕre**, *lire*; **dįcĕre**, *dire*; **rụmpĕre**, *rompre*. Mais ils donnent encore des infinitifs en *-oir* : **cadĕre**, *choir*; **sapĕre**, *savoir*; **recipĕre**, *recevoir*; et des infinitifs en *-ir* : **vertĕre**, *vertir*. Certains verbes réunissent plusieurs de ces formes :

sequĕre	v. fr.	*sivir* ou *sivre, suivre*
fallĕre		*faillir* et *falloir*
currĕre		*courre* et *courir*
gemĕre		*geindre* et *gémir*
tollĕre		*toldre* et *tollir*

Quant aux verbes latins en **-īre**, d'ailleurs peu nombreux, ils donnent régulièrement des verbes français en *-ir* : **audīre**, *ouïr*; **partīre**, *partir*; **sentīre**, *sentir*.

On peut donc dire que si **-are** a donné toujours *-er* et **-ire** toujours *-ir*, **-ēre**, **-ĕre** ont abouti à trois formes : *-oir*, *-ir*, *-re*. Mais ce dernier fait ne constitue pas, à

proprement parler, une irrégularité phonétique. Les terminaisons latines **-ēre** et **-ĕre** ne pouvaient devenir en français que *-oir* (anc. *-eir*) et *-re*. Par suite, les infinitifs en *-ir* correspondant à des formes latines en **-ēre**, ceux en *-re* correspondant à des formes latines en **-ēre** et enfin ceux en *-oir* correspondant à des formes latines en **-ĕre** doivent faire supposer une substitution de suffixe déjà opérée dans le latin populaire ou une influence analogique exercée en français par d'autres formes du verbe (sauf pour *moisir* et autres infinitifs analogues, où l'**i** provient régulièrement de **ẹ** influencé par **c**, § 54, 4°).

Pour le parfait et le participe passé, la langue a deux terminaisons spéciales : **-is**, **-us** pour le parfait, **-i**, **-u** pour le participe. Elle les répartit à peu près au hasard :

sentir	fait	*je sent***is**	*sent***i**
partir	—	*je part***is**	*part***i**
vêtir	—	*je vét***is**	*vêt***u**
courir	—	*je cour***us**	*cour***u**
rendre	—	*je rend***is**	*rend***u**
rire	—	*je r***is**	*r***i**
lire	—	*je l***us**	*l***u**

Enfin les verbes de la IIe conjugaison faisaient au présent indicatif la première pers. sing. en **-eo** : **gaudeo**. Au présent du subjonctif, toutes les personnes étaient en **-eam**, **-eas**, **-eat**, etc. L'**e** atone de **-eo**, **-eam**, etc., formant hiatus, s'était, on le sait (§ 60), changé dans le latin populaire, vers la fin de l'Empire, en **i**, et le gallo-roman, à son tour, l'avait transformé en **yod** : **gaudio**, **gaudiam**, **gaudias**, etc. Les verbes de la IVe conjugaison et quelques-uns de la IIIe faisaient aux mêmes temps et aux mêmes personnes : **-io**, **-iam**, **-ias**, etc. Il arriva que le roman laissa à peu près partout tomber ce **yod**, de sorte que la IIe et la IVe conjugaison se confondirent ici encore avec la IIIe qui faisait à ces personnes : **-o**, **-am**, **-as**, etc.

Il en résulta un véritable chaos, un inextricable mélange où la langue dut porter l'ordre et la lumière.

Une première tendance eut pour effet de donner à un certain nombre de verbes un même *parfait défini* en **-i**, (plus tard **-is**) du latin **-ivi**, et un même *participe passé* en **-u**, du latin **-utum** :

*je tend***is** *tend***u**
*je vend***is** *vend***u**
*je romp***is** *romp***u**

Mais cette tendance ne fut pas assez forte pour aboutir à une conjugaison unique, régulière et vivante. Elle se contenta de réduire par voie analogique un certain nombre des formes latines anciennes.

D'un autre côté agissait une tendance qui devait être plus féconde, celle qui créa la conjugaison du type *finir*. Il existait en latin des verbes terminés au présent de l'infinitif en **-ascere**, **-escere**, **-iscere**, **-oscere**, verbes dits *inchoatifs* parce qu'ils expriment des commencements d'action (**inchoare**, commencer). Ainsi : **splendere**, resplendir, **splendescere**, commencer à resplendir. La langue populaire adopta cette terminaison en **-scere**, en lui enlevant sa valeur inchoative, et l'appliqua à un grand nombre de verbes en **-ir** provenant d'-**ēre**, **-ĕre**, **-īre**. De cette façon le radical s'allongea, non point à tous les temps et à toutes les personnes, mais à quelques-uns seulement, là où cela était nécessaire, d'une syllabe intercalaire **-isc**.

229. Conjugaisons vivantes. — C'est ce type que la langue développa avec assez de force et de persévérance pour en former une nouvelle conjugaison vivante à côté de celle en **-are**, **-ar**, *-er*.

En effet, depuis les origines, tous les verbes nouveaux, soit créés par dérivation, soit empruntés à des langues étrangères ou à la formation savante gréco-latine, et tous les verbes de création ultérieure possible appartiennent à la conjugaison **-er** ou **-ir**, sans exception.

En général, les verbes tirés de substantifs rentrent dans la Ire conjugaison : *plume*, *plumer* ; *feuillet*, *feuil-*

leter; *mur*, *murer*; tandis que les verbes tirés d'adjectifs rentrent dans la IIe conjugaison : *grand*, *grandir*; *faible*, *faiblir*; *noir*, *noircir*.

230. Conjugaison morte. — Tous les autres verbes, peu nombreux du reste (80 environ), forment ce qu'on a nommé justement la *conjugaison morte*. Cette conjugaison comprend quelques verbes en **-ir** non inchoatifs, comme *bouillir*, *partir*, etc. ; quelques verbes en **-oir**, comme *avoir*, *devoir*, *recevoir*, etc., et des verbes en **-re**, comme *rendre*, *rire*, *rompre*, etc.

I. Première conjugaison vivante.

231. Mode indicatif.

1. Présent :

cạnto	*chant* (XIe s.), *chante* (XIIIe s.)
cạntas	*chant-es*
cạntat	*chant-et* (XIe s.), *chante* (XIIe s.)
cantạ̄mus	*chant-ons*
cantạ̄tis	*chant-ez*
cạntant	*chant-ent*

Sg. *Ire pers.* La forme primitive est *chant*, l'**o** final atone de **cạnto** devant tomber d'après les lois phonétiques (§ 47). Toutefois, quand cet **o** était précédé d'un groupe de consonnes demandant une voyelle d'appui, il s'ajoutait un **e** muet : **intro**, *j'entre*; **simulo**, *je semble*; **tremulo**, *je tremble*. De là, vers le XIIIe et le XIVe siècle, l'addition analogique d'un **e** à toutes les 1res personnes des radicaux terminés par une consonne : *je chant***e**, etc. Cet **e** s'étendit même aux radicaux terminés par une voyelle : *je prie*, *je confie*. Toutefois, dans ce dernier cas, on trouve jusqu'en plein XVIe siècle des formes sans **e** : *je pri*, *je confi*, archaïsmes conservés par licence poétique. Il est vrai que le plus souvent, comme on croyait à une chute de l'**e**, on le remplaçait par une apostrophe.

2e *pers.* L's finale n'est tombée dans la prononciation qu'à partir du XVIe siècle. C'est pourquoi, à cette époque, l'écriture la supprime quelquefois.

3e *pers.* La forme primitive est *chantet;* au commencement du XIIe siècle, le **t** tombe, et l'**e** devient muet tout à la fin du XVIe siècle.

Pl. *1re 2e 3e pers.* Voir § 222, 223 et 224.

On voit que, par une série d'altérations phonétiques, les 1. 2. 3. sg. et la 3e pl. se fondent aujourd'hui dans une même prononciation *chant'*.

2. Imparfait :

Latin classique	Latin populaire	Français du VIIIe-IXe s.
cant-ạbam	**cant-ạva**	*chant-aue*, *-òe*
cant-ạbas	**cant-ạvas**	*chant-aues*, *òes*
cant-ạbat	**cant-ạvat**	*chant-auet*, *òet*
cant-abạ̄mus	**cant-avạ̄mus**	—
cant-abạ̄tis	**cant-avạ̄tis**	—
cant-ạbant	**cant-ạvant**	*chant-auent*, *-òent*

Au XIe siècle, *chant-òet* devient *chantòt*, *chantòut*. Au XIIe siècle, *chant-òe*, *chant-òes*, *chantòut*, *chantòent* deviennent, par analogie avec l'imparfait de *finir* (§ 243, 2), *chantoie*, *chantoies*, *chantoit*, *chantoient*. Les 1. 2. pl., dès le XIe siècle, étaient *chant-ions*, *chant-iiez*. Leur origine est obscure : les verbes en *-ir* ont sans doute également exercé leur analogie sur ces formes.

3. Parfait :

Latin classique	Latin populaire	Français
cant-ạvi	**cant-ại**	*chant-ai*
cant-avịsti	**cant-ạsti**	*chant-as*
cant-ạvit	**cant-ạt**	*chant-at*, *chant-a*
cant-ạvimus	***cant-ạmmus**	*chant-ames*, *-âmes*
cant-avịstis	**cant-ạstis**	*chant-astes*, *-âtes*
cant-ạverunt	**cant-ạrunt**	*chant-erent*

Sg. *1re pers.* Dans **cantavi**, le **v** est tombé déjà avant le VIIe siècle, et l'**i** a fait diphtongue avec **a** : *cantai*.

2e *pers.* **Cantasti** devient d'abord *chantast*; vers le

VIIIe ou le IXe siècle, le **t** est tombé sous l'influence prédominante de l'**s**, déjà sentie comme caractéristique de la 2e personne.

3e pers. **Cantavit** se prononça **cantavt**; le **v** tombe devant le **t** : *chantat*; puis, au XIIe siècle, le **t** lui-même disparaît : *chanta*.

Pl. *1re*, *2e pers.* **Cantavimus** devient **cantavmus**, *chantames*, et **cantastis** devient *chantastes*. Cette seconde forme réagit sur la première pour la changer en *chantasmes*, d'où avec la chute de l'**s** : *chantâmes*, *chantâtes*, formes que la prononciation moderne a abrégées en *chantămes*, *chantătes*.

3e pers. La forme *chantèrent* sort régulièrement de **cantarunt**. L'analogie des autres personnes a quelquefois donné *chantarent* au XVe siècle et au XVIe.

La langue a connu des parfaits de la Ire conjugaison en **-i**, par ex. : *je mangi*, etc. (§ 236).

4. Futur et conditionnel (voir § 218 et 227).

232. MODE IMPÉRATIF.

Présent :

cant-a *chant-e.*

Les 1, 2 pl. *chantons*, *chantez* sont prises à l'indicatif. En latin, on dit **cant-ate**, qui aurait dû donner *chantét*, *chanté*, formes trop faciles à confondre avec le participe passé.

233. MODE SUBJONCTIF.

1. Présent :

Lat. classique	Lat. populaire	Vieux français	Français mod.
cạnt-em	**cạnt-e**	*chant*	*chant-e*
cạnt-es	**cạnt-es**	*chanz* (=*chant-s*)	*chant-es*
cạnt-et	**cạnt-et**	*chant* (=*chant-t*)	*chant-e*
cant-ẹ̄mus	**cant-ẹ̄mus**	*chant-iens*, *-ons*	*chant-ions*
cant-ẹ̄tis	**cant-ẹ̄tis**	*chant-eiz*, *-ez*	*chant-iez*
cạnt-ent	**cạnt-ent**	*chant-ent*	*chant-ent*

Sg. L'**e** atone devait tomber : *chant*, *chanz*, *chant* sont donc les formes primitives normales. De même : *que je plor*, *que tu plor-s*, *qu'il plor-t*; *que je lo*, *que tu loz*, *qu'il lot*, du verbe *loer*, auj. *louer*. Seuls, les verbes dont le radical se terminait par un groupe de consonnes réclamant une voyelle d'appui ont au singulier dans la vieille langue un **e** de flexion : *que j'entre*, *que tu entres*, *qu'il entret*, etc. Dans la suite, l'analogie a partout étendu cette voyelle, et l'on a dit : *que je chante*, *que tu chantes*, *qu'il chante*, etc.

Pl. 1[re] *pers*. *Chant-iens* a toujours été peu usité; la forme ordinaire était *chantons*. Au XVI[e] siècle, soit par une fusion de ces deux formes, soit plus vraisemblablement par l'analogie des verbes en *-ir*, apparaît la forme moderne : *chantions*.

2[e] *pers*. *Chanteiz* a disparu de bonne heure devant *chantez* (§ 223), qui se maintient jusqu'au XVI[e] siècle. A cette époque *chantez* subit le même traitement que *chantons* et devient *chantiez*.

2. Imparfait :

cant-ạssem,	*chant-asse*
cant-ạsses	*chant-asses*
cant-ạsset	*chant-ast*, *chant-ât*
cant-assẹ̄mus	*chant-issons*, *chant-assions*
cant-assẹ̄tis	*chant-issiez*, *chant-assiez*
cant-ạssent	*chant-assent*

Sg. On attendrait régulièrement : *que je chantas*, *que tu chantas* (=*chantasss*); mais l'**e** final s'est maintenu pour garder à ce temps toute sa physionomie.

Pl. Ce n'est guère qu'au XVI[e] siècle que les 1. 2. pl. *chantissons*, *chantissiez* ont été remplacées définitivement par *chantassons*, *chantassiez*, sous l'influence de l'**a** des autres personnes. Robert Estienne ne connaît que *chantissions*, *chantissiez*. A la même époque aussi, *chantissons*, sous l'influence de *chantissiez*, était devenu *chantissions*.

234. Mode infinitif.

Présent	cant-ạre	*chant-er*
Partic. présent	cant-ạntem	*chant-ant*
Gérondif	cant-ạndo	*chant-ant*
Partic. passif. M. Sg.	cant-ạtus, -ạtum	*chant-ez*, *ét*
Pl.	cant-ạti, -ạtos	*chant-ét*, *éz*
F. Sg.	cant-ạta	*chant-éde*, *chant-ée*
Pl.	cant-ạtas	*chant-ées*

235. Temps composés. — Leur étude rentre dans celle des auxiliaires *être* et *avoir* que nous étudierons plus loin (§ 254).

Remarques.

236. Des verbes terminés anciennement en **-ier**. — Certains verbes de l'ancien français, sous l'influence d'une palatale précédente (§ 54, 1° *a*), avaient changé, non en **é**, mais en **ié** l'**a** latin de l'infinitif présent, du participe passé, de la 2e pl. du présent et de la 3e pl. du parfait indicatif : *changier*, *cerchier*, *aidier*, *cuidier*, *nagier*, *traitier*, *brisier*, *emerveillier*, *enseignier*, etc. Ainsi l'on disait : *changié*, *vous changiez*, *que vous changiez*; *vous aidiez*, *que vous aidiez*; *changièrent*, *aidièrent*, etc. Entre le xive siècle et le xvie, l'influence de la conjugaison régulière fit tomber cette diphtongue **ié** que remplaça la voyelle ordinaire **é** : l'unité de la forme triomphe donc partout.

Les dialectes du Nord et de l'Est, loin de suivre la marche simplificatrice du français, poussèrent les faits à leurs conséquences extrêmes. Ils réduisirent **ié** à **i**, et cette modification phonétique fit passer en apparence à la IIe conjugaison un grand nombre de verbes de la Ire. L'infinitif, le participe passé, la 3e pl. parfait, la 2e pl. des trois présents ayant désormais **i**, des temps entiers reçoivent cette flexion. Ainsi, le verbe *mangier* devint *mangir* et se conjugua au parfait : *je mangi*, *tu mangis*, *il mangi*, *nous mangimes*, *vous mangites*, *ils mangirent*.

Ce changement apparent de conjugaison est à distinguer de celui que présentent, au xvie siècle, les verbes

ordinaires en **-er** qui, de l'ancien imparfait subjonctif *que nous chantissions*, *que vous chantissiez*, non seulement tirèrent un imparfait subjonctif complet : *que je chantisse*, *que tu chantisses*, *qu'il chantist*, mais encore étendirent ces formes au parfait indicatif : *je chantis*, *tu chantis*, *il chantit*, *nous chantimes*, *vous chantites*, *ils chantirent*.

Ces formes n'ont point vécu, pas plus dans la langue commune que dans les dialectes ou les patois.

237. De l'unification des verbes en **-er** qui modifiaient anciennement leur radical. — Le principe de l'unification triompha également dans la conjugaison qui modifiait la voyelle du radical sous l'influence de l'accent : *il aime*, *nous amons*; *il queule*, *nous coulons* devinrent il *aime*, *nous aimons ; il coule*, *nous coulons*.

238. Des verbes en **-er** dont l'**é** fermé de l'infinitif est précédé d'un **e** muet ou d'un **é** fermé. — Nous avons expliqué plus haut (§ 227) comment l'**e** fermé de l'infinitif se changea en **e** muet au futur et au conditionnel : *je chant***e***r-ai*, *je chant***e***r-ais*. Nous avons à examiner le cas où cet **é** fermé de l'infinitif est précédé d'un **e** muet comme dans *geler*, *lever*, *peser*, et dans les verbes en **-eler**, **-eter**, ou bien d'un **é** fermé comme dans *céder*, *espérer*.

1er cas. Aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. des trois présents, l'**e** muet, sous l'influence de l'accent tonique, se changea en **è** ouvert : *je gèle*, *je lève*. Dans les verbes en **-eler**, **-eter**, l'orthographe a noté l'**e** ouvert, soit par un accent grave, soit par le redoublement de la consonne **l**, **t** : *j'épèle* ou *j'épelle*, *j'achète*, *je jette*. Les autres personnes gardent l'**e** muet : *nous gelons*, *vous levez*, *nous épelons*, *nous achetons*, *vous jetez*.

De là une alternance entre les formes qui ont la voyelle du radical accentuée et celles qui l'ont atone. Ce balancement est surtout sensible aujourd'hui dans les verbes en **-eler**, **-eter**, où l'**e** muet tombe dans la prononciation : *je renouvęlle*, *tu renouvęlles*, *il renouvęlle*, *ils*

renouvellent, mais *nous renouv'lons*, *vous renouv'lez*, *je renouv'lais*, etc. La langue moderne reproduit ici la marche que nous avons étudiée dans l'ancienne conjugaison : *je parole*, *tu paroles*, mais *nous parlons*, *vous parlez*; et de même que la langue a fait triompher les formes contractées *parlons*, *parlez*, etc., dans toute la conjugaison, de même le langage populaire d'aujourd'hui fait triompher les formes contractées : *je cach'te*, *tu cach'tes*, *je décoll'te*, *j'épouss'te*, etc.

Au futur et au conditionnel, l'**e** muet du radical est de même suivi d'un autre **e** muet : il se change également en **è** ouvert sous l'action de l'accent tonique : *je gèlerai*, etc., et la prononciation est marquée soit par l'accent grave, soit par le redoublement de la consonne.

2e *cas*. Pour les verbes dont l'infinitif présente **é** fermé comme voyelle du radical, comme *céder*, *espérer*, le cas est le même aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. des trois présents, puisque cet **é** fermé est suivi d'un **e** muet. Cet **é** fermé doit se changer en **è** ouvert : *il cède*, *il espère*.

Au futur et au conditionnel, le cas est différent, car la prononciation actuelle faisant tomber l'**e** muet de l'infinitif, *je cèderai*, *j'espèrerai* se prononcent en réalité : *je céd'rai*, *j'espér'rai*. La syllabe du radical étant libre, il n'y a aucune raison pour qu'elle change.

239. Verbes en **-yer**. — L'orthographe moderne change **y** en **i** devant **e** muet.

240. Verbes en **-er** précédé d'une voyelle. — Par ex. *payer*, *ployer*, *prier*, *louer*, etc. Le futur et le conditionnel font suivre cette voyelle d'un **e** muet que l'on remplace parfois en poésie par un accent circonflexe : *paierai*, *paîrai*; *prierai*, *prîrai*, etc.

241. Verbes en **-ger -cer**.— L'addition d'un **e** après le **g** et d'une cédille sous le **c** devant **a**, **o** est un fait purement orthographique : *nous mange-ons*, *je plaç-ais*, etc.

242. Verbes irréguliers : **envoyer, aller**. — **Envoyer** fait au futur et au conditionnel *j'enverrai*, *j'enverrais*, au

lieu de *j'envoier-ai*, *j'envoier-ais* qui existaient encore au XVII[e] siècle. Cette substitution est due à l'influence du verbe *voir* qui eut longtemps un double futur : *je voirai* et *je verrai*. Ce dernier subsistant seul, *envoierai* a disparu devant le futur analogique *enverrai*.

Aller est formé de trois verbes différents :

α) Latin **ire**, de même signification, qui a donné le futur et le conditionnel : *j'irai*, *j'irais*. Ce même verbe entre en composition dans le verbe **exire** (sortir), devenu l'ancien verbe *eissir*, *issir*, participe passé *issu*, et dans les verbes **perire**, **subire** (aller sous) représentés en français par *périr*, *subir*, mots de formation savante.

β) Latin **vadere**, de même signification, qui a donné les 1. 2. 3. sg. et la 3. pl. du présent indicatif : *je vois* (v. fr.), *je vais* ou *je vas* [1], *tu vas*, *il vat* (v. fr.), *il va*, *ils vont*. Ce verbe se trouve encore en composition dans **invadere**, *envahir*.

γ) Enfin un verbe d'origine obscure qui est en italien **andare**, en espagnol et portugais **andar**, en provençal **anar**, en vieux français *aler*, en français moderne *aller*. Ce verbe donne les trois temps de l'infinitif *aller*, *allant*, *allé* ; les 1. 2. pl. du pr. ind., *allons*, *allez* ; le plur. de l'impératif, *allons*, *allez* ; tout l'imparfait de l'indicatif, *allais*, etc. ; tout le parfait défini, *allai*, etc. ; tout le subjonctif avec des formes irrégulières au présent, *aille*, *ailles*, *aille*, *aillent* ; *allions*, *alliez* ; *allasse*, etc.

II. Deuxième conjugaison vivante (verbes inchoatifs).

243. De la particule inchoative **-iss**. — Cette conjugaison, comme nous l'avons vu, est caractérisée par l'intercalation de la syllabe **-iss-** entre le radical et la terminaison, au présent et à l'imparfait de l'indicatif, au

1. *Vois* devient *vais*, comme *François* donne *Français*. La forme *je vas* est due à l'analogie de *tu vas*, comme *je peux*, au lieu de *je puis*, vient de *tu peux*.

pluriel de l'impératif, au présent du subjonctif, au participe présent et au gérondif. Dans les autres temps, parfait défini, imparfait du subjonctif, infinitif, futur et conditionnel, participe passé, le radical reste intact.

La prononciation populaire des Gallo-Romans a changé **-isc-** en **-ics-** : de là la forme *-is-* ou *-iss-* propre au français. Cette **s** est une **s** forte : c'est pourquoi elle se double devant une voyelle : *nous fini***ss***ons*, etc. Devant une consonne, au contraire, elle s'éteint : *finis-t*, dérivé de **finiscit**, devient *finit*. De même *tu finis*, de **finiscis**, est pour *finis-s*.

244. Mode indicatif.

1. Présent :

fin-ịsc-o	*fin-is*[1]
fin-ịsc-is	*fin-is*
fin-ịsc-it	*fin-it*, v. fr. *fin-ist*
fin-ịsc-imus	*fin-iss-ons*
fin-ịsc-itis	*fin-iss-ez*
fin-ịsc-unt	*fin-iss-ent*

Sg. *1re pers.* L'**o** atone final de **finisco** tombe d'après la règle, et la syllabe **-isc-**, **-ics-** se réduit régulièrement à **-is-**. Dans la prononciation, l'**s** finale de *finis* ou bien s'éteint devant une consonne, ou bien devient **s** douce (**z**) devant une voyelle pour la liaison : *je finis à peine* se prononce : *je fini***z***-à-peine*.

2e pers. L'**s** de la syllabe **-isc-**, *-iss-*, et celle de la désinence **-ĭs**, *s* se sont fondues en une seule : **finiscĭs**, *finis*. Le sort de cette **s** finale a été le même que celui de l'**s** de la première personne.

3e pers. **Finiscĭt** devient régulièrement *finist* ; puis l'**s** tombe devant **t** comme dans *teste*, *tête* ; *giste*, *gîte* ; *nostre*, *notre*. Pour être conséquente, l'orthographe devrait écrire *finît* (§ 102).

Pl. Aucune remarque à faire.

1. Le vieux français disait *fenir* et non *finir*, forme refaite sur le latin. Pour ne pas compliquer l'exposition, nous donnons les para-

2. Imparfait :

Latin classique	Latin populaire	Vieux français
fin-isc-ebam	**fin-iss-ẹ̄a**	*fin-iss-eie*
fin-isc-ebas	**fin-iss-ẹ̄as**	*fin-iss-eies*
fin-isc-ebat	**fin-iss-ẹ̄at**	*fin-iss-eiet*, *-eit*
fin-isc-ebamus	**fin-iss-eạ̄mus**	*fin-iss-ïons*, *-ions*
fin-isc-ebatis	**fin-iss-eạ̄tis**	*fin-iss-iiez*, *-iez*
fin-isc-ebant	**fin-iss-ẹ̄ant**	*fin-iss-eient*

Nous n'avons à considérer ici que les terminaisons **-ebam**, **-ebas**, etc. L'ē long accentué aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. devient **ei**; le **v** intervocalique tombe irrégulièrement[1], et l'**a** final atone produit **e**. De là les terminaisons primitives *-eie*, *-eies*, *-eiet*, *-eient*.

Dès le XIe siècle, *-eiet* est représenté par *-eit*. A la fin du XIIe, la diphtongue **ei** devient **oi** (§ 93), d'où *-oie*, *-oies*, *-oit*, *-oient*, et dès lors cet imparfait, confondu avec celui de la Ire conjugaison, suit la même histoire.

A la fin du moyen âge, *-oies* devient *-ois*; entre le XIVe et le XVe siècle, *-oie* devient *-oi*, *-oy*, puis s'enrichissant d'une **s** (§ 219), *-ois*. Au XIVe siècle, les trois formes *-oie*, *-oy* et *-ois* s'emploient indistinctement. En même temps, la prononciation altérait la diphtongue **òi** en **oė**, puis en **wè** (§ 93). Dans la seconde moitié du XVIe siècle, une modification nouvelle se produit : **wè** se réduit à **ė** à l'imparfait et au présent du conditionnel (§ 115). On ne prononce plus : *il aimwè*, *il finisswè*, mais bien *il aimè*, *il finissè*, qu'on écrivait toujours *il aimoit*, *il finissoit*. Il est vrai que la prononciation **wè**

digmes sous la forme *finir*, même pour les formes anciennes : la forme du radical importe peu, puisqu'il s'agit seulement d'étudier les désinences.

1. Le **v** intervocalique se maintient d'ordinaire : **levare**, *lever*. Il est tombé cependant dans **vi-v-enda**, *viande* (§ 83) et cela pour éviter le retour, à un intervalle rapproché, d'une même consonne labiale. On a supposé avec vraisemblance que la chute du **v** dans *finisseva* était due à la même cause. Cette terminaison *-eva* remonterait à *aveva* (lat. class. *habebam*, imparfait de *habeo*, j'ai) qui, pour la même raison que *vivenda*, aurait laissé tomber le second **v** pour devenir *avea*, a. fr. *aveie*, *avoie*, fr. mod. *avais*.

se conserve encore jusqu'au milieu du XVIIe siècle dans la langue solennelle et quelque peu archaïque des Parlements et du Palais. Mais elle finit par s'éteindre devant la prononciation **è** (*ai*), devenue générale. La notation imaginée au XVIIe siècle par l'avocat Bérain, reprise et défendue au XVIIIe siècle par Voltaire, triompha dans le premier tiers de notre siècle. De là les imparfaits actuels : *j'aimais*, *tu aimais*; *je finissais*, *tu finissais*, etc.

Aux 1. 2. pl., dès les premiers temps, on voit apparaître les terminaisons *-ïons*, *-iiez*, que nous avons déjà signalées (§ 231, 2) et dont l'origine n'est pas encore entièrement élucidée.

3. Parfait :

Latin classique	Latin populaire	Français
fin-ivi	**fin-ivi**	*fin-i*, *fin-is*
fin-ivisti, isti	**fin-isti**	*fin-ist*, *fin-is*
fin-ivit	**fin-ivt**	*fin-it*
fin-ivimus	**fin-ivmus**	*fin-imes*, *fin-îmes*
fin-ivistis, -istis	**fin-istis**	*fin-istes*, *fin-îtes*
fin-ivĕrunt	**fin-ivrunt**	*fin-irent*

Mêmes observations ici qu'à propos de **cantavi** (§ 231, 3) : **i** remplace **a** dans le latin, voilà la seule différence.

4. Futur et conditionnel :

Les flexions seront étudiées à propos du verbe *avoir* (§ 254, 2°). Sur le maintien de l'**i** de l'infinitif, dans *finir-ai*, *finir-ais* (**finir-abeo**, **finir-aio**; **finir-abebam**, **finir-eva**, *finir-eie*, avec la chute déjà signalée de la syllabe **-ab-**, **-av-**, voir § 227).

245. Mode impératif.

Présent :

fin-isc-e	*fin-is*
fin-isc-imus	*fin-iss-ons*
fin-isc-itis	*fin-iss-ez*

Le pluriel est emprunté au présent de l'indicatif.

246. Mode subjonctif.

1. Présent :

fin-isc-am, fin-isc-a	(que je)	*fin-iss-e*
fin-isc-as	(que tu)	*fin-iss-es*
fin-isc-at	(qu'il)	*fin-iss-et, -iss-e*
fin-isc-amus	(que nous)	*fin-iss-ons, -iss-ions*
fin-isc-atis	(que vous)	*fin-iss-ez, -iss-iez*
fin-isc-ant	(qu'ils)	*fin-iss-ent*

Aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl., **a** atone final a donné régulièrement **e** féminin. A la 3e sg., le XIIe siècle dit déjà *finisse*, sans **t** final. Au pluriel, les terminaisons *-ons*, *-ez* (= **ātis** exactement) deviennent *-ions*, *-iez* au XVIe siècle.

2. Imparfait :

Lat. class.	Lat. pop.	Français
fin-i(v)-issem	**fin-isse**	*fin-isse*
fin-i(v)-isses	**fin-isses**	*fin-isses*
fin-i(v)-isset	**fin-isset**	*fin-ist, fin-ît*
fin-i(v)-issemus	**fin-issemus**	*fin-issons, fin-issions*
fin-i(v)-issetis	**fin-issetis**	*fin-issiez*
fin-i(v)-issent	**fin-issent**	*fin-issent*

Les deux **i**, de la syllabe **-iviss-**, **-iiss-** se fondent en un **i** dans le latin populaire. De là les formes françaises qui présentent les mêmes particularités que les formes analogues de la Ire conjugaison (§ 233, 2).

247. Mode infinitif.

Présent	**fin-ire**	*fin-ir*
Part. présent	**fin-isc-entem**	*fin-iss-ant*
Gérondif	**fin-isc-endo**	(en)*fin-iss-ant*
Part. passé. M.	**fin-it-um, -os**	*fin-it, fin-i; fin-iz, fin-is*
F.	**fin-it-am, -as**	*fin-ide, fin-ie; fin-ides, fin-ies*

248. Verbes irréguliers (**bénir, fleurir, haïr, vêtir**). — 1. **Bénir**. Ce verbe, du latin **benedicere** « bien dire », était en vieux français *beneistre*, forme qui, modifiée par l'analogie de *finir*, a abouti à l'infinitif moderne *bénir*, part. pass. *béni*. La forme primitive de ce participe passé, correspondante au latin **benedictus**, *bénit*, *bénite*, s'est maintenue cependant jusqu'à nos jours dans quelques expressions consacrées. Jusque vers la fin du xviie siècle, la langue ne faisait pas de distinction entre les deux formes. Toutefois, comme le participe ancien s'employait surtout dans l'expression populaire « de l'eau bénite », les grammairiens ont affecté *bénit*, *-te* au sens propre, réservant *béni*, *-ie* pour le sens figuré.

2. **Fleurir**, **Florir**. Le premier de ces verbes dérive de *fleur*, le second du latin **florere**. Ce dernier a disparu, sauf dans le sens figuré, à l'imparfait indicatif *florissait*, et au participe présent *florissant*. Les grammairiens interdisent à ces deux temps l'emploi de *fleurir*, interdiction sans valeur, car on peut parfaitement dire : « La paix fleurit, fleurissait, etc.

3. **Haïr**. Ce verbe, comme tous les verbes dérivés de types germaniques en **-jân**, devait être inchoatif. Et, de fait, on trouve de fort bonne heure les formes *haïssant*, *haïssez*. Mais l'ancienne langue a, en général, préféré les formes non inchoatives : Indicat. prés. *je haz* ou *je hé*, *tu hes*, *il het*, *nous haons*, *vous haez*, *ils heent*. Imparfait, *je haoie*, etc. Subjonctif prés., *que je hé* ou *que je hace*, etc. Partic. prés. *haant*. Peu à peu ce verbe est devenu inchoatif à toutes ses formes, sauf aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif. Au xviie siècle encore, Vaugelas signale, en les critiquant, les formes non inchoatives *nous hayons*, *vous hayez*, *ils haient*.

4. **Vêtir**. Pareille chose est en train de se passer dans la langue moderne pour le verbe *vêtir* et ses composés *dévêtir*, *revêtir*, etc., qui sont de la conjugaison

morte (§ 249) : *je vêts*, *tu vêts*, *il vêt*; *nous revêtons*, *vous revêtez*, *ils revêtent*; — *vêtant*, *revêtant*. Il y a aujourd'hui une tendance marquée à faire rentrer ce verbe dans la conjugaison vivante de *finir*. Lamartine, à côté de *je vêts*, a dit *vêtissait*. Bossuet, plus complètement, avait déjà dit au présent, et sur le modèle de *finir* : *je vêtis*, *nous vêtissons*, etc.

III. Conjugaison morte.

249. De la conjugaison morte. — La conjugaison **morte** contient un nombre limité de verbes qui, au lieu de s'accroître, a été toujours en diminuant : quelques-uns ont totalement disparu, d'autres ont passé dans la conjugaison **vivante**.

Ces verbes se terminent en **-ir**, **-oir**, **-re**.

Les verbes en **-ir**, pour la plupart, sont en somme réguliers et ne se distinguent de la conjugaison vivante que par l'absence de la syllabe inchoative **-is**. Ainsi *mentir*, *partir*, *repentir*, *sentir*, *sortir*, etc. Par suite, ils se conjuguent comme *finir* à toutes les formes qui ne prennent pas la syllabe intercalaire **-is** : *je partis*, *que je partisse*, *je partirai*, etc.

Les verbes en **-oir**, peu nombreux, remontent à des verbes terminés dans le latin populaire par **-ẹ̄re** : *devoir*, **debẹ̄re**; *recevoir*, **recipẹ̄re**.

Les verbes en **-re** sont les plus nombreux et proviennent de verbes latins en **-ĕre**.

Considérés par rapport aux conjugaisons vivantes, tous ces verbes sont irréguliers, quoique le plus souvent leur irrégularité consiste précisément à suivre régulièrement les types latins dont ils sont issus.

Nous avons à étudier dans la conjugaison morte le parfait de l'indicatif et le participe passé; l'infinitif, le futur et le conditionnel; le participe présent dans ses rapports avec le présent et l'imparfait de l'indicatif et le présent du subjonctif; enfin les irrégularités apparentes des trois présents.

250. Parfait de l'indicatif et participe passé. — Un grand nombre de verbes latins, appartenant en particulier à la IIe et à la IIIe conjugaison, présentaient une altération particulière du radical au parfait de l'indicatif et au participe passé. L'accent, au lieu de porter sur la flexion, comme dans **fin-i̩vi, fin-i̩tus**, portait sur la syllabe radicale elle-même :

Infinitif	Parfait	Participe passé
ve̩rtĕre	**ve̩rti**	**ve̩rsus**
fu̩ndĕre	**fu̩di**	**fu̩sus**
mordē̩re	**momo̩rdi**	**mo̩rsus**
te̩ndĕre	**tete̩ndi**	**te̩nsus**
cu̩rrĕre	**cucu̩rri**	**cu̩rsus**
defe̩ndĕre	**defe̩ndi**	**defe̩nsus**
pe̩ndĕre	**pepe̩ndi**	**pe̩nsus**
prē̩ndĕre	**prē̩ndi**	**prē̩nsus**
mi̩ttĕre	**mi̩si**	**mi̩ssus**
fa̩cĕre	**fe̩ci**	**fa̩ctus**
ru̩mpĕre	**ru̩pi**	**ru̩ptus**
ve̩ndĕre	**ve̩ndidi**	**ve̩ndĭtus**
le̩gĕre	**lē̩gi**	**le̩ctus**
vidē̩re	**vi̩di**	**vi̩sus**
ridē̩re	**ri̩si**	**ri̩sus**
venī̩re	**vē̩ni**	**ve̩ntus**
pĭ̩ngĕre	**pi̩nxi**	**pi̩ctus**
u̩ngĕre	**u̩nxi**	**u̩nctus**
vi̩ncĕre	**vi̩ci**	**vi̩ctus**
po̩nĕre	**po̩sui**	**po̩sĭtus**
cooperī̩re	**coope̩rui**	**coope̩rtus**
bi̩bĕre	**bi̩bi**	**bi̩bĭtus**
reci̩pĕre	**recē̩pi**	**rece̩ptus**
quae̩rĕre	**[quaesī̩vi]**	**quae̩sĭtus**
debē̩re	**dē̩bui**	**de̩bĭtus**
di̩cĕre	**di̩xi**	**di̩ctus**

Dans un petit nombre de ces verbes, le parfait et le participe passé, ou l'un d'eux seulement, se sont conservés intacts, sans subir d'autres changements que les changements réguliers de la phonétique :

Parfaits	**feci**	*je fis*	Participes	**factus**	*fait*
	dixi	— *dis*		**dictus**	*dit*
	risi	— *ris*		**risus**	*ris* (*ri*)

Parfaits	**vidi**	*je vis*
	veni	— *vins*
	tenui	— *tins*
	debui	— *dus*
	misi	— *mis*

auxquels il faut ajouter *pris*, tiré d'un parfait **prensi**, **presi**, substitué par le latin vulgaire à **prendi**.

Participes	**mortuus, mortus**	*mort*
	natus	*né*
	tractus	*trait*
	unctus, etc.	*oint*, etc.
	offertus	*offert*
	coopertus	*couvert*
	prensus	*pris*

C'est ce que l'on appelle les **parfaits forts** et les **participes passés forts**. On les dénomme ainsi parce qu'ils portent l'accent sur le radical en français comme en latin, par opposition à ceux qui, comme *je fin-ịs*, *fin-ị*, portent l'accent sur la terminaison et sont dits **parfaits faibles** et **participes passés faibles** [1].

La langue a cherché de bonne heure à simplifier ces formes si multiples.

Parfaits. — 1. D'une part, pour les parfaits, déjà en latin, existait une finale **-ui** affectée à un grand nombre

1. Dans l'ancienne langue, les parfaits n'étaient forts qu'aux 1. 3. sg. et à la 3. pl. Aux 2. sg. et 1. 2. pl., l'accent, d'après les formes latines correspondantes, portait en effet sur la terminaison. Ainsi le parfait de *faire* se conjuguait :

Formes fortes : *je fis, il fit, ils firent.*
Formes faibles : *tu fesis, nous fesimes, vous fesistes.*

La langue peu à peu ramena ces doubles formes à l'unité. Elle refit les formes faibles d'après les formes fortes et elle dit : *tu fis, nous fimes, vous fites*, d'après *je fis, il fit, ils firent.*

de verbes, principalement de la II[e] conjugaison (**deb-ui**, **plac-ui**) et que le latin populaire étendit à beaucoup d'autres verbes. Cette finale **-ui** se combina avec la voyelle précédente du radical, si bien que **debui** devint **dui**, **placui** devint **ploi**. De là une série de parfaits forts terminés primitivement en français par **-ui** ou **-oi**, plus tard par **-us** [1] :

devoir	*je dois*	*je d***us**
plaire	— *plais*	— *pl***us**
taire	— *tais*	— *t***us**
savoir	— *sais*	— *s***us**
pouvoir	— *puis*	— *p***us**
lire	— *lis*	— *l***us**
boire	— *bois*	— *b***us**
paraître	— *parais*	— *par***us**

Par analogie, cette terminaison **-us** fut affectée à certains autres verbes, mais sans faire partie du radical : elle s'ajouta au radical du participe présent : de là les parfaits faibles en **-us** :

courir	*cour-ant*	*je cour***us**
valoir	*val-ant*	— *val***us**
vouloir	*voul-ant*	— *voul***us**

2. D'autre part, la langue a adopté une autre terminaison non moins fréquente en latin, **-ivi**, **-ii** qui était affectée aux parfaits faibles : **fin-ịvi**. Elle l'a ajoutée au radical du participe présent. De là les innombrables parfaits faibles terminés anciennement par **-i**, aujourd'hui par **-is** :

1. Le parfait sorti de *debui* se conjuguait ainsi : *je dui*, *tu deüs*, *il dut*, *nous deümes*, *vous deüstes*, *il durent*. L'analogie des autres personnes ayant **u** comme caractéristique a fait changer *dui* en *du*, plus tard *dus*. Le parfait sorti de *placui* se conjuguait : *je ploi*, *tu ploüs*, *il plot*, *nous ploümes*, *vous ploüstes*, *il plorent*. Ce parfait comme ceux de *avoir*, *savoir*, *pouvoir*, *taire* fut peu à peu ramené aux formes de ceux en **u** : *je plus*, *j'eus*, etc.

peindre	*peign-ant*	*je peign*-**is**
craindre	*craign-ant*	— *craign*-**is**
rompre	*romp-ant*	— *romp*-**is**
pendre	*pend-ant*	— *pend*-**is**
rendre	*rend-ant*	— *rend*-**is**
mordre	*mord-ant*	— *mord*-**is**
vaincre	*vainqu-ant*	— *vainqu*-**is**

Participes. — Les participes passés furent refondus absolument de la même façon. Il est vrai qu'un certain nombre de participes primitifs se maintinrent jusque dans la langue moderne sous forme de substantifs soit masculins, soit le plus souvent féminins :

Masculins		Féminins	
mọrsum	*mors*	**cụrsa**	*course*
cụrsum	*cours*	**rụpta**	*route*
pẹ(n)sum	(*peis*), *poids*	**mịssa**	*messe*
mịssus	*mets*	**quaẹsita**	*quête*
acquaẹsitus	*acquêt*	**elẹcta**	*élite*
		pọsita	*poste*
		recẹpta	*recette*
		dẹbita	*dette*
		rẹndita, vẹndita	*rente, vente*
		tẹ(n)sa	*toise*
		perdita	*perte*

Quelques participes ont même passé par une seconde forme forte, tirée de l'infinitif : **tensus**, de **tendo**, est supplanté par **tendĭtus, -a**, d'où le substantif féminin *tente*; **positus, postus**, de **pono**, a pour doublet **ponĭtus, ponĭta**, d'où *ponte*.

Mais, en dehors de ces formes nominales où ils se sont pour ainsi dire cristallisés, les participes primitifs ont disparu. Ils ont été remplacés par de nouvelles formes créées sur le modèle d'**imb-ụtus**. Cette flexion nouvelle, en français **-u**, s'ajoute au radical du verbe :

val-ēre	*val***u**
pend-ēre	*pend***u**

curr-ĕre	*cour***u**
***vol-ēre**	*voul***u**

Il arrive souvent que la consonne finale du thème étant tombée, la voyelle atone s'élide devant l'**u** du participe, de sorte qu'on a des participes monosyllabiques qui font l'effet de participes forts :

leg-ĕre	*l***eü**	*l***u**
bib-ĕre	*b***eü**	*b***u**
tac-ēre	*t***eü**	*t***u**
plac-ēre	*pl***eü**	*d***u**
cogno-scĕre	*con***eü**	*con***u**
par-ēre	*par***eü**	*par***u**

Ainsi se sont créés, pour la plupart des verbes de la conjugaison morte, les types en **-is** et **-us** pour le parfait défini (le premier plus employé) ; en **-u** pour le participe passé[1].

C'est ainsi que s'est formée cette conjugaison de *rendre*, dont les grammairiens ont fait le type de la IV[e] conjugaison parce que la plupart des verbes forts la suivent en effet.

251. Infinitif, futur et conditionnel. — Nous avons vu comment il se fait que, dans la formation du futur et du conditionnel, certains verbes en **-ir** et **-oir** laissent tomber les voyelles **-i-**, **-oi-**, en qualité de protoniques contrefinales. Ainsi :

mourir	fait au futur	*mourrai*,	de **mor**(ī)**raio**
acquérir	—	*acquerrai*,	de **acquaer**(e)**raio**
mouvoir	—	*mouvrai*,	de **mov**(ē)**raio**
devoir	—	*devrai*,	de **deb**(ē)**raio**
recevoir	—	*recevrai*,	de **recip**(e)**raio**
avoir	—	*aurai*,	de **hab**(ē)**raio**
savoir	—	*saurai*,	de **sap**(e)**raio**

1. Quelquefois la terminaison en **u** a envahi le domaine des participes en **-i**, lat. **-ītum** : nous disons *vêtu* au lieu de l'anc. *vesti*, et la langue populaire emploie *bouillu* (*boulu*), *sentu*.

tenir	fait au futur	*ten(d)rai, tiendrai,*	de **ten(ē)raio**
venir	—	*ven(d)rai, viendrai,*	de **ven(ī)raio**
valoir	—	*vau(d)rai,*	de **val(ē)raio**
vouloir	—	*vou(d)rai,*	de **vol(e)raio**
falloir	—	*fau(d)rai,*	de **fall(e)raio**
ch(e)oir (anc. *chedeir*)	—	*cherrai,* (anc. *chedrai*)	de **cad(e)raio**
voir (anc. *vedeir*)	—	*verrai,* (anc. *vedrai*)	de **vid(e)raio**

Seul, *pourvoir* fait au futur *pourvoirai*, forme moderne; l'ancienne langue disait régulièrement *pourverrai.*

Parmi les verbes en **-ir**, signalons ceux qui ont une **l** mouillée; elle est traitée comme **l** simple :

saillir : sailrai, sail-d-rai, saudrai
cueillir : cueilrai, cueil-d-rai, cueudrai
bouillir : bouilrai, bouil-d-rai, boudrai

Ces formes disparurent à partir du moyen français qui dit *saillerai, cueillerai,* encore en usage aujourd'hui, quoique le langage populaire tende également à admettre *saillirai, cueillirai, bouillirai,* refaits sur les infinitifs.

Les autres verbes en **-ir** de la conjugaison morte forment leur futur et leur conditionnel sur le type *finir.* L'i aurait dû tomber régulièrement, comme dans les verbes précédents; mais il a été protégé par le groupe des consonnes qui formait un ensemble trop difficile à la prononciation[1].

252. Participe présent. — Selon les grammairiens, le participe présent forme le présent indicatif, l'imparfait, le subjonctif. Il serait plus exact de dire que ces divers temps sont formés avec le même radical; néanmoins, pour simplifier, on peut considérer l'un d'eux comme type, le participe présent par exemple.

1. *Ouir*, de *audire*, fait aujourd'hui *ouirai.* En ancien français, on disait *orrai,* plus anciennement *odrai,* de *audiraio, audraio.*

Les rapports du participe présent avec l'imparfait de l'indicatif et le subjonctif sont trop évidents pour qu'on s'y arrête. Il n'est pas inutile, au contraire, de montrer ceux qu'il a avec le singulier du présent indicatif. Celui-ci se termine à la 2ᵉ sg. par **-s**, à la 3ᵉ par **-t**, dès l'ancienne langue, et à la 1ʳᵉ par **-s** dans la langue moderne. Si le radical du verbe se termine lui-même par une consonne, il y aura donc rencontre de consonnes. Nous allons examiner comment ces rencontres seront résolues.

1° Le radical actuel se termine au participe présent par **-s**, **-ss** : *dis-ant*, *conduis-ant*, *fais-ant*, *plais-ant*; *connaiss-ant*, *finiss-ant*, *paraiss-ant*. etc. Aux 1. 2. sg., les **-ss** ou **-sss** de la désinence et du radical se ramènent à une seule : *je lis*, *je connais*, *je finis*; *tu lis*, *tu dis*, *tu connais*. A la 3ᵉ sg., l'**s** devant le **t** de la désinence disparaît d'après les règles dans la langue moderne et l'orthographe met un circonflexe sur l'**i**, quand cet **i** est précédé d'une voyelle : *il plaît*, *il paraît*, mais *il dit*, *il lit*.

2° La désinence **-ant** du participe présent est précédée d'une voyelle : *ri-ant*, *conclu-ant*, *fri-ant*, *fuy-ant*, *croy-ant*. On a d'abord régulièrement *je ri*, *je croi*, *je conclu*, etc., plus tard : *je ris*, *je crois*, etc.; *tu ris*, *tu crois*; *il rit*, *il croit*.

3° La désinence **-ant** est précédée de **m** ou **v** : *dorm-ant*, *buv-ant*, *écriv-ant*, *suiv-ant*, etc. Ces consonnes tombent, non seulement devant **-s** et **-t** des 2 et 3 sg., ce qui est régulier, mais aussi à la 1ʳᵉ où elles étaient finales : *je dor*, *je vi*, *je doi*, *je sui*; plus tard : *je dors*, *je vis*, *je dois*, *je suis*, etc.; *tu dors*, *tu vis*; *il dort*, *il vit*, etc.

4° La désinence **-ant** est précédée d'une ou de deux dentales : *rend-ant*, *perd-ant*, *ment-ant*, *mett-ant*, *battant*. On ne peut avoir deux dentales finales consécutives; d'autre part, l'orthographe moderne cherche à conserver intact le radical verbal, tandis que l'ancienne

langue suivait plutôt la prononciation. Il est résulté de ces tendances diverses un usage incertain et incohérent. On dit : *je rends, tu rends, il rend* et non *il rent*; *je sens, tu sens, il sent* et non *je sents, tu sents*; *je pars, tu pars, il part*, à côté de *je mets, tu mets, il met, je bats, tu bats, il bat*, etc. Il serait à souhaiter que l'Académie adoptât une orthographe uniforme.

5° La désinence **-ant** se trouve après **n** mouillée : *craign-ant, joign-ant*. La langue moderne ne peut plus prononcer l'**n** mouillée finale et la remplace par **n** simple. De là *je crains, tu crains, il craint*, à côté de *craignant, nous craignons*, etc.

6° La désinence **-ant** est précédée de **l** mouillée. Cette consonne se vocalise en **u** et l'**s** flexionnelle s'écrit **x** : *val-ant* : *je vaux, tu vaux, il vaut*; *défaill-ant, je défaux* (ou je *defaus*). Dans *bouill-ant, je bous*, il faut remarquer ici la conservation de l'**s** après **ou** dans l'orthographe.

Ainsi la plupart des irrégularités apparentes du singulier du présent indicatif s'expliquent par les lois générales de la phonétique.

253. Les trois présents. — Rappelons tout d'abord les variations de la voyelle du radical quand elle n'est pas suivie de deux consonnes aux 1. 2. 3. sg. et à la 3. pl. dans les trois présents :

a	*apparoir*	Présent :	*il appert*
è	*quérir*		*il quiert*
	férir		*il fiert*
	tenir		*il tient*
	venir		*il vient*
é	*devoir*		*il doit*
	boire		*il boit, nous bevons,*
ò	*mourir*		*il meurt* [*buvons*]
	pouvoir		*il peut*
	vouloir		*il veut*

Ces quatre ordres de faits rendent compte de presque toutes les irrégularités des verbes dits *irréguliers*.

254. PARTICULARITÉS DE CERTAINS VERBES. — Il ne nous reste, pour achever cette étude, à signaler que quelques faits isolés, et d'abord ceux que présentent les deux auxiliaires *être* et *avoir*.

1° **ÊTRE**. Ce verbe présente, à chacun de ses modes et de ses temps, des particularités intéressantes.

Indicatif présent.

Lat. class.	Anc. fr.	Fr. mod.
sum	*sui, suis*	*suis*
es	*es*	*es*
est	*est*	*est*
sumus	*soms, somes*	*sommes*
estis	*estes*	*êtes*
sunt	*sont*	*sont*

Sur l's de la 1re sg., voir § 219, 1. — La 2e sg. devrait être phonétiquement *ies* d'après le latin **ĕs**. *Es* est dû sans doute à l'influence de *est*, ou à son emploi fréquent comme forme atone. De même **estis** devait donnez *ez*; nous avons *estes* sans doute sous l'influence de *somes*, comme on a eu *dites*, *faites*[1] sous l'influence de *dimes*, *faimes*. (Voir 7°.) — Sur *soms* et *somes*, voir § 222.

Imparfait.

D'après le latin **ĕ̩ram, ĕ̩ras, ĕ̩rat, erā̩mus, erā̩tis, ĕ̩rant**, l'ancien français avait l'imparfait *iere*, *ieres*, *ieret*, *erions*, *eriez*, *ierent*. Cet imparfait a peu à peu, dès le moyen âge, cédé la place à un autre formé de l'infinitif *estre*. De *estre*, on a tiré *esteie*, *estoie*, *esteies*, *estoies*, etc., d'après le modèle de *prometre*, *prometeie*; *tendre*, *tendeie*. De là notre imparfait actuel *étais*, *étais*, *était*, *étions*, *étiez*, *étaient*.

Parfait.

Lat. popul.	Anc. fr.	Fr. mod.
fŭ̩i	*fui, fu*	*fus*
fui̩sti	*fus*	*fus*

1. Dans certains patois de l'Est, on trouve des formes analogues : *prentes*, **prenditis**; *rentes*, **redditis**; *sentes*, **sequitis**.

Lat. popul.	Anc. fr.	Fr. mod.
fụit	*fut*	*fut*
fụimus	*fumes, fusmes*	*fûmes*
fuịstis	*fustes*	*fûtes*
fụerunt	*furent*	*furent*

Ce parfait est le seul parfait fort de l'ancienne langue qui l'ait été à toutes les personnes : *tu fụs*, *nous fụmes*, *vous fụstes* (cf. p. 158, n. 1).

La 1re sg. a passé par les prononciations *füi* et *füị*, puis est devenue *fu* sous l'influence de *fus* et *fut*. Au XVIe siècle encore on écrivait *fu*.

Futur et conditionnel.

D'après le latin **ẹro**, **ẹris**, **ẹrit**, **ẹrimus**, **ẹritis**, **ẹrunt**, l'ancien français a possédé le futur *ier*, *iers*, *iert*, *ermes*, *ertes*, *ierent*. A côté de ce futur classique **ero**, il existait en latin populaire un futur formé de l'infinitif **essere** et du verbe **(h)abeo** : **essẹrabeo**, d'où l'ancien français *estrai*. Quant à la forme du futur actuel *serai*, *seras*, etc., qui se trouve dès le XIIe siècle, elle est encore inexpliquée.

Subjonctif présent.

Il a été tiré non du latin classique **sim**, **sis**, **sit**, etc., mais du latin populaire **sịam**, **sịas**, **sịat**, **siạmus**, **siạtis**, **sịant**. De là l'ancien français *seie soie*, *seies soies*, *seit*, *seiens*, *seiez*, *seient soient*, et le français moderne *sois*, *sois*, *soit*, *soyons*, *soyez*, *soient*.

Imparfait.

Il est tiré du plus-que-parfait latin **fuissem**.

Infinitif.

Il est tiré du latin populaire **ẹssĕre**. De là *estre*, *être*.

Gérondif et participes.

Ils sont tirés d'un autre verbe, le verbe **stare**, qui en latin populaire avait pris le sens de « se trouver ». De là le gérondif *estant*, *étant* de **stando**, le participe présent *estant*, *étant* de **stantem** et le participe passé *esté*, *été* de **statum**.

Le verbe *être* se conjugue aux temps passés avec l'auxiliaire *avoir*. C'est une anomalie. L'italien dit avec le verbe être : *Io sono stato* « je suis été ». Cette conjugaison plus régulière se retrouve également quelquefois en ancien français, et elle est encore vivante dans le langage populaire.

2° **AVOIR**. La 1re sg. du présent indicatif *ai* provient du latin populaire (**h**)**abio**, **aio** qui donne régulièrement *ai*; elle est la seule 1re pers. du présent de l'indicatif des verbes de la conjugaison morte qui ne se sont pas adjoint une **s** (le langage populaire l'ajoute souvent). — Sur *ont*, voir § 224, note 2. — Le parfait de l'indicatif fut d'abord *oi*, *oüs*, *ot*, *oümes*, *oüstes*, *orent* (cf. p. 158, n. 1). — C'est seulement à partir du XVIe siècle que la forme ancienne du futur *avrai* devient *aurai* par suite de la vocalisation du **v** en **u**. De même *savrai* devient *saurai*.

3° **COUDRE**. *Je couds*, *tu couds*, *il coud*. Ce verbe vient du latin classique **consuere**, lat. pop. **cosvere**, **cosere**, qui devient régulièrement *cosre*, *cosdre*, *cousdre*, *coudre*. C'est sans raison que ce **d** euphonique de l'infinitif pénètre dans l'orthographe au singulier de l'indicatif.

4° **MOUDRE**. *Je mouds*, *tu mouds*, *il moud*. Du latin **mŏlĕre**, **molre**, *moldre*, *moudre*. Même bizarrerie orthographique.

5° **SOUDRE** et ses composés : *absoudre*, *résoudre*, etc. L'irrégularité porte ici sur le double participe passé, l'un en *-olu*, du lat. class. **solutus** : *absolu*, *résolu* ; l'autre en *-ous*, féminin *-oute*, d'après le lat. popul. **soltus** : *absous*, *absoute*. On a ici en réalité le masculin d'un ancien participe en **-s**, *assous*, *assousse*, joint au féminin d'un ancien participe en **-t**, *assout*, *assoute*.

6° **OFFRIR**, *souffrir*, *couvrir*, *cueillir*, *saillir*. — Ces verbes prennent au présent indicatif un **e** d'appui : *j'offre*, *je souffre*, *je cueille*, *je saille*. L'ancien français disait pour ces deux derniers : *cueil*, *sail*, formes qui masquaient trop le radical verbal pour que l'analogie ne les atteignît point.

7° **DIRE**. La 2e pl. *dites* pas plus que *faites* de *faire*, ne représentent les formes latines **dịcitis, fạcitis** qui devaient donner *diz*, *faiz*. Si l'on a eu *dites* et *faites*, ç'a été sans doute sous l'influence des anciennes formes de la 1re pl. *dimes*, *faimes*. Ces dernières ont disparu, remplacées par les formes analogiques *disons*, *faisons*; mais *dites* et *faites* ont subsisté [1]. — Au subjonctif présent *dire* faisait *que je die*, *que tu dies*, *qu'ils dient*, à l'indicat. prés. *ils dient*, formes régulièrement sorties du latin, mais remplacées aujourd'hui par des formes analogiques tirées du participe présent ou des 1. 2. pl. de l'indicatif présent : *que je dise*, *que tu dises*, *ils disent*, de même que l'on dit : *disant*, *disons*, etc. Le subjonctif de *lire* a été de même refait d'après *lisant*.

8° **FAIRE**. Sur *faites*, voy. plus haut à *dire*. Sur *font*, voy. § 224, n. 2). L'ancien subjonctif s'écrivait : *que je face*, *que tu faces*, *qu'il face*, *que nous facions*, *que vous faciez*, *qu'ils facent*. De même *plaire*, *taire* faisaient *que je place*, *que je tace*, etc. Mais tandis que *que je face* est resté en changeant simplement le **c** en **ss**, les subjonctifs de *plaire* et de *taire* ont été refaits sur *plaisons*, *je plaisais*, *plaisant*; *taisons*, *je taisais*, *taisant*, et l'on a eu : *que je plaise*, *que je taise*, etc.

Remarquons dans le futur et le conditionnel *ferai*, *ferais* un affaiblissement de *ai* en *e* féminin. Voltaire écrivait de même, d'après la prononciation : *fesant*, *fesons*.

9° **VAINCRE** (anc. fr. *veintre*). Ce verbe a possédé une série de formes sorties régulièrement du latin **vincere**; mais l'analogie l'a altéré en imposant partout la consonne **c, qu**, même à la 3e sg. de l'ind. prés., où l'anc. fr. *veint*, moy. franç. *vaint*, est représenté aujourd'hui par *vainc*.

10° **BRUIRE**. Un usage moderne remplace *bruyant* par *bruissant*, *bruyent* par *bruissent*; de là *bruissement*, etc.

1. *Redire* fait de même *redites* et *refaire* fait *refaites*.

11° **GÉSIR**. Les formes qui subsistent sortent régulièrement du latin : **jacęre**, *gésir ;* **jacentem**, *gisant ;* **jacet**, *il gît.*

12° **TENIR, VENIR**. La langue moderne, pour distinguer les futurs et conditionnels anciens et réguliers *tendrai*, *vendrai*, des futurs et conditionnels de *tendre* et de *vendre*, les a modifiés en *tiendrai*, *viendrai*, etc., d'après *je tiens*, *je viens*, etc.

13° **SEOIR**. Du latin **sedēre**. Cf. **vidēre**, *veoir*, *voir.* Présent : *il sied*, de **sedet***;* part. prés. : *seyant*, de **sedentem** et aussi **séant**. De ces formes par **oi**, **ei**, **é**, **ié**, est sortie la conjugaison moderne avec toutes ses bizarreries et ses incohérences.

14° **CHOIR**. De l'infinitif ont été tirées les formes nouvelles *il choit*, *il échoit*, etc., anciennement *il chet*, *il échet*. Le part. prés. *chéant* s'est conservé dans *échéant*, *échéance*, et dans *mes-cheant*, *méchant*, d'où l'ancien *mes-cheance*, *méchance*, qui a produit le moderne *méchanceté*.

15° **POUVOIR**. Du latin populaire **potere-abeo** dérive le futur *podrai*, *porrai*, *pourrai* ; comparez l'ancien infinitif *podeir*, *poeir*, *pooir* (pouvoir).

CHAPITRE IV

DES MOTS INVARIABLES

255. Deux espèces de mots invariables. — Les mots invariables se divisent en deux sections :

1° **Mots de rapports** qui comprennent les *adverbes*, les *prépositions* et les *conjonctions*.

2° **Interjections.**

I. Mots de rapports.

256. Des mots de rapports (adverbes, prépositions et conjonctions). — La langue peut relier entre eux les termes de la proposition par des mots exprimant des rapports généraux, abstraits, indépendants les uns des autres, et qui, par suite, n'ont pas de raison de varier : ce sont les *adverbes*, les *prépositions* et les *conjonctions*.

Ces sortes de mots sont, par leur origine et leur nature, apparentées les unes aux autres. La plupart des conjonctions sont des adverbes employés absolument. Les prépositions sont sorties des prépositions latines qui toutes ont commencé par être des adverbes.

257. Forme des adverbes. — Les adverbes français

sont ou tirés d'adverbes latins correspondants, ou tirés d'adjectifs, ou formés par voie de composition.

258. Adverbes tirés du latin. — Un certain nombre parmi les adverbes français viennent des adverbes latins correspondants :

Lat. class.	Lat. popul.	Vieux fr.	Fr. mod.
aliorsum	**aliorsu**	*aillors*	*ailleurs*
sursum	**susu**	*sus*	*sus*
deorsum	**deusu**	*jus*	*jus*
hodie	**hodye**	*hui*	*hui* (aujourd'hui)
ibi	**ivi**	*i*	*y*
inde	**ende**	*ent*	*en*
illac	**lac**	*la*	*là*
jam	**ja**	*ja*	*ja* (déjà)
magis	**mages**	*mais*	*mais*
minus	**menos**	*meins*	*moins*
plus	**plus**	*plus*	*plus*
non	**non**	*non*	*non*, *ne*
sic	**sic**	*si*	*si*
tantum	**tantu**	*tant*	*tant*
ubi	**obe, ove**	*o*	*où*

259. Adverbes tirés d'adjectifs. — A ce premier fonds s'ajoute une série d'adjectifs employés d'une façon absolue au singulier ou au pluriel :

Singulier : *courir* **vite**, *voir* **clair**, *chanter* **faux**, *parler* **haut**, *sentir* **bon**, *couper* **court**, *aller* **droit**, etc. Ici, le français continue la tradition du latin qui employait de même les adjectifs neutres comme adverbes.

Pluriel. Le latin populaire et, après lui, le français ont tiré des adverbes d'adjectifs employés à l'accusatif pluriel masculin ou féminin.

voluntarios	*volontiers*
certas	*certes*
primas	*primes* (v. fr.)
longas	*longes* (v. fr.), etc.

Ces adverbes étaient, comme on le voit, caractérisés par la présence d'une **s**. Cette **s** terminait en outre un certain nombre d'adverbes latins d'un usage constant comme **foris** (hors), **magis**, **plus**, etc., et les neutres des comparatifs employés eux aussi comme adverbes, **melius**, **pejus**, etc. Elle fut, par suite, considérée comme la caractéristique des adverbes, et s'étendit, de fort bonne heure, à une quantité d'autres adverbes qui n'y avaient pas droit de par l'étymologie : *jadis*, *tandis* (latin **jamdiu**, **tamdiu**), *guères* (gothique **waigari**), *donques* (de *donc*), *avecques* (de *avuec*, *avec* et de *que*), etc.

260. Adverbes formés par voie de composition. — La langue a formé, en outre, une grande quantité d'adverbes nouveaux par voie de composition.

Elle emploie quatre procédés différents :

Tantôt elle combine une préposition avec un nom qu'elle régit; tantôt elle combine deux ou plusieurs prépositions ou adverbes ; tantôt elle emploie absolument un adjectif et un substantif; tantôt elle forme des adverbes à l'aide de phrases (généralement elliptiques).

1° Combinaison d'un nom (substantif ou adjectif avec une préposition.

Déjà le latin présente cette composition : **ex tempore**, *du temps*, c'est-à-dire « à l'instant » ; **illico** (de **illo loco**) *dans le lieu*, c'est-à-dire « sur-le-champ ».

Sur ce modèle, le français a créé des composés nouveaux dont les uns ont fondu leurs éléments en un seul mot, de façon à les laisser paraître comme des adverbes simples, et dont les autres les ont laissés séparés : *alentour*, *amont*, *aval*, *debout*; — *à cette heure*, *à la fois*, *à présent*, *à tort*, *à raison*.

Signalons spécialement :

a) Les adverbes de ce genre dans lesquels le nom est un adjectif féminin pris ou non substantivement : *à droite*, *à gauche*, *à la ronde*, *à la dérobée*, *à la prussienne*.

b) Les locutions formées d'une préposition et d'un composé verbal : *à tue-tête*, *à saute-mouton*, *d'arrache-pied*, etc.

c) Les composés formés de la préposition **à** et de substantifs en **-ons** tirés de thèmes verbaux : *à tâtons*, *à reculons* (v. fr. *à genouillons*, *à croppetons*, c'est-à-dire « en s'accroupissant »).

e) Les composés formés de deux noms unis par la préposition **à**. Dans ces composés, tantôt la préposition **à** signifie « à côté » : *corps à corps*, *tête à tête*, *bras à bras*, *nez à nez*; tantôt elle marque la *direction* et, en ce cas, le premier nom était à l'origine précédé de la préposition **de** : *de pas à pas*, *de peu à peu*, *de mot à mot*, c'est-à-dire « en allant d'un pas à un autre pas, de peu à peu, d'un mot à un autre mot », et par ellipse : *peu à peu*, *pas à pas*, *mot à mot*, *quatre à quatre*, *brin à brin*, *goutte à goutte*.

Il faut ranger dans cette série les deux adverbes *avec* et *or*. *Avec* est formé de *av* et de *ec*, *av* représentant le latin **ap**(**ud**) et *ec* (anc. *uec*) représentant le latin **hoc**. *Avec* signifie proprement « avec cela » et est adverbe. Il est devenu de bonne heure préposition, en conservant toutefois sa valeur primitive d'adverbe jusqu'à nos jours[1]. *Or*, *ore* ou *ors*, *ores*. Cet adverbe vient de la combinaison latine **ad horam** « sur l'heure ». Dans le latin populaire, **ad ora**, **aora**, **ao** formant diphtongue est devenu un **o** ouvert : *òre*. Le pluriel **adoras** a donné *ores*. Le singulier *ore* et le pluriel *ores* ont pu perdre leur **e** : *or*, *ors*. La langue moderne a conservé *or* et a laissé tomber *ors*, sauf dans *lors* qui paraît formé de l'article et de *ors*. *Lors* s'est allongé de **a** : *alors* (et aussi en vieux français *ilors*).

2° **Combinaison de deux ou plusieurs particules**. — Le latin classique dit déjà **sub-inde**, qui est devenu le fran-

1. Il avait dans la terre une somme enfouie
Son cœur *avec*.
(La Font., *Fables*, IV, 20).

et dans le langage familier : Il a pris mes livres et est parti *avec*.

çais *souvent*, le latin populaire **ab-ante**, qui est devenu le français *avant*. C'est ainsi que *dont* vient de **de unde**; *jusque* de **de usque**; *ensemble*, de **in simul**. Citons de même les composés ultérieurs de formation plus apparente : *arrière* (de *à* et de *rière*) *dessus*, *par dessus*, *dessous*, *par dessous*, *paravant*, *auparavant*, *d'or en avant* (dorénavant), *désormais*, *jamais*.

3° **Substantifs et adjectifs pris adverbialement.** — Le latin classique dit **hodie** (= **hoc die** « ce jour »), **magnopere** (= **magno opere** « avec un grand travail », c'est-à-dire « beaucoup »).

Sur ce modèle, l'ancien français avait créé les adverbes *oan* (cette année), *buer*, *mar* (lat. **bona hora, mala hora**), et le français moderne a conservé ou créé les adverbes et locutions *beaucoup*, *tous jours* (toujours), *autrefois*, *une fois*, *quelquefois*, *toutefois* (anc. *toutes voies*), *quelque part*, *nulle part*, etc.

C'est dans cette catégorie que se placent les adverbes en **-ment**. Ils sont formés de l'adjectif féminin et du suffixe **-ment** qui représente le latin **mente** (esprit et, par extension, manière) : **bona mente**, *bonnement*, proprement « d'un bon esprit, d'une bonne manière ».

A l'origine, le substantif ne faisait pas corps avec l'adjectif et l'on trouve en vieux français des constructions où deux adverbes en **-ment** se suivant, **-ment** est supprimé dans le premier adverbe : *e humle et dulcement* (Rol., v., 1163), comme nous dirions aujourd'hui encore : *d'une humble et douce manière*.

Observations. 1° Tantôt l'adjectif est féminin.

Plusieurs cas sont à considérer.

a) Certains adjectifs en vieux français ne distinguaient pas le féminin du masculin : *fort*, *grand*, *tel*, *mortel*, *gentil*, *constant*, etc. (§ 180). En général, les adverbes en **-ment** ont refait le féminin de l'adjectif d'après les règles modernes. L'ancien français

forment	est devenu	*fortement*
granment	—	*grandement*
mortelment	—	*mortellement*

griefment	est devenu	*grièvement*
loyalment, loyaument	—	*loyalement*

Ont conservé des traces de l'ancienne formation du féminin : *communément*, v. franç. *communelment*, autre forme de *communal*; *gentiment* pour *gentilment*, de *gentil*, adjectif masculin et féminin, et enfin les adverbes en **-amment** et **-emment**. *Constant*, *prudent* faisaient au féminin *constant*, *prudent*. L'adverbe primitif devait être *constantment*, *prudentment*, d'où *constan-ment*, *prudenment*, et plus tard *constamment*, *prudemment*. Aujourd'hui presque tous les adverbes formés d'adjectifs en **-ant**, **-ent** restent fidèles à cette formation. Toutefois, déjà au moyen âge et surtout aux xve et xvie siècles, les lettrés essayèrent de rendre à l'adjectif la forme féminine qu'il avait isolément : *prudentement*, *constantement*, *diligentement*. Cette tentative ne réussit pas, et l'adverbe se forma à l'aide du féminin archaïque, bien que celui-ci eût disparu de l'usage. De cette tentative, il est resté une trace dans *présentement*, *véhémentement* (§ 181, 2).

Avec ces adjectifs, il ne faut pas confondre les adjectifs latins en **-entus**, **-enta** qui avaient un masculin distinct du féminin :

lentus	**lenta**	*lent*	*lente*
opulentus	**opulenta**	*opulent*	*opulente*
violentus	**violenta**	*violent*	*violente*

L'adverbe de *lent*, *lentement*, est régulier (lat. **lentamente**). Les adverbes de *opulent* et *violent* sont irréguliers et ont été formés sur l'analogie des adverbes en **-amment**, **-emment** : *opulemment*, *violemment*, au lieu de *opulentement* et *violentement*.

b) Tantôt l'adjectif est ou plutôt paraît être masculin. Cela n'a guère lieu que dans la langue moderne. *Aveuglément*, *commodément*, *conformément*, *opiniatrément* remontent en effet non pas aux adjectifs correspondants *aveugle*, *commode*, etc., mais à des participes passés féminins ; *aveuglée*, (*ac*)*commodée*, *conformée*, *opiniâ-*

trée. Ils ont perdu l'e du féminin comme le substantif *agréement* est devenu *agrément.* De même *joliement, gaiement, duement* sont devenus *joliment, gaîment, dûment* comme les substantifs *châtiement, paiement, éternuement* sont devenus *châtiment, paîment, éternûment.*

D'autres ont subi l'influence d'adverbes de terminaison analogue. Ainsi *immensément* s'est modelé sur *sensément* ; *uniformément* et *énormément* sur *conformément.*

D'autres enfin ont subi l'influence des adverbes latins qui se terminaient par la voyelle **ē** : *confus, confuse; diffus, diffuse; exprès, expresse* ont donné, d'après les adverbes latins **confuse, diffuse, expresse** : *confusément, diffusément, expressément.* C'est ainsi que nous avons l'adverbe *impunément* formé d'après l'adverbe latin **impune** et qui a remplacé l'ancien adverbe *impuniement* correspondant au féminin *impunie.*

Cette formation d'adverbes en **-ment** a pris dans notre langue un développement extraordinaire. On a même été jusqu'à ajouter le suffixe **-ment** à des adverbes : *comment* est l'adverbe *com* (latin **cum**) plus **ment** ; *quasiment* est l'adverbe **quasi** plus **ment**.

4° **Adverbes formés de phrases**. Quelques adverbes sont formés par la réunion elliptique de termes formant une proposition :

Naguère, de *n'a guère*, c'est-à-dire « il n'y a pas beaucoup de temps ».

Pièça, adverbe de l'ancienne langue, c'est-à-dire « il y a pièce de temps, il y a un bout de temps ».

Peut-être, c'est-à-dire « cela peut être, il peut être ». De là vient la conjonction *que* dans *peut-être qu'il a raison.* Il ne devrait pas y avoir de trait d'union.

Cependant, c'est-à-dire « cela pendant, la chose étant en suspens ».

Maintenant, c'est-à-dire « la main tenant, pendant que la main tient ».

Ce nonobstant et elliptiquement *nonobstant*, c'est-à-dire « cela n'étant pas obstant, ne faisant pas obstacle, malgré cela ».

Citons encore *oui* et *nenni*.

Ces deux adverbes sont formés de **o** plus **il** et de **non** plus **il**. Pendant longtemps on a cru que *oil* et *nennil*, qui sont devenus *oui* et *nenni*, étaient formés de **hoc illud** « c'est cela » et de **non illud** « ce n'est pas cela ». Cette explication est fausse. L'ancien français répondait à l'interrogation soit par *o* (latin **hoc**) ou *non*, soit par ces adverbes suivis du sujet du verbe sous-entendu. Aux questions

Ai-je bien fait ?	répondait	*o je*	*nen je*
As-tu fait cela ?	—	*o tu*	*nen tu*
A-t-il bien fait?	—	*o il*	*nen il*
A-t-elle bien fait?	—	*o ele*	*nen ele*
Avons-nous bien fait?	—	*o nos*	*nen nos*
Avez-vous bien fait ?	—	*o vos*	*nen vos*
Ont-ils bien fait ?	—	*o il*	*nen il*
Ont-elles bien fait?	—	*o elles*	*nen elles*

De ces huit formes de réponse, la 3e et la 7e qui se confondaient étaient les plus usitées. Elles perdirent peu à peu leur signification étymologique et devinrent le signe pur et simple de l'affirmation ou de la négation.

261. Signification des adverbes. — L'adverbe servant à déterminer le verbe en exprimant les circonstances de l'action, les adverbes peuvent se diviser en plusieurs classes d'après la nature de ces circonstances :

Adverbes **de lieu** : *en*, *y*, *ici*, *là*, *où*, *en haut*, *en bas*, *ailleurs*, *partout*, etc.

De temps : *hier*, *demain*, *alors*, *enfin*, *jamais*, *souvent*, etc.

De manière : *ainsi*, *bien*, *mal*, *ensemble*.

Dans ces adverbes de manière rentrent les **adverbes de quantité** : *combien*, *très*, *presque*, *tout*, *tant*, *plus*, *moins*, etc.

On peut considérer comme adverbes de quantité les adverbes de quantité indéfinie employés absolument : *beaucoup*, *peu*, *trop*, *assez*, etc.

De mode : *oui*, *non*, *certes*, *vraiment*, *peut-être*, *nécessairement*, etc.

Rappelons que quelques adverbes remplissent les fonctions de pronoms : *en*, *y*, *dont*, etc.

262. Forme des prépositions. — Les prépositions françaises sont tirées de prépositions latines correspondantes ou ont été formées par voie de composition.

263. Prépositions tirées du latin. — La plupart des prépositions viennent des prépositions latines :

Latin	Français
ad	*à*
contra	*contre*
de	*de*
in	*en*
inter	*entre*
ultra	*outre*
per	*par*
pro	*pour*
sine	*sans*
versus	*vers*
super	*sur*

Quelques-unes viennent d'adverbes latins devenus prépositions :

sous	de	**subtus**	*fors*	de	**foris**
rière	—	**retro**	*près*	—	**pressum**

Le roman a créé des prépositions nouvelles de substantifs latins : *chez* de **casam** (dans la maison de), *lez* de **latus** (côté, à côté de).

264. Prépositions de formation française. — Le français possède des prépositions composées qu'il a formées d'une préposition ou d'un adverbe précédé d'une autre préposition : *devers*, *envers*, *dessus*, *dessous*, *arrière*, *derrière*, *depuis*, *après*.

D'autres sont formées de prépositions suivies d'un

régime qui est soit un adjectif soit un pronom : *dès* du latin **de ipso**, *parmi* qui a remplacé l'ancien adverbe *enmi* du latin **in medio** (au milieu).

Le français a encore créé des prépositions à l'aide de participes présents ou passés : *durant*, *pendant*, *suivant*, *touchant*, *moyennant*; *attendu*, *excepté*, *supposé*, etc.; *rez* (latin **rasus**), participe passé du verbe *rére* (raser) qui signifie « à ras de » : *rez pied*, *rez terre*. — *Malgré* est composé d'un adjectif et d'un substantif : *malgré lui* signifie « au mauvais gré de lui ». Ce sens primitif est resté dans la locution *malgré qu'il en ait*.

Des formations précédentes, il faut distinguer les *locutions prépositionnelles* formées soit d'adverbes, soit de substantifs suivis de la préposition **de** ou **à** : *loin de*, *près de*, *proche de*, *au-delà de*, *en dedans de*, *auprès de*, *au dessus de*; *à cause de*, *en dépit de*, *en face de*, *vis-à-vis de*, et avec ellipse de la préposition *vis-à-vis*, *en face*.

Les prépositions simples ou composées (à l'exception des locutions prépositionnelles) ne se distinguent pas essentiellement des adverbes. La langue confond ou a confondu en particulier les adverbes et les prépositions composés de deux ou de plusieurs particules. Aujourd'hui *dessus*, *dessous*, *dehors*, *dedans* sont adverbes. Ils étaient autrefois adverbes et prépositions, et même encore aujourd'hui ils sont restés prépositions quand ils sont précédés d'une autre préposition : *par dessus la table*, *de dessous la table*, *par dedans la maison*, *de dehors les murs*.

265. Signification des prépositions. — Les prépositions marquent certains *rapports généraux* entre deux termes dits l'*antécédent* et le *conséquent*.

Rapports de **lieu** *et de* **direction** : *à*, *vers*, *sur*, *en*, *dans*, *chez*.

De **temps** *et de* **durée** : *avant*, *depuis*, *après*, *pendant*.

De **cause**, *de* **moyen** *ou de* **but** : *à*, *de*, *par*, *pour*.

De **manière** : *selon*, *suivant*, *d'après*.

Les prépositions *à* et *de* marquent encore, outre les rapports de lieu, de temps, de manière, etc., les rapports que la déclinaison latine exprimait par le génitif et le datif.

266. Des conjonctions proprement dites. — Les véritables conjonctions sont :

Latin	Français
et	*et*
nec	*ni*
ubi	*ou*
quod, quid	*que*
quando	*quand*
si	*si*

Les autres conjonctions simples ou composées : *mais*, *comme*, *aussi*, *ainsi*, *cependant*, *pourtant*, etc., ne sont que des adverbes employés absolument.

267. Des locutions conjonctives. — Le français connaît les *locutions conjonctives*. Elles sont formées de deux manières, par la combinaison de la conjonction simple *que* avec une préposition ou avec un nom.

1° *Préposition* + *que*. L'ancien français formait cette sorte de conjonction en donnant à la préposition le régime *ce* suivi de *que* : *à ce que*, *avant ce que*, *après ce que*, *depuis ce que*, *pour ce que*, *par ce que*, *jusqu'à ce que*, *puis ce que*, *sans ce que*, etc.

Dans quelques-unes de ces locutions, le pronom *ce* est tombé à une époque plus ou moins récente : *avant que*, *après que*, *depuis que*, *pour que* (blâmé par Vaugelas), *puisque*.

Ce est resté dans les autres locutions. Il est difficile de dire pourquoi il s'est maintenu ici et est tombé là.

2° Les autres locutions ne sont autre chose que des locutions prépositionnelles où *de* est remplacé par *que* : *à cause de*, *à cause que*; *afin de*, *afin que*.

268. Signification des conjonctions. — Les conjonctions joignent deux propositions, soit par un lien de **coordination** qui lie les propositions indépendantes les unes des autres : *et*, *ou*, *ni*; soit par un lien de **subordination** qui fait dépendre une proposition considérée comme accessoire d'une proposition considérée comme principale : *que* et les *locutions conjonctives*.

II. Interjection.

269. De l'interjection. — L'**interjection** n'est pas, à proprement parler, une partie du discours. Ce n'est pas un *mot*, puisqu'elle n'exprime pas d'idée. C'est un *cri* exprimant quelque mouvement subit de l'âme.

Tels sont : *ah*, *aïe*, *ha*, *bah*, *ouais*, *hé*, *fi*, *ho*, *ô*, *oh*.

Nos interjections viennent en général du latin. Le français en a créé quelques-unes, soit en ajoutant à des interjections déjà existantes des mots ayant une signification propre : *hola*, *hélas* (ancien français *hélas* au masculin, *hélasse* au féminin), soit en employant comme interjections des parties du discours (noms, verbes, adverbes) : *ciel*, *dieu*, *dame* (latin **domine**), *diable*, *diantre*, *bon*, *ferme*, *bien*, *ça*, *or ça*, *allons*, *tiens*, *va*, *da* (de *dia*, contraction de *di* et *va* impératifs de *dire* et de *aller*), *aga* (altération de *agare*, impératif du verbe *agarer* « regarder »), etc.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE DEUXIÈME

ÉTUDE DES FORMES GRAMMATICALES OU MORPHOLOGIE

CHAPITRE I

DU NOM SUBSTANTIF ET ADJECTIF

SECTION I. — *Des diverses espèces de noms.*

IV. NOMS DE QUANTITÉ INDÉTERMINÉE

V. NOMS DE QUANTITÉ DÉTERMINÉE

VI. NOMS INDÉFINIS

SECTION II. — *Des formes grammaticales du nom substantif.*

I. DES CAS

II. DES GENRES

★

CHAPITRE II

DU PRONOM

III. Pronoms démonstratifs

IV. Pronoms relatifs et interrogatifs

CHAPITRE III

DU VERBE

Section I. — *La conjugaison en général.*

I. Des voix

II. Modes et temps

III. Des personnes

CHAPITRE IV

DES MOTS INVARIABLES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

COURS

DE

GRAMMAIRE HISTORIQUE

DE LA

LANGUE FRANÇAISE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

ARSÈNE DARMESTETER

COURS
DE
GRAMMAIRE HISTORIQUE
DE LA
LANGUE FRANÇAISE

TROISIÈME PARTIE :

FORMATION DES MOTS ET VIE DES MOTS

PUBLIÉE PAR LES SOINS DE

M. LÉOPOLD SUDRE



PARIS
LIBRAIRIE CH. DELAGRAVE
15, RUE SOUFFLOT, 15

1895

AVERTISSEMENT

Cette troisième partie du *Cours de Grammaire historique* indique suffisamment par son titre, *Formation des mots et Vie des mots,* qu'elle constitue essentiellement un résumé fait par M. Arsène Darmesteter lui-même, à l'usage des élèves de l'École de Sèvres, de trois de ses ouvrages : les *Mots composés*, la *Création des mots dans la langue française* et la *Vie des mots.* On comprendra donc sans peine que je n'aie eu à faire que de légères retouches dans l'ensemble de ce volume. D'ailleurs, les rédactions d'élèves que j'ai eues à ma disposition avaient été la plupart revues et annotées par le maître. Certains des paragraphes qui traitent de la composition populaire et de la composition savante ont été naturellement remaniés d'après la seconde édition des *Mots composés* qui vient de paraître par les soins pieux de M. Gaston Paris. Je me suis aussi permis, dans quelques-uns des paragraphes relatifs à la dérivation populaire et aux emprunts

faits aux langues étrangères, certaines modifications, nécessitées par les recherches les plus récentes de la science, et que l'auteur aurait certainement introduites s'il vivait encore. Mais ces modifications sont peu nombreuses et ne portent que sur des points de détail. En somme, on peut considérer les pages qui suivent comme la reproduction presque intégrale du cours de M. A. Darmesteter.

Je prie MM. Jeanroy et Laurent d'agréer de nouveau l'expression de ma vive reconnaissance pour leur bienveillant concours, qui, dans la publication de ce volume, ne m'a pas été moins précieux que dans celle de la morphologie.

Léopold SUDRE.

LIVRE TROISIÈME

FORMATION DES MOTS ET VIE DES MOTS

270. Les mots. Division du lexique en trois groupes. — Les mots ne subissent pas seulement des modifications de sons et de formes. Ils peuvent encore, d'une part donner naissance à de nouveaux mots, d'autre part changer de signification.

De là un nouvel ensemble de recherches sur les éléments du lexique.

Le latin populaire possédait quelques milliers de mots qui sont devenus des mots français par le seul changement de prononciation. Mais ce lexique primitif devint vite insuffisant pour exprimer les idées nouvelles qu'allait apporter le développement ininterrompu de la civilisation. Il s'enrichit progressivement, et malgré des pertes inévitables, plus que compensées par des additions plus considérables encore, il est arrivé au xixe siècle à ce formidable total que présente le dictionnaire de Littré : 200,000 mots environ.

Ces enrichissements peuvent se ramener à trois groupes :

1° Le latin populaire avait recours à certains procédés de composition et de dérivation dont le français a continué d'user en les développant. Il a ainsi tiré des mots existants déjà un vaste ensemble de mots nouveaux grâce à certaines combinaisons de préfixes, de suffixes ou de mots. C'est la **formation populaire**.

2° A la suite de relations politiques, commerciales, industrielles, etc., qui unissent les peuples entre eux, la langue s'est enrichie en proportions très variables d'une quantité de mots qu'elle a empruntés aux diverses langues du monde et qu'elle s'est assimilés. Ce sont les **emprunts aux langues étrangères**.

3° Au moyen âge, avec le développement des sciences théologiques, philosophiques, naturelles, etc., qui avaient leur expression dans le *bas-latin* ; un peu plus tard, à partir de la Renaissance, lorsque les écrivains se mirent à étudier et à imiter les écrivains de Rome et de la Grèce antique, il s'introduisit dans la langue une foule de mots et de significations empruntés du bas-latin, du latin classique, du grec, et même on transporta en français des procédés de composition et de dérivation latine ou grecque. C'est la **formation savante**.

L'examen de ces trois groupes nous fera remonter aux origines du lexique : ce sera l'étude de la **formation des mots**.

Une seconde partie les considèrera dans leurs significations ; ce sera l'étude de la **vie des mots**.

PREMIÈRE PARTIE

FORMATION DES MOTS

CHAPITRE I

FORMATION POPULAIRE DES MOTS

271. Deux procédés de formation populaire. — La formation populaire comprend la **composition populaire** et la **dérivation populaire**.

Section I. — *Composition populaire.*

Introduction. — 272. Du mot composé. — 273. Trois sortes de composition. — 274. De la juxtaposition — 275. De la composition elliptique. — 276. De la composition par particules. — 277. De l'orthographe et de la prononciation des mots composés. — 278 De la place du déterminant et du déterminé.

I. Juxtaposition. — 279. Substantifs formés par juxtaposition. — 280. Juxtaposés de coordination (substantif et adjectif). — 281. Juxtaposés de subordination (substantif et substantif). — 282. Locutions figurées (synecdoque, métaphore, métonymie). — 283. Autres substantifs formés par juxtaposition. — 284. Adjectifs formés par juxtaposition. — 285. Pronoms formés par juxtaposition. — 286. Verbes formés par juxtaposition. — 287. Mots invariables formés par juxtaposition.

II. Composition par particules. — 288. Des particules. — 289. Forme des particules. — 290. Valeur des particules. — 291. Emploi des particules. — 292. Parasynthétiques verbaux. — 293. Parasynthétiques nominaux. — 294. Etude des diverses particules.

III. Composition proprement dite ou elliptique. — 295 De l'ellipse. — 296. Composés par apposition. — 297. Composés

INTRODUCTION

Avant de commencer l'étude des mots composés, quelques considérations générales sont nécessaires.

272. Du mot composé. — Nous avons déjà vu (§ 123, 1) que tout substantif commence par être qualificatif. Le substantif, en effet, désigne la chose par une de ses qualités, la plus saillante. L'image de cette qualité que le substantif éveille dans l'esprit évoque peu à peu celles des autres qualités, et, avec le temps, le nom de cette image particulière devient le représentant exact de l'image totale de l'objet : le qualificatif, désignant l'ensemble des qualités, c'est-à-dire la substance, est devenu substantif. Ainsi *drapeau* signifie à l'origine « pièce de drap ». Quand ce mot a été appliqué à l'étendard, il l'a désigné en n'éveillant tout d'abord que l'image de l'étoffe. Puis les images secondaires dont l'ensemble constitue l'étendard se sont progressivement associées à celle de l'étoffe, si bien que le mot *drapeau* en est venu à exprimer l'objet dans la totalité de ses qualités.

Ainsi tout substantif étant originairement un nom de qualité qui détermine un objet par l'une de ses qualités, nous pouvons le définir : *un* **déterminant** *qui spécifie un* **déterminé non exprimé**.

Exprimons le déterminé, et nous aurons un **mot composé**. Dans *chou-fleur* (= un chou qui en même temps est fleur), *chou* est le terme général déterminé par le terme particulier *fleur* (efflorescence terminale des feuilles). Dans *chef-lieu* (= un lieu qui a pour caractère particulier d'être le principal, le chef), *chef* est le déterminant, *lieu* le déterminé. Dans *arc-en-ciel* (= arc qui a pour caractère particulier de paraître dans le ciel), *ciel* est le déterminant, *arc* le déterminé.

Un nom composé définit donc un objet par un terme général, le **déterminé**, et par un terme particulier, le **déterminant**, qui le restreint dans son extension.

La différence qui existe entre le nom simple et le nom composé est, par suite, purement extérieure; au fond, logiquement, l'histoire du sens est la même dans l'un et dans l'autre. Elle se ramène à l'effacement de l'image particulière qu'exprime le déterminant devant l'unité d'image que présente l'objet. De même que *drapeau* a perdu sa signification première de pièce de drap pour éveiller dans notre esprit l'image simple et une du signe de ralliement, de même *chou-fleur* laisse tomber l'image du chou et celle de la fleur pour ne laisser paraître que l'image simple et une de la plante désignée par ce nom.

Comparez *pomme d'acajou* et *pomme de terre. Pomme d'acajou* signifie « pomme ou fruit semblable à une pomme produit par l'acajou ». *Pomme de terre* ne signifie pas « pomme ou fruit semblable à une pomme qui pousse dans la terre », mais il évoque l'image une et simple du tubercule que ce nom désigne.

Ce n'est qu'à la réflexion que *pain d'épices* s'analyse en « pain » fait avec des « épices », que *licou* s'explique par l'idée de lier et l'idée de cou, etc.

Ces mots composés sont devenus simples pour l'esprit parce qu'ils éveillent des images simples. C'est l'unité d'image qui fait l'unité de mot.

Ces principes dominent la théorie des mots composés; ils s'appliquent non seulement aux noms, mais à toutes sortes de mots composés. Ceux-ci sont devenus *logiquement* simples, quand les idées multiples éveillées par chacun des termes de la composition se sont fondues dans une idée supérieure.

273. Trois sortes de composition. — Il existe trois sortes de composition : la **composition apparente** ou **juxtaposition**, la **composition proprement dite** ou **elliptique**, la **composition par particules**.

274. De la juxtaposition. — La **juxtaposition** consiste dans la réunion de deux ou plusieurs termes

groupés d'après les lois ordinaires de la langue, sans violence faite à la syntaxe, sans ellipse, et qui, par suite d'un usage fréquent, à la longue, ont fini par effacer les images de leurs déterminés et déterminants dans l'unité d'une image simple : *pomme de terre*, *arc-en-ciel*, *gendarme*, *vinaigre*, *fer-blanc*.

275. De la composition elliptique. — La **composition proprement dite** ou **elliptique** comprend plus d'idése que n'en expriment les termes composants pris à part : elle reposé en effet sur l'ellipse. Dans *timbre-poste*, il y a ellipse d'une préposition : *timbre* **de la** *poste* ou **pour la** poste; dans *arrière-cour*, d'une proposition : *cour* **qui est en** *arrière* ; dans *portefeuille*, d'une phrase entière : **ce qui** *porte* **les** *feuilles*, ou plus exactement, à l'impératif, *porte*, *va porter les feuilles*.

La juxtaposition date du jour où les termes composants ont perdu chacun leur signification propre pour faire place à l'unité d'image. Dans la composition proprement dite, au contraire, le composé existe du jour précis où les termes composants sont réunis violemment par l'ellipse ; ils peuvent garder plus ou moins longtemps leur signification personnelle avant de se réduire à l'unité d'image. Il suit de là que les juxtaposés ne connaissent qu'une période dans leur existence, celle où ils n'éveillent plus qu'une idée simple dans l'esprit, tandis que les composés en connaissent deux : celle où la composition rapproche deux ou plusieurs termes au mépris de la syntaxe, et celle où ces termes n'expriment plus qu'une idée simple.

Comme la réduction à l'unité d'image est le résultat du temps et de l'usage, il arrive que certaines expressions s'offrent dans un état intermédiaire, n'étant pas encore assez simples pour présenter l'unité d'image à l'esprit, et étant déjà assez usées pour que les termes composants aient commencé à s'effacer et soient d'ordinaire unis l'un à l'autre. Ces expressions varient naturellement avec l'usage qu'en font les diverses classes de la société : telle locution formée par juxta-

position qui sera simple pour les uns restera composée pour les autres. Les ouvriers qui travaillent le *blanc de céruse* et s'appellent *blanc-de-cérusiers* doivent considérer comme un mot simple le composé *blanc de céruse* qui pour la plupart n'offre aucun caractère de composition. Nous réservons le nom de **locutions par juxtaposition** à celles qui présentent ce caractère d'indécision.

Cette distinction, il est inutile de le dire, s'applique seulement aux juxtaposés qui n'ont la valeur de composés ou de mots simples que quand ils se sont réduits à l'unité d'image. Pour les composés, qui existent du moment précis où l'ellipse en réunit les termes composants, il n'y a pas à se préoccuper de savoir si ces termes se sont réduits ou non pour l'esprit à une idée simple.

276. De la composition par particules. — La **composition par particules**, qui fournit au français la classe la plus considérable de ses mots composés, comprend les composés dont le premier élément est un adverbe ou une préposition : *bienheureux*, *soumettre*.

Dans certains cas, elle procède par simple juxtaposition : *maltraiter* ; dans d'autres, elle relève de la composition elliptique : *arrière-cour*. On pourrait, semble-t-il, n'en pas tenir compte et la répartir dans ces deux premières divisions. Mais elle présente des caractères qui lui sont absolument propres, lorsque aux préfixes elle ajoute des suffixes : *em-barqu-er*, *entre-colonne-ment*. La combinaison de la particule avec le nom ou le verbe est soumise, en effet, à une série de lois spéciales qui embrassent toutes les formes possibles de ce genre de composition. Il est donc nécessaire de lui faire une place à part. Cette place, elle la trouve entre la juxtaposition et la composition proprement dite, puisqu'elle tient de l'une et de l'autre.

Il va sans dire que les composés par particules, comme les autres, se soumettent à la loi de la réduction à l'unité d'image.

277. De l'orthographe et de la prononciation des mots composés. — La réduction à l'unité d'image est parfois manifestée par la forme extérieure, par l'orthographe du mot. Dans certains composés, les termes composants se sont fondus en un mot unique : *plafond*, *vinaigre*, *gendarme*, *licou*, *dorénavant*, *dûment*; il se présente ici des modifications dans la prononciation et la graphie, conformes aux lois générales de la phonétique.

Quand l'unité de graphie ne s'est pas produite, la simplification consiste dans la suppression de l'accent qui frappe le premier des termes composants. Que l'on compare la prononciation de *coffre* dans ces deux phrases : *Voici un coffre fort* (qui est fort) et *Voici un coffre-fort*, et l'on sentira la différence qui résulte, là de la présence, ici de l'absence de l'accent tonique sur le mot *coffre*.

278. De la place du déterminant et du déterminé. — Nous venons de voir les termes composants perdant chacun leur valeur propre au profit de la nouvelle idée que leur réunion est chargée d'exprimer : déterminants et déterminés s'évanouissent dans une image nouvelle, simple. Quelle est la place respective qu'ils doivent, à l'égard l'un de l'autre, occuper dans le mot?

Le déterminant, par rapport au déterminé, exprime la qualité particulière, le phénomène. Or l'esprit, d'ordinaire, saisit d'abord dans les objets les qualités, les phénomènes, puisqu'il ne peut prendre connaissance des choses que par leurs manifestations extérieures. Il est donc naturel que, dans ces propositions en raccourci qu'on appelle mots composés, ce soit le déterminant ou l'attribut qui précède le déterminé; c'est le cas en sanscrit. En allemand, en anglais et aussi en latin, il est rare de voir le déterminé précéder. Les langues romanes, plus analytiques, ont dû s'éloigner de la construction primitive. Toutefois, dans les deux cinquièmes des cas, la construction synthétique du latin a été conservée.

I. — Juxtaposition.

Le français possède un nombre considérable de mots formés par juxtaposition : substantifs, adjectifs, pronoms, verbes, mots invariables. Nous les passerons en revue dans l'ordre des parties du discours.

279. Substantifs formés par juxtaposition. — La langue emploie divers procédés pour former des substantifs par juxtaposition. Tantôt elle unit un substantif à un adjectif : *bonhomme* (**juxtaposés de coordination**) ; tantôt elle unit deux substantifs à l'aide de prépositions : *eau-de-vie*, *char-à-bancs* (**juxtaposés de subordination**) ; tantôt elle emploie l'un ou l'autre de ces deux procédés, mais sous l'influence de figures de langage ou tropes : *blanc-bec*, *pied-d'alouette* (**locutions figurées**) ; tantôt enfin elle a recours à d'autres formations simples et apparentes.

280. Juxtaposés de coordination (**substantif et adjectif**). — 1. Le déterminant précède : *basse-cour*, *beaux-arts*, *bonheur*, *bonjour*, *bonsoir*, *chauve-souris*, *faufil*, *fausse-monnaie*, *grand-livre*, *haut-mal*, *lèse-majesté*, *malfaçon*, *malheur*, *petit-fils*, *petits-enfants*, *plafond*, *printemps*, *ronde-bosse*, *sauvegarde*, etc. — *Beaulieu*, *Belle-Isle*, *Clermont*, *Granville*, *Noirmoutier*, *Richelieu*, etc.

2. Le déterminant suit : *branle-bas*, *chat-huant*, *coffre-fort*, *eau-forte*, *ferblanc*, *huis-clos*, *main-chaude*, *raifort*, *vinaigre*, etc. — *Châteauneuf*, *Montaigu*, *Montrouge*, *Rochefort*, *Villefranche*, etc.

Le premier terme peut être un adjectif pris substantivement : *clair-obscur*, *gras-double*, *revenant-bon*, *douce-amère*.

Remarques. 1° Signalons les juxtaposés formés avec le possessif : *monsieur*, *messieurs* ; *madame*, *mesdames* ; *mademoiselle*, *mesdemoiselles* ; *monseigneur*, *messire*, *Notre-Seigneur*, *Notre-Dame*. La fusion y présente

divers degrés. On dit aujourd'hui couramment : *mon cher monsieur*, *ton monsieur*, sans se douter de la présence du possessif *mon*, tant le composé *monsieur* est devenu un mot simple ! On dit de même au singulier : *chère madame*, mais non encore au pluriel : *chères mesdames*. On commence à dire : *ma chère mademoiselle*, quoiqu'on ne dise pas encore : *cette chère mademoiselle*. Au pluriel, on ne dit pas : *mes chères mesdemoiselles*, ni *chères mesdemoiselles*.

2° Il faut remarquer le sens particulier de *beau* dans *beau-fils*, *beau-père*, *belle-mère*, etc. ; ces expressions découlent d'un emploi particulier de ce mot au moyen âge. Les personnes, en se parlant, se saluaient de l'épithète de *beau*, *belle* : *beau sire*, *belle dame*, *beau fils*. Quand ces formules de politesse firent place aux expressions moins caressantes et plus simples, *monsieur*, *madame*, elles furent utilisées pour rendre les rapports que la langue exprimait par des mots depuis vieillis : *parâtre*, *marâtre*, *filiâtre*, *serorge*.

3° Les composés tels que *conseiller-général*, *garde-national*, *faux-monnayeur*, *faux-témoin* sortent des composés antérieurs *conseil général*, *garde nationale*, *fausse monnaie*, *faux témoignage*. Or ces composés étant formés par simple juxtaposition, il était difficile d'en tirer des dérivés. Par exemple, pour rendre l'idée de *membre du conseil général* ou de *faiseur de faux témoignages*, on ne pouvait pas dire : *conseil-général-ier*, *faux-témoignag-ier*[1]. La langue a résolu la difficulté en tirant du substantif le dérivé qui lui est propre : de *conseil*, *conseiller* ; de *monnaie*, *monnayeur*, et, par une une construction hardie, elle a appliqué au nom concret dérivé l'adjectif du nom abstrait en en modifiant la valeur : *conseiller général*, *faux-monnayeur*, *faux témoin*.

281. Juxtaposés de subordination (**substantif et substantif**). — Dans les juxtaposés formés de deux

1. Cf. *ferblantier*. Dans *fer-blanc*, on ne reconnaît plus les termes composants.

substantifs, l'un régit l'autre : *char-à-bancs*, *eau-de-vie*.

Trois périodes sont à considérer pour ce genre de juxtaposés : 1° la période latine ; 2° la période de l'ancien français ; 3° la période du français moderne.

1° *Période latine*. Le latin exprimait par des cas certains rapports que le français exprime par des prépositions. Il suit de là qu'il formait des juxtaposés à l'aide de deux substantifs dont l'un dépendant de l'autre était au cas qui exprimait ce rapport de dépendance : **pater familias**, *père de famille*.

Or, certains juxtaposés latins ont passé tels quels en français en subissant les altérations imposées par la phonétique. Ainsi :

lū̩nae dī̩em est devenu *lun-di*
ma̩rtis dī̩em.... *mars-di*, *mar-di*
mę̄rcŭri dī̩em.... *mercre-di*
jǫ̆vis dī̩em.... *jues-di*, *jeudi*
vęnĕris dī̩em.... *vendres-di*, *vendredi*
sa̩mbāti dī̩em.... *sambde-di*, *samedi*.

De même : **Portus Veneris**, *Port-Vendres* ; **pulli pedem** (pied de poulet), *pol-pied*, *por-pied*, *pourpier* ; **comes stabuli** (comte de l'étable), **comestabulus, conestabulus**, *connétable* ; **auri pigmentum**, *orpiment* ; **auri faber** (ouvrier travailleur d'or), *orfèvre*.

Parmi ces mots sortis de juxtaposés latins, les uns avaient leurs éléments composants si bien fondus qu'ils étaient méconnaissables : *pourpier*. Dans les autres, un des termes était encore visible, l'autre à peu près complètement effacé : *lundi*, *mardi*, *conestable*, etc., *Port-Vendres* ; *di* était connu comme synonyme de *jour* ; *estable*, *port* étaient des mots de la langue ; mais *lun*, *mar*, *con*, *Vendres* n'offraient aucun sens. Dans quelques noms seulement, les deux termes étaient encore sentis, chacun avec sa valeur propre : *or-piment*, *or-fèvre* (piment de l'or, ouvrier de l'or).

Sur le modèle des composés de ce genre, la langue ancienne a créé quelques composés nouveaux dans les-

quels le génitif précède le terme régissant : *ban-lieue*, *ban-cloche* (la lieue, la cloche du territoire appelé ban).

2° *Période du vieux-français.* La préposition *de*, qui sert aujourd'hui à unir un substantif à un autre pour marquer un rapport de possession, n'était pas exprimée dans la vieille langue devant le deuxième substantif quand celui-ci désignait une personne ou une chose personnifiée, et qu'il était le sujet logique du premier, c'est-à-dire qu'il indiquait un génitif possessif. *L'amour de Dieu* signifie ou *l'amour qu'on a pour Dieu*, et, dans ce cas, *Dieu* est le régime logique de *amour*; ou bien *l'amour que Dieu a*, et, dans ce cas, *Dieu* est le sujet logique de *amour* : c'est un génitif possessif. Ce n'est pas le même génitif que l'on a dans *le meurtre du roi* et *le crime du roi*. Or, dans *le crime du roi*, où *roi* est le sujet logique de *crime*, l'ancien français ne mettait pas la préposition *de*; il disait de même : *la maison le roi* et non *du roi*; *la mort Notre-Seigneur* et non *de Notre-Seigneur*; *l'épée Roland* et non *de Roland*; *le frère Charles* et non *de Charles*; *les quatre fils Aimon* et non *d'Aimon*.

Cette construction a disparu dans le moyen français; la préposition *de* a pénétré partout. Il s'est conservé toutefois des débris nombreux de l'ancien usage :

a) Juxtaposés : *hôtel-Dieu*, *fête-Dieu*, *bain-Marie*, *blanc-Madame*, etc.

b) Interjections où entre le nom de *Dieu*, souvent défiguré par scrupule religieux : *corps-Dieu*, *cordieu*, *corbleu*; *mort-Dieu*, *mordieu*, *morbleu*, *morguieu*, *morguienne*, *mordienne*; *par le sang-Dieu*, *par la sang-Dieu*, *par la sambieu*, *palsambleu*, etc.

c) Noms propres de lieux : *la Chaise-Dieu* (*chaise* vient du latin **casa**, maison, cabane), *Rochechouart*, *Château-Briant*, *Fontaine-Bliaut* (Fontainebleau), *Font-Evrault* (Fontevrault), etc.

Avec intercalation d'un article : *Villeneuve-le-Roi*, *Bourg-la-Reine*, *Baygneux-les-Juifs*, etc.

L'article se rapporte au premier nom avec le sens de *celui*, *celle* : *Mesnil-le-Guérin* (*Mesnil, celui de Guérin*),

Villeneuve-la-Guyard (*Villeneuve, celle de Guyard*), etc.

d) Noms de famille : *Jean Simon*, étymologiquement *Jean de Simon, fils de Simon.*

e) Noms de fêtes religieuses : *la Saint Jean, la Saint Martin, la Toussaint* (pour la fête de saint Jean, etc.).

f) Désignations sociales : *maison Pierre et Cie*, *librairie Delagrave*, *benzine Colas*, *pastilles Géraudel.*

g) Certaines expressions de la langue politique et juridique : *le ministère Richelieu, le procès Bazaine, l'affaire Clémenceau.*

h) Noms de rues et de places : *rue La Fayette, place Maubert, boulevard Voltaire.* Par extension, on dit *faubourg Montmartre, boulevard Montparnasse*, en appliquant ce génitif à des noms de lieux ; mais on dit *Avenue de la Gare, boulevard de l'Hôpital*, parce que le régime est ici un nom de choses.

3° *Période du français moderne.* La langue moderne forme ses juxtaposés avec diverses prépositions :

De : *aide-de-camp, blanc-de-céruse, chemin de fer, corps-de-garde, esprit-de-vin, gendarme, haut-de-chausses, homme de peine, main-d'œuvre, mont-de-piété, pain d'épices, piédestal, rez-de-chaussée, salle d'asile.*

A : *boîte au lait, boîte à lettres, ver à soie, chambre à coucher, machine à coudre, arme à feu, machine á vapeur, pot-au-feu, char-à-bancs, canne à épée.*

Le premier terme est un adjectif pris substantivement dans : *un propre à rien, un justaucorps.*

En : *arc-en-ciel, croc en jambes, bachelier-ès-lettres, bachelier-ès-sciences, maître-ès-arts, Arc-en-Barrois, Ars-en-Ré.*

Lez (*auprès*, du latin **latus**) ne se trouve plus que dans quelques noms propres de lieux : *Plessis-les-Tours, Saint-Maur-les-Fossés* (pour *Saint-Maur-les-Fossé*).

Sur dans quelques noms de lieux : *Bar-sur-Aube, Châlons-sur-Marne.*

282. Locutions figurées (**synecdoque**, **métaphore**, **métonymie**). — Dans un certain nombre d'expressions formées par juxtaposition, il faut reconnaître l'influence

des figures de langage ou tropes : *blanc-bec*, *pied-d'alouette*. On est tenté, à première vue, d'y voir des composés formés par ellipse. *Blanc-bec* semble signifier « individu qui a le bec blanc »; *pied-d'alouette*, « plante qui ressemble au pied d'une alouette. » En réalité, il y a là une simple juxtaposition modifiée par un trope qui pourrait agir aussi bien sur un mot simple. Comparez en effet *bureau* et *tapis vert*. *Bureau* signifiait à l'origine « étoffe de bure »; un trope applique ce nom à la table recouverte de bureau, à la pièce où est cette table. De même *tapis vert* désigne d'abord une étoffe; puis, sous l'influence d'un trope, la table recouverte de cette étoffe, et la pièce où est cette table. Il n'y a pas d'ellipse dans les transformations du sens de *bureau*; il n'y en a pas non plus dans les transformations du sens de *tapis vert*.

Les tropes qui agissent sur la formation des locutions figurées sont : la **synecdoque**, la **métaphore** et la **métonymie**.

Synecdoque. La synecdoque (§ 339) prend l'un pour l'autre deux termes d'inégale étendue ; elle va du tout à la partie. Elle atteint le plus souvent des juxtaposés de coordination, quelquefois des juxtaposés de subordination.

1° Juxtaposés de coordination. Le déterminant précède : *un bel-esprit*, *un blanc-bec*, *une blanche-raie* (étourneau), *une blanche-coiffe* (corbeau), *une dure-peau* (poire), *un rouge-bord* (verre à boire rouge de vin jusqu'au bord), etc.

Le déterminant suit : *un bas bleu*, *un cordon bleu*, *la gorge-blanche* (mésange), *un pied bot*, *un tapis-vert*, etc.

2° Juxtaposés de subordination : *bouton-d'or*, *bouton-d'argent*, *barbe à Jean* ou *barbajan* (chat huant), *barbe à-cou* ou *barbacou* (oiseau grimpeur), etc.

Métaphore. La métaphore (§ 341) applique le nom d'un objet à un autre avec lequel il a des rapports de ressemblance. A la différence de la synecdoque, elle atteint le plus souvent des juxtaposés de subordination, quelquefois seulement des juxtaposés de coordination.

Elle sert à créer une foule de locutions désignant des plantes, des animaux, des instruments.

Juxtaposés de subordination : *barbe-de-capucin* (salade), *boule-de-neige* (plante), *dent-de-loup* (plante), *oreille-d'âne* (plante), *pas-d'âne* (plante et terme de métier), *pied-d'alouette* (plante), *pied-de-poule* (plante), *œil-de-bœuf* (terme d'art), *tête-de-mort* (insecte), *œil-de-chat* (pierre), *œil-de-loup* (pierre), *bec-de-cane* (terme d'art), *bec-de-corbin* (terme d'art), *pied-de-mouche* (terme d'art), *queue-de-renard* (instruments d'arts et métiers), etc.

Juxtaposés de coordination : *aigue-marine* (pierre précieuse), *bouillon-blanc*, *cerf-volant*, *fer-chaud*, *longue-vue*, *dure-mère*, *pie-mère*, etc.

Métonymie. La métonymie (§ 340) attribue à un objet le nom d'un autre objet uni au précédent par certains rapports constants.

C'est par métonymie que sont formées les locutions par juxtaposition qui désignent des espèces de poires : *un bon chrétien*, *un Martin sec*, *un Martin sire*, etc., pour *une poire de bon chrétien*, *de Martin sec*, etc.

Citons encore : *un terre-neuve* (un chien de Terre-Neuve), *un collet-monté* (personne affectée, pédante), *un coin-de-feu* (robe de chambre), *un haut-le-corps*, *un Saint-Augustin* (caractère d'imprimerie), etc.

Tels sont les trois procédés par lesquels les locutions formées par juxtaposition sont prises au sens figuré. Le plus habituellement, la métaphore ne va pas sans la synecdoque ou la métonymie ; quelquefois même la métaphore vient s'enter sur la métaphore. Dans *pied-d'alouette*, on compare au pied de l'alouette non la plante entière, mais une partie de la plante : on fait donc à la fois une synecdoque et une métaphore. Dans *bec-de-lièvre*, on a deux métaphores et une synecdoque : on compare les lèvres fendues, qui sont le trait caractéristique de cette infirmité, aux lèvres du lièvre, et ces lèvres au bec d'un oiseau ; à cette double comparaison s'ajoute la synecdoque qui désigne l'individu par le nom de l'infirmité locale qui le caractérise.

Parmi les expressions formées par juxtaposition que transforment la synecdoque, la métaphore et la métonymie, il en est quelques-unes qui ne présentent pas le genre ou le nombre réclamé par l'étymologie, ce qui semble indiquer une ellipse. On dit : *un rouge-gorge*, *un rouge-queue*, *un grand'croix*, *un pattepelu*, *une bonbec*; — *un trois-mâts*, *un trois-pieds*, *un trois-ponts*, *un cent-suisse*, *une mille-feuille*, *une mille-graine*. Ces noms, à l'origine, avaient le genre ou le nombre exigé par le sens. Ainsi *rouge-gorge* était féminin jusqu'au XVIII[e] siècle, de même que *rouge-queue* : « **La** *rouge-gorge* est de tous les oisillons le meilleur à manger; c'est dommage qu'**elle** soit si petite. » (*Dict. de Trévoux*, 1777). Le Dictionnaire de Furetière donne : **une** *rouge-queue mâle*, **une** *rouge-queue femelle*. *Pattepelu* était féminin au XVI[e] siècle : **une** *pattepelue*. On a dit **un** *bon bec* avant de dire **une** *bon bec*. De même, dans la réduction du pluriel au singulier : **les** *cent-gardes*, **les** *cent-Suisses*, **les** *trois-ponts*, **les** *trois-mâts*, **les** *mille-feuilles*, **les** *mille-graines*, ont précédé les formes **un** *cent-garde*, **un** *trois-mâts*, etc. Ce changement de genre ou de nombre tient à ce fait que les locutions formées par juxtaposition ont réduit à l'unité d'image les éléments complexes qu'elles présentaient : ce sont maintenant de simples juxtaposés.

Les locutions que nous venons d'étudier peuvent s'employer par apposition et devenir des espèces d'adjectifs. Grâce à cette propriété, elles ont été une source très abondante de noms propres au moyen âge et ont donné naissance à une quantité de noms de famille : *Bernard Plante-velue*, *Guillaume Longue-épée*, *Frédéric Barbe-rousse*, *Richard Cœur-de-Lion*, *Saint-Jean Bouche-d'Or*, etc. Ces sobriquets sont l'origine de beaucoup de noms propres modernes, et cette création d'expressions figurées est encore vivante dans les campagnes et dans la classe ouvrière.

283. Autres substantifs formés par juxtaposition. — Les autres procédés de formation de substan-

tifs par juxtaposition sont si simples qu'il suffit de les énumérer :

I. Deux substantifs réunis par la conjonction *et* : *arts et métiers*, *poids et mesures*, *ponts et chaussées*, *point et virgule*, *chaud et froid*, *étoffe coton et laine* (d'où par la chute de *et*, *point virgule*), *chaud froid*, *coton laine*.

II. Adverbes et substantifs. Le substantif peut être, à l'origine, un participe : *bienfait*, *désarroi*, *désastre*, *mésaventure*, *non-sens*, *presqu'île*, *renom*.

III. Participe présent et régime direct : *lieutenant*, *ayants droit*, *ayants cause*.

IV. Infinitifs dont l'un régit l'autre : *le savoir-faire*, *le savoir-vivre*, *le laisser-aller*, *un ouï-dire*.

284. Adjectifs formés par juxtaposition. — La formation présente des combinaisons variées.

I. L'adjectif est formé d'un adverbe et d'un adjectif (ou participe) : *bienheureux*, *bienséant*, *bienveuillant* (d'où *bienveillant*), *bien-aimé*, *bienvenu*, *maladroit*, *malentendu*, *malintentionné*, *mécontent*, *mécréant*, *désagréable*, *désobligeant*.

II. L'adjectif est formé de deux adjectifs dont le premier est pris adverbialement : *clairsemé*, *clairvoyant*, *court-battu* (ou *courbatu*), etc.

Dans la vieille langue, l'adjectif devenu un adverbe qui détermine le second adjectif pouvait varier : *chair hachée menue*, *œufs durs cuits*. De cet usage il reste encore quelques traces : *fenêtres grandes ouvertes*, *fleurs fraîches écloses*, *hommes ivres-morts*. C'est encore cet archaïsme qu'on rencontre dans la régle qui laisse *tout* variable, quoique adverbe, devant un adjectif féminin commençant par une consonne : *toute puissante*, *toute bonne*.

III. La conjonction *et* qui relie deux substantifs peut relier également deux adjectifs et disparaître entre les deux adjectifs comme elle le fait entre les deux substantifs : *sourd et muet*, en usage au XVIII[e] siècle, devient,

par la chute de *et*, *sourd-muet*. L'usage actuel a mis à profit cette forme nouvelle pour distinguer les *sourds-muets*, muets parce qu'ils sont sourds, des *sourds et muets*, sourds et muets par naissance ; sur le modèle de *sourds-muets*, on a créé, de nos jours, *entendants-parlants*.

IV. Aux adjectifs produits par la juxtaposition se rattachent les noms de nombre formés par multiplication : *deux cents*, *trois cents*, *cinq mille*, *quatre-vingts*, etc., ou par addition : *vingt-trois*, *cent huit*, *mil trois cent vingt-sept*. L'ancienne langue disait : *vingt et trois*, *cent et huit*, *mil et trois*, *cent et vingt*, *et sept* ; le besoin d'abréger a fait tomber partout la conjonction *et* qui ne s'est maintenue que devant *un* et *onze* : *vingt et un*, *trente et un*, *soixante et onze*, *les mille et une nuits* [1].

285. Pronoms formés par juxtaposition. — Voir § 206, 207, 208, 212.

286. Verbes formés par juxtaposition.

I. Verbes formés par la combinaison d'un verbe simple et d'une particule : *contre-dater*, *contre-signer*, *décharger*, *méprendre*, *mésavenir*, *parcourir*, *refaire*, *sourire*, *surmener*, etc.

II. Verbes formés de deux verbes dont l'un régit l'autre. Ainsi le verbe *faire* sert à former des *factitifs* : *faire tomber*, *faire faire*.

Rappelons les infinitifs pris substantivement : *le savoir-faire*, *le savoir-vivre*, *un ouï-dire*.

III. Voir § 217 et 218 l'explication des formes verbales issues d'une juxtaposition au futur et au conditionnel : *chanterai*, *chanterais*, et aux temps passés : *j'ai chanté*, *je suis tombé*.

287. Mots invariables formés par juxtaposition. — Voir § 260.

1. On dit *cent-un*. Voir livre II, p. 21.

II. Composition par particules

288. Des particules. — La composition par particules combine un *radical* (substantif, adjectif ou verbe) avec une *particule* (adverbe ou préposition) dite *préfixe*. Elle les combine par juxtaposition, par composition ou à l'aide d'un troisième procédé qui se sert à la fois de préfixes et de suffixes. La combinaison par particules est une des sources les plus fécondes de mots que possède la langue; elle est d'une activité qui paraît inépuisable.

Nous avons à étudier les particules d'abord dans leurs caractères généraux, puis nous les examinerons une à une dans leurs traits particuliers.

Au point de vue général, les particules doivent être étudiées dans leur forme, dans leur valeur et dans leur emploi.

289. Forme des particules. — Le procédé de combinaison des radicaux avec les particules vient du latin.

1. Le plus souvent le latin altérait dans le composé la première voyelle du radical :

Facere devenait —**ficere** : *perficere*, *conficere*, *reficere*.
Tenere ..... —**tinere** : *continere*, *retinere*.
Placere ..... — **plicere** : *displicere*.
Amicum.... — **imicum** : *inimicum*.

Toutefois un certain nombre de composés de formation postérieure ont échappé à cette altération : ainsi **placere** a donné *complacere* pendant l'époque impériale. De même **demAndare** et non **demEndare**, **pertAngere** et non **pertIngere**, etc.

Cette tendance nouvelle **à laisser au radical sa forme entière** a prévalu à l'époque romane. Non seulement alors les composés nouveaux de radicaux et de particules ont présenté le radical intact, mais même les anciens composés à forme altérée ont repris la forme primitive des simples ;

Perficere est devenu **perfAcere**, *parfaire*.
Reficere.... **refAcere**, *refaire*.
Continere.... **contEnere**, *contenir*.
Displicere.... **displAcere**, *déplaire*.
Inimicus.... **inAmicus**, *ennemi*, etc.

Seuls, quelques verbes composés, dont les radicaux étaient sortis d'usage ou avaient pris une signification tellement nouvelle que l'on ne pouvait plus en reconnaître les éléments composants, ont passé en français sans subir cette refonte du radical : **conficere** n'est pas devenu **confAcere**, parce qu'il avait pris le sens spécial de « préparer en confiture », *confire* ; **consuere**, réduit à **cosvere**, est devenu le français *cosdre*, *cousdre*, *coudre*, le radical **suere**, de même signification, ayant disparu.

Les particules ont été traitées de même. La préposition **per** isolée devient *par* ; en composition, elle devient également *par* : **perdonare**, *pardonner* ; **perjurare**, *parjurer* ; **perficere**, *parfaire*. Les prépositions **pro**, **trans**, isolées, deviennent *pour*, *tres* ; de même en composition : **providere**, *pourvoir* ; **transilire**, lat. pop. **trassalire**, *tressaillir* ; **transultare**, lat. pop. **tras-saltare**, *tressauter*.

La préposition acquiert assez de valeur pour être remplacée par une forme voisine de même signification, mais plus sonore. Ainsi

E est remplacé par **ex** :

Elevare devient **exlevare**, v. fr. **es***lever* ;
Eligere.... **exlegere**, v. fr. **es***lire*.

De est remplacé par **dis** :

Denudare devient **disnudare**, v. fr. **des***nuer* ;
Dedignari.... **disdignari**, v. fr. **des***daignier* ;
Decrescere.... **discrescere**, v. fr. **des***croistre*.

Sub est remplacé par **subtus** :

Submittere devient **subtus-mittere**, v. fr. **soz***mettre* ; fr. mod. **sou***mettre*.

Subridere devient **subtus-ridere**, v. fr. **soz***rire* ; fr. mod. *sourire*.

Quelquefois même il y a échange entre des prépositions différentes de sens voisin :

CONtaminare devient **INtaminare**, *entamer* ;
ILluminare.... **ADluminare**, *allumer* ;
INvitare.... **CONvitare**, *convier*.

Il semble donc qu'à l'époque romane la langue ait senti le besoin de mieux mettre en lumière les éléments composants.

Voilà pourquoi, dans tous les composés dont la particule se termine par une voyelle, le second terme, quand il commence par une consonne, n'est jamais assez intimement uni à la particule pour que sa consonne cesse d'être regardée comme initiale. Elle se maintient, tandis que, si le composé était considéré comme un mot simple, cette consonne devrait tomber en qualité de médiane :

Contradicere devient *contredire*, non *contre-ire*, *contrire* ;
Defendere devient *défendre*, non *de-endre*, *dendre* ;
Recipere devient *recevoir*, non *re-isvoir*, *roisvoir*.

Au contraire, dans quelques composés considérés comme mots simples, parce que le radical avait disparu ou parce que la signification avait fait oublier la composition première, nous voyons l'application régulière des lois phonétiques : **tradere** devient *tra-ir*, *trahir* ; **benedictus** devient *bene-eit*, *beneit*, *benoît* ou *benêt*.

2. Les particules sont séparables ou inséparables. Elles sont séparables quand elles peuvent s'employer isolément en qualité d'adverbes ou de prépositions ; telles sont : *à* (**ad**), *contre* (**contra**), *entre* (**inter**), *sous* (**subtus**), *sur* (**super**). Elles sont inséparables quand elles n'existent plus qu'en composition ; telles sont : *é*, v. fr. *es* (**ex**) ; *dé*, v. fr. *des* (**dis**) ; *re* (**re**).

Ces particules inséparables étaient à l'origine des

adverbes et des prépositions qui pouvaient s'employer isolément et qui, depuis, sont sortis peu à peu de l'usage, en se conservant seulement en combinaison avec certains radicaux. La préposition **se** en latin existait isolément aux premiers temps de la langue; elle ne s'est plus conservée dans l'usage classique qu'en composition : **securus** (*sûr*), **separare** (*sevrer*), **seorsum** plus tard **sursum** (*sus*). De même, dans le passage du latin au roman, certaines prépositions sont sorties de l'usage : **ab**, **cum**, **circum**, **dis**, **ex**, etc., et encore, parmi elles, les unes ont eu meilleure fortune que les autres, puisque **ab, cum** ne forment plus de composés français, tandis que **ex, dis** existent toujours comme préfixes.

Il en est de même d'ailleurs des particules séparables : *fors*, *outre* se restreignent dans leur emploi et vieillissent; *en*, *avant*, *entre*, *contre*, etc., sont toujours d'un emploi fréquent.

290. Valeur des particules. — Elles sont ou adverbes ou prépositions.

Sont adverbes : *bien*, *mal*, *non*, séparables ; *bes*, *des*, *es*, inséparables.

Sont prépositions séparables ou inséparables les particules suivies d'un régime : *entre*, *contre*, *avant*, etc.

Les prépositions s'emploient comme prépositions réelles avec un complément : *contre-poison*, *contre-sens* (ce qui est *contre* le poison, ce qui est *contre* le sens), *embarquer* (mettre *en* barque) ; ou comme adverbes quand le régime est sous-entendu : *confrère*, *compère*, *commère* (frère, père, mère qui est *avec* [un autre frère, un autre père, une autre mère]). *Avant* est adverbe dans *avant-bras* (partie du bras qui est en avant), et préposition dans *loge d'avant-scène*. *Sur* est préposition dans *surtout*, adverbe dans *surenchère*.

291. Emploi des particules. — Les particules se combinent avec les radicaux de quatre manières différentes :

1° **Elles se combinent avec des verbes en formant des verbes nouveaux**; ainsi : **porter**, *apporter*, *comporter*, *déporter*, *reporter*, *supporter*; **faire**, *défaire*, *refaire*; **mettre**, *admettre*, *commettre*, *démettre*, *permettre*, *remettre*, *soumettre*.

2° **Elles se combinent avec un nom, substantif ou adjectif, en formant des substantifs ou adjectifs nouveaux.**

a) La particule est adverbe et produit un juxtaposé : *bienheureux*, *déloyal*, *mésaventure*, *nonsens*.

b) La particule est adverbe et forme avec le nom un composé : *arrière-cour*, *avant-bras*. Ici le nom est le sujet de l'adverbe : *cour qui est en arrière*, *partie du bras qui est en avant*.

c) La particule est préposition et forme un composé avec le nom qu'elle régit : *contre-poison* (ce qui est *contre le poison*), *pourboire* (ce qui est *pour boire*).

3° **Elles se combinent avec un nom et un suffixe verbal en formant un nouveau verbe** : *barque* forme *embarquer*.

4° **Elles se combinent avec un nom et un suffixe nominal en formant un nouveau nom, substantif ou adjectif** : *colonne* forme *entre-colonnement*; *nature* forme *surna-tur-el*.

Ces deux dernières sortes de composition doivent être examinées de près. Soit *barque* et *embarquer* : le français ne possède ni le substantif *embarque*, ni le verbe *barquer*; il suffit cependant du rapprochement, de la synthèse du préfixe *em* et du suffixe *er* avec le radical *barque* pour qu'il en sorte immédiatement le verbe *embarquer*. *Entrecolonne* n'existe pas, ni *colonnement*; il suffit cependant de la synthèse du préfixe *entre* et du suffixe *ment* avec le radical *colonne* pour produire le composé.

Ces sortes de composés, où préfixes et suffixes se combinent avec le radical, ont reçu le nom de **parasynthétiques**, du grec *para* indiquant juxtaposition et de *synthétique* : ce terme exprime bien une formation où trois éléments juxtaposés concourent, par voie de synthèse, à la formation d'un mot nouveau.

On distingue les **parasynthétiques verbaux** et les **parasynthétiques nominaux.**

292. Parasynthétiques verbaux. — 1. Les verbes ainsi formés appartiennent en général à la première conjugaison quand le radical est un substantif, à la deuxième quand c'est un adjectif, suivant les règles générales de la dérivation verbale (§ 308) : **table**, *attabler*; **boite**, *déboîter*; **caisse**, *encaisser*; **doux**, *adoucir*; **faible**, *affaiblir;* **franc**, *affranchir.*

2. La particule est adverbe ou préposition : *embarquer* signifie « mettre en barque », *déboîter* « mettre hors la boîte » ; *barque* et *boite* sont les régimes de **em** et de **dé** qui sont prépositions. Au contraire, *éclairer*, *éborgner* ne signifient pas « mettre hors clair, hors borgne », mais « rendre clair, rendre borgne » en faisant sortir d'un état contraire. La particule ici est adverbe et ajoute sa signification à celle qu'expriment le radical et le suffixe; elle devient une sorte d'augmentatif.

3. Il faut distinguer les parasynthétiques verbaux des composés indiqués § 291, 1°. *Déborder* a deux sens : il signifie, en parlant d'un fleuve, « sortir de son lit » : *la rivière déborde*; il signifie encore « défaire les draps d'une personne bordée dans son lit ». On voit qu'on a affaire ici à deux verbes différents : le premier, parasynthétique verbal de *border*, se décompose en *dé+bord+er*; le second est formé du verbe simple *border* et du préfixe négatif *dé.*

293. Parasynthétiques nominaux. — Tandis que les parasynthétiques verbaux sont très nombreux, les parasynthétiques nominaux sont très rares : *entre-colonnement*, *entournure*, *envergure*, *soubassement*, et quelques autres peuvent seuls être cités.

Il faut toutefois mettre à part les parasynthétiques nominaux adjectifs qui présentent un caractère tout particulier. Soit le mot *marin* : il vient du latin **marinus**, dérivé de **mare**, *mer*; il se décompose donc en un

radical *mar* signifiant « mer » et en un suffixe *in* signifiant « relatif à ». Soit maintenant le mot *sous-marin* qui veut dire « relatif à ce qui est sous la mer ». Comment la combinaison de *marin* « relatif à la mer » avec *sous* arrive-t-elle à signifier « relatif à ce qui est sous la mer » ? C'est que, dans la combinaison *sous-marin*, l'adjectif se décompose *logiquement*, de telle façon que le mot *mer* qui se trouve contenu dans l'idée de *marin* devient le régime de la préposition *sous*, et que le suffixe *in* qui déterminait le substantif *mer* détermine maintenant le composé *sous-mer*. Le changement de rapport des éléments composants peut être indiqué par le tableau suivant :

sous+*mar-in* devient *sous-mar*+*in*.

Cette décomposition et cette recomposition n'atteignent pas le mot dans sa forme extérieure ; elles sont purement logiques et se passent uniquement dans l'esprit. Nos parasynthétiques nominaux adjectifs présentent donc plutôt une composition logique d'idées qu'une composition matérielle de mots. Cette marche est bien visible dans quelques parasynthétiques, tels que *surhumain* composé de *sur* et de l'adjectif *humain* du latin **humanus**. Le mot *homme* n'existe pas formellement dans *humain*, et cependant, dans le parasynthétique *surhumain*, l'esprit voit le substantif *homme* régime de la préposition *sur*, et un suffixe *ain* déterminant le composé *surhomme*.

Le nombre des parasynthétiques adjectifs ainsi formés grandit de jour en jour, grâce à l'emploi qu'en font la nomenclature scientifique et la formation savante : *circumpolaire*, *interocéanique*, etc.

294. Étude des diverses particules. — Nous les étudierons dans l'ordre alphabétique en partant des formes latines.

AB, **ABS** existe dans quelques mots qui ont passé en français : **abstinere**, lat. pop. **abstenere**, v. fr. *astenir*, aujourd'hui, par retour partiel à l'orthographe latine,

abstenir; **aboculus**, mot du lat. pop., proprement « sans œil », *aveugle*.

AD. Le **d** s'assimile en latin à la consonne suivante quand elle est **c** (**ac-cedere**), **f** (**af-firmare**), **g** (**ag-gravare**), **l** (**al-licere**), **p** (**ap-portare**), **r** (**ar-ridere**), **s** (**as-surgere**), **t** (**at-trahere**). Il se change en **c** devant **q** (**ac-quirere**) ; il reste devant **d** (**ad-dere**), **j** (**ad-jurare**), **m** (**ad-monere**), **n** (**ad-nuere**), **v** (**ad-volare**).

En français, la prononciation populaire a fait partout tomber le **d** pur ou assimilé devant une consonne ou devant une voyelle dans les mots venus du latin ou dans les mots nouveaux. Ainsi **ap-portare**, **at-trahere**, **ad-jurare**, **ad-orare** deviennent en ancien français *aporter*, *atraire*, *ajurer*, *aorer*. *Fol* donne le nouveau composé *afoler*; *emplir*, le nouveau verbe *aemplir*. La forme purement française de la préposition latine **ad** en composition est donc la même que celle de la préposition isolée *a*.

La formation savante a fait reparaître le **d** pur ou assimilé dans la plupart des composés : *a***d***-orer*, *a***f***-foler*, *a***p***-porter*, etc. L'ancienne orthographe s'est perpétuée dans *a-percevoir*, *a-baisser*, *a-battre*, etc., sans raison visible. Le substantif *avenue* garde l'ancienne forme, le participe *advenu* présente l'orthographe nouvelle.

La prononciation a, dans bien des cas, suivi l'orthographe ; l'ancien français prononçait et écrivait *ajoindre*, *amettre*, *avenir* ; le moyen français a écrit *adjoindre*, *admettre*, *advenir*, en prononçant comme l'ancienne langue ; le français moderne prononce maintenant *ad'joindre*, *ad'mettre*, *ad'venir*. Il serait à souhaiter qu'au moins le **d** assimilé, quand il ne se fait pas encore entendre dans la prononciation, disparût dans l'orthographe, comme dans *a***t***tabler*, *a***t***taquer*, *a***p***pauvrir*, *a***c***cabler*, etc.

La préposition **ad** indique en général une direction vers une personne, une chose, un lieu, un but. Combinée avec les verbes de mouvement, elle exprime toujours le mouvement de venir, d'arriver, et non celui d'aller, de partir : *abaisser* « faire venir à soi en bais-

sant », *abattre* « faire venir vers soi en battant », *amener* « venir mener », *apporter* « venir porter ». Voilà pourquoi l'on dit : *apportez-moi ce journal*, *amenez-moi ces enfants*, et non *apportez-lui ce journal*, *amenez-lui ces enfants*. Ce sens de *a* est encore très apparent dans les significations les plus figurées : *apprendre* signifie proprement « prendre à soi, vers soi » ; de là, figurément, *apprendre une leçon* « prendre et la faire entrer en soi, en son esprit ».

La particule *a* se combine d'après les types indiqués § 291, 1°, 2°, 3°; elle ignore la combinaison 4°.

Type 1° : *abattre*, *amener*, *apprendre*, *attirer*, etc. Dans la plupart de ces verbes, le sens de **ad** « vers soi » est bien visible. Dans quelques verbes anciens, **ad** est arrivé à une signification augmentative en passant de l'idée de but à atteindre à celle de but atteint : *aemplir* (emplir jusqu'au bord).

Type 2°. La particule se combine en qualité de préposition avec les substantifs et les infinitifs pour former des substantifs composés : *a-compte*, *af-faire*, *a-plomb*, *a-verse*. Voir § 298.

Type 3°. Elle se combine avec un substantif ou avec un adjectif pour former un verbe de la Ire ou de la IIe conjugaison. Cette formation de parasynthétiques verbaux est d'une singulière richesse. Elle existait déjà en roman : **cor**, **cordis** donne **ac-cord-are**, *acorder*, *accorder*. Le français n'a cessé de créer, d'après ce modèle, des parasynthétiques verbaux :

Le radical est substantif : *aborder*, *accoler*, *accouder*, *accoutumer*, *adosser*, *affronter*, *agenouiller*, *approvisionner*, *atterrer*, — *atterrir*, *accroupir*, *ahurir*, etc.

Le radical est adjectif : *accourcir*, *affadir*, *amincir*, *amoindrir* ; — *affoler*, *approcher*, etc.

ANTE et **ANTI** (dans **anticipare**) « devant ». Cette particule se retrouve dans des mots de formation populaire : **antecessor**, *ancestre*, *ancêtre* (proprement, « celui qui va devant »), **anteannum**, *antan* (les neiges d'*antan*) ; v. fr. *angarde*, c'est-à-dire « avant-garde »,

Ante ne s'est pas maintenu en français. Il est représenté par des formes dérivées :

1° *Ainz*, *ains*, très fréquent en vieux français comme adverbe isolé et comme particule composante. La langue moderne n'en a gardé que *ainsné*, *aisné*, *aîné* (d'où le dérivé *aînesse*).

2° *Avant* du latin **abante**, combinaison de **ante** avec la préposition **ab**. *Avant* se compose avec les noms d'après le type 2° en qualité d'adverbe et de préposition : *avant-garde*, *avant-projet*, *avant-main*. Voir 298.

Avant ne forme de composés ni d'après le type 1°, ni d'après les types 3° et 4°. Là où le latin dit, avec **ante** et le verbe **cedere**, **antecedere**, le français est obligé de dire, en recourant à une périphrase : *aller en avant*.

BENE, **MALE**, particules séparables qui forment des juxtaposés en latin : **benedicere, benemeritus, benefacere, benevolens, maledicere, maledicens**, etc.

Quelques-uns de ces mots ont passé au français :

Benedicere, *beneïr*, *bénir* ;

Benedictum, *beneit*, *benoît* (de là **benedictionem**, v. fr. *beneïçon*) ;

Maledicere, *maldire*, *maudire* (de là **maledictionem**, v. fr. *maudiçon*, *maudisson*).

Juxtaposés français (types 1° et 2°) : *bien faire*, *bien dire*, *bien disant*, *bienfaisant* (d'où *bienfaisance*), *bienfait* (d'où *bienfaiteur*), *bienheureux*, *bienveillant*, v. fr. *bienveuillant* (d'où *bienveillance*) ; *malaisé*, *malembouché*, *malentendu*, *malhonnête*, *malpropre*, *malveillant*, v. fr. *malveuillant* (d'où *malveillance*) ; *maussade*, *malmener*, *maltraiter*, *malverser*. Le composé verbal est pris substantivement dans *le bien-dire*, *le bien-faire*, *le bien-être*.

BIS. Cet adverbe en latin signifiait « deux fois » et servait à former un certain nombre de composés dont un seul a passé en roman : **bilanx**, lat. pop. **bilancia**, *balance* (= double plateau).

Cette particule est devenue en roman **bes** (*besace* , **bas**,

bar (*barbouiller*), **be** (*berouette*, *brouette*), **ba** (*barioler*).

4lle se combine d'après les types 1° et 2° et forme des juxtaposés.

Elle a en roman, outre la signification latine de « deux fois », une signification nouvelle péjorative qui en fait un synonyme de « mal ». Ont le sens latin les mots de l'ancienne langue : *besas* (double as), *besaive* (bisaïeul), *besoncle*, *besante* (grand-oncle, grand'tante); les mots de la langue moderne : *brouette* (à deux roues), *besace* et son doublet savant *bissac* « double sac », *biscuit* (anc. *bescuit*) « galette deux fois cuite ». Ont le sens nouveau : *besvue*, *bévue* (vue fausse, erreur), *barbouiller*, *barbouquet* (bouton aux lèvres), de *bar* et de *bouquet* diminutif de *bouque* (petite bouche); *bluette* (anc. *besluette*, *berluette*, *beluette* (mauvaise petite lumière et par extension, étincelle).

CAL, particule d'origine inconnue qui se présente encore sous les formes **cal**, **car**, **chal**, **char**, **gal**, **gar**, — **cali**, **gali**, **chali**, **chari**, — **ca**, **ga**, **cha**.

Elle a une valeur péjorative et forme un certain nombre de composés d'un caractère populaire d'après le type 2° *a* : *califourchons*; *calorgne* (*caborgne*, *caliborgne*, *caliborgnon*, *caloure*, *calouche* « louche, myope »); *calimande* (espèce de limande), *colimaçon* (anc. *calimaçon*); *cabosser* (= déformer en bossoyant); *charivari* (*vari* signifie « tumulte »); *calembredaine* (dans certains dialectes *calembourdaine* où *bourdaine* est un dérivé de *bourde*); *calembour* masculin du précédent; *galimatias* (forme corrompue de l'ancien mot *galimafrée* « ramassis de viande, plat grotesque », dont elle a le sens figuré « ramassis de sottises, discours incohérent »), etc.

CONTRA. Cette particule, qui en latin forme peu de composés, a pris en français une grande extension. Elle est séparable et se combine en qualité d'adverbe ou de préposition.

Elle présente une idée d'opposition : *contredire*, *contre-assaillir*, *contre-poison*; d'échange et de retour :

contre-aimer (Ronsard); d'un retour sur l'action marquée par le verbe : *contremander*; d'une action faite à côté d'une autre semblable : *contre-allée*, *contre-plantation*, *contresigner*. Ces diverses significations se ramènent d'ailleurs à celle du latin **contra** qui renfermait une idée de dualité.

Contre se combine avec des verbes, type 1° : *contrebalancer*, *contrefaire*, *contrepeser*, *contresigner*, *contrevenir*; avec des noms, type 2° *b* en qualité d'adverbe : *contre-accusation*, *contre-allée*, *contre-appel*, etc.; avec des noms, type 2° *c*, en qualité de préposition : *contre-poison*, *contre-sens*, *à contre-cœur* (voir § 298). *Contre* ne forme pas de parasynthétiques [1].

CUM (**com**, **con**, **col**, **cor**, **co**). Cette préposition présente un développement opposé à celui de **contra**. Très usitée en latin, elle est d'un emploi rare en français. Presque tous les mots français commençant par **com**, **con**, etc., sont d'origine ou de formation savante.

Parmi ceux de formation populaire, il faut distinguer d'abord les composés latins devenus français : **committere**, *commettre*; **computare**, *compter*, *conter*; **collocare**, *colchier*, *couchier*, *coucher*; **coagulare**, *cailler*; **cominitiare**, *commencer*.

Le français a formé quelques composés nouveaux d'après le type 1° : *compromettre* « engager *avec* soi) dans une mauvaise affaire »; le type 2° *b* : *compère*, *commère*; ici *com* est adverbe; le type 4° : *compagnon*, du lat. pop. **companionem** (celui qui mange le pain *avec* un autre).

DE. Cette particule, très riche en latin, a beaucoup perdu dans son passage au français; il n'y a qu'un petit nombre de composés latins avec **de** qui se soient maintenus dans la nouvelle langue : **demandare**, *demander*; **demorari**, *demeurer*; **deaurare**, *dorer*; **degradus**, *degré*, etc. Partout ailleurs **de** a été remplacé par **dis**, fr. *des*, *dé*.

1. Le seul mot qui offre l'apparence d'un parasynthétique est *contre-révolutionnaire*, mais c'est un dérivé de *contre-révolution*.

La particule **de** est la même que la préposition **de**, fr. *de*, qui se retrouve dans quelques composés : *debout*, *dessus*, *dessous*, *dehors*, *derrière*, *devant* (proprement *de-avant*).

DIS. Cette particule inséparable avait un sens voisin de **de** et, comme elle avait plus de corps, elle l'a remplacée dans la plupart des composés que **de** formait : **defendere**, **demittere**, **deducere**, etc., sont devenus en latin populaire **disfendere**, **dismittere**, **disducere**; *desfendre*, *desmettre*, *desduire*.

Le latin **dis** existait encore sous la forme **di** qui a donné le français *de* : **divisare**, *deviser*; **dimidium**, *demi*.

La forme *di* n'a pas donné de composés nouveaux; au contraire, *des dé* a pris un développement tout à fait remarquable.

Il se combine le plus habituellement d'après le type 1° avec des verbes pour indiquer le contraire de l'action exprimée par le simple : *débattre*, *décharger*, *déconseiller*, *déshériter*, *démembrer*. Quelquefois l'idée négative qu'exprime *dé*, au lieu de s'opposer à l'idée du radical, vient s'y ajouter et *dé* prend alors une signification augmentative (§ 292, 2) : *cesser*, *décesser* (populaire); *plumer*, *déplumer*. *Démaigrir*, terme de charpente, veut dire *amincir*; *délisser*, terme de chiffonnier, *rendre lisse*.

La particule *des dé* se combine encore d'après le type 2° *a* avec des adjectifs ou avec des substantifs : *déloyal*, *déshonnête*, *désagréable*, — *dégoût*, *déshonneur*, *désarroi*, *désordre*, *désastre*, *déraison*.

Enfin *des dé* forme un nombre considérable de parasynthétiques verbaux d'après le type 3° : *déborder*, *dégaîner*, *défroquer*, *déniaiser*, etc. Ici l'idée négative s'est affaiblie : *dé* paraît être le synonyme de **e ex** (faire sortir du bord, de la gaîne, du froc, de l'état de niais, etc.). — Dans *déguenillér*, *dépenailler*, la particule semble avoir la même valeur augmentative que dans *déplumer* et *décesser*.

Il n'existe pas de parasynthétiques nominaux du type 4°.

E EX indique extraction, éloignement, privation, et se rapproche de **de** et de **dis**.

Un petit nombre de composés latins avec **e** ont passé au roman : v. fr. **emendare**, *emender*, *amender*; **eradicare**, v. fr. *esrachier*, *arachier*, *arracher*.

Le plus habituellement, **e** est remplacé par **ex** : **eligere**, ***exlegere**, *eslire* ; **elevare**, ***exlevare**, *eslever*, *élever*. Dans le v. fr. *estraire* (**extrahere**), *escuser* (**excusare**), et *espandre* (**expandere**), *es* correspond directement au latin **ex**.

Le français forme des mots nouveaux uniquement avec *es*, *é* :

1° Des verbes d'après les types 1° et 3° : *esbattre*, *ébattre*; *eschanger*, *échanger* ; *esmouvoir*, *émouvoir* ; — *ébruiter*, *écarteler*, *effacer*, *égorger*, *émerveiller*, *éborgner*, *effaroucher*, *éclairer*, *émousser*, *éclaircir*, etc. ; dans ces derniers composés, la particule semble prendre une signification augmentative.

2° Des substantifs d'après le type 2° *a* : *chenal*, *échenal*; *chant*, *échantillon* ; *courge*, *escourgeon*; *coin*, *écoinçon*. Ici le sens précis de la particule reste obscur.

FORIS. Cette particule séparable, peu usitée en latin, est devenue l'adverbe français *fors* ou *hors*. Dans les composés français, elle se présente sous les formes *fors*, *fours*, *hors*, *for*, *four*, *hor*. On la rencontre surtout comme particule composante en vieux français où elle se combine avec des verbes (type 1°) et avec des noms (type 3°) pour former de nouveaux verbes exprimant l'éloignement du droit chemin, de la bonne direction et, par suite, l'erreur, l'excès : *forbannir* (bannir hors, au delà du territoire); *forvoyer*, *fourvoyer* (mettre hors la voie); *forligner; forboire* (boire avec excès), d'où *forbu*, *fourbu* : cheval *fourbu*, cheval qui a bu à l'excès, qui en est malade, cheval épuisé ; *forvêtu* (écrit à tort *fort-vêtu*) vêtu hors, au dessus de sa condition; *hormis*.

Fors se combine encore d'après le type 2° *b* dans *forsbourg*, plus tard *faubourg*, bourg qui est hors la ville. Citons encore *hors-d'œuvre* (type 2° *c*).

IN, préposition (**im, ig, il, ir**), est devenu le français *en*, qui s'emploie comme préposition séparable et qui entre aussi en composition (sous la forme *em* devant **b, m, p**).

Un certain nombre de mots latins composés avec **in** sont devenus français : **implicare**, *employer* ; **implere**, *emplir* ; **inclaudere**, *enclore* ; **inducere**, *enduire* ; **inflare**, *enfler* ; **in quantum** (proprement « à combien »), *encan*.

En français, la particule *en* a formé une quantité de composés nouveaux. Type 1° : *enmurer*, *enfermer*, *enjoindre*, etc. ; — type 2° *c* : *embonpoint*, *enjeu*, *entrain*, *encas*, etc. ; — type 3° : *embarquer*, *embaucher*, *embaumer*, *encaisser*, *encourager*, *endimancher*, *enjôler*, *englober*, *enrôler* ; *enorgueillir*, *enivrer*, *enjoliver* ; *engloutir*, *enlaidir*, *enrichir*, etc. ; — type 4°, substantifs : *emplacement*, *encorbellement*, *entablement*, *encâblure*, *envergure*, *encolure*, etc.

IN, adverbe négatif, s'unissait aux adjectifs et aux substantifs pour leur donner une valeur négative : **indignus, instabilis, infelix, inimicus, inconstantia, infecunditas, inelegantia**, etc.

Parmi ces composés, quelques-uns ont passé en français : **infantem**, *enfant* ; **infirmitatem**, v. fr. *enferté* ; **integrum**, *entier* ; **inimicum**, ***inamicum**, *ennemi*.

Le gallo-roman a perdu cette particule et l'ancien français l'a remplacée soit par *neent*, *nient* : *nientcontrestant* (malgré), soit par *non* voir (**non**). La langue moderne savante l'a reprise et lui a donné un très grand développement.

INDE, adverbe latin signifiant « de là », devenu le français *end*, *ent*, *en*, est notre adverbe ou pronom adverbial *en*.

Le latin ne l'employait pas en composition. Le français, dès les premiers temps, l'a joint d'après le type 1° à certains verbes de mouvement pour marquer l'éloignement d'un lieu : *emporter*, *envoyer*, *enlever*, *emmener*, *enfuir*, *entraîner*, *envoler*, *s'en aller*, *s'en retourner*, *s'en venir*. La langue littéraire sépare *en* du verbe dans

ces derniers composés : *il s'en est retourné*, *il s'en est venu*, *il s'en est allé*. La langue populaire plus logique dit : *il s'est en allé*; comparer *il s'est enfui*.

INTER, particule séparable qui donne au latin peu de composés : **interdicere** est passé en ancien français sous la forme *entredire*; *interdire* est une forme savante refaite sur le latin.

Cette particule, devenue le français *entre*, forme un nombre considérable de composés dans lesquels *entre* présente des sens variés. Il signifie proprement « au milieu de »; puis, comme le milieu est la moitié de l'espace parcouru, « à demi ». Au figuré, il exprime le rapport de deux ou plusieurs termes en contact l'un avec l'autre, et, par extension, dans certains verbes construits avec le pronom réfléchi, la *réciprocité*.

Entre se combine avec des verbes d'après le type 1° et signifie « par le milieu » dans *entrecouper*, *entrecroiser*, *entremêler*, *entremettre*. Dans *entretenir*, *entreprendre*, l'idée primitive de *entre* a disparu. Il signifie « à demi » dans *entrebâiller*, *entrevoir*, *entr'ouvrir*. Il forme des verbes réciproques : *s'entredéchirer*, *s'entretirer*, etc.

Il se combine avec des noms d'après le type 2° *b* au sens de « par le milieu » : *entrepas*, *entretemps*; au sens de « l'un avec l'autre » : *entrecours*, *entrelacs*; au sens de « à demi » : *entrefin*, *entrelarge*.

Il se combine comme préposition (d'aprés le type 2° *c*) au sens de « par le milieu » : *entr'acte*, *entrecôte*, *entrevoie*, *entreligne; interligne* est une forme refaite sur le latin.

Entre ne connaît pas de composés du type 3°. Type 4° : *entre-colonnement*.

MALE, voir **BENE**.

MINUS. Adverbe accentué est devenu le français *moins* qui se trouve en composition dans l'expression *la moins-value* (cf. **plus**).

Adverbe atone et employé comme particule inséparoble, il est devenu **menos**, conservé par l'espagnol, puis **mens** qu'on retrouve en provençal et finalement

mes. *Mes* s'est conservé devant une voyelle : *mésaise*, et s'est réduit à *mé* devant une consonne : *méplat*. Il a une valeur négative et péjorative.

Il se combine avec des verbes (type 1°) : *mécontenter*, *médire* (d'où *médisance*), *méfaire*, *se méfier*, *se méprendre* (d'où *méprise*), *mésallier* (d'où *mésalliance*), *mésestimer*, *mésuser*, etc. ; — avec des substantifs ou des adjectifs (type 2° *a*) : *mégarde*, *méplat*, *mésaise*, *mésaventure*, *mésintelligence*, — *mécontent*, *mécréant*, *meschéant* (participe présent du verbe *mescheoir*), d'où *méchant*.

NON adverbe de négation, en français *non*, se combine avec des substantifs (ou infinitifs), des adjectifs et des participes : *non-jouissance*, *non-paiement*, *non-résidence*, *non-sens*, *non-valeur*, — *non-conformiste nonchalant* (d'où *nonchalance*) de l'ancien verbe *nonchaloir*[1].

Non a remplacé en roman le **in** négatif du latin, sorti de l'usage populaire.

OB existe dans quelques mots latins passés au roman par formation populaire : **oblitare**, *oublier* ; **occidere**, *ocire*, *occire*, etc. Hors de ces quelques mots, **ob** a disparu.

PER, français *par*, entrait en composition avec des verbes ou avec des adjectifs.

1° Avec des verbes, **per** avait souvent le sens de « jusqu'au bout » : **perficere**, lat. pop. **perfacere**, *parfaire* ; **perfundere**, v. fr. *parfondre* ; **percurrere**, v. fr. *parcourre* ; **perjurare**, *parjurer* ; **pervenire**, *parvenir*. Le français continuant l'usage latin a créé, au moyen âge, un grand nombre de verbes avec *par* ; il n'en est guère resté que *parfaire* et *parachever* (achever jusqu'au bout).

Per signifiait aussi en composition « à travers, çà et là » : **pervagari** (errer çà et là), **pervolare** (voler çà et

1. L'ancien français a le mot *nonper*, le français moderne *non pareil* qui présente une construction elliptique assez bizarre due à une confusion avec *sans pareil* : une beauté *non pareille* signifierait étymologiquement « une beauté non pareille (à une autre), » ce qui n'a pas de sens. Il faut entendre « une beauté à laquelle il n'est point de pareille ».

là), **perspargere** (épandre çà et là). On retrouve ce sens dans *parsemer* (couvrir çà et là de semences), *parfumer* (embaumer çà et là de fumées odorantes).

2° Avec des adjectifs, **per** exprimait une sorte de superlatif : **pergrandis, perutilis**. L'ancien français continuant, ici aussi, l'usage latin, employait *par* au sens du moderne *très*, mais en le séparant d'ordinaire de l'adjectif par un verbe ou par un autre adverbe : *par fut bon*. Il est resté un souvenir de cette construction dans l'expression qui n'est plus comprise aujourd'hui *par trop : c'est par trop fort*.

Par, comme préposition française, se combine avec des adverbes : *par-dessus* (d'où le substantif *un pardessus*), *par-dessous*. Il forme un composé du type 2° *c* dans : *le parterre*.

PLUS, devenu le français *plus*, est entré en composition dans *la plupart*, *le plus-que-parfait*, *la plus-pétition*, *la plus-value* (qui a amené *la moins-value*).

POST est devenu le français *puis*, adverbe qui se combine avec *de* dans *depuis* et qui existe en composition avec un participe dans *puiné* (cf. *ainé*).

PRAE « devant » n'a pas passé au français et existe en composition dans quelques mots latins passés au français par la voie populaire : **prædicare**, *prêcher* ; **prævidere**, *prévoir* ; **præstare**, *prêter*, etc.

PRESSUS. Ce participe du verbe **premere**, « presser », employé adverbialement dans le latin populaire, est devenu le français *près*. *Près* s'est combiné avec la préposition *a* dans *après* qui forme quelques composés d'après le type 2° *c* : *après-midi*, *après-diner*, *après-souper* ; et avec la conjonction *que* dans *presque* qui entre en composition dans le nom *presqu'ile*.

PRO, devenu en latin populaire et en vieux français *por*, en français moderne *pour*, formait spécialement des composés avec des verbes dont quelques-uns sont devenus français : **prosequere**, *poursuivre* ; **procingere**, *pourceindre* ; **providere**, *pourvoir*.

Sur ce modèle, le français a créé beaucoup de composés : *pourchassier*, *pourchasser*; *pourfendre*, *pourparler* (resté comme substantif); *pourpenser*, *pourprendre* (d'où le participe pris substantivement *pourpris*), *pourtraire* (d'où *portraire*), etc.

Pour est adverbe dans *pourtour*, *pourfil* (aujourd'hui *profil*); il est préposition dans *pourboire*.

RE (**red** devant une voyelle : **red-ire**) Cette particule devient le français *re* devant une consonne et *r* devant une voyelle : *reprendre*, *rappeler*. Il faut en distinguer *ré* qui appartient à la formation savante (comparer *réformer* et *reformer*). Quelquefois *ré* semble exister dans des mots d'origine populaire; mais l'é de *ré* appartient au radical du verbe : *réjouir* de *r'* et *éjouir* (v. fr. *esjoïr*).

La particule latine avait diverses significations qui se sont maintenues ou même développées en français. Elles se ramènent toutes à une idée fondamentale d'*opposition entre deux termes*. En effet, *re* indique ou indiquait qu'un premier terme s'oppose simplement à un second : *recourber*, « courber de façon qu'une extrémité vienne en face de l'autre »; ou qu'il s'oppose à lui pour lui renvoyer une action reçue, pour lui faire réaction : *repousser*; pour lui revenir, lui faire retour : *retourner*, *revenir*; pour mettre dans une situation première perdue : *regagner ce qu'on a perdu*; pour s'ajouter au second terme et faire ainsi augmentation : *remplir*, *raffoler*, *reluire*; ou pour lui succéder et faire itération : *redire*, *refaire* (dire, faire pour la seconde fois).

De ces différentes significations qui ont laissé des traces nombreuses dans la langue actuelle, il n'y en a plus qu'une, celle de l'itération, qui soit actuellement vivante. La langue ne peut plus créer de composés nouveaux avec *re*, si ce n'est pour marquer la répétition de l'action. Il est vrai que, dans cet emploi, la composition est à peu près illimitée, presque tous les verbes étant capables de se faire précéder de la particule.

La particule se combine avec des verbes d'après le type 1° : *redire*, *renommer*; — avec des noms d'après le type 2° *a* : *rebord*, *reflux* ; — avec des noms d'après le

type 3° : *rebrousser*; — avec des noms d'après le type 4° : *replâtrage*, etc.

Il existe un certain nombre de verbes composés avec la préposition *à*, qui, combinés avec *re*, présentent pour syllabe initiale *ra* : *rabougrir* de *abougrir*; *rapetisser* de *apetisser*. De là vient que, dans beaucoup de mots, la particule *re* est devenue *ra*, alors qu'un primitif commençant par *à* ne paraît pas avoir existé : *ragoûter*, *rafraichir*, *rassasier*, *ravauder*.

La langue populaire fait un emploi abusif de *re*; elle en affaiblit ou efface complètement la valeur dans un grand nombre de composés qui n'expriment pas une idée autre que celle du simple : *rappeler en justice* pour *appeler en justice; remplir son verre* pour *emplir son verre; remonter sa montre* pour *monter sa montre; rétamer*, *récurer*, *rapproprier*, *rassortir*, *renforcer* pour *étamer*, etc.; *une resserre* pour *une serre.*

RETRO adverbe signifiant « en arrière » est devenu l'ancien français *riere* : *rieregarde.* Combiné avec *a*, il a donné *arrière. Arrière*, à son tour, d'après le type 2° *b* donne : *arrière-bouche*, *arrière-boutique*, *arrière-main* (train de derrière du cheval, qui est en arrière de l'action de la main), *arrière-neveu*, etc., et d'après le type 2° *c* l'autre substantif *arrière-main* qui est l'unique exemple de cette formation (voir § 298).

SE. Particule inséparable qui n'existe que dans certains mots latins où elle indique séparation, absence. Quelques-uns d'entre eux sont devenus français, mais la particule n'a formé aucun mot nouveau : **securum**, *sûr*; **separare**, *sevrer.*

SINE est devenu le français *sans*, qui forme des composés nominaux d'après le type 2° *c* : *sans-cœur*, *sans-culotte*, *sans-façon*, *sans-gêne*, *sans-souci*.

SUB n'existe en français que dans des mots venus du latin : **subcurrere**, *secourir*; **subflare**, *souffler*; **sufferre**, *souffrir*.

Le plus ordinairement, **sub** a été remplacé par **sub-**

tus : **subridere**, **subtusridere**, *sourire* ; **submittere**, **subtusmittere**, *soumettre*.

SUBTUS a remplacé en français le latin **sub** comme adverbe et comme préposition. Il est devenu **sóbtos**, **sótos**, **sóts**, **soz**, *sóz*, *sous*.

Sous s'écrit *sou* quand il est fondu avec le mot suivant commençant par une consonne : *soucoupe*, *soupeser*. Il se combine avec des verbes d'après le type 1° : *soubattre*, *soumettre*, *soupeser*, *sourire* ; — avec des noms en qualité d'adverbes d'après le type 2° *b* : *sous-bail*, *sous-clavière*, *sous-dominante*, *sous-locataire*, *sous-maître*, *sous-préfet*, etc. ; — avec des noms en qualité de préposition d'après le type 2° *c* : *sous-bois*, *soucoupe*, *sous-gorge* ; — il forme des parasynthétiques verbaux d'après le type 3° : *souligner* ; — des parasynthétiques nominaux d'après le type 4°, parasynthétiques logiques : *sous-marin*, *souterrain*.

SUPER et **SUPRA** se sont confondus dans le latin populaire en donnant la forme unique **sópra**, devenue *sovre*, *sore*, *sor* en ancien français, *seur* en moyen français et *sur* en français moderne, sans doute sous l'influence de *sus*.

Dans quelques composés latins devenus français par formation populaire, la particule a pris une autre forme, *sour* : **supercilium**, *sourcil*. Comme adverbe isolé, la forme unique est *sur*, et c'est cette forme qui entre dans les composés nouveaux.

Sur se combine avec des verbes d'après le type 1° : *surcharger*, *surjeter*, *surmener*, *surmoulu*, *surnager* ; — avec des substantifs d'après le type 2° *b* en qualité d'adverbe : *surarbitre*, *surpoint* ; — d'après le type 2° *c* en qualité de préposition : *surlendemain*, *surtout*. — Il forme des parasynthétiques du type 4°, parasynthétiques logiques : *surhumain*, *surnaturel*.

Dans la plupart des composés, *sur* garde sa signification propre ; quelquefois, avec les verbes, il exprime une idée de superlatif et veut dire « au dessus de la mesure » : *surajouter*, *surcharger*, *surexciter*, *surmener*.

SURSUM ou **SUSUM**. Adverbe latin qui se trouve dans quelques mots comme **suspirare, suspirium**, devenus le français *soupirer*, *soupir*.

Cet adverbe, isolé, est devenu le français *sus* qui s'employait en ancien et moyen français comme adverbe et préposition et ne s'emploie plus aujourd'hui que comme adverbe, en composition d'après le type 2° *a* ou *b* : *susdit*, *sus-énoncé*, etc. ; quelquefois dans la nomenclature scientifique pour former des parasynthétiques logiques d'adjectifs : il reprend alors la valeur de préposition : *trou sus-orbitaire*, etc.

TRÂNS, en lat. pop. **tras** et quelquefois **tra** : **tradere**, *trahir*; **traducere**, *traduire*. Isolée, la particule **tras** est devenue le français *très*, qui signifie « au delà, par delà », et figurément « au-delà de toute limite ».

Très s'est combiné en ancien français avec les verbes d'après le type 1° : *tresjeter*, *tresmuer*; encore aujourd'hui, *trépasser*, *tressaillir*. — Il se combine quelquefois avec des substantifs d'après le type 2° *b* : *trèpointe*. — Il se combine surtout avec des adjectifs d'après le type 2° *a* et sert alors à former des superlatifs : *très bon*, *très sage*. — Il forme un parasynthétique verbal dans *trébucher* (faire tomber le buste à travers).

TROP. Adverbe d'origine germanique qui entre en composition dans le mot *trop-plein*.

ULTRA est devenu le français *oltre*, *outre*, qui donne quelques composés verbaux d'aprés le type 1° : *outrecuider* (d'où *outrecuidance*), *outre-passer*, et qui se combine aussi avec des noms d'après le type 2° *c* : *outre-mer*, *mémoires d'outre-tombe*. L'ancienne langue a un parasynthétique nominal : *oltre-marin*, *outre-marin*.

VICE signifie « à la place de ». Il se combine en latin avec des substantifs : **vice-præfectus**. Cette construction a passé au français qui a changé **vice** en **vis** : *viscomte*, *vicomte*; *visdame*, *vidame*[1]. La formation savante a repris la forme latine : *vice-président*.

1. *Dame*, c'est-à-dire seigneur.

Des préfixes latins que nous venons d'étudier sont sortis les suffixes français suivants, dont quelques-uns ont disparu dans le cours de la langue, dont les autres sont encore aujourd'hui en pleine activité. Nous marquons d'une croix ceux qui ne sont plus français :

a	ad	*fors, hors*	foris
† *an, ant*	ante	*mal*	male
après	pressus	*mes- mé-*	minus
arrière	retro	*moins*	minus
avant	ante	*non*	non
bien	bene	*outre*	ultra
† *bes ber*	bis	*par*	per
(*bas,bar,ba*)		*plus*	plus
† *cali, chali*		*pour*	pro
cari, chari		*puis*	post
cal, chal		*pré*	præ
car, char		*près*	pressus
ca, ga		*presque*	pressus
contre	contra	*re-, r-*	re
† *com con*	cum	† *rière*	retro
de	de	*sans*	sine
des-, dé-	dis	*sous*	subtus
depuis	post	*sur*	supra et super
es-, é-	ex	*sus*	susum, sursum
en-, em-	in	*très*	trans
ent-, em-, en-	inde	*trop*	
entre	inter	*vis*	vice

III. Composition proprement dite ou elliptique.

295. De l'ellipse. — La composition proprement dite repose sur l'**ellipse**. Ici, il ne faut pas l'oublier, l'ellipse a été instantanée, c'est-à-dire que l'esprit a associé deux objets et a immédiatement reproduit cette unité de conception par une unité d'expression plus ou moins complète. Dans *arrière-cour*, on n'est point parti

de *cour qui est en arrière*, mais on a rapproché les deux images *cour* et *arrière* et on les a fondues aussitôt dans une expression unique : *arrière-cour.*

Ce procédé rend quelquefois difficile à découvrir la véritable nature de l'ellipse. Faut-il expliquer *papier-tenture* par « papier de tenture » ou « papier à tenture » ou « papier qui est une tenture »? Toutefois, dans la plupart des cas, l'ellipse est évidente et la grande majorité des composés s'explique naturellement.

Les composés elliptiques se classent d'après les formes diverses qu'affecte l'ellipse. Nous commencerons par les plus simples pour finir par les plus complexes.

296. Composés par apposition. — La composition elliptique la plus simple est celle qui repose sur l'**apposition**. Elle combine deux substantifs dont l'un devient le qualificatif de l'autre : *chef-lieu* (lieu qui est chef), *chou-fleur* (chou qui est fleur).

1. Le déterminant précède : *aide-chirurgien*, *chef-lieu*, *maître-clerc*, *mère-patrie.*

2. Le déterminant suit : *bateau-mouche*, *betterave*, *café-concert*, *carte-lettre*, *chou-fleur*, *cornemuse.*

Ce genre de composition est d'une très grande richesse. La langue du commerce, de l'industrie et de la presse en fait un usage illimité, et parfois elle combine jusqu'à trois, quatre ou même cinq termes de suite ; le déterminé précède toujours en ce cas les déterminants.

Il peut arriver que le déterminant se réduise peu à peu au simple rôle de qualificatif du déterminé ; il devient alors adjectif. C'est un des procédés que la langue emploie pour ramener le substantif à la valeur d'adjectif (§ 306, II, 2).

A la composition par apposition se rattachent diverses séries de composés :

1° Des noms propres comme *Frédéric Barberousse*, *Richard Cœur-de-Lion.* Nous avons vu en effet (§ 282) que ces locutions *Barberousse*, *Cœur-de-Lion* pouvaient

s'employer par apposition et devenir des espèces d'adjectifs. *Frédéric Barberousse* s'explique donc « Frédéric qui a une barbe rousse », *Richard Cœur-de-Lion* « Richard qui est un cœur de lion ». *Colin-Maillard* et *Martin-bâton* ont été créés sur ce modèle.

2° Des expressions honorifiques ou de politesse : *Sa Sainteté le Pape*, *Sa Majesté le Roi* et *Monsieur*, *Madame*, *Mademoiselle*, *dom*, *frère* joints à des noms de personnes; les noms de fruits et de fleurs qui se rattachent aux précédents : *reine-claude*, *reine-marguerite* ; enfin les noms de lieux où le latin **dominus**, **domina** entre en composition avec la valeur d'un adjectif et le sens de « saint » : *Dampierre*, *Domremy*, *Dannemarie*.

3° Des composés formés d'un substantif désignant l'objet et d'un autre substantif ou d'une locution désignant un objet coloré : *une robe lilas*, *une étoffe gris-perle*.

Remarques. 1 Dans quelques cas, il semble qu'il faille sous-entendre une préposition : *café-concert*, *roman-feuilleton*, *timbre-quittance*. Ces formations présentent une confusion entre la composition par apposition et la composition avec un génitif dont il va être traité (§ 297).

2 Il faut signaler à part des composés formés de deux mots dont l'un traduit l'autre. La plante qu'on appelle *agnus-castus* est désignée du mot grec **agnos** (chaste) et de sa traduction latine **castus**. Le mot *chanfrein* vient, par l'intermédiaire du latin populaire **camus**, d'un terme grec **kèmos** et de sa traduction latine **frenum**. Le mot *loup-garou* est composé de *loup* et du bas-latin **garulfus**, traduction d'un composé allemand **were-wolf** (homme loup). Comparez l'anglais *mansion-house* du français *mansion* (demeure) et de l'anglais *house* qui en est la traduction.

297. Composés avec un génitif. — (Type : **timbre-poste**). Nous avons vu (§ 281, 2°), que le vieux français

combinait deux termes dont l'un était au génitif sans la préposition *de*, quand le second terme était un nom de personne et que le génitif était un génitif actif : *hôtel-Dieu*.

Nous avons vu également (§ 281, 1°) que, certains juxtaposés latins étant devenus régulièrement des composés français (*orfèvre, orpiment*), l'ancienne langue avait été amenée à créer quelques composés dont le premier terme était le régime indirect du second : *bancloche*, *banlieue*, etc.

La langue moderne a abandonné des formations de ce genre qui avaient le tort de suivre la construction latine et de placer le déterminant avant le déterminé (*orfèvre = d'or travailleur*). Elle préfère les compositions dont le premier terme régit le second, et elle a créé ainsi un certain nombre de composés avec génitif qui rappellent, par la forme extérieure, les composés par apposition du type *canapé-lit*, *chou-fleur*, où le déterminant suit le déterminé. Tels sont : *livret-police*, *malle-poste*, *portrait-carte*, *timbre-poste*, *timbre-quittance*, *train-poste*, etc. Le développement considérable qu'a pris de nos jours la composition par apposition fait qu'on apporte moins de rigueur dans les rapports qui unissent les deux termes composants. Le rapport de coordination dégénère en rapport de subordination, et la langue arrive à créer de véritables composés avec génitif. Il y a là un enrichissement réel.

Remarquons toutefois les limites dans lesquelles se renferme cette composition. Il ne paraît pas possible que le français arrive jamais à exprimer la combinaison de deux termes dont l'un désigne une personne, à dire par exemple *ancêtre-pays* ou *pays-ancêtre*, comme l'allemand *Vaterland*, ou *maison-fille*, *fille-maison*, comme l'anglais *house-maid*. La composition avec génitif, qui est d'une fécondité inépuisable dans les langues germaniques, sera donc toujours restreinte dans notre langue.

A la composition avec génitif se rattache la construction qui réunit un nom commun désignant un objet

coloré et jouant le rôle d'adjectif à un adjectif désignant une couleur : *vert-pomme*, *vert-pré*[1].

298. Substantifs composés d'une préposition et d'un nom ou d'un verbe. — (Type : **entrain, pourboire.**) Les composés de ce genre commencent d'ordinaire par être adverbes ou locutions adverbiales : (donner une somme) *à compte*. Quelquefois le composé est dès l'origine un substantif : *un contrepoison*.

L'ellipse ici précède le composé : *un sans cœur* « un (qui est) sans cœur ; *l'enjeu* « ce (qui est) en jeu ».

Lorsque le composé désigne une personne, il a le genre de la personne : *un sans-cœur*, *une sans-dents*. Quand le composé désigne une chose, il a le genre du nom de chose sous-entendu : *une averse*, « une (pluie) à verse. » D'ordinaire, le sous-entendu est un neutre et, par suite, le substantif est masculin : *l'enjeu*, « ce qui est en jeu. ». Dans ce dernier cas, le masculin peut faire place au féminin quand la terminaison du second terme est féminine et que le composé est devenu simple pour l'esprit : *affaire* « ce qui est à faire » masculin dans l'ancienne langue, féminin depuis le XVIIe siècle ; *soucoupe* « ce qui est sous la coupe » aujourd'hui féminin ; *entre-côte*, masculin dans le Dictionnaire de l'Académie, féminin dans l'usage populaire.

Cette composition est abondante.

A. *Un acompte*, *acoup*, *adieu*, *les alentours*, *aplomb*, *à-propos*, *atout*, *une averse* ; — avec un infinitif pris substantivement : *affaire*, *avenir*.

Après. *Après-midi*, *après-dîner*, *après-souper*. Ces noms sont masculins étymologiquement et sont devenus féminins sous l'influence de *après-dînée*, *après-soupée*.

Arrière. *Une arrière-main* (revers de la main) qu'il

1. Il faut distinguer ces composés avec génitif (*vert*-**de**-*pomme*, *vert*-**de**-*pré*) des composés par apposition déjà étudiés (§ 296, 3°) : *robe lilas*. Ils sont différents aussi des composés par apposition comme *châtain clair*, *vert foncé*, où le second adjectif qualifie le premier qui est employé substantivement.

faut distinguer d'*une arrière-main* où *arrière* est adverbe (§ 299).

Avant. *Loges d'avant-scène*, *un avant-scène*, masculin dans le Dictionnaire de l'Académie de 1798, féminin depuis, sous l'influence de *loge*; *un avant-main* qu'il faut distinguer de *une avant-main* où *avant* est adverbe (§ 298).

Chez. *Chez soi* (avoir son).

Contre. *Contrepoison*, *contre-jour*, *contresens*, *contretemps*, *contrevent*, *à contre-cœur*, *à contre-poil*.

De. *Débonnaire*, adjectif pour *de bonne aire* (de bonne race).

En. *Embonpoint*, *endroit*, *en-cas*, *en-tout-cas*, *enjeu*, *en-tête*, *entrain*.

Entre. *Entr'acte*, *entrecôte*, *entregent*, *entre-ligne*, *entrefilet*, *entremets*, *entresol*. Le régime de *entre* est au singulier. On s'attendrait au pluriel, mais le singulier indique ici le singulier du composé total.

Ex. *Ex-roi*, *ex-juge*.

Fors, **hors**. *Hors-d'œuvre*, v. fr. *hors du sens* et *forsené*, d'où *forcené*.

Outre. *Outremer*.

Par. *Pardessus*, *parterre*.

Pour. *Pourboire*.

Sans. *Sans-cœur*, *sans-culotte*, *sans-dent*, *sans-façon*, *sans-gêne*, *sans souci*.

Sous. *Sous-bois*, *sous-pied*, *sous-seing*, *en sous-œuvre*, *en sous-ordre*, *une soucoupe*.

Sur. *Surdos*, *surlendemain*, *surplis*, *surpoint*, *surtout* (vêtement).

299. Substantifs composés d'un adverbe et d'un nom ou d'un adjectif. — (Type **arrière-cour**.) Ici le substantif est sujet de l'adverbe : *arrière-cour* « cour (qui est) en arrière ». Le déterminant, comme dans les langues anciennes, précède le déterminé.

Quelquefois le sujet représente non l'objet entier, mais, par synecdoque, une partie de l'objet : *l'avant-bras*, *l'arrière-bouche*, non « le bras qui est en avant, la

bouche qui est en arrière », mais « la partie du bras qui est en avant, la partie de la bouche qui est en arrière ».

Le genre du composé est celui du substantif, puisque c'est le substantif qui est le sujet de la proposition.

Arrière. *Arrière-ban*, *arrière-bouche*, *arrière-boutique*, *arrière-fief*, *arrière-garde*, *arrière-goût*, *arrière-neveu*, *arrière-pensée*, *arrière-port*, *arrière-saison*.

Avant. *Avant-bras*, *avant-corps*, *avant-coureur*, *avant-fort*, *avant-goût*, *une avant-main*, *avant-poste*, *une avant-scène* (partie du théâtre où jouaient les acteurs chez les Grecs et les Romains), *avant-toit*, *avant-train*, etc.

Com, con (lat. **cum**). Préposition inséparable qui se rencontre dans quelques composés de formation romane : *compère*, *commère*, *confrère*.

Contre a ici les différents sens signalés § 294 : *contre-épreuve* « épreuve contraire à une autre », *contre-allée* « allée placée en face d'une autre ». Les composés sont nombreux : *contre-accusation*, *contre-appel*, *contre-basse* ou *basse-contre*, *contre-coup*, *contredanse* (à distinguer d'un autre *contredanse* qui vient de l'anglais *country-dance*, danse de campagne, danse rustique), *contrescarpe*, *contre-indication*, *contre-ordre*, *contre-poids*, *contre-point*, *contre-seing*, etc.

Entre. *Entrebât*, *entre-cours*, *entre-temps*.

Fors. *Fors bourg*, plus tard *faubourg*.

Sous. *Sous-garant*, *sous-lieutenant*, *sous-locataire*, *sous-multiple*, *sous-préfet*, *sous-secrétaire*.

Sur. *Sur-arbitre*, *surpoids*, *sur-point*.

300. Verbes composés d'un substantif régime et d'un verbe. — (Type : **colporter**.) Le français possède un petit nombre de mots de ce genre.

1° Verbes : *billebarrer*, *bouleverser*, *boursoufler* (altération de *boudesoufler* où l'on retrouve dans *boude* le radical de *boudin*), *chavirer*, *colporter*, *culbuter*, *maintenir*, *manœuvrer*, *morfondre* « fondre par suite de la morve », *saupoudrer*.

2° Participes : *Dieudonné*, *vermoulu*.

301. COMPOSÉS DONT LE PREMIER TERME EST UN VERBE A UN MODE PERSONNEL. — (Type : **portefeuille**). Cette composition très vivante et très populaire paraît dès les premiers temps de la langue; elle se poursuit jusqu'à nos jours sans rien perdre de son inépuisable fécondité, donnant des milliers de composés, noms propres de personnes, de lieux, noms de choses, épithètes.

L'élément verbal est à l'origine un impératif, seconde personne du singulier. Ce qui le prouve, ce sont :

1° Les noms en latin du moyen âge traduisant des noms français correspondants qui présentent presque sans exception l'impératif, et cela dès le IXe siècle : **Tene***gaudia* (porte-joie), **Porta***poma* (porte-pommes), **Porta***florem* (porte-fleur).

2° Les composés français dans lesquels l'impératif est indiscutable : *Jehan* **Boi** *l'iaue* (*eau*), *Martin* **Boi***vin*, *Martin* **clo** *mes œulz* (yeux), *Uquignon* **fai** *mi* (me) *boire*. Dans ces exemples, auxquels on pourrait joindre beaucoup d'autres, **boi**, **clo**, **fai** sont des impératifs.

3° Les noms communs tels que : *un ne m'oubliez pas*, *un pensez à moi*, *un revenez-y*, *un venez-y voir*, *un va-t-en si tu peux* (nom d'un emplâtre), *un entends-tu* (synonyme d'*équivoque* au XVIe siècle), *une trousse ta queue* (chambrière, XVIe siècle), *un ramasse ton bras* (synonyme de *fanfaron*), *un rendez-vous*.

4° Les mots bas latins usités encore aujourd'hui qui présentent tous l'impératif : **vade** *mecum* (manuel), **fac**-*simile* (copie), **fac***totum* (chargé d'affaires), **salva** *nos* (bouée de sauvetage), **nota** *bene*.

5° Les autres langues romanes qui, lorsqu'elles distinguent l'impératif 2e personne de l'indicatif 3e personne, mettent sans hésitation l'impératif et non l'indicatif : esp. **haz***mereir* (bouffon « fais-moi rire »), **di***me y direte* (querelle « dis-moi et je te dirai ») ; ital. **bevi***lacqua* (abstème « bois l'eau »), **mordi***gallina* (morgeline, mouron « mords, geline »).

6° Les langues allemande et anglaise qui connaissent cette composition et emploient l'impératif : all. **bleib***imhaus*, **gieb***hand*; ang. **break***fast*, **cut***papers*, **pick***pocket*, etc.

7° Les composés français qui sont évidemment formés d'un impératif et d'un vocatif : (Jouer à) **saute-***mouton*; l'insecte appelé *lisette* ou **bêche-***lisette*; le chat *minaud* ou **grippe***minaud*; l'oiseau dit *Martin* où *Bernard* ou **pêche-***Martin*, **pêche-***Bernard*; l'outil dit *brequin* ou **vire***brequin* (villebrequin).

8° Enfin, dans les composés de ce genre, le régime vient après le verbe. Or cette construction, qui paraît dès les premiers temps de la langue, n'est possible qu'autant que le verbe est à l'impératif, parce que, dans la syntaxe primitive du français, les régimes suivaient le verbe a l'impératif et le précédaient a l'indicatif.

Tous ces faits établissent donc incontestablement que l'élément verbal est à l'impératif.

Cependant, comme dans les neuf dixièmes des composés de ce genre le verbe appartient à la première conjugaison qui confond l'impératif 2e personne avec l'indicatif 3e personne, on a perdu de vue la construction première, et l'on a cru avoir affaire à un présent de l'indicatif.

On a commencé par créer ces composés comme noms de lieux ou sobriquets de personnes : *boileau* « bois de l'eau tant que tu voudras » ; *vaudenier* ou *vaurien* « vaux aussi peu que tu voudras ». Puis cette formation a été trouvée commode pour la création de noms communs ou d'adjectifs, et, sur le modèle une fois établi, l'analogie a créé sans fin de nouveaux composés en y mettant inconsciemment l'indicatif au lieu de l'impératif. Toutefois, lorsqu'il arrive à la langue de créer des composés nouveaux de ce genre en dehors de la formation analogique, elle fait reparaître nettement l'impératif comme le montrent les exemples cités plus haut de l'impératif ou les phrases suivantes : un *tiens-toi bien* (petit chariot où les enfants apprennent à marcher); *un*

tâte mes poules (nom donné ironiquement en picard à un mari qui s'occupe des petits soins du ménage); *un va comme je te pousse*, *un va-t'en voir s'ils viennent*.

En partant de la construction primitive, l'immense majorité des composés se divise en trois catégories suivant les trois personnes du discours :

1° L'objet parle : *ne m'oubliez pas*, *marche-pied*.
2° On parle à l'objet : *porte-monnaie*.
3° On parle de l'objet : *revenez-y*.

Les composés de ce genre sont formés :

1° D'un impératif et d'un régime direct : *porte-monnaie*.
2° D'un impératif et d'un régime indirect : *boute-en-train*.
3° D'un impératif et d'un adverbe : *passe-partout*.
4° D'un impératif et d'un vocatif : *saute-mouton*.
5° De deux impératifs : *passe-passe*.

Les composés de ce genre sont essentiellement adjectifs : *la gent trotte-menu*. Ces adjectifs peuvent s'employer absolument en s'appliquant à des êtres animés ou à des choses. Ils sont masculins ou féminins s'ils désignent un homme ou une femme; ils sont neutres, c'est-à-dire masculins, s'ils désignent une chose. Toutefois, quand le complément est formé d'un verbe et d'un vocatif, il a le genre du vocatif : ainsi l'insecte qui ronge la vigne et s'appelle *lisette* ou *bêche-lisette* est du féminin.

Les composés de ce genre ont commencé par être des épithètes et sobriquets, et ont désigné des personnes et des localités. Puis on en a fait des noms communs. A la Renaissance, Ronsard les employa d'une façon originale comme épithètes : *Jupiter lance-tonnerre*, *le Soleil donne-vie*, *Hercule porte-massue*, etc. Il est fâcheux que les disciples de Ronsard, en particulier du Bartas, aient discrédité cet emploi poétique par l'usage intempérant qu'ils en ont fait. La Fontaine et quelques auteurs qui ont écrit dans le style burlesque, comme

Scarron, en ont fait un usage discret, ingénieux et pittoresque. Il serait à souhaiter que nos poètes fissent pénétrer de nouveau dans la haute poésie ces épithètes qui peuvent avoir l'ampleur des épithètes homériques. La langue populaire continue à en faire un usage très étendu sous forme de noms communs. Elle s'en sert pour désigner une quantité infinie de produits de l'industrie. En somme, cette composition est éminemment française, elle appartient à la langue populaire, à la langue des arts et métiers et à celle de la poésie. Elle est d'une richesse inépuisable ; il faut donc savoir l'utiliser.

302. Composés irréguliers. — Pour terminer cette étude des composés, il convient de citer ici quelques formations irrégulières ou d'un caractère tout spécial.

1. Les composés de formation libre : *un coq-à-l'âne*, *un sauve-qui-peut*, *le qu'en-dira-t-on*.

2. Les composés formés par la fusion irrégulière de l'article avec le substantif commençant par une voyelle : *l'endemain*, d'où *le lendemain; l'uette*, d'où *la luette ; l'ierre*, d'où *le lierre ; l'ombril*, d'où *le lombril* et plus tard *le nombril; l'évier* d'où *le lévier* dans le langage des cuisinières. De même pour les noms propres : *Langlois*, *Lefèvre*, *Lejeune*, *Lévêque*, *Lemoine*, *Labbé*, *Laval*, *Lille*, etc.

3. Les mots enfantins : *bonbon*, *fanfan*, *nounou*, *fifi*, *mimi*, et sans doute le mot *tante*, de l'ancien français *ante*, dont le redoublement aurait donné *antante*, et de là, par apocope, *tante*.

4. Les onomatopées : *cricri*, *crincrin*, *coucou*, *glouglou*, *froufrou*, *ronron*, etc.

5. Les substantifs, adverbes et interjections formés sur le modèle des composés germaniques qui présentent la succession des voyelles *i*, *a*, *ou : cric-crac*, *flic flac*, *de bric et de broc*, *bric-à-brac*, *bredi-breda*, *patati-patata*, *pif-paf*, *tic tac*, *trictrac*, *zigzag*, etc.

Section II. — *Dérivation.*

303. De la dérivation. — Le deuxième procédé dont se sert la langue pour étendre son lexique consiste dans la **dérivation**. Celle-ci est **propre** ou **impropre** selon qu'elle a recours ou qu'elle n'a pas recours à des suffixes.

I. Dérivation impropre ou sans suffixes.

304. De la dérivation impropre. — La **dérivation impropre** tire de mots déjà existants de nouveaux mots soit en changeant simplement la fonction des premiers sans modification extérieure : ainsi le substantif *rose* devient l'adjectif *rose* ; soit en prenant leur radical : ainsi le radical de *appeler* donne le mot *appel*.

Chacune des diverses parties du discours peut donner naissance à diverses séries de mots.

305. Adjectifs. — 1. L'adjectif devient naturellement substantif par l'ellipse du nom qu'il qualifie : *un sage*, c'est-à-dire *un* (homme) *sage*; *une bonne*, c'est-à-dire *une* (servante) *bonne*, dans le sens d' « utile » ; *une capitale*, c'est-à-dire *une* (ville) *capitale* ou *une* (lettre) *capitale*; *un journal*, c'est-à-dire *un* (papier) *journal* [1] ; *un périodique*, c'est-à-dire *un* (journal) *périodique*, etc.

1. *Journal* veut dire « quotidien ».

L'adjectif peut encore s'employer absolument comme substantif en qualité de neutre logique ; il est alors masculin : *le beau*, *le vrai*, c'est-à-dire *ce qui est beau*, *ce qui est vrai*. Il s'emploie de la même façon au féminin dans les locutions adverbiales : *à la française*, *à la légère*, *à la ronde*, etc.

Enfin l'adjectif peut encore devenir un substantif masculin ou féminin par une personnification inconsciente de l'objet qu'il désigne ; c'est le cas notamment pour de très nombreux adjectifs en *-eur*, *-euse*, qui servent de dénominations dans la langue des arts et métiers : *un condensateur*, *une faucheuse*, *une mitrailleuse*, *un ventilateur*, etc.

2. L'adjectif devient adverbe quand il modifie un verbe : *frapper fort*, *chanter juste*, *voir clair*.

3. L'adjectif peut devenir une interjection : *bon ! las ! hélas ! ferme ! bravo !*

306. Substantifs. — I. *Noms propres*. Les noms propres se changent en noms communs par divers procédés :

1. Ce sont des noms d'auteurs, d'inventeurs qui passent à leurs livres, à leurs inventions : *barême*, *calepin*, *dédale*, *guillemet*, *lebel*, *quinquet*, *rigollot*, *ruolz*, etc. A ces noms se rattachent des noms de monnaie : *carolus*, *louis*, *napoléon*, etc.

2. Ce sont des noms de personnages célèbres de l'histoire, de la littérature qui désignent des caractères, des qualités, des vices ou qui dénomment certains objets : *agnès*, *amphitryon*, *assassin*, *atlas*, *céladon*, *chauvin*, *escobar*, *espiègle*, *harpagon*, *ladre*, *lovelace*, *machiavel*, *méphistophélès*, *pathelin*, *phaéton*, *prud'homme*, *renard*, *séide*, *sganarelle*, *tartufe*, etc.

3. Ce sont des prénoms qui sont devenus noms communs avec signification défavorable : *un benêt*, *un claude*, *un colas*, *un jeanjean*, *un jeannot*, *un nicaise*, *un nicodème*, *une péronnelle*.

4. Ce sont des noms de personnes ou de lieux que le caprice de la mode a donnés à certains objets : *un châteaubriand*, *un mazagran*, *une silhouette*, *une victoria*, etc.

5. Ce sont des noms de lieux qui ont passé aux objets que ces lieux produisent, qui y sont fabriqués : *alençon*, *bougie*, *bordeaux*, *cachemire*, *calicot*, *canari*, *cognac*, *curaçao*, *elbeuf*, *faïence*, (cheval de) *frise*, *guinée*, *gruyère*, *malines*, *mousseline*, *tulle*, etc.

6. Ce sont des noms ethniques pris dans un sens général, le plus souvent défavorable : *arabe*, *bohémien*, *cannibale*, *esclave*, *flandrin*, *gascon*, *grec*, *iroquois*, *jésuite*, *juif*, *ostrogoth*, *turc*, *vandale*, *wisigoth*, etc. Des noms de ce genre sont donnés à des animaux ou à des choses : *basque*, *bavaroise*, *épagneul*, *gavotte*, *hermine*, *hongre*, *indienne*, *maroquin*, *persienne*, *pêche*, etc.

7. Ce sont des noms propres de personnes donnés par plaisanterie à des animaux : *bernard-l'hermite*, *jacquot*, *margot*, *martin*, *martinet*, *pierrot*[1], etc.

II. *Noms communs*. 1. Les noms communs forment de nouveaux noms communs par changement de genre : *un garde*, *une garde* ; — par changement de sens : *bureau*, étoffe de bure, puis table de travail couverte de cette étoffe ; — par changement de genre et de sens : *la loutre*, *un loutre* ; *la paillasse*, *un paillasse* ; *le pendule*, *la pendule* ; *le triomphe*, *la triomphe* ; *la trompette*, *un trompette*, etc.

2. Les noms communs deviennent adjectifs par apposition : *le prophète*, *le roi-prophète* ; *la violette*, *la couleur violette* ; *le violet*, *le rayon violet* ; *la rose*, *un ruban rose*. C'est ainsi que l'on a d'un côté les adjectifs plus ou moins populaires ou familiers sortis de noms communs : *canaille*, *crâne*, *drôle*, *fanfaron*, *farce*, *ganache*, *espiègle*, *ladre* (ces deux derniers à l'origine noms propres) ; de l'autre les adjectifs de couleur : *châtain*,

1. Pour tous ces noms communs et leurs rapports avec les noms propres dont ils dérivent, voir le Dictionnaire Hatzfeld-Darmesteter.

indigo, *lilas*, *mauve*, *rose*, *violet*, etc., qui ne prennent pas la marque du féminin, mais celle du pluriel.

Les noms en *-eur*, *-euse* flottent entre la classe des substantifs et celle des adjectifs : *libérateur*, *rêveur*, *tentateur*, *travailleur*, *trembleur*, *vainqueur*, *vendeur*. On peut les considérer indifféremment comme des substantifs ou comme des adjectifs pris absolument, quand ils ont la valeur de substantifs ; comme des adjectifs ou comme des substantifs employés adjectivement par apposition, quand ils ont la valeur adjective.

3. Le nom commun peut devenir interjection : *dame ! paix ! silence !*

307. Pronoms. — Il n'y a à signaler que le pronom personnel *moi* devenu substantif dans *le moi*, *le non-moi*, et les numéraux qui peuvent être employés avec la valeur de substantifs : *le chef des onze*, *les douzièmes provisoires*.

308. Verbes. — Le verbe est à considérer au participe présent, au participe passé, à l'infinitif, à l'impératif et au présent de l'indicatif.

I. *Participe présent*. 1. Le participe présent se transforme en adjectif avec la plus grande facilité quand il exprime la qualité ou la propriété de l'action verbale ; l'adjectif, à son tour, se transforme en substantif : **suppliant** : *une personne suppliante*, *un suppliant* ; **extravagant** : *des gens extravagants*, *des extravagants* ; et de même *une aspirante*, *un conquérant*, *les débutants*, *un émigrant*, *une mendiante*, *les protestants*, *une servante*. En parlant de choses : *une variante*, *une consonnante*, *un dormant* (châssis), *un mordant*, *une roulante*, *un stimulant*, *les tenants et les aboutissants*.

Notons aussi une formation curieuse de substantifs masculins qui expriment l'idée abstraite de l'action verbale : *le levant*, *le couchant*[1]. Ici le participe pré-

1. Non *ce qui se lève, se couche*, mais *l'action de se lever, de se coucher* et, par extension, *l'endroit où le soleil se lève, se couche*.

sent a presque le sens du participe présent anglais *evening*.

2. Le participe présent devient facilement préposition : *concernant*, *durant*, *pendant*, *touchant*, etc.

II. *Participe passé*. 1. Le participe passé des verbes exprimant une action immédiate, momentanée, devient aisément adjectif, et l'adjectif devient à son tour aisément substantif. Ces substantifs désignent des personnes : *les assiégés*, *un associé*, *un étourdi*, *une fiancée*, *une mariée*, etc. Ils peuvent aussi désigner des choses ; en ce cas, ils expriment soit le résultat de l'action verbale : *un dit*, *un écrit*, *un fait*, c'est-à-dire « ce qui a été dit, écrit, fait », soit l'action abstraite verbale : *le prononcé d'un jugement*, c'est-à-dire « l'action de prononcer » ; *l'énoncé des faits*, c'est-à-dire « l'action d'énoncer ». Cette double valeur du participe pris substantivement existe déjà en latin dont le français ne fait que continuer la tradition.

Les participes ainsi employés sont féminins ou masculins, tantôt par ellipse d'un substantif féminin ou masculin sous-entendu, tantôt directement par un emploi immédiat de la forme féminine ou masculine : *une armée*, c'est-à-dire « une troupe armée » ; *un résumé*, c'est-à-dire« ce qui a été résumé » ; *une tranchée*, c'est-à-dire « ce qui a été tranché ».

La signification abstraite est aussi fréquente que la signification concrète : *vendre à la criée*, c'est-à-dire « à l'action de crier » ; *une chevauchée*, c'est-à-dire « l'action de chevaucher ». Les participes tirés de verbes intransitifs abandonnent le sens passé pour le sens présent dans la signification concrète : *une montée*, c'est-à-dire « ce que l'on monte », au sens abstrait « action de monter » ; *allée* « ce par où l'on va », au sens abstrait « action d'aller » ; *issue*, « ce par où l'on sort. »

Cette formation de substantifs, à l'aide du participe passé, autrement dit de **substantifs participiaux**, est

d'une richesse extraordinaire, d'une activité inépuisable.

Nous avons vu (§ 250) combien elle a été fréquente au moyen âge et comment un grand nombre de participes passés dits forts, remplacés dans la conjugaison par des participes dits faibles, se sont maintenus dans la langue moderne sous forme de substantifs soit masculins, soit le plus souvent féminins : *cours*, *mets*, *mors*, *poids*; *course*, *dette*, *élite*, *messe*, *perte*, *poste*, *quête*, *recette*, *rente*, *route*, *toise*, *vente*, etc. Nous avons vu aussi que ces participes forts ont pu exister sous deux formes représentées aujourd'hui par deux substantifs différents : *poste* et *ponte*, *toise* et *tente*, etc. Les participes faibles, eux aussi, ont contribué à la formation de substantifs, surtout depuis un siècle : *cliché*, *communiqué*, *émigré*, *fédéré*, *insurgé*, *rendu*, *tracé*, etc. Ces substantifs participiaux de nouvelle formation sont en général du masculin ; un très petit nombre sont du féminin. La langue populaire, au contraire, continue le procédé de l'ancienne langue par la création quotidienne de nouveaux substantifs participiaux féminins : *une brossée*, *une dégelée*, *une peignée*, etc.

2. Le participe passé devient facilement préposition : *excepté*, *hormis*, etc.

III. *Impératif*. 1. L'impératif donne des substantifs et des adjectifs, le plus habituellement à l'aide de la composition (§ 301). Il est rare de trouver des impératifs isolés, si ce n'est dans la langue de la marine : *aborde*, *accoste*, etc., commandements d'*aborder*, d'*accoster*, etc.

2. L'impératif donne quelques interjections : *tiens! c'est vous* (et non *tenez ! c'est vous*); *da* contraction de *dea* ou *dia*, anc. fr. *diva*, de *dis* et *va*; *voyons*, *va*, *allons*; *gare*, *aga* encore usité au XVII[e] siècle pour *agare* (de *agarer*, regarder).

IV. *Infinitif*. Dans l'ancien français l'infinitif s'employait comme substantif, et, dans ce cas, il était accompagné le plus souvent de l'article. Cet emploi s'est

maintenu jusqu'au XVI[e] siècle ; puis la langue, devenue trop analytique, ne put plus tolérer cette construction qui réunissait dans un même terme le substantif et l'action verbale. La Fontaine, s'inspirant de la langue du XVI[e] siècle, dit bien encore : *vendre le dormir* ; c'est un archaïsme, et, malgré les tentatives de quelques écrivains du XVIII[e] et du XIX[e] siècles, cette construction a disparu.

La langue moderne connaît des substantifs tirés d'anciens infinitifs ; mais elle ne possède plus la propriété, conservée par d'autres langues sœurs, d'employer les infinitifs de tous les verbes comme substantifs. Là où l'italien dit *il pentirsi*, « le se repentir », le français dit *le repentir*. Voici une liste de substantifs sortis d'infinitifs et dans lesquels la réflexion seule fait retrouver l'origine verbale : *un avoir*, *le baiser*, *le boire*, *des déboires*, *des déjeuners*, *des devoirs*, *des dîners*, *les dires*, *les êtres*, *le faire*, *le goûter*, *des loisirs*, *le manger*, *un manoir*, *des pensers*, *un plaidoyer*, *un plaisir*, *des pourparlers*, *un pouvoir*, *le repentir*, *le rire*, *le savoir*, *un souper*, *le sourire*, *un souvenir*, *des vivres*, *un mauvais vouloir*, etc.

V. *Présent de l'indicatif.* Le français, comme les autres langues romanes, a hérité du latin la propriété de tirer des noms (substantifs et quelquefois adjectifs) du radical du verbe tel qu'il se présente au singulier du présent de l'indicatif. Ces dérivés viennent pour la plupart de verbes de la première conjugaison, et ils sont en général féminins quand ils se terminent par un e muet.

Masc.	aboyer	j'aboie	*un aboi*
	accorder	j'accorde	*un accord*
	achater (v. fr.)	j'achate	*un achat*
	affronter	j'affronte	*un affront*
	amasser	j'amasse	*un amas*
	appeler	j'appelle	*un appel*
	apporter	j'apporte	*un apport*
	arrêter	j'arrête	*un arrêt*
	blâmer	je blâme	*un blâme*

Masc.	buter	je bute	*un but*
	cligner	je cligne	*un clin*
	compasser	je compasse	*un compas*
	compter	je compte	*un compte*
	coûter	je coûte	*un coût*
	crier	je crie	*un cri*
	débourser	je débourse	*un débours*
	décorer	je décore	*un décor*
	dédaigner	je dédaigne	*un dédain*
	dégoûter	je dégoûte	*un dégoût*
	délayer	je délai (v. fr.)	*un délai*
	départir	je déparz (=départs) (v. fr.)	*un départ*
	emprunter	j'emprunte	*un emprunt*
	flotter	je flotte	*un flot*
	jeter	je jette	*un jet*
	manquer	je manque	*un manque*
	mépriser	je méprise	*un mépris*
	pardonner	je pardonne	*un pardon*
	prêter	je prête	*un prêt*
Fém.	adresser	j'adresse	*une adresse*
	aider	j'aide	*une aide*
	allonger	j'allonge	*une allonge*
	appliquer	j'applique	*une applique*
	approcher	j'approche	*une approche*
	cacher	je cache	*une cache*
	cesser	je cesse	*une cesse*
	commander	je commande	*une commande*
	conserver	je conserve	*une conserve*
	coucher	je couche	*une couche*
	cueillir	je cueille	*une cueille*
	dépêcher	je dépêche	*une dépêche*
	dépenser	je dépense	*une dépense*
	dépouiller	je dépouille	*une dépouille*
	détremper	je détrempe	*une détrempe*
	disputer	je dispute	*une dispute*
	écouter	j'écoute	*les écoutes*
	élever	j'élève	*une élève*
	enclaver	j'enclave	*une enclave*

Fém.	épouvanter	j'épouvante	*une épouvante*
	excuser	j'excuse	*une excuse*
	fatiguer	je fatigue	*une fatigue*
	fouler	je foule	*une foule*
	gouverner	je gouverne	*une gouverne*
	montrer	je montre	*une montre*

Remarquons les verbes suivants :

relever	je relief (v. fr.)	*un relief*
maintenir	je maintien (id.)	*un maintien*
soutenir	je soutien (id.)	*un soutien*
espérer	j'espoir (id.)	*un espoir*

C'est sur ces dernières formes et d'autres analogues, où le substantif correspond au présent de l'indicatif de l'ancienne langue, que l'on se fonde pour établir que, dans tous les autres substantifs, le radical verbal est celui du présent de l'indicatif.

Cette formation est toujours très vivante et très riche, surtout dans la langue populaire.

309. Mots invariables. — L'adverbe devient facilement préposition et la préposition adverbe; l'adverbe aussi devient conjonction (§ 256). Tous trois, comme l'interjection, peuvent devenir substantifs : *le dedans le dehors*, *le dessus*, *le dessous*, *le pour*, *le contre*, *les si*, *les que*, *un holà*, *des oh*, *des ah*, *un haha*, etc.

Ainsi toutes les parties du discours peuvent échanger entre elles leurs fonctions par dérivation impropre. Les formations les plus riches sont celles qui transforment en substantifs les adjectifs, les participes passés et le présent de l'indicatif.

II. Dérivation propre ou avec suffixes.

310. De la dérivation propre. — La **dérivation propre** crée des mots nouveaux en ajoutant au radical de mots déjà existants des syllabes spéciales dites **suffixes**.

Cette formation est d'une richesse considérable, surtout si on la compare à la pauvreté de suffixes qui caractérise les langues germaniques.

Le français a possédé ou possède plus de cent suffixes différents, appartenant à la langue populaire ou à la langue savante : les uns vivaient aux premiers temps et se sont éteints; les autres, nés au cours de la langue, sont encore florissants; d'autres enfin ont traversé quatorze siècles sans rien perdre de leur énergie primitive.

Souvent la forme du suffixe a changé par suite des altérations de la prononciation; souvent aussi la signification a changé avec le temps, et tel suffixe n'a plus aujourd'hui la valeur qu'il possédait en ancien français.

Les suffixes ne sont pas des mots personnels, isolés, exprimant chacun une idée ou une image propre; ce sont des formules générales de notions abstraites que la langue détache des mots dans lesquels elle les trouve pour les joindre à d'autres mots de forme analogue, de façon à en étendre plus ou moins la portée. Le suffixe *esse* existait en latin sous la forme **itia** dans des mots comme **largitia** devenu le français *largesse*, et cette syllabe *esse* s'est ajoutée au radical d'autres adjectifs : *faibl-esse*, *rud-esse*, *sag-esse*, etc. Le suffixe *age* se trouvait en latin sous la forme **aticum** dans un certain nombre de mots comme **silvaticum** devenu le français *sauvage*, **viaticum** devenu le français *voyage*; cette syllabe s'est ajoutée de la même manière en français à un grand nombre d'autres radicaux : *blanchiss-age*, *charbonn-age*, *feuill-age*, *lav-age*, *plum-age*.

Ainsi s'étend l'emploi de ces terminaisons que l'on pourrait appeler des mots puisqu'elles expriment des idées, mais qui n'en sont point réellement puisqu'elles ne vivent pas à l'état isolé et s'adjoignent toujours d'autres mots.

311. De la signification des suffixes. — 1. Pour qu'un suffixe soit vivant, capable de créer des mots nouveaux, *il faut et il suffit* qu'il présente, ainsi que son radical, une idée nette à l'esprit. Si ni le radical ni le suf-

fixe ni aucun des deux n'éveille cette idée, le dérivé a absorbé le suffixe. Ainsi dans *vitrail* où le suffixe *ail* n'est plus sensible, dans *taureau* où le radical n'est plus reconnaissable, dans *soleil* où ni radical ni suffixe ne sont plus apparents, le mot dérivé est devenu mot simple : il y a unité d'image. Au contraire, dans *herb-ette*, *poliss-oire*, *sag-esse*, le radical d'un côté, le suffixe de l'autre se détachent nettement : l'image est double, et le suffixe gardant sa valeur entière est capable de s'ajouter à d'autres radicaux et de produire des créations nouvelles quand le besoin s'en fera sentir.

2. Le suffixe peut présenter la notion abstraite d'un objet : *éteign-oir*, *gratt-oir* (ce qui sert à...) ; d'une qualité physique ou morale : *roug-eur*, *verd-eur*, *just-esse*, *sag-esse*, *ancienne-té* ; il peut exprimer l'action verbale ou son résultat : *blanchiss-age*, *lav-age*, *ameubl-ement*, *attroup-ement*, *chang-ement*; une idée collective : *ferr-aille*, *lim-aille* ; il peut exprimer aussi une idée dépréciative, péjorative : *bav-ard*, *commun-ard* ; il peut désigner une personne, une chose, en ajoutant une notion diminutive : *fill-ette*, *mouch-eron*, *flamm-erole*, *ail-eron*. Le français a connu à peine et ne possède plus les suffixes augmentatifs, si nombreux en italien et en espagnol.

3. La signification des suffixes n'a pas toujours été constante, et tel suffixe présente une notion abstraite tout à fait différente de celle qu'il présentait autrefois. C'est en réalité un nouveau suffixe, puisqu'il a pris une fonction nouvelle. Ainsi le suffixe *age* exprimait en ancien français une idée collective : *charbonn-age*, *feuill-age*, *plum-age*; il a encore cette valeur dans quelques mots anciens, restés dans la langue moderne; aujourd'hui *age* exprime l'action verbale : *blanchiss-age*, *lav-age*. Le suffixe *aille* indiquait une notion collective ; il exprime aujourd'hui une idée péjorative : *radi-caille*, *vale-taille*. Le suffixe *asse*, qui n'avait pas une signification bien nette, en a pris une péjorative : *fad-asse*, *lav-asse*, *paper-asse*.

D'où viennent ces changements ? Ils sont dus, sans

doute, à l'action de quelques dérivés formés par ces suffixes, dans lesquels le radical exprimait par lui-même une idée spéciale qui a atteint le suffixe : ainsi dans *chiennaille* (ancien synonyme de meute), l'idée déplaisante éveillée par le radical *chien* atteint le suffixe d'abord dans *chiennaille*, puis dans les dérivés nouveaux en *aille*. Le suffixe *asse* dans *bestiasse* reçoit de son radical une notion déplaisante qui atteindra désormais tous les mots nouveaux en *asse*.

312. Forme des suffixes. — 1. Les suffixes romans sont constitués sans exception d'une ou de plusieurs syllabes accentuées.

Le latin, comme le grec, l'allemand, l'anglais, a pu avoir des suffixes atones. Mais ces suffixes atones, dans le passage du latin au français, ont dû disparaître ou, s'ils se sont maintenus, ils ont dû prendre l'accent. Le latin **vị̄n-ĕa**, dérivé de **vinum**, *vin*, est bien devenu le français *vigne*; le latin **frị̄g-ĭdum**, ***frị̆g-ĭdum** est bien devenu le français *froid* ; le latin **pị̆r-ŭla** ou **ạv-ĭca** est bien devenu le français *perle*, *oie*. Mais les suffixes **ea**, **idu** , **ula**, **ica** n'ont point formé de mots nouveaux en français et ont disparu comme suffixes, parce qu'ils n'étaient point accentués. Au contraire, le suffixe latin **ĭa**, quoique atone en latin, est devenu le suffixe français *ie*, parce qu'en français il a pris l'accent : **ị̄a**. Le suffixe latin **ŏlus**, également atone, prenant l'accent, est devenn *eul*, *euil* ou *ol*.

2. Les suffixes s'ajoutent habituellement à des radicaux de même nature. Ainsi *oir* s'ajoute au radical des verbes : *grattoir*, *poussoir* ; *ise*, au radical d'adjectifs : *gaillard-ise* , *lourd-ise* ; *eur*, au radical d'adjectifs : *grand-eur*, *haut-eur*, *larg-eur* ; *able*, au radical de verbes : *aim-able*, *lou-able*.

Toutefois, il se produit des extensions analogiques dues à l'action de dérivés qui peuvent prêter à des confusions : bien que *raisonnable* vienne de *raisonner*, c'est-à-dire du radical du verbe *raisonn*, on le décompose en *raison+able*, et l'on crée sur ce modèle : *charitable*,

équitable, *véritable*, mots où le radical est celui d'un substantif.

La confusion peut présenter un autre caractère. Dans *factage*, on ne reconnaît le radical ni d'un verbe ni d'un substantif; ce mot est donc dû à une autre sorte d'analogie. *Blanchissage* et *lavage* viennent de *blanchir* et *laver*, de même que *blanchisseur* et *laveur*. Or le nombre des verbes qui donnent ainsi des dérivés réguliers en *eur* et *age* est assez considérable pour que les deux suffixes *eur* et *age* soient mis en présence et associés l'un à l'autre, et qu'on crée *fact-age* de *fact-eur*.

3. En vertu d'extensions analogiques, les suffixes de la Ire conjugaison ont remplacé les suffixes correspondants des autres conjugaisons. Les verbes de la Ire conjugaison donnent des dérivés en **abilis** : **amare, amabilis**; ceux des autres conjugaisons en donnent en **ibilis** : **credere, credilibis**. Le français dit : *aimer*, *aimable*; il devrait dire : *croire*, *croyible*; il dit *croyable*.

C'est qu'en effet, entre le VIe siècle et le VIIIe, il s'est produit une vaste action analogique qui a refondu la plupart des suffixes des autres conjugaisons sur le modèle de ceux de la Ire. La même action s'est exercée également sur le participe présent et le gérondif de tous les verbes, de telle façon que l'on peut considérer les nouveaux dérivés comme tirés du radical qu'offre le verbe au participe présent. Les suffixes ainsi étendus par cette analogie sont :

able, **abilem**; — *ement*, **amentum**; — *eur*, **atorem**; — *is*, **aticium**; — *ure*, **atura**; — *oir*, **atorium**.

Ainsi **facere**, *faire*, donne en latin le dérivé **factorem** qui a pu devenir *faiteur* dans *bienfaiteur*, *malfaiteur*; la langue cependant a créé un nouveau substantif verbal avec la forme que le verbe a en français au participe présent : *fais-ant*, *fais-eur*. De même **legere**, *lire*, donnait le latin **lectorem**; si **lectorem** était passé au français, il serait devenu *liteur*; mais on a abandonné ce mot et on a créé un nouveau dérivé *lis-eur*, à l'aide du radical

qui se trouve dans *lis-ant*. De même *gémir* a donné *gémissement* par *gémissant*; *meurtrir*, *meurtrissure* par *meutrissant*; *bruni*, *brunissoire* par *brunissant*, comme *connaître* a donné *connaissable* par *connaissant*.

4. Certains suffixes modifient leur forme dans le cours du temps sous l'action générale de la phonétique.

Ainsi le suffixe latin **atọrem** passe par : *ador* (XIe siècle), *aor*, *eor*, (XIIe), *eeur* (XIIIe), *eur* (fin XIVe).

Le suffixe latin **atụra** passe par : *adure* (XIe s.), *aüre*, *eüre* (XIIe), *ure* (fin XIVe).

Le suffixe **atịcium** passe par : *adiz* (XIe s.), *aïz*, *eïz* (XIIe), *eïs* (XIIIe), *is* (fin XIVe).

Le suffixe **atọrium** passe par : *adoir* (XIe s.), *aoir*, *eoir* (XIIe), *oir* (fin XIVe).

De même que les suffixes, les radicaux changent sous l'action des mêmes lois; il en résulte que dans certains cas les finales des mêmes mots diffèrent suivant les époques et fournissent à un même suffixe des dérivations différentes. Le mot prononcé aujourd'hui *tour* (substantif masculin) était en latin populaire **tọ́rnum**, qui est d'abord devenu l'ancien français *tórn*; plus tard, *torn* perd l'**n** finale : *tór*, *tour*. Sous la forme *torn* avec le suffixe verbal *er*, ce mot donne le verbe *entorner*, qui devient *entourner*; sous la forme *tour*, il donne avec le même suffixe le verbe *entourer*. De même, *jorn* du latin **diurnum** donne *journée*, *journal*, *ajourner*; plus tard *jour* donne *ajouré*. L'ancien français *brebisette* date d'un temps où l'**s** de *brebis* se prononçait; *brebiete*, d'un temps où cette **s** ne se prononçait plus. *Bourgeois* remonte à une époque où le **g** de *bourg* se faisait entendre; *faubourien* appartient à une époque où le **g** dans *faubourg* est devenu muet. C'est ainsi que beaucoup de dérivés portent eux-mêmes la date relative de leur formation.

5. Rappelons aussi la loi d'alternance de la voyelle dans une syllabe qui tantôt est accentuée, tantôt atone. Tel radical latin a sa voyelle accentuée dans le mot simple et la modifie suivant les lois de phonétique qui régissent les voyelles accentuées; dans le mot dérivé, il

a cette même voyelle atone et il la garde alors intacte ou la modifie suivant les lois de phonétique qui régissent les voyelles atones ; ainsi

mąre	devient	*mer*	**marīnum**	*marin*
pętra	»	*pierre*	**petrọnem**	*perron*
pịlum,	»	*poil*	**pilọsum**	*pelos* (v. fr.)
			pilọsam	*pelouse*
nọvum	»	*neuf*	**novęllum**	*nouveau*
dolọrem	»	*douleur*	**dolorọsum**	*douloureux*
gụla	»	*gueule*	**gulọsum**	*gouleux*, *goulu*

Nous aurons fréquemment à rappeler cette loi.

313. Intercalation de suffixes. — Souvent, entre le radical et le suffixe final, il s'intercale d'autres suffixes : *bergeronnette*, *roitelet*. Entre *berger-* et *-ette* est intercalé le suffixe *-on-* ; entre *roi* et *et* sont intercalés les suffixes *-t-* (pour *et*) et *-el-* : *roi-et-el-et*, *roi-t-el-et*.

Tantôt l'intercalation n'est qu'apparente, et il y a eu en réalité addition et non intercalation de suffixes. *Roi* est devenu d'abord *roiet* (encore usité comme nom propre) ; puis *roiet* est devenu *roietel* qui s'est réduit à *roitel*, et enfin *roitel* s'est allongé en *roitelet*.

Tantôt l'intercalation est réelle. *Bergère* a formé immédiatement *bergeronnette* sans l'intermédiaire d'un mot antérieur *bergeronne*. C'est ainsi encore que *cendre*, *chambre*, *chèvre*, créent les dérivés *cendrillon*, *chambrillon*, *chevrillard*, par l'intercalation du suffixe *-ill-* ; ni *cendrille*, ni *chevrille*, ni *chambrille* n'ont existé.

Parmi ces intercalations, il faut signaler particulièrement les suivantes :

a) *Intercalation de* **i**. Cette intercalation remonte au latin populaire qui formait un grand nombre de dérivés, substantifs ou verbes, en mettant entre le radical et le suffixe la voyelle **i** :

arc-um	donne	**arc-i-onem**	*arçon*
capt-um	»	**capt-i-are**	*chacier*, *chasser*
moll-em	»	**moll-i-are**	*mouiller*

b) *Intercalation de* **c**. Cette intercalation remonte également au latin populaire. Tantôt le **c** provient du suffixe latin **ic** :

mont-em	donnait	**mont-ic-ellum**	*monceau*
part-em	»	**part-ic-ella**	*parcelle*
nav-em	»	**nav-ic-ella**	*nacelle*
domin-am	»	**domin-ic-ella**	*demoiselle*

Tantôt le **c** provient du suffixe inchoatif **esc** :

exclar-are	donne	**exclar-esc-ere**	*éclaircir*
nigr-um	»	**nigr-esc-ere**	*noircir*

De là de même dans les verbes tirés d'adjectifs : *dur*-**c**-*ir*, *obscur*-**c**-*ir*, etc.

c) *Intercalation de la syllabe* **er**. Cette intercalation est d'origine française :

aile	*ail*-**er**-*on*
mouche	*mouch*-**er**-*on*
puce	*puc*-**er**-*on*
fourbe	*fourb*-**er**-*rie*
poète	*poét*-**er**-*eau*
voleur	*vol*-**er**-*eau*

Cette formation est le produit d'une fausse analogie. De *bûcher* on tire régulièrement *bûcheron*, de *voleur volereau*. Peu à peu on a rattaché ces dérivés à *bûche* et à *vol*, et on a décomposé en *bûche-ron*, *vol*(*e*)-*reau*. De même *chevalerie*, au lieu d'être décomposé en *chevaler-ie*, a été décomposé en *cheval-erie*. On a eu ainsi trois nouveaux suffixes *eron*, *ereau*, *erie*. L'influence de ces nouvelles finales est même assez forte pour transformer des mots anciens : *mairie* se change dans la langue populaire en *mair-er-ie*.

d) *Intercalation de* **t**. Cette intercalation est également d'origine française ; elle se produit lorsque le suffixe commence par une voyelle et que le radical se termine par une voyelle pure ou nasale :

abri	*abri*-**t**-*er*
agio	*agio*-**t**-*eur*
caillou	*caillou*-**t**-*is*
café	*cafe*-**t**-*ier*
rein	*érein*-**t**-*er*

Ici encore l'intercalation s'explique par une action analogique. Dans un certain nombre de mots le **t** appartient au radical :

argent	*argen***t**-*ier*
bonnet	*bonne***t**-*ier*
clouet (anc. fr.)	*clou***et**-*ier*, *clou***t**-*ier*

Par fausse composition, on a ajouté cette syllabe au suffixe, et le suffixe ainsi allongé sert à former des mots nouveaux : *clout-ier* est décomposé en *clou-tier*, et, sur ce modèle, de *bijou* on tire *bijou-tier*. C'est ainsi que *abrier* et *ereiner* ont été remplacés par *abriter* et *éreinter*, et que *miroir* et *papier*, au lieu de donner régulièrement *miroirier*, *paperier*, donnent analogiquement *miroitier*, *papetier*.

314. Substitution de suffixes. — Nous avons vu (§ 289) que les préfixes, dans la composition par particules, peuvent se substituer les uns aux autres. Il en est de même des suffixes. Des suffixes voisins de son ou de sens peuvent, à la suite de confusions quelconques, se remplacer mutuellement sans que la signification du dérivé soit notablement changée. On trouve en ancien français *amerté*, *amertor*, *amerture*, *amertume* ; *aspresse*, *aspror*, *aspreté*. C'est ainsi que *cornille* est devenu *corneille*, *pepon pepin*, *oueille ouaille*, etc.

315. Suffixes nominaux formés de voyelles. — Les suffixes [1] peuvent se classer en suffixes *nominaux*, c'est-à-dire ceux qui forment des noms, substantifs et adjec-

1. Nous passons sous silence, dans cette étude, les suffixes latins qui, n'ayant pas donné de dérivés nouveaux, se sont éteints dans la langue moderne, bien qu'ils y soient parfois représentés

tifs, et en suffixes *verbaux*, c'est-à-dire ceux qui forment des verbes. Les premiers, très nombreux, peuvent se subdiviser en suffixes formés de voyelles, suffixes formés de consonnes simples et suffixes formés de consonnes doubles ou d'un groupe de consonnes.

IA. Des suffixes latins formés de voyelles **ĕus, ĕa, ĕum**, — **ĭus, ĭa, ĭum**, — **ŭus, ŭa, ŭum**, qui tous étaient atones, un seul, **ĭa**, est passé en français en devenant tonique, **ḯa**, et il a donné *ie*[1].

Ce suffixe *ie* a formé dans l'ancienne langue, à l'aide de substantifs désignant des personnes ou à l'aide d'adjectifs, des noms communs à signification abstraite, exprimant la manière d'être, la qualité du sujet : *courtois*, *courtois-ie*; *fol*, *fol-ie*; *garant*, *garant-ie*; *jaloux*, *jalous-ie*; *libraire*, *librair-ie*; *maire*, *mairie*; *malade*, *maladi-e*; *vilain*, *vilen-ie*.

Dans un certain nombre de mots, il était précédé de la syllabe *ier* qui, du XIVe siècle au XVIe, se réduisit à *er* dans les mots en *chier* et *gier* (§ 54, 1° et 95,1); *iér* comme *ér* devenant atone se changeait en *er* : *argentier*, *argenter-ie*; *boucher*, *boucher-ie*; *boulanger*, *boulanger-ie*; *chevalier*, *chevaler-ie*; ou bien il était tiré de substantifs en *-eur* dans lesquels la syllabe *eur*, devenue atone, s'affaiblissait en *er* : *blanchisseur*, *blanchisser-ie*; *brodeur*, *broder-ie*; *menteur*, *menter-ie;* Cette terminaison en *erie* devint si fréquente, que

par des mots de tradition latine qui les contenaient dans la langue mère, mais qui n'étaient plus sentis que comme mots simples. Ainsi **-ece** dans **vervecem**, *brebis*; **-amen**, **-imen** dans **examen**, *essaim*; **nutrimen**, *nourrain*.

1. **Ia** n'a pu devenir **ḯa** que sous l'influence du suffixe grec **ḯa** (ἰα) qui était accentué et qui se confondit avec le suffixe latin. Il n'a d'ailleurs servi à former des mots nouveaux que dans le latin populaire. Les mots anciens en **ia** ont conservé l'**i** atone du latin : **fortĭa**, *force*. La séparation entre les mots anciens et les mots nouveaux est surtout visible dans les noms propres : on dit *Bretagne* de **Britannĭa**, *France* de **Francĭa**; mais on dit *Bulgarie*, *Normandie*, *Picardie*, ces mots étant postérieurs au VIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où le suffixe latin **ia** a subi l'influence du suffixe grec de même forme.

l'on crut à l'existence d'un suffixe *erie*, qui se substitua au suffixe *ie* et finit par le faire disparaître (§ 313, *c*). Dès le XIIe siècle, on voit apparaître des mots en *erie* : *novelle*, *novell-erie* ; *aumône* donne en ancien français *aumônie* et *aumônerie*. Dans le courant du moyen français, certains dérivés changent leur suffixe *ie* en *erie* : *diablie* devient *diablerie* ; *orfèvrie* devient *orfèvrerie*. A partir du XVIe siècle, la langue ne connaît plus pour les formations nouvelles que le suffixe *erie* : *âne*, *ân-erie* ; *cagot*, *cagot-erie* ; *charlatan*, *charlatan-erie* ; *coquette*, *coquett-erie* ; *coquin*, *coquin-erie* ; *drôle*, *drôl-erie* ; *dupe*, *duperi-e* ; *fourbe*, *fourb-erie* ; *singe*, *sing-erie*, etc.

Les mots actuels en *ie* remontent donc à l'ancienne langue [1] : ainsi *mairie* que le peuple change, nous l'avons vu, en *mairerie*. Cette substitution de *erie* à *ie* est un exemple curieux de la transformation des suffixes.

Pour la signification, le suffixe *ie* ou *erie* présente des changements caractéristiques. Dans *cagoterie*, *folie*, il exprime la manière d'être ou l'état de celui qui est cagot, qui est fou. D'abstraite, la signification devient facilement concrète. « Faire des cagoteries » signifie faire des actes qui résultent de la cagoterie. *Librairie* signifie en ancien français bibliothèque, collection de livres, et aboutit dans la langue moderne au sens de magasin de livres, de commerce de livres. Dans la langue de l'industrie, le suffixe *erie* est utilisé pour désigner des industries, des commerces et des locaux où sont établis ces industries et ces commerces : *boulangerie*, *laiterie*, *orfèvrerie*, etc.

316. SUFFIXES NOMINAUX FORMÉS DE CONSONNES SIMPLES. — 1. **ACU**. Ce suffixe existe dans quelques adjectifs latins comme **ebri-acus** de **ebrius** (ivre). Sur ce modèle, le gallo-roman a allongé l'adjectif **verus** en **veracus**, *verai*, plus tard *vrai*. **Verus** avait donné l'ad-

1. Il ne s'agit ici évidemment que des mots populaires. Nous verrons ce suffixe *ie* encore en vigueur dans la formation savante; mais là il correspond pleinement au suffixe grec *ia*.

jectif *voir*, *voire* qui n'existe plus que comme adverbe et qui a été remplacé par son dérivé.

2. **AC-U**. Ce suffixe d'origine gauloise a servi à former un très grand nombre de noms de lieux. Après la conquête de la Gaule, Auguste (27 avant J.-C.) y établit l'impôt foncier ; la propriété foncière n'existait pas alors dans ce pays, la terre appartenant à la commune, au *pagus*. L'établissement de cet impôt transforma la propriété communale en propriété privée ; les grands personnages de la commune devinrent propriétaires soumis à l'impôt et durent exploiter les terres qui devenaient leurs domaines. Il fallait désigner ces domaines et créer une quantité de noms de lieux. On recourut à un moyen bien simple qui consista à ajouter au nom du propriétaire le suffixe gaulois **ac** qui signifie « relatif à » et répond à peu près à notre suffixe *ier*. Si ce propriétaire était barbare, on ajoutait **acum** à son nom simple : **Camarus**, **Camar-acum** ; **Eburus**, **Ebur-acum**, **Turnus**, **Turn-acum**. Si, au contraire, il était devenu citoyen romain, possesseur d'un *gentilice* ou nom de famille, le suffixe **acum** s'ajoutait à ce gentilice qui était toujours terminé par un **i** : **Quintius**, **Quinti-acum** ; **Paulius**, **Pauliacum** ; **Sabinius**, **Sabini-acum**.

Ainsi se formèrent deux séries de noms propres en **acum** et en **iacum**.

Ils subirent des modifications diverses suivant les régions. Dans le Midi, ils perdirent seulement l'**m** et l'**u** ; de là les nombreux noms en *ac* et en *iac*. L'**i** de *iac* pouvait se combiner avec une **l** ou une **n** précédente de façon à produire **l** mouillée, **n** mouillée, ou avec un **t** de façon à produire **ç**, **z** : **Carenden-acum**, *Carennac* (Lot) ; **Paulin-iacum**, *Paulignac* ou *Polignac* (Char. Inf[re]) ; **Aurel-iacum**, *Aurillac* ; le **c** peut tomber ou être remplacé par un **t** on une **s** : **Nantuacum**, *Nantua* (Ain) ; **Carbon-acum**, *Charbonnat* (Saône-et-Loire) ; **Arn-acum**, *Arnas* (Rhône) ; **Marc-iacum**, *Marsas* (Gironde) ; *Marsat* (Puy-de-Dôme). Au nord de la Loire, **acum** se changea en *ai*, *ay*, *ei*, *ey*, *é* ; **iacum** se change en **iai*, **iei*, *y* par contraction : **Sparn-acum**, *Epernay* ; **Camer-acum**, *Cambrai* ; **Man-ia-**

cum, *Maney* (Marne) ; **Flor-iacum**, *Fleuré* (Vienne); *Fleury* (Aisne) ; **Sabin-iacum**, *Sevigny* (Orne), *Savigny* (Seine-et-Oise); **Anton-iacum**, *Antony* (Seine-et-Oise) ; **Clipi-acum**, *Clichy* (Seine) ; **Gaud-iacum**, *Jouy* (Aisne).

Considérons un même type de noms : **Caut-iacum** ; il deviendra suivant les lieux :

Cussac (Gironde, Aveyron, Cantal, etc.) ;
Cuisia (Jura) ;
Cussat (Aveyron) ;
Cuissai (Orne) ;
Cussay (Indre-et-Loire) ;
Cossé (Maine-et-Loire, Mayenne) ;
Cusset (Allier) ;
Cussy (Côte-d'Or) ;
Cuissy (Yonne) ;
Coisy (Somme) ;
Choisey (Jura) ;
Chouzy (Loir-et-Cher) ;
Chouzé (Indre-et-Loire) ;
Choisy (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, etc.).

Ainsi s'est formée cette quantité considérable de noms de lieux (hameaux, villages, villes) qui, pour la plupart, sont à l'origine des noms de fermes, de domaines ruraux gallo-romains. Observons en passant que l'on peut tirer de la permanence de ces noms de fermes comme noms de localités et de villes une induction très probable en faveur de l'antiquité du système routier de la France. Pour que ces fermes pussent devenir des centres de population, il fallait qu'elles fussent desservies par un système régulier de routes, et il n'est pas téméraire d'affirmer que la géographie commerciale de la France dans le moyen âge et même dans les temps modernes remonte, dans son principe, à l'administration impériale de la Gaule.

3. **ICU.** Ce suffixe ayant ĭ bref n'a pu se maintenir isolé. Il a passé au français dans la forme composée

-ạticus accentuée sur l'a. **Aticus** formait des adjectifs dans le latin populaire : **par-ạticus**, **silv-ạticus**, **vi-ạticum**, **vol-ạticus**, etc. Il est devenu successivement ***ạdego**, ***ạdeo**, ***ạdjo**, **ạge** : **silvaticus**, *selvage*, *sauvage*; **viaticum**, *veiage, voyage*; **volaticus**, *volage*.

En ancien français, il a formé aussi des adjectifs : *ombre*, *ombr-age* (*lieu ombrage*, qui a de l'ombre, d'où absolument le substantif *ombrage*), *raim*, *ram-age* (*chant ramage*, chant de la ramée, des oiseaux sur la ramée, d'où absolument le substantif *ramage*); *forme*, *form-age* (*lait formage*, durci dans des formes, d'où absolument le substantif *formage*, *fromage*).

L'ancienne langue possède en outre un nombre considérable de substantifs en *age* qui expriment des idées collectives ; ils se sont maintenus pour la plupart avec la même signification dans la langue moderne : *branch-age*, *feuill-age*, *charbonn-age*, *lain-age*, *vitr-age*, *lait-age*, etc.

Mais, dès le moyen âge, la signification de ce suffixe tend à changer et finit dans la langue moderne par exprimer le résultat de l'action verbale : *lav-age*, action de laver; *chauff-age*, action de chauffer; *balay-age*, action de balayer. Rares sont les dérivés nouveaux qui, comme *outillage* « ensemble des outils nécessaires à un métier », conservent l'idée collective qu'ils exprimaient dans la vieille langue.

Ce suffixe s'ajoutait autrefois aux radicaux des noms; il ne s'ajoute plus qu'aux radicaux des verbes[1]. Si *crayonn-age* était un vieux mot, il signifierait « collection de crayons » et viendrait de *crayon*; il signifie « action de crayonner » et vient de *crayonner*.

4. **UCU, UCA.** Ce suffixe existe dans **lactụca**, *laitue*; **verrụca**, *verrue*; **carrụca**, *charrue*; ***tortụca**, *tortue*. Sur ce modèle a été formé *mass-ue* de *masse*.

5. **ACEU, ACIU.** Le suffixe latin **ceus, cius** est précédé d'une voyelle qui porte l'accent : **ạcĕus ạcĭus**, **ịcĕus ịcĭus**, **ọcĕus ọcĭus**, **ụcĕus ụcĭus**. **Aceus ạcius** est un suffixe très

1. Sauf pourtant dans *factage* qui vient de *facteur* et a été formé sur le modèle de *laveur lavage*, *batteur battage* (§ 310, 2).

riche en latin : **gallinaceus, herbaceus, minacia**. La forme masculine est devenue en français *az*, *as*; **solacium**, v. fr. *soulas* (consolation); la forme féminine est devenue *ace*, *asse* : **minacia**, *menace*. Substantifs nouveaux : *brouillas*, *coutelas*, *embarras*, *plâtras*, etc.; *crevasse*, *cuirasse*, *filasse*, *lavasse*, *terrasse*, *tignasse*, tirés de noms ou de verbes. Il existe aussi des noms en *ache* : *bravache*, *ganache*, etc.; bien que dans les dialectes picard et bas-normand la forme féminine se présente sous la forme *ache*, ces noms en *ache* sont pour la plupart d'origine étrangère (italienne). Ces substantifs ont une signification collective, augmentative ou péjorative.

Ce suffixe a formé également des adjectifs féminins en *asse* à signification péjorative : *bonasse*, *mollasse*, etc.; puis la forme féminine n'étant plus sentie, on l'a étendue au masculin : *blondasse*, *fadasse*, etc.; c'est ainsi que le substantif *savant* qui avait formé le dérivé masculin *savantas* (Molière, *Facheux*, III, 3) a donné dans la langue moderne le dérivé masculin *savantasse*.

6. **ICEU, ICIU**. Ce suffixe a donné au masculin, *iz*, *is*, au féminin *ice*, *isse* et dialectalement *iche* : **facticius**, v. fr. *faitiz* (bien façonné); **fincticius**, v. fr. *feintiz* (dissimulé); **tracticius**, v. fr. *traitiz* (bien tourné); **salsiciam** *saucisse*. Ce suffixe s'ajoutait à des participes passés[1] spécialement à des participes de la première conjugaison en **atum**. D'où la forme **atịcius** qui est devenue le français *ediz*, *eïz*, *eïs*, *is*. Ainsi **colare** (couler) donne **colaticius**, *coleiz*, *coleïs*, *coulis* (*vent coulis*); **levare** (lever) **levaticius**, *levediz*, *leveïz*, *leveïs*, *levis* (*pont levis*). De là une grande quantité de substantifs verbaux masculins en *is* : *éboulis*, *frottis*, *gâchis*, *glacis*, *hachis*, *lavis*, *pilotis*

1. Dans **factīcius, tractīcius** où le suffixe s'ajoute à des participes, l'**i** est long. Le latin possédait un autre suffixe, **ĭcius** avec un **i** bref qui s'ajoutait à des substantifs ou à des adjectifs **galbinĭciam, pellĭciam**. Ces deux mots auraient dû devenir *jaunesse*, *pelesse*, comme **pịciam, vĭciam** sont devenus *pesse* *vesce*; s'ils ont donné *jaunisse*, *pelisse*, c'est que le suffixe **ĭcius** s'est confondu de bonne heure avec le suffixe **īcius** qui fournissait beaucoup plus de dérivés.

vâtis, *semis*, *torchis*, etc., et féminins en *isse* : *bâtisse*, *coulisse* (fém. de *coulis*), etc. Ajoutons quelques mots en *iche* dialectaux ou étrangers : *pouliche* (bas-normand), *barbiche*, *corniche*, *postiche* (italien).

7. **OCEU**, **OCIU**. Ce suffixe ne semble pas avoir donné de dérivés en *oz*, *os*, *oce*, *osse* ; il existe des mots féminins en *oche* : *épinoche*, *filoche*, *mailloche*, etc., d'origine obscure.

8. **UCEU**, **UCIU**. Comme le précédent, ce suffixe ne semble pas avoir donné de dérivés en *uz*, *us*, *uce*, *usse* ; il existe également des féminins en *uche* : *guenuche* (de *guenon*), *peluche* (de *poil*) ; le suffixe en est obscur. L'italien possède des mots en **occio**, **uccio**, qui ont donné à partir du XVI[e] siècle des mots français en *oche* et en *uche* ; *bamboche* (**bamboccio**), *fantoche* (**fantoccio**), *peluche* (**peluccio**).

9. **EOLU**, **IOLU**. Ce suffixe qu'on trouve en latin dans **areola**, **faseolus**, **foliolum**, **gloriola**, avait l'accent sur l'**e** ou sur l'**i**. Il l'a déplacé à l'époque romane de manière à donner **iọlus**. Il avait une valeur diminutive.

Il est devenu en français au masculin d'abord *uel*, *eul*, puis *euil* sous des influences analogiques (§ 170) : **filiolum**, *filleul* ; **linteolum**, *linceul* ; **ispaniolum**, *épagneul* ; **tiliolum**, *tilleul* ; **capreolum**, *chevreuil* ; **scuriolum**, *écureuil*. Il a gardé quelquefois l'**o** sans changement : **lusciniolam**, *rossignol*. Sous la forme masculine, il a disparu à la fin du moyen âge en ne laissant à la langue moderne que les mots précédents auxquels il faut ajouter : *aïeul*, *bouvreuil* et quelques autres.

Sous la forme féminine **iola**, il a donné le féminin *aïeule* et une quantité de mots en *ole* ou *olle*, le plus souvent précédé du suffixe intercalaire *er* (§ 312, *c*) : *bande*, *banderole* ; *fève*, *fèverole* ; *flamme*, *flammerole* ; *lis*, *liserolle* ; *mouche*, *moucherolle* ; *rousse*, *rousserolle*, etc. Cette terminaison féminine en *ole* semble aujourd'hui éteinte. Il y a d'autres mots en *ole* comme *astériole*, *étudiole*, *luciole*, qui sont des mots de formation savante.

10. **ULU** (dans **ăcŭlus**, **ĕcŭlus**, **ĭculus**, **īculus**, **ŭculus**). Ces suffixes sont devenus : **aculus acula**, *ail aille* (**gubernaculum**, *gouvernail*; **tenacula**, *tenaille*) ; — **ēculus ēcula**, **ĭculus ĭcula**, *eil eille* (**vetulus**, lat. pop. **veclum**, *vieil*; **auricula**, *oreille*); — **īculus īcula**, *il ille* (**periculum**, *péril*; **lenticula**, *lentille*[1] ; — **ŭculus ŭcula**, *ouil ouille* (**genuculum**, v. fr. *genouil*; **ranucula**, *grenouille*).

Les formations nouvelles varient avec les suffixes. *Ail aille*, fécond en latin, encore plus fécond en vieux français, a disparu de la langue moderne. Parmi les dérivés créés au moyen âge, la langue a gardé *épouvantail*, *plumail*, *vantail*, *vitrail*, etc. — *Eil eille*, *il ille* ont donné aussi des dérivés assez nombreux : *bouteille*, *pareil*, *soleil*, *sommeil*, — *béquille*, *chenille*, *faucille*, etc.; mais ils ont de même cessé de vivre; les nombreux mots en *ille*, de formation récente, ont une autre origine que nous étudierons plus loin (14); ils n'ont pas en effet, comme ceux-ci, une signification diminutive, mais collective. — Quant aux mots en *ouil ouille*, ils étaient peu nombreux, et ceux en *ouil* qui ont subsisté ont, sauf *fenouil*, changé *ouil* en *ou* : *genou*, *pou*, *verrou*.

11. **ALE**. Ce suffixe très riche en latin forme des adjectifs qui peuvent s'employer substantivement. Il est devenu le français *el* ou *al*[2], donnant ainsi deux suffixes différents : **legalis**, *loyal*; **regalis**, *royal*; **carnalis**, *charnel*; **mortalis**, *mortel*; de là les adjectifs et substantifs nouveaux en *al* : *banal*, *final*, *national*, — *journal*, *signal*, ou en *el* : *accidentel*, *personnel*.

12. **ILE**. Ce suffixe formait en latin des adjectifs :

1. En latin populaire, l'**i** bref du suffixe **ĭcula** dans **lenticula**, *lentille*, **canicula** *chenille* s'est allongé en **ī**. C'est ainsi que l'ancien français disait encore *cornille*, *orille* (pour *corneille*, *oreille*) de **cornīcula**, **aurīcula** au lieu de **cornĭculam**, **aurĭculam**.

2. *Al* est savant : mais de fort bonne heure il est passé de la langue des lettrés dans celle du peuple et a suppléé *el* dans un grand nombre de mots.

gentilis, *gentil*, et des substantifs neutres en **ile** : **fænile**, *fenil*. Formations nouvelles : *chenil*, *fournil*.

13. **B-ILE**. Ce suffixe s'ajoutait d'abord aux radicaux des verbes soit purs, soit modifiés : **ama-bilis**, **amic-a-bilis**, **lauda-bilis**, **favor-abilis**. Peu à peu on l'adjoignit sous la forme **abilis** ou **ibilis**, à n'importe quel verbe et même à des radicaux de substantifs. **Ibilis** est devenu *ible* qui se trouve dans quelques mots de formation populaire : *paisible*, *pénible*, mais qui appartient spécialement à la formation savante. Le suffixe le plus employé est *able* qui forme des adjectifs avec le participe présent des verbes de toutes les conjugaisons : *agréer*, *agréable*; *définir*, *définissable*; *redevoir*, *redevable*; *recevoir*, *recevable*; *croire*, *croyable*; *connaître*, *connaissable*; *vendre*, *vendable*. Il s'ajoute aussi à des substantifs : *charitable*, *corvéable*, *équitable*, *mainmortable*, *sortable*, *véritable*, *viable*

Pour la signification, **abilis** exprimait en latin une possibilité active ou passive : **formidabilis**, qui peut être effrayé et qui peut effrayer; **favorabilis**, qui peut être en faveur et qui peut mettre en faveur. L'ancien français a continué cette tradition : et les nouveaux adjectifs en *able* qu'il a créés pouvaient exprimer, dans les verbes transitifs, l'actif et le passif : *agréable*, qui peut être agréé ou qui peut agréer; *aidable*, qui peut être aidé ou qui peut aider; *accueillable*, qui peut être accueilli ou qui peut accueillir; *voyable*, qui peut être vu et qui peut voir.

De cet emploi du moyen âge la langue moderne a gardé : *secourable*, qui peut secourir; *comptable*, qui peut compter; *redevable*, qui peut redevoir; *effroyable*, qui peut effrayer; *épouvantable*, qui peut épouvanter; *pitoyable*, qui peut faire pitié et quelques autres. Ajoutons les mots de formation savante : *délectable*, qui peut délecter; *responsable*, qui peut répondre, *solvable*, qui peut payer. Sauf ces adjectifs qui remontent à une formation ancienne, les dérivés actuels en *able* de verbes transitifs expriment tous une possibilité passive : *vendable*, qui peut être vendu, etc.

Dans les verbes intransitifs, le suffixe *able* indique et ne peut indiquer qu'une possibilité active : *convenable*, qui peut convenir ; *périssable*, qui peut périr ; *serviable*, qui peut servir ; *valable*, qui peut valoir ; *alable* dans *préalable*, qui peut aller devant. La signification du suffixe est légèrement modifiée dans certains intransitifs : *une situation remédiable*, à laquelle on peut remédier ; *une affaire lamentable*, sur laquelle on peut se lamenter ; *jours ouvrables*, pendant lesquels on peut ouvrer, travailler.

14. **LIA**. Le suffixe **-lis** (**a-lis, e-lis, i-lis**) pouvait s'employer substantivement au pluriel neutre **-lia** ; ce pluriel, dans le latin populaire, a été pris pour un féminin singulier, de telle façon que la terminaison **ạlia** est devenue en français *aille*, la terminaison **ẹ̄lia** ou **ĭlia**, *eille*, et la terminaison **ịlia**, *ille*. Il n'existe qu'un mot en *eille* : *merveille* de **mirabilia** ; mais les suffixes *aille*, *ille* ont formé, en s'ajoutant aux radicaux de noms ou de verbes, beaucoup de substantifs féminins à signification collective, et c'est cette signification collective qui les distingue des mots en *aille* et en *ille* formés de **acula, icula** (10).

Mots en *aille* : *accordailles*, *broussaille*, *cisaille*, *fiançailles*, *futaille*, *limaille*, *moinaille*, *rimaille*, *semaille*, *valetaille*. Le suffixe *aille* a pris dans la langue moderne une valeur péjorative : *prêtraille*, *radicaille* [1].

Mots en *ille* : *broutille*, *pointille*, *ramille*, *vétille* ; — *charmille*, *coudrille*, *ormille* ; dans ces trois derniers mots, *ille* arrive, par l'idée collective, à exprimer des plantations d'ormes, de coudriers, de charmes (voir le suffixe **etum**).

15. **ANU, ANA**. Ce suffixe formait des adjectifs et des

1. Régnier dans une de ses satires dit :

Les Latins, les Hébreux et toute l'*antiquaille*.

Ce mot emprunté de l'italien *antiquaglia* désignait pour Régnier l'ensemble des œuvres antiques sans suggérer la moindre idée péjorative ; ce serait une erreur de le prendre dans la nuance du sens que la langue lui a donnée plus tard.

substantifs tirés de substantifs : **villa**, **villanus**; **Roma**, **romanus**, et quelquefois en latin populaire d'adjectifs : **altus**, **altanus**; **certus**, **certanus**, et même d'adverbes : **longe**, **longitanus**. Il est devenu en français *ain*, *aine* : *certain*, *hautain*, *lointain*, *romain*, *vilain*; après une palatale, il est devenu *ien* (§ 54, 1°) : **christianum**, *chrétien*; **paganum**, *païen*. Les mots nouveaux en *ain* appartiennent aux premiers temps de la langue et ce suffixe a disparu dans la langue moderne. Il n'en est pas de même de la seconde forme, *ien ienne*, qui a pris un développement considérable, surtout depuis le XVIe siècle : *gardien*, *faubourien*, *prussien*, etc. Notons aussi un emploi particulier de *ain*, *aine* avec les noms de nombre : *huitaine*, *neuvaine*, *dizaine*, *douzaine*, *vingtaine*, *centaine*, et au masculin comme terme de versification : *quatrain*, *sixain*, *dizain*, etc. (§ 138.)

16. **INU**, **INA**. Ce suffixe, qui formait en latin des adjectifs et des substantifs, a passé également au français où il a formé les adjectifs nouveaux : *argentin*, *bovin* (dans *bovine*), *enfantin*, *sauvagin*; spécialement des mots ethniques :*Angevin*, *Messin*, *Périgourdin*. Il forme des substantifs tirés de noms : *étoupin*, *gourdin*, *grapin*, ou de verbes : *gratin*, *picotin*, *trottin*. Il a donné également des substantifs féminins : *famine*, *houssine*, *routine*, *saisine*, *terrine*. Le suffixe féminin *ine* est surtout employé dans la langue de la chimie, de la parfumerie et de l'industrie des étoffes où il forme des mots demi-savants, demi-populaires : *aconitine*, *morphine*, — *brillantine*, *veloutine*, — *percaline*, *popeline*, etc.

17. **ONE**. Ce suffixe, très fécond en latin, y désigne des personnes, des animaux, des choses de diverse nature. Beaucoup des mots latins qu'il forme sont devenus français : *charbon*, *faucon*, *larron*, *lion*, *poumon*, *savon*, *saumon*, etc. Le français, à son tour, a créé nombre de mots nouveaux tirés de substantifs ou de verbes : *brouillon*, *ceinturon*, *chaînon*, *coupon*, *cruchon*, *fripon*, *harpon*, *jeton*, *jupon*, *juron*, *paillasson*, etc.

Dans les dérivés de substantifs, il a d'ordinaire une

valeur diminutive, spécialement dans les noms d'animaux : *aiglon*, *ânon*, *chaton*, *ourson*, *raton*; la valeur diminutive est souvent appuyée par l'addition d'une syllabe intercalée qui donne plus de corps au suffixe : *ail-er-on*, *mouch-er-on*, *puc-er-on*, *mor-aill-on*, *bouv-ill-on*, *cendr-ill-on*, *cot-ill-on*, *négr-ill-on*, *post-ill-on*, *berr-ich-on*, *corn-ich-on*, *fol-ich-on*. La signification diminutive est bien visible dans les noms de baptême : *Fanchon*, *Jeanneton*, *Marion*; elle est encore apparente dans *laideron*, *souillon*, *tendron*. Elle devient péjorative dans *brouillon*, *fanfaron*, *grognon*.

Il est à remarquer que le même suffixe, en italien, a une valeur augmentative, ce qui explique les bizarreries que présentent des mots tels que *carafon*, *médaillon*. *Carafon*, au XVIIe siècle, veut dire *grosse carafe* et vient de l'italien; il veut dire aujourd'hui petite carafe, ayant assimilé sa terminaison à la terminaison française *on*. *Médaillon*, dérivé de *médaille*, signifie petite médaille; emprunté de l'italien *medaglione*, il veut dire grosse médaille.

18. **IONE**. 1° *Masculin*. Le suffixe que nous venons d'examiner se présentait souvent en latin populaire précédé d'un **i** : **campus** a formé **campionem**, *champion*, et c'est ainsi que *croupe* donne *croupion*; *lampe*, *lampion*. Mais souvent l'i s'est fondu avec un son précédent pour aboutir à un son nouveau : **auc-i-onem**, *oison*; **arc-i-onem**, *arçon*; **trunc-i-onem**, *tronçon* (§ 73); **cumpan-i-onem**, *compagnon* (§ 60, 2°).

2° *Féminin*. Ce suffixe forme des substantifs féminins abstraits tirés des participes passés; les participes **lectus**, **factus**, **fusus**, **traditus**, **nutritus** donnent **lectionem**, *leçon*; **factionem**, *façon*; **fusionem**, *foison*; **traditionem**, *trahison*; **nutritionem**, *nourrisson* (subst. fém. en vieux français). Ce suffixe se présente avec quelques verbes français en *ir* sous la forme *son* : *guérir*, *guérison*; *garnir*, *garnison*. Son emploi le plus fréquent est en latin avec les verbes de la première conjugaison au participe passé : **atus** donne **ationem** qui devient *aison*; c'est ainsi que **oratus** de **orare** donne **orationem**, fr. *oraison*; de

même **venationem** donne *venaison*; **comparationem**, *comparaison*. Ce suffixe a formé en ancien et en moyen français, avec toutes sortes de verbes, une quantité de mots nouveaux dont quelques-uns existent encore aujourd'hui : *couver*, *couvaison*; *faucher*, *fauchaison*; *florir*, *floraison*; *livrer*, *livraison*; *pendre*, *pendaison*; *tondre*, *tondaison*. Ce suffixe a totalement disparu dans la langue moderne devant le suffixe d'origine savante *ation* : *dériver* donne *dérivation* et non *dérivaison*[1]. Tous les substantifs abstraits nouveaux tirés par ce suffixe de l'infinitif sont en *ation* : *généralisation*, etc.

19. **UNU**, **UNA**. Ce suffixe, qui se trouve dans quelques mots latins, n'a donné qu'un dérivé en français : *rancune* de l'ancien français *rancure*, par substitution de suffixe.

20. **ARE**. Ce suffixe formait en latin des adjectifs qui ont pu devenir substantifs : **buccularem**, **pilarem**, **scolarem**, **singularem** ; le suffixe est devenu en ancien français *er* : *boucler*, *piler*, *escoler*, *sangler*. A la fin du moyen âge, *er* s'est confondu avec *ier* : *bouclier*, *pilier*, *écolier*, *sanglier*.

21. **ARIU**. Ce suffixe formait en latin, avec une richesse inépuisable, des adjectifs et des substantifs. Il a passé au français sous la forme *ier ière*, dans quelques cas sous la forme *aire* (**contr-arius**, *contraire*); mais *aire* n'a donné de mots nouveaux que dans la formation savante ; le suffixe populaire est *ier ière*.

Le radical peut être un substantif : *buissonnier*, *prisonnier* ; un adjectif : *grossier*, *plénier*; un adverbe : *devancier*. Le dérivé peut être un adjectif : *moutonnier*, *princier*, *printanier*, *routier*; un substantif masculin ou féminin désignant des personnes agissantes : *barbier*, *geôlier*, *geôlière*, *greffier*; *fermier*, *fermière*; un substantif masculin désignant un arbre ou une plante : *cerisier*, *fraisier*, *peuplier*, *pommier* ; un substantif féminin dési-

1. L'ancien français possédait une forme demi-populaire *derivoison*.

gnant des objets servant à contenir : *aumônière*, *bonbonnière*, *glacière*, *gouttière*, *soupière*, *tabatière*, etc. Enfin, sous la forme masculine, il peut cacher un neutre latin : *atelier*, *charnier*, *échiquier*, *moutardier*, *saladier*, *panier*, etc.

La variété des significations paraît illimitée, et le suffixe semble n'avoir d'autre sens que d'indiquer un rapport général d'appartenance. On pourrait le traduire par l'expression vague « qui tient » : *pommier*, « ce qui tient des pommes », *encrier* « ce qui tient de l'encre », *chevalier* « celui qui tient un cheval »; *crinière* « ce qui tient des crins », *rivière* « ce qui tient la rive », *geôlier* « celui qui tient la geôle », *prisonnier* « celui qui tient la prison ».

22. **ORE.** Le latin tirait d'adjectifs des substantifs abstraits en **orem** : **albus** (blanc), **alborem** (blancheur). Le roman a développé cette formation et créé une quantité considérable de dérivés où **orem** a la forme *eur* : *grand*, *grandeur*; *laid*, *laideur*; *large*, *largeur*; *raide*, *raideur*; etc. En latin, ce suffixe formait des mots masculins; en français, il est devenu féminin (§ 162).

23. **OR, ORE.** Ce suffixe formait des noms d'agents à l'aide du participe passé :

> **Tradere**, **traditus**, dérivé **traditor**.
> **Facere**, **factus**, dérivé **factor**.
> **Legere**, **lectus**, dérivé **lector**.
> **Imperare**, **imperatus**, dérivé **imperator**.

Quelques-uns des dérivés latins sont devenus français : **factorem**, *faiteur* (dans *bienfaiteur*, *malfaiteur*); **imperatorem**, *empereur*. Ici aussi la langue a spécialement utilisé le suffixe tiré des verbes de la Ire conjugaison **at-orem** et en a fait successivement *edor* (XIe siècle), *eor* (XIIe-XIIIe), *eeur* (XIIIe) et *eur* (XIVe). Il s'ajoute au radical tel qu'il paraît au participe présent :

> *Blanchir*, *blanchissant*, *blanchisseur*.
> *Mentir*, *mentant*, *menteur*.
> *Venger*, *vengeant*, *vengeur*.

Le nombre de ces dérivés en *eur* est si considérable que le suffixe arrive par lui-même à posséder pleinement la valeur de nom d'agent et à former des dérivés nouveaux de substantifs et non de verbes : *pétrole*, *pétroleur* (le verbe *pétroler* n'existe pas) ; *chronique*, *chroniqueur* (*chroniquer* n'existe pas).

En moyen français, l'**r** finale de ce suffixe disparut dans la prononciation populaire et même dans celle des classes élévées (§ 121). On disait *un menteu*, *un porteu d'eau*, *un coupeu de bourses*, *un arracheu de dents*, etc. Nous trouvons une trace de cette prononciation dans le vers de La Fontaine :

Mon bon *monsieur*
Apprenez que tout *flatteur*
Vit aux dépens de celui qui l'écoute.

L'**r** reparut dans la prononciation de la bourgeoisie dans le milieu du XVIII[e] siècle. Toutefois l'on dit encore *faucheux* à côté de *faucheur* (araignée des champs); *baveux* pour *baveur*, etc. C'est surtout dans la langue populaire que la prononciation par *eu* s'est maintenue de façon à amener une confusion avec le suffixe *eux*, *euse* (v. 26). C'est en réalité un suffixe différent de celui-ci et péjoratif : *les partageux*, pour les *partageurs*. C'est ainsi que l'on a dit les *communeux* avant de dire les *communards*. De même, *bonapartiste* devint un certain temps dans la langue populaire *bonaparteux*. A la même origine se rattachent d'autres termes de mépris, comme les *gommeux*, etc.

Le féminin du suffixe était en latin **ix, icem** : **imperatorem, imperatricem**. **Imperatricem** est devenu dans l'ancien français *empereriz*; puis un féminin nouveau sorti du suffixe **issa**, *esse* (§ 317, 2) a remplacé la terminaison *iz* : *empereresse*. *Esse* allongé en *eresse* fut en moyen français le féminin régulier des masculins en *eur* : *danseur*, *danseresse* ; *menteur*, *menteresse* ; *pipeur*, *piperesse* ; *vengeur*, *vengeresse*. Plus tard, quand le masculin *eur* se fut confondu avec le masculin *eux*, *eresse* fut remplacé par *euse* : *menteur*, *menteuse*; *eresse* ne s'est maintenu que dans quelques archaïsmes : *bailleresse*,

chasseresse, *demanderesse*, *enchanteresse*, *pécheresse*, *vengeresse* (§ 164, 5).

La langue moderne modifie la signification du suffixe *eur*, *euse*, en l'appliquant aux choses de manière à lui faire exprimer des noms d'instruments : *un condenseur*, *une balayeuse*, *une moissonneuse* ; le suffixe ainsi étendu prend la place du suffixe *oir*, *oire*.

24. **ORIU**, **ORIA**. Ce suffixe en latin formait des adjectifs qui pouvaient à leur tour devenir des substantifs masculins ou féminins. Ici encore le français a utilisé ce suffixe tiré des verbes de la Ire conjugaison **at-orius, at-oria**, qui a passé sous les formes successives *edoir edoire*, *eoir eoire*, *oir oire*, mais uniquement avec la valeur substantive ; il désigne en général le lieu où se fait une action : *abattoir*, *abreuvoir*, *boudoir*, *chauffoir*, etc. ; ou l'instrument avec lequel on fait quelque chose : *arrosoir*, *battoir*, *découpoir*, *brunissoir*, *polissoir*, au féminin : *baignoire*, *balançoire*, *écumoire*, *râtissoire*, etc.

25. **URA**. Ce suffixe formait en latin des substantifs féminins abstraits avec des participes passés : **factus, factura** ; **fissus, fissura** ; **morsus, morsura** ; **natus, natura** ; **pictus, pictura**. Quelques-uns des mots latins sont devenus français : **junctura**, *jointure* ; **scriptura**, *écriture*. La langue a utilisé particulièrement le suffixe tiré des verbes de la Ire conjugaison **at-ura** et en a fait successivement *adure*, *edure* (XIe s.), *eüre* (XIIe), *ure* (XIVe-XVe). Ce suffixe s'ajoute au radical des verbes : *blessure*, *boufissure*, *clôture*, *coiffure*, *flétrissure*, *teinture* ; au radical des adjectifs : *ordure* (v. fr. *ord* = sale, encore employé au XVIIe siècle), *verdure* ; au radical des substantifs : *chevelure*, *denture*, *ferrure*, *nacrure*.

La signification, d'abstraite qu'elle est à l'origine, peut devenir concrète.

26. **OSU**, **OSA**. Ce suffixe forme des adjectifs à l'aide de substantifs ; il est devenu en français *eux*, *euse* : *farineux*, *hasardeux*, *neigeux*, *nerveux*, *paresseux*, *poussiéreux*.

27. **ATU**. Cette terminaison du participe de la 1re conjugaison a formé des adjectifs : *marbré*, *nacré*, *orangé*,

perlé, *sensé*; et des substantifs, rares au masculin : *côté*, *poiré*, *pommé*, *raisiné*; plus nombreux au féminin, ils expriment alors une abondance de choses : *gerbée*, *jonchée*, *risée* (abondance de rires), etc.; quelquefois l'idée d'un contenu : *assiettée*, *bouchée*; *cuillerée*, *poignée*, et avec intercalation de *et* : *pelletée*, ou d'un produit : *araignée*, proprement toile d'une *aragne*; ou le résultat d'une action : une *collée*, coup sur le col; une *jouée*, coup sur la joue. Parfois le dérivé semble ne rien ajouter à l'idée exprimée par le radical : *année*, *vallée*, etc.

28. **ETU**. Ce suffixe neutre en latin désignait une réunion d'arbres : **lauretum**, plantation de lauriers, **rosetum**, plantation de rosiers. Il devint français sous la forme du singulier et aussi sous celle du pluriel. Au singulier, **ẹ̄tum** donna **édu**, *éd*, *eid* (XIe siècle), *ei* (XIIe), *oi* (XIIIe). *Oi* se maintint en français moderne sous la forme *oy*, plus tard *ay* dans les noms propres : *Aunoy*, *Aunay*. Au pluriel, **ẹta** fut pris pour un féminin singulier collectif et aboutit à la fin du moyen age à *oie*, *aie*. *Oie* se rencontre encore dans les noms propres. Le suffixe français formant de nouveaux noms communs est *aie* : *boulaie*, *cerisaie*, *chênaie*, *coudraie*, *futaie*, *oseraie*, *pommeraie*, *ronceraie*, etc.

29. **UTU**. Ce suffixe a formé dans le latin populaire des adjectifs exprimant un développement particulier d'une qualité exprimée par le radical : **astutus**, qui a de la ruse; **cornutus**, qui a des cornes; **nasutus**, qui a un gros nez. De là en français, par imitation : *barbu*, *bossu*, *branchu*, *crochu*, *crêpu*, *chevelu*, *charnu*, *goulu*, *fourchu*, *grenu*, *lippu*, *mafflu*, *moustachu*, *membru*, *poilu*, *pattu*, *pointu*, *têtu*, *ventru*, etc.

30. **T-ATE**. Ce suffixe forme en latin des noms abstraits; de là les mots français : **bonitatem**, *bonté*; **claritatem**, *clarté*; **puritatem**, v. fr. *purté*; **sanitatem**, *santé*; **veritatem**, v. fr. *verté*; Dans quelques dérivés, les lois de la phonétique exigeaient la présence d'un **e** féminin avant la terminaison *té* : **falsitatem**, *falseté*; **paupertatem**, *pauvreté*. Le dérivé eut l'air d'être formé d'un adjectif

féminin et du suffixe *té*. Voilà pourquoi, dans la langue moderne, la dérivation se fait à l'aide de la forme féminine et de l'adjectif : *ancienneté*, *dureté*, *légèreté*, *naïveté*, *oisiveté*, *sûreté*. C'est ainsi que le vieux français *purté* est devenu *pureté*. Si *bonté* avait été créé de nos jours, il serait *bonneté*.

Ce suffixe *e-té* est très riche et donne constamment des dérivés nouveaux désignant des notions abstraites. La formation savante fait revivre l'**i** latin de **it-atem** : *diversité*, et c'est ainsi que *verté* est devenu *vérité*.

31. **ITIA**. Ce suffixe formait également en latin des noms abstraits à l'aide d'adjectifs : **avarus**, **avaritia** ; **justus**, **justitia**. Il est devenu en français soit *esse*, soit *ise*. Sous ces deux formes, il a créé une quantité considérable de noms nouveaux tirés d'adjectifs : *faiblesse*, *ivresse*, *justesse*, *richesse*, *rudesse*, *sagesse*, *tristesse*, *vieillesse*, etc. ; — *bêtise*, *cafardise*, *couardise*, *fainéantise*, *franchise*, *gaillardise*, *gourmandise*, *sottise*, etc.

Remarquons l'intercalation de *er* dans *fort-er-esse*, *sèch-er-esse*.

32. **IVU**. Ce suffixe forme des adjectifs à l'aide du participe passé des verbes : **attractus**, **attractivus** ; **descriptus**, **descriptivus**. Le suffixe est devenu en français *if*, *ive* et forme des adjectifs nouveaux à l'aide de verbes ou de noms : *défensif*, *maladif*, *pensif*, *plaintif*, *poussif*, *tardif*, etc.

317. Suffixes nominaux formés de consonnes doubles ou d'un groupe de consonnes. — *Consonnes doubles*. — 1. **LL** (**ellus**, **ella**). Ce suffixe formait surtout des diminutifs ; il a passé en français sous la forme *el* (plus tard *eau*) au masculin, *elle* au féminin, et a pris un riche développement. Tantôt le suffixe s'ajoute directement au radical : *tombe*, *tombeau* ; tantôt il réclame une syllabe intercalaire : *poète*, *poèt-er-eau* ; **navem**, **nav-ic-ella**, *nacelle*.

La signification propre de ce suffixe est celle d'un diminutif. Quelquefois le mot simple a disparu devant

le dérivé qui a pris alors la signification du primitif : *cout-eau*, *mart-eau*, *taur-eau*. Quelquefois le dérivé a pris une signification nouvelle à côté du simple : *dent*, *dentelle*, *ombre*, *ombrelle* ; *pomme*, *pommeau* ; *tombe*, *tombeau*. Souvent la signification diminutive s'est maintenue : *cave*, *caveau* ; *rue*, *ruelle* ; *tonne*, *tonneau*; *bécasseau*, *carpeau*, *colombelle*, *dindonneau*, *pigeonneau*, *pourceau*, *tourterelle*.

2. **SS** (**issa**). Ce suffixe formait des féminins de personnes dans le latin de la décadence : **diaconissa**, **prophetissa**. Il a pénétré dans l'usage populaire par la langue de l'Eglise et est devenu le français *esse* qui a formé des substantifs féminins : *chanoinesse*, *diaconesse*, *duchesse*, *hôtesse*, *maîtresse*, *patronesse*, *prêtresse*, *princesse*, etc. ; puis, se faisant précéder de la syllabe *er*, il est devenu le féminin des noms d'agents masculins en *eur* : *défend-er-esse*, *demand-er-esse*, etc. (§ 316, 23.) *Esse* s'est étendu aux noms d'animaux : *ânesse*, *tigresse*.

3. **TT**. Ce suffixe se présente en latin populaire dans des noms féminins sous la forme **ĭtta** qui est devenue le français *ette*. De là est sorti un masculin **ĭttu**, *et*. Puis, ce suffixe modifiant la voyelle s'est allongé aussi en *at atte*, *ot otte*. Il forme des adjectifs et des substantifs à signification diminutive et quelquefois dépréciative, la petitesse engendrant le mépris.

La terminaison *at* est rare : *aiglat*, *louvat*, *verrat*. La terminaison *ot* est plus fréquente : *îlot*, *fiévrotte*. Elle paraît dans les noms propres : *Jacquot*, *Pierrot*, *Margot*, surtout en Franche-Comté et en Bourgogne. Le sens diminutif a disparu dans *fagot*, *gigot*, *goulot*. Il est dépréciatif dans *bellot*, *vieillot*. Remarquons l'intercalation de ce suffixe dans *verroterie*. La terminaison *et* est de beaucoup la plus usitée ; elle forme des diminutifs : *garçonnet*, *fillette*, *boulette*, *maisonnette*.

La signification diminutive s'est éteinte, soit parce que le radical a disparu, soit parce que le dérivé a pris une signification nouvelle dans *boulet*, *corset*, *livret*, *ourlet*, *tabouret*, *alouette*, *casquette*, *tablette*. Le radical est

le plus habituellement un substantif, comme on vient de le voir; il peut être aussi un verbe : *allumette*, *bavette*, *mouchette*, *sonnette*. Le suffixe est précédé d'une syllabe intercalaire dans *gant-el-et*, *oss-el-et*, *band-el-ette*, *femm-el-ette*, *chardonn-er-et*, *gorg-er-ette*, *pâqu-er-ette*, *berger-onn-ette*. Quant le suffixe s'ajoute à un adjectif, la signification diminutive est très apparente : *doux*, *doucet*; *roux*, *rousset*; *jeune*, *jeunet*; *mou*, *mollet*; *aigre*, *aigrelet*; *grand*, *grandelet*; *tendre*, *tendrelet*.

Groupes de consonnes. 1. **ALD**. Ce suffixe d'origine germanique entre comme élément composant dans un grand nombre de noms propres germaniques, tels que **Grimwald**, **Reinwald**. Dans certains dialectes, **wald** est devenu **wold** : **Reinwold**. Les noms propres en **wold** ont passé au français sous la forme *old* : **Reinwold**, *Reinold*, *Renout*. La forme **wald** est devenue en français *ald alt*, *aud aut* : **Reinwald**, *Reinald*, *Reinaud*, *Renaud*; **Gerwald**, *Gerald*, *Géraud*. C'est spécialement le suffixe *ald* qui a formé en français une quantité de noms propres, d'abord avec des éléments germaniques, puis même avec des éléments latins : *Arnaud*, *Artaut*, *Gonault*, *Guénégaud*, *Reynault*, *Bonaud*, *Clairaud*, etc.

Grâce aux nombreux noms propres en *aud*, le suffixe s'est étendu à des noms communs désignant des personnes, des animaux, en leur donnant le plus habituellement une signification péjorative. Dans les substantifs *clabaud*, *crapaud*, *héraut*, *ribaud*, *baguenaude*, *gringuenaude*, etc., le radical est sans doute germanique; dans *badaud*, *levraut*, *pataud* (de *patte*) et *quinaud* le radical est français. La dérivation est franchement péjorative dans les dérivés d'adjectifs : *finaud*, *lourdaud*, *noiraud*, *rustaud*, *salaud*.

2. **ND**. Ce groupe se trouve dans les participes futurs latins **andus**, **endus** qui, sous la forme féminine, ont donné au français quelques substantifs féminins en *ande* : *buande*, *buvande*, *filande*, *lavande*, *offrande*, *provende*, *viande*, d'où *buandier*, *buanderie*; *filandière*, *lavandière*, etc.

3. **NS** (**ense**). Le latin **ensem**, par la forme populaire **ese**, est devenu en français *eis*, quelquefois *is*, puis *ois*, qui se change dans la langue moderne en *ais* : ainsi le suffixe latin aboutit à trois formes différentes en français : *is*, *ois*, *ais*. Il désigne, comme en latin, la descendance, le séjour.

Dérivés en *is* : *marquis* (homme de la marche), *pays* (homme du village), le *Parisis*, le *Beauvaisis*.

Dérivés en *ois* : *bourgeois*, *courtois*, *villageois*, *Albigeois*, *Bavarois*, *Carthaginois*, etc.

Dérivés en *ais* : *Anglais*, *Français*, *Orléanais*, à côté de *arlenois*, *alénois* (cresson *alénois*, d'Orléans), *Portugais*, *Marseillais*, etc.

La langue hésite aujourd'hui entre les deux formes *ais*, *ois*.

4. **NT** (**mentu**). Ce suffixe **mentu** s'ajoutait en latin au radical du verbe : **ali-mentum**, **frag-mentum**. Le français a utilisé le suffixe tiré des verbes de la Ire conjugaison **a-mentum**, *ement* qui s'ajoute au radical du participe présent. C'est un des plus riches suffixes de la langue; puissant instrument de dérivation, il forme une quantité infinie de mots qui expriment soit l'action indiquée par le radical, soit l'état, soit l'objet qui résulte de cette action : *abaissement*, *aboutissement*, *accablement*, *achèvement*, *accroissement*, *adoucissement*, *allaitement*, *appartement*, *département*, etc.

Dans *blanchiment*, on a une contraction pour *blanchiement*, autre forme de *blanchoiement*, de *blanchoyer*; *châtiment* est de même pour *châtiement*, de *châtier*. *Compartiment*, *sentiment* sont des formes savantes pour *compartement*, *sentement*.

(**Ante** et **antia**). Ils forment des participes présents et des substantifs verbaux féminins tirés de ces participes : ils deviennent en français *ant*, *ance* et s'ajoutent aux radicaux des verbes : ce sont des suffixes très abondants : *puissant*, *savant*, *créance*, *vengeance*.

5. **RD** (**ard**). Le suffixe allemand **hart** (fort), donne beaucoup de noms propres : **Meinhart**, **Reginhart** ; ces

noms propres ont passé avec la terminaison *ard* au français qui a développé la formation avec des radicaux soit germaniques : *Aymard*, *Bernard*, *Guyard*, *Havard*, *Richard*, etc., soit français : *Hachard*, *Denisard*, *Nisard*, *Poupard*, *Vétillard*, etc.

Des noms propres, le suffixe est passé aux noms communs et a formé à l'aide de noms ou de verbes des substantifs qui désignent : des êtres vivants, avec un sens généralement dépréciatif : *bavard*, *criard*, *fuyard*, *grognard*, *mouchard*, *pillard*, *richard*, etc.; des objets : *billard*, *cuissard*, *placard*, *poignard*, *puisard*, etc.

6. **SM, ST. Ismus, ista** ont été pris par la formation savante sous les formes *isme*, *iste* (voir à la formation savante § 322).

Aster désigne une ressemblance incomplète avec l'idée qu'exprime le radical : **oleaster** (olivier sauvage). Le suffixe est devenu en français *astre*, *âtre* : *parâtre*, *marâtre*, *filiâtre*, *gentillâtre*. Il forme spécialement, à l'aide d'adjectifs, des adjectifs nouveaux qui expriment une qualité approchante : *bellâtre*, *blanchâtre*, *bleuâtre*, *brunâtre*, *douceâtre*, *finâtre*, *folâtre*, *jaunâtre*, *noirâtre*, *verdâtre*, etc. Il a une valeur légèrement dépréciative.

Conclusion. — Nous avons passé en revue les nombreux suffixes qui servent à former les noms et les adjectifs en les classant dans un ordre purement extérieur et artificiel.

Des suffixes s'ajoutent à des radicaux de substantifs, d'adjectifs, de verbes ou de mots invariables, et ils forment dans l'une ou l'autre de ces combinaisons soit des substantifs, soit des adjectifs. Parmi ces suffixes latins, les uns se sont maintenus seulement dans l'ancienne langue et ne survivent aujourd'hui que dans des mots isolés où ils ne sont plus sentis comme suffixes : ainsi *ail*, *ain*, *as*, *aison*, *is*, etc. ; les autres ont duré jusqu'à nos jours et sont encore vivants : ainsi *eur* (fém.), *eur* (masc.), *u*, *esse*, *ise*, etc. D'autres se sont développés dans le cours de la langue : ainsi *ien* sorti de *en* précédé d'une palatale, *el* sorti à côté de *al* du

latin **alem**. Quelques-uns ont changé de signification et, par suite, de fonction : *age*, de suffixe collectif, est devenu suffixe de nom d'action; *aille* de suffixe collectif est devenu suffixe péjoratif.

Les suffixes proprement français sortis des suffixes latins sont :

able	*é*, *ée*	*il*
ade	*eau*, *elle*; *ereau*,	*il*, *ille*
age	*erelle*	*in*, *ine*
agne	*eil*, *eille*	*is* (= **ensen**)
aie	*ement*	*is*, *isse*; *ice*, *iche*
ail, *aille*	*erie*	*ise*
aïn (de **anum**)	*esque*	*oche*
ais (*ois*)	*esse*	*oir*, *oire*
aison	*esse*	*ois*
al, *el*	*et*, *ette*	*ol*, *ole*
ant, *ance*	*euil*, *eul*, *eule*	*on*
ande, *andier*, *endière*	*eur*	*ot*, *otte*
ard, *arde*	*eur*, *eresse*, *euse*	*ouil*
as, *asse*	*eux*, *euse*	*té*
at	*ey*	*u*
âtre	*ien*, *ienne*	*uche*
aud, *aude*	*ie*	*ure*
ay	*ier*, *ière*	

Parmi ces suffixes, sont actuellement vivants, à divers degrés :

a) Formant des noms de choses, concrets ou abstraits : *age*, *ance*, *ement*, *oir*, *ure*, qui se joignent habituellement à des radicaux de verbes; — *té*, *ée*, *esse*, *ise*, *eur* (verdeur), *erie*, *aille*, *ille*, *on* (veston), *is*, *ine*, qui se joignent à des radicaux de noms.

b) Formant des noms de personnes (substantifs ou adjectifs) : *ais*, *aise*; *ois*, *oise*; *ant*, *ante* (*ande*); *andier*, *eau*, *elle*, *ereau*, *erelle*, *ard*, *arde*; *aud*, *aude*; *eur*, *euse*; *eux*, *euse* (communeux); *ien*, *ienne*; *ier*, *ière*.

c) Formant des adjectifs : *able*, *ale*, *ele*, *âtre*, *é*, *ée*; *et*, *ette*; *eux*, *euse* (poudreux); *in*, *ine*, *u*.

Quelques-uns de ces suffixes peuvent passer d'une classe à l'autre.

On voit la variété de cette formation grâce à laquelle la pensée peut s'exprimer dans ses nuances les plus fines, les plus délicates. Cette richesse de la dérivation française fait contraste avec la singulière pauvreté de la dérivation germanique.

318. Suffixes verbaux. — La dérivation verbale est **simple** ou **complexe**.

La dérivation **simple** se fait à l'aide des suffixes *er*, *ir* qui donnent des verbes de la première conjugaison, quand le radical est un substantif et des verbes de la deuxième quand le radical est un adjectif : *mur*, *murer* ; *blanc*, *blanchir*.

La dérivation est **complexe** quand, entre le radical et le suffixe de la terminaison, s'intercalent des suffixes spéciaux (qui servent également presque tous à former des noms) : ils ajoutent au verbe la signification particulière qu'ils donnent aux noms.

Verbes en *ailler* : *ferr-ailler*, *philosoph-ailler*, *rim-ailler*, *tir-ailler*, *touss-ailler*.

Verbes en *iller* : *brand-iller*, *fend-iller*, *mord-iller*, *point-iller*, *saut-iller*.

Verbes en *ouiller* : *gaz-ouiller* (de *gazer* = jaser), *bred-ouiller* (du vieux français *bredeler*, même sens).

Verbes en *eler* : *dent-eler* (de *dent-er*), *saut-eler* (de *saut-er*).

Verbes en *eter*, *oter* : *claqu-eter*, *craqu-eter*, *marqu-eter*, *crach-oter*, *suç-oter*, *tap-oter*.

Verbes en *onner* : *chant-onner*, *griff-onner*, *mâch-onner*.

Verbes en *asser* : *avoc-asser*, *écriv-asser*, *rêv-asser*.

Verbes en *ocher* : *bav-ocher*, *flan-ocher*.

Ajoutons encore *piét-iner*, *pleur-nicher*, etc.

Enfin signalons le suffixe très fécond qui se présente sous les formes *oyer*, *ayer*, *eyer* ou même *ier* : *char*, *charroyer*, *charrier* ; *vert*, *verdoyer* ; *larme*, *larmoyer* ; *net*, *nettoyer* ; *onde*, *ondoyer* ; *fête*, *festoyer* ; *bègue*, *bégayer* ; *planche*, *planchéier*, etc.

CHAPITRE II

FORMATION SAVANTE

319. DE LA FORMATION SAVANTE LATINE ET GRECQUE. — Nous avons vu (§ 16) l'histoire de cette formation savante qui emprunte d'abord au latin, puis au grec, une quantité de mots qu'elle introduit en français.

Nous savons, d'une part, comment la formation savante latine a d'abord eu recours au bas latin, c'est-à-dire au latin du moyen âge, et cela dès l'origine de la langue écrite ; comment ces mots tirés du bas latin ont augmenté insensiblement, se sont multipliés du XIIe siècle au XIVe, et ont fait enfin une véritable invasion au XVe ; comment, en même temps, les lettrés, se familiarisant de plus en plus avec les écrivains de l'ancienne Rome, s'adressèrent à cette époque au latin classique; comment, au XVIe siècle, une réaction eut lieu qui essaya de réduire les emprunts, sans arriver à les supprimer; comment ils continuent toujours au XVIIe siècle et au XVIIIe, d'une façon plus mesurée peut-être, et reprennent au XIXe siècle un développement plus considérable. La formation savante latine ne s'arrêtera que quand tout le lexique latin aura pénétré dans le lexique français.

D'autre part, le moyen âge ignorait le grec ou ne savait plus le lire, et quand les moines rencontraient des mots grecs dans les manuscrits latins, ils disaient : *graecum est, non legitur* (c'est du grec, on ne le lit pas). C'est au XIVe siècle qu'on recommence à l'étudier, d'abord à l'aide de traductions latines faites par les Italiens.

L'évêque Nicole Oresme, conseiller de Charles V, traduit les ouvrages d'Aristote, et alors, pour la première fois, paraissent des mots comme *aristocratie*, *démocratie*, *monarchie*. Ce n'est pas à dire qu'ils pénétrassent tout de suite dans la circulation. Le plus souvent, ils restaient confinés dans des œuvres peu répandues. Au XVI[e] siècle, la connaissance du grec reçut un développement considérable : les grands lettrés de la Renaissance étudient cette belle langue avec enthousiasme et des écrivains, tels que Rabelais, introduisent dans leurs œuvres des termes grecs. D'un autre côté, la terminologie grecque pénétrait par le latin dans le langage scientifique; puis, le latin se traduisant en français, les mots grecs deviennent français. Au XVIII[e] siècle, le développement inouï des sciences naturelles amène une quantité infinie de mots grecs. On prend de tous côtés, sous toutes les formes, des mots simples ou composés, et même des radicaux grecs combinés en mots nouveaux suivant les lois de la composition grecque. Quelquefois on ajoute à des radicaux latins ou français des préfixes et des suffixes grecs, et cette masse de mots étrangers fait pénétrer dans notre langue des procédés de formation contraires à son génie.

Nous verrons plus loin les inconvénients de cette pénétration : constatons ici seulement que cette langue savante reste en grande partie étrangère aux gens qui ne connaissent pas le latin. Le peuple, qui ne peut parler qu'une langue intelligible pour lui, l'ignore, ou, s'il en adopte quelques expressions, les rapproche, au prix des plus singulières déformations, des mots qu'il connaît : ainsi *définition* devient pour lui synonyme de *fin* : *un travail qui n'a pas de définition; délibérer* de *libérer : un homme délibéré du service*. Les mots se déforment non seulement dans leur signification, mais dans leur aspect extérieur : *le carbonate de soude* devient *de la carbonade; le strapontin* d'un fiacre devient *le serpentin; le diabète* se change en *diablette ; le laudanum* en *lait d'ânon; la goutte sciatique* en *goutte asiatique*, etc. : c'est ce qu'on appelle l'**étymologie populaire**. Le peuple, et en cela on

ne peut lui en vouloir, ne se décide pas à répéter les mots qu'il ne comprend pas ; il faut qu'il établisse, d'une façon ou d'une autre, un rapport entre ces mots et ceux qui lui sont familiers. Quant à la langue commune et à la langue littéraire, elles se pénètrent de plus en plus de ces mots savants.

320. Des procédés de composition et de dérivation de la formation savante. — Les procédés de composition et de dérivation que la langue savante a introduits dans la langue populaire reposent sur le principe suivant : *le mot nouveau français créé par formation savante reproduit un type latin ou grec réel ou créé artificiellement.*

Ainsi *corporel*, *sébacé*, *tangible* représentent les types latins réels **corporalis**, **sebaceus**, **tangibilis** transportés directement dans la langue savante. Au contraire, *caudal*, *crustacé*, *explosible* correspondent à des types artificiels **caudalis**, **crustaceus**, **explosibilis** tirés des mots latins simples **cauda**, **crusta**, **explosus**. *Fabuliste* n'est point tiré de *fable*, mais d'un type latin **fabulista** tiré artificiellement de **fabula**.

De même pour la composition. Soit à former un composé signifiant « culture des abeilles » ; le latin dit **apis** pour *abeille* et **cultura** pour *culture* ; le composé latin serait **apicultura** sur le modèle de **agricultura** : **apicultura** sera transporté en français sous la forme *apiculture*.

Même principe pour la formation grecque. Sur le modèle de **amaurôsis** (obscurcissement) tiré de **amauros** (obscur), de **arthrôsis** (articulation) tiré de **arthros** (jointure), etc., la formation savante créera avec **névron** (nerf) le mot **névrôsis** et le traduira par *névrose*. Avec les deux mots **osteon** (os) et **lithos** (pierre), le grec aurait pu former **osteolithos** ; c'est ce composé forgé régulièrement par les modernes qui deviendra le français *osteolithe* (os pétrifié).

I. Formation savante latine.

321. Emprunts latins. — Les emprunts latins forment la partie la plus considérable de notre lexique savant. Il est inutile d'en donner des exemples. Citons seulement des mots latins qui sont passés tels quels en français, sans la moindre appropriation : *ab irato*, *ab intestat* (pour *ab intestato*), *ad libitum*, *ad patres*, *ad unguem*, *ad valorem*, *a fortiori*, *a priori*, *a posteriori*, *Ave Maria*, *benedicite*, *caput mortuum*, *credo*, *cruor*, *deleatur*, *ecce homo*, *ex professo*, *ex cathedra*, *ex voto*, *fac simile*, *impromptu*, *oremus*, *quolibet*, *rossolis*, *semper virens*, *semen-contra*, *Te Deum*, *tu autem*, *vice versa*, *vertex*, etc. Nous verrons d'autres emprunts à la composition par particules.

322. Dérivation latine. — Voici la liste des plus importants suffixes latins transportés en français :

Suffixes nominaux :

ium, employé en chimie : *aluminium*, *potassium*, *sodium*.

icus, fr. *ique*, forme des adjectifs : *chimique*, *ferrique* (à distinguer du suffixe grec **ikos**).

aceus, **eus**, fr. *acée*, *ée* désigne les familles botaniques : *liliacées*, *liliées ; renonculacées*, *renonculées*.

alis, qui affecte dans la dérivation savante les mêmes formes que dans la dérivation populaire : *al*, *ial* et *el*, *iel* : *caudal*, *pictural*, *abbatial ; casuel*, *circonstanciel*.

tudo, fr. *tude* : *amplitude*, *décrépitude*, *exactitude*, *longitude*.

ulum, fr. *ule* : forme des diminutifs : *ovule*, *pilule ;* avec intercalation de **ic** *: clavicule*, *théatricule*.

ianus, **iana**, fr. *ien*, *ienne*, suffixe d'origine populaire adopté par la formation savante et qui s'ajoute au radical des mots terminés en *ique* : *logique*, *logicien ; rhétorique*, *rhétoricien*.

arius, fr. *aire*. *Aire* est la forme savante du suffixe populaire *ier : égalitaire*, *humanitaire*, *primaire*, *prolétaire*.

ationem, fr. *ation*, remplace le suffixe populaire *aison*

de même origine : *dérivation*, *formation*, *organisation*.

atorem, fr. *ateur*, remplace le suffixe populaire *eur* de même origine : *aspirateur*, *organisateur*. Comparez *filer*, *fileur*, *filateur*.

atorium, fr. *atoire : accusatoire*, *blasphématoire*. La langue avait perdu la propriété de former des adjectifs à l'aide du suffixe *oir*, *oire* de même origine ; elle ne produisait que des substantifs masculins ou feminins : *fermoir*, *écumoire*. La langue savante a fait reparaître les adjectifs.

atura, fr. *ature*, tend à remplacer la forme populaire *ure : courbature*, *filature*, *ossature*.

atum, fr. *at*, répond au suffixe populaire *é* : *externat*, *internat*, *voluntariat*.

itatem, fr. *ité : amovibilité*, *culpabilité*. La langue populaire, de *amable* avait tiré *amableté* ; la langue savante fait reparaître la forme latine : *amabilité*.

entem, **entia**, fr. : *ent*, *ence*. Ces suffixes étaient devenus dans la langue populaire *ant*, *ance*. La langue savante fait reparaître la voyelle latine **e** : *imminent*, *imminence* ; *prudent*, *prudence*.

iscus, fr. *esque*, par l'italien **esco**. Le suffixe italien introduit en français par les mots *dantesque*, *grotesque*, *pittoresque*, donne les dérivés nouveaux : *Aristophanesque*, *Moliéresque*.

ismus, **ista**, fr. : *isme*, *iste*. Ces suffixes désignent des notions abstraites, des doctrines, et les partisans de ces notions, de ces doctrines : *christianisme*, *royalisme*, *déisme*, *athéisme*, *journalisme ; royaliste*, *déiste*, *journaliste*. Des mots en *isme* peuvent exister sans correspondants en *iste*, et vice versa : *mysticisme*, *spécialiste*, et même, quand les deux formes se rencontrent, elles ne se correspondent pas : ainsi *naturaliste* n'a rien de commun avec *naturalisme*.

Suffixes verbaux. — C'est le suffixe verbal **er** souvent précédé de **i** : *transfuser*, *conférencier*, et le suffixe **iser** : *général*, *généraliser*.

323. Composition latine. — La composition savante reproduit naturellement la formation latine des composés, soit qu'on transporte en français un composé latin réel (*agriculture*), soit que l'on prenne deux mots latins, qu'on les compose d'après les lois latines et qu'on transporte en français ce produit artificiel.

La composition savante combine : 1° des mots entre eux; 2° des préfixes avec des mots.

1° *Composés de mots.* — On a des substantifs ou des adjectifs formés d'adjectifs et de substantifs : *multicolore*, *multiforme*; d'adjectifs et d'adjectifs : *uniréfringent*; d'adverbes et d'adjectifs : *bicarboné*; de substantifs et substantifs : *aqueduc*, *viaduc*, *fulmicoton*, *cunéiforme*; surtout de substantifs et de radicaux verbaux : *régicide*, *viticole*, *fumivore*, *calorifère*.

Rangeons ici les verbes en *ifier* et en *éfier*, qui se composent d'un attribut et d'un verbe. Les verbes en *ifier* répondent aux verbes latins en **ificare** : **sanctificare**, *sanctifier*; **versificare**, *versifier*; les dérivés sont en *ificateur*, *ification* (*versificateur*, *versification*). Les verbes en *éfier* viennent de verbes latins en **efacere** : **liquefacere**, *liquéfier*; **stupefacere**, *stupéfier*; **torrefacere**, *torréfier*; les dérivés sont en *éfacteur*, *éfaction* (*liquéfacteur*, *liquéfaction*).

2° *Composés avec particules.* — La composition par particules fait reparaître sous une forme presque entièrement latine des particules qui sont, les unes perdues par le français, les autres conservées sous une forme plus ou moins modifiée par la forme populaire.

Ab.	Emprunts : *abdiquer*, *aberration*, *absorber*, etc.
	Composés nouveaux : *abducteur*, *ablégat*.
Ad.	Emprunts : *adapter*, *addition*, *applaudir*.
	Composé nouveau : *adducteur*.
Ante ou **anti.**	Emprunts : *antécédent*, *antépénultième*.
	Composés nouveaux : *antichambre*, *antidater*, *antédiluvien*.
Circum.	Emprunts : *circonférence*, *circonvenir*.

Composés nouveaux : *circumpolaire*, *circumnavigation*.

Cis (en deçà). Emprunts : *cispadan*, *cisrhénan*, etc.
Composés nouveaux : *cisleithan*.

Cum. La plupart des mots latins commençant par **cum** (**com**, **con**, **cor**, **col**, **co**) ont été réintroduits en français, et des formations nouvelles ont encore augmenté la liste infinie de ces composés savants : *commensal*, *construire*, *convenir*, *correspondre*, *coefficient*, *codétenu*.

Contra. Emprunts : *contradiction*.
Imitation : *contravention* (lat. **contraveniens**).

De. Emprunts : *décerner*, *déclarer*.

Dis, **di.** Emprunts : *dilapider*, *divulguer*, *dispenser*, *disputer*.
Composés nouveaux : *disconvenir*, *disculper*, *discréditer*.

E, **ex.** Emprunts : *excellence*, *exposer*, *éliminer*, *énumérer*.
Emploi nouveau qui devient populaire : *ex-ministre*, *ex-préfet*.

Extra. Emprunts : *extraordinaire*, *extravagant*.
Composés nouveaux : *extrajudiciaire*, *extra-fin*, *extra-légal*, etc. *Extra* devient substantif dans la langue populaire : *faire un extra*.

In (dans). Emprunts : *illustrer*, *implorer*.
Composés nouveaux : *infiltrer*, *injecter* ; *in-folio*, *in-dix-huit*.

In (non). Emprunts : *injuste*, *inexorable*; forme aujourd'hui une quantité infinie d'adjectifs négatifs dont le simple, le plus souvent, n'existe pas : *inextinguible*, *implacable*, etc.; *extinguible*, *placable* n'existent pas.

Inter. Emprunts : *intercaler*, *intercéder*.
Composés nouveaux : *international*, *interocéanique*, etc.

Intra. Emprunt : *intrinsèque.*
Composés nouveaux : *intra-marginal*, *intra-tropical*, etc.

Intro. Emprunt : *introduire.*
Composé nouveau : *intromission.*

Ob. Emprunts : *observer*, *occulte*, *opprimer.*
Composés nouveaux : *objectif*, *obovale.*

Paene (presque). Emprunt : *péninsule.*
Composé nouveau : *pénombre.*

Per. Emprunts : *perfection*, *perforer*, *persévérer.*
Composés nouveaux : *persifler*, *perspective*, *persécuter.*

Post. Emprunts : *post-scriptum*, *posthume.*
Composés nouveaux : *postdater*, *postposer.*

Prae. Emprunts : *précéder*, *prédestiner.*
Composés nouveaux : *prédominer*, *prédisposer*, *préhistorique.*

Praeter. Emprunts : *prétérit*, *prétérition.*

Pro. Emprunts : *procéder*, *produire.*
Composés nouveaux : *proéminence*, *protubérance*. Au XVIe siècle, dans certains mots populaires, *pour* s'est changé en *pro* sous l'influence savante : *pourmener*, *promener ; pourfil*, *profil.*

Quasi (presque). Composés nouveaux : *Quasi-contrat*, *quasi-fou.*

Ré appartient à la langue savante quand il a l'accent aigu : *réformer*, *répression*, *réorganiser* (§ 294).

Retro. Emprunts : *rétroagir*, *rétrograder.*
Dérivés nouveaux : *rétroactif*, *rétrogradation*, etc.

Sub. Emprunts : *subjuguer*, *subsister.*
Composés nouveaux : *subdiviser*, *subordonner.*

Satis (assez). Emprunt : *satisfaire*, d'où *satisfaction.*

Super. Emprunt : *superficie*, *superflu.*
Composés nouveaux : *superfin*, *superposer.*

Supra. Composés nouveaux : *supra-sensible*, *supra-terrestre*.
Trans. Emprunts : *transférer*, *transformer*. Composés nouveaux : *transalpin*, *transfuser*.
Ultra. n'a formé qu'un composé *ultramontain*, mais tend à devenir populaire : *ultra-royaliste*.
Vice. Composés nouveaux : *vice-amiral*, *vice-roi*.

Ajoutons : **bene** (*bénédiction*), **male** (*malédiction*) et les adverbes de quantité **bis**, **tri**, **quadri**, **quinti** dans *bisannuel*, *bivalve*, *trifolié*, etc.

Ces exemples montrent l'étendue de cette formation savante qui désorganise lentement le parler populaire[1].

II. Formation savante grecque.

La formation grecque emprunte des mots grecs, ou elle en tire des dérivés ou des composés.

324. Emprunts grecs. — La liste des mots empruntés directement du grec est très considérable.

Voici quelques exemples pris seulement dans la lettre **a** : acalèphe, acéphale, adynamie, agaric, agiologie, aloès, alopécie, amaurose, amorphe, anacoluthe, analyse, androgyne, anémie, anthère, aorte, aphasie, aphérèse, aphonie, apocryphe, apologie, aponévrose, apophtegme, apoplexie, apostrophe, aptère, apyrexie, arthrite, asphyxie, atonie, etc.

1. L'enseignement pratique de la langue peut, du moins, en tirer parti quand on s'adresse à des élèves ignorant le latin ; car les mots de formation savante, connus des élèves, peuvent représenter utilement les mots latins que ceux-ci ignorent. La grammaire historique a besoin du latin dans les questions d'origine. Or il arrive souvent que le type primitif latin se retrouve intact dans un dérivé savant : *frêle* vient du latin **fragilis** représenté par *fragile* ; *meuble* de **mobilis** conservé dans *mobile* ; *mûr* de **maturus** conservé dans le dérivé *maturité* (lat. **maturitatem**), etc.

325. Dérivation grecque. — Les suffixes sont peu nombreux :

ia (*ία*) fr. *ie*, qui se confond avec le suffixe d'origine latine *ie* (§ 315), forme avec des préfixes des parasynthétiques nominaux : *pétale*, *apétalie* (absence de pétale).
ique (ικός) se distingue du suffixe d'origine latine *ique* en ce qu'il est toujours précédé de la syllabe *at* : *arome*, *aromatique*.
ose (ωσις). Sur le modèle de *amaurose*, les médecins créent des dérivés en *ose* : *gastrose*, *névrose*, etc., qui indiquent une affection morbide.
itis (*ίτις*) fr. *ite*. Sur le modèle de *arthrite*, *néphrite*, les médecins créent des mots féminins en *ite* : *bronchite*, *pharyngite*, où *ite* indique une inflammation.
itès (ίτης) fr. *ite*. Sur le modèle de *malachite*, *pyrite*, les minéralogistes créent des masculins en *ite* pour désigner les minéraux : *anthracite*, *granite*, *lignite*, etc.

Ce suffixe *ite* a été étendu à la chimie, en changeant de genre, pour désigner des sels : *sulfites*, et l'analogie exercée par le mot latin **muriatum** (sel de saumure) a fait créer le suffixe *ate* pour désigner des sels plus oxygénés : *sulfate*.

326. Composition grecque. — La composition grecque combine des mots soit avec des mots, soit avec des particules.

1° *Composés de mots.* — Ils sont innombrables. On peut, d'une façon générale, les diviser en deux groupes : le premier où certains mots jouent le rôle de préfixes ou déterminants ; le second, où certains autres mots jouent le rôle de suffixes ou déterminés. Ils sont substantifs ou adjectifs.

a) **anthropo**-*logie*, -*morphe* ; — **chrono**-*mètre*, -*scope* ; — **crypto**-*carpe*, -*céphale*, -*game*, -*pode* ; — **électro**-*aimant*, -*chimique*, -*dynamique*, -*graphe*, -*lyse*, -*lyte*, -*mètre*, -*phore*, -*scope*, -*thérapie* ; — **gastr**-*algie*, **gastro**-*cèle*, -*encéphalite*, -*logie*, -*thoracique*, etc. Citons ensuite

comme principaux préfixes : **hémato-**, **hémi-**, **hydro-**, **méso-**, **ostéo-**, **paléo-**, **photo-**, **pseudo-**, **thermo-**, etc.

b) *Céphal-*, *névr-*, *odont-*, *ophthalm*-**algie** ; — *aristo-*, *démo-*, *plouto*-**cratie** ; — *anthropo-*, *auto-*, *épi-*, *hélio-*, *holo-*, *paléonto*-**graphie**. Citons encore comme principaux suffixes : **-logue**, **-logie**, **-logique** ; **-manie**, **-mane** ; **-mètre**, **-métrie**, **-métrique** ; **-morphie**, **-morphisme** ; **-oïde** ; **-orama** ; **-scope**, **-scopie**, etc.

Un assez grand nombre de composés de ce genre sont mal faits : ainsi *hydro-gène*, *oxy-gène*, car *gène* en grec ne signifie pas « produit » mais « né » (cf. *Eu-gène* = bien né) ; de même *hectomètre*, *kilomètre* devraient être *hécatomètre*, *chiliomètre*.

D'autres sont hybrides, c'est-à-dire qu'à un radical latin on a ajouté un radical grec : *déci-mètre*, *centi-mètre*, *milli-mètre*[1], ainsi qu'une foule de mots terminés en *-algie*, *-game*, *-logie*, *-manie*, etc., ou qui commencent par *philo*, *néo*, *pseudo*, etc. Ces éléments grecs sont devenus en quelque sorte indigènes, et on en arrive à créer des mots comme *bureaucratie*.

Notons enfin les composés formés de deux termes latins ou français, dont le premier élément est terminé par la voyelle de composition grecque **o** : *franco-anglais*, *gallo-romain*, *austro-hongrois*, etc.[2].

2° *Composés de particules.*

1. **a-** privatif ; **an-** devant voyelle (Cf. en latin **in-**). — Emprunts : *abîme*, *acatalepsie*, *acéphale*, *agalactie*, *amorphe*, *apathie*, *apepsie*, *aphonie*, *asphyxie*, *ataraxie*, *athée*, *atome*, *atonie*, *atrophie* ; — *anarchie*, *anomal*, *anonyme*, etc.

   Composés nouveaux : *achromatique*, *acotylédone*, *anéroïde*, *apétalie*, *apode*, *athermane*, *atone*, *azote* ; — *anaryen*, *anesthésie*, *anurie*.

1. *Décimètre*, *centimètre*, *millimètre* sont même doublement hybrides, puisque, outre que *déci-*, *centi-*, *milli-* sont des radicaux latins, ils signifient *dix*, *cent*, *mille*, et non *dixième*, *centième*, *millième*.

2. *Heroï-comique*, *tragi-comédie* sont formés d'après le même principe ; mais la voyelle de liaison est *i* et non *o*.

2. **amphi-**. — Emprunts : *amphibie*, *amphibologie*, *amphibraque*, *amphithéâtre*.

   Composés nouveaux : *amphiptère*, *amphiarthrose*.

3. **ana-**. Emprunts : *anabaptiste*, *anachorète*, *anacoluthe*, *anagramme*, *analogie*, *analyse*, *anathème*, *anatomie*.

   Composés nouveaux : *anamorphique*, *anasarque*.

4. **anti-**. Emprunts : *antagoniste*, *antarctique*, *antichrèse*, *antidote*, *antinomie*, *antipathie*, *antiphrase*, *antipodes*.

   Composés nouveaux : *antipyrétique*, *antipyrine*, *antiseptique*, *antispasmodique* ; avec des mots français : *antichrétien*, *antimonarchique*, *anticonstitutionnel*, *antisocial*.

   Dans cette dernière composition, où il tend à devenir populaire, **anti-** forme le plus souvent des parasynthétiques : *anti-monarch-ique* signifie « qui est (*-ique*) contre (*anti-*) la monarchie ». De même les mots suivants : *anti-divin*, *anti-évangélique*, *anti-humain*, *anti-naturel*, *anti-patriotique*, *anti-scientifique*, *antiscorbutique*, *anti-systématique*.

   Quelquefois aussi, **anti-** conserve sa valeur d'adverbe : *anti-nature*, *anti-pape*. Quelquefois même, il représente purement et simplement une préposition : Dentifrice *anti-carie* ; de même dans *anti-moine*.

5. **apo-**. — Emprunts : *aphérèse*, *Apocalypse*, *apocope*, *apocryphe*, *apogée*, *apologie*, *apologue*, *apophyse*, *apoplexie*, *apothéose*, *apostasie*, *apostrophe*, etc.

   Composés nouveaux : *aphélie*, *apophonie* (qui traduit l'allemand *Ablaut*), *apothème*, etc.

6. **archi-**. Emprunts : *archiâtre*, *archidiacre*, *archimandrite*, *architecte*.

   Composés nouveaux : *archiduc*, *archiprêtre*, etc.

   Cette particule s'emploie également dans la langue moderne avec la valeur d'un augmentatif, particulièrement avec les adjectifs ayant une signification défavorable. On forme ainsi des mots tels que : *archi-bête*, *archi-fou*, *archi-vilain*, etc. On l'emploie même jointe à des participes, comme dans cette phrase remarquable de Töpfer (*Voyages en Zig-*

Zag, II, 1re j.) : « C'est qu'elle nous est *archi-* et super-*connue.* » Ici **archi-** a la valeur d'un superlatif.

7. **cata-**. Emprunts : *catachrèse*, *cataclysme*, *catalectique*, *catalepsie*, *catalogue*, *cataplasme*, *cataracte*, *catarrhe*, *catastrophe*, *catéchisme*, *catéchumène*, *catégorie*, *catholique*, etc.

   Composés nouveaux : *catapétale*, *catacaustique*, etc.

8. **dia-**. Emprunts : *diabète*, *diadème*, *diagnostic*, *dialecte*, *dialogue*, *diamètre*, *diaphane*, *diaphragme*, *diarrhée*, *diarthrose*, etc.

   Composés nouveaux : *diacaustique*, *diacoustique*, *diapason*, etc.

9. **dis-** ou **di-**. Emprunts : *dissyllabe*, *distique ; —diglyphe*, *dilemme*, *dimètre*, etc.

   Composés nouveaux : *distyle*, *dispondée; —diandrie*, *diœcie*, *dièdre*, etc.

10. **dys-**. Emprunts : *dyscole*, *dysenterie*, *dyspepsie*, *dysurie*, etc.

    Composés nouveaux : *dyslalie*, *dysopie*, *dyspnée.*

11. **ec-**, devant les voyelles : **ex-**. (Cf. en latin *e*, *ex*) Emprunts : *ecchymose*, *éclectique*, *éclipse*, *eczéma ; -exanthème*, *exarque*, *exégèse*, etc.

    Composé nouveau : *ecdémique.*

12. **en-**. Emprunts : *encéphale*, *encyclique*, *énergie*, *énergumène*, *enthousiasme*, *enthymème ; —emblème*, *embolisme*, *embryon*, *emphase*, *emphytéose*, *emplâtre*, *empyrée*, etc.

    Composés nouveaux : *enchorique*, *énostose* ; —*emmésostome*, *emmorphose*, etc.

13. **endo-**. Emprunt : *endogène.*

    Composés nouveaux : *endobranche*, *endocarpe*, *endocéphale*, *endoderme*, *endogone*, *endosmose*, etc.

14. **ento-**.

    Composé nouveau : *ento-zoaire.*

15. **épi-**. Emprunts : *épacte*, *épenthèse*, *éphèbe*, *éphémère*, *éphialte*, *épicène*, *épichérème*, *épidémie*, *épiderme*, *épigastre*, *épigramme*, *épigraphie*, *épilepsie*, *épilogue*, *Epiphanie*, *épisode*, *épithalame*, *épithète*, *épode*, *époque*, etc.

Composés nouveaux : *épicycle*, *épigénésie*, *épilaryngien*, *épinème*, *épizootie*, etc.

16. **eu-**. Emprunts : *eucharistie*, *Euménides*, *Eugène*, *eufraise*, *évangile*, *Evergète*, etc.

Composés nouveaux : *euchrôme*, *euchylie*, etc.

17. **exo-**. Emprunts : *exocet*, *exomphale*, *exotérique*.

Composés nouveaux : *exogène*, *exorrhize*.

18. **hyper-**. Emprunts : *hyperbole*, *hypermètre*, etc.

Composés nouveaux : *hyperboréen*, *hypercritique*, *hypertrophie*, etc.

En chimie, ce préfixe, très employé dans la nomenclature, est souvent confondu avec **per-**, p. ex. *hyperchlorure* et *perchlorure*.

19. **hypo-**. Emprunts : *hypallage*, *hyphen*, *hypocondre*, *hypocrite*, *hypogastre*, *hypoténuse*, *hypothèque*, *hypothèse*, *hypotypose*, etc.

Composés nouveaux : *hyphémie*, *hypophylle*, etc.

Dans la nomenclature chimique, ce préfixe tient une place importante : *hypoazotique*, etc.

20. **is-**. La particule grecque εἰς ne se trouve guère que dans le mot *ép-is-ode*.

21. **meta-**. Emprunts : *métabole*, *métamorphose*, *métaphrase*, *métaplasme*, *métathèse*, *métempsychose*, *météore*, *méthode*, *métonymie*, etc.

Composés nouveaux : *métacentre*, *métagramme*, *méthylique*, *métaphysique*.

22. **palin-**. Emprunts : *palimpseste*, *palingénésie*, *palinodie*, etc.

Composé nouveau : *palimbacchique*.

23. **para-**. Emprunts : *parabole*, *paradigme*, *paradoxe*, *paragraphe*, *Paralipomènes*, *parallèle*, *paralysie*, *parasite*, etc.

Composés nouveaux : *parachronisme*, *paracentrique*, *paraplexie*, etc.

Dans les mots nouveaux *paramagnétisme* et *paramagnétique*, la particule **para-** signifie « parallèle ».

24. **péri-**. Emprunts : *périanthe*, *péricarpe*, *périgée*, *périmètre*, *période*, *périoste*, *péripatétique*, *péripétie*, *périphrase*, *périple*, *péripneumonie*, *péristyle*, *péritoine*, etc.

Composés nouveaux : *périchondre*, *péricolpite*, *périderme*, *périgone*, *périhélie*. Joignons-y le terme grammatical *périphonie*, qui traduit très maladroitement l'allemand **Umlaut**.

25. **pro-**. Emprunts : *problème*, *proboscide*, *prodrome*, *programme*, *prolégomènes*, *prologue*, *pronostic*, *prophète*, *protase*, *prothèse*, etc.

Composés nouveaux : *prognathe*, etc.

26. **pros-**. Emprunts : *prosélyte*, *prosodie*, *prostase*, *prosthèse*, etc.

Composé nouveau : *prosenchyme*.

27. **syn-**. Emprunts : *syllabe*, *syllepse*, *syllogisme*, *symbole*, *symétrie*, *sympathie*, *symphonie*, *symptôme*, *synagogue*, *synallage*, *synchronisme*, *syncope*, *syncrétisme*, *syndic*, *synecdoque*, *synode*, *synonyme*, *synoptique*, *syntaxe*, *synthèse*, *système*, *syzygie*, etc.

Composés nouveaux : *sympétalique*, *sympode*, *synanthé*, *synclinal*, etc.

Les dérivés de ces composés sont, en général, formés sur les dérivés grecs correspondants : ainsi, *démocratie* donne *démocratique*. Quand le mot grec a pénétré dans la langue, il peut recevoir un suffixe français : *syndic* donne *syndical*. Comparez *syntactique* et *syntaxique*, l'un dérivé du mot grec, l'autre du mot français.

327. Conclusion. — Au point de vue de la pureté de la langue, on peut déplorer cette formation grecque et latine qui désorganise le français. Au point de vue de la civilisation, on doit la considérer comme un fait bienfaisant et nécessaire. La formation savante latine répond au mouvement de la civilisation latine au moyen âge. Le progrès pour la France ancienne a consisté à arrêter les invasions barbares, à écraser la féodalité et à faire triompher les principes romains de l'unité d'administration et de l'unité de lois. Ce retour au passé de la Rome impériale, et les triomphes successifs de la monarchie et des légistes sur les seigneurs féodaux et le droit coutumier, entraînèrent un retour vers la langue latine. Plus tard, à la fin du moyen âge, la Renaissance

ramena la culture latine et la culture grecque qui apportèrent dans le courant général une foule d'idées anciennes et de termes anciens. Les grands écrivains s'inspirèrent pour le fond des chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, et pour la forme de la belle langue de Cicéron, de Tite-Live et de Virgile.

D'un autre côté, dans la période moderne, le triomphe de la science amena le triomphe de la langue grecque. Le grec, par suite de circonstances historiques particulières et grâce à un ensemble de qualités de premier ordre, devint la langue de la science. Comme la science appartient à tous les peuples, qu'elle est universelle, il lui faut une terminologie qui ne soit pas plus française qu'anglaise ou allemande, et voilà pourquoi le grec s'impose invinciblement. Dans cette lutte entre la science, fait universel, et les langues, faits propres à des groupes très restreints d'hommes, la victoire reste à la science.

CHAPITRE III

EMPRUNTS AUX LANGUES ÉTRANGÈRES

328. Des mots d'origine étrangère. — 329. Emprunts celtiques. — 330. Emprunts grecs. — 331. Emprunts germaniques. — 332. Emprunts slaves. — 333. Emprunts aux langues romanes. — 334. Emprunts aux langues orientales. — 335. Argot, onomatopée.

328. Des mots d'origine étrangère. — Nous avons déjà, dans l'Introduction, signalé à chaque période de l'histoire de la langue l'influence exercée sur le vocabulaire français par diverses langues étrangères, d'abord par le celtique et les idiomes germaniques qui ont laissé quelques traces, le premier dans la langue des Romains vainqueurs, les autres dans le parler des vaincus adopté par les Francs vainqueurs. A ces éléments anciens, il faut ajouter certains mots grecs introduits dans le roman par la voie populaire et quelques

mots hébreux et arabes, termes religieux ou scientifiques, ou termes d'industrie et de commerce. Nous avons constaté ensuite l'importation, au XVIe siècle, de mots espagnols, et surtout italiens ; l'invasion, à partir de la fin du XVIIIe siècle, de l'anglais, et enfin l'extension illimitée, au XIXe, du néologisme qui emprunte à n'importe quelle source ses moyens d'expression.

Avant d'étudier en détail l'influence de chacune des langues étrangères sur la nôtre, il faut rappeler une loi à laquelle sont soumis ces mots exotiques. Tous, plus ou moins, ils perdent avec le temps leur physionomie propre, et, transformant leur prononciation, sinon leur orthographe, finissent par s'assimiler complètement au français. Ainsi le mot ancien haut-allemand **marahskalk**, en passant dans le latin populaire, est devenu *mariscalcus*, fr. *mareschal*, *maréchal*. Le mot français *redingote* représente le mot anglais **ridingcoat** modifié dans son orthographe et sa prononciation. Si nous écrivons *wagon* comme dans la langue originaire, nous prononçons *vagon*. Ainsi, tout mot d'origine étrangère arrive à se dépouiller de son caractère national et à se naturaliser.

329. EMPRUNTS CELTIQUES. — La première langue que le latin rencontra en Gaule est le celtique qu'il fit disparaître (§ 6). Le celtique a laissé des traces nombreuses dans les noms géographiques (§ 129), quoique l'on soit porté aujourd'hui à voir, dans plusieurs des noms qui ne se réduisent pas à des éléments celtiques, des mots de langues antérieures que les Gaulois trouvèrent sur le sol de la Gaule quand, de la Germanie, ils étendirent leur empire jusqu'à l'Atlantique.

Quant aux mots de la langue courante, on en compte peut-être une quarantaine d'origine celtique dont certains avaient déjà pénétré dans le latin et avaient revêtu une forme latine. Parmi les quelques centaines de mots gaulois que citent les anciens, un très petit nombre se retrouve dans la langue populaire romane : **alauda**, v. fr. *aloe*, resté dans le diminutif *alouette ;* **arepennis**, *arpent* ;

beccus, *bec*; **betulla**, *boule* (d'où *bouleau*); **braca**, *braie*; **carrum**, *char;* **cervisia**, *cervoise;* **margila** (dérivé de **marga**), v. fr. *marle*, fr. mod. *marne*.

Il existe une trentaine ou une quarantaine de mots, les uns communs aux autres langues romanes, les autres propres au français, qu'on ne peut ramener à aucun radical latin ou germanique, mais où l'on retrouve facilement les racines celtiques; on est en droit d'y voir des mots gaulois : *bouge*, *breuil*, *bruyère*, *chai*, *claie*, *drille*, *dru*, *gale*, *grève*, *musser*, *pièce*, *quai*, *ruche*, *tamis*, *vergne*, etc.

A ces mots anciens, ajoutons des mots venus plus récemment du bas-breton : *biniou*, *darne*, *dolmen*, *goëland*, *menhir*, etc.

330. Emprunts grecs. — Les mots grecs venus par voie populaire sont peu nombreux. Les uns ont passé au français par l'intermédiaire du latin qui les avait adoptés : gr. **episcopos**, lat. *episcopus*, fr. *evêque*; gr. **monachos**, lat. *monachus*, fr. *moine*. Les autres sont des mots du bas-grec, du grec byzantin, transportés dans le latin du moyen âge ou dans le français à la suite des relations commerciales et politiques qui unirent l'Occident à l'Orient, du IXe siècle au XIe : gr. **apotheki**, bas-grec **botheki**, fr. *boutique*; **hemicrania**, bas-grec **migrania**, *migraine*; *besant* (monnaie de Byzance); *câble*, v. fr. *caable*, *chaable* (machine de guerre), d'où *accabler*.

331. Emprunts germaniques. — Au VIe siècle, l'invasion germanique modifia l'aspect de l'Europe occidentale et, dans une certaine mesure, ses idiomes.

En Gaule, une première invasion commence avec Clovis et se continue jusqu'à Dagobert; c'est celle des Francs Neustriens qui viennent des Flandres.

Un peu plus tard, sous les maires du palais, une nouvelle invasion, celle des Francs Austrasiens, venus des régions rhénanes, retrempe à l'est le fonds germanique, déjà romanisé en Neustrie; elle dure jusqu'à Charlemagne.

De là une double série de mots germaniques venant, les premiers entre le VIe siècle et le VIIe d'un dialecte bas-francique, les autres entre le VIIe et le IXe du haut-francique.

Au IXe siècle, les Danois, les *hommes du Nord* (*Northmen*) apportent dans la région qui fut appelée de leur nom, Normandie, quantité de mots norrois [1]. Parmi ces mots, un grand nombre restèrent comme termes géographiques, quelques-uns pénétrèrent dans la langue courante.

Les mots germaniques qui ont ainsi pénétré en français sous les Mérovingiens et les Carlovingiens, dans trois périodes différentes, sont assez nombreux. Les plus anciens appartiennent aux diverses langues romanes, d'autres sont particuliers au français.

Substantifs

agace	*bande*	*boulevard*	*cane*
agrafe	*baudrier*	*bourg*	*canif*
agrès	*bedeau*	*bout*	*caque*
aigrette	*beffroi*	*braise*	*carcan*
alleu	*beignet*	*brandon*	*chaloupe*
alise	*bélier*	*braque*	*chambellan*
amarre	*berme*	*brèche*	*chouette*
anche	*bief*	*brelan*	*clinquant*
arroi	*bière*	*brette*	*coiffe*
auberge	*bille*	*brodequin*	*cotte*
aune	*bitte*	*brouée*	*crabe*
avarie	*bliaut*	*brouet*	*crampe*
	bloc	*bru*	*crampon*
bac	*bois*	*bruine*	*crèche*
balle	*bord*	*butin*	*crémaillère*
ban	*bosse*		*crique*
banc	*bot*	*caille*	*croupe*

1. Le norrois ou nordique est la langue primitive des peuples scandinaves ; elle s'est conservée à peu près intacte dans l'islandais ; elle s'est transformée, avec le temps, en suédois, norwégien, et danois ; le norrois se rattache au bas-allemand.

dard
désarroi
digue
drageon
drague
drèche
drogue
dune

écaille
échafaud
échanson
écharpe
échasse
échevin
échine
échoppe
éclisse
écot
écrevisse
écume
écurie
élingue
émail
émoi
empan
épeiche
éperon
épervier
épois
escrime
esquif
est
esturgeon
étal
étangue
étape
étau
étoffe
étrier
étuve

falaise
fanon
fard
faucon
fauteuil
feutre
fief
flaque
flan
flèche
foc
fourrage
fourreau
fourrier
framboise
fresange
fret
frimas
froc

gabelle
gaffe
gage
gal
gant
garenne
garou
gâteau
gauchoir
gaude
gaufre
gaule
gazon
gerbe
gerfaut
gonfanon
grappe
grès
grimace
groseille
groupe,
gruau,
guerdon
guerre
guet
guichet
guille
guimpe
guipure
guise

haie
haillon
halage
hâle
halle
hallebarde
halte
hamac
hameau
hanap
hanche
hanneton
hanse
harangue
hareng
haro
hâte
hauban
haubert
haveron
havet
hâvre
heaume
héraut
héron
hêtre
homard
houblon
houe
houseaux
housse
houx
huche
hune
hutte

jardin

laiche
latte
layette
lippe
liste
loquet
lot

malle
manne
mannequin
marc
marche
maréchal
marque
marsouin
mât
matelot
meurtre
mitaine
mite
moue
mouette
mousse
mulot

nord
noue
nuque

orgueil
ouest

quille

race
rade
rang
rat
regain
rochet
roseau
rosse

sale
salle
saule
sénéchal
sillon
souhait
soupe
sud
suie

targe
tas
taudis
tillac
tonne
touaille
touffe
toupet
trappe
tréteau
trêve
tuyau

vacarme
vague
varangue
varech
vase (f.)
vilbrequin

ADJECTIFS

affreux

blafard
blanc
blême
blette
bleu
brun

drôle

frais
franc

gai
gaillard
galant
gauche
gris

hardi
hargneux
hâve

joli

laid
lige
lisse

madré
marri
mignard
mignon

riche

saur
sûr

terne

VERBES

adouber

bafouer
baudir
blesser
blinder
bramer
brandir
branler
briser
broncher
brouir
brouter
broyer

choisir
chopper
choquer
cingler
clabauder
clapir
cracher

danser
dauber
déchirer
défalquer
déguerpir
dérober

éclater
écraser
effrayer
élaguer
émousser
épargner
épeler
épier
équiper
esquiver
étayer

frapper
fournir

gaber
gâcher
gagner
galoper
garder
garer
garnir
gaspiller
glapir
glisser
goder
gratter
graver
grimper
grincer
gripper
grommeler
guérir
guerpir
guider
guiller
guinder

haïr
hanter
happer
héberger
hisser
hocher
honnir

jaser
lécher
leurrer
loger

marcher

nantir
navrer

pincer

radoter
râler
râper
regretter
rider
rincer
river
rôtir
rouir

saisir
siller
suinter

tarir
tirer
toucher
traquer

voguer

ADVERBES

guère, *trop*.

Si nombreux que soient ces mots, ils n'ont point modifié l'aspect de la langue française qui se les est assimilés et les a soumis aux lois de sa prononciation; une fois adoptés, ils ont eu le sort ultérieur des autres mots de la langue.

L'allemand moderne a peu donné au français. Nous lui devons en particulier des termes désignant des liqueurs : *bitter*, *kirsch*, *vermouth*, etc. Pendant la guerre de Trente Ans, nous lui avons emprunté les mots : *bivouac*, *chenapan*, *havresac*, *lansquenet*, *reître*. La philosophie allemande a donné des termes de métaphysique, tirés d'ailleurs du latin et du grec. La guerre de 1870 n'a rien laissé.

Il est à remarquer que les langues germaniques ont donné au français du moyen âge et au français moderne la plupart des termes de marine usités dans l'ouest (les marins de la Méditerranée ont des termes provençaux, italiens ou byzantins):

agrès
amarrer

bac
bord

canot
chaloupe
crique

dague
digue

écume
élingue
esquif

falaise
foc
frêt

gaffe
hauban
hâvre
hune

lisse

mât
matelot
mousse

quille

rade

tillac

vague
varangue
etc.

Des verbes :

cingler
équiper
garer
guinder
hâler
hisser
voguer
etc.

Ces exemples nous montrent comment la terminologie maritime des Romains avait sombré avec le reste dans le désastre de l'empire.

L'anglais moderne, depuis la fin du siècle dernier, nous a donné des mots de politique, de sport, de fashion, d'industrie, de mode, de banque, etc.

ballast
bifteck
budget

châle
chèque
clown
club
convict
coke

dandy

drain

express

festival
flirt

grog

humour

jockey

meeting

pamphlet
pudding

rail
redingote
rosbif

speech
spencer
sport

tilbury
toast
touriste
tunnel
turf

verdict
wagon
whist
etc.

332. Emprunts slaves. — Ils sont peu nombreux. Ce sont : *calèche*, *cosaque*, *cravate*, *knout*, *moujik*, *samovar*, *steppe*, *ukase*, etc. La littérature russe, fort à la mode de nos jours, augmente cette importation.

Il est curieux de voir le polonais nous fournir des noms de danse : *mazurka*, *polka*, *redowa*, etc.

333. Emprunts aux langues romanes. — Dans la langue d'oil, le dialecte français, c'est à dire le dialecte de l'Ile de France, a subi quelques atteintes des dialectes voisins, mais très légéres, et, au fond, il est resté à peu près pur. Tout se réduit à quelques mots picards, normands ou bourguignons, désignant des produits locaux : *pouliche* (normand); *arroche* (picard); *avoine*, *foin* (bourguignon), qui ont remplacé les formes françaises *poulaine*, *arreuce*, *aveine*, *fein*, etc.

Le provençal, dès le xive siècle, donne beaucoup plus; ce sont des termes de littérature : *ballade* (le terme remonte à l'époque des troubadours); puis, plus tard, ce sont des noms de produits, de pêche, des termes de marine : *autan*, *cap*, *carguer*, *gabarit* (mesure du bateau), *croisade*, *mistral*, *vergue*, *abeille* (mot français *avette*), *dorade*, *bigarade*, *cabri*, *ortolan*, *radis*, *grenade*, *grenat*, *isard* (chamois); *bastide*, *cadenas*, *caisse*, *forçat*, etc.

En France, signalons encore le wallon d'où vient le mot *ducasse* (fête wallonne), les dialectes romans de la Suisse qui ont donné : *avalanche*, *chalet*, *crétin*, *ranz*, et le basque qui a aussi donné quelques mots ; nous avons cité, § 329, les mots originaires du bas-breton.

En dehors du territoire de la France, nous trouvons le portugais qui a donné peu de choses : *autodafé*, *bayadère*, *bergamote*, *chamade*, *coco*, *mandarin*.

L'espagnol a exercé une action plus profonde : les guerres d'Espagne au xvie siècle, et les relations politiques qui les ont accompagnées ou suivies jusqu'au xviiie siècle ont laissé des traces nombreuses dans la langue. Ce sont :

Des titres ou qualifications : *duègne*, *grandesse*.

Des termes militaires :

algarade	*espadon*
camarade	*haquenée*
caparaçon	*incartade*
capitan	*infanterie*
colonel	*matamore*
escouade	etc.

Des termes de marine :

arrimer	*embarcadère*
cabestan	*embargo*
débarcadère	*subrécargue*

Des termes musicaux :

aubade	*guitare*
castagnette	*sérénade*

Des termes de jeu ou de plaisirs :

domino	*régaler*
hombre	*sarabande*
ponte	*sieste*

Des termes désignant des animaux, des plantes, des produits manufacturés :

abricot	*épagneul*	*savane*
anchois	*indigo*	*tabac*
benjoin	*jasmin*	*tomate*
cannelle	*jonquille*	*tulipe*
cigare	*mérinos*	*vanille*
cochenille	*pintade*	etc.

Citons encore : *alcôve*, *ambassade*, *caban*, *caramel*, *case*, *chocolat*, *corridor*, *galon*, *mantille*, *pagne*, *paragon*, *soubresaut*, *transe*, etc.; les adjectifs *barbon*, *baroque*, *bizarre*, *disparate*; les verbes *chamarrer* et *hâbler* (de l'esp. **hablar** « parler », qui a passé au français dans le sens de « parler avec exagération »).

C'est surtout l'italien qui a laissé une trace profonde dans notre langue; à deux reprises, il a exercé son influence sur elle, au XVI[e] siècle et au XVIII[e]. Son action au XVI[e] siècle avait porté un tel trouble que certains écrivains, comme Henri Estienne, durent prendre la plume pour défendre la pureté de la langue française. Henri Estienne protesta contre l'usage de la cour dans ses deux « Dialogues du nouveau langage françois italianisé ». Les expéditions de Charles VIII, de Louis XII et de François I[er] au delà des Alpes, la cour ita-

lienne de Catherine de Médicis, le développement des arts dû primitivement à des artistes italiens, tout ce grand mouvement de la Renaissance venu d'outre monts avait introduit une quantité de mots italiens, dont un bon nombre disparut, il est vrai, mais dont il est resté assez pour marquer notre langue d'une forte empreinte : des groupes de sons, inconnus jusqu'alors à notre langue, s'introduisirent ainsi et modifièrent dans une certaine mesure l'aspect général de la prononciation ; des suffixes nouveaux entrèrent dans l'usage.

Voici une liste des mots empruntés les plus importants :

Termes de guerre :

alerte	*cantine*	*escarpe*	*parapet*
arquebuse	*caporal*	*escopette*	*pertuisane*
arsenal	*carabine*	*escrime*	*plastron*
anspessade	*cartel*	*espadon*	*poltron*
bandière	*cartouche*	*esplanade*	*redoute*
bandoulière	*casemate*	*estacade*	*relevade*
baraque	*casque*	*estafilade*	*saccade*
barricade	*castel*	*estoc*	*sacoche*
bastion	*cavalerie*	*fantassin*	*sentinelle*
bombe	*cavalier*	*fleuret*	*soldat*
botte	*chevaleresque*	*fougue*	*soldatesque*
bravache	*citadelle*	*fracasser*	*spadassin*
brave	*condottiere*	*galion*	*taillade*
bravoure	*cuirasse*	*généralissime*	*vedette*
bravo	*embuscade*	*giberne*	*volte*
brigade	*escadron*	*manège*	etc.
calibre	*escalade*	*mousqueton*	
canon	*escarmouche*	*parade*	

Termes de cour :

accolade	*caméristе*	*estafier*	*paladin*
accort, -e	*carrosse*	*estrade*	*partisan*
affidé	*cavalcade*	*grandiose*	*sérénissime*
altesse	*cortège*	*imbroglio*	etc.
altier	*courtisan*	*incognito*	
brigue	*escorte*	*page*	

Termes d'art (architecture, peinture, sculpture, théâtre, costume) :

aquarelle
arcade
archivolte
arlequin
artisan
baladin
balcon
baldaquin
balustre
balustrade
bamboche
belvédère
bouffon
bronze
burin
burlesque
buste
cabinet
cabriole
caleçon
camée
camisole
campanile
capote
caricature
carnaval
casaque
casino
catafalque
cicerone
cimaise
comparse
concetti
corniche
costume
coupole
dôme
dilettante
entrechat
esquisse
façade
feston
filigrane
filoselle
fresque
gala
galbe
gambade
grotesque
girandole
loto
madone
madrigal
maquette
mascarade
médaille
modèle
mosaïque
niche
orviétan
palette
panache
pantalon
pastel
pastiche
pasquinade
perruque
piédestal
pilastre
pittoresque
polichinelle
pommade
porcelaine
postiche
quadrille
raquette
saltimbanque
serviette
simarre
stage
stance
stuc
tarots
torse
tremplin
valise
villa
virtuose
voltige
etc.

Termes de commerce :

agio
banque
banqueroute
bilan
billon
bulletin
colis
dito
douane
ducat
franco
gazette
mercantile
noliser
piastre
pistole
sequin
tare
tarif
tire-lire
tontine

Termes de marine :

bastingage
boussole
brigantin
caravelle
escadre
escale
fanal
felouque
frégate
gabier
gondole
régate
tartane

Des noms d'animaux, de plantes, d'aliments :

ganache
madrépore
marmotte
perroquet
tarentule
zibeline

artichaut
belladone
brocoli
brugnon
lavande
cédrat
céleri
gousse
muscade
muscat
pistache
primevère
scorsonère
balzan
biscotte
candi
carbonate
cervelas
frangipane
macaron
macaroni
marasquin
massepain
riz
salade
semoule
sirop
sorbet
zeste

Ajoutons :

assassin
babiole
bagatelle
bagne
baguette
ballon
balourd
bambin
bandit
basque
bourrasque
bouton
brigand
brusque
calme
caprice
capilotade
capitonner
carriole
cascade
catacombe
chagrin
charlatan
chiourme
désinvolture
douche
faquin
fiasco
filon
forfanterie
frasque
girouette
gourdin
granit
isolé
improviste
ingambe
lagune
lave
lazzarone
lésine
malandrin
muscadin
passade
peccadille
pédant
populace
revêche
révolte
riposte
rodomont
sacripan
sarbacane
sbire
sirocco
talisman
tramontane
tromblon
villégiature
volcan
etc.

Au XVIIIe siècle, l'Italie nous envoie sa terminologie musicale :

adagio
andante
ariette
arpège
barcarolle
bécarre
bémol
cadence
cantate
cavatine
concert
crescendo
épinette
fausset
fioritures
fugue
mandoline
opéra
oratorio
piano
rebec
ritournelle
solfège
solo

sonate	*ténor*	*trille*	*violon*
soprano	*timbale*	*trombone*	*violoncelle*
			etc.

334. EMPRUNTS AUX LANGUES ORIENTALES. — L'hébreu a donné quelques mots; généralement ces mots ont passé par l'intermédiaire de la traduction latine de la Bible : *chérubin*, *géhenne*, *Pâque*, *sabbat*, *séraphin*. Ajoutons les mots venus du Talmud: *rabbin*, *cabale*[1].

L'arabe, grâce aux croisades et à l'étude de la philosophie orientale qui passionna les esprits entre le XIIe siècle et le XIVe, a fourni un certain nombre de termes dont la plupart ont passé au français par le bas-latin, et certains par l'espagnol et l'italien. Ce sont surtout des termes d'alchimie, d'astronomie et de mathématiques :

alambic	*algèbre*	*chiffre*	*zéro*
alcali	*algorithme*	*élixir*	*zénith*
alchimie	*aludel*	*julep*	etc.
alcool	*borax*	*sirop*	

Les relations de guerre ou de commerce ont aussi introduit une foule de mots désignant des étoffes, des pierres, des parfums, etc., d'origine orientale :

bazar	*coton*	*laque*	*taffetas*
bouracan	*divan*	*lazuli*	*tamarin*
café	*échec*	*magasin*	*truchement*[2]
carat	*hoqueton*	*matelas*	etc.
civette	*jupe*	*mat*	
colback	*kiosque*	*sofa*	

1. Ce dernier mot a pris une signification toute particulière : *cabale* veut dire en hébreu tradition ; au moyen âge il désigne une philosophie mystique tenue secrète ; de là le sens de secte fermée, réunion de gens unis secrètement pour arriver à un but ; d'où le sens actuel.

2. *Drogman* est une autre altération du mot arabe qui a donné *truchement*.

Citons encore une série de mots désignant des choses purement orientales :

alcoran	*cimeterre*	*mameluck*	*sérail*
babouche	*derviche*	*marabout*	*sultan*
bazar	*drogman*	*minaret*	*talisman*
bey	*firman*	*mosquée*	*turban*
burnous	*gazelle*	*narguileh*	*vizir*
caravansérail	*girafe*	*odalisque*	
chacal	*janissaire*	*pacha*	

Le chinois, l'hindoustani, le bengali et surtout le malais, enfin les autres idiomes de l'Asie, les langues indigènes de l'Afrique et de l'Amérique (caraïbe, mexicain) ont donné des termes, la plupart de commerce. *Bambou*, *brahme*, *cachemire*, *cornac*, *pagode*, *palanquin*, *paria*, etc., viennent de l'Inde; *thé*, *casoar*, *orang-outang*, *ylang-ylang*, de la Malaisie; *acajou*, *alpaga*, *ananas*, *cacao*, *caïman*, *colibri*, *condor*, *ouragan*, *quina*, *sagou*, *tabac*, *tapioca*, *tatouer*, de l'Amérique.

335. — Argot, Onomatopée. — Citons encore l'argot des voleurs, langue de convention faite par des gens qui ont d'excellentes raisons pour ne pas se laisser comprendre. Il faut constater, non sans regret, que cette langue n'est pas absolument fermée, que des termes d'argot pénètrent dans la langue populaire, et s'élèvent de là jusqu'à la langue de la bourgeoisie. Il ne faut pas confondre cette langue artificielle avec ce qu'on appelle à tort l'argot des boulevards ou des métiers. Ce dernier est une forme plus ou moins légitime et régulière de la langue commune; il consiste surtout en métaphores, ordinairement fort pittoresques et souvent obscures, qui ont une existence plus ou moins durable, plus ou moins étendue. La formation de ces métaphores présente les mêmes caractères de régularité que celle de mille autres expressions figurées entrées dans l'usage courant. Il n'en est pas de même des termes de l'argot proprement dit : celui-ci est une langue créée

intentionnellement, à l'aide d'une dérivation voulue, et par suite il échappe aux lois générales de la formation des langues[1].

Enfin, rappelons l'onomatopée, terme qui signifie proprement formation de mot, et qui désigne improprement un procédé de création des mots consistant à imiter le bruit que fait l'objet que l'on veut désigner : *cricri*, *froufrou*, *glouglou*. On a voulu attribuer à l'onomatopée une quantité considérable de mots dont l'étymologie est obscure; c'est une solution trop facile du problème étymologique, et le nombre des onomatopées se réduit à peu de chose. Ajoutons à celles qui précèdent quelques mots sortis d'interjections : *chuchoter*, de **chut** ; *huer*, de **hu** ; *ébahir* (peut-être de **bah**).

1. Voir, étude de MM. Marcel Schwob et Georges Guyeisse dans les *Mémoires de la Société de Linguistique*, t. VII, p. 33 sq.

DEUXIÈME PARTIE

VIE DES MOTS

336. De l'histoire des mots. — Les mots sont faits pour exprimer les idées. Après les avoir étudiés dans leur forme extérieure, c'est-à-dire dans leur prononciation, dans les variations grammaticales et dans les procédés de formation qu'ils présentent, il faut les considérer dans leur valeur essentielle, comme représentants des idées et des sentiments que nous voulons exprimer.

Cette étude nouvelle nous fait pénétrer dans la psychologie populaire. A ce point de vue, rien de fécond et d'intéressant comme cette histoire des mots qui reflète l'histoire de la pensée et celle de la civilisation d'un peuple.

Dans l'état normal de la langue, les mots se perpétuent en conservant leur sens propre. C'est ainsi qu'à travers les déformations que les lois de la phonétique imposent aux mots latins, un certain nombre d'entre eux sont restés attachés dans la langue nouvelle à l'expression des mêmes idées : *homme*, *femme*, *père*, *mère*, *frère*, *sœur*, *fils*, *fille ; membre*, *bras*, *main*, *pied*, *doigt*, *nez*, *dent*, *langue*, *cœur*, *ventre*, *dos*, *bœuf*, *chèvre*, *chien*, *souris*, *loup*, *lièvre*, *chameau ; arbre*, *fruit*, *graine*, *champ*, *plante ; table*, *mur*, *plume*, *porte*, *livre*, *charbon*, *vêtement*, *clef*, *étable*, *écrin*, *couronne ; ciel*, *temps*, *pluie*, *nuit*, *heure*, *étoile*, *mer*, *eau*, *rive ; raison*, *vertu*, *mal*, *vie*, *mort*, *bonté*, *santé*, *ardeur*, *amour*, *douleur*, *coutume* ; *bon*, *froid*, *chaud*, *vert*, *noir*, *doux*, *vif*, *fort*, *ferme* ; *aimer*, *chanter*, *donner*, *porter*, *nouer*, *ternir*, *voir*, *venir*.

jouer, *mentir*, *sentir*, *vêtir*, *dire*, *rire*, *faire*, *rompre*, *joindre* ; *plus*, *puis*, *sur*, *sous*, *tant*, *quand*, etc.

Mais, dans le cours de leur histoire, les peuples acquièrent des connaissances, des idées nouvelles ; ils modifient leurs mœurs, leurs habitudes de vivre, transforment leur civilisation. Leur langue doit suivre ces changements, et, sous l'influence de toutes ces causes extérieures et intimes, le lexique se transforme, perdant ici, gagnant là, soit des mots, soit des significations.

Nous n'avons pas à parler des pertes. Quant aux acquisitions nouvelles ou **néologismes**, elles sont de deux sortes : acquisitions de mots nouveaux ou **néologismes de mots**, et acquisitions de significations nouvelles ou **néologismes de signification**.

Les néologismes de mots se produisent par composition ou dérivation populaire, par emprunt aux langues étrangères, par formation savante. Nous avons étudié dans la section précédente les principes de ces formations. Il nous reste à étudier les néologismes de signification, à esquisser l'histoire du sens des mots dans ce qu'elle a de général.

CHAPITRE I

COMMENT NAISSENT LES SENS NOUVEAUX

Les sens nouveaux se produisent suivant certains procédés logiques de la pensée, sont amenés par certaines causes historiques ou psychologiques, et, comme les mots nouveaux, ils pénètrent plus ou moins profondément dans la langue.

Nous avons donc à examiner ces procédés logiques, ces causes historiques et psychologiques, cette entrée du sens (et du mot) nouveau dans la langue.

I. — Conditions logiques des changements de sens.

337. Du mot. — Avant d'étudier les conditions logiques qui président aux changements de sens, il faut d'abord se rendre compte de ce qu'est le **mot**.

Le mot, dans la langue parlée, est un son ou groupe de sons auquel ceux qui parlent attachent une valeur intellectuelle *durable*. C'est un signe sonore qui rappelle, par une association d'idées *constante*, l'image d'un objet matériel ou l'idée d'un fait, d'une notion abstraite.

Il semblerait que le langage dût posséder autant de mots que d'idées simples. Mais la mémoire serait écrasée

sous le poids des mots, et, pour la soulager, l'esprit charge un même mot de plusieurs significations qui s'approprient, chacune à part, le son primitif, vivent de leur vie propre, et sont en réalité autant de mots nouveaux. De là vient que les mots se présentent à notre pensée dans l'acception spéciale où nous voulons les employer, sans que nous ayons à nous embarrasser des sens multiples que chacun d'eux peut comporter. C'est, en effet, de l'idée et non du mot que part l'esprit quand il exprime sa pensée.

338. Formation du substantif. — Parmi les diverses sortes de mots, les substantifs occupent, par leur importance, la première place. Les changements de sens y sont d'ailleurs plus nombreux et plus faciles à saisir. C'est donc dans le substantif que nous pourrons considérer spécialement la marche de l'esprit, et ce qu'on peut en dire s'applique, sans notables changements, aux autres parties du discours.

Tout substantif désigne à l'origine une chose par un caractère particulier qui la *détermine* et qu'on appelle *déterminant*. Ce que le latin nomme **navis**, le français l'appelle **vaisseau**, **bâtiment**; en latin, le déterminant est *ce qui nage*, *flotte* (*natat*); en français, c'est soit l'idée d'un grand *vase*, soit l'idée de la *construction*. Le choix d'un déterminant est donc le premier acte de l'esprit dénommant un objet.

Ce déterminant n'a pas besoin d'être dénominatif; il n'a pas à exprimer la nature intime de l'objet, mais seulement à en éveiller l'image. Voilà pourquoi, dans tant de mots, les termes qui ont servi à les former sont si peu essentiels. Un **soldat** n'est pas un *homme de guerre*, mais un homme *soldé*, *payé*. La **confiture** n'est pas une *préparation de fruits cuits*, mais seulement une *préparation* (lat. *confectura*). Un **cardinal**, à ne considérer que l'étymologie, est simplement un homme *important* (lat. *cardinalis*).

La langue dénomme donc les objets en les désignant par une quelconque de leurs qualités, notable ou non.

Dans les premiers temps, les noms de ces qualités éveillent dans l'esprit d'abord l'image de la qualité et subsidiairement celle de l'objet; puis, par la force de l'habitude, ils s'appliquent de plus en plus à l'objet et finissent par le désigner tout entier. Ils commencent donc par être **qualificatifs** et finissent par être **substantifs**. Le *drapeau* a d'abord été le morceau de *drap* attaché à la hampe (*drapeau* signifie étymologiquement « pièce de drap »); il désigne aujourd'hui l'étendard.

L'oubli de la signification étymologique, telle est la condition nécessaire de la formation du substantif.

C'est aussi la condition fondamentale de toute transformation des sens.

Les transformations de sens sont classées par les grammairiens en figures, dites *tropes*. Il y a trois sortes de tropes : la **synecdoque**, la **métonymie** et la **métaphore**.

339. Synecdoque. — La **synecdoque** (du mot grec συνεκδοχή, *compréhension*) prend l'un pour l'autre deux termes d'inégale étendue.

a) Le genre pour l'espèce et l'espèce pour le genre : *un bâtiment*, pour *un navire; l'homme*, pour *l'être humain* (femme aussi bien que homme).

b) Le singulier pour le pluriel et le pluriel pour le singulier : *protéger la veuve et l'orphelin*, c'est-à-dire *les veuves et les orphelins; il est dit dans les Ecritures*, c'est-à-dire *dans un livre des Ecritures*.

c) La partie pour le tout et le tout pour la partie : *un drapeau* (pièce de drap) pour *un étendard; un tableau* pour *la peinture sur le tableau*.

d) Le nom commun pour le nom propre et le nom propre pour le nom commun : *le Roi* pour *Louis XIV; un Tartuffe* pour *un hypocrite*. Ce dernier cas a reçu le nom barbare d'*antonomase*.

Ainsi la synecdoque spécialise des sens généraux et généralise des sens spéciaux. Elle procède donc par

restriction ou *extension*. Voyons de plus près en quoi consistent ces restrictions et ces extensions [1].

En fait, il y a *restriction*, quand le déterminé est absorbé par le déterminant ou le déterminant par le déterminé. Dans *le jour de l'an* pour *le premier jour de l'an*, *le Roi* pour *le roi Louis XIV*, les déterminants *premier*, *Louis XIV*, se sont effacés devant les déterminés *jour de l'an*, *roi*. Dans *une capitale* pour *une ville capitale*, c'est le déterminé *ville* qui a été absorbé par le déterminant *capitale*. Ce dernier cas est d'un emploi usuel dans la transformation des adjectifs en substantifs : *journal* pour (*papier*) *journal* (c'est-à-dire *quotidien*); *bonne* pour (*domestique*) *bonne* (*à tout faire*); *bâtarde* pour (*écriture*) *bâtarde*, etc. Le premier cas se rencontre surtout dans les emplois spéciaux où un complément ou un qualificatif déterminant sont sous-entendus : *bâtiment* (au sens de *vaisseau*) pour *bâtiment* (*de mer*); *succès* (lat. *successus*, issue) pour *succès* (*favorable*). Dans les deux cas, il y a un contact, exprimé ou sous-entendu, entre les deux idées qu'expriment le déterminé et le déterminant, et des deux tantôt l'une tantôt l'autre finit par être absorbée par sa voisine qui la restreint dans son étendue.

Il y a *extension* dans l'emploi du nom de l'espèce, de la partie pour désigner le genre ou le tout, ou dans l'emploi du nom propre pour désigner les noms communs. Ici nous retrouvons le procédé général de dénomination qui consiste à désigner une chose par le nom d'une de ses qualités particulières. L'esprit part de la pluralité spéciale pour s'élever à l'objet vu dans sa totalité.

340. MÉTONYMIE. — La **métonymie** (du grec μετωνυμία, changement de nom) est une sorte de métaphore qui s'applique seulement aux cas suivants où l'on prend :

1. Nous laissons de côté l'emploi du singulier pour le pluriel, ou du pluriel pour le singulier, puisqu'ils regardent le *style* et n'intéressent pas la langue.

a) La cause pour l'effet et l'effet pour la cause : *un effort*, dérangement interne produit par un effort musculaire exagéré; *les pâles maladies*, les maladies qui rendent pâle.

b) Le contenant pour le contenu et le contenu pour le contenant : *boire son verre; la maison est en émoi*; — *un couvent*, *un collège*, *une école*, *un ministère*, c'est-à-dire les bâtiments qui contiennent le *couvent*, le *collège*, l'*école*, le *ministère* (réunions de personnes).

c) Le lieu pour le produit, le trait caractéristique du lieu, et le produit, le trait caractéristique du lieu pour le lieu : *du champagne*, *les Eaux-Bonnes*.

d) Le signe pour la chose signifiée et la chose signifiée pour le signe : *le trône et l'autel*, c'est-à-dire *la royauté et l'Eglise*; *la royauté* pour *le roi*.

e) Le nom abstrait pour le concret et le nom concret pour l'abstrait : *faire des politesses*, *des charités*, c'est-à-dire *des actes de politesse*, *de charité*; l'*homme* pour l'*humanité*.

La métonymie, comme on le voit, embrasse deux notions rapprochées l'une de l'autre par un rapport *constant*. Elle est d'un usage fréquent. Son emploi le plus habituel consiste à faire passer certains termes d'un sens abstrait au sens concret : *ameublement*, action de meubler, et, par métonymie, l'ensemble des meubles; *bâtiment*, action de bâtir, et, par métonymie, édifice bâti; *allée*, *entrée*, *issue*, *sortie*, action d'aller, d'entrer, de sortir, et, par métonymie, voie par où l'on va, l'on entre, l'on sort, etc.

341. Métaphore. — La **métaphore** (du grec μεταφορά, translation) applique le nom d'un objet à un autre, grâce à un caractère commun qui permet de les rapprocher, de les comparer.

Elle agit de trois façons, en procédant toujours, comme la métonymie, par *extension* :

a) Elle rapproche deux objets matériels : *feuille*

(d'arbre) et *feuille* (de papier). L'idée commune ici est celle de minceur.

b) Elle rapproche un fait moral ou intellectuel d'un fait matériel auquel elle en donne le nom : *céder à quelqu'un*, et, par métaphore, *la porte cède; entendre*, signifiant proprement *comprendre*, et, par métaphore, *ouïr*.

c) Enfin, le plus ordinairement, elle sert à exprimer des idées abstraites, par comparaison avec des objets concrets dont elle leur applique le nom : un *noir* chagrin; *peser* des raisons; *esprit* (proprement souffle), etc.

Dans toute métaphore, il y a deux moments. Quand le nom du premier objet appliqué au second rappelle nettement à l'esprit l'image du premier, il y a alors une véritable figure de langage; puis quand, par oubli de la première image, on ne voit plus que le second objet, le nom devient alors adéquat à cet objet. Dans ce passage de Montaigne : « Devant le spectacle des divisions... qui nous déchirent... », *division* semble être le synonyme de *luttes*, *guerres civiles*; mais Montaigne a dit en réalité : « Devant le spectacle des *divisions* et *subdivisions* qui nous déchirent ». On reconnaît immédiatement que *division* n'a pas encore renoncé pour Montaigne à l'image étymologique, alors que, dans la langue actuelle, cette image ayant disparu, le mot a pris, en fait, une valeur nouvelle.

342. Catachrèse. — Ainsi, dans les restrictions de sens de la synecdoque qui absorbent le déterminé dans le déterminant ou le déterminant dans le déterminé, dans les extensions de la synecdoque, de la métonymie, de la métaphore qui font donner le nom d'une partie ou d'un objet à un ensemble ou à un objet voisin uni au précédent soit par un rapport constant soit par un rapport d'analogie, partout la condition du changement est l'oubli que l'esprit fait du premier terme, en ne considérant plus que le second.

Cet oubli a reçu des grammairiens (qui en ont mal

reconnu le caractère et en ont fait un *trope*) le nom grec de **catachrèse**, c'est-à-dire *abus*. Cet oubli n'est pas un abus de langage, c'est la loi même qui dirige tous les changements de sens. Sans cet oubli, la désignation nouvelle reste toujours double, enchaînée à sa racine; la catachrèse seule l'en détache et lui donne l'indépendance. La catachrèse est l'acte émancipateur du mot; c'est une des forces vives du langage.

Puisque c'est l'habitude, puisque c'est l'usage et le temps qui amènent l'oubli du sens primitif et l'adaptation complète de l'ancien nom à la chose nouvelle, il suit de là cette importante conséquence que les mots figurés peuvent, pour certaines personnes, être arrivés à l'expression adéquate d'un fait nouveau et conserver pour d'autres la transparence de la valeur étymologique. Pour un Français, *cornet* éveille l'idée d'un papier enroulé en pointe; un étranger, étudiant notre langue, y verra une *petite corne*. Inversement le mot *Würfel*, pour les Allemands, est le correspondant exact de notre mot *dé* (*à jouer*); pour un Français apprenant l'allemand, il éveillera l'image d'objet qu'on jette (*werfen*). Il en est de même d'une quantité de mots qui par suite d'un emploi plus ou moins fréquent se réduisent plus ou moins complètement à l'unité d'image. Ainsi, dans toute langue, il y a des mots qui n'expriment pas exactement pour tous la même idée, la même image : fait notable qui explique bien des mésintelligences et bien des erreurs.

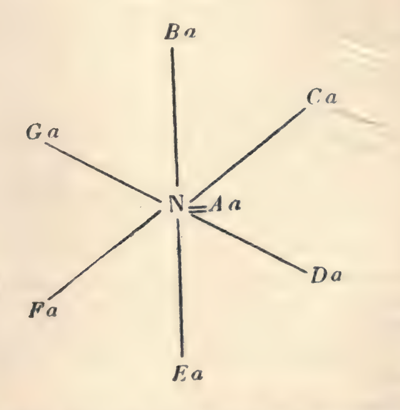
Nous touchons ici à un point capital de la vie du langage : les rapports des mots avec les images qu'ils expriment. Très souvent les mots, interprètes grossiers de ce monde intime d'impressions vagues, de sensations sourdes, qui vit au fond de notre pensée, n'en laissent paraître au dehors qu'une partie infiniment petite, la plus apparente et la plus saisissable. C'est là que se reconnaît l'imperfection de cet instrument, merveilleux à tant d'autres égards, le langage.

343. Modifications complexes (rayonnement, enchaînement). — Les transformations de sens ne se pré-

sentent que rarement sous les formes simples que nous venons d'étudier. Le plus souvent, elles offrent des formes beaucoup plus complexes qui se mêlent et se confondent. Ce sont le *rayonnement* et l'*enchaînement*.

A. **Rayonnement.** — Le rayonnement se produit quand un objet donne son nom à une quantité d'objets différents, grâce à un même caractère commun à tous. Le nom rayonne de l'objet primitif à tous les autres.

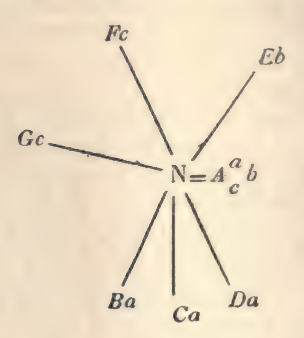
Ex. : *racine*. Le mot *racine* passera de la *racine* de la plante à la *racine* d'un mot, à la *racine* d'une quantité algébrique, à la *racine* d'un mal, parce que le mot, la quantité algébrique, le mal, sont considérés comme des développements d'un élément primitif que l'on compare à la *racine* d'une plante. On peut figurer le rayonnement par le schème suivant :



Soit un objet *A* de nom N, ayant entre autres qualités une particulière *a*. Le nom N passera à une série d'objets *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, grâce à ce fait qu'ils possèdent tous le même caractère *a*.

Cet objet *A* peut avoir encore plusieurs caractères

b, *c*, dont chacun sera commun à un ou plusieurs objets différents ou à plusieurs séries différentes d'objets :



L'objet *A* donnera ainsi son nom N d'abord à des objets *B*, *C*, *D* à cause d'un caractère commun *a*, puis à un autre objet *E*, à cause d'un caractère commun *b*, et finalement à une nouvelle série d'objets *F*, *G*, qui ont avec lui un troisième caractère commun *c*. Par exemple, le mot *queue* donnera son nom à la *queue* de billard et figurément à la *queue* d'un parti; ici le trait commun, c'est l'idée de fin, d'extrémité; à une *queue* à la porte d'un théâtre, et ici l'idée commune est la file longue et étroite comme la *queue* de l'animal.

B. **Enchaînement.** — Dans l'enchaînement, le mot, après avoir oublié son sens primitif en passant, grâce à un caractère particulier commun, à un deuxième objet, passe de ce dernier à un troisième, à l'aide d'un nouveau caractère commun qui s'oublie à son tour, et ainsi de suite.

Ex. : *Fermer* signifie *fixer*; on a dit *fermer une porte*, c'est-à-dire *fixer une porte contre le chambranle*; puis le sens primitif de *fixer* s'est perdu; *fermer une porte* est devenu synonyme de *clore*, et c'est en ce sens que la langue dit figurément *un parti fermé*, *fermer un compte*, etc.

Ombrageux signifiait *qui porte de l'ombre* : *arbre ombrageux*; *cheval ombrageux*, cheval qui voit son ombre projetée à terre, et, par extension, cheval que son ombre effraie; ici oubli complet de l'idée d'*ombre*, et de *cheval ombrageux* on arrive à *caractère ombrageux*.

Mouchoir. Le premier sens est celui d'un objet avec lequel on se mouche. Le hasard de nos habitudes veut que ce soit une pièce d'étoffe, soie, fil, etc. Ici oubli complet du premier sens : *mouchoir* ne représente plus à l'esprit que l'idée de cette pièce d'étoffe, et l'on dit *mouchoir de cou*. Puis, par un nouvel oubli du sens, le mouchoir que les femmes se mettent autour du cou retombant sur leurs épaules en pointe triangulaire, on a le sens que *mouchoir* prend dans la langue de la marine : pièce de bois triangulaire.

L'enchaînement peut être représenté par le schème suivant :

$$\mathrm{N} = Aa \text{———} aBb \text{———} bCc \text{———} cDd \text{———} dEe \text{———} eF$$

Soit un objet *A* portant le nom N et ayant entre autres qualités une qualité *a*. Le nom N passera d'abord, par rayonnement, à un objet *B*, grâce à un caractère commun *a* qu'il a avec *A*. *B* ayant une autre qualité *b* commune à un troisième objet *C*, le nom N passera alors par enchaînement de *B* à *C*. De même le nom N passera de *C* à *D*, grâce à une troisième qualité commune, et ainsi de suite.

A y regarder de près, l'enchaînement n'est, en somme, qu'une série descendante de rayonnements dont chaque terme vient d'un terme antérieur considéré, par oubli de son origine, comme un point de départ primitif.

Les caractères qui font passer le nom aux divers objets sont *quelconques* et le plus souvent ne présentent aucun rapport entre eux. Etant indifférents, ils peuvent être contradictoires et amener des bizarreries qui ne sont qu'apparentes.

Chasser signifie proprement chercher à prendre; or

l'on dit *chasser un domestique! Cadran* signifie proprement *surface rectangulaire;* or nos cadrans sont *circulaires.*

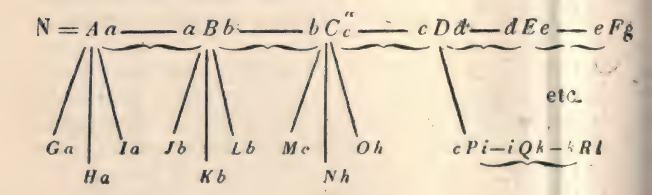
La contradiction est facile à résoudre.

Chasser signifie primitivement chercher à prendre : *chasser le cerf.* Sens nouveau, *chasser l'ennemi;* ici on cherche soit à le prendre, soit à le mettre en fuite; cette dernière idée amène *chasser un importun, chasser un domestique*, le faire partir précipitamment.

Le *cadran* est, à l'origine, la surface rectangulaire (des cadrans solaires). Puis, par oubli de l'idée de surface rectangulaire, on ne voit dans le cadran que la surface qui marque les heures; de là l'emploi du mot pour la surface des pendules, des horloges où les heures sont marquées comme sur le cadran solaire, mais désignées par le mouvement des aiguilles. Le hasard veut que cette surface soit circulaire. Comme la langue a oublié le sens de surface rectangulaire, il n'y a plus de contradiction.

Ainsi s'expliquent encore des expressions comme *pavé en bois, cheval ferré d'argent, être à cheval sur un âne*, etc. *Pavé* ne signifie pas masse cubique de *pierre*, mais masse cubique, dure et compacte qui sert à couvrir la chaussée. *Ferrer un cheval* ne veut pas dire lui garnir les sabots d'un certain objet en *fer*, mais seulement de cet objet. Dans *être à cheval sur un âne, être à cheval* n'exprime plus que l'idée d'être à califourchon.

Le plus souvent, rayonnement et enchaînement se trouvent mêlés, et le schème devient quelque chose comme le suivant (purement idéal) :



Le nom N de l'objet *A* passera successivement, par divers embranchements, à tous les objets *B*, *C*, *D*, *E*, *F*, *G*, *H*, *I*, *J*, *K*, *L*, *M*, *N*, *O*, *P*, *Q*, *R*, etc., grâce au rayonnement et à l'enchaînement.

Tel est le mot *timbre* qui signifie à l'origine timbre d'un tambour et qui, par enchaînement, arrive d'un côté à signifier cloche sans battant frappée extérieurement par un marteau, son de cette cloche, qualité sonore d'un instrument, d'une voix; caractère physique d'un son indépendant de sa hauteur, de son intensité, de sa durée; premier vers d'un vaudeville connu mis au dessus d'un autre pour en indiquer l'air. Puis, par rayonnement et enchaînement, il signifie forme arrondie de la cloche, forme arrondie d'un casque, ornements caractéristiques de la noblesse posés sur cette partie arrondie du casque; ces ornements sur les armoiries; marques officielles imposées par l'administration sur certains papiers, d'où bureau du timbre, instrument à timbrer, timbre-poste, timbres-quittance, etc.

344. Conclusion. — Tels sont les procédés que la langue emploie isolément ou combine entre eux pour étendre les significations des mots. Tantôt elle restreint l'horizon d'un terme par absorption du déterminant dans le déterminé ou du déterminé dans le déterminant. Tantôt elle étend la valeur d'un mot en l'appliquant à des objets différents par suite de rapports constants ou d'analogies qu'elle trouve entre l'objet dénommé et les autres. Le premier procédé donne à l'expression une plénitude et une concision nouvelles en condensant deux idées en une. Les autres lui donnent un relief qui séduit l'imagination. De ces procédés, c'est la métaphore qui joue le rôle le plus important. Elle ne se contente pas de substituer à l'abstraction sèche, à l'exposition simple du fait, la couleur, l'éclat de l'image; elle permet avant tout au langage d'exprimer les idées abstraites. C'est par la métaphore surtout que l'homme est arrivé à communiquer à ses semblables ce monde de pensées invisibles et intangibles qu'il porte dans son esprit.

Mais, au fond, partout dans ces changements, on retrouve deux éléments intellectuels coexistants : l'un principal, l'autre accessoire. A la longue, par un détour inconscient, l'esprit perd de vue le premier et ne considère que le second qui chasse l'autre ou le restreint dans sa valeur. Sous le couvert d'un même fait physiologique, — le mot, — l'esprit passe ainsi d'une idée à l'autre.

II. — Causes des changements de sens.

Les causes qui déterminent les changements de sens sont de deux sortes : historiques et psychologiques.

345. Causes historiques. — Le développement de la civilisation amène chez tous les peuples une quantité d'idées et de faits nouveaux qui constituent le tissu sans cesse changeant de leur histoire morale.

Pour nous en tenir à la France, nous voyons d'abord le christianisme apporter tout un monde nouveau d'idées morales, et la langue latine transformer une quantité d'expressions pour en faire des représentants de ces idées. Ainsi : *édification*, proprement construction; *transgression*, proprement action de franchir; *prévarication*, proprement action de marcher de travers, et mille autres de ce genre.

La langue féodale, celle des institutions politiques, du droit, de la scolastique, des sciences du *trivium* et du *quadrivium*, de la médecine, de l'astrologie, présenteraient autant de faits curieux à l'analyse et à la réflexion; c'est l'écho de l'histoire de la pensée dans la langue. Ainsi une quantité de mots, muets pour la conscience actuelle du langage, se réveillent sous le regard de l'historien, et, avec leur histoire, révèlent les mœurs et la civilisation disparues. *Parole*, au sens actuel, ne nous dit rien; mais l'étymologie nous montre tout à coup la **parabola** chrétienne, la prédication évangélique avec ses paraboles (le mot *parole* a d'abord signifié « sentence »).

Toute la royauté rustique mérovingienne revit dans les mots *ville* (c'est-à-dire **villa**, métairie) et *cour* (v. fr. *court*, lat. **cortem**, **cohortem**, c'est-à-dire basse-cour), dans *connétable* (c'est-à-dire le chef des écuries), dans le *maréchal* (c'est-à-dire le palefrenier).

Toute l'histoire monétaire de France, des Carolingiens à nos jours, se résume dans l'histoire des changements par lesquels a successivement passé le mot *livre*.

Le progrès dans les conditions matérielles de la vie paraît dans le sens nouveau de *viande* qui désigne non plus l'aliment en général, mais l'aliment par excellence, la chair des animaux. Le progrès dans l'instruction générale est attesté par *librairie* qui, au moyen âge, signifie « bibliothèque » et aujourd'hui « magasin d'un marchand de livres ».

Rien d'intéressant comme cette étude des changements de sens qui font renaître tout un passé évanoui.

346. Modifications psychologiques. — A côté de ces changements qui répondent à des modifications extérieures se placent les changements que la langue fait subir à divers mots pour exprimer des idées, des faits qui ne changent pas.

Chez les différents peuples, il existe un certain nombre d'idées abstraites ou de sentiments simples, fixes, incapables de changements, de conceptions qui n'ont point de raison de se transformer, parce que ces idées, ces sentiments, ces conceptions répondent à des sentiments durables de l'esprit ou de l'âme. Et cependant l'expression de ces idées, de ces conceptions, de ces sentiments a dû changer. Ici nous touchons à ces causes intimes et mystérieuses qui nous révèlent la façon de sentir d'un peuple. Un seul exemple suffira pour montrer le caractère et l'importance de cette étude.

Comparons la préposition française *à* à la préposition anglaise *to*. A l'origine, ces deux mots indiquent un rapport de direction d'un point à un autre. Dans tous les emplois figurés de l'anglais, on sent, présente à l'esprit, l'image de cette direction; on voit, pour ainsi dire, une

ligne droite. Or, si l'anglais est resté fidèle à l'image première qu'éveille sa préposition, le français, avec une souplesse, une mobilité où se révéle le génie du peuple, s'est laissé entraîner à suivre complaisamment les détours d'une analogie subtile, et il dit non seulement : aller *à* Paris, mais être *à* Paris, se mettre *au* lit, travailler *à* la lumière d'une lampe, courir *à* toute force, se battre *à* l'épée, l'homme *au* manteau rouge, etc.

La même observation pourrait s'appliquer à une foule de mots tant de formation savante que de formation populaire, dont les variations de sens reflètent le tour d'esprit et le génie du peuple qui a ces mots à sa disposition.

III. — Conditions philologiques.

347. Du néologisme. — Le mot ou le sens nouveau une fois créé, comment pénètre-t-il et se fait-il place dans la langue ?

S'il plaît au cercle de personnes qui l'entendent pour la première fois, il peut se répandre dans un public de plus en plus étendu, devenir à la mode, et, s'il répond à quelque idée, à quelque sentiment durable, il a chance de demeurer dans la langue.

Les centres de formation sont innombrables : société élégante, théâtres, monde politique, armée, ateliers, campagnes, etc. ; autant de groupes particuliers de gens et d'occupations, autant de centres différents de **néologismes**.

Parmi ces néologismes, les uns, fantaisies du moment, ne font que paraître ; d'autres se maintiennent plus ou moins longtemps dans le milieu qui les a vus naître, vivent même de longues années, plusieurs siècles, dans ce monde étroit sans jamais en sortir (tels des termes de métier) ; d'autres en franchissent les limites, s'insinuent dans des cercles plus étendus, et quelquefois, favorisés par les circonstances, acquièrent droit de cité dans la langue commune et en viennent enrichir le

trésor. Parmi ceux-ci, il faut signaler les néologismes qui, répondant à un besoin général, se créent de divers côtés et sortent tout armés de mille cerveaux. Ceux-là sont les plus heureux. Ordinairement, plus ces expressions sont limitées à un cercle restreint, moins elles ont chance de durée. Le néologisme est une plante qui, pour vivre, doit pousser ses racines dans le plus grand nombre possible d'esprits.

Une fois adoptés par l'usage général, les néologismes ont droit de cité, les métaphores se consacrent, et on ne peut plus les changer. Quand, par exemple, il s'est agi pour la première fois de dénommer les grandes tables de verre qu'on a appelées *glaces*, on aurait pu les appeler *tables* puisque ce sont de grandes tables de verre, ou des *verrières* puisqu'elles sont de verre, ou des *réflecteurs* puisqu'elles réfléchissent les images. On les compara aux nappes d'eau glacée. La métaphore fut admise; elle est restée et on ne peut plus la changer.

Quelle est la conduite à tenir à l'égard des néologismes? Doit-on les accepter ou les repousser indifféremment? Il faut distinguer ici entre le néologisme **littéraire** et le néologisme **populaire**.

348. Du néologisme littéraire. — Le néologisme littéraire est l'œuvre de l'écrivain qui, à ses risques et périls, emploie un mot, un sens nouveau. Il faut qu'il justifie cette liberté qu'il prend avec la langue par la valeur du néologisme. Il faut que sa création soit l'expression la plus nette, la plus forte, la plus pittoresque de l'idée à exprimer. A cette condition, le néologisme méritera de vivre.

349. Du néologisme populaire. — Pour le néologisme populaire, s'il exprime un fait nouveau, il est légitime et doit être immédiatement reçu. Mais s'il exprime *autrement* un fait ancien, il faut le combattre aussi longtemps que possible et ne céder qu'après qu'il a été adopté par le plus grand nombre. En fait de langage, le peuple est souverain; ses erreurs même, une fois adoptées, deviennent lois. Mais à cette force

révolutionnaire qui n'emporte que trop vite la langue populaire, il faut opposer le respect de la tradition. Il y va des plus précieux intérêts de notre littérature.

A ce point de vue, la langue offre à l'étude de nombreux sujets de recherches. Un des plus féconds est celui des locutions figurées. L'usage a été tirer des diverses occupations du peuple des séries de métaphores, d'expressions plus ou moins pittoresques, ingénieuses, où se révèlent son tour d'esprit, ses habitudes de pensée. La chasse donne au français *abois*, *acharner*, (être à l') *affût*, *ahurir*, *amadouer*, *amorcer*, *appât*, *battue*, *béjaune*, *blottir*, (aller sur les) *brisées*, *butor*, *curée*, *dresser*, *émerillonné*, *filet*, *fureter*, *hérisser*, *hobereau*, (rendre) *gorge*, *gorge* (chaude), *hagard*, *gibier*, *leurre*, *limier*, *niais*, *parquer*, *ramage*, *sacre*, *serres*, *siller*, a. fr. *ciller* (le faucon), d'où *dessiller*, *tanière*, *vol* (oiseau de haut, de bas vol), etc. La marine donne : *aborder*, *s'affaler*, *ancrer*, *appareiller*, *arriver*, *bourrasque*, *caler*, *chavirer*, *démarrer*, *embarquer*, *échouer*, *équiper*, *filer*, (veiller au) *grain*, *piloter*, *sonder*, *virer*.

CHAPITRE II

COMMENT LES MOTS VIVENT ENTRE EUX

350. Contagion. — 351. Réaction. — 352. Concurrence vitale. — 353. Synonymie. — 354. Trois sortes de synonymes.

Nous ne pensons pas des idées isolées, mais des jugements, c'est-à-dire des combinaisons d'idées; nous recourons donc dans le langage à des combinaisons de mots qui suivent le mouvement de la pensée. De là toutes sortes d'actions que les mots peuvent subir de la part les uns des autres.

350. Contagion. — Un mot peut, de par l'usage de la langue, se trouver associé habituellement à un autre.

Celui-ci peu à peu le pénètre, l'imprègne de sa signification, si bien qu'au bout d'un certain temps il lui donne une valeur nouvelle. C'est ainsi que les substantifs partitifs *pas*, *point*, construits avec *ne*, sont devenus des particules négatives, de même que *rien*, *aucun*, *personne*, *guère* sont arrivés à exprimer tout le contraire de ce qu'ils signifiaient d'abord.

Il n'est pas nécessaire que la contagion se fasse à l'aide d'un mot exprimé. D'une locution courante, il se dégage une signification nouvelle qui affecte tel mot de la locution et en change la valeur. *Avec* exprime un rapport d'adjonction : *se promener avec quelqu'un*, *avec un paquet sous le bras*. Il arrive au sens de *malgré* dans : *avec toute sa science*, *il a échoué;* l'idée complète serait « avec toute sa science, il aurait dû réussir, et il a échoué ».

Le premier sens de *pour* est *à cause de : Il se promène pour le plaisir qu'il y trouve*. Dans la phrase « *il ne se promène pas pour le plaisir qu'il y trouverait* », c'est-à-dire « il ne se promène pas alors qu'il pourrait ou devrait le faire pour le plaisir qu'il y trouverait, » la proposition a déjà changé de sens, et elle arrive à celui de *malgré* dans : *Pour agréable que soit la promenade*, *il n'en reste pas moins à la maison*. De même dans le vers de Corneille :

Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.

C'est par la disposition et la combinaison des termes que la langue arrive à dégager des sens non exprimés, des nuances inconnues. C'est par cette même conspiration de la phrase prise dans son ensemble que l'écrivain peut agir sur les mots, en modifier le sens et leur faire rendre un ensemble de faits nouveaux.

351. Réaction. — En dehors des phrases, les mots peuvent agir les uns sur les autres en se renvoyant, comme par ricochet, telle ou telle de leur signification.

Les perles orientales sont réputées par leur éclat : *perle orientale* deviendra synonyme de *perle brillante*, et

orient recevra, par contre coup, le sens d'éclat : *l'orient d'une perle.*

Le premier nom donné à l'Amérique fut celui d'*Indes occidentales ;* par opposition, les Indes proprement dites s'appelleront *Indes orientales.*

Au siècle dernier, on appliquait l'adjectif *noble* aux oiseaux de proie qui servent à la chasse; les autres reçurent, par antithèse, le nom d'*ignobles.*

Tel mot a un double aspect et, suivant le contexte, désigne une chose ou sa contre-partie : *bourgeois* implique considération ou dédain suivant qu'il s'oppose au paysan ou au noble.

Ailleurs, des significations différentes du radical réagissent sur le sens propre des dérivés pour les transformer. *Apéritif*, terme de médecine, indique la propriété qu'ont certains médicaments d'ouvrir les voies aux canaux de l'économie en détruisant les obstructions. L'usage vulgaire en a fait ce qui *ouvre*, excite l'appétit.

Ailleurs encore, il y a confusion entre deux mots rapprochés à tort. *Mignard* agit sur *miniature*, peinture au *minium*, et le change en peinture très fine ; *souffreteux*, du v. fr. *souffraite* (disette), est rapporté à *souffrir* et signifie *habituellement souffrant.*

Toutefois ces faits de réaction sont relativement rares. Le plus habituellement, les mots de même famille suivent leur sort, chacun de son côté, sans égard aux accidents qui peuvent atteindre l'un ou l'autre. *Meurtre* garde sa signification étymologique qui disparaît dans *meurtrir*. *Avaler* prend un sens nouveau, sans conséquence pour *aval*, *ravaler*, *ravalement*. *Garnement* oublie le sens primitif que lui avait donné son radical *garnir*, pour en prendre un autre tout spécial. *Ouvrer* sort de l'usage, alors que *ouvrier*, *ouvrage*, *ouvrable* se maintiennent. Cela tient à ce que les mots reçoivent de l'esprit une vie propre : les hommes en parlant partent, non des mots, mais des idées ; or celles-ci sont indépendantes. Et la parenté qui peut unir entre eux des groupes de mots n'a rien à voir avec les groupes d'idées qu'ils sont chargés d'exprimer.

352. CONCURRENCE VITALE. — La concurrence vitale est visible dans l'histoire des mots.

Jusqu'au XVIe siècle, la préposition *en* avait tous les sens de *dans*, qui était alors inusité. A côté de *en* on employait *dedans*, adverbe et préposition. *En* contracté avec *le* et *les* (*ou* et *es*) disparaît au XVIe siècle, et la langue remplace le plus habituellement *ou* et *es* par *dans le* et *dans les* (§ 199, 4). Comme *dans* se trouva par cet emploi suivi de l'article, il prit une signification déterminée et, par opposition, *en* prit une signification de plus en plus indéterminée. D'un autre côté, *dedans* qui était adverbe et préposition devint inutile comme préposition, et, à partir du XVIIe siècle, ne resta plus que comme adverbe. Voilà comment ces trois mots ont fini par restreindre et délimiter leurs fonctions.

Soit le groupe *ouïr*, *entendre* et *comprendre*. *Ouïr* (lat. **audire**) sort graduellement de l'usage vers le XVIe-XVIIe siècle ; il est remplacé par *entendre* qui avait le sens du latin **intelligere**. *Entendre* passant au sens d'*ouïr*, il faut le remplacer au sens d'**intelligere**, et la langue va chercher *comprendre* qui, au sens propre de saisir et tenir dans son ensemble, ajoutera le sens d'**intelligere**.

C'est surtout dans la formation savante que la lutte est visible, les mots étrangers venant peu à peu réduire le domaine des mots populaires. L'idée de *nager* était exprimée en vieux français par le verbe *nouer* du latin **natare**, et celle de *naviguer* par *nager* du latin **navigare** ; *nouer* disparaît, si bien que le verbe *nager* signifie à la fois **navigare** et **natare** ; puis voilà le verbe savant *naviguer* qui pénètre dans la langue, enlève à *nager* son sens étymologique et ne lui laisse plus que le sens de **natare** dont il avait hérité. La langue présente une quantité de faits de ce genre.

353. SYNONYMIE. — Ceci nous conduit à la synonymie. A première vue, il y a quelque chose de paradoxal dans cette coexistence de mots à même signification. Mais il est facile de voir que, dans une langue bien faite, chaque mot a sa valeur propre et qu'il n'y a

pas de synonyme parfait. Assurément, il se rencontre dans notre langue, comme dans d'autres, des termes différents pour désigner le même objet : telle plante, tel outil, etc., a cinq, six, huit noms différents; mais ces noms sont usités dans des lieux différents ou dans différents corps de métier. Chaque groupe d'hommes n'emploie au même usage qu'un seul et même terme. Il est vrai encore que l'immixtion à larges flots de la langue savante dans la langue populaire a mis en présence, avec une foule de doublets, une foule de synonymes, et que, prises en elles-mêmes, souvent ces expressions désignent exactement la même chose; mais le seul fait que des deux séries l'une appartient à la langue commune, l'autre à la langue savante, didactique, suffirait à marquer des différences de nuances, ou tout au moins d'emplois.

En fait, il ne peut y avoir, dans la langue commune, de synonymes parfaits qu'autant que l'un des deux n'est pas en usage; si tous les deux le sont, cette synonymie ne durera pas; la langue ne s'encombrera pas d'un bagage inutile et finira par s'en débarrasser soit en laissant disparaître l'un des deux, soit en l'appelant à une signification nouvelle.

354. Trois sortes de synonymes. — D'après leurs origines, il y a trois sortes de synonymes .

1° *Un même mot prend, par suite des hasards de sa formation, deux aspects différents.*

Soit le verbe *plier*. Le vieux français conjuguait au présent de l'indicatif : *Je plie, tu plies, il plie, nous ployons, vous ployez, ils plient;* au présent du subjonctif : *que je pli, que tu plis, qu'il plit, que nous ployons, que vous ployez, qu'il plient;* à l'impératif : *plie, ployons, ployez;* dans le reste de la conjugaison, le radical était *ploy*. Ainsi de *prier* et *proier*, *noier* (dire non), *noier* faire mourir par l'eau).

A la fin du moyen âge, la langue s'embarrassa dans ces doubles formes et créa deux séries de verbes : *plier* et *ployer*, *prier* et *proyer*, *nier* et *noyer*, *nier* et *noyer*. Pour

les trois derniers, elle supprima une des deux formes devenue inutile, *proier*, *noyer* (dire non) et *nier* (faire mourir par l'eau); elle conserva *prier*, *nier* et *noyer*. Pour le premier verbe, comme elle avait deux formes, elle leur attribua des fonctions différentes :

Plier, mettre en double, en triple, en appliquant une surface contre l'autre.

Ployer, courber ce qui offre une résistance.

C'est ainsi que les *doublets* phonétiques *chaise* et *chaire*, de **cathedra**, *col* et *cou*, de **collum**, s'appliquèrent à des sens différents [1].

A ce groupe appartiennent les doubles formes dont l'une remonte au latin populaire, l'autre à la formation savante ou aux langues étrangères.

Ex. : *sécurité* et *sûreté* (lat. **securitatem**).
fragile et *frêle* (lat. **fragilem**).
rigide et *raide*, (lat. **rigidum**).
châsse et *caisse* (prov. *caisso*, du latin **capsa**).
champ et *camp* (ital. *campo*, du latin **campum**).
table et *tôle* (wallon *taule*, du latin **tabula**).
dame et *duègne* (esp. *dueña*, du latin **domina**).

Ce n'est que par exception que ces doublets sont synonymes.

2° *Un même radical est modifié par des affixes différents ou par des constructions syntactiques différentes.*

Ainsi :

a.	*porter,*	*apporter.*
	prononcer,	*énoncer.*
	courber,	*recourber.*
	malhonnête,	*déshonnête.*
	règle,	*règlement.*
	cœur,	*courage.*
b.	*attaquer quelqu'un,*	*s'attaquer à quelqu'un.*
	forcer à faire,	*forcer de faire.*
	courir à l'ennemi,	*courir le cerf.*

1. Sur les doublets, voir Appendice I.

sortir d'un lieu, *sortir un objet*.
monter au premier, *monter l'escalier*.
monter un cheval, *monter un magasin*.

Ici, le plus souvent, l'affixe ou la construction donne la clef de la synonymie.

Soit *porter* et *apporter*. On dit : *portez-lui ce journal*, mais non *apportez-lui ce journal*. Pourquoi? La différence doit venir de *à*, qui indique en effet un mouvement de *venir* et non d'*aller*. *Apporter* veut dire *venir porter*, comme *attirer* veut dire *faire venir en tirant*, comme *amener* veut dire *faire venir en menant*, etc.

Soit *courber* et *recourber*. *Re* indiquant une opposition de deux termes, *recourber* sera « courber de façon à amener une des extrémités vers l'autre ».

Soit *règle* et *règlement*. La *règle* est d'abord la baguette qui sert à tracer les lignes droites. Au figuré, c'est le principe d'après lequel on dirige sa conduite. *Règle* donne *régler*, *régler* donne *règlement*. Le *règlement* est donc *ce qui sert à régler*, *ce par quoi l'on règle* ; c'est la *formule de la règle*.

A cette série se rattachent les *doublets syntactiques* où un nom est accompagné d'un adjectif qui change de sens suivant qu'il le précède ou le suit :

un brave homme, *un homme brave ;*
un grand homme, *un homme grand ;* etc.

Quand l'adjectif précède, il est qualificatif et fait corps avec le nom; c'est une sorte de locution composée qui peut prendre des acceptions spéciales. Quand il suit, l'adjectif est attribut ; il est séparé du nom par une proposition sous-entendue : *un homme grand* veut dire *un homme qui est grand*; par suite, l'adjectif postposé ne peut avoir que le sens général qu'il a isolément. Au contraire, quand l'adjectif précède, formant avec le nom une sorte de locution composée, il peut prendre une valeur spéciale.

Enfin, prennent place ici les doublets qui ne diffèrent que par un léger changement dans la terminaison :

cerveau, *cervelle*.
cours, *course*.
escabeau, *escabelle*.

Ici, c'est uniquement l'usage de la langue qui permet d'établir la synonymie, l'étymologie n'apprenant rien à cet égard.

3° *Des mots d'origine et de significations différentes arrivent à s'entre-croiser et à s'appliquer à un même objet.*

Ici nous rencontrons ce qu'on appelle généralement des synonymes, c'est-à-dire des mots différant par l'étymologie et la signification primitive qui pourtant, dans le cours de leur histoire, arrivent à s'appliquer à un même objet, à une même idée. Tels sont :

assurer, *affirmer*, *certifier*.
peine, *chagrin*, *douleur*, *souffrance*.
attrait, *charme*, *séduction*.
orgueilleux, *superbe*, *altier*, *vain*, *vaniteux*.
fourberie, *ruse*, *malice*.
mener, *guider*, *conduire*.
rester, *demeurer*, *habiter*, *loger*, etc.

Pour résoudre ces synonymies, il faut d'un côté consulter l'histoire des mots synonymes, de l'autre analyser leurs sens actuels. Ces mots, en effet, quand on en examine bien l'emploi, présentent entre eux des nuances plus ou moins importantes, et, le plus souvent, ces différences viennent de la signification première qui conserve partout, même dans les acceptions les plus éloignées, quelque chose d'elle-même. Ces mots sont synonymes au point de leur croisement, là où ils s'appliquent au même objet; mais, à ce point, ils désignent l'objet chacun sous un aspect spécial, et avec une nuance propre qui dérive du sens premier.

Prenons, par exemple, les trois mots *guider*, *mener*, *conduire*.

Interrogeons d'abord l'usage actuel de la langue. *Gui-*

der implique toujours une idée d'ignorance de la part de celui qui est l'objet de l'action; le guide fait aller avec lui celui qui ne sait pas; on a besoin d'un guide quand on ignore son chemin; le commençant a besoin d'être guidé. Partout, dans tous les emplois de ce mot, l'idée d'ignorance est impliquée. On définira donc *guider*: faire aller avec soi quelqu'un qui ignore, qui ne sait pas.

Dans *conduire*, tous les emplois que présente la langue ont porté l'esprit sur l'idée de direction : *conduire*, c'est faire aller avec soi en dirigeant, en étant chef : *le général conduit les soldats à la victoire*; *on conduit un dessein*, etc.

Mener, c'est faire aller avec soi quelqu'un qui se laisse aller, quelqu'un qui s'y prête ou s'y résigne : *On mène l'animal à la boucherie*, *les bestiaux aux champs*.

Ainsi ces trois mots signifient *faire aller avec soi* : le premier en appuyant sur l'idée d'ignorance de la part de celui qui est l'objet de l'action, le deuxième en appuyant sur l'idée de direction de la part de celui qui est le sujet de l'action, le troisième en appuyant sur l'idée d'impulsion subie passivement chez celui qui reçoit l'action. Voilà la synonymie résolue par le seul examen des emplois actuels.

Interrogeons maintenant l'histoire, c'est-à-dire l'étymologie. Elle nous dira que *conduire* vient du latin **conducere**, c'est-à-dire **cum ducere** où **cum** indique l'idée de « avec soi » et **ducere**, l'idée de « être chef » : faire aller avec soi en étant chef.

L'histoire nous apprend que *mener* a commencé par se dire des bestiaux que le pâtre fait aller devant lui, et cette signification première du latin populaire domine tous les sens les plus éloignés. C'est ce sens primitif qui se trouve au fond de la phrase célèbre : *L'homme s'agite et Dieu le mène*.

Quant à *guider*, le mot vient de l'italien **guidare** pris dans le même sens. Le problème historique ne peut donc être résolu par le français; mais remarquons que le mot italien lui-même vient d'un mot germanique dont le radical signifie *observer*, *noter*.

C'est ainsi que l'analyse exacte des sens actuels et la recherche des sens primitifs s'aident le plus souvent l'une l'autre et se prêtent un mutuel appui.

Cette méthode doit être appliquée à la recherche de toutes les synonymies. Elle n'est d'ailleurs qu'un cas particulier d'une étude plus générale. On n'a une intelligence complète de la langue que quand on a déterminé les sens rigoureusement exacts des mots. C'est par des définitions précises, par la détermination rigoureuse de la signification d'un terme, de la quantité d'idées qu'il embrasse, que l'on peut arriver à cette précieuse connaissance de la langue; ces définitions seules permettent de rattacher les emplois figurés au sens propre et de saisir les analogies inconscientes, l'instinct secret que suit la langue dans la transformation des sens.

CHAPITRE III

COMMENT MEURENT LES MOTS

355. Mots historiques. — 356. Termes généraux. — 357. Causes de destruction. — 358. Comment se produit la disparition.

La disparition des mots reçoit en linguistique le nom de *désuétude*. Comment et pourquoi se produit cette sortie de l'usage ?

Dans les mots qui disparaissent, il faut distinguer ceux qui périssent parce qu'ils désignent des choses qui disparaissent, et ceux qui font place à d'autres pour exprimer des idées durables. Dans les premiers, il y a perte d'un fait et perte d'un mot ; dans les seconds, il y a déplacement dans l'expression d'un fait qui demeure.

355. Mots historiques. — Les mots qui sortent de l'usage avec les choses qu'ils désignent périssent pour

des causes historiques. Ce sont des *mots historiques*. C'est ainsi que toute une partie de la terminologie du moyen âge a disparu parce qu'elle représentait des objets (armes, instruments, monnaies, vêtements), des institutions, faits sociaux, idées (féodalité, droit, science, etc.), disparus avec le moyen âge.

Ces mots ne peuvent revivre que par la recherche historique qui, faisant reparaître les objets disparus, en rappelle les noms. Ces noms, ressuscités par la science, rentrent dans une circulation restreinte, dans un public de savants et de lettrés.

Par suite, bien des noms d'objets ont dû disparaître sans retour, si les documents écrits n'en ont pas conservé les noms ; et, dans l'impuissance où nous sommes de retrouver les noms de ces faits remis au jour par les archéologues, nous leur imposons des mots nouveaux.

D'un autre côté, nombre de mots nous sont conservés, désignant des objets qui nous sont inconnus. Comme le nom ne définit pas la chose, nous savons que tel mot désigne une arme, une étoffe, mais laquelle ? De là l'obscurité qui s'attache à certains textes du moyen âge.

356. Termes généraux. — Comment disparaissent les mots exprimant des idées générales, durables ? C'est la perte du sens qui entraîne la perte du mot : il y a dépérissement, puis mort.

Dans l'état de santé, un mot développe ses significations, sans rien perdre. *Arbre* de son sens propre arrive aux sens nouveaux qu'il a dans *arbre de couche*, *arbre généalogique*. *Corps* devient *corps de garde*, *corps d'armée*, *corps de pompe*, *corps de bâtiment*, etc. *Éclat*, tout en gardant son sens propre, arrive au XVe siècle à s'appliquer au son : *éclat de voix* ; au XVIIe siècle, à la lumière : *l'éclat du soleil*, *des couleurs*. Voilà des mots en pleine santé.

En voici d'autres déjà atteints ; car, s'ils gagnent d'un côté, ils perdent de l'autre :

	Sens perdu.	Sens nouveau.
chapeau	guirlande	couvre-chef
chétif	prisonnier	faible de corps
fripon	gourmand	filou
poison	boisson	liquide ou solide vénéneux

De même dans *démanteler une forteresse*, on ne voit plus le sens étymologique *ôter le manteau*; dans *sevrer un enfant*, on ne voit plus le sens fondamental de *séparer* (du sein maternel). Il y a là des faits de pathologie du langage, puisque le mot, dans l'état actuel de ses significations, ne peut plus les expliquer toutes de lui-même et qu'il faut interroger son passé pour en rendre compte.

Enfin, il y a mort quand, toutes les significations ayant disparu, le mot est rejeté comme un meuble inutile. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire la fin du chapitre *De quelques usages* dans les *Caractères* de La Bruyère, ou de feuilleter un dictionnaire d'ancien français.

357. Causes de destruction. — Comment agissent les causes de destruction?

1° Certains mots ont en eux-mêmes des germes de mort; alors la langue les remplace tant bien que mal.

a) Dans cette série se placent d'abord les mots *trop courts*, *trop faibles de son*, qui, à l'époque romane, n'ont pu résister à l'action délétère des lois de phonétique. Ainsi, des mots latins comme *apem* (abeille), *avem* (oiseau), *opem* (secours), *ovem* (brebis), *ire* (aller), *edere* (manger), etc., ont fait place à des synonymes ou à des dérivés plus sonores, plus solides.

b) La signification des mots a joué un rôle. Rappelons d'abord l'*effacement de l'image*. La langue populaire n'aime pas à exprimer les choses simplement; elle parle volontiers par métaphore, éveillant par comparaison une série d'idées et d'images. Or les métaphores s'usent bien vite, un des deux termes de la comparaison

s'oubliant pour faire du mot un représentant exact de la chose.

De là des substitutions comme les suivantes.

Le latin **caput**, *chef*, est remplacé, par suite d'une métaphore grossière et toute populaire, par **testa** (fragment de pot cassé), qui devient le mot *tête*. Le mot propre *chef* arrivait à une signification purement abstraite. Aujourd'hui *tête* a perdu sa signification métaphorique, et la langue populaire lui substitue *boule*.

Le mot latin **cutis** (peau) a été remplacé par **pellis**, *peau*, proprement *fourrure*.

De même **gena** (joue) a été remplacé par **gabata**, *joue*, proprement *écuelle*; **pectus** (poitrine), par **pectorina**, *poitrine*, proprement *cuirasse* ; **crus** (jambe), en Espagne, par **perna**, proprement *jambon*; en Gaule, par **gamba**, *jambe*, proprement *genouillère*. Aujourd'hui, la langue populaire remplace *jambe* par *quille*.

c) Des mots sortent de l'usage parce qu'ils sont, les uns consacrés, les autres salis par des emplois particuliers.

En latin, **urbs** désignait uniquement Rome, la ville par excellence; pour désigner les autres villes, on dut recourir à d'autres mots : **civitatem** donna *cité*. **Villa** (métairie), à l'époque mérovingienne, donna *ville*.

Verbum était devenu un mot saint : le *Verbe*, le *Logos*. La langue vulgaire ne pouvant plus lui confier l'expression de l'idée de parole, détourna la *parabole* chrétienne de son sens primitif et en fit le synonyme de **verbum**, *parole*.

Dans un ordre de choses tout opposé, l'*euphémisme* arrive à des résultats semblables, en substituant à un mot que dégrade une idée déplaisante ou grossière un autre mot à signification innocente, qui, par une allusion discrète, rappelle le mot évité et se pénètre graduellement de l'idée, se salit à son contact, et disparaît à son tour, pour faire place à un autre synonyme qui aura le même sort.

2° Certains mots sont écrasés par d'autres plus heu-

reux qui s'emparent de leurs significations, les vident, pour ainsi dire, et les font mourir par épuisement.

Quelquefois, le mot nouveau se développe pour des raisons spéciales, et prend la place d'un autre qui aurait vécu sans l'oppression de ce voisin. C'est ainsi que beaucoup de mots populaires ont disparu ou ont changé de sens devant les synonymes de formation savante :

mûreté	devant	*maturité*
frêleté	—	*fragilité*
geindre	—	*gémir*
moûtier	—	*monastère*
franchir (au sens de *franc*)	—	*libérer*
nager, etc.	—	*naviguer*, etc.

C'est le dernier cas qui se présente le plus souvent; mais, bien souvent aussi, il est difficile de dire pourquoi l'un des deux mots disparaît devant l'autre, et si c'est la faiblesse de l'un qui fait la force de l'autre ou réciproquement. Il doit se passer là sans doute une série d'actions et de réactions.

358. Comment se produit la disparition. — A un moment donné, une génération d'hommes commence à abandonner tel mot parce que l'idée qu'il signifie est représentée par tel autre. La génération suivante le connaît moins encore, et un moment vient où il n'est plus employé que par les vieillards qui l'emportent avec eux dans la tombe. Ainsi disparaissent les patois, les langues. Supposons cette disparition se produisant dans la langue commune, sauf çà et là sur quelques points du territoire, et nous aurons les archaïsmes des dialectes provinciaux.

En vertu de cette marche, chaque époque doit présenter de ces mots vieillis, c'est-à-dire non employés par les générations nouvelles : on leur donne le nom *d'archaïques*. Ils disparaîtront totalement si quelque action littéraire ne les rejette dans le courant général de la langue.

Il est une autre sorte d'archaïsme inconscient qu'il faut signaler. Dans beaucoup de mots, la signification première a disparu, sauf dans quelques locutions spéciales d'un usage courant, il est vrai, mais où le sens primitif n'est plus compris.

Si l'on demande ce que signifie la préposition *en*, tout le monde répondra qu'elle est un synonyme de *dans*. Mais que veut dire : *casque* **en** *tête*, *portrait* **en** *pied*, *Jésus est mort* **en** *croix* ? Ici *en* a conservé le sens de *sur* qu'il avait en vieux français : *seoir* **en** *cheval*, c'est-à-dire **sur** *un cheval*. Cet emploi de *en* présente donc un archaïsme.

Cueillir veut dire pour tout le monde détacher de la branche, de la surface du sol des produits naturels, et cependant *le marin cueille son cordage en rond*, *le verrier cueille son verre au bout de sa canne*, archaïsmes qui remontent au sens premier de *cueillir* (amasser).

Dépit signifiait à l'origine *mépris*. Ce sens est oublié ; on ne le sent même plus dans *en dépit de* qui nous le conserve encore.

Hasard est, à l'origine, un coup d'un certain jeu de dés, sens conservé inconsciemment dans l'expression *c'est un coup de hasard*, où *coup* même n'est plus compris.

Les expressions *règne animal*, *végétal*, *minéral* nous montrent un emploi archaïque du mot *règne*, qui remonte au temps où *règne* signifiait *royaume*.

Ainsi la langue contient une quantité d'expressions que ne peuvent expliquer les lois actuelles, mais qui sont les débris de formations antérieures.

APPENDICE I

DES DOUBLETS

De l'histoíre sommaire du lexique, il convient de dégager maintenant un fait particulier curieux, à savoir la présence dans la langue d'un seul mot sous deux ou plusieurs formes différentes. On a donné à ces formes le nom de **doublets**, parce qu'en général on n'en rencontre que deux pour une même étymologie; on les appelle aussi **formes divergentes.**

On peut classer les doublets suivant leur origine.

1° Un mot du latin populaire, par suite de l'action différente des lois phonétiques ou morphologiques, a abouti à des mots français différents :

cathedra	*chaire* / *chaise*	**plicare**	*plier* / *ployer*	**collum**	*col* / *cou*	**gabata**	*jatte* / *joue*

On peut comparer à ces mots latins se transformant chacun en plusieurs mots français le phénomène analogue d'une signification primitive, aboutissant par des développements divers à de nouvelles significations.

2° Un mot du latin populaire devient un mot français en même temps qu'il reçoit une autre forme dans un dialecte ou un idiome voisin, et, sous cette forme nouvelle, est repris par le français.

domina	fr.	*dame.*	
	ital.	**donna**	fr. (*ma*)*done*; *prima donna.*
	esp.	**dueña.**	fr. *duègne.*
capsa	fr.	*châsse.*	
	prov.	**caisso.**	fr. *caisse.*
tabula	fr.	*table.*	
	wallon	**taule.**	fr. *tôle.*

episcopus { fr. *évêque*.
all. **bischof** fr. *bischoff* (nom d'une liqueur).

3° Un mot populaire reparaît par formation savante. C'est le cas le plus fréquent :

rationem { *raison* (pop.) *ration* (sav.) **mobilem** { *meuble* (pop.) *mobile* (sav.)

fragilem { *frêle* (pop.) *fragile* (sav.) **rigidum** { *raide* (pop.) *rigide* (sav.)

4° La formation savante peut emprunter à plusieurs reprises le même mot sous des formes différentes.

latin : **capitulum** { formation savante du IXe s. : *chapitre*.
— du XVIIIe s. : *capitule*.

5° Un mot de formation savante reparaît par emprunt à une langue étrangère :

latin : **titulum** { form. sav. du moyen âge : *titre*
— esp. : **tilde**, fr. *tilde*.

6° Un mot étranger peut se présenter sous deux ou plusieurs formes successives :

ancien haut-allemand : **hariberga** (logis d'armée) : fr. *alberge*, *auberge*.

moyen haut-allemand : **heriberga** (logis d'armée) : fr. *herberge*, d'où *héberger*.

Dans la multiplicité infinie des faits que présente l'histoire quinze fois séculaire de notre lexique, alors que les mots naissent, meurent, passent d'une langue à l'autre, se déforment, se transforment, sont exposés à d'innombrables accidents, cette présence des doublets n'a rien qui puisse étonner ; l'absence de ces formes divergentes serait même une chose extraordinaire.

APPENDICE II

PRINCIPES D'ÉTYMOLOGIE

Nous connaissons les différentes sources du lexique. Les mots du latin populaire sont devenus les mots français correspondants par suite de changements de prononciation si réguliers qu'on a pu en tirer des lois absolues, les lois de la phonétique. Ce premier fonds s'est enrichi par voie de dérivation et de composition populaire, par formation savante, latine et grecque, par emprunts aux langues étrangères, de façon à accroître, dans des proportions énormes, le lexique primitivement modeste de notre langue. La recherche étymologique n'est qu'une partie de la vaste enquête qui a pour objet de poursuivre dans leur développement historique toutes les formes de la langue.

Jadis, avant que la linguistique fût constituée comme science, cette recherche n'était le plus souvent qu'un jeu d'esprit plus ou moins ingénieux et savant, qui se proposait de déterminer, non d'où venait le mot, mais d'où il pourrait bien venir ; c'était un domaine livré à toutes les fantaisies de l'hypothèse. Aujourd'hui, c'est une science rigoureuse qui se propose de démontrer, pièces en main, que tel mot vient de tel autre. Elle se soumet aux règles suivantes :

1° Il faut prendre le mot sous sa forme et dans sa signification la plus ancienne, c'est-à-dire telles que les donnent les documents les plus anciens où on le rencontre. Comme il a pu, depuis cette époque jusqu'à nos jours, changer de forme et de sens, c'est volontairement s'exposer aux chances d'erreur que de partir de la forme et de la signification actuelles.

2° Le mot, sous cette forme ancienne, suggère telle

hypothèse. Si on le suppose dérivé du latin, il faut que le terme latin se soumette à toutes les règles de phonétique qui le conduisent à la forme moderne. Aucune exception ne peut être tolérée, si elle n'est pas justifiée par la phonétique elle-même.

3° La convenance de forme ne suffit pas. Il faut une convenance de sens, et si la signification étymologique n'est pas celle du mot en question, la déviation de sens doit être justifiée par des preuves directes, par des exceptions analogues.

4° Si le mot est rattaché à une origine étrangère, il faut expliquer historiquement les migrations du mot étranger au sein de la langue. Cette importation s'est faite dans un temps et dans des lieux donnés : la recherche historique doit donc retrouver les conditions dans lesquelles elle s'est produite. On pourra, par exemple, faire venir un mot picard du flamand, un mot gascon du basque; mais prétendre que tel mot flamand vient du basque, ou tel mot gascon du flamand serait un tel renversement dans l'ordre naturel des choses que l'on ne pourrait admettre de telles affirmations qu'à la condition de suivre à la piste, d'après des témoignages irrécusables, l'immigration de ce mot étranger. Certains savants ont fait venir le français de l'hébreu : ils rapprochaient des radicaux français de racines hébraïques analogues. Au fond, cela prouvait seulement qu'il y avait un rapport fortuit de son entre les deux sortes de racines. Mais quant à conclure que le français vient de l'hébreu, c'est une autre affaire. Il aurait fallu démontrer d'abord que l'hébreu a été transporté en Gaule, que les Gallo-Romains ont appris l'hébreu et que cette langue est devenue, d'altérations en altérations, le français. Il est inutile de réfuter des assertions de ce genre.

En résumé, la recherche étymologique doit être uniquement fondée sur des preuves tirées de l'histoire de la langue, et il faut que l'étymologie ainsi trouvée n'ait contre elle ni les lois de la phonétique, ni celles de la formation générale des mots, qu'elle réponde exactement

à la signification première des termes en question, qu'elle concorde avec le développement de la langue. L'apparition d'un mot est un fait historique qui doit être constaté par des preuves historiques.

Cette étude est donc une œuvre de haute science, où l'imagination doit céder la place à une critique rigoureuse, aidée d'une information sûre et étendue. Une lecture infiniment abondante des anciens textes, la connaissance des langues étrangères qui ont pu agir sur la nôtre, la science approfondie des langues romanes jusque dans leurs patois les plus obscurs, un esprit de comparaison qui sait, à défaut de documents directs, s'aider de rapprochements avec ces langues et ces patois, voilà ce que la science réclame de quiconque veut faire de l'étymologie sérieuse.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE TROISIÈME

FORMATION DES MOTS ET VIE DES MOTS

PREMIÈRE PARTIE

FORMATION DES MOTS

CHAPITRE I

FORMATION POPULAIRE DES MOTS

SECTION I. — *Composition populaire.*

I. JUXTAPOSITION

III. COMPOSITION PROPREMENT DITE OU ELLIPTIQUE

SECTION II. — *Dérivation.*

I. DÉRIVATION IMPROPRE OU SANS SUFFIXES

II. DÉRIVATION PROPRE OU AVEC SUFFIXES

CHAPITRE II

FORMATION SAVANTE

I. Formation savante latine

II. Formation savante grecque

CHAPITRE III

EMPRUNTS AUX LANGUES ÉTRANGÈRES

DEUXIÈME PARTIE

VIE DES MOTS

CHAPITRE I

COMMENT NAISSENT LES SENS NOUVEAUX

I. Conditions logiques des changements de sens

II. Causes des changements de sens

III. Conditions philologiques

CHAPITRE II

COMMENT LES MOTS VIVENT ENTRE EUX

CHAPITRE III

COMMENT MEURENT LES MOTS

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

